



BIOMÉRIEUX

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Incluant le rapport financier annuel



SANTÉ
PUBLIQUE



INNOVATION



PLANÈTE



COLLABORATEURS



ÉCOSYSTÈME
DE SANTE



COMMUNAUTÉS
LOCALES

PIONEERING DIAGNOSTICS

1.	Présentation du groupe	2
	Message du Président Directeur Général	2
	Notre raison d'être	3
	Profil	4
	Un acteur mondial du diagnostic in vitro	5
	Les enjeux	6
	Les nouvelles tendances	7
	Stratégie	8
	Expertises	10
	R&D	12
	RSE	14
	Modèle d'affaires	16
	Gouvernance	18
	Performance 2021	20
2.	Présentation de bioMérieux et de ses activités	23
	1.1 Historique et développement	24
	1.2 Organisation des activités RFA	26
	1.3 Stratégie RFA	49
	1.4 Systèmes qualité et réglementations applicables	51
	1.5 Recherche & développement, brevets et licences RFA	53
	1.6 Immobilisations corporelles	57
3.	Facteurs de risques, gestion des risques et contrôle interne RFA	61
	2.1 Évaluation des risques	62
	2.2 Facteurs de risques de la Société	63
	2.3 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	79
	2.4 Contrôle interne et gestion des risques	79
	2.5 Politique d'assurances	82
3.	Responsabilité sociétale et environnementale RFA	83
	3.1 Engagement et pilotage	84
	3.2 Modèle d'affaires	87
	3.3 Analyse des risques et opportunités	87
	3.4 Notre impact sur la santé	92
	3.5 Préserver la planète, notre première ressource	97
	3.6 Interagir avec l'écosystème de la santé dans le respect de l'éthique	105
	3.7 Promouvoir la réussite et le bien-être de nos collaborateurs	111
	3.8 Avoir un impact positif sur les communautés	124
	3.9 Périmètre et reporting des indicateurs extra-financiers	130
	3.10 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	132
	3.11 Plan de vigilance	135
	3.12 Taxonomie verte européenne	138
4.	Gouvernance et rémunération des dirigeants RFA	139
	4.1 Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise	140
	4.2 Organes d'administration et de direction	141
	4.3 Rémunération des mandataires sociaux	161
	4.4 Principales opérations avec les apparentés	178
5.	Commentaires sur l'exercice 2021	185
	5.1 Examen de la situation financière et des résultats RFA	186
	5.2 Trésorerie et capitaux	190
	5.3 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	190
	5.4 Investissements RFA	191
	5.5 Information sur les tendances et les objectifs RFA	192
6.	États financiers RFA	193
	6.1 Comptes consolidés	194
	6.2 Comptes sociaux	261
7.	Capital social et actionariat	297
	7.1 Dialogue actionnarial	298
	7.2 Principales informations relatives aux statuts RFA	298
	7.3 Historique du capital social RFA	300
	7.4 Description de l'actionariat RFA	301
	7.5 bioMérieux en Bourse en 2021	307
	7.6 Politique de distribution des dividendes RFA	308
	7.7 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions et les attributions d'options de souscription RFA	308
	7.8 Autres valeurs mobilières émises par la société RFA	311
	7.9 Dispositions retardant un changement de contrôle RFA	311
	7.10 Contrats importants	311
8.	Informations complémentaires	313
	8.1 Informations générales sur la Société	314
	8.2 Personnes responsables du document d'enregistrement universel RFA	314
	8.3 Responsable du contrôle des comptes	315
	8.4 Documents accessibles au public	315
	8.5 Calendrier financier prévisionnel 2022	315
	Annexes	317
	1. Tables de concordance	318
	2. Autres initiatives et indicateurs extra-financiers suivis par la Société	327
	3. Lexiques	329



Document d'enregistrement universel 2021

**INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL**



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 17 mars 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent document d'enregistrement universel, incluant le rapport financier annuel, est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel, incluant le rapport financier annuel, tel qu'il a été établi au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur le site de l'émetteur.

● MESSAGE DU PRÉSIDENT



**« LE TEST DIAGNOSTIQUE EST
ENTRÉ DANS LE QUOTIDIEN
DE TOUS LES HABITANTS
DE LA PLANÈTE.
CETTE DÉMOCRATISATION
S'ACCOMPAGNE D'UNE PLUS
GRANDE RECONNAISSANCE
DE LA VALEUR DU DIAGNOSTIC. »**

Alexandre Mérieux
Président Directeur Général

Nous venons une nouvelle fois de traverser une année singulière. En 2021, la pandémie de COVID-19 a continué de bouleverser nos modes de vie et nos systèmes de santé, avec l'apparition de nouveaux variants et de vagues de contamination successives. Nous avons pu compter sur la mobilisation exemplaire de l'ensemble des acteurs de la santé pour faire face à l'urgence sanitaire. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement remarquable de toutes les équipes de bioMérieux qui ont fait preuve de résilience et de solidarité dans un contexte mouvant, sans perdre de vue l'essence même de notre activité : innover sans relâche et mettre à disposition des solutions diagnostiques, au service de la santé publique et de la sécurité des consommateurs partout dans le monde.

La responsabilité d'innover

Cette pandémie a eu un impact sans précédent sur notre secteur d'activité. Le test diagnostique est entré dans le quotidien de tous les habitants de la planète. En plus des hôpitaux et des laboratoires, il est devenu accessible au coin de la rue, dans les cabinets de médecine de ville, les pharmacies, et même à domicile. Cette démocratisation s'accompagne d'une plus grande reconnaissance de la valeur du diagnostic dans le *continuum* de soin, au même titre que la prévention et le traitement. Dans ce contexte, nous avons la responsabilité d'innover et de donner accès à ces innovations. Cette année encore, nous avons investi près de 12 % de notre chiffre d'affaires dans la recherche et développement pour préparer les solutions du futur, et nous avons renforcé nos capacités de production. Lorsque nous construisons de nouvelles unités à Salt Lake City (États-Unis) ou à Suzhou (Chine), lorsque nous agrandissons notre Centre International de Distribution à Saint-Vulbas (France), nous nous inscrivons dans un engagement à long terme pour lutter contre toutes les maladies infectieuses.

Combattre la résistance aux antimicrobiens

Nos solutions innovantes, rapides et fiables ont pour objectif de répondre aux attentes des biologistes, des cliniciens et des patients. Au-delà de la COVID-19, bioMérieux a fait de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens un axe majeur de sa stratégie. Nous avons lancé un spectromètre de masse, VITEK® MS PRIME, qui révolutionne l'identification microbienne en routine, et qui complète notre offre déjà robuste. Depuis longtemps, nous sommes résolument engagés dans le combat contre cette pandémie silencieuse. Là encore, le diagnostic a un rôle essentiel à jouer, particulièrement en accompagnant les professionnels de santé dans la gestion raisonnée des antibiotiques. En réponse à des besoins médicaux cruciaux, nous avons par ailleurs mis sur le marché en 2021 des nouveaux tests tels que VIDAS® TB IGRA pour diagnostiquer l'infection tuberculeuse latente, ou encore NEPHROCLEAR™ CCL14 pour prédire l'insuffisance rénale aiguë sévère persistante.

Des solutions innovantes au service des industriels

Nos innovations servent également l'industrie, un secteur en pleine évolution. En agroalimentaire, nous développons notamment nos solutions de biologie moléculaire pour renforcer notre portefeuille de produits et adresser de nouveaux marchés. Dans la pharmaceutique, nous accompagnons le contrôle qualité des thérapies géniques et cellulaires, si prometteuses pour la médecine de demain.

Contribuer à améliorer la santé dans le monde est notre raison d'être. Nos objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux font partie intégrante de notre stratégie globale. Nous continuons également de mener de nombreuses actions philanthropiques ; en plus du soutien aux actions humanitaires de la Fondation Mérieux, nous avons lancé un fonds de dotation pour réduire les inégalités en matière d'éducation dans le monde. Chez bioMérieux, la RSE est une ambition réelle partagée à tous les niveaux de l'organisation.



NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOUS CONTRIBUONS À AMÉLIORER LA SANTÉ DANS LE MONDE

Notre engagement au service de la santé publique est le fil conducteur de tout ce que nous entreprenons.

Il nous lie à notre histoire. Depuis 1963, nous mettons en œuvre la vision portée par la famille Mérieux pour **améliorer la santé**, et portons ses valeurs de **respect**, de **responsabilité**, de **transparence** et de **partage**. Forts de ce solide héritage, nous savons que notre expertise en matière de diagnostic des maladies infectieuses et notre présence internationale nous confèrent le **devoir d'agir en entreprise citoyenne responsable**, au service du **bien commun** et de la **communauté**.

Notre engagement nous lie aussi à notre environnement : les maladies infectieuses sont une des principales menaces pour l'humanité. Le changement climatique et la mondialisation accélèrent considérablement leur émergence et leur propagation. Le risque de ne pas pouvoir se défendre contre des bactéries ultrarésistantes est avéré. Le rôle du diagnostic est déterminant dans ce combat. En développant des solutions de diagnostic innovantes, nous aidons les cliniciens à **améliorer la prise en charge des patients** et nous aidons les industries pharmaceutiques et agroalimentaires à **prévenir la contamination** de leurs produits.

Chez bioMérieux nous sommes convaincus que c'est en tenant compte de l'**ensemble de notre écosystème** et de l'**intérêt général** que nous serons capables de construire un **monde en meilleure santé** et une **société plus inclusive**.

- Nous développons des solutions de diagnostic *in vitro* innovantes pour améliorer la **santé publique** mondiale.
- Nous avons un modèle d'affaires robuste et durable qui nous permet d'investir dans l'**innovation pour créer de la valeur**.
- Nous menons des actions écoresponsables pour que la **planète reste un lieu de vie sain**.
- Nous veillons à l'**inclusion, au bien-être et au développement des membres de nos équipes**, qui contribuent tous à sauver des vies.
- Nous encourageons un **dialogue transparent et éthique** avec notre écosystème de santé pour faire progresser le diagnostic.
- Nous entretenons des partenariats à long terme pour accroître notre **impact positif sur les communautés locales** et apportons notre **soutien aux populations les plus vulnérables**.

● **Nous sommes bioMérieux.
Nous agissons pour
un impact positif.
Nous agissons pour améliorer
la santé dans le monde.**

● PROFIL



BIOMÉRIEUX DÉVELOPPE, PRODUIT ET COMMERCIALISE DES SOLUTIONS DE DIAGNOSTIC *IN VITRO*

destinées aux laboratoires d'analyses privés ou hospitaliers pour le diagnostic des maladies infectieuses principalement.

Les résultats obtenus à partir d'échantillons prélevés sur le patient (sang, urine, selles, liquide céphalorachidien, salive, etc.) fournissent au clinicien des informations pour l'aider dans sa prise de décision médicale. bioMérieux met également son expertise acquise dans le domaine clinique au service du contrôle microbiologique industriel, permettant la gestion des risques de contamination des produits agroalimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques, tout au long de la chaîne de production.



UN ENGAGEMENT FAMILIAL DANS LA LUTTE CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES

bioMérieux, c'est une aventure humaine et scientifique de plus de 55 ans. Son expertise et son engagement à repousser les limites de la connaissance de la biologie s'enracinent dans une histoire entrepreneuriale de plus d'un siècle.

Ancien élève de Louis Pasteur, Marcel Mérieux fonde à Lyon, en 1897, un laboratoire où il met au point les premiers sérums antitétaniques. Cet Institut Mérieux de la première heure pose les fondements d'un édifice bio-industriel qui marquera de son

empreinte la vaccinologie puis le diagnostic des maladies infectieuses au plan mondial. bioMérieux, dont le siège social se situe à Marcy l'Étoile en France, a été créée en 1963 par Alain Mérieux et compte aujourd'hui environ 13 000 collaborateurs.

La Société sert plus de 160 pays à travers ses filiales et son réseau de distributeurs. Elle réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires à l'international. Depuis 2015, c'est Alexandre Mérieux, arrière-petit-fils de Marcel Mérieux, qui a repris le



59%

**de bioMérieux
est détenue par
l'Institut Mérieux.**

flambeau de l'entreprise familiale en tant que Directeur Général. En décembre 2017, il a été nommé Président Directeur Général par le Conseil d'administration.

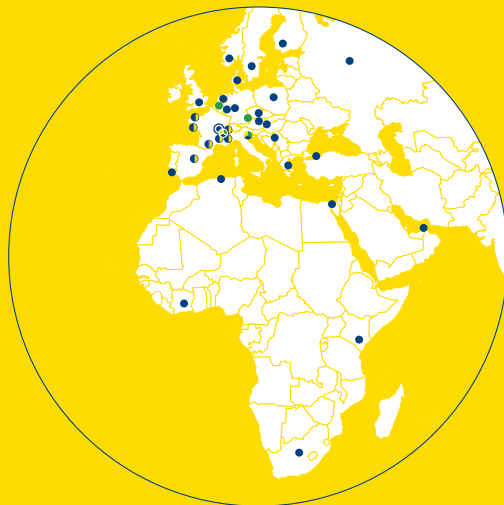
UN ACTEUR MONDIAL DU DIAGNOSTIC *IN VITRO*

- PRÉSENCE DANS 44 PAYS
- 15 SITES BIO-INDUSTRIELS
- 14 CENTRES DE R&D

AMÉRIQUE



EMOA
Europe,
Moyen-Orient,
Afrique



ASIE
PACIFIQUE



PLUS DE **35 ANS** DE DÉVELOPPEMENT

Un modèle d'innovation basé sur des partenariats avec la recherche internationale et des laboratoires communs de recherche.

● 1985 - 2005

1986

API Systems - France
API®

1988

VITEK - États-Unis
VITEK® & VIDAS®

2001

Organon Teknika - Pays-Bas
BACT/ALERT®

2004

Entrée en Bourse

● 2005 - 2015

2007

Biomedics - Espagne
BTF - Australie
BIOBALL®

2008

AB Biodisk - Suède
ETEST®

2011

AES - France
AES BLUE LINE™ CHEMUNEX®

Argène - France
ARGENE®

2012

RAS - Inde

2014

BioFire - États-Unis
BIOFIRE® FILMARRAY®

● 2015 - 2021

2016

Hyglos - Allemagne

2018

Astute Medical - États-Unis
NEPHROCHECK®

Hybiome - Chine

HYBIOME AE-180

2019

Invisible Sentinel - États-Unis

2021

Banyan Biomarkers - États-Unis

LES ENJEUX

LE DIAGNOSTIC AU CŒUR DES ENJEUX

Les tests de diagnostic contribuent
à améliorer la prise en charge des patients.



60% à 70%
des décisions
médicales s'appuient
sur les résultats
d'un test de
diagnostic⁽¹⁾.



Pour une meilleure prise en charge des patients

Les tests de diagnostic ont une influence déterminante sur la qualité du parcours de soins :

- pour le diagnostic et le pronostic, et en particulier dans le cas des maladies infectieuses, pour identifier l'agent pathogène responsable et son profil de résistance aux antibiotiques ;
- pour l'orientation thérapeutique et le suivi du traitement ;
- pour le dépistage dans le cadre de la prévention de certaines maladies ;
- pour le diagnostic précoce, c'est-à-dire au tout début de la maladie, lorsque les symptômes sont encore très discrets.

Un atout pour les systèmes de santé

Les dépenses de biologie médicale ne représentent que 2 à 3 % des dépenses de santé⁽²⁾. Ce coût reste limité au regard de la valeur médicale du diagnostic et des économies qu'il peut générer tant par la réduction des sur-prescriptions de traitements, que par le raccourcissement des délais de prise en charge et des durées d'hospitalisation. Le diagnostic est également un outil précieux des politiques de santé, en particulier pour la surveillance épidémiologique.

La résistance aux antibiotiques : une urgence mondiale

Depuis des décennies, l'utilisation massive et inappropriée des antibiotiques chez les humains, les animaux et dans l'agriculture a favorisé l'émergence et la propagation de bactéries résistantes. Toutes les 45 secondes, une personne décède d'une infection causée par une bactérie devenue résistante aux antibiotiques⁽³⁾.

Les tests diagnostiques contribuent à réduire l'usage abusif des antibiotiques et à préserver leur efficacité dans le traitement des infections bactériennes chez l'homme comme chez l'animal.

La lutte contre le sepsis et l'amélioration de la prise en charge des patients en situation de soins critiques : le diagnostic précoce comme première arme

Avec 49 millions de personnes atteintes chaque année, dont 11 millions ne survivent pas⁽⁴⁾, le sepsis est une des principales causes de mortalité au monde. Ce syndrome survient chez les patients à la suite d'une infection contre laquelle la réponse immunitaire est incontrôlée. Établir un diagnostic le plus rapidement possible est crucial pour les patients en situation de soins critiques. Les tests à forte valeur médicale pour le diagnostic d'infections bactériennes et de sepsis sévère, pour l'infarctus du myocarde et pour l'embolie pulmonaire, fournissent des résultats rapides aux cliniciens et contribuent à une prise en charge optimisée des patients.

Le diagnostic au cœur de la sécurité des produits agroalimentaires et pharmaceutiques

600 millions de personnes sont malades chaque année après avoir consommé des aliments contaminés⁽⁵⁾. Dans le secteur agroalimentaire, fournir aux consommateurs des produits sains est un impératif. Dans le secteur pharmaceutique, le contrôle microbiologique a pour objectif de prévenir la contamination bactérienne des médicaments. La fabrication de ces produits nécessite des contrôles microbiologiques très stricts tout au long de la chaîne de production, de la matière première au produit fini, ainsi que dans l'environnement de production.

(1) The Lewin Group : "The value of diagnostics, innovation, adoption and diffusion into healthcare" 2005. Ce chiffre concerne l'ensemble des outils diagnostiques : tests de diagnostic in vitro et examens d'imagerie médicale.

(2) Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et Cour des comptes, 2011.

(3) Selon le chiffre de 700 000 décès causés chaque année par la résistance aux antibiotiques, « Antimicrobial Resistance : Tackling a crisis for the health and wealth of nations », Jim O'Neill, décembre 2014.

(4) Global, regional, and national sepsis incidence and mortality, 1990–2017: analysis for the Global Burden of Disease Study. Kristina E Rudd, MD, Sarah Charlotte Johnson, MSc, Kareha M Agesa, BA, Katya Anne Shackelford, BA, Derrick Tsoi, BS Daniel Rhodes Kievlan, MD et al. The Lancet, volume 395, issue 10219, P200-211, January 18, 2020. [www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(19\)32989-7/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(19)32989-7/fulltext)

(5) Source : www.who.int/fr/news-room/campaigns/world-food-safety-day/2020

LES NOUVELLES TENDANCES

DES RÉPONSES NOUVELLES AUX ÉVOLUTIONS DU SECTEUR DE LA SANTÉ

La pandémie de COVID-19 a fait prendre conscience au grand public de l'importance des tests diagnostiques dans le parcours de santé. En seulement deux ans, les technologies et les usages ont progressé à une vitesse sans précédent, prélude aux grandes tendances de demain. Pour répondre aux besoins médicaux des patients et aux attentes des professionnels de santé, les industriels poursuivent leurs efforts pour accroître la valeur médicale et économique de leurs solutions.

La crise sanitaire a agi comme un catalyseur accélérant la prise de conscience du grand public quant à la valeur du diagnostic *in vitro* dans la santé publique. Si son importance était autrefois mal reconnue, il constitue aujourd'hui un socle indiscuté du *continuum* de soin. « En seulement deux ans, nous avons gagné dix ans ! », considère Mark Miller, Directeur Exécutif Affaires Médicales de bioMérieux. Cette reconnaissance s'accompagne d'une formidable accélération technologique. La pandémie a aussi généré de nouveaux modes opératoires en matière d'essai clinique avec des études plus rapides sans pour autant nuire ni à la sécurité des patients ni à la qualité des produits. Les investissements conjoints des gouvernements et des industriels dans la recherche et la production ont permis de financer des innovations tout en accélérant les procédures et en minimisant les risques. Mark Miller est convaincu que « ces évolutions s'inscriront dans la durée. Tout le monde s'accorde à dire qu'on ne reviendra jamais en arrière. »

BESOIN DE RÉSULTATS PLUS RAPIDES, FIABLES ET EXPLOITABLES

La pandémie de COVID-19 a confirmé trois défis majeurs à relever en matière de diagnostic *in vitro*. Tout d'abord, la rapidité et la pertinence des informations délivrées par les tests : « Ces deux points sont cruciaux. Nous devons avoir une vitesse et une

fiabilité de résultat les plus grandes possibles mais ce n'est pas suffisant. Il faut aussi que l'information apportée soit exploitable de façon concrète et immédiate pour optimiser la prise en charge des patients », explique Mark Miller. Le troisième défi est celui de la décentralisation. Il consiste à réaliser les tests au plus proche des patients. Faire en sorte que les résultats soient accessibles et exploitables rapidement, c'est justement l'objectif des solutions développées par bioMérieux. « Une bonne information qui arrive trop tard n'a pas de sens ! », ajoute Pierre Boulud, Directeur Général Délégué, Opérations Cliniques de bioMérieux. « C'est tout l'intérêt par exemple des panels respiratoires BIOFIRE® qui donnent des résultats en 45 minutes, ou d'un VITEK® MS PRIME, qui permet notamment de prioriser les échantillons urgents. »

L'APPORT DE LA DATA ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Pour des solutions encore plus rapides et efficaces, le monde du diagnostic investit largement les domaines de la *data science* et de l'intelligence artificielle. La donnée et sa bonne interprétation sont au cœur du diagnostic de demain. Il s'agit de gérer les données générées par les solutions de diagnostic, de les combiner avec d'autres et d'en faciliter l'interprétation pour le laboratoire et le clinicien. bioMérieux, consciente du champ immense ouvert par ces nouvelles

technologies, dispose déjà d'outils de connectivité dans et hors du laboratoire et accentue ses recherches dans ce domaine.

L'APPROCHE SYNDROMIQUE POUR FAIRE FACE À LA DIVERSITÉ DES INFECTIONS

Fin 2021, en plus de la COVID-19 et de la grippe saisonnière, des virus respiratoires sévères⁽¹⁾, atypiques et imprévisibles ont fait leur apparition, notamment en Asie, en Europe et aux États-Unis. Ces formes inhabituelles, voire anormales, renforcent l'intérêt de l'approche syndromique de notre gamme BIOFIRE® car des tests multiplexes sont la meilleure réponse pour savoir immédiatement de quel pathogène est atteint un patient présentant des symptômes respiratoires. Pierre Boulud renchérit à propos de la COVID-19 : « Il est possible, malheureusement, que ce virus s'installe dans le paysage sanitaire, au même titre que la grippe et plusieurs autres virus respiratoires. On voit bien l'intérêt de l'approche syndromique. En diagnostiquant plusieurs pathogènes en une seule fois, nos solutions syndromiques répondent mieux aux besoins à long terme. »

23

pathogènes respiratoires détectés par le panel BIOFIRE® RP2.1plus, y compris SARS-CoV-2.

(1) Increased Interseasonal Respiratory Syncytial Virus (RSV) Activity in Parts of the Southern United States, <https://emergency.cdc.gov/han/2021/han00443.asp> et Ujije M, Tsuzuki S, Nakamoto T, Iwamoto N. Resurgence of Respiratory Syncytial Virus Infections during COVID-19 Pandemic, Tokyo, Japan. *Emerg Infect Dis.* 2021;27(11):2969-2970. <https://doi.org/10.3201/eid2711.211565>

• STRATÉGIE

BIOMÉRIEUX A POUR AMBITION

D'ÊTRE PARMIS LES LEADERS
MONDIAUX DU DIAGNOSTIC
DES MALADIES
INFECTIEUSES ET DU
CONTRÔLE QUALITÉ
MICROBIOLOGIQUE
INDUSTRIEL.



NOTRE PROPOSITION DE VALEUR

NOUS PROPOSONS

un large portefeuille
de solutions innovantes
qui participeront aux évolutions
de marché.

NOUS NOUS ENGAGEONS

sur une gamme de produits
reconnus par nos clients pour
leur fiabilité et leur qualité.
Nous sommes au service de nos
clients en leur proposant les
standards les plus exigeants
pour accroître leur satisfaction.

NOUS CONTRIBUONS

à améliorer l'efficacité du
laboratoire et la valeur
médicale du diagnostic, afin
d'accroître la performance
opérationnelle de nos clients,
et contribuer à l'amélioration
de la santé des patients et de la
sécurité des consommateurs.



NOS PRIORITÉS

1 RENFORCER SON LEADERSHIP EN MICROBIOLOGIE CLINIQUE

qui est une pierre angulaire de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. En particulier, la Société cherche à :

- **étendre la couverture géographique** et l'accès à ses produits à travers le monde ;
- **maximiser la valeur** apportée aux clients en combinant ses solutions ;
- **augmenter la valeur des résultats des tests individuels** en exploitant des solutions informatiques afin de contextualiser le résultat ;
- **apporter des solutions plus rapides** pour évaluer la sensibilité et la résistance des bactéries aux antibiotiques.

2 CONSOLIDER SA POSITION DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE DIAGNOSTIC SYNDROMIQUE

des maladies infectieuses à travers la gamme de produits de biologie moléculaire BIOFIRE®. Sa stratégie repose notamment sur :

- **l'élargissement du menu de paramètres du système** à d'autres états pathologiques ;
- un déploiement **géographique** plus large, notamment en dehors des États-Unis ;
- le **maintien des standards les plus élevés** en termes de qualité ;
- l'expansion des types d'utilisateurs et d'organisations, au-delà des laboratoires hospitaliers.

3 SE DIFFÉRENCIER DANS LES IMMUNOESSAIS

par le lancement de marqueurs à forte valeur médicale ou de tests différenciés sur des marchés attractifs existants avec une **plateforme de nouvelle génération**.

Capitaliser sur le succès de VIDAS® dans les pays émergents pour offrir un système à plus haut débit et à faible coût.

4 FAÇONNER L'AVENIR DE LA MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE

grâce à des solutions à la pointe des dernières avancées technologiques, rapides et digitales. Celles-ci accompagnent l'innovation pharmaceutique et l'amélioration de la santé des patients. Elles accroissent aussi la sécurité des consommateurs et la productivité des clients dans l'industrie agroalimentaire. En particulier, bioMérieux a pour objectif de :

- **digitaliser le contrôle qualité des produits pharmaceutiques stériles traditionnels** et mettre sur le marché des solutions dédiées au segment innovant des thérapies cellulaires et géniques ;
- **étendre les solutions moléculaires** à tous les segments agroalimentaires et développer des diagnostics prédictifs en s'appuyant sur les avancées de la génomique et du traitement des données.

● EXPERTISES

DES SOLUTIONS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET DES INDUSTRIELS

bioMérieux est un acteur de premier plan
dans la lutte contre la résistance bactérienne.



LA MICROBIOLOGIE

repose sur la mise en culture d'échantillons biologiques, l'identification des micro-organismes et la mesure de leur résistance aux antibiotiques.

3 TECHNOLOGIES CLÉS DU DIAGNOSTIC IN VITRO



LES IMMUNOESSAIS

sont basés sur le principe d'une réaction immunologique pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon.



LA BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

s'appuie sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un micro-organisme (bactérie, virus, champignon et parasite).

80 %

des produits de bioMérieux
dans le domaine clinique
contribuent à la lutte contre
la résistance bactérienne.

L'innovation au cœur de nos priorités

Pour répondre aux attentes des biologistes et des médecins, bioMérieux mise depuis plus de 55 ans sur l'innovation en mobilisant ses technologies clés. Les solutions développées renforcent la valeur médicale et prédictive de ses tests. Elles optimisent également la performance opérationnelle des laboratoires.



LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

Une gamme unique

bioMérieux propose une gamme complète de solutions diagnostiques qui permettent de :

- confirmer l'infection bactérienne et identifier l'agent pathogène en cause pour assurer une prise en charge optimale du patient et éviter l'utilisation inutile d'antibiotiques ;
- déterminer le profil de résistance de l'agent pathogène pour sélectionner le traitement le plus approprié, limiter l'utilisation d'antibiotiques à large spectre et éviter les effets secondaires indésirables ;
- surveiller l'évolution de l'état de santé du patient pour personnaliser la durée du traitement et arrêter les antibiotiques le plus tôt possible ;
- détecter et prévenir la propagation des organismes multirésistants aux médicaments (MDRO).

Il est également utile d'effectuer une surveillance de la résistance aux antibiotiques des agents pathogènes à l'échelle locale, régionale et mondiale. La connaissance de cette épidémiologie de la résistance permet de déterminer les actions nécessaires à son contrôle. À ce titre bioMérieux est l'unique sponsor privé de la *Global Point Prevalence Survey* (GLOBAL-PPS), la plus importante étude menée à l'échelle mondiale sur l'utilisation des antibiotiques et la résistance bactérienne dans les hôpitaux, visant à améliorer les pratiques et à ralentir le phénomène de résistance.

SEPSIS SOLUTION

Une offre globale pour la lutte contre le sepsis

bioMérieux adresse le sepsis globalement, avec la gamme de solutions la plus étendue du marché. Cette gamme permet à la fois le diagnostic de l'infection et de la réponse inflammatoire de l'organisme en alliant à la fois des tests d'immunoessais, de microbiologie et de biologie moléculaire.

« Sepsis solution » permet :

- d'identifier l'agent infectieux et de déterminer le traitement antibiotique approprié (ex : panels BIOFIRE® d'identification des hémocultures) ;
- de tester, d'analyser et de suivre la réponse de l'organisme (ex : VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT™) ;
- d'optimiser les flux du laboratoire (solutions de Lab Consulting, MYLA®).



LA GESTION DU RISQUE ÉPIDÉMIQUE LIÉ AUX PATHOGÈNES ÉMERGENTS

Favoriser l'accès au diagnostic

Fidèle à sa mission de santé publique, bioMérieux se mobilise aussi en cas de crise sanitaire liée à des pathogènes émergents ou réémergents. Par exemple, lors de l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014, ou celle de peste pulmonaire à Madagascar en 2017, à travers la réalisation des études d'évaluation de nouveaux tests de diagnostic moléculaires rapides et automatisés. En 2020, face à la pandémie de COVID-19, bioMérieux a immédiatement développé et mis sur le marché une gamme complète de tests moléculaires et sérologiques.

APPLICATIONS INDUSTRIELLES : VERS UN DIAGNOSTIC DIGITAL, PRÉDICTIF ET PRÉVENTIF

Les industries agroalimentaire et pharmaceutique sont des secteurs d'activité en perpétuelle évolution. Les tests de diagnostic de bioMérieux sont utilisés pour garantir la qualité microbiologique des matières premières, de l'environnement de production et des produits tout au long du processus de fabrication. En tant qu'un des leaders en microbiologie industrielle, la Société investit dans des technologies innovantes alternatives, en collaboration avec les industriels, afin d'adapter au mieux ses solutions à leurs besoins. « Dans l'industrie aussi nous avons compris toute la valeur du diagnostic, notamment en amont pour prédire et prévenir les contaminations. Dans ce cadre, le plus grand défi est de savoir gérer les données ! », explique Yasha Mitrotti, Directeur Exécutif Microbiologie Industrielle de bioMérieux.

Pour le secteur agroalimentaire, bioMérieux développe des solutions prédictives pour anticiper et donc prévenir l'apparition de pathogènes ou de désagréments modifiant l'odeur et la saveur des aliments.

Parmi les marchés porteurs, citons les nutraceutiques (aliments ayant une action bénéfique sur l'organisme), le cannabis thérapeutique (aux États-Unis), les boissons alcoolisées, les boissons à base de végétaux et le chocolat. Dans le domaine pharmaceutique, porté par les vaccins à ARN messenger et les médicaments personnalisés, la Société lance de nouveaux produits permettant de digitaliser et d'automatiser le contrôle de l'environnement. Elle accompagne la révolution annoncée du marché des thérapies géniques et cellulaires avec le développement de solutions diagnostiques adaptées à leurs exigences techniques.

R&D

L'INNOVATION, LE MOTEUR DE NOTRE RÉPONSE AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Nos équipes innovent pour faire progresser la détection et l'identification des pathogènes, la rapidité de rendu de résultats et l'analyse des données. Notre approche repose sur des programmes de R&D internes, des collaborations pluridisciplinaires internationales et des acquisitions.

UN PROJET EUROPÉEN POUR DÉMONSTRER LA VALEUR DU DIAGNOSTIC

Démarré en 2019, VALUE-Dx est un projet européen unique qui vise à apporter les preuves scientifiques de la valeur médicale, technologique et économique du diagnostic *in vitro* pour une utilisation plus raisonnée des antibiotiques. Mené par un consortium de recherche public-privé réunissant 26 partenaires, le projet est financé pour moitié par la Commission européenne. VALUE-Dx comprend deux essais cliniques, dont un codirigé par bioMérieux, nommé ADEQUATE (*Advanced Diagnostics for Enhanced QQuality of Antibiotic prescription in respiratory Tract infections in Emergency rooms*). Il utilise nos panels BIOFIRE® Respiratoire 2.1 plus (RP2.1plus) et BIOFIRE® Pneumonie pour démontrer l'impact des tests diagnostiques syndromiques sur la prise en charge des infections respiratoires sévères aux urgences.

ANTIBIORÉSISTANCE : UN FINANCEMENT À LA HAUTEUR DE L'ENJEU

9 millions d'euros, c'est le montant du financement public obtenu par le projet ARPEGE, dont le budget total s'élève à 17 millions d'euros sur 4 ans. Combinant pour la première fois des approches préventives, diagnostiques, thérapeutiques et économiques, ce consortium vise à apporter une solution pluridisciplinaire au problème de l'antibiorésistance. Coordonné par la PME Antabio, il associe bioMérieux, les Hospices Civils de Lyon (HCL) et la Toulouse School of Economics.

NOS ÉQUIPES R&D ENGAGÉES DANS LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

Depuis deux ans, la pandémie de COVID-19 a mis en exergue notre capacité à répondre de manière rapide et efficace aux défis de santé mondiaux : six tests de biologie moléculaire complémentaires et trois tests sérologiques ont été commercialisés.

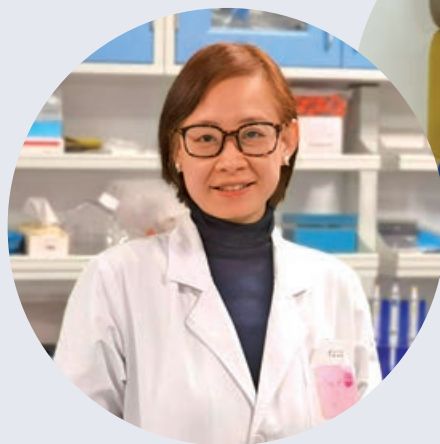
VERS UN NOUVEAU TEST POUR CARACTÉRISER LA RÉPONSE IMMUNITAIRE

Grâce à un simple test, les cliniciens pourraient identifier les patients en réanimation dont le système immunitaire défaillant ne permet pas de lutter contre les infections pour adapter leur prise en charge et rétablir une réponse équilibrée. Cette voie a été ouverte grâce à l'identification de biomarqueurs spécifiques dans l'étude REALISM (*REAnimation Low Immune Status Markers*) à laquelle a participé bioMérieux. L'objectif de bioMérieux est de mettre au

point un panel de biomarqueurs de statut immunitaire, *Immune Profiling Panel* (IPP), sur la plateforme BIOFIRE® pour stratifier les patients et identifier ceux qui présentent un risque d'infections secondaires et/ou de décès afin de les traiter par immunothérapie. Après la publication des résultats de l'étude par bioMérieux en 2021 dans *Critical Care Medicine* ⁽¹⁾, une étude observationnelle est en cours pour démontrer la performance de ce test.

(1) Immune Profiling Demonstrates a Common Immune Signature of Delayed Acquired Immunodeficiency in Patients With Various Etiologies of Severe Injury, *Crit Care Med.* 2021 Nov 10, Fabienne Venet et al.

PAROLES DE CHERCHEUSES



Dr Jill Liang
Responsable du laboratoire commun de recherche créé avec l'hôpital pédiatrique de Shanghai, *Shanghai Children's Medical Center (SCMC)* en Chine.

« Développer de nouveaux tests qui améliorent la santé des enfants et contribuent à sauver des vies, c'est pour moi une activité pleine de sens. »

Jill Liang a débuté sa carrière en tant que chercheuse en cancérologie, avant de rejoindre bioMérieux en 2014 pour diriger le laboratoire commun de recherche de Fudan, en partenariat avec un hôpital spécialisé en cancérologie. En 2019, cette unité a été transférée au SCMC pour se consacrer aux maladies infectieuses. Sa mission est d'identifier chez les patients en réanimation les biomarqueurs des pathogènes et de l'hôte. L'équipe de recherche travaille actuellement sur le projet *Immune Profiling Panel* pour étudier le statut immunitaire de l'hôte, y compris ceux atteints de pneumonie sévère ou de sepsis, mais aussi chez les patients sous immunothérapie ou transplantés. En France, notre laboratoire commun de recherche avec les Hospices Civils de Lyon travaille sur un sujet connexe ciblant la population adulte. « *Je pense que l'innovation n'est pas réservée seulement à la R&D, tout le monde, à tous les niveaux de l'organisation, peut innover. L'innovation naît de la collaboration entre différents types de partenaires, avec pour objectif de construire ensemble un monde meilleur. Développer de nouveaux tests diagnostiques qui améliorent la santé des enfants et contribuent à sauver des vies, c'est pour moi une activité pleine de sens.* »



Dr Alice Hellwig
Directrice du centre d'excellence de bioMérieux sur les endotoxines à Bernried (Allemagne).

« L'innovation est une priorité chez bioMérieux. C'est avant tout un état d'esprit, selon moi. »

Après une expérience de 12 ans dans l'industrie du diagnostic au service du secteur pharmaceutique, Alice a été nommée en 2019 Directrice Générale de Hyglos GmbH, rachetée par bioMérieux en 2016. Elle dirige notre centre d'excellence sur les endotoxines depuis 2020. Ce centre est spécialisé dans le développement et la production de réactifs à base de protéines recombinantes utilisées pour la détection des endotoxines dans le contrôle qualité des produits pharmaceutiques. Sur ce site sont développés les produits de la gamme ENDONEXT® selon une approche innovante reposant sur un enzyme recombinant. Il s'agit d'une alternative aux méthodes traditionnelles qui utilisent le sang de limule, un arthropode marin. « *L'innovation est une priorité chez bioMérieux. C'est avant tout un état d'esprit, selon moi. Nous questionnons nos pratiques : telle méthode est-elle la meilleure ou l'utilisons-nous juste par habitude ? Quand la santé humaine est en jeu, nous avons particulièrement besoin d'investir dans le futur et nous devons nous assurer de faire tout notre possible pour fournir les meilleures solutions. bioMérieux offre un environnement formidable pour innover, avec une ouverture d'esprit extrêmement propice à l'innovation.* »

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ET HUMANISTE



bioMérieux inscrit son développement dans une démarche d'entreprise responsable et humaniste, dans le respect des valeurs portées par la famille Mérieux. La Société agit dans une vision à long terme tant vis-à-vis des collaborateurs que des parties prenantes extérieures et de la communauté en général. Sa mission de santé publique lui confère une responsabilité particulière à l'égard de la société actuelle et des générations futures.



UNE STRATÉGIE RSE CO-CONSTRUITE

En 2020, bioMérieux a lancé une consultation auprès d'un panel de 3 690 parties prenantes internes et externes réparties dans sept pays. Les résultats ont permis d'élaborer une matrice de matérialité sur laquelle la Société s'est appuyée pour définir ses nouvelles ambitions en matière de RSE.

La stratégie RSE de bioMérieux donne la priorité à des enjeux qui soutiennent les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU concernant :

- la bonne santé et le bien-être **ODD 3** ;
- le travail décent et la croissance économique **ODD 8** ;
- les inégalités réduites **ODD 10** ;
- la consommation et la production responsables **ODD 12** ;
- la lutte contre les changements climatiques **ODD 13**.

Cela s'inscrit en cohérence avec l'adhésion de bioMérieux au Pacte mondial des Nations unies, renouvelée chaque année depuis 2003.

UNE STRATÉGIE RSE PORTÉE PAR UNE MISSION AU SERVICE DE LA SANTÉ DES PATIENTS DANS LE MONDE

Forte de sa vision à long terme portée par la famille Mérieux, bioMérieux renouvelle chaque année son engagement au Pacte Mondial des Nations unies et apporte sa contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD). La contribution de la Société consiste avant tout à servir les besoins des patients, tout au long de leur parcours de

soin en apportant des solutions de diagnostic *in vitro* pour lutter contre les maladies infectieuses. La responsabilité sociétale et environnementale (RSE) est portée par le Comité de Direction qui suit trimestriellement l'exécution des ambitions et les progrès accomplis. La politique RSE et les risques extra-financiers sont partagés avec le Comité d'audit

et le Conseil d'administration tous les ans. La direction RSE anime le comité de RSE qui regroupe toutes les fonctions de la Société. Ce comité assure le déploiement opérationnel de la stratégie RSE dans une logique de co-construction et d'intégration des objectifs RSE à tous les niveaux de la Société et sur tous les continents.

● NOS PRINCIPAUX ENGAGEMENTS RSE



SANTÉ

Résistance bactérienne et usage raisonné des antibiotiques (AMS)

+30 %
de résultats patients ⁽¹⁾
rendus d'ici 2025 et permettant de contribuer à un usage raisonné des antibiotiques

≥80 %
des antibiotiques référencés en médecine humaine intégrés dans nos **solutions d'antibiogrammes** ⁽²⁾



PLANÈTE

Empreinte carbone et environnementale

-50 %
d'émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue en 2030 vs 2019 scope 1&2

-45 %
d'eau ⁽³⁾

-50 %
d'énergie ⁽³⁾

-50 %
de génération de déchets ⁽³⁾



ÉCOSYSTEME DE LA SANTÉ

Dialogue avec nos parties prenantes

Projets de collaboration avec des associations de patients
x2 d'ici 2025

Analyse de matérialité réalisée tous les
3 ans



COLLABORATEURS

Sécurité, Diversité & Inclusion

Taux d'accident avec arrêt
÷2 à 0,6
en 2025 vs. 1,2 en 2020

Cadres dirigeants globaux ⁽⁴⁾

>40 %
de femmes

>35 %
de profils internationaux



ENTREPRISE ÉTENDUE

Partenaires et Communauté

≥1 %
du résultat net part du Groupe dédié à la philanthropie (hors fonds de dotation)

Distributeurs représentant
55 %
des ventes ⁽⁵⁾, formés à la RSE en 2025

(1) Estimation 2019 : 183 millions de résultats.

(2) Au moins 80 % basé sur la liste EUCAST et 90 % basé sur la liste CLSI cat A,B,U.

(3) Par million d'euros de chiffre d'affaires.

(4) Rapport direct avec le Comité de Direction avec une mission corporate globale (les profils internationaux sont définis comme non français).

(5) Ventées réalisées à travers le réseau de distributeurs.

• MODÈLE D'AFFAIRES

PIONNIER DU DIAGNOSTIC POUR RÉPONDRE À DES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

> NOS RESSOURCES ET NOS ATOUTS

DES ÉQUIPES INTERNATIONALES ET ENGAGÉES

- Environ 13 000 salariés
- Implantations dans 44 pays
- Diversité, interculturalité et inclusion
- Un dialogue social de qualité

UNE STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE

- Actionnariat familial stable
- Relation de confiance avec ses partenaires financiers (investisseurs et banques)
- Solide génération de trésorerie structurelle

UN INVESTISSEMENT SOUTENU EN INNOVATION

- Entre 11 et 13 % du C.A.
- 14 centres de R&D

UNE EXIGENCE ÉLEVÉE POUR NOS OPÉRATIONS

- 15 sites bio-industriels
- Plus de 12 000 fournisseurs
- Politique d'investissements soutenus
- Code de bonne conduite

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE RESPONSABLE

- Consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires et optimisation de la production et du recyclage des déchets
- Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre
- Développement de l'écoconception et optimisation du cycle de vie de nos produits

UNE CULTURE D'ENTREPRISE HUMANISTE ET SOLIDAIRE

- Engagement humaniste
- Liens avec les acteurs du territoire

APPLICATIONS CLINIQUES
Combattre la résistance aux antibiotiques •
Lutter contre le sepsis •
Gérer le risque épidémique lié aux pathogènes émergents



NOTRE RAISON D'ÊTRE

Nous contribuons
à améliorer la santé
dans le monde

APPLICATIONS INDUSTRIELLES
Qualité des produits agroalimentaires
et pharmaceutiques

NOTRE SOCLE

UNE SOCIÉTÉ FAMILIALE
AVEC UNE VISION
À LONG TERME

4 GÉNÉRATIONS

ENGAGÉES AU SERVICE
DE LA SANTÉ PUBLIQUE

> NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Pour répondre aux enjeux de nos clients

- Laboratoires d'analyses médicales
- Laboratoires hospitaliers
- Médecins
- Centres de transfusion sanguine
- Vétérinaires
- Laboratoires de contrôle industriel (agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique)

PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ET LE BIEN-ÊTRE DE NOS SALARIÉS

- 19 heures de formation / salarié
- Taux de réalisation des formations : 93 %
- 7,3 % de promotions internes soit 869 collaborateurs
- Plans d'actionnariat salariés

GÉNÉRER DES RÉSULTATS GARANTS DE L'INDÉPENDANCE

(CAGR 2018-21)

- Chiffre d'affaires + 12 %
- Résultat net + 33 %
- Cash-Flow libre + 45 %
- Dividende + 22 %

INTERAGIR AVEC L'ÉCOSYSTÈME DE LA SANTÉ

- Maîtrise des savoir-faire industriels
- Certifications ISO 9001 : 56 sites et filiales en 2021 contre 55 en 2020
- Certifications ISO 13485 : 15 sites et filiales en 2021 comme en 2020
- Études médico-économiques
- Engagement responsable envers nos fournisseurs et politique d'achats locaux
- Partage de l'expertise avec les professionnels de santé
- Gestion responsable des données personnelles
- Formation au Code de bonne conduite pour tous

AMÉLIORER LA SANTÉ PUBLIQUE DANS LE MONDE

- Innovation ouverte (laboratoires communs de recherche, partenariats public-privé)
- Qualité et sécurité des produits
- 76 % des dépenses de R&D dédiées à la lutte contre la résistance bactérienne

PRÉSERVER LA PLANÈTE

- La démarche et les objectifs de réduction des émissions de bioMérieux ont été reconnus par la *Science Based Targets initiative* comme conformes aux niveaux exigés pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et pour maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C, seuil scientifiquement reconnu pour éviter les conséquences les plus graves du changement climatique
- Démarche d'écoconception de nos produits

AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LES COMMUNAUTÉS

- Près de 6 M€ versés en 2021
- 4,1 % du chiffre d'affaires en mécénat
- Engagements des salariés et de la Société auprès des communautés locales
- Juste contribution fiscale



1897

Marcel Mérieux, après avoir étudié avec Louis Pasteur, fonde l'Institut Mérieux



1937

Dr Charles Mérieux reprend le flambeau



1963

Alain Mérieux fonde bioMérieux



2015

Alexandre Mérieux devient Directeur Général de bioMérieux puis PDG en 2017

● GOUVERNANCE

UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE



● LE CONSEIL D'ADMINISTRATION *Au 31 décembre 2021*

bioMérieux est administrée par un Conseil d'administration composé de neuf membres dont cinq sont indépendants et un est administrateur représentant les salariés.

LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration bénéficie de compétences individuelles variées et complémentaires :

- Direction de grands groupes / sociétés cotées,
- Environnement international,
- Stratégie et M&A,
- Secteur de la santé,
- Finance / Audit,
- RSE,
- Digitalisation.

(a) Comité stratégique.

(b) Comité d'audit.

(c) Comité ressources humaines et RSE.

- 1 Alexandre Mérieux**
Président
Directeur Général ^(a)
- 2 Philippe Archinard**
Administrateur
non indépendant ^{(a)(b)}
- 3 Jean-Luc Bélingard**
Administrateur
non indépendant ^{(a)(c)}
- 4 Frédéric Besème**
Administrateur
représentant
les salariés ^(a)
- 5 Harold Boël**
Administrateur
indépendant ^{(a)(b)}

- 6 Marie-Hélène Habert-Dassault**
Administrateur
indépendant ^{(a)(c)}
- 7 Marie-Paule Kieny**
Administrateur
indépendant ^(a)
- 8 Agnès Lemarchand**
Administrateur
indépendant ^{(a)(b)}
- 9 Fanny Letier**
Administrateur
indépendant ^{(a)(c)}

59,6 ANS
Âge moyen

92,5 %
Taux d'assiduité
du Conseil

5 ADMINISTRATEURS
indépendants

4 FEMMES
dans le Conseil

9,8 ANS
Durée moyenne
de mandat

● LE COMITÉ DE DIRECTION

Au 31 décembre 2021

LE COMITÉ DE DIRECTION EST EN CHARGE DE L'APPLICATION DE LA STRATÉGIE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ VALIDÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels importants. Il revoit également les opérations, la situation réglementaire et de la qualité, la situation financière, les ventes, les effectifs et les principaux projets du Groupe. Ce comité se réunit tous les mois.



● **Alexandre Mérieux**
Président
Directeur Général



● **Pierre Boulud**
Directeur Général Délégué
Opérations cliniques



● **Guillaume Bouhours**
Directeur Exécutif,
Finance, Achats,
Systèmes
d'information



● **Pierre Charbonnier**
Directeur Exécutif,
Qualité Globale,
Manufacturing
& Supply Chain



● **François Lacoste**
Directeur Exécutif,
R&D



● **Valérie Leyldé**
Directrice Exécutive,
Ressources Humaines
et Communication



● **Mark Miller**
Directeur Exécutif,
Affaires Médicales

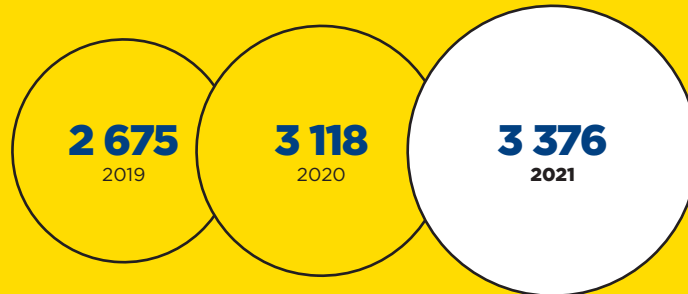


● **Yasha Mitrotti**
Directeur Exécutif,
Microbiologie
industrielle



● **Esther Wick**
Directrice Exécutive,
Juridique,
Propriété Intellectuelle
& Conformité

PERFORMANCE 2021



CHIFFRE D'AFFAIRES
(en millions d'euros)

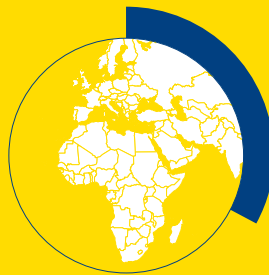
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



49%

AMÉRIQUE

44% Amérique du Nord
5% Amérique latine



33%

EMOA
Europe, Moyen-Orient,
Afrique



17%

ASIE PACIFIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR APPLICATION

38%

Biologie moléculaire



31%
Microbiologie

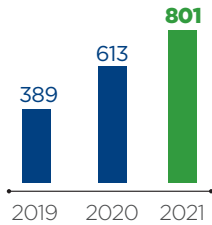
14%
Immunoessais

15%
Applications industrielles

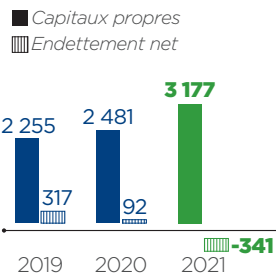
3%
Autres gammes

INDICATEURS FINANCIERS

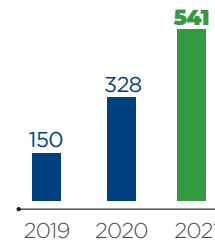
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF ⁽¹⁾ (en millions d'euros)



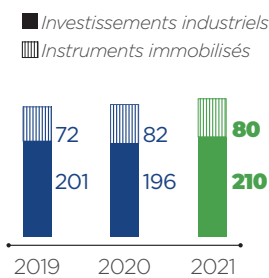
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en millions d'euros)



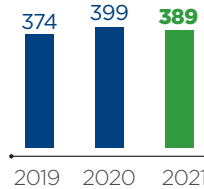
CASH FLOW LIBRE ⁽²⁾ (en millions d'euros)



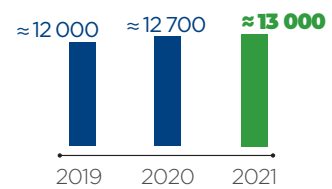
INVESTISSEMENTS (en millions d'euros)



FRAIS DE R&D (en millions d'euros)



EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE ⁽³⁾



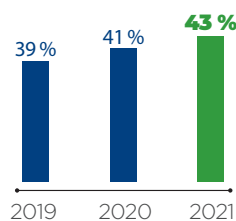
(1) Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition.

(2) Flux de trésorerie avant acquisition de sociétés, d'actions propres, activités cédées et dividendes.

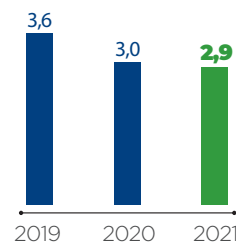
(3) En équivalent temps plein, personnel intérimaire inclus.

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

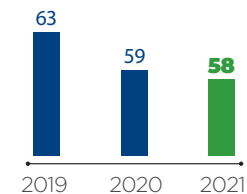
PART DES FEMMES DANS LES EFFECTIFS MANAGERS



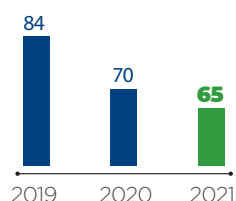
PRODUCTION DE DÉCHETS RAPPORTÉE AU CHIFFRE D'AFFAIRES (Tonne par millions d'euros)



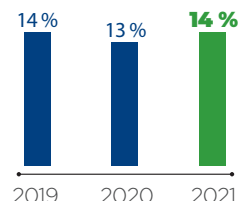
ÉMISSIONS DE GES ⁽¹⁾ (en milliers de tCO₂e)



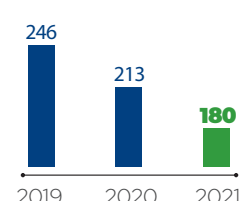
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE RAPPORTÉE AU CHIFFRE D'AFFAIRES (MWh par millions d'euros)



POURCENTAGE DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE SOURCES RENOUVELABLES



CONSOMMATION D'EAU (toutes sources) RAPPORTÉE AU CHIFFRE D'AFFAIRES (m³ par millions d'euros)



(1) Émissions de gaz à effets de serre scope 1 et 2.



1.

PRÉSENTATION DE BIOMÉRIEUX ET DE SES ACTIVITÉS

1.1	Historique et développement	24
1.1.1	bioMérieux et l'Institut Mérieux	24
1.1.2	Développements significatifs	25
1.2	Organisation des activités <small>RFA</small>	26
1.2.1	Le marché du diagnostic <i>in vitro</i>	26
1.2.2	Présentation générale de la Société	30
1.2.3	Produits du Groupe	33
1.2.4	Organigrammes	47
1.3	Stratégie <small>RFA</small>	49
1.3.1	Atouts concurrentiels	49
1.3.2	Stratégie et priorités	50
1.4	Systèmes qualité et réglementations applicables	51
1.4.1	Système Management Qualité	51
1.4.2	Aspects réglementaires	51
1.4.3	Gestion et suivi des réclamations clients	53
1.5	Recherche & développement, brevets et licences <small>RFA</small>	53
1.5.1	Recherche & développement	53
1.5.2	Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles	56
1.6	Immobilisations corporelles	57
1.6.1	Production	57
1.6.2	Logistique	59

1.1 HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

1.1.1 bioMérieux et l'Institut Mérieux

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique et son expertise en biologie sont ancrés dans l'histoire unique de la famille Mérieux. En 1897, Marcel Mérieux, élève de Louis Pasteur, fonde un laboratoire d'analyses médicales à Lyon qui devient l'Institut Mérieux. C'est le début d'une extraordinaire aventure dans les domaines de la biologie et de l'industrie.

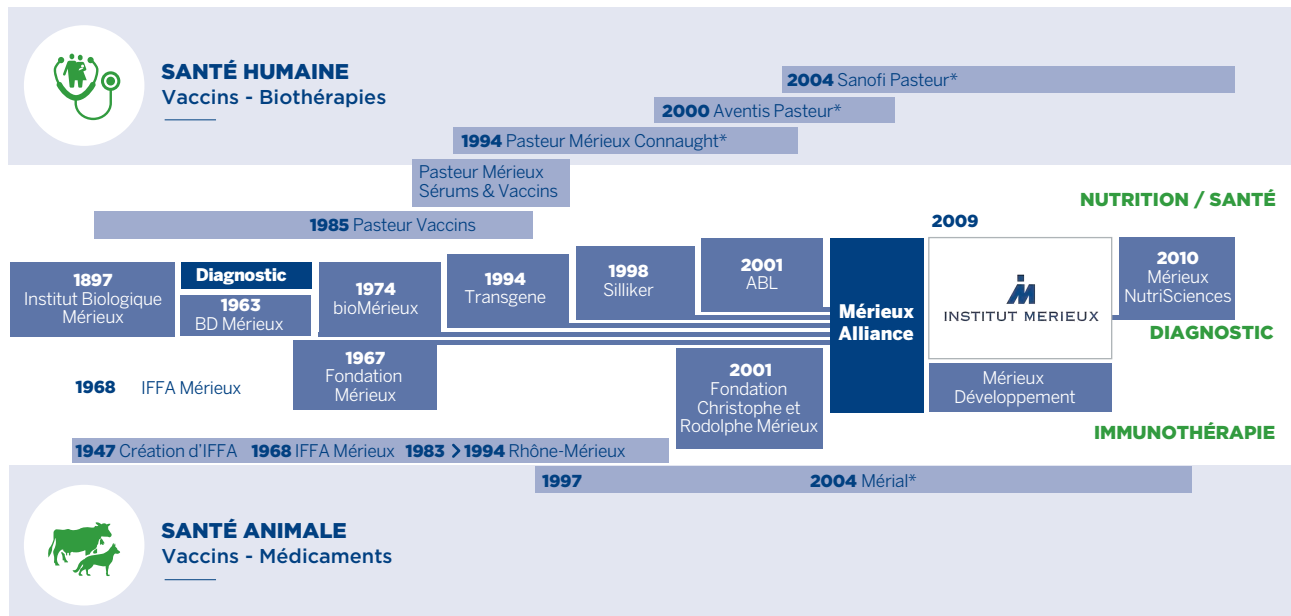
En 1937, le fils de Marcel Mérieux, le Docteur Charles Mérieux, prend les rênes du laboratoire. Dans les années 1940, il introduit une technique développée par le professeur hollandais Frenkel – la culture *in vitro* – qui révolutionne la fabrication des vaccins et conduit à la production de réactifs pour les tests de diagnostic *in vitro*.

L'Institut Mérieux devient leader mondial dans le domaine des vaccins humains et vétérinaires.

Parallèlement à ces activités, Alain Mérieux, petit-fils de Marcel Mérieux, crée en 1963 la société B-D Mérieux, devenue bioMérieux, dédiée au diagnostic *in vitro*.

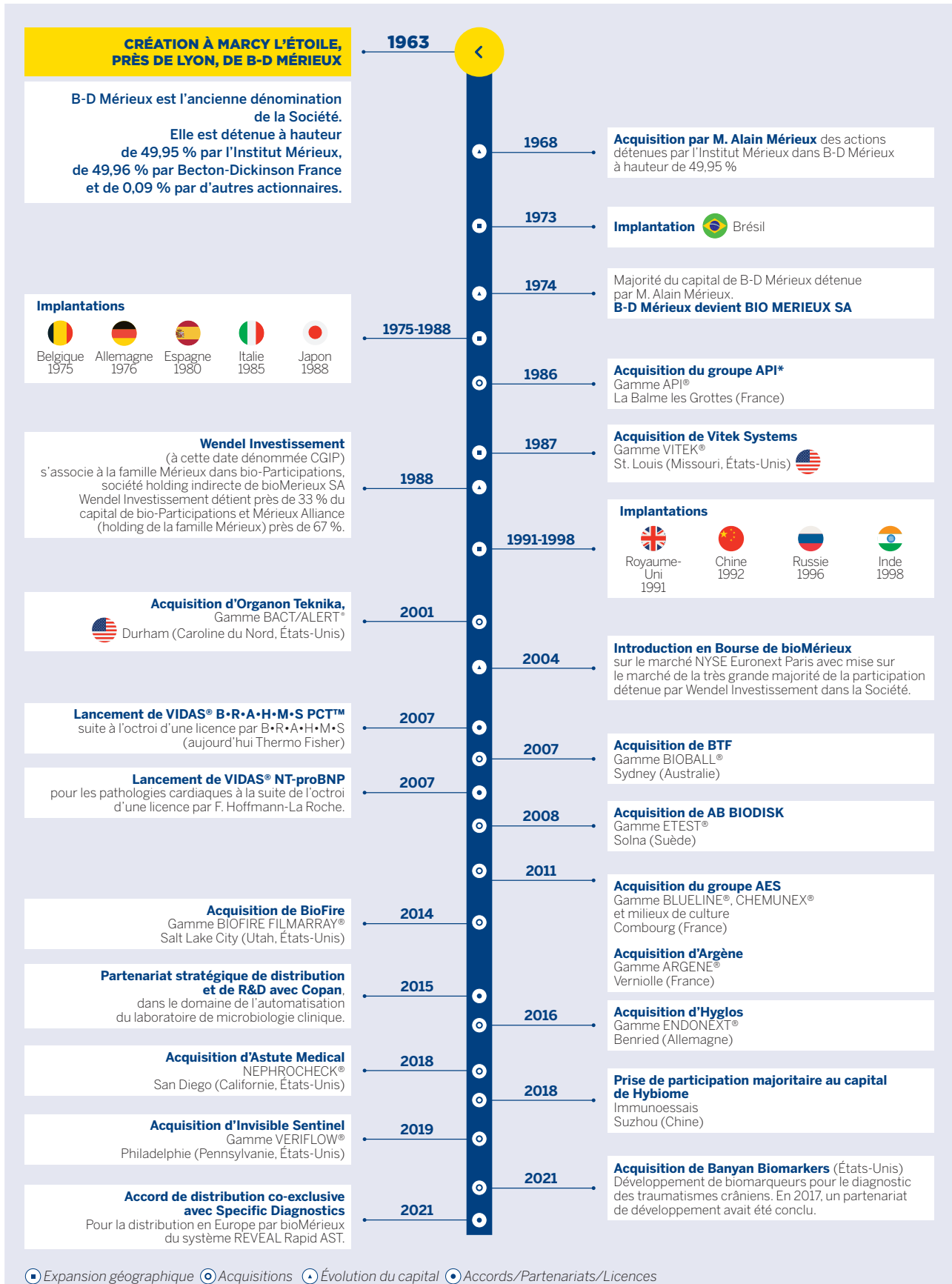
L'Institut Mérieux donne naissance à de nombreuses entreprises qui font partie du périmètre familial Mérieux jusqu'en 1994, date du désengagement de la famille des activités de vaccinologie.

Ces sociétés restent aujourd'hui des acteurs majeurs dans le domaine de la santé publique : en médecine humaine, Pasteur Mérieux Connaught deviendra Aventis Pasteur puis Sanofi Pasteur ; en médecine vétérinaire, IFFA (Institut Français de Fièvre Aphteuse) deviendra Rhône Mérieux, puis Merial et est aujourd'hui intégré au groupe Boehringer Ingelheim.



* Sociétés sorties du périmètre familial Mérieux en 1994.

1.1.2 Développements significatifs



* Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API SA, société constituée en 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux qui avait été créée en 1963 dans API SA. À la suite de cette opération API SA prend la dénomination de bioMérieux.

1.2 ORGANISATION DES ACTIVITÉS

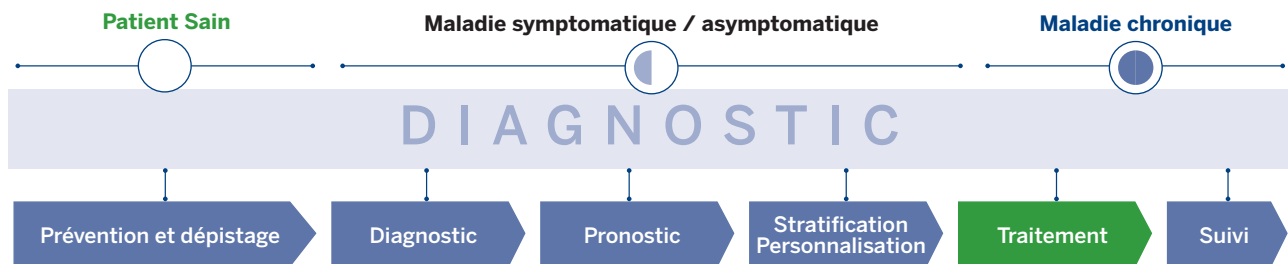
1.2.1 Le marché du diagnostic *in vitro*

Confrontée à la rareté des statistiques officielles sur son marché, la Société réalise ses propres analyses sur la base des travaux élaborés par des acteurs financiers, des consultants indépendants spécialisés, d'autres sociétés du secteur et ses experts internes.

Les sources ayant permis d'estimer le marché (sa taille, sa croissance et sa segmentation), ainsi que le positionnement concurrentiel de la Société, sont mentionnés aux paragraphes correspondants.

1.2.1.1 Description générale

Dans le domaine clinique, le diagnostic *in vitro* est un maillon essentiel de la chaîne de soins. Il intervient à chaque étape de la prise en charge du patient :



Les tests de diagnostic *in vitro* permettent de déterminer l'origine d'une infection, d'en réaliser le bon diagnostic, de proposer la stratégie thérapeutique la plus adaptée, de piloter la prise en charge du patient, d'éviter des complications coûteuses, et d'évaluer l'évolution d'une pathologie : entre 60 et 70 % des décisions médicales s'appuient sur le résultat d'un test de diagnostic. Ce taux monte à 100 % pour certaines maladies qui ne peuvent être détectées que par l'analyse des échantillons prélevés sur le patient, telles que le sida ou les cancers en stade précoce.

Les analyses sont exécutées à partir d'échantillons prélevés sur un patient (en dehors du corps du patient). Elles sont généralement réalisées à la demande du médecin, au sein des laboratoires de biologie médicale privés ou publics, commerciaux ou hospitaliers, des banques de sang et des cabinets médicaux. Les résultats sont communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que l'examen clinique ou l'imagerie). Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont mises en œuvre afin de contrôler la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et vétérinaires. Ces contrôles (stérilité des produits, absence de bactéries pathogènes...) sont réalisés tout au long de la chaîne de fabrication, de la matière première au produit fini, et s'appliquent aussi à l'environnement de production (air, eau, surfaces).

Le marché du diagnostic *in vitro* fait partie du secteur de la santé mais est un marché distinct du marché pharmaceutique. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable, notamment en raison des coûts initiaux engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système d'information du laboratoire). L'évolution du chiffre d'affaires des acteurs de ce marché est aussi plus régulière du fait de :

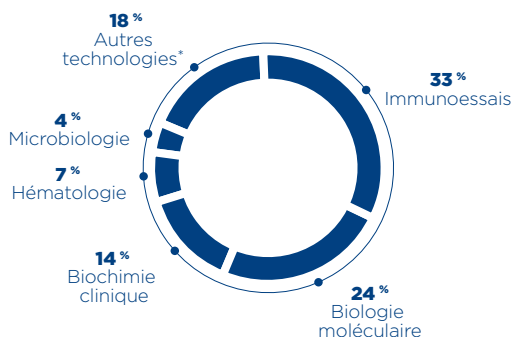
- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs en raison du caractère « fermé » de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés et commercialisés par les fabricants de ces systèmes (marché captif) ;
- la nécessité de proposer aux clients un menu étendu de réactifs par machine, ce qui conduit à une répartition de l'activité des sociétés de diagnostic *in vitro* sur un grand nombre de produits, à l'inverse des groupes pharmaceutiques qui sont souvent dépendants de *blockbusters* ;
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des modifications du contexte réglementaire et de la concurrence des médicaments génériques.

1.2.1.2 Un marché déterminé par les technologies

Le diagnostic *in vitro* regroupe l'ensemble des techniques, des systèmes et des produits utilisés sur des prélèvements, recueils de fluides biologiques ou d'échantillons de tissus humains au sein des laboratoires de biologie médicale. Il s'appuie sur plusieurs types de technologies :

- la biochimie : mesure des composants de base du corps, avec en particulier les tests de suivi du diabète ;
- les immunoessais : principe d'une réaction antigène-anticorps qui permet la détection ou le dosage d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies ;
- la microbiologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier. Les bactéries détectées sont alors identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques est testée ;
- la biologie moléculaire : détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Dans le domaine des maladies infectieuses, le processus consiste à extraire des acides nucléiques (extraction), à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial ;
- l'hématologie : étude des composants du sang (ex : plaquettes, globules rouges et blancs...).

ESTIMATION DE LA RÉPARTITION PAR TECHNOLOGIE DU MARCHÉ MONDIAL DU DIAGNOSTIC *IN VITRO* CLINIQUE PAR TECHNOLOGIE EN 2020 :



* Cette rubrique inclut notamment le séquençage nouvelle génération, la cytométrie de flux, les tests rapides, l'analyse des gaz du sang et les analyses urinaires.

Source : estimations finales IQVIA sur la base des publications des sociétés du secteur pour l'année 2020.

1.2.1.3 Un marché mondial

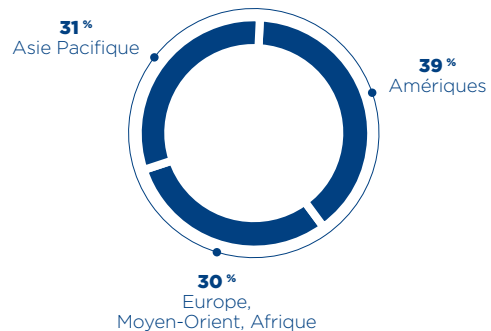
Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2020 à environ 73 milliards d'euros pour les applications cliniques, et environ 2.9 milliards d'euros pour le domaine industriel.

Le taux de croissance estimé du marché du diagnostic *in vitro* pour les applications cliniques a été d'environ 28 % en 2020, à devises constantes, tiré par les effets de la pandémie de COVID-19.

Le marché des applications cliniques est concentré pour 65 % environ dans les pays matures (principalement Amérique du Nord, Europe et Japon). Pour la Société, la ventilation de son chiffre d'affaires par zone géographique et par application est présentée au § 5.1.1.

Depuis la fin des années 1990, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance en raison d'une reconnaissance accrue de sa valeur médicale, telle qu'exposée au chapitre précédent.

ESTIMATION DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU MARCHÉ DU DIAGNOSTIC *IN VITRO* CLINIQUE EN 2020 :



Source : estimations finales IQVIA sur la base des publications des sociétés du secteur pour l'année 2020.

1.2.1.4 Tendances du marché et perspectives de croissance

Les tendances présentées ci-dessous le sont à titre indicatif et sont susceptibles de connaître de fortes variations notamment pour les raisons mentionnées au chapitre 2 (Facteurs de risques).

Plusieurs **facteurs structurels** expliquent la croissance du marché du diagnostic *in vitro* :

- dans les pays développés, l'évolution de la **démographie et des habitudes de vie** favorisent un diagnostic plus rapide, mais aussi préventif et prédictif :
 - l'allongement de l'espérance de vie entraîne le vieillissement de la population dans tous les pays et pas seulement dans les pays développés. À titre d'exemple, alors qu'en 2004, 22 % de la population française avait 60 ans et plus, ce taux atteindra probablement 35 % en 2040 (source : Institut national d'études démographiques). Cela entraîne une augmentation du nombre de maladies chroniques et de certaines maladies liées à l'âge, comme les maladies cardio-vasculaires, neuro-dégénératives, les infections respiratoires ou certains cancers,
 - les modes de vie (sédentarité, stress...) et les nouvelles habitudes alimentaires favorisent le développement de certaines maladies comme le diabète ou les allergies alimentaires ;
- dans les pays en développement, la demande pour **améliorer les systèmes de soins** et la santé publique est dynamique :
 - la croissance de la population et son urbanisation rapide, la pollution, la modification des modes de vie et des habitudes alimentaires favorisent l'émergence des maladies infectieuses et chroniques,
 - l'élévation du niveau de vie moyen, la mise en place de réformes de santé ambitieuses, la rénovation ou la création de nouvelles infrastructures entraînent également l'augmentation de la demande, et notamment d'une médecine accessible par le plus grand nombre. En outre, les dépenses de santé des membres de l'OCDE ne représentent en moyenne que 10 % du produit intérieur brut (contre 17 % environ aux États-Unis et environ 6 % au Mexique, selon les statistiques de l'OCDE – OECDStat). Elles sont toutefois en hausse (9% en 2019) due à la pandémie de COVID-19 ;

- **l'émergence ou la réémergence de pathogènes** conduit à la nécessité de développer de nouveaux tests de diagnostic :
 - des micro-organismes résistants aux antibiotiques et aux antiviraux émergent et imposent une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique. En 2014, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié le premier rapport portant sur la résistance aux agents antimicrobiens, dont la résistance aux antibiotiques, à l'échelle mondiale. Ce rapport révèle ainsi que cette grave menace est bien une réalité dans toutes les régions du monde. Depuis 2015, plusieurs initiatives nationales ou internationales ont été mises en place (États-Unis, Chine, France, Organisation des Nations Unies), afin de souligner notamment l'importance d'une surveillance accrue de l'émergence de bactéries résistantes, ou la nécessité de diagnostics rapides afin de mieux contrôler la prescription d'antibiotiques,
 - des pathogènes apparaissent, émergent, ré-émergent et se propagent dans le monde entier. La pandémie liée à la COVID-19 en est une illustration. Avant cette crise, l'OMS avait aussi qualifié « d'urgence de santé publique de portée mondiale » deux épidémies récentes : en 2014, l'épidémie au virus Ebola, la plus meurtrière depuis la découverte du virus en 1976, et, en février 2016, l'épidémie au virus Zika, associée à une hausse de cas de microcéphalie chez des bébés dont les mères avaient été infectées durant la grossesse,
 - la multiplication des infections liées aux soins conduit à la nécessité de détecter les porteurs de bactéries multi-résistantes avant qu'ils ne s'autocontaminent ou qu'ils ne contaminent les autres patients. En outre, le coût élevé du traitement de ces infections (estimé en Europe à 7 milliards d'euros par an, selon MedTech Europe) favorise les tests de dépistage des porteurs de ces bactéries afin de mettre en place les mesures d'hygiène appropriées. Enfin, une contamination suspectée ou avérée dans un hôpital conduit à des études épidémiologiques pour comprendre la transmission du pathogène et mettre en place les mesures d'hygiène adaptées pour endiguer et stopper sa diffusion ;
- la nécessité de **réduire les dépenses de santé** s'impose comme un impératif économique :
 - les difficultés économiques persistantes dans les pays développés conduisent les gouvernements à optimiser, voire à réduire les dépenses de santé. Le diagnostic ne représente habituellement (hors pandémie de COVID-19) que 2 à 3 % environ de ces dépenses, mais il intervient dans la majorité des décisions thérapeutiques et permet une meilleure prise en charge des patients : grâce à son efficacité, à toutes les étapes de la maladie, il tend à s'imposer comme un levier majeur dans l'optimisation des dépenses de santé,
 - les modes de remboursement des actes médicaux s'effectuent de plus en plus par pathologie et non plus par examen. Dans ce contexte, les hôpitaux supportent la charge du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à réaliser des tests de diagnostic pour choisir les traitements les plus adaptés et éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation ;
- l'importance médicale du diagnostic *in vitro* s'impose dans la chaîne de soins en s'intégrant dans la **médecine des 4P** (préventive, prédictive, personnalisée et participative) :
 - les progrès du savoir-faire médical permettent la découverte de nouveaux biomarqueurs innovants qui peuvent donner lieu au développement de tests de diagnostic *in vitro* améliorant ainsi la prise en charge du patient,
 - la biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro*. Cela s'est confirmé lors de la crise sanitaire liée à la COVID-19, avec le recours massif à des tests PCR (*Polymerase Chain Reaction*). Le plus souvent, elle ne se substitue pas aux techniques traditionnelles, mais complète l'offre de diagnostic en apportant des performances supérieures aux techniques traditionnelles (sensibilité et/ou rapidité),
 - la biologie moléculaire permet aussi une nouvelle approche des maladies infectieuses : l'approche syndromique. De nombreuses maladies infectieuses ont une présentation clinique similaire mais peuvent être causées par des agents pathogènes différents : virus, bactéries, champignons ou parasites. L'approche syndromique repose sur l'analyse simultanée de multiples pathogènes pouvant provoquer cette maladie. Cette approche améliore la prise en charge du patient,
 - des avancées technologiques ont permis le développement du séquençage de nouvelle génération (NGS), qui permet des analyses de haut débit du patrimoine génétique, à bien plus grande échelle que les techniques traditionnelles. Ces innovations permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives,
 - le « théranostic », qui combine un test de diagnostic à un traitement pourrait se développer à moyen et long terme. Cette approche permet l'analyse d'un ou plusieurs biomarqueurs pour stratifier les malades ou les pathologies et développer des médicaments plus ciblés et donc plus efficaces,
 - la bio-informatique, les *Big Data* et plus généralement les applications informatiques et numériques, pourraient faire évoluer le diagnostic *in vitro*, en effaçant progressivement la frontière entre l'offre de services des laboratoires d'analyses médicales et les solutions commercialisées par les sociétés de diagnostic *in vitro*, et en permettant aux laboratoires d'avoir accès à des informations plus précises pour prendre des décisions cliniques plus averties et offrir ainsi de meilleurs soins à leurs patients ;
- **l'organisation du laboratoire** évolue :
 - les nouvelles technologies permettent le développement de nouveaux systèmes pour accroître la valeur médicale du diagnostic, et renforcer l'efficacité et les flux de travail du laboratoire,
 - la pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée, le souci de standardiser les analyses, la recherche d'une meilleure efficacité opérationnelle et la concentration grandissante des laboratoires conduisent à un développement de l'automatisation des laboratoires et à des besoins accrus en services (formation, maintenance, assistance à l'accréditation, optimisation de la productivité des laboratoires...), notamment en microbiologie clinique,

- le développement de la biologie moléculaire permet de nouveaux diagnostics plus rapides et plus précis (cf. § 1.2.1.2), et sa maîtrise conduit au développement de plateformes intégrées plus simples d'utilisation,
- la demande croissante, en milieu hospitalier, notamment dans les services d'urgence ou de soins intensifs, de solutions de diagnostic permettant de choisir plus rapidement le traitement des patients, se traduit par le développement de tests dits au chevet du patient (*point of care*, ou POC) et la décentralisation des analyses,
- l'évolution de la technologie ouvre également de nouveaux champs aux instruments de diagnostic *in vitro* hors du laboratoire. Ainsi, certains tests pourraient être décentralisés et effectués dans les cabinets médicaux ou pharmacies,
- l'évolution des technologies de la communication impacte le diagnostic *in vitro* : l'obligation de connecter les instruments de diagnostic *in vitro* au système d'information du laboratoire devient une réalité. Par ailleurs, les progrès des outils connectés permettent un rendu des résultats en temps utile sur les *smartphones* des professionnels médicaux, voire dans certains cas et pour certaines applications des patients directement, qui souhaitent de plus en plus devenir acteurs de leur propre santé et de leur propre parcours de soins, nécessitant donc un meilleur accès à l'information médicale et aux résultats d'analyses plus rapides, plus précis et plus pédagogiques ;
- la demande dans le domaine des **applications industrielles** est dynamisée par des facteurs structurels :
 - les obligations de contrôle de la qualité dans les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques sont en augmentation,
 - les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques souhaitent protéger leur marque et leur réputation. Ces entreprises ambitionnent également de pouvoir réaliser des tests de façon plus automatisée, de façon à être en mesure de tester les matières premières avant leur utilisation sur les chaînes de production ou de libérer les lots de produits finis plus rapidement, favorisant ainsi l'émergence de technologies comme la cytométrie,
 - dans le domaine agroalimentaire, la demande bénéficie également de l'évolution des habitudes alimentaires (comme le développement de la consommation de la viande dans les pays émergents),
 - dans le domaine biopharmaceutique, la demande est également portée par l'émergence de nouveaux traitements « à la demande » en médecine personnalisée ou de petite série, pouvant nécessiter la réalisation de contrôles plus fréquents et plus rapides,
 - les laboratoires vétérinaires doivent de plus en plus faire face à la résistance microbienne chez les animaux, et diagnostiquer, dans les élevages, l'infertilité et les maladies animales émergentes. En outre, de nouvelles réglementations encadrent l'utilisation des antibiotiques dans les élevages,
 - les pays émergents souhaitent protéger leurs consommateurs et exporter leur propre production agroalimentaire, renforçant ainsi les contrôles de sécurité requis,
 - les consommateurs finaux sont de plus en plus exigeants sur la qualité des produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques qu'ils consomment.

À l'inverse, **certains facteurs conjoncturels peuvent affecter la croissance du marché :**

- la situation budgétaire de nombreux pays pourrait rester structurellement difficile, notamment suite aux mesures de soutien gouvernementales de l'économie pendant la pandémie de COVID-19 ;
- le déficit chronique, le surendettement des systèmes de santé et les crises économiques et monétaires entraînent la mise en place de mesures d'austérité (baisse des remboursements, réduction des investissements, optimisation de la gestion des stocks de réactifs...), et limitent la capacité des utilisateurs à développer leur consommation ;
- l'accroissement de la demande de tests de diagnostic pourrait peser sur les prix de vente des réactifs aux laboratoires d'analyses ;
- l'introduction de nouveaux tests et leur remboursement nécessitent une évaluation de leur rapport coût/bénéfice. Ces processus d'évaluation sont encore complexes et peu formalisés, et représentent une opportunité pour mieux démontrer la valeur des tests de diagnostic *in vitro* ;
- les pays émergents sont traditionnellement des marchés d'équipement, dont l'évolution est plus irrégulière, et se caractérisent par une consommation croissante de réactifs ; en outre, ces pays deviennent plus sensibles aux prix. Enfin, leur monnaie peut être soumise à de fortes fluctuations ;
- depuis plusieurs années, la consolidation des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que commerciaux, se concrétise. Ce mouvement évolue à des rythmes différents selon les pays. Ainsi, il est déjà très avancé en Amérique du Nord et au Japon, et dans une moindre mesure, en Europe.
 Cette consolidation renforce le pouvoir de négociation des clients et fait intervenir de nouveaux interlocuteurs dans l'acte d'achat d'un système de diagnostic *in vitro* comme les directeurs d'hôpitaux et des acheteurs spécialisés, ce qui pourrait peser sur le niveau des prix pratiqués par les acteurs du secteur ;
- les exigences réglementaires sont de plus en plus importantes (cf. § 2.2.3.2).

1.2.1.5 Les principaux acteurs

L'accroissement des coûts de R&D liés à l'innovation, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et la recherche de la taille critique conduisent les acteurs du diagnostic *in vitro* à poursuivre leurs alliances et partenariats. En outre, l'attractivité du secteur se traduit par l'arrivée de plusieurs nouveaux entrants.

Le marché du diagnostic *in vitro* reste un marché très concentré. La Société estime que les 15 premiers acteurs du marché du diagnostic *in vitro* représentent aujourd'hui plus de 75 % du marché (y compris les tests du diabète). Il s'agit soit de grands groupes pharmaceutiques (Roche, Abbott) ou de conglomérats diversifiés (Becton Dickinson, Thermo Fisher, Danaher et Siemens Healthineers), soit de sociétés spécialisées (bioMérieux, Diasorin, Hologic, et Qiagen).

Sur la base de son chiffre d'affaires de 2021, bioMérieux estime occuper la 6^e position du marché du diagnostic *in vitro*. Cette position reflète le caractère spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente dans le domaine des tests du diabète ni dans celui de la chimie clinique.

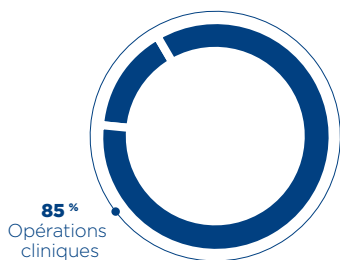
1.2.2 Présentation générale de la Société

1.2.2.1 Domaines de compétence

bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes utilisés dans deux domaines :



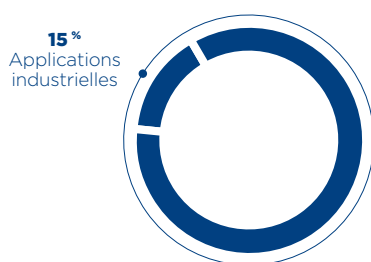
Domaine clinique



Ces systèmes permettent, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine...), le diagnostic de maladies infectieuses essentiellement. Acteur spécialisé, bioMérieux occupe le 6^e rang mondial du diagnostic *in vitro*, mais est le numéro 1 mondial de la microbiologie clinique et du diagnostic moléculaire syndromique des maladies infectieuses. L'activité historique et prioritaire du Groupe est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses : infections bactériennes (comme le staphylocoque), parasitaires (comme la toxoplasmose) ou virales (comme la grippe). Le diagnostic des maladies infectieuses a représenté, en 2021, environ 95 % de son chiffre d'affaires ; depuis 2011, bioMérieux met son expertise en microbiologie au service des professionnels de santé animale dans le but notamment, de contribuer à la lutte contre la résistance microbienne, les épizooties et les zoonoses émergentes. Cette démarche s'inscrit dans l'approche *One Health*, promue par les organisations internationales, et fondée sur le principe d'un *continuum* de l'animal à l'homme dans la transmission des agents infectieux et des résistances aux antibiotiques.



Domaine industriel



Ces systèmes permettent le contrôle microbiologique de la production ou de son environnement, principalement dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique. bioMérieux est un des leaders mondiaux de ce secteur.

Chacun de ces deux domaines dispose de sa propre direction dont les responsables siègent au sein du Comité de Direction (cf. § 4.2.1).

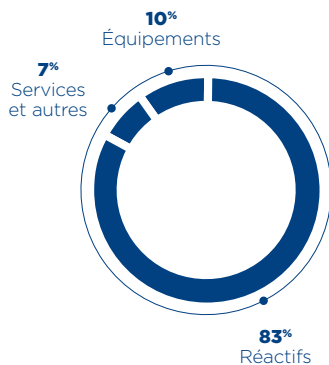
La Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les domaines d'application qu'elle a ciblés, de maîtriser trois technologies complémentaires :

- la **microbiologie**, qui repose sur la mise en culture d'échantillons biologiques, l'identification des micro-organismes et la mesure de leur résistance aux antibiotiques ;
- les **immunoessais**, basés sur le principe de la réaction immunologique, pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon ;
- la **biologie moléculaire**, qui s'appuie sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un pathogène pour identifier bactéries, virus, champignons et parasites.

L'offre de diagnostic du Groupe est composée d'équipements, de réactifs et de services (ERS) :

- les équipements (également appelés instruments, plateformes ou automates) sont utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée en série ou à l'unité. Il s'agit principalement de systèmes fermés c'est-à-dire qu'ils permettent uniquement l'utilisation des réactifs développés spécifiquement. Les instruments sont soit vendus soit placés chez les clients avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Sur certains marchés, les instruments peuvent aussi être loués aux clients. Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services qui incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. Les instruments intègrent des logiciels et des systèmes expert pour la gestion des analyses et l'interprétation des résultats ;
- les réactifs, produits consommables, sont utilisés pour effectuer des tests biologiques permettant de faire du dépistage, de l'aide au diagnostic, du pronostic ou du suivi de traitement ;
- les services associés tels que l'installation et l'entretien des instruments, la formation de leurs utilisateurs ou l'audit des flux de travail au sein des laboratoires.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 PAR ERS



Le métier de bioMérieux est donc un métier d'intégration de technologies très diversifiées comme la biologie, l'instrumentation et l'ingénierie, l'informatique et le traitement de données. Cette intégration peut s'avérer complexe, imposant notamment de vérifier la nécessaire compatibilité des éléments entre eux, de contrôler la cohérence globale de l'ensemble, de suivre les différentes normes applicables à chaque domaine, et de respecter les objectifs de qualité, de coûts et de délais de mise à disposition des solutions.

1.2.2.2 Présence géographique et réseau commercial

La Société commercialise ses produits dans plus de 160 pays à travers un réseau de filiales internationales et de distributeurs.

Dans les filiales, les forces de vente et le marketing sont spécialisés par application clinique ou industrielle. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les États-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus souvent spécialisées pour répondre aux besoins des clients des secteurs pharmaceutique et agroalimentaire. À l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente sont mutualisées.

La Société dispose d'une présence forte sur tous les continents grâce à des distributeurs indépendants. Ces distributeurs sont notamment choisis en fonction de leur capacité à maintenir une forte notoriété commerciale des produits du Groupe, et à respecter les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées). Ils sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la santé dans leur pays et sont souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic, sous réserve des lois applicables. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante leur permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux.

Dans certains pays émergents particulièrement vastes, comme la Chine, la Russie ou l'Inde, les filiales de la Société peuvent animer un réseau de distributeurs locaux. Cette organisation, cohérente avec les pratiques locales de distribution, permet à la Société de commercialiser ses gammes de produits sur une grande partie de ces territoires. *A contrario*, cette intermédiation peut, dans certains cas, rendre l'évolution de ces marchés moins lisible.

1.2.2.3 Clients du Groupe

Marché clinique

L'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Cette organisation est une combinaison aux équilibres variables entre acteurs publics et privés. La Société commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses commerciaux et hospitaliers. Elle estime que ces deux types de clients représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les distributeurs, les centres de transfusion sanguine, le *point of care* (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (*physician office laboratories* ou POL). Le Groupe ne vend pas de produits aux patients eux-mêmes.

L'offre de la Société en microbiologie clinique inclut des systèmes de toute capacité et se base sur le concept d'automatisation du laboratoire de microbiologie : elle correspond donc parfaitement au mouvement de consolidation des laboratoires (cf. § 1.2.1.4). En outre, la Société développe de manière continue son offre commerciale en intégrant notamment des services, et en proposant des solutions globales à forte valeur ajoutée (médicale et/ou économique). Dans le domaine des immunoessais, la plateforme VIDAS® est adaptée aux laboratoires décentralisés et aux tests à haute valeur médicale.

Domaine industriel

Les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle de qualité des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit les laboratoires indépendants auxquels certains de ces groupes sous-traitent leur contrôle qualité. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, la Société s'adresse aussi aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle.

Quelques données chiffrées

La France présente une organisation de santé mixte, associant des laboratoires privés et publics.

Les laboratoires privés ont représenté 30 % des ventes en 2021, alors que les hôpitaux ont totalisé 39 % des ventes de la Société.

Les clients industriels ont représenté 31 % des ventes en 2021.

Aux États-Unis, premier marché du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 66 % des ventes en 2021 et les laboratoires commerciaux 13 %. Par ailleurs, moins de 10% des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les POL, les hôpitaux universitaires.

Les clients industriels ont représenté, quant à eux, 10 % des ventes.

Malgré le mouvement global de concentration de sa clientèle, bioMérieux n'estime pas avoir une base de client concentrée. Le premier client a représenté moins de 1 % du chiffre d'affaires total du Groupe, en 2021.

1.2.2.4 Concurrence

Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses, la Société est l'un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées (microbiologie, immunoessais et biologie moléculaire). Ses concurrents diffèrent selon la technologie appliquée. Elle considère que la maîtrise de ces technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important :

- dans le domaine de la microbiologie clinique, selon les estimations internes et celles d'un consultant indépendant spécialiste du diagnostic *in vitro*, la part de marché de la Société est d'environ 40 %, lui conférant la première place mondiale. Ce marché est estimé à environ 3 milliards d'euros, en croissance d'environ 5 % par an à taux de change constants. Les autres acteurs significatifs de ce marché sont Becton Dickinson, Danaher et Thermo Fisher. La frontière entre les technologies devient de plus en plus perméable : des start-up proposant des technologies d'identification et/ou d'antibiogramme rapides basées sur des approches de biologie moléculaire émergent et les acteurs de biologie moléculaire proposent de plus en plus de tests utiles à l'identification rapide des bactéries ;
- dans les immunoessais, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Roche, Abbott, Siemens Healthineers et Danaher) sont dominants. Des acteurs spécialisés comme Bio-Rad et DiaSorin s'inscrivent aussi parmi les compétiteurs les plus importants. Selon ses estimations internes, la Société détient une part de marché d'environ 3 %. Elle renforce sa position d'acteur spécialisé grâce à VIDAS® 3, la génération la plus récente de son automate VIDAS®, à son offre de tests à forte valeur médicale et à son implantation dans les pays émergents ;

- en biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs sont Hologic, Qiagen, Becton Dickinson, Danaher (Cepheid), Abbott et Siemens. Le recours à la biologie moléculaire a été massif depuis le début de la pandémie en cours, notamment les tests qui utilisent la technologie PCR. Ce marché peut être divisé en 3 segments selon le nombre de pathogènes détectables par les plateformes en un seul test : mono, *low* (≤ 5 pathogènes) et multiplex. bioMérieux propose principalement une offre syndromique multiplex avec le système BIOFIRE®, qui apporte un nouveau standard dans le diagnostic des maladies infectieuses. L'intérêt pour le multiplex s'est accéléré au cours de ces dernières années tant pour les professionnels de santé que pour les acteurs du marché du diagnostic. Plusieurs acquisitions ont transformé le panorama concurrentiel du multiplex en 2020/2021 : Roche, Diasorin et Hologic ont acquis respectivement GenMark, Luminex et Mobidiag. Dans ce segment, fin 2021, la gamme BIOFIRE® représente environ 80 % de la base installée dans le monde. En outre, la Société est présente dans le domaine de l'extraction avec EMAG®, nouvelle génération de son automate NUCLISENS® EASYMAG®.

Marché industriel

Sur le marché de la microbiologie industrielle, qui reste encore relativement fragmenté, la Société estime occuper l'une des premières positions. Sur la base de ses études internes, elle évalue sa part de marché à environ 20 %.

Les autres acteurs significatifs sont Merck Milipore, Charles River, EW Group, Thermo Fisher, Neogen et Becton Dickinson ainsi que de plus petites sociétés sur certains marchés de niche.

1.2.3 Produits du Groupe

La Société met en œuvre une stratégie marketing mondiale. La commercialisation de ses différents systèmes est déclinée sous des marques identiques dans le monde entier. En outre, le portefeuille de produits est adapté aux spécificités régionales et locales et fait l'objet d'un processus continu d'évaluation visant à sa rationalisation.

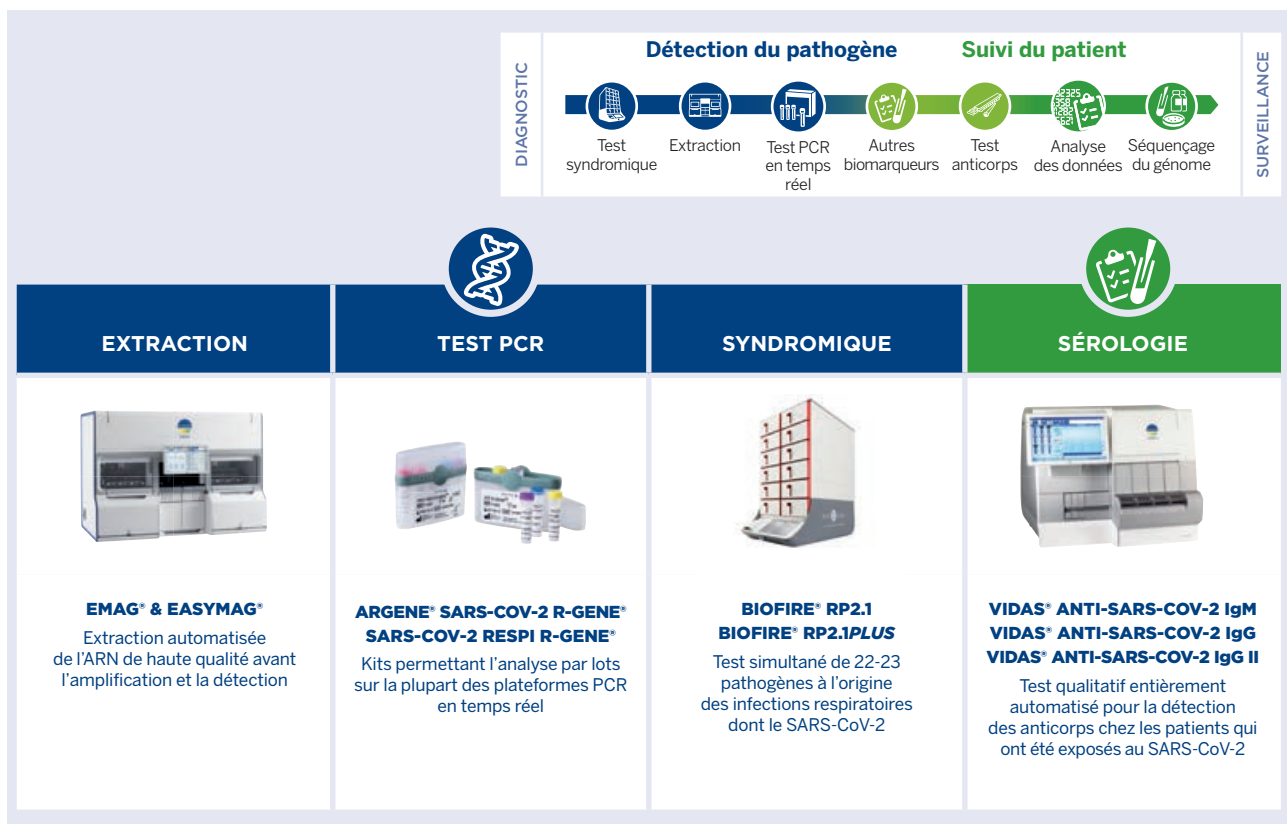
Les dix premiers produits ont représenté 38 % du chiffre d'affaires de la Société en 2021.

bioMérieux développe des offres complètes afin de répondre aux enjeux de santé publique à travers des gammes de produits spécifiques.

1.2.3.1 Réponse aux enjeux de santé publique : des solutions complètes

Solutions spécifiques pour la lutte contre la pandémie de COVID-19

Fort de son expertise dans les domaines de la biologie moléculaire et des immunoessais, bioMérieux répond aux enjeux de santé publique majeurs dans la lutte contre les pathogènes émergents (cf. § 3.4.1.3), notamment contre la pandémie de COVID-19. La Société a développé et mis à disposition diverses solutions de diagnostics, certaines ayant pour but de détecter la présence du SARS-CoV-2 dans l'organisme, et d'autres de déterminer le statut immunitaire du patient.



Différents tests ont ainsi été développés :

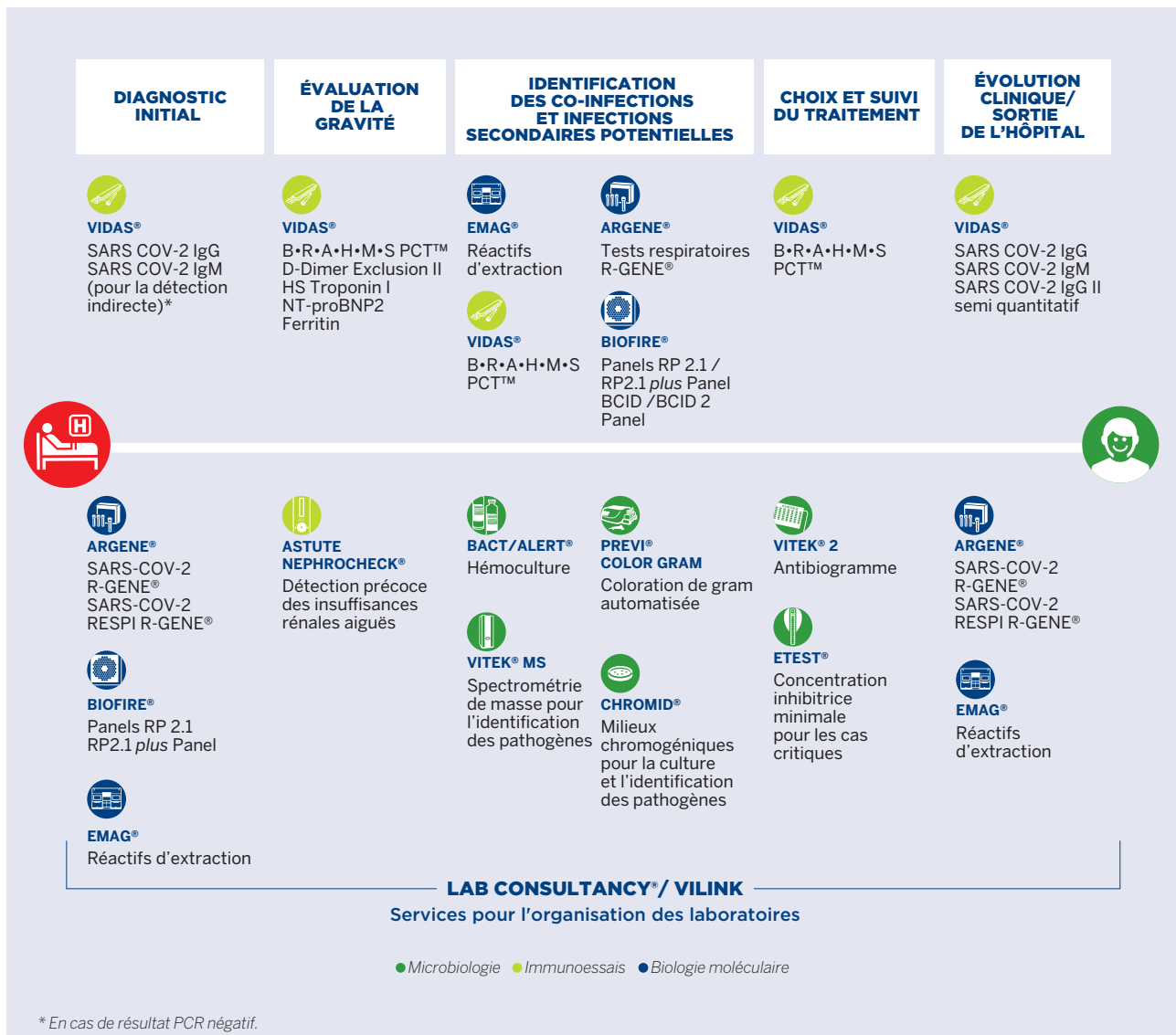
- les tests de biologie moléculaire basés sur la technologie PCR (*Polymerase Chain Reaction*) pour l'amplification et la détection de l'ARN du coronavirus responsable de la pandémie de COVID-19 :
 - le test ARGENE SARS-CoV-2 R-GENE® qui permet de détecter spécifiquement, à partir de prélèvements nasopharyngés, oropharyngés ou salivaires, le SARS-CoV-2 en testant plusieurs patients simultanément. Il peut être utilisé avec la plupart des plateformes d'extraction et d'amplification d'acides nucléiques disponibles sur le marché. Le test est produit en France et donne un résultat en 4 à 5 heures,
 - les panels respiratoires BIOFIRE® 2.1 (RP2.1) et BIOFIRE® 2.1 plus (RP2.1 plus) sont des évolutions des panels RP2 et RP2 plus qui intègrent la détection du virus SARS-CoV-2 en plus des 21 autres pathogènes fréquemment responsables d'infections respiratoires et déjà inclus dans ces panels. Le panel RP2.1 plus intègre également la détection du

MERS-Coronavirus. Ces deux panels sont disponibles sur les plateformes BIOFIRE® FILMARRAY® 2.0 et FILMARRAY® TORCH. Les tests sont produits aux États-Unis et donnent des résultats en 45 minutes ;

- les tests VIDAS® anti-SARS-CoV-2 IgM et VIDAS® anti-SARS-CoV-2 IgG et IgG II (hors États-Unis) s'appuient sur la technologie ELFA (*Enzyme Linked Fluorescent Assay*) de la gamme VIDAS® pour la détection d'anticorps synonymes d'une infection passée ou présente. Ces tests permettent de déterminer le statut immunitaire du patient par la détection d'anticorps dirigés spécifiquement contre le SARS-CoV-2. Plus spécifiquement, ces tests permettent la détection des immunoglobines G et M (IgG et IgM) produites par le système immunitaire lors d'une infection par le SARS-CoV-2. Ces trois tests sont produits en France et donnent un résultat en moins de 30 minutes.

Ces produits s'inscrivent dans l'offre complète de bioMérieux pour le diagnostic et la gestion des patients atteints de la COVID-19.

LA SOLUTION BIOMÉRIEUX COVID-19 : DES DIAGNOSTICS COMPLÉMENTAIRES















* En cas de résultat PCR négatif.


Enfin, dans le domaine industriel, le test SARS-CoV-2 permet de détecter spécifiquement le coronavirus sur les échantillons d'environnement et en particulier sur les surfaces. Ce test est utilisé sur la plateforme moléculaire GENE-UP® et donne un résultat en 2 heures. Il est produit sur le site de Philadelphie, aux États-Unis.

Solutions spécifiques pour la lutte contre la résistance aux antibiotiques

bioMérieux est un acteur de premier plan dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques (cf. § 3.4.1.1). La gamme de produits de la Société couvre l'ensemble des besoins des acteurs de santé publique.

LES SOLUTIONS BIOMÉRIEUX POUR LE COMBAT CONTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

CONTRÔLE DES CONTAMINATIONS	IDENTIFICATION	ANTIBIOGRAMME	GESTION ET SURVEILLANCE DES ÉPIDÉMIES	SUPPORT AU CHOIX DES ANTIBIOTIQUES
 GAMME CHROMID® Milieux de culture chromogéniques	 BIOFIRE® Système PCR multiplex	 VITEK® 2 Système d'identification et d'antibiogramme	 BIOMERIEUX EPISEQ® SERVICE Solution WGS* pour le monitoring épidémiologique	 VIDAS® B-R-A-H-M-S PCT™ Marqueur spécifique pour les infections sévères et le Sepsis
 RAPIDEC® CARBA NP Test de Biochimie pour la détection des bactéries productrices de carbapénémases	 VITEK® MS Système de spectrométrie de masse	 ETEST® Méthode des gradients sur milieux de culture		
 GAMME DE CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL Surveillance de l'air, des surfaces et de l'eau	 VITEK® 2 Système d'identification et d'antibiogramme	 RAPIDEC® CARBA NP Test de biochimie pour la détection des bactéries productrices de carbapénémases		
	 GAMME API® Bandelettes d'identification standardisées			



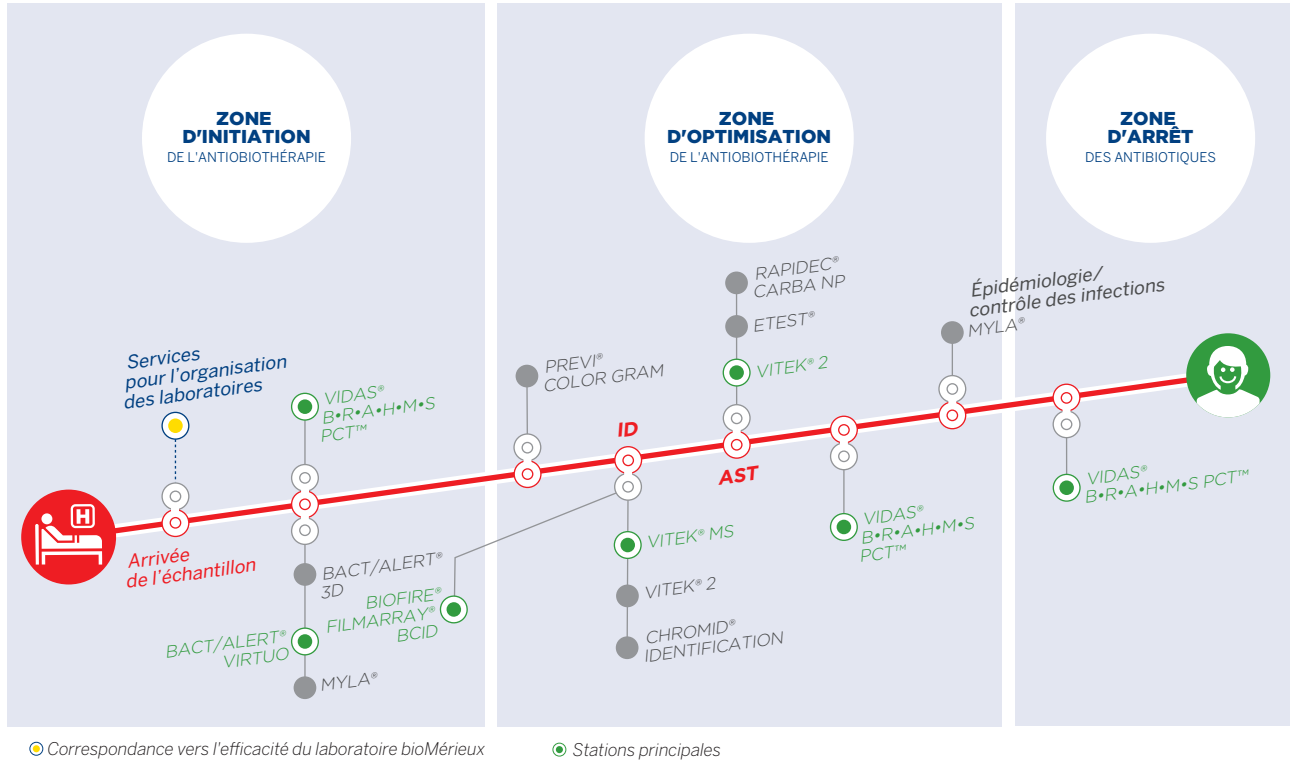
LAB INFORMATICS **MYLA®**
 pour offrir des résultats activables et consolider les données

* Whole Genome Sequencing : Séquençage sur l'intégralité du génome.











Solutions spécifiques pour la lutte contre le sepsis

bioMérieux est engagée de longue date dans la lutte contre le sepsis (cf. § 3.4.1.2) et dispose d'une offre complète, « Sepsis solution ».



LES SOLUTIONS BIOMÉRIEUX POUR LA LUTTE CONTRE LE SEPSIS











1.2.3.2 Description des gammes principales

BIOFIRE®	
EXPERTISE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE	TECHNOLOGIE RT-PCR*
CLIENTS  Clinique  Industrie	TYPE D'OFFRE  Réactifs  Instruments  Logiciels  Services
 RÉACTIFS  FILMARRAY TORCH®  FILMARRAY 2.0®  FILMARRAY EZ®	
OBJECTIF	Identifier simultanément en un seul test, ou « panel », les pathogènes (bactéries, virus, parasites, champignons, levures) les plus fréquemment à l'origine d'un syndrome infectieux par la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN spécifiques.
CARACTÉRISTIQUES	<p>Facile à utiliser : préparation de l'échantillon avant l'analyse en moins de 2 minutes, et ne nécessitant pas de compétences particulières en biologie moléculaire. Pas d'intervention du technicien de laboratoire une fois l'analyse lancée jusqu'au résultat (<i>sample-to-answer</i>).</p> <p>Rapide : durée des tests comprise entre 45 et 75 minutes, selon les panels.</p> <p>Complet : larges panels comprenant entre 14 et plus de 40 pathogènes.</p>
PORTFOLIO	<p>Réactifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infections respiratoires : panel Respiratoire 2.1 (23 pathogènes incluant SARS-CoV-2), panel Pneumonie plus (34 pathogènes) ; • Infections du sang : panel d'identification des hémocultures positives (BCID2 avec 43 pathogènes et gènes de résistance) ; • Infections gastro-intestinales : panel Gastro-Intestinal (22 pathogènes) ; • Infections du système nerveux central : panel Méningite/Encéphalite (14 pathogènes). <p>Des déclinaisons de ces 5 panels existent afin de répondre à certaines contraintes réglementaires régionales et locales.</p> <p>Instruments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FILMARRAY® Torch® : modulaire et évolutif. La configuration de base à 2 modules est en mesure de tester 44 échantillons/jour, et peut être étendue à 12 modules pour une capacité de 264 échantillons/jour ; • FILMARRAY® 2.0 peut fonctionner jusqu'à 8 unités individuelles et peut traiter 176 échantillons/jour ; • FILMARRAY® EZ offre une interface utilisateur simplifiée et exploite un seul système FILMARRAY® 2.0. Il n'est disponible que sur le marché américain et uniquement pour l'utilisation du panel RP-EZ.
AUTRES INFORMATIONS	Sur le marché industriel, BIOFIRE® MYCOPLASMA, un test innovant pour la détection des mycoplasmes dans les produits biopharmaceutiques (anticorps, hormones, thérapies cellulaires ou géniques...), le segment le plus dynamique de l'industrie pharmaceutique.




* Real-time polymerase chain reaction.

VITEK® 2	
EXPERTISE MICROBIOLOGIE (IDENTIFICATION & ANTILOGRAMME)	TECHNOLOGIE COLORIMÉTRIE
CLIENTS  Clinique  Industrie	TYPE D'OFFRE  Réactifs  Instruments  Logiciels  Services
 RÉACTIFS  VITEK®2 XL  VITEK® 2  VITEK® 2 COMPACT	
OBJECTIF	Identifier automatiquement les espèces bactériennes. Tester leur résistance à différents antibiotiques afin d'obtenir un antibiogramme spécifique pour ajuster le traitement du patient.
CARACTÉRISTIQUES	<p>Automatisé : sa conception assure un flux de travail du laboratoire optimisé ; moins de tâches répétitives, une sécurité améliorée, une standardisation maximisée et des délais de production et de génération de rapports plus rapides.</p> <p>Réactifs prêts à l'emploi : une fois le consommable chargé, l'incubation et la lecture de chaque carte sont gérées par le système sans intervention du technicien de laboratoire.</p> <p>Logiciel expert pour l'interprétation des résultats : bioMérieux a intégré dans son système VITEK® 2 l'<i>Advanced Expert System (AEST™)</i>, qui fournit automatiquement la validation de chaque résultat de l'antibiogramme : dans un temps optimisé, il donne un profil phénotypique précis du ou des mécanismes de résistance(s) bactérienne(s) pour chaque isolat testé.</p>
PORTFOLIO	<p>Réactifs : VITEK®2 permet l'identification de plus de 450 bactéries ou moisissures et de tester leur résistance à plus de 170 antibiotiques.</p> <p>Instruments :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● VITEK® 2 Compact a une capacité de 15, 30 ou 60 cartes ; ● VITEK® 2 a une capacité de 60 cartes ; ● VITEK® 2 XL a une capacité de 120 cartes. <p>Le système VITEK® 2 peut être utilisé uniquement pour les antibiogrammes et l'identification est alors réalisée par VITEK® MS ou VITEK® MS PRIME. Cette configuration est entièrement intégrée de manière transparente par MYLA® (cf. ci-après), et vise à accélérer l'obtention des résultats de résistance aux antibiotiques (<i>FAST-Antimicrobial Susceptibility Testing - FAST-AST</i>).</p>
AUTRES INFORMATIONS	<p>VITEK® 2 est leader sur le marché de l'identification et de l'antibiogramme automatisés.</p> <p>La gamme VITEK® est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique devant identifier d'éventuels agents pathogènes présents dans les produits ou dans l'environnement de production. Dans le domaine vétérinaire, les solutions VITEK® permettent l'identification et l'antibiogramme de bactéries responsables de pathologies chez l'animal.</p>

VITEK® MS / VITEK® MS PRIME	
EXPERTISE MICROBIOLOGIE (IDENTIFICATION)	TECHNOLOGIE MALDI-TOF *
CLIENTS  Clinique  Industrie	TYPE D'OFFRE  Réactifs  Instruments  Logiciels  Services
 VITEK® MS-DS  VITEK® MS	
OBJECTIF	Identifier des bactéries en quelques minutes par l'utilisation de la technologie de spectrométrie de masse qui s'appuie sur la différence de masse. Cette technologie s'appuie sur la différence de masse entre les constituants d'une bactérie pour en déterminer une « signature » unique permettant son identification.
CARACTÉRISTIQUES	<p>Nouvelle génération de spectrométrie de masse : VITEK® MS PRIME intègre de nouvelles fonctionnalités innovantes comme le chargement et la priorisation des lames. Ces fonctionnalités permettent une optimisation renforcée du flux de travail de laboratoire.</p> <p>Simplicité et sécurité du flux de travail : préparation des échantillons rationalisée et kits pratiques avec protocoles d'inactivation et d'extraction sûrs et efficaces. Le système VITEK® MS PRIME est un nouveau système plus compact pouvant être positionné sur la paillasse pour améliorer la productivité du laboratoire.</p> <p>Identification rapide, robuste et précise au niveau de l'espèce, du genre ou du groupe en quelques minutes.</p> <p>Intégration avec l'antibiogramme, de manière transparente, des résultats d'identification avec les résultats de VITEK® 2 grâce à une configuration et une durée d'exécution optimisées.</p>
PORTFOLIO	<p>Plus de 15 000 souches différentes présentes dans la base de données prenant en compte la diversité au sein d'une espèce pour une précision accrue. Par ailleurs, des kits spécifiques nécessaires à la préparation de l'échantillon sont disponibles pour <i>Mycobacterium/Nocardia</i> et pour les moisissures.</p> <p>VITEK® PICKME™ optimise et homogénéise le dépôt des échantillons sur les matrices VITEK® MS et VITEK® MS PRIME.</p>
AUTRES INFORMATIONS	Cette technique d'identification bactérienne convient, en particulier, aux laboratoires traitant de gros volumes d'échantillons. Ils peuvent obtenir des résultats rapidement et à un coût attractif. En revanche, la spectrométrie de masse MALDI-TOF ne permet pas de réaliser des tests de sensibilité aux antibiotiques.

* Matrix Assisted Laser Desorption Ionization Time Of Flight.

BACT/ALERT®	
EXPERTISE MICROBIOLOGIE (HÉMOCULTURE)	TECHNOLOGIE COLORIMÉTRIE
CLIENTS  Clinique  Industrie	TYPE D'OFFRE  Réactifs  Instruments  Logiciels  Services
 	
OBJECTIF	Cultiver et détecter des micro-organismes (bactéries, champignons/levures, mycobactéries) dans le sang et autres fluides corporels normalement stériles. Cette étape est le point d'entrés clé pour la prise en charge des patients suspectés de sepsis.
CARACTÉRISTIQUES	<p>Chargement et déchargement entièrement automatisés : réduction des tâches manuelles et optimisation économique. Le système entièrement fermé offre un meilleur contrôle de la température.</p> <p>Détection du niveau de sang : mesure le volume de sang ajouté à chaque bouteille lors du chargement pour alerter immédiatement le laboratoire si des échantillons doivent être prélevés à nouveau ; contrôle de qualité des pratiques de collecte de sang avec traçabilité au niveau de l'échantillon patient.</p> <p>Algorithmes de détection avancés : détecte les échantillons positifs plus rapidement, permettant une optimisation accélérée du traitement des patients.</p>
PORTFOLIO	<p>Réactifs : Flacons incassables en polycarbonate multicouches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Flacons BACT/ALERT® FAN® PLUS contiennent des billes en polymère pour la neutralisation efficace des antibiotiques qui peuvent circuler dans le sang de patients ; • Flacons BACT/ALERT® FAN® neutralisent les antibiotiques grâce à du charbon activé ; • Flacons BACT/ALERT® Standard sans neutralisation des antibiotiques ; • Flacons BACT/ALERT® MP pour la détection de la tuberculose pulmonaire. <p>Instruments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BACT/ALERT® 3D (120 Combo et 240), première génération d'instrument, flexible, facile d'utilisation et modulaire, d'une capacité de 120 à 1 440 positions ; • BACT/ALERT® VIRTUO®, nouvelle génération d'instrument, d'une capacité de 428 bouteilles et pouvant connecter jusqu'à 3 modules supplémentaires et une seule interface utilisateur, pour une capacité totale d'environ 1 700 bouteilles.
AUTRES INFORMATIONS	Pour les applications industrielles, la gamme des systèmes BACT/ALERT® est utilisée pour le contrôle de stérilité des produits biopharmaceutiques, pour le contrôle microbiologique des boissons ainsi que pour le contrôle de qualité des produits sanguins, et plus spécifiquement des plaquettes pour lesquelles BACT/ALERT® est la méthode de détection la plus utilisée dans le monde.

BIOMÉRIEUX VISION SUITE		
EXPERTISE MICROBIOLOGIE	CLIENTS  Clinique  Industrie	TYPE D'OFFRE  Logiciels
OBJECTIF	Ensemble de logiciels permettant la consolidation des données de l'hôpital et celles du laboratoire. Ces logiciels permettent de fournir des informations pertinentes et actionnables pour soutenir le diagnostic et aider les décisions cliniques.	
CARACTÉRISTIQUES	L'offre se décline autour de trois piliers : <ul style="list-style-type: none"> • le <i>middleware</i> adresse les besoins de pilotage et d'optimisation du laboratoire ; • l'analytique fournit des outils de gestion des données de santé ; • le support à la décision permet l'optimisation des programmes d'antibiogouvernance* et de contrôle des infections. 	
PORTFOLIO	<p>MYLA® : Offre <i>middleware</i> sous forme d'application web, connectée au SIL** et accessible depuis n'importe quel poste de travail du laboratoire. Cette solution permet la consolidation des données analytiques des gammes d'instruments utilisés. Connectée à VITEK® 2, VITEK® MS, VITEK® MS PRIME et BACT/ALERT® VIRTUO, elle permet à la fois le pilotage et l'amélioration de l'activité analytique au moyen de tableaux de bord, ainsi que la surveillance des infections et des résistances grâce à des outils statistiques et épidémiologiques.</p> <p>CLARION™ : Offre analytique sous forme de solution SaaS (<i>Software-as-a-Service</i>) destinée à des utilisateurs hors du laboratoire. Elle fournit aux hôpitaux des tableaux de bord de données et informations utiles pour supporter et améliorer les programmes d'antibiogouvernance* et mettre en avant la valeur du diagnostic.</p> <p>EPISEQ® : solution d'analyse de données de séquençage nouvelle génération (NGS) en support à la décision diagnostique. L'offre se décline autour de 3 produits : EPISEQ®CS (suivi épidémiologique des infections bactériennes), EPISEQ®16S (métagénomique) et EPISEQ®SARS-CoV-2 (suivi de l'épidémie de COVID-19 avec identification des variants).</p> <p>BIOFIRE® SYNDROMIC TRENDS : option <i>cloud</i> pour la collecte et le partage des résultats des tests BIOFIRE® provenant des établissements hospitaliers. Elle permet de suivre, en temps réel, les tendances épidémiologiques liées à la circulation des pathogènes au niveau local, régional, national ou global et ainsi de contextualiser les résultats obtenus.</p>	

* Bon usage des antibiotiques (également appelé « AMS » : antimicrobial stewardship).

** Système d'Information du Laboratoire = progiciel de gestion assurant les principaux processus d'un laboratoire d'analyses médicales.

MILIEUX DE CULTURE ET INSTRUMENTS ASSOCIÉS			
EXPERTISE MICROBIOLOGIE (CULTURE)	CLIENTS  Clinique  Industrie	TYPE D'OFFRE  Réactifs  Instruments  Logiciels  Services	
 <p>MILIEUX DE CULTURE (BOÎTE DE PETRI)</p>	 <p>PREVI® COLOR GRAM</p>	 <p>WASP®</p>	 <p>WASPLAB®</p>
OBJECTIF	Cultiver des bactéries et isoler des colonies. Identifier des bactéries et des mécanismes de résistance grâce à la gamme CHROMID®.		
PORTFOLIO	<p>Milieux de culture :</p> <p>Gamme étendue (plus de 100 références disponibles sous forme de boîtes de Petri, tubes et flacons), en particulier des milieux prêts à l'emploi (PPM), conventionnels ou chromogéniques.</p> <p>Gamme de milieux chromogéniques CHROMID® : isolement et identification simultanés des micro-organismes cibles (ex. : <i>Clostridium difficile</i>, CPS, <i>Salmonella</i>), y compris des bactéries résistantes responsables d'infections nosocomiales (MRSA, CARBA, OXA-48, Colistin R).</p> <p>Gamme de biplates : association intelligente de 2 milieux de culture dans une seule boîte permettant d'obtenir 2 informations en une seule lecture (CHROMID® CARBA SMART, CHROMID® SMART MRSA/S. aureus, ainsi que des équipements pour le contrôle d'environnement des laboratoires).</p> <p>Milieux spécifiques dans le domaine des applications industrielles, pour le contrôle des micro-organismes dans les produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques, et la surveillance environnementale adaptés au secteur pharmaceutique.</p> <p>PREVI® COLOR GRAM : système automatisé conçu pour colorer les prélèvements sur lames selon la technique GRAM (catégorisation des bactéries en deux groupes selon leurs caractéristiques membranaires et de paroi).</p> <p>Instruments (contrat de distribution avec la société italienne Copan) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • WASP®, système d'ensemencement automatisé ; • WASPLab®, système d'incubation intelligent fournissant des images des milieux de culture de haute résolution et améliorant la rapidité, l'interprétation, la fiabilité et l'accessibilité des résultats. 		
AUTRES INFORMATIONS	<p>Un logiciel d'intelligence artificielle (PhenoMATRIX™) est intégré à WASPLab®. Il permet l'analyse et le tri automatique des géloses incubées dans WASPLab® grâce à la combinaison des données patients et à l'analyse des images au moyen d'algorithmes très performants.</p> <p>Un module complémentaire à WASPLab®, Colibrí, permet l'automatisation du prélèvement des colonies, la préparation des cibles pour l'identification par VITEK®MS, la préparation de la suspension pour la réalisation de l'antibiogramme avec VITEK®2.</p>		

VIDAS®	
EXPERTISE IMMUNOESSAIS	TECHNOLOGIE ENZYME LINKED FLUORESCENT ASSAY
CLIENTS  Clinique  Industrie	TYPE D'OFFRE  Réactifs  Instruments  Logiciels  Services
 RÉACTIFS  VIDAS 3®  VIDAS®  MINIVIDAS®	
OBJECTIF	Détecter et quantifier des molécules d'intérêt biologique (hormones, marqueurs tumoraux, antigènes ou anticorps) pour le diagnostic ou le suivi des maladies, la santé animale et le contrôle de produits alimentaires et pharmaceutiques. La détection se fait par la lecture d'un signal fluorescent émis lors de la formation d'un complexe anticorps-antigène.
CARACTÉRISTIQUES	Robustesse et fiabilité reconnue (TMEP * MINI VIDAS® environ 2 500 jours, VIDAS® plus de 1 500 jours et VIDAS 3® plus de 500 jours). Il peut effectuer jusqu'à 50 tests/heure.
PORTFOLIO	Large menu de paramètres qui répond aux besoins de chaque typologie de clients : <ul style="list-style-type: none"> • applications cliniques : plus de 70 tests répartis dans les gammes Urgences (cardiologie, sepsis), Maladies infectieuses (HIV, hépatites, suivi sérologique de la femme enceinte), Immunochimie (fonction thyroïdienne, fertilité, métabolisme osseux et minéral) ; • applications industrielles : tests pour la détection des agents pathogènes couramment impliqués dans les contaminations agroalimentaires, notamment <i>Escherichia coli</i> O157 (incluant H7), <i>Salmonella</i>, <i>Listeria</i> et <i>Campylobacter</i>.
AUTRES INFORMATIONS	VIDAS® est utilisé d'une part comme plateforme complémentaire pour des tests innovants à haute valeur médicale dans les laboratoires centraux consolidés, et d'autre part, comme plate-forme pour les tests de routine dans les laboratoires peu consolidés. En 2020, bioMérieux a développé des tests sérologiques anti-SARS-CoV-2 IgM et anti-SARS-CoV-2 IgG dans le cadre de la pandémie de COVID-19. En 2021, un nouveau test VIDAS® SARS-CoV-2 IgG-II (hors États-Unis) semi-quantitatif a également été développé. Depuis début 2021, bioMérieux a également lancé les tests suivants : <ul style="list-style-type: none"> • VIDAS® NEPHROCHECK® pour la détection précoce des insuffisances rénales aiguës ; • VIDAS® TB IGRA pour le diagnostic de la tuberculose latente à partir d'un échantillon de sang ; • VIDAS® DENGUE Panel, composé de trois tests sérologiques (NS1 : marqueur viral/IgM/IgG) pour un diagnostic complet de la dengue.

* Temps Moyen Entre Pannes = moyenne arithmétique du temps de fonctionnement entre les pannes d'un système.

1.2.3.3 Autres gammes commercialisées



BIOLOGIE MOLÉCULAIRE



› Tests PCR monoplexes : gamme ARGENE®

La gamme ARGENE® est composée de tests ouverts, tests pouvant être effectués par tout type de laboratoire utilisant les techniques PCR. Compatible avec la plupart des plateformes d'extraction et d'amplification d'acides nucléiques présentes sur le marché, ils fournissent un résultat en 4 à 5 heures et permettent de tester les échantillons d'un grand nombre de patients à la fois.

Pour répondre à l'épidémie de COVID-19, bioMérieux a développé 2 tests en 2020. Le premier permet la détection spécifique de deux gènes du SARS-CoV-2, le second détecte plus largement tous les coronavirus de type *beta*, y compris le SARS-CoV, le SARS-CoV-2, et MERS-CoV.

Par ailleurs, la gamme ARGENE® s'adresse aussi aux patients immunodéprimés, en attente d'une greffe ou transplant. Ils permettent notamment la détection du cytomégalovirus, du virus d'Epstein Barr, de l'adénovirus, de l'entérovirus, des pathogènes infectieux respiratoires dont MERS-CoV, responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient, et du virus de l'herpès.



› Offre d'automatisation du laboratoire de biologie moléculaire et d'extraction : gamme NUCLESENS®

Pour l'extraction d'ADN et d'ARN, bioMérieux propose les systèmes NUCLESENS® MINIMAG® (semi-manuel), NUCLESENS® EASYMAG® (automatisé, 24 extractions/40 minutes), et EMAG® (automatisé, 48 extractions/90 minutes). Ces systèmes offrent une flexibilité d'extraction permettant de traiter des natures d'échantillons très diverses.

Durant l'épidémie de COVID-19, ces systèmes ont été largement utilisés par les laboratoires pour extraire l'ARN du SARS-CoV-2, afin de procéder à la réalisation de tests PCR, dans un deuxième temps.

L'offre est complétée par ESTREAM™, une station de préparation automatisée des échantillons pour les tests PCR. Cette nouvelle solution permet d'optimiser les flux d'analyses, de renforcer la standardisation et la traçabilité dans les laboratoires de biologie moléculaire dans le but d'améliorer la qualité des résultats fournis aux cliniciens.



› Détection des micro-organismes pour le domaine agroalimentaire : gammes GENE-UP® et VERIFLOW®

Destiné aux acteurs de la filière agroalimentaire, GENE-UP® permet le contrôle microbiologique des aliments, des matières premières ainsi que de l'environnement de production. Cette solution innovante simplifie considérablement le flux des laboratoires.

GENE-UP® permet la détection des pathogènes les plus fréquemment recherchés dans la chaîne agroalimentaire, qu'ils soient bactériens (*Salmonella*, *Escherichia coli* O157:H7, *Listeria* spp, *Listeria monocytogenes*, EHEC, *Cronobacter*) ou viraux (Norovirus GI, Norovirus GII, Hépatite A et Hépatite E).

GENE-UP® comprend aussi une gamme dédiée au contrôle microbiologique des boissons telles que jus de fruits, bières et vins.

La gamme VERIFLOW® propose des solutions innovantes pour la détection des agents pathogènes et autres contaminants dans les aliments et les boissons (bières, vins, volailles, jus de fruits, produits nutraceutiques). Très simple d'utilisation, elle ne nécessite pas d'infrastructure de laboratoire sophistiquée.



MICROBIOLOGIE



➤ Mesure manuelle de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique : gamme ETEST®

ETEST® est une technique de diffusion en milieu gélosé permettant de mesurer la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique. ETEST® est utile pour guider l'antibiothérapie en mesurant la sensibilité des germes aux antibiotiques et en détectant les mécanismes de résistance. Cette technique est parfaitement adaptée aux espèces bactériennes peu communes ou à croissance difficile, et complète l'offre VITEK®. Elle permet notamment de tester la sensibilité d'un antibiotique nouvellement commercialisé avant qu'il ne soit intégré dans les cartes VITEK®, et d'ajouter un test pour un antibiotique particulier pour lequel une information plus fine est nécessaire.

Les milieux gélosés nécessaires à la mesure de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique ont été développés et/ou validés pour faciliter l'utilisation des ETEST®.

En 2021, le test ETEST® Amoxicilline/Acide clavulanique a été lancé.



➤ Identification des bactéries et antibiogramme manuels : gammes API®, ATB™ et RAPIDEC® CARBA NP

Les galeries API® sont reconnues comme la référence au plan mondial pour l'identification manuelle des bactéries. La gamme API® est également utilisée par les clients industriels.

La Société a développé ATB™ New, un instrument semi-automatisé destiné aux pays émergents qui comprend des galeries d'identification et d'antibiogramme conformes au référentiel CLSI® (*Clinical and Laboratory Standards Institute*).

bioMérieux propose également une solution simple permettant de détecter ou confirmer de façon rapide et économique la production de carbapénémases par les bacilles Gram négatif grâce à RAPIDEC® CARBA NP.



➤ Solution pour le contrôle qualité microbiologique quantitatif : gamme BIOBALL®

Les entreprises et les laboratoires pharmaceutiques doivent tester et assurer la qualité et la sécurité de leurs produits. BIOBALL®, qui contient un nombre précis de micro-organismes, peut être ajoutée directement aux échantillons de milieux ou de matrices, et ainsi contrôler la fertilité de ces milieux.



➤ Instruments de microbiologie rapide par cytométrie : gamme CHEMUNEX®

Les analyseurs de cytométrie CHEMUNEX® reposent sur une technologie associant un marqueur de viabilité fluorescent et une détection par faisceau laser. Ils sont une alternative à la culture traditionnelle des micro-organismes sur boîte de Petri, et permettent de fournir des résultats extrêmement rapides et fiables, pour les groupes agroalimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques.

Cette gamme peut être utilisée pour la libération accélérée des lots avant la mise sur le marché des produits finis, ainsi que pour le pilotage des usines de production. Elle comprend les instruments SCANRDI® et D-COUNT® :

- la cytométrie à balayage SCANRDI® (également appelée cytométrie en phase solide) est utilisée par l'industrie pharmaceutique pour le contrôle des médicaments stériles (ex. : injectable) ou non (ex. : lotion oculaire), ainsi que de l'eau de qualité pharmaceutique ;
- la cytométrie en flux D-COUNT® est particulièrement adaptée au contrôle microbiologique des produits difficilement filtrables : produits laitiers, jus de fruits et cosmétiques.



➤ **Détection des endotoxines : gamme ENDONEXT™**

ENDOZYME® II GO est un test de détection des endotoxines de la gamme bioMérieux ENDONEXT™ basé sur des protéines recombinantes du Facteur C de limule (rFC). La technologie rFC permet d'éliminer complètement l'exploitation des limules, une espèce d'arthropode en voie de disparition en Asie et protégée aux États-Unis, dont le sang est utilisé dans la plupart des tests de détection d'endotoxines actuellement disponibles sur le marché.

Ce test permet de tester les endotoxines dans l'eau de qualité pharmaceutique, les médicaments injectables et d'autres produits pharmaceutiques.



➤ **Dénombrement des bactéries par fluorescence: gamme TEMPO®**

Pour les marchés agro-alimentaires et cosmétiques, la gamme TEMPO® propose une technique de dénombrement des bactéries dans le flux de production et les produits finis. Cette gamme permet l'automatisation des analyses des indicateurs d'hygiène, offrant des gains de productivité pouvant aller jusqu'à 50 % et une optimisation du délai de rendu des résultats pouvant aller jusqu'à deux jours.

Elle met en œuvre des milieux de culture déshydratés pour une facilité de stockage. L'instrument TEMPO® FILLER effectue le remplissage des cartes et l'instrument TEMPO® READER automatise la lecture. 12 cartes sont disponibles pour couvrir l'essentiel des besoins des industriels : Flore Totale, Entérobactéries, *Escherichia coli*, *Staphylococcus* (coag+), Bactéries lactiques, Levures et Moisissures, *Campylobacter*, Coliformes (ISO), Coliformes (BAM), *Bacillus cereus*, Challenge Test bactéries, Challenge Test moisissures.



IMMUNOESSAIS



➤ **Technologie CLIA : gamme Hybiome**

bioMérieux commercialise, par le biais de sa filiale chinoise Hybiome, des plateformes d'immunoessais automatisées de moyenne cadence qui utilisent une technologie CLIA de dernière génération et proposent un menu constitué de plus de 80 paramètres.

1.2.3.4 Tests de diagnostic compagnon

La Société a mis en place le programme *Companion Diagnostic* avec pour objectif de développer des « tests compagnons ⁽¹⁾ », ou des tests de « diagnostic facilitateur ou complémentaire ⁽²⁾ », en partenariat avec les sociétés pharmaceutiques.

Ainsi, bioMérieux développe, en collaboration avec les sociétés pharmaceutiques, des tests pour ses gammes ETEST® et VITEK® 2, qui visent à évaluer la sensibilité à de nouveaux antibiotiques.

1.2.3.5 Services et solutions

En accord avec sa stratégie, bioMérieux continue le développement de services en complément de ses produits dans une approche solution afin d'accompagner les laboratoires cliniques et industriels pour faire face à leurs contraintes actuelles et futures.

Services pour l'organisation du laboratoire

bioMérieux propose un service *Lab Consultancy*, basé sur le concept *Lean Six Sigma* adapté aux besoins spécifiques des laboratoires de microbiologie, qui permet à ses clients d'obtenir un état des lieux objectif de leur performance actuelle et de se projeter sur les améliorations actuelles et futures de leur laboratoire, tant en termes d'organisation que de processus.

(1) Un test compagnon est un test diagnostique permettant de sélectionner, par l'identification d'un marqueur prédictif, les patients seuls susceptibles de recevoir un bénéfice d'une thérapie dite ciblée.

(2) Un test de diagnostic facilitateur ou complémentaire est utilisé lors des essais cliniques thérapeutiques pour stratifier les patients et ainsi constituer des cohortes de patients homogènes.

Formation et éducation

bioMérieux développe une offre complète de formation pour les techniciens et les biologistes favorisant l'acquisition des compétences sur l'utilisation en routine ou experte de ses produits, sur différentes thématiques scientifiques et sur le développement professionnel.

Qualité et conformité (assistance à l'accréditation)

Afin d'accompagner les laboratoires dans leur démarche qualité et d'accréditation, bioMérieux propose des solutions d'évaluation de méthodes permettant de qualifier ses produits dans une utilisation de routine, et ce en vue d'obtenir une accréditation du laboratoire.

1.2.4 Organigrammes

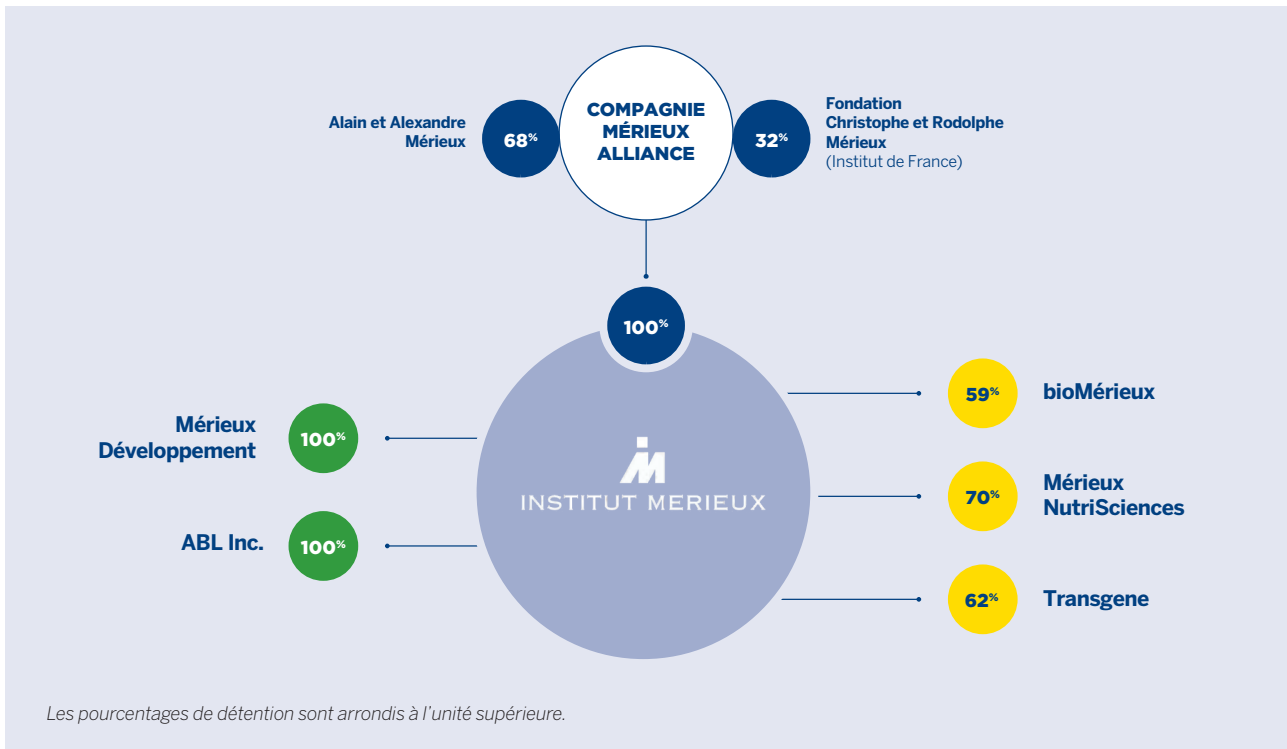
1.2.4.1 Organigramme au sein du groupe Institut Mérieux

L'Institut Mérieux est détenu par Compagnie Mérieux Alliance SAS.

L'Institut Mérieux détient notamment :

- SGH, société holding de Mérieux NutriSciences. Mérieux NutriSciences est une société américaine spécialisée dans les prestations d'analyses, d'audit et de conseil permettant d'assurer la sécurité et la qualité des aliments, de l'environnement et des biens de consommation impactant la santé des consommateurs ;

- TSGH, holding de contrôle de Transgene SA et Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL). Transgene est une société de biotechnologie cotée sur Euronext, spécialisée dans les immunothérapies basées sur des vecteurs viraux, comprenant des vaccins thérapeutiques et des virus oncolytiques, pour le traitement des cancers et des maladies infectieuses. ABL est un laboratoire de recherche américain et de production sous contrat ;
- Mérieux Développement, société de capital développement et capital innovation dans les domaines de la santé et de la nutrition.

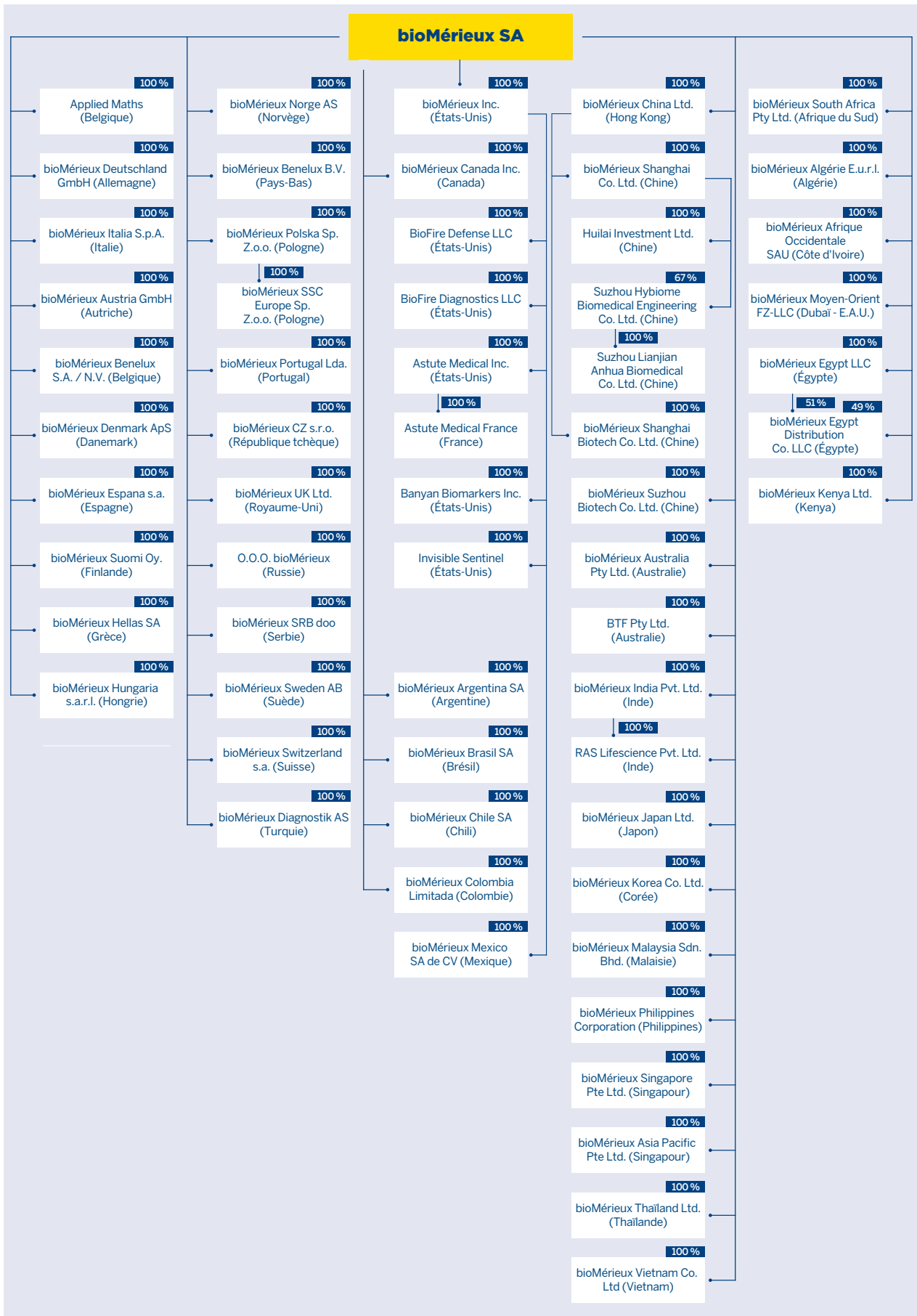


1.2.4.2 Filiales, succursales et participations

Organigramme juridique du Groupe bioMérieux au 31 décembre 2021

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par l'Émetteur (en pourcentage du capital et des droits de vote). La grande majorité des filiales mentionnées ci-dessous a une activité de distribution (cf. § 1.2.2.2) ; certaines d'entre elles ont également une activité de R&D (cf. § 1.5.1) et/ou de production (cf. § 1.6.1).

Par ailleurs, la note 3.3.3 du § 6.2.2 dresse la liste des filiales de bioMérieux.



Les pourcentages de détentions sont arrondis à l'unité supérieure.

Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation

Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2021

En juin 2021, bioMérieux a investi 15,2 millions d'euros dans Specific Diagnostics, Inc par le biais d'emprunts convertibles. En 2019, bioMérieux avait participé à une première levée de fonds de Specific Diagnostics, aux côtés d'autres investisseurs. Après cette transaction, bioMérieux détient environ 7,4 % de son capital.

En juillet 2021, bioMérieux a acquis l'intégralité des titres non détenus jusqu'alors de la société Banyan Biomarkers, Inc. Cette société identifie des biomarqueurs sanguins pour les dépistages de lésions cérébrales. bioMérieux avait acquis plus de 20 % du capital de cette société en 2017.

Nouvelles filiales

Aucune filiale n'a été créée au cours de l'année 2021.

Succursales et bureaux de représentation

bioMérieux ne détient aucune succursale directement. Elle n'a pas ouvert, en 2021, de nouveau bureau de représentation. bioMérieux détient un bureau de représentation en Arabie saoudite.

Participations

La note 3.3.3 du § 6.2.2 et la note 33 du § 6.1.2 dressent la liste des participations.

Le portefeuille d'actifs cotés détenu par la Société est présenté dans la note 7.2 du § 6.1.2 et n'est pas significatif.

1.3 STRATÉGIE

1.3.1 Atouts concurrentiels

La Société considère disposer d'atouts importants :

- un actionnaire majoritaire familial avec une vision scientifique, industrielle et commerciale de long terme qui lui a permis de mener à bien sa stratégie et d'enregistrer de solides performances: croissance continue de ses ventes, maintien de ses résultats à un niveau satisfaisant et positionnement réussi sur des technologies d'avenir ;
- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses, qui s'appuie sur plus de 50 ans d'expérience en microbiologie, et qui s'applique aussi à des domaines tels que les applications industrielles ou les maladies cardiaques ;
- une implantation géographique large et équilibrée de son activité, s'appuyant sur un réseau commercial mondial, grâce auquel elle peut maximiser la commercialisation de ses produits, et sur une présence de longue date dans les pays émergents, ce qui lui permet de bénéficier des opportunités de croissance du marché ;
- la réalisation d'environ 80 % de ses ventes dans trois domaines où, sur la base de sa connaissance, elle se situe parmi les leaders du marché : la microbiologie clinique, les applications industrielles et le diagnostic syndromique moléculaire des maladies infectieuses :
 - en microbiologie clinique, une position de leader mondial, une gamme de produits extrêmement large permettant de répondre aux besoins des laboratoires de microbiologie de toute taille, une bibliothèque de bactéries parmi les plus complètes, et un savoir-faire unique dans la compréhension des bactéries et de leurs mécanismes de résistance,
 - une position de pionnier dans le contrôle microbiologique industriel, où la Société dispose de l'offre de produits parmi les plus larges et de fortes positions commerciales,
 - un acteur de référence dans le domaine du diagnostic syndromique moléculaire des maladies infectieuses, grâce au système BIOFIRE®, couvrant les infections respiratoires des voies hautes, les pneumonies, le sepsis, les infections gastro-intestinales, ainsi que les méningites et encéphalites ;
- une base installée constituée principalement de systèmes fermés, c'est-à-dire conçus pour n'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments et commercialisés par bioMérieux ; cette base installée nécessite une organisation des activités de services qui regroupe une équipe d'ingénieurs de maintenance et d'ingénieurs d'application, qui interviennent sur le terrain ou à distance ;
- une dynamique d'innovation au service de la valeur médicale du diagnostic et de l'efficacité du laboratoire, tirée par des investissements en R&D significatifs : exprimés en pourcentage des ventes, ils sont plus importants que ceux des autres acteurs du secteur. Cette dynamique lui permet de commercialiser régulièrement des produits nouveaux innovants et, combinée à une veille technologique efficace, d'identifier et de sélectionner, parmi les technologies nouvelles, celles paraissant les plus prometteuses, notamment dans le diagnostic des maladies infectieuses ;
- une capacité réelle à mener à bien des partenariats stratégiques et des acquisitions ciblées et un savoir-faire particulier dans l'intégration des sociétés acquises et la réalisation de synergies commerciales et opérationnelles.

1.3.2 Stratégie et priorités

Dans le contexte économique actuel incertain, la Société considère que le diagnostic *in vitro* clinique et industriel bénéficiera de moteurs de croissance dynamiques. En effet, le diagnostic tend à devenir incontournable pour prendre des décisions médicales, comme pour assurer la sécurité des consommateurs finaux. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière le rôle essentiel du diagnostic dans le contrôle et la prévention des maladies infectieuses. En outre, il permet aux systèmes de santé de réaliser des économies. Enfin, les pays émergents sont une opportunité importante de développement.

En particulier, en microbiologie clinique, bioMérieux considère que les barrières à l'entrée sont importantes et que les opportunités de développement sont attractives. Elle estime que le taux de croissance annuel moyen de ce marché pourrait légèrement accélérer, tiré en particulier par l'émergence de nouvelles technologies permettant des résultats plus rapides, et par les besoins d'automatisation des laboratoires qui souhaitent optimiser leurs flux de travail, standardiser leurs processus et réduire le temps de rendu des résultats. La prise de conscience, au niveau mondial, des risques liés à l'utilisation inappropriée ou à la mauvaise utilisation des antibiotiques conduisant à l'émergence de bactéries résistantes est aussi un facteur d'accélération de la croissance de ce marché.

Néanmoins, la pandémie de COVID-19 a aussi souligné l'importance des pratiques d'hygiène de base et l'efficacité des gestes barrières. Ces habitudes pourraient limiter la propagation de certaines maladies infectieuses si elles perduraient au-delà de la crise sanitaire actuelle.

Grâce à ses atouts concurrentiels, bioMérieux s'engage à être pionnier au service de la santé publique particulièrement dans la lutte contre les maladies infectieuses et se fixe comme ambition :

- de renforcer son leadership en microbiologie clinique qui est une pierre angulaire de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. En particulier, la Société cherche à étendre la couverture géographique et l'accès à ses produits à travers le monde. En outre, elle vise à maximiser la valeur apportée à ses clients en combinant ses diverses solutions et en exploitant des solutions informatiques afin de contextualiser les résultats. Et enfin, elle entend apporter des solutions plus rapides pour évaluer la sensibilité et la résistance des bactéries aux antibiotiques. Les enjeux AMR/AMS sont détaillés au § 3.4.1.1 et la gamme de produits dédiés au § 1.2.3.1 ;

- de consolider sa position de pionnier et de référence dans le domaine du diagnostic syndromique des maladies infectieuses à travers la gamme de biologie moléculaire BIOFIRE®. Sa stratégie s'appuie notamment sur le maintien des standards les plus élevés en termes de qualité, sur le déploiement géographique de cette gamme et l'enrichissement du menu de tests de la plateforme. En outre, bioMérieux est convaincue de l'importance croissante de la biologie moléculaire dans l'arsenal diagnostic des systèmes de santé et entend renforcer ses positions sur cette technologie clé à la fois dans les laboratoires et au plus proche des patients avec des solutions complémentaires à BIOFIRE® ;
- de se différencier dans les immunoessais. Elle entend capitaliser sur sa franchise VIDAS® par le lancement de marqueurs à forte valeur médicale ou de tests différenciés sur des marchés attractifs existants avec une plateforme de nouvelle génération. Elle cherche par ailleurs à offrir un système à plus haut débit et à faible coût ;
- de façonner l'avenir de la microbiologie industrielle grâce à des solutions à la pointe des dernières avancées technologiques, rapides et digitales. Celles-ci accompagnent l'innovation pharmaceutique et l'amélioration de la santé des patients ou accroissent la sécurité des consommateurs et la productivité des clients dans l'industrie agroalimentaire. En particulier, bioMérieux a pour objectif de digitaliser le contrôle qualité des produits pharmaceutiques stériles traditionnels et mettre sur le marché des solutions dédiées au segment innovant des thérapies cellulaires et géniques. La Société vise aussi à étendre les solutions moléculaires à tous les segments agroalimentaires et développer des diagnostics prédictifs en s'appuyant sur les avancées de la génomique et du traitement des données.

bioMérieux poursuit également sa forte ambition internationale qui lui permet de valoriser l'innovation dans le monde entier.

1.4 SYSTÈMES QUALITÉ ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES

1.4.1 Système Management Qualité

Le système de Management de la Qualité est documenté dans un manuel global de la qualité. Ce document décrit les activités de la Société, depuis la conception des produits jusqu'à la livraison, l'installation et le service après-vente.

Pour être au plus près des besoins clients et des organismes réglementaires, chaque filiale, site de production et site de R&D dispose d'un supplément local au manuel global de la qualité, décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

1.4.2 Aspects réglementaires

La Société porte une attention particulière au respect des réglementations et des normes de qualité.

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits :

- Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, utilisés pour les analyses médicales chez l'Homme (au sein des laboratoires de biologie médicale, privés et hospitaliers), sont soumis à des réglementations nationales ou internationales qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.
- Les réactifs destinés aux clients industriels (industries pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire et vétérinaire) pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO...). Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

Les filiales et les sites de production sont régulièrement inspectés et audités avec des objectifs différents et complémentaires par :

- les autorités réglementaires (FDA, ANSM...) qui autorisent notamment la mise sur le marché des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, les organismes qui agissent pour le compte de ces autorités réglementaires, ou encore les organismes certificateurs qui vérifient la conformité aux normes ISO 9001, ISO 13485 et MDSAP, ou aux réglementations nationales applicables ;
- certains clients, notamment dans le domaine industriel, qui s'assurent que les produits et procédures de la Société sont conformes aux normes réglementaires en vigueur, ainsi qu'à leurs propres normes et exigences ;
- en interne, par la Société elle-même pour identifier les marges de progrès de son organisation ; ces missions sont réalisées par des auditeurs internes qualifiés selon un programme élaboré chaque année.

Les filiales sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001.

Les principaux sites de fabrication de la Société, qui produisent des systèmes de diagnostic *in vitro*, sont certifiés conformes aux normes ISO 9001, ISO 13485 et MDSAP (*Medical Device Single Audit Program* regroupant les référentiels des pays suivants : États-Unis, Canada, Japon, Brésil et Australie), considérées comme les référentiels qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur indépendant.

La mise en œuvre efficace de ce système relève de la responsabilité de la Direction qualité. Celle-ci est organisée autour de la chaîne de valeur du produit et répond aux enjeux de chaque fonction. Elle a pour mission de délivrer des produits et des services de haute qualité, sûrs et efficaces pour les clients et les patients. Elle coordonne l'innovation continue des processus métiers en responsabilisant les employés, en mesurant les risques, et en collaborant avec les fonctions, les parties prenantes internes et externes tout en anticipant les attentes clients et réglementaires.

Les principales inspections des autorités réglementaires des sites de bioMérieux se trouvent au § 3.6.1.

1.4.2.1 Diagnostic clinique *in vitro*

Comme tout produit de santé, ceux dédiés au diagnostic *in vitro* sont régis par des réglementations nationales ou internationales pour permettre leur enregistrement et assurer leur suivi après commercialisation. Ils sont cependant soumis à des procédures réglementaires moins contraignantes que celles d'autres secteurs de la santé telles que l'industrie pharmaceutique. En effet, les tests de diagnostic *in vitro* analysent un échantillon biologique (sang, urine, selles...) prélevé ou recueilli sur le patient. Ils détectent la présence d'agents pathogènes (bactéries, virus...) ou dosent des substances sécrétées par le corps humain. Cette analyse n'est pas réalisée *in vivo* mais *in vitro* (en dehors du corps du patient) au sein de laboratoires de biologie.

Par ailleurs, certains pays ont leur propre réglementation pour encadrer la mise sur le marché et le suivi des dispositifs médicaux et de diagnostic *in vitro*, ou s'appuient sur celles d'autres pays. D'autres n'ont pas de réglementation spécifique mais de plus en plus de pays disposent de leurs propres procédures. Lors des évolutions réglementaires, certaines autorités acceptent une mise en conformité progressive pour les produits déjà disponibles sur le marché ; d'autres imposent une mise en conformité totale et immédiate avec leurs nouvelles procédures.

Les réglementations européenne (marquage CE), américaine (enregistrement FDA) et chinoise servent de modèle pour de nombreux autres pays. Ces réglementations classent les dispositifs selon leur destination et leur niveau de risque et évoluent avec une complexité croissante.

Au sein de bioMérieux, dans le cadre de la procédure de mise sur le marché, le département des Affaires réglementaires constitue une documentation technique avant le lancement de nouvelles solutions. Cette documentation rassemble les éléments générés au cours des différentes étapes de développement du produit. Elle permet de vérifier que le nouveau produit répond aux exigences imposées par la réglementation. Elle est ensuite soumise à l'approbation d'un responsable affaires réglementaires avant qu'un Comité de commercialisation multidisciplinaire vérifie sa disponibilité.

Principales réglementations applicables

Union européenne L'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 et du nouveau règlement européen IVDR du 5 avril 2017 (2017/746/EU). Après une période de transition de 5 ans, ce règlement sera le seul référentiel applicable à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*.

La directive 98/79/CE, transposée en droit français, harmonise le marché du diagnostic *in vitro*. Elle standardise les procédures de mise sur le marché.

Le fabricant choisit la procédure d'évaluation appropriée en fonction des classes de risques et des options proposées par la directive. À ce jour, la Société commercialise environ 95 % de ses produits sous sa seule responsabilité de fabricant. Elle en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieur à cette déclaration. La Société a obtenu et renouvelé l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits commercialisés actuellement dans l'Union européenne.

Les 5 % restants présentent un profil de risque moyen ou élevé. Le niveau d'intervention des autorités réglementaires est alors proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système de management de la qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception), jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Il faut alors obtenir une attestation de conformité préalablement à la mise sur le marché. Celle-ci est délivrée le plus souvent en moins de six mois.

Le règlement européen IVDR (2017/746/EU) renforce l'encadrement de la mise sur le marché des tests de diagnostic *in vitro*. Il est applicable sans transposition nationale.

Les principaux changements par rapport à la Directive 98/79/CE sont :

- la classification des produits en quatre classes basées sur le risque lié au patient et/ou à la santé publique ;
- la démonstration par les fabricants des preuves cliniques c'est-à-dire des performances analytiques et cliniques de leurs produits et de la validité scientifique ;
- le renforcement des contrôles des organismes notifiés avant et après commercialisation ;
- la nomination d'une personne qualifiée « personne chargée de veiller au respect de la réglementation » en charge de la vigilance, de la déclaration de conformité au règlement, de la libération des lots et de la déclaration sur les évaluations de performance des produits à plus fort risque.

Depuis 2014, bioMérieux a mis en place un programme de mise en conformité avec ce nouveau règlement.

bioMérieux a pris des dispositions lui permettant de s'adapter aux conséquences du Brexit pour continuer à commercialiser ses produits sur le marché britannique.

États-Unis Le niveau d'intervention de la FDA dans l'examen des dossiers qui lui sont soumis est proportionnel au risque pour le sujet ou pour la santé publique. Certains produits de la gamme microbiologie sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen et pour lesquels un (ou des) produits équivalents existent sur le marché américain font l'objet d'un enregistrement 510(k), qui consiste à démontrer une équivalence (en termes de sécurité et d'efficacité) à un produit déjà commercialisé sur le marché américain.

Pour les produits les plus innovants (sans équivalent sur le marché américain) ou les plus à risque, la FDA requiert une autorisation appelée PMA à travers une revue scientifique et réglementaire complète de la sécurité et de l'efficacité du produit.

Un processus dit *de novo* a été créé par la FDA pour les produits à risque faible ou modéré pour lesquels aucun produit équivalent n'existe sur le marché. Ce processus conduit à la création d'une classification pour le dispositif et à l'identification du processus de soumission pour les futurs produits substantiellement équivalents.

Chine Les produits nécessitent une procédure d'enregistrement auprès de la NMPA (*National Medical Products Administration*) qui comprend :

- la réalisation de tests de contrôle qualité sur trois lots de réactifs par le *National Institute for the Control of Pharmaceutical and Biological Products*, ou par un autre laboratoire qualifié par la NMPA. Pour les instruments, des tests complémentaires doivent être réalisés pour démontrer par exemple leur conformité aux normes de compatibilité électromagnétiques ;
- la réalisation d'une étude des performances sur le territoire chinois ;
- la revue administrative du dossier ;
- la revue technique du dossier incluant des éléments relatifs à la production, les performances analytiques et cliniques du produit, les tests de contrôle qualité, et le rapport de l'étude des performances réalisées sur le territoire chinois.

Vigilance

Les lois et règlements applicables imposent un système de vigilance (*post-market surveillance* – PMS) qui oblige le fabricant et les utilisateurs à informer les organismes de tutelle de tout incident et risque d'incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes. Ce système PMS prévoit également une procédure de mesures correctives qui permet au fabricant d'intervenir volontairement, en corrigeant ou en rappelant les produits concernés.

1.4.2.2 Contrôle microbiologique dans les applications industrielles

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle microbiologique industriel restent limitées aux aspects de sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui leur sont applicables (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO...). Les règles de contrôle qui s'imposent à l'activité des clients de bioMérieux les conduisent à réaliser un grand nombre d'audits de son système qualité afin d'en vérifier la conformité

aux exigences BPF/GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication/*Good Manufacturing Practice*) applicables à l'industrie pharmaceutique. Les crises qui ont affecté le domaine agroalimentaire ces dernières années (*Listeria*, *Escherichia coli*, *Salmonella*...) pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux États-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

1.4.3 Gestion et suivi des réclamations clients

La Société dispose d'un processus pour la gestion et le suivi des réclamations clients. Il est utilisé pour résoudre les réclamations clients, tout en fournissant à la Société les informations nécessaires pour améliorer en permanence ses produits.

Il existe trois niveaux de traitement des réclamations :

- niveau 1 : la majorité des réclamations clients sont traitées localement, par les filiales et les distributeurs ; étant proches des clients, ils peuvent répondre rapidement à leurs demandes ;
- niveau 2 : les réclamations peuvent être transférées au département Service clients mondial (GCS ou *Global Customer Service*) où elles sont prises en charge par une équipe spécialisée qui investit la réclamation pour donner une réponse aux clients ;

- niveau 3 : ce niveau requiert une série d'investigations impliquant les sites de production et/ou les équipes de R&D. Une analyse des causes de ces réclamations qui n'ont pu être identifiées par les niveaux 1 et 2 est ainsi conduite. Cela permet à la Société de résoudre la réclamation client et de mettre en place les actions correctives et préventives qui éviteront que de telles réclamations ne se reproduisent dans le futur.

1.5 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

1.5.1 Recherche & développement

1.5.1.1 Politique d'investissement

Les frais de recherche & développement (R&D) du Groupe ont représenté 389 millions d'euros en 2021 (contre 399 millions d'euros en 2020 et 374 millions d'euros en 2019), soit près de 12 % de son chiffre d'affaires. Ils portent sur des technologies développées soit en interne, soit en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, soit par prises de licences.

Les travaux de R&D sont orientés autour de deux axes principaux : l'amélioration de l'efficacité du laboratoire et le renforcement de la valeur médicale des tests de diagnostic.

Les principaux projets de recherche & développement se répartissent entre :

- l'évolution des fonctionnalités des instruments existants ;
- l'enrichissement des menus de tests disponibles sur les instruments ;
- la création de nouvelles générations d'instruments ;
- le développement de nouvelles solutions IT et *Data Analytics* ;
- l'exploration de nouvelles technologies.

1.5.1.2 Organisation

L'organisation de la R&D intègre l'ensemble des fonctions et des technologies intervenant dans le cycle de développement des projets.

Les activités d'innovation sont hiérarchisées en fonction des axes stratégiques, et ont pour objectif d'assurer une continuité avec les étapes de développement, ainsi que de focaliser chaque site de R&D sur son domaine d'expertise.

Les activités de recherche en matière de biomarqueurs sont menées par le département *Open Innovation & Partnerships*. La mission de ce département consiste à animer des partenariats pour identifier et valider des biomarqueurs permettant le développement de tests de diagnostic à forte valeur médicale.

Des activités liées à la collecte, au traitement et à l'interprétation des données (IT Solutions et *Data Analytics*) sont menées au sein des différentes équipes.

La validation, la hiérarchisation et le suivi des projets (approbation des plannings, ressources humaines dédiées, coûts et risques) sont assurés en interface avec les Directions clinique et industrie. Les principaux projets sont périodiquement revus par le Comité de Direction.

Garant de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, un département dédié concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les différents départements.

Les activités de R&D s'appuient sur 14 principaux sites. La Société porte une attention particulière à l'innovation. Elle décerne à ce titre, un prix (*Patent Awards*) pour récompenser les inventeurs salariés ayant déposé des brevets contribuant au succès commercial de la Société.

La politique du Groupe est de regrouper pour une gamme, autant que possible, les activités de R&D et de production sur le même site. Le tableau ci-après décrit, à fin 2021, la spécialisation des activités de R&D pour les sites principaux.

	Site	Réactifs	Systèmes	Logiciels
EUROPE	Marcy l'Étoile (France)	Immunoessais (VIDAS®)		
	Craponne, La Balme (France)	Microbiologie (milieux de culture, ETEST®, TEMPO®)	Nouvelles technologies, automatisation du laboratoire	Bio-informatique Microbiologie
	Grenoble, Verniolle (France)	Biologie moléculaire (EASYMAG®/EMAG®, BIOFIRE®, ARGENE®, CEERAMTOOLS®, GENE-UP®) Virologie moléculaire pour les applications agroalimentaires	Biologie moléculaire	Bio-informatique
	Ker Lann (France)	Microbiologie (milieux de culture), réactifs de cytométrie	Applications industrielles : automatisation du laboratoire/préparation d'échantillons, numération, cytométrie de flux	
	Florence (Italie)		Immunoessais (gamme VIDAS®) Microbiologie industrielle (TEMPO®) Biologie moléculaire (EASYMAG®/EMAG®)	
AMÉRIQUE DU NORD	St. Louis (Missouri, États-Unis)	Microbiologie automatisée (VITEK®)	Microbiologie (VITEK®, BACT/ALERT®, VITEK® MS, BACT/ALERT® VIRTUO™)	Bio-informatique Microbiologie
	Durham (Caroline du Nord, États-Unis)	Microbiologie (hémoculture) BACT/ALERT®		
	Salt Lake City (Utah, États-Unis) site de BioFire Diagnostics	Biologie moléculaire (BIOFIRE®)	Biologie moléculaire (BIOFIRE®)	
	Salt Lake City (Utah, États-Unis) site de BioFire Defense	Biologie moléculaire pour le département de la Défense américaine	Biologie moléculaire pour le département de la Défense américaine et les applications industrielles et cliniques	
	San Diego (Californie, États-Unis) site d'Astute Medical	Identification et validation de biomarqueurs pour des tests immunoessais	Système Astute Meter	
	Lombard (Michigan, États-Unis)	Microbiologie (milieux de culture)		
	Philadelphie (Pennsylvanie, États-Unis) site d'Invisible Sentinel	Diagnostic moléculaire pour les applications agroalimentaires VERIFLOW®		
ASIE-PACIFIQUE	Suzhou (Chine) site d'Hybiome	Tests immunoessais	Systèmes AE 180, AE 240	

1.5.1.3 R&D Clinique

Stratégie

bioMérieux a toujours mis l'innovation au cœur de son action.

Ses axes prioritaires s'articulent autour de la lutte contre l'antibiorésistance, le développement de solutions de diagnostic des pathogènes émergents, la décentralisation des tests, le développement des solutions IT et Data, tout en veillant à l'évolution des réglementations en vigueur (FDA, CE, Chine).

Ces axes sont développés en pages 8 à 13.

Accords

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur des partenariats avec d'importants instituts de recherche publique, des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le paiement de redevances lors de la commercialisation des produits objets de la coopération.

Les principaux accords de collaboration en cours dans le domaine clinique sont décrits ci-après :

- l'accord mondial signé avec Banyan Biomarkers pour le développement et la commercialisation de marqueurs des lésions cérébrales traumatiques sur la plateforme VIDAS®. La société Banyan Biomarkers a été rachetée par bioMérieux en juillet 2021 ;
- le contrat attribué à BioFire Defense par le département de la Défense américain (DoD) pour le développement technologique d'une nouvelle génération de systèmes de diagnostic (NGDS) ;
- l'accord de collaboration signé avec Baxter International Inc., acteur leader des soins intensifs, pour le développement de futurs biomarqueurs permettant d'identifier le risque d'aggravation de l'insuffisance rénale aiguë (IRA) et de donner des informations pour le traitement. Les deux sociétés ont annoncé le marquage CE du test Nephroclear™ CCL14 pour prédire l'insuffisance rénale aiguë sévère persistante en novembre 2021.

La Société est par ailleurs associée au sein de laboratoires communs de recherche à des partenaires académiques, français ou étrangers :

- en France, avec les Hospices Civils de Lyon (HCL) :
 - le programme de recherche ANTOINE (*biomarkers to differentiate bacterial from viral infections*), lancé en 2017 au sein du laboratoire commun de recherche bioMérieux-HCL, porte sur le diagnostic des infections bactériennes sévères chez les enfants arrivant aux urgences,
 - l'étude du test NEPHROCHECK® consiste en l'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë des patients polytraumatisés, qui présentent un profil proche des patients atteints de sepsis, au sein du service de réanimation,
 - d'autres études ont également été lancées dans l'objectif de mieux comprendre la physiopathologie des infections au SARS-CoV-2 (COVID-19) chez les professionnels de santé et les patients en réanimation. À cet effet, plusieurs biomarqueurs issus des travaux menés sur le sepsis ont été évalués ;
- en France, avec l'Institut Français d'Innovation Technologique en microbiologie (BIOASTER) :

- le projet BacTSeq a pour objectif d'étudier le potentiel du séquençage pour répondre à l'enjeu médical majeur qu'est l'amélioration du diagnostic chez les patients atteints de sepsis,
- le projet de recherche DIREX sur la microbiologie rapide cible la caractérisation des bactéries à Gram positif et négatif par une lecture automatisée, étape importante de l'identification des pathogènes,
- en 2020, le projet COVID AURA, regroupant BIOASTER, bioMérieux, les HCL, l'Université Claude Bernard Lyon 1, Boehringer Ingelheim, Sanofi Pasteur et le Lyon BioPôle a été lancé. Il a pour objectif de structurer une plateforme mutualisée visant à accélérer le développement des secondes générations de solutions de diagnostic, pronostic, prévention et traitement des infections à SARS-CoV-2 ;

- en Chine : une nouvelle unité mixte de recherche a été créée avec le *Shanghai Children Medical Center* dans le cadre d'un contrat de collaboration signé début 2019. Cette collaboration a pour objet, dans un premier temps, de mener une étude clinique concernant l'utilisation du test NEPHROCHECK® pour l'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë chez les enfants en bas âge après une chirurgie cardiaque. Cette unité mixte de recherche étendra par la suite ses activités à l'évaluation du statut immunitaire des patients de réanimation. ;
- aux États-Unis, un accord de collaboration a été signé avec l'université Washington à St. Louis pour développer des partenariats de R&D.

Leader mondial en microbiologie et pionnier dans le domaine des tests de détection de la résistance, bioMérieux est un acteur de premier plan contre la résistance bactérienne.

76 % des frais de R&D dédiés aux applications cliniques de bioMérieux est consacré à la mise au point de nouvelles solutions participant à la lutte contre l'AMR (cf. § 3.4.1.1).

En 2020, bioMérieux a signé un contrat de collaboration avec la *Toulouse School of Economics* autour de deux axes. Le premier vise à développer de nouveaux modèles économiques pour faciliter l'accès au marché des nouveaux antibiotiques et des tests de diagnostic associés. Le deuxième a pour objet le développement de la valeur du diagnostic.

bioMérieux est également partenaire dans le projet VALUE-Dx, projet proposé par six entreprises du secteur du diagnostic *in vitro* associées à 20 autres partenaires dont l'Université d'Anvers et le Wellcome Trust (cf. § 3.4.1.1). VALUE-Dx, développé à l'échelle européenne, consiste à recueillir des données mesurant et démontrant la valeur des solutions de diagnostic sur un plan médical, économique et de santé publique dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques.

1.5.1.4 R&D Industrie

La Direction des applications industrielles dispose de ses propres équipes de R&D.

Elle développe la gamme la plus large de solutions pour le contrôle microbiologique industriel et offre des solutions de la préparation de l'échantillon à l'identification et au typage des micro-organismes.

Elle sert quatre industries :

- l'agroalimentaire ;
- la biopharmacie ;
- la cosmétique ;
- les banques de sang.

1.5.2 Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles

1.5.2.1 Propriété intellectuelle

La Société protège ses produits et ses procédés par brevets, droits d'auteur et marques. Elle défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier. Par ailleurs, elle est particulièrement vigilante à la protection de son savoir-faire technique et industriel.

Brevets propriétaires

Les systèmes de diagnostic offrent un très large champ d'application à la propriété intellectuelle car ils allient instrumentation, informatique et biologie. Ainsi, les acteurs du secteur cherchent à obtenir des positions fortes en matière de brevets.

Généralement, les sociétés du secteur du diagnostic *in vitro* sont moins exposées aux risques liés à l'expiration d'un brevet que les sociétés pharmaceutiques lorsqu'elles doivent faire face à l'arrivée de médicaments génériques. En effet, le savoir-faire de fabrication, le parc installé d'instruments et le nombre de paramètres du menu développés pendant la période de la protection, permettent aux sociétés de ce secteur d'être mieux protégées.

A contrario, les tests à forte valeur médicale peuvent être plus sensibles à l'expiration des brevets les protégeant.

La Société protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (environ 20 nouvelles demandes par an) et surveille ses concurrents pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses droits. Ainsi, au 31 décembre 2021, le Groupe est titulaire de 570 familles de brevets dont la plupart sont en vigueur en Europe, aux États-Unis et en Chine (516 brevets délivrés aux États-Unis et 375 en Europe). Habituellement, la Société effectue d'abord un dépôt prioritaire (notamment en France ou aux États-Unis). Elle réalise ensuite, dans un délai d'un an, une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (*Patent Cooperation Treaty – PCT*). Celui-ci institue une procédure unique de dépôt pour les 154 états contractants (au 31 décembre 2021). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ 30 mois après la première date de dépôt. Les brevets sont souvent étendus dans des pays où le marché du diagnostic *in vitro* est le plus important, notamment aux États-Unis, en Europe (surtout France, Allemagne, Angleterre, Italie et Espagne), en Chine et au Japon.

Licences concédées par des tiers

Dans le cadre de son activité, la Société bénéficie de licences concédées par des tiers pour développer ou commercialiser des réactifs ou des technologies (cf. § 1.5.2.2 et § 2.2.1.5).

Licences concédées par la Société

La Société a accordé une licence relative à des brevets couvrant notamment :

- le système de test NEPHROCHECK® (soit le nécessaire pour tests, les solutions témoins, le nécessaire d'étalonnage et l'appareil de mesure Astute140). Ce test permet le diagnostic et le pronostic de l'insuffisance rénale aiguë ;
- la mise en évidence de lésions traumatiques cérébrales par mesure de la quantité de biomarqueurs spécifiques dans le sang : Ubiquitin Carboxy-terminal Hydrolase-L1 (UCH-L1) et Glial Fibrillary Acidic Protein (GFAP).

Pour toutes les technologies contrôlées par bioMérieux sous la forme d'une licence exclusive concédée par un tiers avec droit de sous-licencier, une partie des revenus des sous-licences est reversée au titulaire du brevet.

La Société a mis en place depuis 2018 une politique visant à valoriser les matières premières biologiques dont elle est propriétaire. Ainsi, la Société a accordé des licences sur l'utilisation de lignées cellulaires (hybridomes) permettant de produire des anticorps susceptibles d'être mis en œuvre dans des solutions de diagnostic *in vitro* ou susceptibles d'être proposés à la vente comme matière première biologique.

Marques

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle « bioMérieux », protégée dans la plupart des pays à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative. L'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par l'Institut Mérieux, au sein du périmètre des sociétés qu'il contrôle. La Société a ainsi obtenu de l'Institut Mérieux la reconnaissance de ses droits sur la dénomination bioMérieux, dans la limite de ses activités.

La Société est par ailleurs titulaire des marques relatives aux produits (instruments, réactifs et/ou logiciels) et aux services qu'elle commercialise.

Les nouveaux dépôts de marques sont effectués, à titre de dépôt de base, en France ou aux États-Unis, puis la protection est étendue :

- par un dépôt de marque auprès de l'Office de l'Union européenne pour la protection intellectuelle, à l'ensemble des pays de l'Union européenne ;
- par un dépôt international auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ; et
- par des dépôts nationaux.

Le portefeuille comporte 283 familles de marques protégées dans la plupart des pays dans le monde.

Noms de domaine

La Société est propriétaire de plus de 604 noms de domaine enregistrés, dont ceux comportant la dénomination « bioMérieux » avec plus de 150 extensions différentes.

1.5.2.2 Degré de dépendance

Dépendance à l'égard de brevets et licences

Les licences de brevets dont la Société bénéficie et dont la perte pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la Société, sont listées ci-après :

- licence PCT, concédée par Thermo Fisher et accompagnée de la fourniture de matières premières, pour développer et vendre des tests VIDAS® de détection de la procalcitonine en tant que marqueur d'infections bactériennes sévères ;
- licence NT-proBNP, concédée par Roche Diagnostics pour développer et vendre notamment des tests VIDAS® de détection de NT-proBNP, un marqueur de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu (brevets sur les matières premières expirant en 2024) ;

- licence des balises moléculaires accordée par PHRI Properties, Inc. (brevets expirant au plus tard en 2024) ;
- licences concernant la technologie PCR concédée par *University Utah Research Foundation* pour développer et vendre les produits de la gamme BIOFIRE® (brevets expirant au plus tard en 2025) ;
- licences concernant des technologies mises en œuvre dans des tests vendus exclusivement au gouvernement des États-Unis (BioFire Defense).

Par ailleurs, la Société perçoit des produits de son portefeuille de brevets (cf. § 1.5.2.1).

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Historiquement installée en France, dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années ses implantations géographiques par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères et par la création de filiales propres.

La Société détient généralement en pleine propriété ses sites de production, de logistique et de R&D.

1.6.1 Production

Les procédés de production jouent un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes relatives à la nature des produits. Le Groupe disposait, fin 2021, de 15 sites de production principaux organisés par ligne de produits.

Le Groupe a organisé sa production sur le principe « une gamme de produits, un site » (cf. § 2.2.2.3). La technicité des produits exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité des équipes de R&D. Par ailleurs, des gains de productivité résultant des économies d'échelle peuvent être réalisés en concentrant la production. Il existe deux exceptions à ce principe :

- Les boîtes de Petri sont fabriquées à proximité des clients, en raison de leur courte péremption, sur les sites de Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, États-Unis), Madrid (Espagne), et Combours (France), en complément du site principal de fabrication à Craponne (France).

- Dans le cadre du renforcement de la présence du Groupe en Chine, un site de production de réactifs de microbiologie est en cours de construction à Suzhou (Jiangsu – Chine), afin de répondre, entre autres, à des réglementations qui évoluent sur la participation à des appels d'offres.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des opérations de la société Hybiome, un nouveau site, lui aussi en cours de construction à Suzhou, remplacera le site actuel.

Les 15 principaux sites de production sont décrits ci-après.

	Site	Propriété/Location	Superficie	Activité
EUROPE	Marcy-l'Étoile dont Campus de l'Étoile (France)	Pleine propriété et crédit-bail immobilier pour le Campus de l'Étoile	187 000 m ² dont 53 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	Siège mondial du Groupe depuis l'origine Production de réactifs VIDAS® R&D Fonctions commerciales et administratives
	Craponne (France)	Pleine propriété	80 000 m ² dont 39 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	Production de milieux de culture dont les gammes CHROMID® et 3P™ (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés) R&D Fonctions commerciales et administratives
	La Balme-les-Grottes (France)	Pleine propriété	119 000 m ² dont 19 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	Production des gammes de réactifs API®, ATB™, TEMPO® et ETEST® R&D microbiologie, instrumentation et logiciels
	Grenoble (France)	Pleine propriété	31 500 m ² dont 9 300 m ² de surfaces développées de bâtiments	R&D biologie moléculaire
	Combourg (France)	Pleine propriété	43 000 m ² dont 12 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	Production de réactifs (milieux de culture et cytométrie) et d'instruments (gammes d'automatisation des laboratoires de cytométrie) destinés aux applications agroalimentaires R&D microbiologie industrielle
	Verniolle (France)	Pleine propriété	9 500 m ² dont 1 800 m ² de locaux	Production de réactifs (gamme ARGENE®) R&D biologie moléculaire
	Florence (Italie)	Pleine propriété	10 000 m ² dont 7 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	Production d'instruments VIDAS® (immunoessais), NUCLISENS® EMAG® (biologie moléculaire), TEMPO® et GENE-UP® (applications industrielles) R&D instruments Fonctions commerciales et administratives
	Madrid (Espagne)	Pleine propriété	6 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	Production microbiologie (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®)
	AMÉRIQUE DU NORD	Durham (Caroline du Nord – États-Unis)	Pleine propriété	579 000 m ² dont 21 000 m ² de surfaces développées de bâtiments
		Location	10 000 m ²	Fonctions commerciales et administratives
St. Louis (Missouri – États-Unis)		Pleine propriété	141 000 m ² dont 66 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	Production d'instruments de microbiologie (gammes VITEK® et BACT/ALERT®) et de réactifs (cartes VITEK®) R&D
Lombard (Illinois – États-Unis)		Location	5 580 m ²	Production et vente de milieux de culture (gammes 3P™) pour les applications industrielles aux États-Unis
Salt Lake City (Utah – États-Unis)		Pleine propriété sur le Campus de l'Université d'Utah (Utah Research Park)	Environ 71 000 m ² dont 39 000 m ² en surfaces développées de bâtiments	Production du système BIOFIRE® (instruments et réactifs) Fonctions administratives et commerciales de BioFire Diagnostics
	Pleine propriété sur le site « West Campus »	Environ 137 000 m ² sur le second site dont 55 000 m ² en surfaces développées de bâtiments		

	Site	Propriété/Location	Superficie	Activité
AMÉRIQUE LATINE	Jacarepagua (Rio – Brésil)	Pleine propriété	42 000 m ² dont 5 400 m ² de surfaces développées de bâtiments	Production, vente et distribution de réactifs de milieux prêts à l'emploi pour la microbiologie (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®) et les applications industrielles R&D Fonctions commerciales et administratives
ASIE-PACIFIQUE	Suzhou (Chine) Site de Hybiome	Location	9 000 m ²	Production d'instruments et de réactifs d'immunoessais R&D
	Sydney (Australie) Site de BTF	Location	1 400 m ²	Production et vente des réactifs de contrôle microbiologique (BIOBALL®, EASYSTAIN®, ColorSeed, EASYSEED®)

La société BioFire Defense bénéficie, au sein d'un site sécurisé et séparé situé à Salt Lake City, de ses propres personnels, programmes et équipements afin de répondre aux attentes de ses clients militaires aux États-Unis.

1.6.2 Logistique

La fonction logistique joue un rôle essentiel au sein du Groupe, notamment au regard de la spécialisation de ses sites de production, de son empreinte commerciale mondiale, du nombre important de ses références et de la spécificité de ses produits (réactifs, instruments et pièces détachées).

Afin d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks, la distribution des produits est organisée autour de :

- plateformes mondiales pour le stockage des produits finis et les expéditions internationales vers les filiales et les distributeurs. Ces plateformes se trouvent notamment aux États-Unis et en France avec le site de l'IDC situé à Saint-Vulbas, pour lequel un projet d'extension de capacité et de modernisation des outils est en cours ;

- plateformes régionales ou locales qui peuvent être externalisées et qui traitent les commandes et les expéditions vers les clients d'une ou de plusieurs filiales.

Durant les différentes étapes du circuit de distribution, la logistique :

- gère la chaîne du froid et la bonne adéquation de la péremption des produits avec les besoins clients ;
- assure la traçabilité des produits par l'utilisation de codes à barre apposés sur les emballages ;
- pilote les niveaux de stocks et les flux de réactifs, d'instruments et de pièces détachées au moyen d'un groupe expert dédié. Celui-ci travaille dans le cadre d'une politique établie au niveau du Groupe afin de garantir la disponibilité des produits tout en optimisant les coûts et les niveaux d'inventaires.



2.

FACTEURS DE RISQUES, GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

2.1	Évaluation des risques <small>RFA</small>	62
	Identification des risques majeurs	62
	Analyse et évaluation des risques	62
	Traitement du risque	63
2.2	Facteurs de risques de la Société <small>RFA</small>	63
	Tableau récapitulatif des principaux risques	64
2.2.1	Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux	65
2.2.2	Risques liés à la stratégie et au fonctionnement de bioMérieux	70
2.2.3	Risques liés à l'environnement des affaires de bioMérieux	76
2.3	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage <small>RFA</small>	79
2.4	Contrôle interne et gestion des risques <small>RFA</small>	79
2.4.1	Acteurs du contrôle interne	80
2.4.2	Processus	81
2.4.3	Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	81
2.5	Politique d'assurances <small>RFA</small>	82
	Responsabilité civile	82
	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	82
	Transport	82
	Cyber	82

2.1 ÉVALUATION DES RISQUES

La Société a mis en place un processus de gestion des risques, animé par le département des Risques, afin d'identifier, évaluer et coordonner les risques auxquels elle pourrait être confrontée.

Ce département est en charge de définir et de suivre la mise en œuvre des politiques de gestion des risques de bioMérieux. Ses activités s'articulent autour des objectifs suivants :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- identifier les risques émergents afin de sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe ;
- harmoniser les initiatives de gestion des risques ;
- développer la culture du risque au sein de la Société.

Identification des risques majeurs

Le Groupe, en raison de la diversité de ses activités, de son écosystème et de son rayonnement international, est confronté à des risques de toutes natures : opérationnels, financiers, juridiques, environnementaux, d'image, de conformité, etc.

Ces risques sont identifiés par des responsables opérationnels à tous les niveaux de la Société et de ses filiales.

Le département des Risques anime le processus d'identification des risques en s'appuyant sur une méthodologie détaillée ci-après.

Analyse et évaluation des risques

Les risques principaux de la Société sont dans un premier temps évalués selon leur probabilité d'occurrence, leur impact financier, juridique, humain, et d'image. L'objectif est de définir le niveau d'exposition brute à chacun de ces risques.

OCCURRENCE	Fréquent	3	2	1	1
	Possible	3	2	1	1
	Rare	4	3	2	1
	Peu probable	4	4	3	2
		Mineur	Medium	Fort	Majeur
		IMPACT			

Le département des Risques définit et suit l'évolution de cartographies de risques développées au niveau local et mondial. Ces analyses de risques sont partagées avec le Comité de Direction, le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Ce département participe également à l'élaboration d'analyses de risques spécifiques (loi Sapin II, déclaration de performance extra-financière, devoir de vigilance...).

Le processus de gestion des risques est composé de trois étapes clés décrites ci-après.

Au regard des périmètres couverts, les fonctions et départements sont associés à la démarche d'identification des risques pour apporter leur expertise et leur vision sur les risques portés par les activités actuelles ou futures.

Le département effectue aussi une veille permanente de l'environnement externe dans lequel la Société évolue afin d'identifier et d'anticiper les risques émergents auxquels elle pourrait être confrontée en complément des référentiels de risques connus et suivis.

Dans un deuxième temps, l'efficacité des actions menées est évaluée afin de définir le risque net ou résiduel. Ces risques nets sont ensuite hiérarchisés et les plans de remédiation additionnels identifiés et mis en œuvre.

Cette méthodologie est progressivement déployée au sein des entités opérationnelles et des fonctions support de manière à gérer les risques à un niveau plus détaillé.

SÉVÉRITÉ	1	Zone de Contrôle		Zone d'Action	
	2	Zone de Contrôle		Zone d'Action	
	3	Zone de Délégation		Zone de Surveillance	
	4	Zone de Délégation		Zone de Surveillance	
		Optimum	Fort	Modéré	Faible
		MAÎTRISE			

Traitement du risque

Il existe plusieurs approches de traitement du risque :

- la réduction : des mesures sont prises afin de limiter la probabilité d'occurrence ou l'impact du risque, voire les deux à la fois ; le département du Contrôle interne (cf. § 2.4.1) peut être sollicité pour la mise en place des moyens nécessaires à leur réduction ;
- l'acceptation : aucune mesure complémentaire n'est prise pour modifier le niveau du risque résiduel ; le risque est accepté et assumé par la Direction concernée ;
- le transfert : diminution de la probabilité d'occurrence ou de l'impact du risque en transférant ou en partageant une partie du risque, notamment par des mécanismes d'assurance ;
- l'évitement : abandon des activités à l'origine du risque.

Au regard de l'évaluation des risques nets ou résiduels, les stratégies de traitement peuvent différer afin d'atteindre l'objectif fixé :

- risques en zone d'action : actions de réduction du risque pour tendre vers la zone de contrôle ;
- risques en zone de contrôle : actions visant à réduire la probabilité d'occurrence ou l'impact du risque ou maintien des dispositifs de contrôle en place pour atténuer le risque ;
- risque en zone de délégation : maintien du risque sous contrôle ;
- risque en zone de surveillance : actions visant à s'assurer que la sévérité du risque (probabilité d'occurrence ou impact) n'augmente pas.

Chaque risque identifié lors des exercices de cartographie est porté par un *Risk Champion* en charge de l'animation et de la mise en œuvre des plans d'action visant à réduire le risque au regard de la stratégie de traitement adoptée.

Les risques ainsi que les plans d'actions sont revus au moins une fois par an pour s'assurer de la mise en place effective des actions d'atténuation.

La cartographie des risques du Groupe est revue annuellement en Comité de Direction puis en Comité d'audit. Au cours de l'année, des sessions de travail sont organisées, dans le but de revoir l'ensemble des risques bruts, de suivre le déploiement et l'avancée des plans d'action, d'évaluer l'efficacité des actions de maîtrise, et d'analyser de nouveaux risques. Ce travail permet de donner une image dynamique de l'environnement des risques affectant la Société et de définir, si nécessaire, les plans d'action et le programme d'audit interne pour l'année à venir.

Cette méthodologie est appliquée pour décrire et évaluer les principaux risques liés à l'activité de la Société, et le cas échéant, ceux créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services.

2.2 FACTEURS DE RISQUES DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en rapide évolution qui fait naître des risques que la Société pourrait ne pas être en mesure de contrôler. Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les objectifs de croissance et de rentabilité de la Société ne soient pas atteints.

Les risques et incertitudes présentés ci-dessous pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et sur sa capacité à réaliser ses objectifs, ou encore son image et sa réputation. Au moment de la rédaction du présent document, à partir des résultats de l'évaluation de risques effectuée au cours de l'exercice et en prenant en compte les mesures de contrôle des risques mises en place, la Société considère les risques ci-dessous comme les plus significatifs. Ils ne sont toutefois pas les seuls auxquels la Société doit faire face.

La présentation des facteurs de risques ci-dessous est le résultat de l'exercice de cartographie du Groupe, à la date du présent document. La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que, en application de l'article 16 du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 et de ses textes d'application, et des *Guidelines on risks factors under the Prospectus Regulation* du 29 mars 2019 (recommandations de l'*European Securities and Markets Authority*), seuls les risques qui sont spécifiques au Groupe et qui sont les plus significatifs sont cités. La liste présentée dans cette section n'est donc pas exhaustive. D'autres risques, dont certains sont significatifs, figurent dans la cartographie des risques et sont susceptibles d'impacter bioMérieux, mais n'ont pas été présentés ci-dessous, car ils ne répondaient pas à ce critère de spécificité, ou parce qu'ils sont actuellement inconnus ou encore jugés peu significatifs à la date du présent document d'enregistrement universel.

Tableau récapitulatif des principaux risques

Les facteurs de risques sont présentés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature. Dans le descriptif de chaque risque qui suit, au sein de chaque catégorie, le (ou les) risque(s) ayant l'impact le plus important puis la plus forte probabilité d'occurrence est (sont) présenté(s) en premier.

CATÉGORIE	FACTEURS DE RISQUES	IMPACT NET	PROBABILITÉ D'OCCURRENCE
RISQUES LIÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DE BIOMÉRIEUX	Concurrence et émergence de technologies alternatives	◆◆◆	●●●
	Évolution des politiques de remboursement	◆◆◆	●●●
	Consolidation de la base de clientèle et décentralisation des tests	◆◆◆	●●●
	DPEF Défaut et/ou insuffisance de qualité des produits	◆◆	●
	Propriété intellectuelle	◆	●●
RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE ET AU FONCTIONNEMENT DE BIOMÉRIEUX	Insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits	◆◆◆	●●
	DPEF Dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs et partenaires	◆◆◆	●●
	Perte d'un site industriel majeur	◆◆◆	●
	DPEF Défaillance et vulnérabilité des systèmes d'information	◆◆	●●
	Stratégie d'acquisition et d'intégration	◆◆	●●
	DPEF Changement climatique et responsabilité environnementale	◆	●●
RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DE BIOMÉRIEUX	DPEF Éthique et conformité	◆◆	●●
	DPEF Environnement réglementaire applicable aux produits	◆◆	●●
	Change	◆	●●●

Échelle d'impact net Élevé ◆◆◆ Moyen ◆◆ Faible ◆
Échelle de probabilité d'occurrence Probable ●●● Possible ●● Moins probable ●

Le tableau ci-dessus reflète l'exposition de la Société aux risques, après prise en compte des dispositifs de maîtrise mis en œuvre pour en réduire l'impact et la probabilité, dispositifs qui sont également décrits ci-dessous.

Les risques extra-financiers de la Société sont identifiés par le pictogramme **DPEF** et sont également mentionnés dans le chapitre 3 et repris dans le tableau de synthèse des risques et opportunités (§ 3.3.1).

Concernant l'actuelle pandémie de COVID-19, son évolution en termes d'intensité ou de gravité restant difficilement prédictible, la Société n'est pas en mesure d'en évaluer l'impact sur ses opérations, sa production et ses résultats.

La pandémie présente également un risque pour la santé et la sécurité des collaborateurs de bioMérieux. La Société a mis en place de nombreuses mesures visant à limiter ce risque.

Malgré ses efforts, la Société pourrait être confrontée à l'arrêt de ses chaînes de production ou au ralentissement de ses activités de recherche et développement ou de logistique, du fait de la contamination à la COVID-19 de collaborateurs.

Par ailleurs, le recours au télétravail, le confinement ou toute autre mesure restrictive qui serait recommandée ou imposée à la Société, pourraient avoir un impact sur son activité et sa performance.

D'autres risques et incertitudes que la Société tient actuellement pour peu significatifs ou qui ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également à l'avenir avoir une incidence négative sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Ceux-ci sont suivis dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société.

2.2.1 Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux

2.2.1.1 Concurrence et émergence de technologies alternatives

Impact net ◆◆◆	Probabilité d'occurrence ●●●
DESCRIPTION DU RISQUE	INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ
<p>Le diagnostic <i>in vitro</i> est un secteur fortement innovant où l'émergence de nouvelles technologies est source de risques et d'opportunités (cf. § 1.2.1.2). La Société pourrait être menacée par des nouvelles technologies comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le séquençage de l'ADN et de l'ARN bactérien et viral ; ● la suppression partielle ou totale de culture préalable de l'échantillon ; ● l'utilisation de données complexes pour apporter une réponse médicale à plus forte valeur ajoutée. <p>La Société pourrait aussi être menacée par des technologies existantes qui viendraient concurrencer les produits de son portefeuille, en particulier, la technologie BIOFIRE® (cf. § 1.2.3.2).</p> <p>De manière générale, de nouvelles technologies permettant un diagnostic plus rapide, plus fiable ou à moindre coût pourraient apparaître. En particulier, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (la Chine et l'Inde en particulier) se développent et pourraient proposer des produits moins chers que ceux de la Société.</p> <p>Par ailleurs, la simplification du flux de travail proposée par certains concurrents en permettant d'intégrer l'ensemble des tests d'une technologie donnée sur une même plateforme, pourrait constituer un risque pour les produits commercialisés par la Société.</p> <p>Enfin, la pandémie de COVID-19 a fait émerger de nouveaux besoins cliniques de diagnostic <i>in vitro</i>. Les industriels ont développé et mis sur le marché des solutions innovantes pour répondre à ces enjeux. Dans ce contexte, la concurrence pourrait s'accroître significativement sur certains marchés, dont celui des tests syndromiques. Ainsi, l'évolution de cette pandémie pourrait générer à la fois des risques mais également des opportunités pour bioMérieux.</p>	<p>Une concurrence accrue pourrait mener la Société à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● baisser ses prix afin de rester une alternative attractive pour sa base de clientèle existante ; ● perdre des volumes, ayant ainsi un effet défavorable sur le chiffre d'affaires et sur les coûts de production de ses tests. <p>Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par d'autres acteurs, et lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés.</p>
GESTION DU RISQUE	
<p>La Société dispose de différents canaux dédiés à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. De plus, un département <i>Business Development</i> est en contact avec les acteurs du secteur susceptibles de permettre l'accès à des technologies innovantes, permettant ainsi à la Société d'enrichir son offre de produits, par le biais notamment d'accords de licence ou d'acquisitions.</p> <p>En parallèle, la Société travaille à accroître le nombre de tests disponibles sur ses différentes plateformes. À titre d'exemple, bioMérieux s'attache à inclure de nouveaux antibiotiques aux antibiogrammes de sa plateforme VITEK®, à enrichir le menu du système BIOFIRE® avec le renouvellement et l'amélioration des tests existants et l'extension à de nouvelles pathologies, ou encore à élargir le menu de la plateforme VIDAS® avec des tests différenciants. La Direction R&D de bioMérieux, avec l'appui du Chief Medical Officer vise à étendre l'utilisation éventuelle de certains tests à d'autres champs d'application, et à démontrer la valeur médicale de ses produits.</p> <p>Enfin, le Conseil d'administration s'est doté d'un Comité stratégique qui a pour mission de conduire des réflexions relatives aux principaux enjeux de la Société, en particulier ceux liés aux évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, afin d'orienter la stratégie du Groupe, notamment en adaptant ses solutions ou son <i>business model</i>.</p> <p>Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Société a développé et commercialisé une large offre de solutions (cf. § 1.2.3.1) pour répondre à ces enjeux de santé publique. Ces gammes de produits apportent des réponses ciblées, rapides et fiables aux professionnels de santé à travers le monde.</p>	

2.2.1.2 Évolution des politiques de remboursement

Impact net ◆◆◆	Probabilité d'occurrence ●●●
<p>DESCRIPTION DU RISQUE</p> <p>La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients (cf. § 1.2.1.4).</p> <p>La Société est notamment exposée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> la loi américaine dite PAMA (<i>Protecting Access to Medicare Act</i>) de 2017 qui prévoit une baisse des remboursements de 10 % à 15 % par an jusqu'en 2023 pour les patients ambulatoires sur la plupart des tests de diagnostic ; des décisions de réduction de remboursement sur des tests spécifiques. À titre d'exemple, Palmetto un des gestionnaires du programme d'assurance fédéral américain <i>Medicare (Medicare Administrative Contractor)</i> a décidé, en 2020, de réduire les remboursements des tests respiratoires BIOFIRE® pour les patients de plus de 65 ans non hospitalisés ; en France, les solutions BIOFIRE® sont inscrites au sein du Référentiel des actes innovants hors nomenclature (RIHN), mécanisme de prise en charge conditionnelle dont l'enveloppe annuelle est fixée par les autorités de santé. L'augmentation du nombre de prescriptions de tests inscrits dans cette enveloppe de remboursement pourrait générer une dévalorisation de l'offre BIOFIRE®. 	<p>INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ</p> <p>Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> que ses clients continuent d'acheter les mêmes volumes de produits ; de maintenir ses prix face à des réductions de remboursement pour ses clients. <p>L'impact de la réforme PAMA sur bioMérieux est tempéré par une utilisation de la plupart de ses produits pour des patients hospitalisés plutôt qu'en ambulatoire. La Société s'attend toutefois à un potentiel impact indirect dû à la pression sur les marges de ses clients.</p>
<p>GESTION DU RISQUE</p> <p>La Société s'efforce de promouvoir la valeur médico-économique de ses solutions par le biais de sa Direction des affaires médicales. Elle est en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits, et d'évaluer la valeur médicale de ses produits par la mise en place d'études médico-économiques et l'obtention des remboursements associés.</p> <p>En outre, la Société dispose d'une équipe dédiée au <i>Market access & reimbursement</i>, qui a pour mission de promouvoir la valeur médicale de ses produits auprès des assureurs privés ou publics, et d'accompagner ses clients dans leurs démarches d'obtention des remboursements.</p>	

2.2.1.3 Consolidation de la base de clientèle et décentralisation des tests

Impact net ◆◆◆

Probabilité d'occurrence ●●●

DESCRIPTION DU RISQUE

Un mouvement de consolidation, notamment en Europe et aux États-Unis, se poursuit parmi les utilisateurs des produits de diagnostic *in vitro*, aboutissant à la création de plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. Ce mouvement de consolidation permet aux clients de peser davantage sur les prix des produits.

Par ailleurs, aux États-Unis, les hôpitaux font davantage appel à des centrales d'achat qui mènent une politique soutenue visant à réduire leurs prix d'achat.

En parallèle, ce mouvement de consolidation s'accompagne aux États-Unis d'un mouvement de décentralisation des tests pour aller au plus près des patients (*point of care*), dans des cabinets médicaux ou des pharmacies.

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

L'offre de produits de la Société pourrait ne pas correspondre aux besoins de clients consolidés traitant de très grands volumes de tests journaliers, et par conséquent entraîner des pertes de parts de marché et de volumes sur certaines gammes (cf. § 1.2.1.4 et 1.2.1.5).

La concentration de la base de clientèle et la diminution des prix de vente qui l'accompagnerait pourraient avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société.

Enfin, le mouvement de décentralisation des tests pourrait favoriser d'autres acteurs du diagnostic ayant des offres *point of care* et par conséquent réduire les volumes de tests vendus par la Société.

GESTION DU RISQUE

La Société a mis en place des organisations spécifiques lui permettant de gérer de manière efficace ses clients clés et stratégiques.

Un département dédié au pilotage de la performance commerciale a pour mission d'améliorer la pertinence et la gestion des politiques commerciales de bioMérieux, ainsi que d'optimiser la stratégie d'approche clients.

La Société porte une attention particulière à l'ajustement de ses tarifs en fonction de sa situation sur les marchés où elle opère. Elle s'est dotée d'outils visant une meilleure maîtrise de la rentabilité par marché et par gamme pour répondre au mieux aux enjeux de concentration du marché.

En outre, ses efforts de recherche et de développement visent **à adapter le portefeuille produits afin de répondre au mieux aux évolutions du marché.**

2.2.1.4 Défaut et/ou insuffisance de qualité des produits DPEF

Impact net ◆◆

Probabilité d'occurrence ●

DESCRIPTION DU RISQUE

La fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de la qualité de ses produits.

En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le strict respect des référentiels qualité décrits au § 1.4, et si la pratique consiste à réaliser une série d'examens complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de la variabilité liée à leur origine.

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Le défaut de qualité d'un produit pourrait générer des impacts négatifs pour la santé des patients et des consommateurs. Un tel défaut de qualité pourrait entraîner un contentieux de la part des clients du Groupe, d'association de patients ou de patients.

Les autorités de santé compétentes pourraient diligenter des inspections et dans le cas d'une déficience majeure, émettre une lettre d'injonction, voire interdire la commercialisation jusqu'à la résolution des manquements identifiés.

Une telle situation pourrait engendrer pour la Société des surcoûts pour mettre en place des actions correctives, des pertes durables de parts de marché, ainsi qu'un impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel.

Enfin, l'image de la Société serait également affectée.

GESTION DU RISQUE

La Direction qualité globale définit une politique qualité et un système de management par lesquels elle s'assure du respect des normes de qualité en vigueur (cf. § 3.4.2). Les principaux sites de production sont certifiés conformes aux normes ISO 9001 et ISO 13485.

Par ailleurs, un département Assurance qualité est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production et de distribution.

La Société dispose également d'un processus pour la gestion et le suivi des réclamations clients visant à améliorer en permanence la qualité de ses produits et adresser tout risque vis-à-vis des patients et des consommateurs.

La Direction des affaires juridiques veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques, notamment en matière de responsabilité civile (cf. § 2.5).

2.2.1.5 Propriété intellectuelle

Impact net ◆

Probabilité d'occurrence ●●

DESCRIPTION DU RISQUE

Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes (cf. § 1.5.2). Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé des demandes ;
- ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont concédés en licence par des tiers ;
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large ;
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient, ou pour lesquels elle bénéficie de licences, soient contestés ou contrefaits par des tiers ;
- ait à payer des indemnités pour contrefaçon de brevets tiers par les produits de la Société.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, et le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers.

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé, ou ne pas obtenir une protection suffisante pour empêcher l'entrée sur le marché de produits similaires. En conséquence, son chiffre d'affaires pourrait être affecté par la concurrence de ces produits contrefaits ou similaires.

La Société pourrait être contrainte, soit d'obtenir des licences onéreuses auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

Enfin, le Groupe pourrait ne plus être en mesure de développer ou vendre des produits dont les droits de propriété intellectuelle ont été contestés avec succès par un tiers, et devoir payer des dommages pour contrefaçon.

GESTION DU RISQUE

La Direction des affaires juridiques et de la propriété intellectuelle veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour limiter les risques liés à la propriété intellectuelle, **la Société poursuit une politique active de dépôt de brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefaçon à ses brevets** (cf. § 1.5.2.1). Le cas échéant, elle mène envers ces derniers les actions amiables ou judiciaires nécessaires pour faire respecter la protection de ses droits.


De même, la Société vérifie pour tous les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques clés.


2.2.2 Risques liés à la stratégie et au fonctionnement de bioMérieux

2.2.2.1 Insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits

Impact net ◆◆◆	Probabilité d'occurrence ●●
DESCRIPTION DU RISQUE	INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ
<p>La Société investit des montants significatifs dans la recherche et le développement de nouveaux produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) (cf. § 1.5.1).</p> <p>Il est possible que bioMérieux n'investisse pas dans les technologies les plus prometteuses ou dans les biomarqueurs qui s'imposeront sur le marché.</p> <p>Le processus de développement de nouveaux systèmes de diagnostic étant particulièrement complexe, la Société pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● rencontrer des difficultés techniques, et ainsi ne pas être en mesure de développer un produit répondant aux exigences de performance attendues par les clients ; ● rencontrer des difficultés organisationnelles liées à la disponibilité des ressources disposant des compétences nécessaires et/ou à la défaillance de partenaires ou sous-traitants impliqués dans le développement ; ● ne pas être en mesure de tenir les délais souhaités (délais de recrutement des patients durant les essais cliniques par exemple) ; ● rencontrer des difficultés d'industrialisation ; les nouveaux instruments ou réactifs pourraient s'avérer trop coûteux ou difficiles à fabriquer à une échelle industrielle et il pourrait être difficile de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ; ● ne pas obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de ses nouveaux produits ; ● ne pas réussir à démontrer la valeur médicale et économique de nouvelles solutions de diagnostic qui devient un élément clé pour le succès commercial de ces solutions. 	<p>La Société pourrait abandonner des projets de R&D pour lesquels des moyens humains et financiers importants auront été investis, et ce, même lors d'une étape de développement proche de la date de commercialisation, ce qui pourrait affecter la situation financière future de la Société.</p> <p>Le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en R&D qu'en production, marketing, force de vente, supports commerciaux, placement et entretien des instruments, éducation médicale et formation des clients.</p> <p>La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en R&D en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.</p>
<h4>GESTION DU RISQUE</h4> <p>Le Groupe porte une attention particulière à la sélection, à l'exécution, et au suivi de ses projets de R&D.</p> <p>Le Conseil d'administration s'est doté d'un Comité stratégique qui a pour mission d'orienter la stratégie du Groupe en conduisant des réflexions relatives aux principaux enjeux de la Société, en particulier ceux liés aux évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché. Le Groupe s'efforce de définir ses nouveaux produits en intégrant les attentes du marché, par la mise en œuvre de ses connaissances et de ses plateformes technologiques, de manière à délivrer des systèmes permettant la création de valeur médicale et technico-économique pour ses clients. La Société organise des comités spécialisés réunissant notamment les fonctions marketing, affaires médicales, R&D, propriété intellectuelle et innovation afin d'identifier et sélectionner les opportunités de développements futurs en prenant pleinement en compte les paramètres décrits ci-dessus. Enfin, la Société tisse des partenariats tant privés que publics (universités, centres de recherche) dans une logique d'innovation ouverte, afin d'élargir le spectre de ses connaissances et compétences.</p> <p>La fonction planning stratégique, garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, concourt à l'arbitrage des projets de R&D. Les activités de R&D sont organisées autour d'équipes dédiées, expertes des différentes technologies (microbiologie, immunoessais, biologie moléculaire). Les équipes de R&D utilisent un progiciel de gestion de projet global. Il dispose notamment d'une fonctionnalité de planification des ressources afin d'assurer l'équilibre entre la demande des projets et la disponibilité des équipes ou de la sous-traitance, afin de concourir à leur bonne exécution.</p> <p>Des équipes financières dédiées à la R&D suivent l'avancement et la tenue des délais et des coûts des projets en lien avec les chefs de projets. Elles participent aussi, en amont, à la sélection des projets par une évaluation du potentiel de création de valeur associée à chaque projet.</p>	

2.2.2.2 Dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs et partenaires DPEF

Impact net 

Probabilité d'occurrence 

DESCRIPTION DU RISQUE

La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements et peut dans certains cas se trouver en position de dépendance vis-à-vis de certains d'entre eux, du fait de leur exclusivité ou de la spécificité des produits/matières achetés auprès d'eux (cf. § 3.8.1).

La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés, requiert souvent un processus long et limite le nombre de fournisseurs autorisés ou en capacité de répondre aux besoins et exigences de la Société. Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes si les fournisseurs décidaient de modifier la composition de leurs produits/matières. En effet, la Société est soumise à des règles strictes en matière de processus de production et tout changement de matières premières doit faire l'objet d'une requalification.

Enfin, la Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses partenaires clés au bénéfice éventuel de concurrents.

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Une divergence avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des ruptures de livraison, des coûts additionnels et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

En outre, des défauts de qualité de la part de certains fournisseurs pourraient avoir des répercussions négatives sur la qualité des produits du Groupe, et se traduire notamment par des rejets pendant les processus de production.

Enfin, la Société pourrait être amenée à constituer des stocks supplémentaires de composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs, voire à redévelopper certains processus de production elle-même, ce qui pourrait notamment entraîner des coûts de développement importants et une incapacité temporaire à fabriquer ses produits.

GESTION DU RISQUE

La Société a mis en place une organisation globale de ses achats et procède à la cartographie des risques associés à ses fournisseurs et matières clés.

À partir de cette cartographie, la Société s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant des relations étroites avec ses fournisseurs stratégiques, en diversifiant ses sources d'approvisionnement dans la mesure du possible, en s'efforçant de conclure des contrats de fourniture à long terme, en constituant des stocks de sécurité et en associant ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable (cf. § 3.8.1).

Par ailleurs, **le département Achats est associé dès la phase d'initiation des projets de R&D afin d'identifier et calibrer les risques liés à cette dépendance fournisseurs.**

2.2.2.3 Perte d'un site industriel majeur

Impact net ◆◆◆

Probabilité d'occurrence ●

DESCRIPTION DU RISQUE

La Société dispose de 15 unités de production principales, organisées pour la plupart par ligne de produits et par technologie sur le principe d'« une gamme de produits, un site » (cf. § 1.6). Il en résulte qu'à l'exception des milieux de culture, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié.

Par ailleurs, la Société dispose, en France, aux États-Unis et à Singapour, de centres internationaux de logistique par lesquels transitent la majorité des flux destinés à servir les différents marchés.

La Société est ainsi exposée à différents risques pouvant causer la perte d'un de ces sites notamment :

- événement industriel accidentel ou acte malveillant : feu, explosion, contamination, perte ou arrêt d'un outil de production clé, cyberattaque ;
- événement naturel ou climatique : tempête/cyclone (St. Louis – États-Unis, Durham – États-Unis), températures extrêmes (Lombard – États-Unis), séisme (Salt Lake City – États-Unis), inondations.

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Tout événement affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono-produit » et/ou de son centre de distribution international pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires et l'image de la Société.

En outre, de tels événements pourraient nécessiter des investissements importants dans le renforcement structurel de l'organisation de la Société, et entraîner des coûts supplémentaires liés à un recours important à des aides extérieures, telles que des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse.

GESTION DU RISQUE

Tous les sites industriels ont mis en place des analyses de risques liées à leurs opérations visant à identifier leur exposition aux risques puis à se doter de plans de continuité d'activité.

La Société réalise annuellement des audits de sites industriels en lien avec son assureur, visant à identifier les vulnérabilités possibles face aux événements accidentels. Les résultats de ces audits sont pris en compte par la politique d'assurance de la Société (cf. § 2.5).

L'objectif de ces analyses est de mettre en place des actions préventives (formation des collaborateurs, implémentation de procédures d'urgences) et/ou correctives visant à anticiper les scénarios et à réduire l'exposition aux risques. Par exemple, la Société a construit un deuxième site, distant du premier, pour la production de sa gamme de biologie moléculaire BIOFIRE®.

Enfin, la Société a mis en place un suivi régulier du risque de catastrophes naturelles lui permettant notamment d'évaluer les impacts du changement climatique sur les zones dans lesquelles ses sites sont implantés. La Société étant peu consommatrice et peu dépendante en eau, elle n'anticipe pas à ce jour de risque majeur lié à la raréfaction de cette ressource.

2.2.2.4 Défaillance et vulnérabilité des systèmes d'information DPEF

Impact net ◆◆

Probabilité d'occurrence ●●

DESCRIPTION DU RISQUE

La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de ses systèmes d'information, leur obsolescence, une violation de données à caractère personnel et des attaques de cybercriminels.

L'accélération des transformations digitales opérées depuis plusieurs années par la Société pourrait accentuer son exposition aux risques liés aux cyberattaques, ainsi qu'à ceux liés aux défaillances des systèmes informatiques.

Ces derniers ont une importance majeure dans l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives tant aux opérations et aux états financiers du Groupe, que dans la communication avec le personnel, les associations de patients, les clients, les distributeurs et les fournisseurs de bioMérieux.

En particulier, bioMérieux a accès à des données personnelles concernant les patients dont la sécurité est assurée par une réglementation particulièrement stricte aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act* – HIPAA) et en Europe (Règlement général pour la protection des données – RGPD) (cf. § 3.6.2).

Enfin, les équipements de bioMérieux sont connectés au système d'information de ses clients (SIL) et peuvent donc constituer un point de vulnérabilité pour une cyberattaque (cf. § 1.2.3.2 BIOMERIEUX VISION SUITE).

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Toute défaillance ou dysfonctionnement des équipements, applications informatiques ou du réseau de communication, notamment du *Global ERP*, ou toute réussite d'une attaque cybercriminelle sur ses systèmes d'information ou sur les instruments de ses clients qui y sont connectés pourrait :

- générer l'utilisation de données stratégiques et confidentielles par la concurrence ;
- générer la fuite, la perte, le vol et la divulgation de données personnelles dont les données patients pouvant conduire à des sanctions administratives, civiles et pénales ;
- créer l'impossibilité d'exécuter les opérations journalières et ainsi pénaliser l'activité ;
- impacter les opérations des clients ;
- générer des pertes d'exploitation ;
- porter atteinte à l'image et la réputation de la Société.

GESTION DU RISQUE

La Société dispose d'un département des Systèmes d'information qui a notamment pour mission d'assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, et de mettre en place un programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques.

Il réalise des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de s'assurer de la bonne exécution et du respect des procédures et évaluer son exposition aux cyberattaques.

Afin de se préparer à un sinistre majeur, la Société a mis en place des procédures dites plans de reprise d'activité dans le but d'être en mesure de retrouver rapidement un niveau d'activité satisfaisant. En outre, les applications et les réseaux critiques sont dupliqués selon des critères strictement définis.

La Société porte une attention particulière à la sécurité de ses systèmes d'information notamment grâce à une fonction de *Global Information Systems Security Officer* dédiée. Cette fonction travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir une stratégie et une gestion de la sécurité sur la base des normes internationales de sécurité des systèmes d'information ISO 27001 et ISO 27002.

Les utilisateurs finaux sont formés et sensibilisés pour faire face aux risques de cybercriminalité et à la protection des données personnelles (cf. § 3.6.2).

La Société bénéficie d'une police d'assurance couvrant les risques cyber (cf. § 2.5).

Enfin, **un délégué à la protection des données (DPO) est chargé du déploiement de la stratégie de protection des données personnelles à travers le Groupe.** Il anime un réseau de relais locaux et procède à des analyses de risques. Sa mission est de garantir un cadre de gestion des données personnelles robuste et conforme aux réglementations locales et internationales applicables.

2.2.2.5 Stratégie d'acquisition et d'intégration

Impact net ◆◆

Probabilité d'occurrence ●●

DESCRIPTION DU RISQUE

Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ou prises de participation ciblées (notamment Invisible Sentinel, Hybiome, Astute Medical, BioFire) ou des partenariats externes (notamment Copan et Thermo Fisher Scientific) (cf. § 1.1.2).

Ces opérations visent essentiellement à enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions géographiques. La spécificité de chacune de ces acquisitions entraîne des difficultés propres, liées au manque de maîtrise initiale de la technologie acquise particulièrement délicate dans le secteur de la biologie industrielle.

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

L'intégration des sociétés acquises dans le groupe bioMérieux pourrait rencontrer des difficultés et entraîner des départs de personnes clés ou un développement moins rapide que prévu.

Enfin, les conditions d'exécution du *business plan* d'acquisitions pourraient ne pas être réunies.

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

La Société pourrait ne pas être en mesure de :

- trouver ou conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin ;
- poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités ;
- conserver des savoir-faire importants pour le développement, l'industrialisation, ou la production ainsi que la connaissance des besoins des clients et des facteurs clés de succès pour la commercialisation des solutions issues des sociétés acquises, et ainsi ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés à l'acquisition ;
- atteindre les objectifs fixés lors de l'acquisition, du fait notamment de divergences entre l'évaluation initiale et la réalisation du *business plan*. La non-atteinte des objectifs financiers entraînerait la dépréciation partielle ou totale de la valeur des actifs (corporels, incorporels et écart d'acquisition) liés à l'acquisition.

GESTION DU RISQUE

La Société utilise différents réseaux dédiés à la veille technologique et concurrentielle et s'appuie sur un département *Business development* avec des équipes internationales.

Avant d'investir, la Société effectue les diligences nécessaires et s'efforce de définir l'évaluation la plus pertinente des sociétés cibles. Après avoir investi, elle peut, dans certains cas, participer au Conseil d'administration de ces sociétés. Le processus d'intégration des sociétés est adapté à chaque situation afin de répondre à trois enjeux :

- préserver les atouts de la société acquise ;
- garantir l'atteinte des objectifs du plan d'acquisition ;
- respecter les processus de bioMérieux.

2.2.2.6 Changement climatique et responsabilité environnementale DPEF

Impact net ◆

Probabilité d'occurrence ●●

DESCRIPTION DU RISQUE

La responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement devient une préoccupation majeure des autorités et de l'opinion publique (cf. § 3.5).

Cette préoccupation peut se traduire par davantage de réglementations plus exigeantes notamment en matière de Santé, Sécurité et Environnement (SSE). Des lois plus strictes et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur pourraient être applicables aux sites de production de la Société, aux produits (RoHS, REACH, Biocides, GHS, CLP) mais aussi au retraitement des instruments placés ou vendus aux laboratoires clients.

En particulier, les accords internationaux tels que la COP21 ou l'initiative européenne visant la neutralité à 2050, tendent à pousser les sociétés vers une économie bas carbone. La stratégie de production de la Société repose sur une approche « mono-site » (cf. § 1.6.1) qui induit des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des produits dans le monde entier.

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

La mise en conformité de certaines activités ou sites de bioMérieux avec des normes environnementales plus contraignantes pourraient nécessiter des coûts importants et impacter la production.

Toute fermeture de site impliquerait des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

Enfin, un changement de stratégie industrielle « mono-site » pourrait induire des coûts supplémentaires et des difficultés techniques à obtenir des produits de qualité équivalente.

GESTION DU RISQUE

bioMérieux a renouvelé ses engagements en matière de responsabilité et d'impact sur l'environnement en définissant des objectifs de réduction de son empreinte écologique à l'horizon 2025 à 2030 (cf. § 3.5).

La Société a développé un plan d'action ambitieux d'amélioration de son impact environnemental incluant l'éco-conception, les émissions de gaz à effets de serre, la gestion des ressources et la gestion des déchets tels que décrits au § 3.5.

Ce plan est intégré dans la stratégie RSE de la Société (cf. § 3.3.2) et fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité de Direction pour en garantir l'exécution.

La gestion de la SSE sur les sites de production est réalisée dans le cadre de systèmes de management répondant à des exigences normatives reconnues internationalement, et animée par un réseau de professionnels en SSE tant au niveau local que global. Il vise à s'assurer que les réglementations en vigueur sont connues et mises en œuvre, et que les évolutions sont suivies dans le cadre du *Regulation Watch Committee* et leurs impacts anticipés.

Enfin, la Société développe une stratégie d'éco-conception et de gestion de la fin de vie des produits telle que décrite au § 3.5.2.

2.2.3 Risques liés à l'environnement des affaires de bioMérieux

2.2.3.1 Éthique et conformité DPEF

Impact net ◆◆

Probabilité d'occurrence ●●

DESCRIPTION DU RISQUE

La Société est exposée aux risques de fraude et de corruption du fait de sa présence internationale, de son réseau de partenaires la représentant et de la nature de ses activités au contact des professionnels de santé et de représentants d'autorités publiques (cf. § 3.6.3.1).

Les produits de bioMérieux sont *in fine* vendus à des organismes publics et privés de santé. La Société doit donc être très attentive aux lois et règles relatives aux rapports entre les industriels, d'une part, et aux organismes et professionnels de santé, d'autre part (loi « Bertrand », *Sunshine Act*). De plus, nombre de ces organismes sont publics et sont donc sujets à des règles particulières en matière d'appels d'offres et de relations avec des opérateurs privés. bioMérieux est également sujet aux lois anti-corruption internationales ou extraterritoriales (*US FCPA rules*, *UK Bribery Act*, loi Sapin II...) sanctionnant les actes de corruption.

Ce risque se trouve accru :

- du fait de la présence internationale du Groupe, qui a pour effet de multiplier le nombre de lois et règles auquel il faut se conformer, et qui, de surcroît, ne met pas le Groupe à l'abri de poursuites au titre de lois d'autres pays ayant une portée extraterritoriale ;
- du fait du recours aux distributeurs, le Groupe n'ayant alors pas la maîtrise totale de la relation avec le client et l'utilisateur final (cf. § 3.8.2).

Par ailleurs, bioMérieux est soumise aux règles de commerce international et à ce titre est notamment exposée aux risques liés aux politiques d'embargos et de sanctions (cf. § 3.6.3.1).

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

En cas de non-respect de ces lois et règles et des principes éthiques et de bonne conduite des affaires, la Société serait exposée à des poursuites judiciaires se traduisant en pertes financières et affectant son image et sa réputation.

Les personnes physiques auteurs de délits pourraient également se voir infliger de lourdes sanctions pénales.

GESTION DU RISQUE

La Société opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives, de procédures et de standards conformes aux normes déontologiques en vigueur. Ainsi, bioMérieux a développé un programme de lutte contre la corruption qui inclut notamment un volet spécifique aux bonnes règles d'interactions avec les professionnels de santé. Il est décrit au § 3.6.3.1. **En outre, la Société a réalisé une cartographie des risques de corruption afin d'identifier les risques inhérents à ses activités et mettre en œuvre des plans d'amélioration globaux et locaux pour les atténuer.**

Le département Éthique et Conformité est représenté au sein du Comité de Direction par la Direction des affaires juridiques, qui est responsable de la conformité. Ce département s'appuie sur des réseaux locaux de correspondants formés aux programmes de lutte contre la corruption. Un Comité éthique et conformité se réunit trimestriellement pour définir les lignes directrices de la fonction et suivre la réalisation des actions. Les collaborateurs sont formés annuellement aux principes d'éthique et conformité, avec notamment des formations en ligne par exemple sur les thématiques du conflit d'intérêts, de la lutte anti-corruption et du Code de bonne conduite.

Dans la mesure où une partie importante de ses ventes s'effectue au travers de ses distributeurs globaux ou locaux, bioMérieux impose contractuellement à ses partenaires les mêmes niveaux d'exigence quant à l'application des règles anti-corruption, et a engagé un programme de formation de leurs équipes sur ces sujets à risque.

Afin de limiter le risque de fraude, la Société a établi un dispositif de contrôle interne visant notamment à assurer la prévention et la détection des fraudes et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers.

Enfin une ligne d'alerte a été mise à disposition des collaborateurs et des tiers visant à reporter tout acte malveillant pouvant porter atteinte à la réputation et aux valeurs de la Société (cf. § 3.6.3.1).

2.2.3.2 Environnement réglementaire applicable aux produits DPEF

Impact net ◆◆

Probabilité d'occurrence ●●

DESCRIPTION DU RISQUE

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente. Ces produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de développement, de production et de commercialisation (cf. § 1.4).

La mise sur le marché de solutions de diagnostic *in vitro* est subordonnée à l'obtention d'autorisations réglementaires. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. En outre, un nombre croissant de pays se dotent d'autorités réglementaires qui mettent progressivement en place leurs propres exigences d'enregistrement de produits, résultant en un accroissement des dossiers d'enregistrement à traiter, que ce soit pour les nouvelles références ou les références existantes (notamment le Brexit et la Suisse).

Par ailleurs, des réglementations visant à limiter la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses (notamment en Europe la réglementation REACH et la directive RoHS – cf. § 3.5.1) sont progressivement appliquées au champ du diagnostic *in vitro* et ont conduit la Société à intégrer ces exigences dans l'ensemble de ses activités.

Enfin, la modification des réglementations suivantes pourrait avoir un impact pour bioMérieux et l'ensemble des acteurs du diagnostic *in vitro* : la réglementation américaine UDI (*Unique Device Identification*) et la réglementation européenne IVDR (cf. § 1.4.2.1).

INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Des dispositions réglementaires nouvelles ou des audits conduits sur les unités de fabrication de la Société pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre ou arrêter la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

GESTION DU RISQUE

La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions et au suivi réglementaire fait par le département Système de management de la qualité dans tous les pays où le Groupe opère (cf. § 1.4 et § 3.6.1). De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. La Société constitue des équipes projet spécifiques pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par ces nouvelles réglementations. Ces équipes évaluent les enjeux, définissent les plans d'actions en vue de la mise en conformité et s'assurent de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement.

En outre, son département des Affaires réglementaires lui permet d'identifier les nouvelles réglementations, et de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur, et un Comité de veille réglementaire (*Regulation Watch Committee*) se réunit chaque trimestre afin d'assurer une démarche transverse des obligations auxquelles la Société doit faire face.

Par ailleurs, le Groupe se conforme à la directive européenne de retrait des matériaux et métaux lourds (directive DEEE) et confie à des prestataires externes le retrait des équipements sur les sites des clients situés au sein de l'Union européenne et la dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Ainsi, elle ne constitue plus de provision à ce titre.

2.2.3.3 Change

Impact net ◆

Probabilité d'occurrence ●●●

DESCRIPTION DU RISQUE

La Société, du fait de son implantation industrielle principalement localisée en zone Euro et aux États-Unis, est fortement exposée aux fluctuations des devises étrangères dans lesquelles sont réalisées ses ventes. La fluctuation d'une devise autre que l'euro et le dollar peut entraîner une baisse de chiffre d'affaires (en devise locale) sans baisse proportionnelle des coûts (partiellement en devise locale mais uniquement pour les coûts locaux de ventes, marketing et service).

Les politiques commerciales de la Société pourraient ne pas compenser l'impact négatif des devises sur les marchés.

Par ailleurs, par son implantation commerciale internationale, la Société est exposée au risque de conversion des comptes des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro, sa devise de publication de ses états financiers.

Le risque de change est repris dans la note 28.1 du § 6.1.2.

INCIDENCES POTENTIELLES POUR LA SOCIÉTÉ

Ces fluctuations de change peuvent impacter la performance financière de la Société.

Par ailleurs, la baisse significative de certaines devises pourrait avoir un effet négatif plus global sur les économies de ces pays et impacter :

- les niveaux de commandes des clients locaux ;
- la capacité de la Société à collecter les montants dus.

GESTION DU RISQUE

La politique de la Société, revue annuellement par le Comité d'audit, vise à utiliser des couvertures de change annuelles pour se prémunir des incidences des fluctuations de change sur son résultat opérationnel par rapport à son budget (cf. § 2.4.1 Trésorerie/Financement).

Le Groupe a recours à ces instruments dès lors qu'ils sont disponibles à des coûts raisonnables. Sa pratique actuelle consiste à mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Toutefois, ces couvertures sont mises en place avec un horizon de l'ordre de 12 mois, et l'exposition aux fluctuations de change redevient donc pleine au-delà de cet horizon.

Compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux États-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant atténuer les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

2.3 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (cf. notes 15.4 et 15.5 du § 6.1.2).

Le 14 octobre 2016, bioMérieux, comme d'autres industriels, avait été assignée devant le tribunal de grande instance de Paris en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme. La procédure civile, initiée par 45 demandeurs, en comptait 93 suite à la jonction de deux nouvelles assignations

identiques. En décembre 2021, le tribunal judiciaire de Paris a rejeté toutes les prétentions adverses. Au 28 février 2022, cette décision n'avait pas fait l'objet d'un appel.

En 2020, BioFire Diagnostics avait été assignée par la société US Medical Network qui lui avait demandé l'arrêt de l'utilisation de logiciels et de fichiers clients, réputés lui appartenir. Le différend a depuis été résolu de manière définitive.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.4 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable de la réalisation des objectifs suivants :

- l'alignement de la conduite des opérations avec les orientations fixées par la Direction Générale ;
- la fiabilité des informations financières et leur conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la gestion et la maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue de la réalisation de ces objectifs.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel *Internal Control – Integrated Framework*, émis par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)* ;

- le cadre de référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Ce dispositif couvre l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation du Groupe.

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur le Département Contrôle interne et risques ainsi que sur les travaux d'audits réalisés par le département Audit interne, risques et conformité, rattaché à l'Institut Mérieux, tels que décrits ci-après.

Sous l'autorité du Directeur exécutif finance, achats, systèmes d'information, membre du Comité de Direction, la Direction financière encadre des fonctions centralisées et les Directions administratives et financières de chacune des autres entités du Groupe.

2.4.1 Acteurs du contrôle interne

Contrôle interne	<p>Le département Contrôle interne, au sein de la Direction financière, a pour mission de renforcer et pérenniser le système de contrôle interne de la Société.</p> <p>Il est chargé de définir les standards de contrôle interne de bioMérieux avec les responsables des processus, d'assister et de coordonner leur mise en place par les directions opérationnelles, d'animer et d'évaluer l'ensemble du système de contrôle interne. L'objectif est de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des informations financières et la sauvegarde des actifs du Groupe.</p> <p>Par ailleurs, les directions opérationnelles et financières de chaque filiale ont la responsabilité de veiller à l'efficacité du contrôle interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système permettant l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude.</p>
Comptabilité/Finance	<p>bioMérieux a élaboré un manuel des principes comptables et de consolidation à l'usage des sociétés du Groupe qui répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.</p> <p>Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données.</p>
Contrôle de gestion	<p>Le budget annuel est élaboré par le Comité de Direction et validé par le Conseil d'administration. Ce budget, suivi par des contrôleurs de gestion répartis selon l'organisation de la Société, permet d'allouer les ressources du Groupe à ses différents projets, activités et filiales.</p>
Consolidation	<p>Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe. Le département Consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les méthodes comptables du Groupe, explicitées dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Il dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe. Il procède à des analyses approfondies des comptes et rédige un rapport d'analyse trimestriel pour la Direction Générale.</p>
Trésorerie/Financement	<p>bioMérieux SA a mis en place, avec ses filiales, un système de cash pooling, dont elle est la société pivot. Les excédents sont gérés selon une politique prudente validée par le Comité d'audit.</p> <p>Par ailleurs, bioMérieux SA est responsable de la gestion des risques de change sur les expositions nettes du Groupe pour les devises où les instruments de couverture sont accessibles à un coût raisonnable, en accord avec la politique du Groupe décrite au § 2.2.3.3.</p>
Fiscalité	<p>Le département Fiscalité s'appuie sur un réseau de correspondants internes et sur des conseils externes, en fonction des sujets à traiter. Il coordonne, sensibilise et soutient les directions financières de chaque filiale du Groupe afin de s'assurer de leur conformité avec les réglementations applicables et les standards du Groupe (cf. § 3.8.3).</p>
Relations investisseurs	<p>Les communications financières de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigées sur la base d'entretiens spécifiques et soumis à la relecture de la Direction Générale et de la Direction finance, achats, systèmes d'information. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.</p>
Centres de services partagés en Pologne et en Argentine	<p>Deux centres de services partagés implantés en Pologne et en Argentine supportent 27 filiales dans leurs activités comptables et d'administration des ventes. Ils contribuent à harmoniser les processus internes, et, grâce à une meilleure ségrégation des tâches, à renforcer le contrôle interne dans les petites sociétés du Groupe.</p>
Données financières des filiales	<p>La conformité des données financières émises par les filiales est assurée grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (Conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ; • l'existence d'un support financier et administratif, notamment à travers les centres de services partagés en Pologne et en Argentine ; • l'analyse mensuelle de certains indicateurs de leur <i>reporting</i>. <p>Par ailleurs, les directions financières régionales contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales.</p>

2.4.2 Processus

Les activités de contrôle sont réalisées par les directions financières et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles sur son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

Le département Risques supervise la mise à jour de la cartographie des risques de la Société et de leur identification, évaluation et suivis réguliers (cf. § 2), en coordination avec le département Audit interne, risques et conformité de l'Institut Mérieux.

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants.

Manuel de contrôle interne	Un nouveau référentiel de contrôle interne intégrant une approche par les risques est disponible depuis 2020 et régulièrement mis à jour. Ce manuel précise les règles et recense l'ensemble des contrôles essentiels auxquels les organisations doivent se conformer, notamment pour le dispositif de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. La diffusion de ce manuel est accompagnée de formations auprès des équipes financières locales, régionales et Groupe. Ce manuel porte notamment sur les règles de séparation des tâches, les règles en matière de gestion commerciale, de gestion des engagements de dépenses, des flux bancaires et des règlements, et les principes de contrôle interne, de <i>reporting</i> financier et d'arrêtés des comptes.
Utilisation d'un progiciel de gestion intégré	La Société dispose d'un progiciel de gestion intégré dans 41 filiales. Elle s'attache à faciliter la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace.
Mise en place d'un parcours de formation financière	La Direction financière assure la formation de tout nouveau directeur ou responsable financier de filiale aux procédures et aux outils (plusieurs sessions se tiennent chaque année), ainsi que l'apprentissage de compétences financières à certains collaborateurs non financiers de la Société.
Gestion du risque de fraude	Afin de limiter le risque de fraude, la Société a établi un dispositif de contrôle interne visant notamment à assurer la prévention et la détection des fraudes et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers. En particulier, elle a mis en place un processus de centralisation de l'information concernant les tentatives de fraude, et de suivi des actions correctives et préventives, notamment par la gestion du risque de cybercriminalité (cf. § 2.2.2.4) et la sensibilisation des collaborateurs aux méthodes couramment utilisées par les fraudeurs.

2.4.3 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

La mise en œuvre du contrôle interne et la gestion des risques est assurée en premier lieu par les membres du Comité de direction, les responsables de départements et la direction des filiales du Groupe. Par ailleurs, sous la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'administration, le département des Risques (cf. § 2.1) ainsi que d'autres fonctions décrites ci-dessous en ont la mission spécifique.

Évaluation du contrôle interne	Le département Contrôle interne et Risques pilote l'évaluation du dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de sa mise en œuvre et de son efficacité. Il a mis en place une autoévaluation annuelle, réalisée par les équipes opérationnelles et portant sur la mise en place de 69 contrôles internes décrits dans le manuel. Les équipes opérationnelles définissent des plans d'actions associés le cas échéant.
Département d'Audit interne	Les activités d'Audit interne sont assurées par la Direction audit Groupe de l'Institut Mérieux, en étroite collaboration avec la Direction de bioMérieux et en fonction des risques identifiés. Les équipes dédiées à l'audit interne s'assurent que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales. Elles mènent des audits intégrant une trentaine de collaborateurs de différentes fonctions et compétences. Les conclusions sont partagées avec le département Contrôle interne et Risques de bioMérieux, contribuant ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels par un dispositif d'analyse du risque et de missions de conseil. Une charte définit la fonction de l'audit interne, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée qui répond aux standards de la profession. À partir d'une analyse des risques centraux, les équipes d'audit interne et de risques établissent un plan d'audit annuel, actualisé régulièrement, ainsi qu'une synthèse des travaux réalisés et des conclusions qui sont présentés régulièrement au Comité d'audit et au Comité de Direction.
Audits externes	La Société fait l'objet de différents types d'audits externes. Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres, et du réseau de Grant Thornton, audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés. Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré. Les travaux d'analyse et d'évaluation du contrôle interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux des départements Audit interne et risques.

2.5 POLITIQUE D'ASSURANCES

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique. Généralement, toute nouvelle société acquise par le groupe bioMérieux est intégrée aux programmes d'assurance.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de couverture globale du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistres et tiennent compte du profil de risque de la Société. Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des franchises et des primes, ainsi qu'aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles-ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

Les principales assurances sont décrites ci-dessous.

Responsabilité civile

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale garantissant notamment la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation, la responsabilité civile professionnelle et les atteintes à l'environnement du fait des produits. Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes : la responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe et la responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (loi Jardé).

La Société a également mis en place un programme d'assurances couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les garanties souscrites comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques notamment), ainsi que des pertes d'exploitation consécutives.

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale au titre de l'assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation garantissant, notamment, les événements accidentels tels que les incendies, bris de machines, vols, événements naturels, susceptibles d'affecter les sites de la Société, et les pertes d'exploitation consécutives. Cette couverture dite *police Master* couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union européenne, notamment aux États-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire, ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

Transport

Les risques « ordinaires » liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global. Ce contrat comporte des exclusions qui sont d'usage en la matière et notamment les clauses d'exclusion des risques nucléaires, chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

Cyber

bioMérieux bénéficie d'une police d'assurance qui couvre en dommages et en responsabilité civile les risques découlant d'une attaque informatique ou d'une atteinte à la confidentialité de ses données personnelles.



3.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

3.1 Engagement et pilotage	84
3.1.1 Une entreprise citoyenne au service de la santé publique	84
3.1.2 Cadre de la politique RSE	84
3.1.3 Un engagement au plus haut niveau	84
3.1.4 Pilotage et feuille de route	84
3.1.5 Dialogue avec nos parties prenantes	84
3.1.6 Initiatives externes	85
3.1.7 Une performance récompensée par les agences de notations extra-financières	86
3.1.8 Déclaration de performance extra-financière RFA	86
3.2 Modèle d'affaires RFA	87
3.3 Analyse des risques et opportunités RFA	87
3.3.1 Tableau de synthèse des risques et opportunités	87
3.3.2 Analyse de matérialité	91
3.4 Notre impact sur la santé RFA	92
3.4.1 Le diagnostic, créateur de valeur pour les systèmes de santé	92
3.4.2 Qualité et sécurité des produits	96
3.5 Préserver la planète, notre première ressource RFA	97
3.5.1 Gouvernance et politique	97
3.5.2 Écoconception des produits	98
3.5.3 Impact du changement climatique sur la performance et la conformité environnementale	98
3.5.4 Propagation d'épidémies nouvelles du fait du réchauffement climatique	105
3.6 Interagir avec l'écosystème de la santé dans le respect de l'éthique RFA	105
3.6.1 Conformité réglementaire applicable aux produits	105
3.6.2 Protection des données	106
3.6.3 Éthique des affaires	107
3.7 Promouvoir la réussite et le bien-être de nos collaborateurs RFA	111
3.7.1 Santé et sécurité des collaborateurs	113
3.7.2 Une culture d'entreprise basée sur le dialogue social	116
3.7.3 Gestion des effectifs et des compétences	117
3.7.4 Attraction et rétention des talents	118
3.7.5 Diversité et inclusion	121
3.8 Avoir un impact positif sur les communautés RFA	124
3.8.1 Achats durables et responsables	124
3.8.2 Gestion des distributeurs	125
3.8.3 Politique fiscale de bioMérieux	125
3.8.4 Philanthropie	126
3.9 Périmètre et reporting des indicateurs extra-financiers RFA	130
3.9.1 Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés	130
3.9.2 Collecte et consolidation des données	130
3.9.3 Définition et mode de calcul des indicateurs	130
3.10 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière RFA	132
3.11 Plan de vigilance RFA	135
3.12 Taxonomie verte européenne RFA	138

3.1 ENGAGEMENT ET PILOTAGE

3.1.1 Une entreprise citoyenne au service de la santé publique

bioMérieux est une entreprise spécialisée dans le domaine du diagnostic *in vitro* et citoyenne par son engagement historique et pionnier dans la lutte contre les maladies infectieuses. Être au service de la santé publique mondiale représente une responsabilité importante que bioMérieux assume, dans ses différents domaines d'expertise. L'histoire de la Société s'illustre par un engagement de longue date dans une démarche de responsabilité sociétale, sociale et environnementale. En effet, les valeurs humanistes portées par la famille Mérieux, fondatrice et actionnaire majoritaire au travers de sa holding l'Institut Mérieux, forment le socle d'une culture d'entreprise responsable qui se décline dans la stratégie de bioMérieux à tous les niveaux et dans tous les pays.

3.1.2 Cadre de la politique RSE

bioMérieux s'est engagée en faveur de plusieurs lois et conventions internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies de 1911.

Par ailleurs, bioMérieux est engagée dans le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (interdiction du travail des enfants et du travail forcé, respect de la liberté d'association), la promotion de la diversité, le droit des femmes, le droit des peuples à disposer librement de leurs ressources naturelles et le droit à la santé.

Contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies

Depuis 2003, bioMérieux renouvelle son engagement au Pacte Mondial des Nations Unies et apporte sa contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

La contribution de bioMérieux consiste avant tout à servir les besoins des patients, tout au long de leur parcours de soin en apportant des solutions de diagnostic *in vitro* pour lutter contre les maladies infectieuses. Dans ce cadre, bioMérieux contribue en particulier à l'ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». La politique RSE du Groupe donne également la priorité à des enjeux qui viennent soutenir principalement les ODD suivants : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » (ODD 8), « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » (ODD 10), « Établir des modes de consommation et de production durables » (ODD 12), « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » (ODD 13).

3.1.3 Un engagement au plus haut niveau

La responsabilité sociétale et environnementale (RSE) est portée par le Comité de Direction qui suit trimestriellement l'exécution des ambitions et les progrès accomplis.

La politique RSE et les risques extra-financiers sont partagés avec le Comité d'audit et le Conseil d'administration tous les ans. En 2020, le Conseil d'administration a élargi à la RSE les missions de son Comité ressources humaines et RSE (cf. § 4.2.6.7).

Depuis 2018, la Société s'est dotée d'un Comité de pilotage opérationnel dédié à la RSE qui regroupe toutes les fonctions de la Société, dans une démarche de co-construction et afin d'assurer son déploiement à tous les niveaux et sur tous les continents. Il est animé par la Direction RSE.

3.1.4 Pilotage et feuille de route

La mise en œuvre de la politique RSE s'appuie sur une démarche collective et participative, coordonnée par la Direction RSE.

Toutes les fonctions sont impliquées dans la démarche et déclinent leur feuille de route en fixant des objectifs et des indicateurs chiffrés. En parallèle, les équipes des pays définissent leurs priorités d'action dans le but d'augmenter l'impact positif local de la Société dans les pays où elle est implantée.

3.1.5 Dialogue avec nos parties prenantes

En 2020, bioMérieux a décidé de faire évoluer sa politique RSE. Pour soutenir son développement à long terme, elle a lancé une large consultation auprès de ses parties prenantes dans sept pays. Les résultats obtenus ont permis d'élaborer une matrice de matérialité et de fixer les nouvelles ambitions de la Société en matière de RSE (cf. § 3.3.2).

Par ailleurs, bioMérieux organise des consultations de ses groupes de parties prenantes sur des sujets spécifiques. Ainsi plusieurs consultations ont été lancées en 2021 auprès des collaborateurs et des clients.

Consultation des clients

Parce que la satisfaction clients est une des priorités de bioMérieux, elle s'assure de la mesurer régulièrement. En 2021, 5 700 clients dans 43 pays ont été interrogés sur l'ensemble de leurs interactions avec la Société.

Le taux de recommandation net (NPS ⁽¹⁾) s'est établi à 47, en hausse de quatre points par rapport à 2018, malgré le contexte difficile de la pandémie qui représente un véritable défi depuis près de deux ans.

Dans un souci d'amélioration continue, la Société poursuit la définition d'axes de progression et de plans d'action opérationnels visant à corriger ou à renforcer les sujets d'importance de nos clients.

(1) NPS (Net Promoter Score) = % promoteurs - % détracteurs.

Dialogue avec les associations de patients

bioMérieux est convaincue que les interactions avec les patients et les parties prenantes scientifiques externes sont essentielles pour créer de la valeur à la fois pour le Groupe et la Société en général. L'objectif est de mieux prendre en compte leurs attentes lors du développement de nos solutions de diagnostic, d'informer et sensibiliser sur leur rôle clé dans la gestion des antimicrobiens, et d'agir collectivement contre les maladies infectieuses.

En 2021, bioMérieux a lancé une initiative mondiale ayant pour objectif de sensibiliser les organisations de patients au diagnostic et d'inclure les patients dans les efforts d'innovation de la Société.

Cette initiative repose sur trois piliers :

- formations des associations de patients afin de les sensibiliser à la valeur médicale et économique du diagnostic *in vitro*, concernant en priorité le sepsis et la résistance aux antimicrobiens ;
- implication des patients dans la définition de la stratégie d'innovation et du processus de développement de produits de bioMérieux ;
- partage de l'engagement des patients et de leurs témoignages dans la communication interne et externe de bioMérieux.

bioMérieux a défini un ensemble de règles éthiques qui s'appliquent à l'ensemble de ses collaborateurs en relation avec les patients. En 2021, une charte pour valoriser les patients a été créée. Elle est consultable sur le site internet de la Société.

Consultation des collaborateurs

- Enquêtes liées au bien-être au travail (cf. 3.7.4.4).
- Webinaires pour présenter la nouvelle ambition RSE de bioMérieux, mis à disposition sur son intranet, dans une section dédiée visant à informer sur les projets en cours et les progrès accomplis. Cet espace est accessible à tous les collaborateurs.
- Une enquête pour participer à la définition de la raison d'être de la Société.

Consultation d'un panel de parties prenantes

En 2021, bioMérieux a défini sa raison d'être. Dans ce cadre, la Société a lancé une consultation auprès d'un groupe représentatif de ses parties prenantes afin de recueillir leur avis sur le texte proposé. Ainsi, la raison d'être de bioMérieux correspond à la vision de ses dirigeants mais également aux attentes des parties prenantes. Elle est publiée en page 3 du présent document d'enregistrement universel.

3.1.6 Initiatives externes













Le Groupe participe à des initiatives de sensibilisation des entreprises à la démarche RSE, dans une logique d'amélioration continue et de partage de bonnes pratiques.

Ainsi, la Société adhère depuis 2020 au réseau Mix'R qui a l'ambition d'être un « agitateur pour entreprises responsables ». Il propose à ses membres différentes actions afin de stimuler l'intelligence collective et le co-développement : partage d'expériences, conférences, programmes thématiques inter-entreprises, valorisation d'initiatives RSE qui ont fait leurs preuves.

La Société fait également partie du groupe de travail développement durable et éco-conception animé par le réseau professionnel MedTech Europe et a lancé début 2021, une commission spécifique RSE qu'elle présidera au sein de l'Association des Fabricants de l'Industrie Pharmaceutique de la Région Rhône-Alpes (AFIPRAL).

3.1.7 Une performance récompensée par les agences de notations extra-financières

Des agences de notations extra-financières évaluent la performance RSE de bioMérieux et l'intègrent dans leurs indices ISR (investissement socialement responsable).

INDICES ET LABELS		PRIX
 <p>FTSE4Good Juillet 2021 Renouvellement du certificat d'inclusion dans l'indice</p> <p>=</p>	 <p>Global Challenges Index Novembre 2020 Intégré au Global Challenges Index</p>	 <p>HUMPACT Décembre 2021 1^{er} position Grand Prix de l'emploi France. Catégorie : "Emploi des personnes en situation de handicap"</p>
 <p>Gaia Research Novembre 2021 Score 85/100</p> <p>En 2020 Score 81/100</p> <p>↗</p>	 <p>Gender Equality Index Mars 2022 Score 93/100</p> <p>En 2021 Score 93/100</p> <p>=</p>	 <p>Victoires des leaders du capital humain Décembre 2021 Trophée d'argent industrie</p> <p>Novembre 2020 Trophée d'argent en dialogue social</p>
 <p>CDP Disclosure Insight Action Décembre 2020 Score C</p> <p>En 2019 Score D</p> <p>↗</p>	 <p>Dow Jones Sustainability Index Novembre 2021 Entrée dans le DJSI Monde et Europe Score 68/100</p> <p>NEW</p>	<p>RECONNAISSANCE</p>
 <p>Vigeo Eiris Octobre 2021 No. 1 de notre secteur Top 6 % tous secteurs confondus</p> <p>=</p>	 <p>Féminisation des instances dirigeantes du SBF120 Octobre 2021 Rang 37/120</p> <p>En 2020 Rang 92/120</p> <p>↗</p>	 <p>Science Based Targets initiative (SBTi) Décembre 2021 Validation de notre feuille de route 1,5° C</p>
 <p>EcoVadis Mai 2021 Score 75/100 - Platine Top 1 % des entreprises évaluées</p> <p>=</p>		

3.1.8 Déclaration de performance extra-financière

En application des articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, la Société est tenue d'établir une déclaration de performance extra-financière (DPEF) conforme aux dispositions légales et réglementaires. Cette DPEF présente des informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Compte tenu de la nature de ses activités, la Société estime que les enjeux suivants ne constituent pas des risques extra-financiers majeurs : la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et l'alimentation responsable, équitable et durable. Conformément à la loi sur la lutte contre la fraude (loi n° 2018-898), la politique fiscale de la Société est détaillée au § 3.8.3.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments de la DPEF. Une table de concordance détaillée est présente en Annexe 1 (Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière).

Modèle d'affaires	§ 3.2
Description des principaux risques extra-financiers	§ 3.3 et § 2
Présentation des politiques appliquées au regard de ces risques	§ 3.4 à 3.8
Résultats des politiques dont les indicateurs clés de performance	§ 3.4 à 3.8

Pour répondre aux obligations légales, bioMérieux fait auditer chaque année la présence et la sincérité des informations sociétales et environnementales présentées dans le document d'enregistrement universel. bioMérieux fait appel au cabinet EY & Associés en tant qu'organisme tiers indépendant (cf. § 3.10).

3.2 MODÈLE D’AFFAIRES

Le modèle d'affaires est fondé sur le développement économique et une vision sociétale au bénéfice de la santé publique et des générations futures. Il est élaboré et mis à jour par un groupe de travail rassemblant différents experts des fonctions du Groupe.

Pionnier du diagnostic pour répondre à des enjeux de santé publique causés par les maladies infectieuses, le Groupe utilise

ses ressources pour créer de la valeur. Le modèle d'affaires de bioMérieux est formalisé par un schéma de création de valeur détaillé en pages 16 et 17 du présent document d'enregistrement universel et est détaillé dans l'Annexe 1 (Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière).

3.3 ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Pour analyser ses risques et opportunités, la Société a développé une cartographie extra-financière, puis a mené une analyse de matérialité qui a confirmé la liste des enjeux clés identifiés initialement.

3.3.1 Tableau de synthèse des risques et opportunités

Afin d'identifier ses risques et opportunités extra-financiers et répondre aux exigences de la déclaration de performance extra-financière, bioMérieux s'appuie sur la méthodologie de cartographie des risques du Groupe.

Un exercice spécifique est réalisé auprès d'acteurs internes ciblés pour la représentativité de leur expertise, leur couverture géographique et leur exposition aux parties prenantes externes. La démarche est présentée en Comité social et économique.

L'identification des risques et opportunités, et sa mise à jour, est menée par le département des risques qui s'appuie sur un Comité de pilotage constitué des fonctions RSE, Juridique et Relations investisseurs.

Les risques, les opportunités, les politiques mises en œuvre et les indicateurs sont revus et validés au cours d'ateliers de travail avec les départements concernés, notamment Achats, Ressources humaines, Sécurité, santé et environnement, Éthique et conformité, Qualité et Performance commerciale.

Les risques et les opportunités sont évalués au regard de leurs impacts potentiels et de leur probabilité d'occurrence selon des échelles de risques dédiées.

La cartographie des risques et opportunités extra-financiers est présentée au Comité RSE ainsi qu'au Comité d'audit.

La Société a décidé de s'appuyer sur le référentiel SASB pour structurer son *reporting*. La présentation des risques et opportunités extra-financiers a été adaptée aux piliers définis dans sa stratégie RSE.

ENJEUX	DESCRIPTION	POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS	RÉSULTATS 2021	OBJECTIFS	PARAGRAPHES ET PAGES
SANTÉ						
Mission de santé publique	Assurer la mission de santé publique de la Société	Contribuer à la protection de la santé des patients et des consommateurs face aux maladies infectieuses dont notamment la lutte contre la résistance aux antimicrobiens	Dans le domaine de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens : <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'investissements R&D 	<ul style="list-style-type: none"> 76 % des frais R&D dédiés à la lutte contre la résistance bactérienne 	Objectifs 2025 : <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 30 % du nombre de résultats patients contribuant à un usage raisonné des antibiotiques Au moins 80 % des antibiotiques utiles en médecine humaine intégrés dans nos solutions d'antibiogramme 	§ 3.4.1 Page 92
Qualité et sécurité des produits ^{(a)(b)}	Produire et livrer des produits de qualité, conformes aux normes locales/ internationales et répondant aux attentes des clients	Maintenir un système de management de la qualité et un service clients Former et animer un réseau interne d'auditeurs qualité Certifier les sites de production	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites certifiés ISO 9001 et ISO 13485 	<ul style="list-style-type: none"> Certifications ISO 9001 : 56 sites et filiales en 2021 contre 55 en 2020 Certifications ISO 13485 : 15 sites et filiales en 2021 comme en 2020 		§ 3.4.2 Page 96
PLANÈTE						
Cycle de vie des produits	Capacité à gérer le cycle de vie des produits en limitant leur impact sur l'environnement et en conformité avec les normes internationales	Déployer des analyses systématiques du cycle de vie, complètes ou ciblées sur une étape, de nos produits Mettre en place les plans d'actions d'écoconception qui en découlent	<ul style="list-style-type: none"> Améliorations menées sur les produits existants 	<ul style="list-style-type: none"> Résultat 2021 : 50 % de réalisation du plan d'actions écoconception global 	Objectif 2025 : <ul style="list-style-type: none"> 100 % de réalisation du plan d'actions coconception global 	§ 3.5.2 Page 98
Contribution à l'atténuation du changement climatique ^(b)	Limiter l'impact de l'activité (scope 1, 2 et 3) sur l'environnement et le changement climatique	Approvisionner les sites en énergies renouvelables Développer le transport maritime et optimiser les voies de transport Intégrer nos partenaires dans la démarche Diminuer l'empreinte des flottes de véhicules	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 & 2) Pourcentage d'émissions du Scope 3 faisant l'objet d'un plan d'engagement et/ou de diminution 	<ul style="list-style-type: none"> Résultat 2021 : -7 % (57 964 tCO_{2e}) par rapport à 2019, année de référence (62 589 tCO_{2e}) 	Objectif 2030 : <ul style="list-style-type: none"> Réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et liés à l'achat d'énergies (scope 2) par rapport à 2019 (émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue) 	§ 3.5.3.1 Page 98
Empreinte environnementale des activités	Assurer l'efficacité environnementale (eau, énergie, déchets) des activités	Diminuer la production et accroître le recyclage des déchets Diminuer les consommations d'eau et d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Quantité totale de déchets/ chiffre d'affaires Pourcentage de déchets recyclés Consommation d'eau Consommation totale d'énergie/ chiffre d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Déchets : -46 % (9 865 tonnes) contre -45 % (9 439 tonnes) en 2020 Déchets : 50,2 % des déchets recyclés Eau : -40 % (602 747 m³) contre -29 % (664 000 m³) en 2020 Énergie : -38 % (217 444 MWh) contre -33 % (219 656 MWh) en 2020 	Objectifs 2025 : <ul style="list-style-type: none"> Réduction de 50 % de l'intensité de génération de déchets par rapport à 2015 (ratio génération de déchets sur chiffre d'affaires) Réduction de 45 % de l'intensité de la consommation d'eau par rapport à 2015 (ratio consommation d'eau sur chiffre d'affaires) Réduction de 50 % de l'intensité énergétique par rapport à 2015 (ratio intensité énergétique sur chiffre d'affaires) 	§ 3.5.3.2 § 3.5.3.3 § 3.5.3.4 Pages 101, 102, 103

(a) La Société ne communique pas d'objectif sur ces enjeux.

(b) Ces thèmes correspondent aux principaux risques tels qu'évalués dans la cartographie des risques menée par la Société.

ENJEUX	DESCRIPTION	POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS	RÉSULTATS 2021	OBJECTIFS	PARAGRAPHES ET PAGES
ÉCOSYSTÈME DE LA SANTÉ						
Conformité réglementaire ^{(a)(b)}	Garantir la conformité juridique et réglementaire des activités	Organiser une veille structurée et une gouvernance adaptée Capitaliser sur les systèmes qualité en place et les réseaux d'experts internes	<ul style="list-style-type: none"> Résultats des audits et inspections 	Les inspections ont toutes été passées avec succès et viennent alimenter les plans d'amélioration continue de la Société		§ 3.6.1 Page 105
Protection des données ^{(a)(b)}	Traiter et protéger les données personnelles des employés, des tiers et des patients	Mettre en oeuvre le plan de conformité RGPD Faire adhérer les fournisseurs à nos politiques Réaliser les analyses d'impact des processus de la Société Mettre en place une procédure de gestion des violations de données tiers	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'incidents ou de violations de données 	Aucune violation de données reportée aux autorités compétentes		§ 3.6.2 Page 106
Éthique des affaires ^{(a)(b)}	Prévenir les manquements à l'éthique des affaires	Renforcer la gouvernance en place Promouvoir la ligne d'alerte disponible et sensibiliser les collaborateurs et les tiers Déployer les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption de la Société Poursuivre le programme de formation auprès des collaborateurs et des distributeurs	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réalisation des formations en ligne à : <ul style="list-style-type: none"> la lutte anti-corruption ; les conflits d'intérêt ; le Code de bonne conduite 	Le taux de réalisation des formations s'est élevé à : <ul style="list-style-type: none"> 90 % pour la lutte anti-corruption (contre 92 % en 2020) 93 % pour les conflits d'intérêts (contre 78 % en 2018) 86 % pour le Code de bonne conduite (contre 84 % en 2020) 		§ 3.6.3 Page 107
COLLABORATEURS						
Santé et sécurité des collaborateurs ^(b)	Garantir des conditions de travail sûres aux collaborateurs et aux prestataires extérieurs	Poursuivre la mise en oeuvre du système de management Santé et Sécurité au travail Développer la culture sécurité pour tous les collaborateurs Développer les outils de leadership sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt Taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables totaux 	Résultats 2021 : <ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt : +12 % par rapport à 2020 (taux de fréquence de 1,3) Taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables totaux : +6 % par rapport à 2020 (taux de fréquence de 2,7) 	Objectifs 2025 : <ul style="list-style-type: none"> Réduction de 50 % du taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt par rapport à 2020, soit un taux inférieur ou égal à 0,6 Réduction de 50 % du taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables totaux par rapport à 2020, soit un taux inférieur ou égal à 1,2 	§ 3.7.1 Page 113
Gestion des effectifs et des compétences ^{(a)(b)}	Anticiper les besoins en effectifs et compétences pour répondre à la stratégie de la Société et aux évolutions du marché	Renforcer le processus de planification de gestion des effectifs et des compétences Assurer les plans de développement et de formation individuels des salariés Déployer le programme de formation en partenariat avec Mérieux Université	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'heures de formation par employé Taux de réalisation des formations 	<ul style="list-style-type: none"> Total heures de formation : 233 476 heures, soit 19 heures en moyenne par salarié (contre 11 heures en 2020) Taux de réalisation des formations : 93 % 		§ 3.7.3 Page 117

(a) La Société ne communique pas d'objectif sur ces enjeux.

(b) Ces thèmes correspondent aux principaux risques tels qu'évalués dans la cartographie des risques menée par la Société.

ENJEUX	DESCRIPTION	POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS	RÉSULTATS 2021	OBJECTIFS	PARA-GRAPHE ET PAGES
Attraction et rétention des talents ^{(a)(b)}	Attirer et retenir les talents	Déployer la feuille de route RH globale et régionale Renforcer la marque employeur Développer les plans de mobilité interne Développer les plans de succession Renforcer l'actionnariat salarié Développer l'engagement des employés	<ul style="list-style-type: none"> Entrées et sorties Nombre de collaborateurs ayant changé de niveau hiérarchique Taux d'absentéisme 	Entrées CDI : 1 689 Entrées CDD : 282 Sorties volontaires : 1 347 Sorties involontaires : 380 Promotions : 869 collaborateurs Taux d'absentéisme : <ul style="list-style-type: none"> Amériques 3,1 % ASPAC 0,8 % EMEA 5,2 % 		§ 3.7.4 Page 118
Diversité et inclusion ^(b)	Développer une culture inclusive et assurer la diversité au sein de la Société	Mettre en œuvre la vision RH Développer et mettre en place les accords d'entreprise Déployer les politiques de non-discrimination Promouvoir la diversité et sensibiliser les collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Répartition Femmes/Hommes au sein des effectifs cadres et des effectifs managers Taux de promotion interne Femmes/Hommes Répartition des collaborateurs en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> Effectif cadre : H 55 % F 45 % Effectif manager : H 57 % F 43 % En France, 47 % des managers sont des femmes Les femmes représentent 54 % des promotions internes Collaborateurs en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> Europe : 0,99 % Amériques : 4,02 % Asie Pacifique : 0,00 % 	Objectif 2025 : <ul style="list-style-type: none"> Au moins 40 % de femmes ^(c) et 35 % de profils internationaux ^(d) parmi les cadres dirigeants globaux Objectif 2030 : <ul style="list-style-type: none"> Au moins 40 % de profils internationaux ^(d) 	§ 3.7.5 Page 121
ENTREPRISE ÉTENDUE						
Achats durables et responsables ^{(a)(b)}	Développer et maintenir des pratiques d'achats durables et socialement responsables	Promouvoir et déployer la Charte des achats responsables auprès des fournisseurs Intégrer des critères RSE à chaque étape de la relation avec les fournisseurs (qualification, sélection, Business Reviews, etc.) et accompagner leur développement Sécuriser les approvisionnements critiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fournisseurs évalués par une agence externe de notation sur des critères RSE et % de dépenses couvertes 	367 fournisseurs, stratégiques pour la plupart, ont fait l'objet de notations Ecovadis représentant plus de 50,1 % des dépenses d'achats		§ 3.8.1 Page 124
Gestion des distributeurs ^(b)	Animer le réseau de distributeurs conformément aux exigences et attentes de la Société	Renforcer les processus de sélection et de validation des distributeurs Optimiser et standardiser les contrats de distribution Homogénéiser la politique commerciale Maintenir la formation des distributeurs aux pratiques de bioMérieux Revoir périodiquement la performance des distributeurs	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des performances et compétences des distributeurs 	En 2021, 86 % des distributeurs ont fait l'objet d'une évaluation de leurs performances et compétences	Objectif 2025 : <ul style="list-style-type: none"> Former à la RSE les distributeurs représentant 55 % des revenus issus du modèle indirect 	§ 3.8.2 Page 125

(a) La Société ne communique pas d'objectif sur ces enjeux.

(b) Ces thèmes correspondent aux principaux risques tels qu'évalués dans la cartographie des risques menée par la Société.

(c) Rapportant directement au Comité de Direction avec une mission Corporate globale.

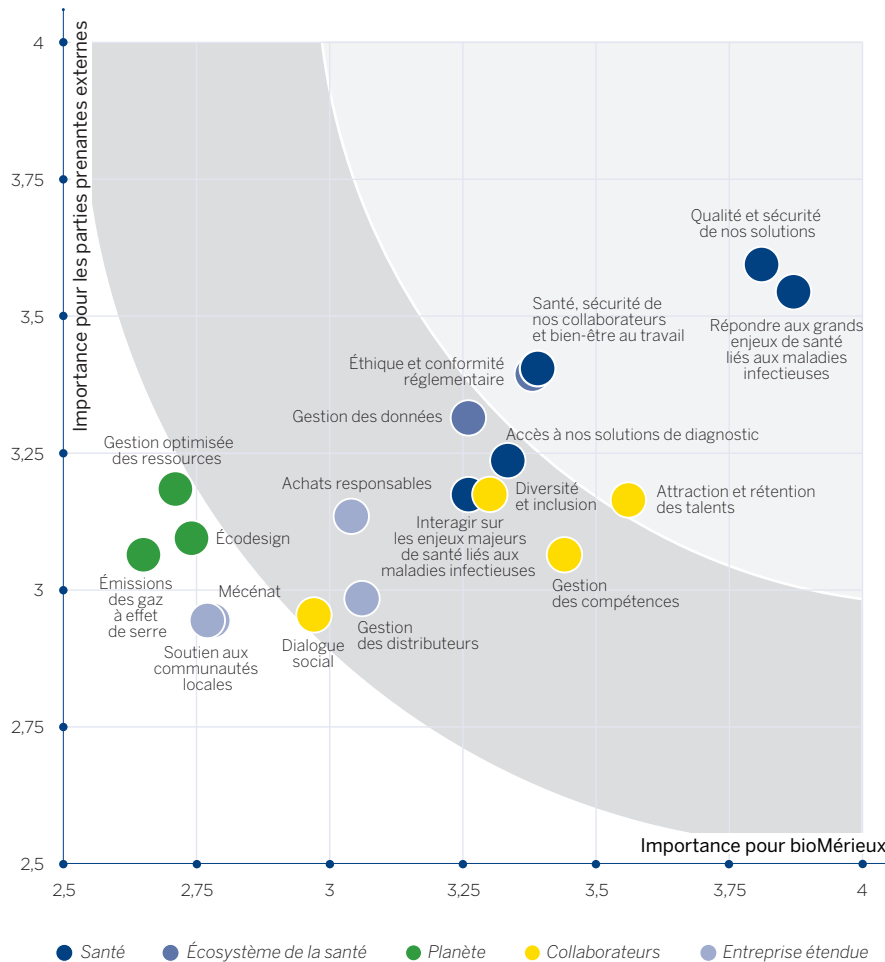
(d) Définis comme non français (ou autre minorité dans les pays où c'est applicable).

3.3.2 Analyse de matérialité

En 2020, bioMérieux a réalisé une analyse de matérialité auprès d'un panel de 3 690 parties prenantes internes et externes (notamment collaborateurs, dirigeants, fournisseurs, distributeurs, hôpitaux, professionnels de santé, institutions publiques) réparties dans sept pays (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis, France et Inde).

La Société a recueilli 3 690 réponses, sur la base d'un questionnaire en ligne et de 119 entretiens qualitatifs.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE BIOMÉRIEUX



Pour réaliser cette matrice de matérialité, la Société s'est appuyée sur la méthodologie décrite ci-dessous.

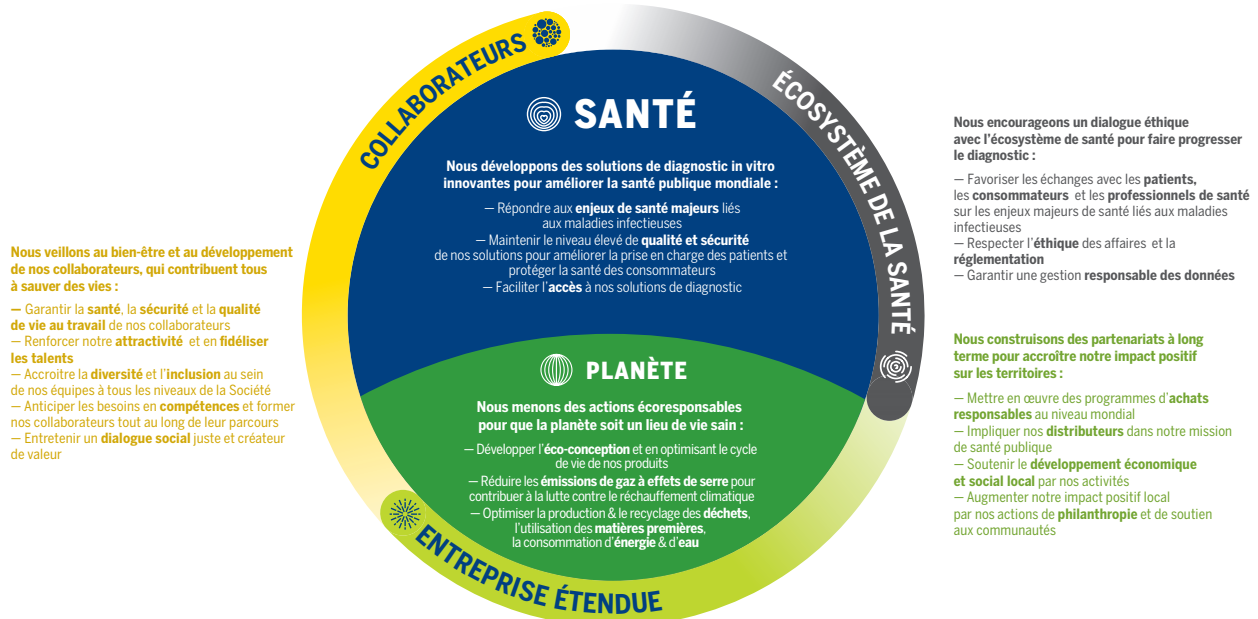
Deux types de populations ont été interrogées :

- les stratèges : collaborateurs de bioMérieux avec une connaissance des perspectives commerciales et stratégiques de la Société ;
- les parties prenantes : à la fois les salariés et les acteurs externes ayant une perception de la Société basée sur leur expérience.

L'enquête a porté sur 18 enjeux RSE identifiés par les personnes clés de la Société et sur deux dimensions :

- l'importance : les parties prenantes évaluent leurs attentes pour chaque enjeu/les stratèges évaluent l'impact potentiel sur bioMérieux (notation de 1 à 4) ;
- la performance : toutes les parties citent leur perception de la performance de bioMérieux sur ces sujets.

Cette étude de matérialité a permis d'actualiser la politique RSE de bioMérieux. Elle se décline autour de cinq piliers représentés dans le schéma ci-dessous.



3.4 NOTRE IMPACT SUR LA SANTÉ

3.4.1 Le diagnostic, créateur de valeur pour les systèmes de santé

La mission de bioMérieux est de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients et la protection de la santé des consommateurs face aux maladies infectieuses. Elle répond ainsi à plusieurs enjeux de santé publique majeurs tels que la résistance aux antibiotiques, le sepsis et la lutte contre les pathogènes émergents.

3.4.1.1 Combattre la résistance aux antibiotiques

La résistance aux antibiotiques (*AntiMicrobial Resistance* – AMR) est un phénomène naturel. Les bactéries développent des mécanismes de survie face aux antibiotiques destinés à les éliminer. Elles s'adaptent soit par mutation de gènes déjà présents, soit par l'acquisition de nouveaux gènes. Les souches bactériennes résistantes aux antibiotiques acquièrent ainsi un avantage sur celles qui ne le sont pas et qui sont dites « sensibles ». C'est ce qu'on appelle la pression de sélection. Ce phénomène est accéléré par le mauvais usage des antibiotiques tant chez l'homme que chez l'animal (*AntiMicrobial Stewardship* – AMS).

Le risque d'être démunis face à des micro-organismes ultra-résistants est aujourd'hui une réalité. La résistance aux antibiotiques est considérée par l'OMS comme l'une des plus importantes menaces pour la santé mondiale. Les projections à 2050 sont alarmantes ⁽¹⁾ :

- plus de 10 millions de décès annuels si rien n'est fait d'ici là ;
- une baisse de 2 à 3 % du PIB mondial ;
- « un retour à une situation où 40 % de la population pourrait décéder prématurément d'infections impossibles à traiter » ⁽²⁾ ;
- des interventions médicales courantes (chimiothérapies, greffes, chirurgies diverses...) devenant très risquées.

(1) Rapport O'Neill 2016.

(2) Kings Fund, *What if antibiotics were to stop working?* (accessed May 2, 2018).

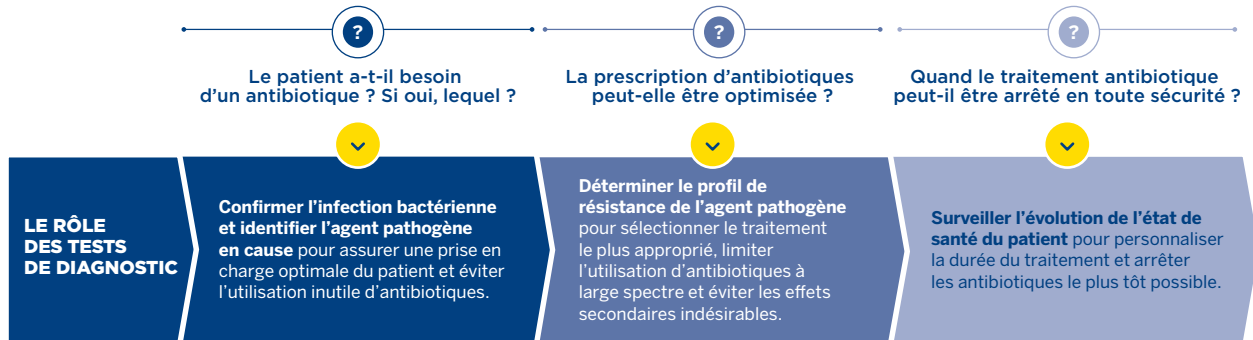
Les antibiotiques sont fréquemment utilisés de façon inappropriée pour les infections virales (rhumes, grippe, angines ou d'autres infections respiratoires...). L'usage inadapté et injustifié des antibiotiques, tant chez l'homme que chez l'animal, a entraîné le développement de souches bactériennes résistantes à ces traitements.

Rôle déterminant du diagnostic *in vitro*

- Sur le plan individuel, les tests diagnostiques informent sur le pathogène responsable d'une infection ainsi que sur les antibiotiques les plus adaptés pour traiter cet agent infectieux. Ils étayent la décision médicale en déterminant si un antibiotique est nécessaire, en personnalisant l'antibiothérapie et en permettant un suivi optimisé du traitement.
- Le diagnostic est le seul outil capable de fournir des données de surveillance. Cela est fondamental pour suivre l'état et la progression de la résistance aux antibiotiques et mettre en place des actions correctives. De plus, les données consolidées sur la résistance permettent de construire et d'actualiser les recommandations de bon usage des antibiotiques.
- Le dépistage des patients porteurs d'agents pathogènes résistants aux antibiotiques permet de prendre des mesures d'isolement appropriées pour limiter leur propagation.
- Le diagnostic permet de différencier les infections virales des infections bactériennes. En déterminant rapidement qu'une personne est infectée par un virus et n'a pas besoin d'antibiotiques, leur utilisation globale peut être considérablement réduite en toute sécurité.
- Le diagnostic est utilisé dans le cadre d'essais cliniques pour les nouveaux antibiotiques pour s'assurer que les patients recrutés sont infectés par l'agent pathogène ciblé par le nouveau traitement, rendant ces essais plus efficaces, moins coûteux, plus rapides et plus faciles à analyser.

Leader mondial en microbiologie et pionnier dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses, bioMérieux est un acteur de premier plan dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Le développement de tests à haute valeur médicale est une priorité pour bioMérieux (cf. § 1.3 Stratégie).

L'offre de diagnostic *in vitro* de bioMérieux est la plus complète du marché pour combattre la résistance antimicrobienne (cf. § 1.2.3.1), grâce à des tests pour l'identification des agents pathogènes, la détection de leur résistance aux antibiotiques et de leur profil de sensibilité (cf. § 1.2.3.2).



Au-delà de son portefeuille de solutions, la contribution de bioMérieux se concrétise au travers de plusieurs actions définies ci-après.

Formation des professionnels de santé et sensibilisation du public à l'importance du bon usage des antibiotiques

Depuis 2016, bioMérieux anime un site Internet dédié à la résistance microbienne : www.amr.biomerieux.com.

bioMérieux soutient des sessions de formation continue accréditantes destinées aux professionnels de santé (webinaires, workshops) (cf. § 3.8.4.3).

La Société développe également une gamme de manuels pédagogiques en accès libre sur des sujets liés à la résistance aux antibiotiques et la gestion des antibiotiques. Ces guides pratiques sont disponibles en anglais sur notre site Internet institutionnel : <https://www.biomerieux.com/en/antimicrobial-resistance-antimicrobial-stewardship-educational-materials>

Participation à des forums internationaux

En 2016, le Groupe, représenté par Mark Miller, Directeur exécutif, affaires médicales (*Chief Medical Officer*) de bioMérieux, a souligné l'importance des tests diagnostiques dans la lutte contre l'antibiorésistance lors d'une session satellite de l'Assemblée générale des Nations unies.

En 2017, bioMérieux a été signataire de la déclaration sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens lors du forum économique mondial de Davos (Suisse).

Soutien d'une étude mondiale unique de prévalence sur l'utilisation des antibiotiques (Global Point Prevalence Survey – Global-PPS)

Lancée en 2014, régulièrement reconduite, et coordonnée par le Pr Herman Goossens et le Dr Ann Versporten de l'Université d'Anvers (Belgique), cette étude, d'envergure sans précédent, fournit des informations clés sur l'utilisation des antibiotiques et la résistance bactérienne dans les hôpitaux. bioMérieux en est l'unique sponsor privé. En 2019, plus de 80 pays ont participé, impliquant plus de 800 hôpitaux et plus de 300 000 patients.

En répétant cette enquête au fil du temps, chaque hôpital participant peut évaluer ses performances et comparer ses pratiques avec celles des autres sites afin d'identifier les points à améliorer. Dans certains cas, l'enquête a donné lieu à des programmes d'amélioration nationaux.

La Global-PPS a fait l'objet de publications majeures, notamment dans le *Lancet Global Health*, et est aujourd'hui reconnue par les organisations internationales telles que l'OMS, Médecins Sans Frontières, le CDDEP (*Center For Disease Dynamics, Economics & Policy*), IDSA (*Infectious Diseases Society of America*) et BSAC (*British Society for Antimicrobial Chemotherapy*). En 2021, 176 sites ont participé au Global-PPS, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique. Ce chiffre est en augmentation par rapport à la participation de 2020, malgré la pandémie de COVID-19. Les bénéfices de ces travaux ont été rapportés dans plus de 21 publications et participations à divers congrès sur l'année.

Le programme multipartenaires CARE pour « *China Against drug REsistance* » en Chine a été initié en 2013 par la Fondation Mérieux et est soutenu par bioMérieux, qui pilote sa mise en œuvre. Ce programme, qui s'appuie notamment sur la Global-PPS, fournit aux hôpitaux un outil standardisé incluant des indicateurs, dans le but d'améliorer les programmes de gestion des antibiotiques et le contrôle des infections associées aux soins afin de limiter la propagation de la résistance aux antibiotiques. Le programme CARE prévoit de développer des projets collaboratifs basés sur des interventions telles que la prophylaxie chirurgicale, la réévaluation de toute prescription d'antibiotique au bout de 48 heures en fonction de l'état du patient et des résultats d'analyses bactériologiques. En 2016, la première enquête de prévalence a été menée dans quatre départements cliniques du premier hôpital partenaire de l'université Zhejiang (province du Zhejiang). En 2019, le programme CARE a été étendu à neuf hôpitaux de huit provinces de Chine.

Contribution à des comités consultatifs

La directrice des affaires médicales de bioMérieux aux États-Unis est membre du Conseil consultatif du Président américain pour la lutte contre les bactéries résistantes aux antibiotiques (*President's Advisory Council on Combating Antibiotic-Resistant Bacteria*), pour une durée de quatre ans.

Actions au sein de consortiums industriels

La Société s'est associée au lancement de l'**AMR Industry Alliance**, un consortium visant à conduire et mesurer les progrès du secteur industriel dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques. Mark Miller, Directeur exécutif, affaires médicales (*Chief Medical Officer*), siège au Conseil d'administration de l'**AMR Industry Alliance** au titre de représentant de l'industrie du diagnostic. bioMérieux a participé à l'enquête qui a permis d'établir le Rapport de Progrès 2020 sur l'engagement du secteur des sciences de la vie pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

En avril 2019, l'université d'Anvers, bioMérieux et le Wellcome Trust ont annoncé le lancement de **VALUE-Dx**, le premier projet au sein d'IMI (*Innovative Medicines Initiative*) proposé par six entreprises du secteur du diagnostic *in vitro*. Ces entreprises se sont associées à 20 autres partenaires pour supporter la lutte contre la résistance aux antibiotiques et améliorer la prise en charge des patients. L'objectif de VALUE-Dx, partenariat public-privé européen, est de faire évoluer la pratique médicale vers des prescriptions plus appropriées et personnalisées des antibiotiques, basées sur les résultats des tests de diagnostic. Des études cliniques ont été définies par le consortium afin de mesurer la valeur médicale et économique de l'utilisation des tests diagnostiques pour la prise en charge des infections respiratoires communautaires aiguës en médecine de ville ou dans les services d'urgence à l'hôpital, au sein de différents pays européens. Ces études utiliseront notamment le test moléculaire BIOFIRE® Respiratory Panel 2.1.

Dans la continuité d'une collaboration avec le laboratoire pharmaceutique Pfizer, bioMérieux soutient l'étude de surveillance multicentrique **ICREST** (*Infection-Carbapenem Resistance Evaluation Surveillance Trial*). L'objectif de ce projet est de déterminer la prévalence des infections causées par des bactéries résistantes à la classe d'antibiotique des carbapénèmes, et également d'évaluer l'efficacité d'une nouvelle combinaison d'antibiotiques associant la ceftazidime et l'avibactam, pour traiter ces infections graves et résistantes. Cette étude utilise des produits développés par bioMérieux : le milieu de culture chromogénique CHROMID® CARBA SMART et deux tests d'antibiogramme ETEST® ceftazidime/avibactam (RUO) et ETEST® meropenem.

Dans le cadre de projets financés par la Commission européenne et sous l'égide d'IMI (*Innovative Medicines Initiative*), bioMérieux est partenaire du projet **COMBACTE-CDI** (*COMbatting BACTerial resistance in Europe*), dédié à la lutte contre les infections très contagieuses à *Clostridioides difficile* (CDI), qui résultent fréquemment d'une utilisation inappropriée ou excessive d'antibiotiques. Lancé en novembre 2017, il s'est achevé mi-2021. Il a permis de mieux comprendre l'épidémiologie des infections à CDI et leur impact clinique pour améliorer leur prise en charge. bioMérieux a en particulier développé et fourni de nouveaux outils bio-informatiques tels qu'EPISQ® CS qui permet la comparaison des génomes de centaines de souches pour déterminer la transmission entre patients, et comprendre la diffusion des pathogènes au niveau régional ou européen. Le panel Gastro-Intestinal (GI) BIOFIRE® de bioMérieux a permis de détecter les autres pathogènes intestinaux (bactéries, virus, parasites) courants qui peuvent être également responsables de symptômes identiques à ceux d'une infection à CDI et donc d'exclure l'hypothèse d'une telle infection, pour un traitement approprié.

Soutien à des initiatives internationales

La Société soutient de nombreuses initiatives d'aide à la lutte contre la résistance bactérienne dans les différents pays où elle est implantée. Ainsi, bioMérieux participe chaque année à la **Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens**, une initiative de l'OMS. Dans ce cadre, bioMérieux met en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'attention des professionnels de santé, du grand public et de ses collaborateurs, pour une utilisation plus raisonnée des antibiotiques.

En janvier 2020, bioMérieux a renouvelé son engagement auprès du **CIDRAP** (*Center for Infectious Disease Research and Policy* – Université du Minnesota, États-Unis). Une série de webinaires illustrant la valeur médicale du diagnostic dans la bonne gestion des antimicrobiens a eu lieu à travers le monde. Une série de podcasts valorisant certaines preuves scientifiques et médicales a également été réalisée. bioMérieux a participé à la refonte du site Internet et du bulletin hebdomadaire du CIDRAP pour promouvoir les contenus liés à la résistance aux antibiotiques.

En Côte d'Ivoire, bioMérieux a soutenu en 2021 les activités de la plateforme nationale ONE HEALTH 2021 en collaboration notamment avec le Comité national AMR, le ministère de la Santé et l'OMS. Elle a participé au sein d'équipes multidisciplinaires à des actions de sensibilisation au bon usage des antibiotiques dans les domaines de la santé humaine et vétérinaire et de l'environnement, au profit de différents publics (professionnels de santé, étudiants et agriculteurs).

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du mémorandum d'accord de collaboration signé avec la Côte d'Ivoire en 2019, pour une durée de trois ans. Il a pour objectif la lutte contre la résistance antimicrobienne à travers la mise en place opérationnelle d'initiatives d'éducation, de formation et de communication visant à renforcer les connaissances dans ce domaine par la surveillance et la recherche, ainsi que l'optimisation de l'utilisation des antimicrobiens en santé humaine. Ces trois objectifs stratégiques font partie du plan national de la Côte d'Ivoire élaboré suite à l'adoption du plan mondial d'action contre la résistance aux antimicrobiens par 192 pays lors de la 68^e Assemblée mondiale de la santé en mai 2015.

En parallèle, bioMérieux avait ouvert un centre de formation à Abidjan dédié aux professionnels de santé. Depuis, plus de 100 techniciens de laboratoire ont pu bénéficier d'une formation spécifique sur l'hémoculture, l'identification et les antibiogrammes pour lutter contre la résistance bactérienne. En 2021, bioMérieux a également soutenu les activités de la plateforme nationale ONE HEALTH en collaboration avec le Comité national AMR, le ministère de la Santé, le ministère des Ressources animales et halieutiques, la FAO, l'USAID, l'OMS et *Breakthrough Action* avec des équipes multidisciplinaires dans les domaines de la santé humaine et vétérinaire et de l'environnement pour sensibiliser les professionnels de santé, les étudiants et les agriculteurs, au bon usage des antibiotiques.

bioMérieux a été sélectionnée comme partenaire dans le cadre d'un appel d'offres organisé par le **Fleming Fund**, un programme d'investissement britannique doté de 265 millions de livres sterling pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans les pays à ressources limitées du monde entier. bioMérieux agit localement dans 18 des 24 pays concernés par le programme en Afrique et en Asie Pacifique. Dans chacun d'entre eux, la Société s'engage à équiper un laboratoire clinique et un laboratoire vétérinaire de référence avec les systèmes VITEK® MS et VITEK® 2, pour

l'identification des pathogènes et les antibiogrammes, ainsi que du logiciel MYLA® pour le traitement des données. Les analyses effectuées en laboratoire contribuent à mettre en place des systèmes de surveillance de la résistance aux antibiotiques et fournir des informations sur l'évolution de la résistance des pathogènes. Ces informations devraient permettre d'améliorer le traitement des patients et de contribuer au développement de politiques nationales efficaces contre la résistance bactérienne. De plus, les données recueillies par les laboratoires nationaux

apportent une meilleure connaissance de l'étendue du phénomène, ainsi que les zones géographiques où elle présente le plus grand risque.

En 2021, bioMérieux a ainsi équipé des laboratoires au Laos, Malawi, Népal, Tanzanie, Sénégal, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Des installations sont en cours au Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Nigeria, Sierra Leone et Vietnam.

Engagement aux côtés d'autres acteurs industriels.

En 2020, bioMérieux a signé avec Pfizer à Singapour, un protocole d'accord. Les deux partenaires soutiennent conjointement des programmes de formation dont le thème principal est la résistance aux antimicrobiens. Elles collaborent avec des associations

médicales et des hôpitaux pour faciliter le partage des connaissances et des récentes évolutions dans ce domaine.

Collaborations de recherche

Démarré le 1^{er} janvier 2020, le projet DIAMONDS (*Diagnosis and Management of Febrile Illness using RNA Personalised Molecular Signature Diagnosis*) est financé par l'Union européenne pour un montant allant jusqu'à 22,5 millions d'euros sur une durée de 5 ans. Dans le cadre des consultations aux urgences pour cause de fièvre, il vise principalement à mettre au point des tests rapides basés sur des signatures génomiques personnalisées spécifiques des différentes causes de la fièvre comme les inflammations et les infections.



76 % des investissements en R&D sont dédiés à la lutte contre la résistance bactérienne (cf. § 1.5.1.3).

3.4.1.2 Lutte contre le sepsis : le diagnostic précoce en première ligne

Le sepsis est une infection grave caractérisée par une réponse immunitaire de l'organisme entraînant une défaillance d'organes potentiellement mortelle. Établir un diagnostic le plus rapidement possible est crucial pour les patients :

- il est l'une des premières causes de mortalité ;
- environ 48 millions de personnes dans le monde sont touchées chaque année par cette pathologie ;
- le taux de survie est de 60 % quand les malades reçoivent le bon traitement deux heures après la prise en charge. Il chute à 30 % s'il est dispensé quatre heures plus tard.

bioMérieux est engagée de longue date dans la lutte contre ce syndrome. Pour répondre à cet enjeu de santé publique, bioMérieux déploie une approche unique qui la place en véritable partenaire des professionnels de santé. bioMérieux dispose d'une offre complète, « Sepsis solution », pour accompagner la prise en charge des patients à tous les stades de la maladie ainsi que pour optimiser les flux de travail et faire en sorte que les échantillons des patients parviennent au laboratoire et soient analysés dans les meilleurs délais (cf. § 1.2.3.1).

L'offre de la Société comprend des tests d'immunoessais, de bactériologie et de biologie moléculaire, s'appuyant à la fois sur la réponse de l'hôte avec le test VIDAS® de dosage de la procalcitonine (PCT) et sur la détection, l'identification et la caractérisation du pathogène avec notamment les gammes BACT/ALERT®, VITEK® et BIOFIRE®.

bioMérieux s'est engagée, en 2020, dans trois projets de recherche collaboratifs visant à lutter contre le sepsis :

- IMPACCT est un projet multipartenarial de trois ans, coordonné par bioMérieux en étroite collaboration avec l'Imperial College London et les Hospices Civils de Lyon. Subventionné par l'Union européenne, il vise principalement à valider les performances cliniques d'un panel de biomarqueurs immunitaires dans une étude portant sur 300 patients atteints de sepsis ⁽¹⁾.
- ImmunoSep est entièrement financé par l'Union européenne, sur une durée de quatre ans. Ce projet, coordonné par le Radboud University Nijmegen Medical Center (Pays-Bas), est la première étude clinique d'envergure pour démontrer l'efficacité des immunothérapies dans la prise en charge du sepsis. Il prévoit la mise en place d'un réseau clinique européen qui permettra la validation de futurs traitements et outils diagnostiques.
- DIAMONDS (cf. § 3.4.1.1).

(1) <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/sepsis>, Rudd et al. Lancet 2020.

3.4.1.3 La gestion du risque épidémique lié aux pathogènes émergents : apporter une réponse adaptée

Des solutions validées en contexte épidémique

Depuis 2014, bioMérieux a mis en place un groupe d'experts internes dédié aux menaces que représentent les infections dues aux pathogènes émergents (Zika, Ebola, MERS-CoV, fièvre de Lassa, virus de Marburg, Chikungunya...). Ce groupe travaille sur la possibilité de développer des tests diagnostiques pertinents. L'objectif est d'une part la surveillance de l'émergence de nouvelles épidémies et, d'autre part, le développement et la validation de tests diagnostiques pour ces pathogènes émergents.

Ainsi, face à la crise sanitaire engendrée par l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014, BioFire Defense, filiale de bioMérieux, a obtenu une autorisation de la FDA (*Food and Drug Administration*) américaine pour une utilisation en urgence de son test clinique de détection du virus Ebola : BIOFIRE® BioThreat-E test.

La Société a lancé en 2015 un kit RUO (réservé au seul usage en recherche), le test ARGENE® MERS-HCoV r-gene®, destiné aux laboratoires travaillant à l'élaboration d'un outil de diagnostic de ce coronavirus émergent, responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient. Cette solution moléculaire permet la détection et le dépistage de ce pathogène qui affiche un taux de mortalité d'environ 35 % chez l'homme.

En avril 2017, la Société a obtenu le marquage CE du panel Respiratoire 2 plus (RP2plus) BIOFIRE®. Il permet de tester simultanément 22 pathogènes (18 virus et quatre bactéries) responsables d'infections respiratoires, dont MERS-CoV. Cette version améliorée et étendue du panel Respiratoire BIOFIRE® offre notamment un temps de rendu de résultat optimisé (45 minutes contre environ une heure précédemment) et une plus grande sensibilité.

Les tests de diagnostic au cœur de la lutte contre la pandémie de COVID-19

La crise sanitaire mondiale de COVID-19 a mis en lumière le rôle indispensable que joue le diagnostic dans la chaîne de santé. Les tests de laboratoire confirmant l'infection sont essentiels pour :

- la confirmation du diagnostic par la mise en évidence de l'agent de la COVID-19 : le SARS-CoV-2 ;
- l'estimation de la gravité de l'infection par la mesure de différents paramètres sanguins (marqueurs cardiaques, rénaux, de coagulation ou d'inflammation) ;
- la détection de co-infections ou de surinfections bactériennes fréquentes chez les patients en soins intensifs ;
- l'identification précise et rapide des agents pathogènes responsables de ces infections secondaires et de leur profil de sensibilité aux antimicrobiens (antibiogrammes) aidant les médecins à améliorer la prise en charge ;
- la gestion de l'épidémie par les autorités de santé grâce à la mise en évidence du virus par les techniques PCR ou l'étude de la sérologie (réponse anticorps).

Dès début 2020, face à l'urgence de l'épidémie de COVID-19, bioMérieux s'est mobilisée pour développer en un temps record des tests de détection du virus SARS-CoV-2 (cf. § 1.2.3.1) répondant aux exigences de performance et de qualité les plus élevées.

Cette stratégie a reposé sur le développement :

- de tests de biologie moléculaire qui reposent sur l'expertise de la Société dans l'extraction automatisée des acides nucléiques mais également pour le développement de tests PCR (*Polymerase Chain Reaction*) en temps réel. La technologie PCR est la technique de référence pour la détection et l'identification du virus ;
- de tests sérologiques grâce à son expertise dans le domaine des immunoessais. Ces tests ont un rôle clé dans la surveillance de la réponse immunitaire des populations et donc un intérêt pour le suivi épidémiologique de la pandémie.

Afin de faciliter l'accès au diagnostic de la COVID-19, bioMérieux participe à deux initiatives :

- le projet lancé par la Fondation Bill et Melinda Gates pour assurer un accès équitable au diagnostic, aux traitements et aux vaccins contre ce virus aux côtés de 15 entreprises de santé ;
- le partenariat avec l'*Africa Medical Supplies Platform* (AMSP) pour faciliter l'accès aux solutions de diagnostic dédiées à la lutte contre cette pandémie en Afrique. Il vise à répondre aux pénuries d'approvisionnement subies par certains États membres de l'Union africaine en garantissant un accès efficace, continu et rapide aux solutions de bioMérieux, disponibles à des prix très compétitifs.

3.4.2 Qualité et sécurité des produits

bioMérieux s'engage au quotidien pour garantir la qualité et la sécurité de ses produits et ainsi protéger la santé des patients et des consommateurs (cf. § 1.4). La Société répond aux réglementations et standards les plus exigeants du marché et veille à ce que ses partenaires, en amont et en aval de sa chaîne de production, respectent les mêmes degrés d'exigence. Cette attention est d'autant plus importante dans un contexte réglementaire qui évolue rapidement à l'échelle locale et internationale, engendrant une hausse du nombre de réglementations à suivre et une complexité accrue pour répondre à l'ensemble de ces exigences.

Sous l'impulsion de l'augmentation constante et l'expansion géographique de sa base installée d'instruments, la Société augmente sa vigilance quant à la robustesse de son système de management de la qualité, sa capacité à détecter et corriger d'éventuels problèmes liés à la qualité de ses produits et à assurer la maintenance préventive de ses instruments.

La responsabilité de la Société pourrait être engagée en cas d'erreur de diagnostic résultant d'un défaut de qualité d'un de ses tests et d'un défaut de performance de l'une de ses machines. Comme indiqué au § 2.2.1.4, la Société a mis en place une Direction qualité globale dont la mission est d'assurer la mise en œuvre d'un système de management visant à garantir le respect des normes de qualité en vigueur et les exigences réglementaires. Un département Assurance qualité dans chaque site et filiale est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production et de distribution. Sa mission inclut la surveillance après la mise sur le marché et le suivi des réclamations clients et rappels de produits.

La Direction Qualité Globale définit une politique qualité, un manuel qualité et un système de management par lesquels elle s'assure du respect des normes qualité applicables.

En cas de suspicion d'un problème de qualité pour des lots étant encore sous la responsabilité de bioMérieux, une procédure spécifique permet de bloquer la distribution aux clients des lots concernés. Puis une enquête est ouverte pour déterminer si une action sur le terrain est nécessaire. Si le problème de qualité n'est pas confirmé, les expéditions reprennent et, dans le cas contraire, des mesures sont prises pour éviter toute conséquence sur le terrain.

En outre, un processus de gestion et de suivi des réclamations clients vise à détecter au plus tôt les problèmes éventuels sur des produits qui ont été distribués. Dans cet objectif, des analyses concernant les tendances des réclamations sont réalisées régulièrement pour assurer la détection des premiers signaux.

Si un problème de qualité était confirmé, un processus de vigilance et d'action sur le terrain permet d'informer rapidement les clients concernés ainsi que des autorités locales compétentes. Dans le cas où un problème de qualité affecterait le client, une procédure d'alerte est déclenchée par le biais d'une notification formelle.

Des audits internes réguliers sont menés sur les sites de production, ainsi que dans les filiales, pour renforcer la maîtrise des processus internes et la mise en conformité aux normes tels que MDSAP (cf. § 1.4.2).

Le Groupe fait par ailleurs l'objet d'inspections régulières sur l'ensemble de ses sites de production de la part des autorités de santé visant à assurer un contrôle indépendant et à s'engager dans un processus d'amélioration continue. La synthèse des inspections menées en 2021 est présentée au § 3.6.1.

Enfin, la Société s'est engagée dans un processus de certifications de ses principaux sites de production visant à atteindre les standards les plus exigeants de l'industrie :



Certifications ISO 9001 : 56 sites et filiales en 2021 contre 55 en 2020.
Certifications ISO 13485 : 15 sites et filiales en 2021 comme en 2020.

3.5 PRÉSERVER LA PLANÈTE, NOTRE PREMIÈRE RESSOURCE

3.5.1 Gouvernance et politique

La maîtrise des risques environnementaux et la minimisation de l'empreinte écologique de bioMérieux (cf. § 2.2.2.6) sont gérées par sa politique globale Santé, Sécurité et Environnement qui traite l'ensemble des activités de la chaîne de valeur.

Forte de sa très bonne performance sur ses indicateurs environnementaux les années passées, et dans le cadre de sa nouvelle stratégie RSE, bioMérieux a pris de nouveaux engagements de réduction de son empreinte écologique à l'horizon 2025 et 2030.

AMÉLIORATION DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL À L'HORIZON 2025



Recyclage
des déchets*

>85 %



Production
de déchets*

-50 %



Consommation
d'eau*

-45 %



Consommation
énergétique*

-50 %

* Par million d'euros de chiffre d'affaires en 2025 comparé à 2015.

Organisation et fonctionnement

bioMérieux évalue ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, énergie, déchets...). Ses initiatives s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires.

bioMérieux a mis en place un système de management de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement. Il couvre la conception, la fabrication et la maintenance d'instruments, de logiciels, et de réactifs permettant de réaliser des tests de diagnostic *in vitro*. Il est déployé au sein des sites bio-industriels, des centres de R&D et des filiales. Ce système de management repose sur l'amélioration continue en suivant le principe du PDCA (*Plan-Do-Check-Act*).

En 2021, les sites industriels de Durham, Lombard et St. Louis aux États-Unis ont obtenu la certification initiale ISO 14001. Ils viennent à ce titre s'ajouter aux sites européens de Craponne, Combourg, Marcy-l'Étoile, La Balme, Saint-Vulbas, Grenoble et Verniolle (France), Tres Cantos (Espagne) et Florence (Italie), portant ainsi à 80 % le taux des principaux sites industriels certifiés.

Le département Santé, sécurité, environnement (SSE) est rattaché au directeur *manufacturing & supply chain*, membre du Comité de Direction de la Société. Les orientations, la politique, les objectifs et le suivi des résultats sont supervisés par le Comité de pilotage SSE trimestriel, auquel participent plusieurs membres du Comité de Direction (Président Directeur Général et les représentants des fonctions qualité globale *manufacturing & supply chain*, R&D, ressources humaines & RSE, finance, achats, systèmes d'information, opérations cliniques). Ces éléments sont

déclinés localement grâce à un réseau d'animateurs en SSE au sein de chaque site et filiale :

- pour chaque site, un responsable SSE rapporte au directeur de site. Cette fonction peut être complétée par d'autres personnes (ingénieurs et techniciens SHSE) en fonction de la taille et des risques du site ;
- pour chaque filiale, un représentant SSE est identifié et est en charge de soutenir la démarche.

La mise en œuvre de la politique est de la responsabilité de chaque entité qui a la charge d'assurer la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département SSE a pour missions :

- la veille de toutes les exigences réglementaires dans son domaine au niveau international, national et local, y compris pour les substances dangereuses : REACH, Biocides, GHS, CLP, ROHS ;
- le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer la conformité aux exigences réglementaires ;
- la participation au dispositif de maîtrise des risques d'interruption de la production et de la supply chain (identification des risques majeurs et gestion des plans de continuité d'activité) ;
- l'analyse préalable d'impact sur l'environnement lors de nouveaux projets d'investissement (agrandissement, nouvelle implantation, augmentation de capacité de production, etc.). Pour les constructions, des lignes directrices détaillées sont définies dans un document appelé « exigences HSE pour les constructions nouvelles et rénovations majeures ».

Par ailleurs, la Société dispense de nombreuses formations à la protection de l'environnement :

- à l'occasion de l'arrivée de chaque nouveau collaborateur ;
- dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement sur les sites selon la norme ISO 14001 : sensibilisation aux impacts environnementaux et aux bonnes pratiques de prévention, et formation à l'audit interne environnemental ;
- dans le cadre de projets de réduction des déchets et de consommation d'énergie : formations *ad hoc* aux fonctions concernées (opérateurs de production, équipes *packaging*) afin de réduire les rejets de produits non justifiés (cf. § 3.5.3.2).

3.5.2 Écoconception des produits

L'écoconception consiste à intégrer des critères environnementaux dès la conception d'un produit (ou d'un service). L'objectif est d'en réduire les impacts et d'en augmenter la performance tout au long de son cycle de vie. Cette démarche tient compte de l'équilibre entre les exigences environnementales, techniques et économiques. Un comité de pilotage dédié composé des fonctions marketing industrie et clinique, R&D, *manufacturing & supply chain* et HSE se réunit trois fois par an.

Le cycle de vie du produit décrit toutes les étapes nécessaires à sa production (extraction des matières premières, transport, transformation, production des matériaux et composants, fabrication du produit...), sa distribution, son utilisation et sa fin de vie. L'évaluation de performance doit quant à elle s'appuyer sur une approche multi-critères et couvrir les catégories de dommages les plus représentatives du produit ou du service étudié (changement climatique, épuisement des ressources, impact sur les écosystèmes et la santé).

En 2019, une première Analyse de Cycle de Vie (ACV) a été réalisée sur l'instrument VIDAS® et ses réactifs, selon une méthodologie conforme aux normes internationales ISO 14040 et 14044. Elle a mis en lumière que :

- la distribution des réactifs VIDAS® jusqu'aux clients et l'usage de l'instrument par les clients sont les deux étapes du cycle de vie contribuant majoritairement à l'empreinte environnementale du produit VIDAS® ;

- le cycle de vie du produit présente des impacts environnementaux principalement liés au réchauffement climatique et à l'eutrophisation.

Ainsi, la Société a confirmé l'importance du choix des modes de transport de ses produits afin d'en améliorer l'empreinte globale (cf. § 3.5.3.1).

Suite à cette première ACV, la Société a mis en place une démarche de réduction de l'empreinte écologique de ses nouveaux produits sur le long terme :

- le déploiement des ACV à ses principales solutions, dont VITEK® en 2020 ;
- la mise en place d'une gouvernance incluant des représentants de plusieurs fonctions et des membres du Comité de Direction ;
- la définition d'un plan d'actions global à horizon 2025 ;
- la définition d'un programme de sensibilisation, d'un plan de communication et de formations pour les fonctions concernées (R&D, production, achats, HSE, marketing, service client, service appel d'offres, qualité, etc.) ;
- la formalisation de règles, consignes et outils communs.



Objectif 2025 : 100 % de réalisation du plan d'actions écoconception global.

Résultat 2021 : 50 % de réalisation

Note : il est attendu que le plan d'actions écoconception global soit dynamique, et complété de nouvelles actions au fil du temps selon le principe de l'amélioration continue.

3.5.3 Impact du changement climatique sur la performance et la conformité environnementale

3.5.3.1 Émissions de gaz à effet de serre

Sur la période 2015 à 2020, bioMérieux a réussi à maintenir un niveau constant de ses émissions de CO₂ dans les scopes 1 et 2 malgré une très forte croissance de son activité.

En 2021, la Société s'est engagée sur les deux objectifs suivants, validés par la *Science Based Target initiative* (SBTi) en novembre 2021 :

- réduction des émissions du scope 1 et 2 de 63 % d'ici 2034, par rapport aux émissions de 2019. Cette ambition est cohérente avec les efforts requis pour limiter à +1,5 °C le réchauffement

global. Cette cible de +1,5 °C est la plus ambitieuse de l'Accord de Paris (COP21) pour éviter les effets les plus graves de ce réchauffement ;

- engagement de définition d'objectifs SBTi par 67 % de ses fournisseurs (scope 3), dans les catégories achats de biens et services, transport et distribution principalement.

Ces éléments sont accessibles sur le site Internet de SBTi : <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

Pour mener à bien cette initiative, bioMérieux s'appuie sur :

- un bilan positif de ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) ;
- une nouvelle gouvernance mise en place en 2021, autour d'un Comité de pilotage composé des directeurs des fonctions globales concernées (*manufacturing*, flotte automobiles, achats, *supply chain*, RSE, etc.) sous la supervision du directeur *manufacturing* et *supply chain*, membre du Comité de Direction ;
- un plan de formation reposant sur l'outil de la Fresque du Climat®.

Par ailleurs, bioMérieux participe au CDP (*Carbon Disclosure Project*) (cf. § 3.1.7) et utilise les résultats pour structurer sa démarche en matière de changement climatique.

Enfin, bioMérieux a mis en place des initiatives afin de réduire son empreinte carbone.

Énergies renouvelables : les différentes réalisations de ces dernières années sont détaillées au § 3.5.3.4.

Contrats de transports internationaux et de logistique : la Société intègre progressivement des exigences en matière d'émissions de gaz à effet de serre générées par les prestations effectuées par ses cocontractants, ainsi que des recommandations destinées à diminuer leur impact environnemental. A titre d'exemple, le reporting des émissions de CO₂ dues au transport réalisé pour le compte de bioMérieux, est demandé systématiquement.

Transport multi-modal : la Société s'engage à réduire le recours au transport aérien pour ses produits finis. Pour l'expédition de ses réactifs vers l'ensemble de ses filiales dans le monde, la part du transport maritime par rapport à l'aérien est de 62 % en 2021 contre 59 % en 2020 et 48 % en 2019.

Déplacements professionnels : la Société mène une politique volontariste de réduction et d'optimisation des déplacements ; elle conduit le déploiement d'installations de télé-présence inter-sites, permettant de conduire des réunions en vidéo-conférence dans des conditions proches de réunions physiques. Le déploiement d'outils collaboratifs et l'encouragement à les utiliser permet également de réduire le nombre de déplacements.

Maintenance et mise à jour des instruments à distance : le développement de la solution informatique VILINK™, permettant aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents, ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour, s'est poursuivi en 2021. Cette solution contribue à limiter le déplacement des ingénieurs terrain et à résoudre plus rapidement les problèmes pour les clients. En 2021, une évaluation de l'impact environnemental a confirmé la réduction des émissions de CO₂ grâce aux déplacements moins nombreux des techniciens, malgré l'impact du recours au digital pour les interventions à distance.

Trajets domicile-travail : bioMérieux favorise le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible, par le versement de subventions aux collaborateurs. Les sites de Marcy l'Étoile et de Craponne (France) ont rejoint depuis plusieurs années la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon. Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

La Société a défini une politique de télétravail, en vigueur depuis plusieurs années, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail. Depuis 2020, la pandémie de COVID-19 a augmenté le télétravail avec une diminution des trajets domicile-travail.

Flotte automobile : une gamme de véhicules hybrides et électriques est proposée aux collaborateurs disposant de véhicules de fonction. Dans le cadre de l'engagement de bioMérieux de réduire ses émissions des scopes 1 et 2, la part des véhicules bas carbone est appelée à augmenter dans les prochaines années.

Engagement des collaborateurs : la Société a choisi de sensibiliser ses collaborateurs au changement climatique notamment au moyen de l'outil la Fresque du Climat®. Fin 2021, près de 1 000 collaborateurs sont inscrits à un atelier de la Fresque du Climat®.



Objectif 2030 : réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre directes (Scope 1) et liés à l'achat d'énergies (Scope 2) par rapport à 2019 (émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue) .

Résultat 2021 : -7 % (57 964 tCO₂e) par rapport à 2019, année de référence (62 589 tCO₂e).

Les postes d'émissions considérés comprennent les scopes 1, 2 et 3 du *GreenHouse Gas Protocol* tels que décrits au § 3.9.3.

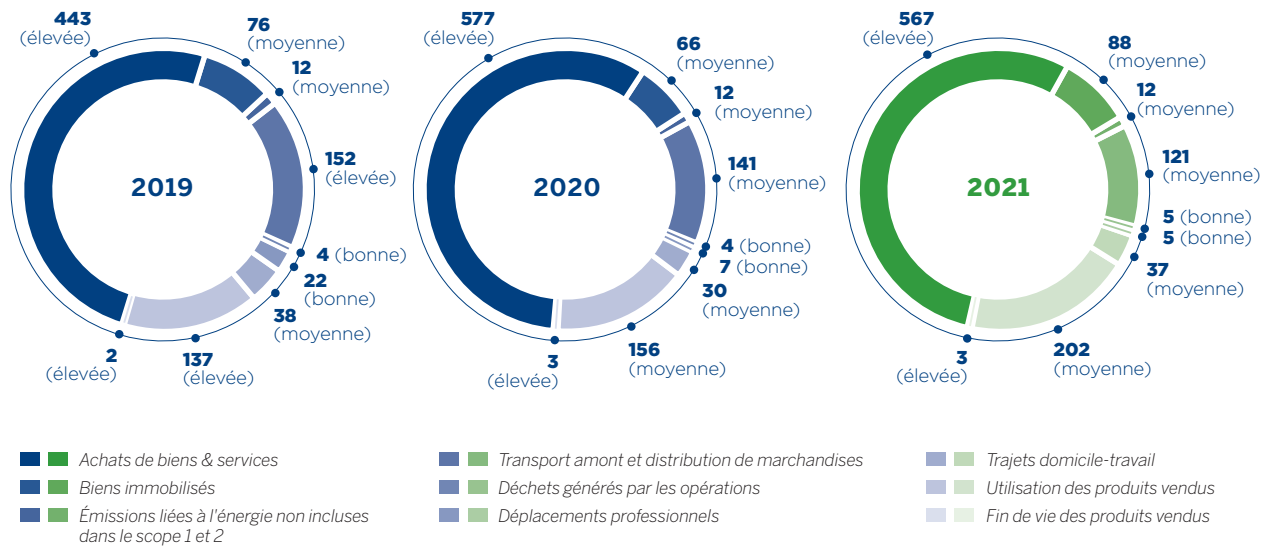


Les émissions de GES calculées pour chacun des trois scopes sur le périmètre étendu à l'ensemble de la chaîne de valeur de la Société, sont :

Scope	Postes significatifs	Émissions 2021 en milliers de tCO ₂ e (± incertitude)	Émissions 2020 en milliers de tCO ₂ e (± incertitude)	Émissions 2019 en milliers de tCO ₂ e (± incertitude)
Scope 1	Émissions directes (Scope 1)	29 (bonne)	29 (bonne)	32 (bonne)
Scope 2	Achat d'énergies (Scope 2)	29 (bonne)	30 (bonne)	31 (bonne)
Scope 3		1 040 (élevée)	995 (élevée)	888 (élevée)

Définition des incertitudes : Bonne : incertitude < ±20 % – Moyenne : ±20 % < incertitude < ±50 % – Élevée : incertitude > ±50 %.

Le détail des émissions calculées pour le scope 3 (en milliers de tCO₂e et incertitude) est représenté dans les graphiques ci-dessous :



Émissions des Scopes 1 et 2

Les émissions des opérations industrielles sont assez peu impactées par les effets de la crise de la COVID-19 à l'échelle globale.

- Les sites de production ont une activité normale tandis que la consommation d'énergie de certains bureaux de filiales de distribution diminue en lien avec les exigences de télétravail applicables localement (par exemple, aux États-Unis).
- La flotte automobile est essentiellement utilisée par les collaborateurs qui se rendent chez les clients pour la maintenance des instruments, et dont l'activité reste normale.

Note : la méthodologie de calcul des émissions du scope 2 a été revue pour les années 2019 à 2021 (prise en compte de l'approche *Market Based* du GHG Protocole).

Émissions du Scope 3

Les émissions du scope 3 reportées dans le tableau ci-dessus comportent des estimations réalisées pour la première fois pour les achats de biens et services, les biens immobilisés, les émissions liées à l'énergie (non incluses dans le scope 1 et 2), le transport des matières premières et consommables vers les sites de la Société.

Achats de biens et services

Les émissions pour cette catégorie sont évaluées pour les années 2019 à 2021 pour la première fois. Elles représentent une part prépondérante des émissions du scope 3 de la Société, caractéristique commune aux entreprises du secteur industriel de bioMérieux.

Transport amont et distribution de marchandises

En 2021, la Société a réalisé pour la première fois l'évaluation des émissions du transport des matières premières et consommables vers ses sites.

La part relative à la distribution des produits finis est en forte diminution depuis 2018 grâce au transfert de fret aérien vers davantage de fret maritime. Cette diminution s'est poursuivie ces 2 dernières années mais a été rendue difficile dans le contexte de la crise de la COVID-19 sur le marché du fret international. Ainsi, le recours au fret maritime est passé de 34 % à 45 % fin 2021, en poids transporté.

Biens immobilisés

Les émissions de cette catégorie sont évaluées pour la première fois au titre des années 2019 à 2021.

Emissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2

Les émissions de cette catégorie sont évaluées pour la première fois au titre des années 2019 à 2021.

Trajets domicile/travail

En 2021, dans le contexte de la poursuite de la crise de la COVID-19, les hypothèses suivantes ont été prises pour réaliser l'évaluation des émissions de CO₂ dues aux trajets domicile/travail :

- pour la France, la Société a considéré que les collaborateurs, hors sites de production, étaient en télétravail 2 jours par semaine ;
- pour la région Amériques et l'Australie, la Société a considéré que les collaborateurs, hors sites de production, étaient en télétravail à temps complet sur toute l'année ;
- pour les autres pays, soit 23 % des effectifs, il n'a pas été considéré de jours de télétravail (approche majorante).

Déplacements professionnels

La crise sanitaire a eu un impact important sur les émissions de gaz à effet de serre en 2021. En particulier, les kilomètres parcourus en avion ont diminué de 72 % en 2021 (76 % en 2020) par rapport à 2019.

Utilisation des produits vendus

La méthodologie d'évaluation des émissions des instruments de la Société chez ses clients avait été améliorée en 2020. Le présent document intègre cette nouvelle méthodologie à l'ensemble des données 2019-2021.

Ainsi, l'évolution des émissions depuis 2019 et celles communiquées les années antérieures s'explique par l'application d'une nouvelle méthodologie et par la croissance de la base installée.

Actifs en leasing amont

La Société mesure les émissions des sociétés en joint-venture et des sites non-proprétaires des terrains ou bâtis comme l'ensemble de ses filiales et reporte donc ces émissions dans les scopes 1 et 2.

Autres postes d'émissions

Les autres postes d'émissions ne sont pas considérés comme pertinents au regard des activités de la Société.

3.5.3.2 Gestion des déchets

La Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets, pratique le tri des déchets à la source et développe des filières de valorisation matière et énergétique. Pour les déchets dangereux constitués principalement de déchets contaminés par des agents chimiques ou biologiques liés aux activités de production ou de laboratoire, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.



Objectif 2025 : réduction de 50 % de l'intensité de génération de déchets par rapport à 2015 (ratio génération de déchets sur chiffre d'affaires).

Résultat 2021 : -46 % (9 865 tonnes) contre -45 % (9 439 tonnes) en 2020.

La cible 2025 telle que définie en 2020 sera revue courant de l'année 2022.

Dans le cadre de l'amélioration continue, bioMérieux a mis en place des initiatives afin d'améliorer sa gestion des déchets.

Réduction des déchets : la Société s'attache à optimiser la quantité des matières constituant les emballages (le bois, le papier, le carton et le plastique). À titre d'exemple, la conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet de diminuer la taille des conditionnements secondaires.

Revalorisation des déchets : la Société augmente la part des déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec une valorisation énergétique. Les sites de Marcy l'Étoile et Combourg en France, ainsi que les filiales au Royaume-Uni et en Allemagne sont des entités à « zéro enfouissement ». Par ailleurs, les déchets organiques des restaurants d'entreprise de Marcy l'Étoile, Durham, Craponne et La Balme sont triés et orientés vers une filière de compostage.

Tri des déchets : des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la « Semaine Nationale du Développement Durable » en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion des déchets.

Gaspillage alimentaire : la Société dispose de restaurants d'entreprise, notamment sur ses sites de La Balme, Craponne et Marcy l'Étoile (France) et fait appel à un sous-traitant pour leur gestion. Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, bioMérieux et son sous-traitant réalisent périodiquement une analyse des rejets dans le but d'évaluer leurs origines et de les réduire. En 2021, une initiative de don des denrées non consommées au profit d'associations venant en aide aux populations en situation de grande précarité, est déployée sur les sites de Marcy l'Étoile.

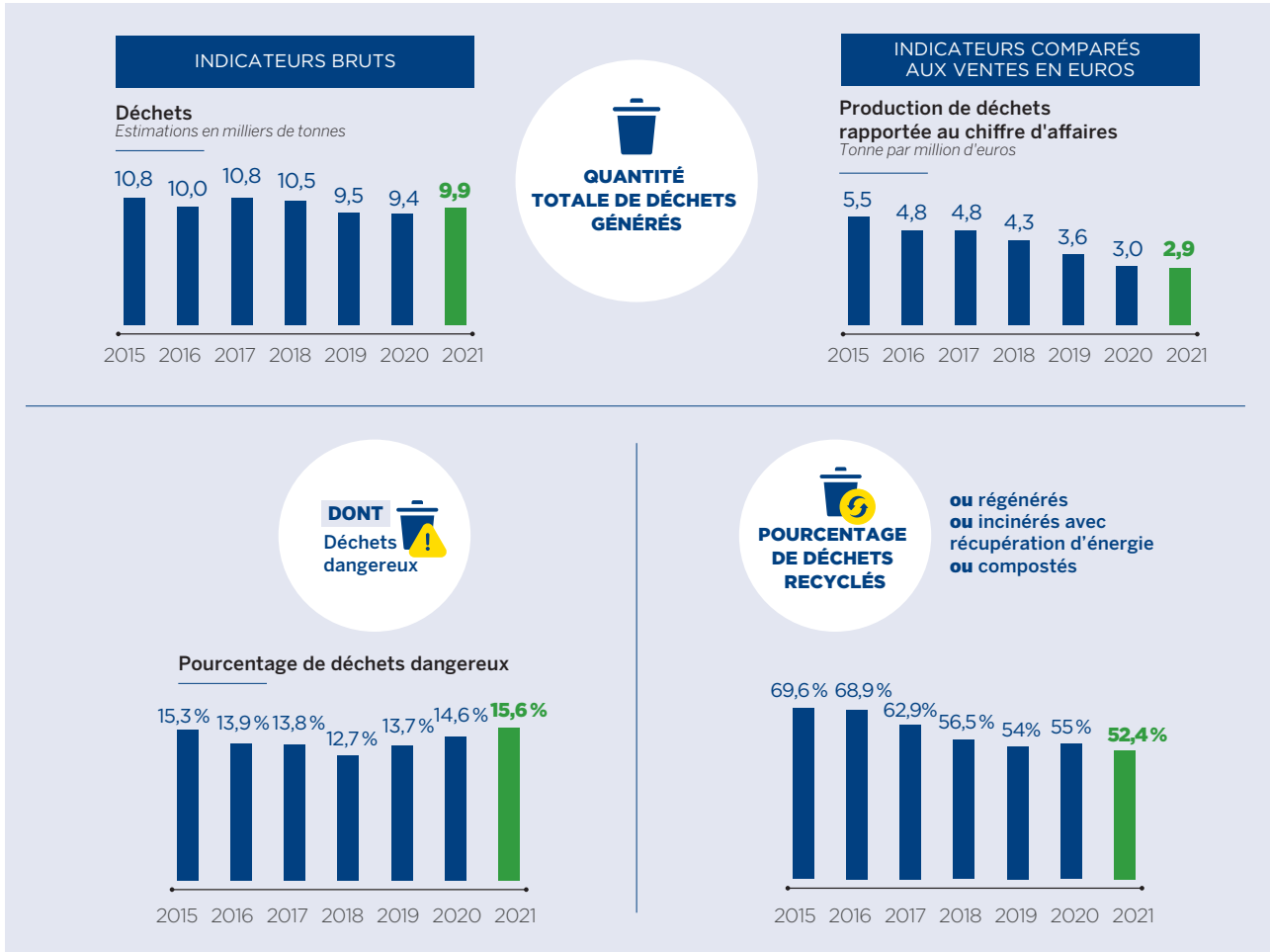
JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE DE LA PLANÈTE (WORLD CLEAN-UP DAY®)

Pour s'adapter aux consignes sanitaires locales liées à l'épidémie de COVID-19, bioMérieux a reconduit comme en 2020 une grande campagne de nettoyage informatique des données contenues dans certains serveurs (boîtes emails, dossiers individuels sur le Cloud, données échangées via les applications de travail collaboratif). Pour cette seconde édition, plus de 1 300 collaborateurs dans 41 pays ont participé à cette initiative et contribué à supprimer 9,5 Teraoctet de données (5,2 en 2020).



Quantité totale de déchets générés dont déchets dangereux

(cf. § 3.9 pour le périmètre organisationnel couvert)



3.5.3.3 Gestion de l'eau

L'eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphère contrôlée ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce dernier type d'utilisation, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé.



Objectif 2025 : réduction de 45 % de l'intensité de la consommation d'eau par rapport à 2015 (ratio consommation d'eau sur chiffre d'affaires).

Résultat 2021 : -40 % (602 747 m³) contre -29 % (664 000 m³) en 2020.

Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. bioMérieux n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel, hormis pour les besoins en refroidissement de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas (France). Pour cette dernière, un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale pour ces besoins de refroidissement. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange thermique sans aucun contact direct avec l'eau de process. Cette utilisation de l'eau souterraine fait l'objet d'une autorisation administrative.

La Société n'a pas de contrainte locale particulière permanente concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est

implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse, par exemple des restrictions émanant des autorités locales concernant l'arrosage des espaces verts.

Les actions de réduction de consommation d'eau engagées par bioMérieux sur ses sites industriels portent sur l'optimisation de ses procédés de fabrication (questionnement sur les besoins en eau, remplacement d'équipements anciens par des équipements plus performants ou des technologies plus sobres).

Les consommations d'eau sont périodiquement mesurées et des actions de réduction sont entreprises.



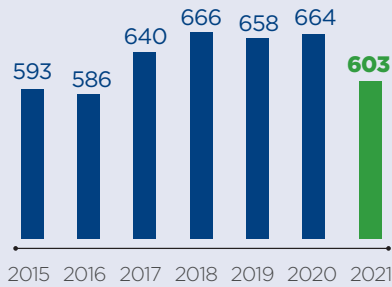
Consommation d'eau publique, d'eau souterraine et quantité d'eaux usées rejetées

(cf. § 3.9 pour le périmètre organisationnel couvert)

INDICATEURS BRUTS

Consommation d'eau (toutes sources)

Estimations en milliers de m³

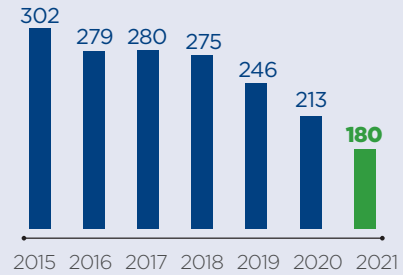


CONSOMMATION D'EAU PUBLIQUE

INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN EUROS

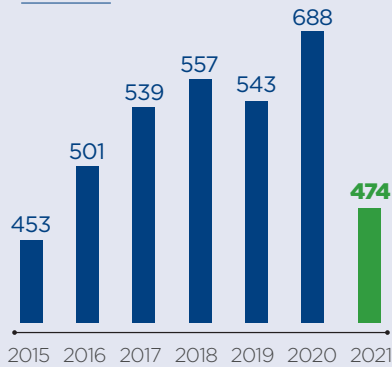
Consommation d'eau (toutes sources) rapportée au chiffre d'affaires

m³ par million d'euros



Quantité d'eaux usées rejetées

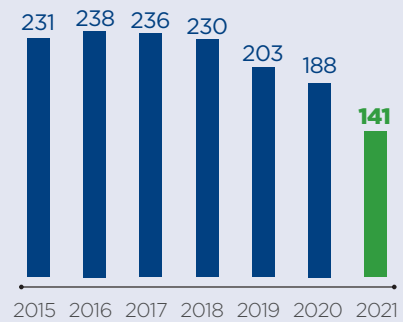
Estimations en milliers de m³



QUANTITÉ D'EAUX USÉES REJETÉES

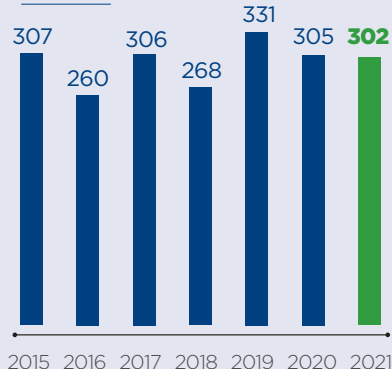
Quantité d'eaux usées rejetées rapportée au chiffre d'affaires

m³ par million d'euros



Utilisation d'eau de nappe phréatique*

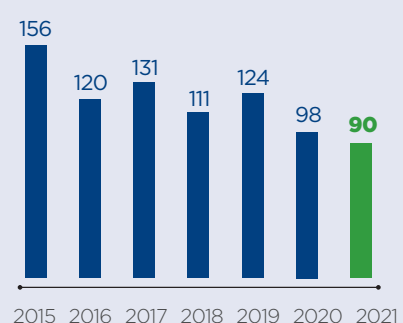
Estimations en milliers de m³



UTILISATION D'EAU SOUTERRAINE

Utilisation d'eau de nappe phréatique rapportée au chiffre d'affaires

m³ par million d'euros



* 99 % de cette eau est réinjectée dans la nappe

3.5.3.4 Gestion de l'énergie

En termes d'efficacité énergétique, la Société applique un programme d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation. La création et la rénovation des bâtiments font l'objet de simulations préalables d'efficacité énergétique (ex : éclairage, chauffage, ventilation, confort d'été). Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.



Objectif 2025 : réduction de 50 % de l'intensité énergétique par rapport à 2015 (ratio intensité énergétique sur chiffre d'affaires).

Résultat 2021 : -38 % (217 444 MWh) contre -33 % (219 656 MWh) en 2020.

Énergies renouvelables : la Société favorise son approvisionnement en énergie de sources renouvelables, dans les régions du monde qui offrent des alternatives acceptables :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des sites français de bioMérieux, sont approvisionnés à hauteur de 50 % en électricité « verte » certifiée, et les sites de Florence (Italie) et Madrid (Espagne) le sont à hauteur de 100 % ;
- les filiales suisse, autrichienne, brésilienne et canadienne sont approvisionnées à 100 % en électricité d'origine hydraulique, et la filiale colombienne à 90 % ;
- les sites de La Balme, Saint-Vulbas (IDC), Grenoble, Durham, North Ryde (Sydney) et Salt Lake City sont équipés de panneaux solaires photovoltaïques ;
- 2021 a été consacrée à la planification des nouveaux projets pour les prochaines années avec l'engagement de réduire les

émissions des Scopes 1 et 2 selon une trajectoire de +1.5°C. Ces projets portent sur l'augmentation significative de la part d'électricité d'origine renouvelable dans la consommation globale (par l'installation de moyens de production sur site, tel des panneaux photovoltaïques, ou par la mise en place de contrats de fourniture d'électricité d'origine renouvelable) et la diminution du recours aux combustibles fossiles par la mise en œuvre de technologies bas-carbone.

Certifications aux standards d'éco-construction : les nouveaux bâtiments d'activités tertiaires de taille significative font l'objet de certifications environnementales de type HQE (La Balme, Craponne), LEED (St. Louis) ou BREEAM (Marcy l'Étoile).

Audits énergétiques : les sites de Combourg, Craponne, Marcy l'Étoile, La Balme, Saint-Vulbas, Durham et St. Louis déploient des plans d'action de réduction de consommation basés sur les résultats d'audits énergétiques remis à jour périodiquement.

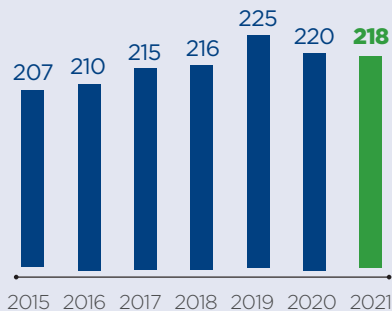


Consommation totale d'énergie et pourcentage de consommation d'énergie de sources renouvelables

(cf. § 3.9 pour le périmètre organisationnel couvert)

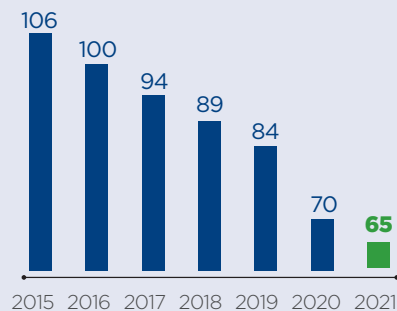
INDICATEURS BRUTS

Consommation totale d'énergie
En GWh

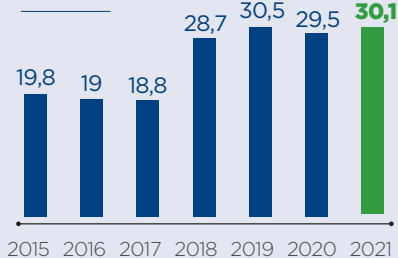


INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN EUROS

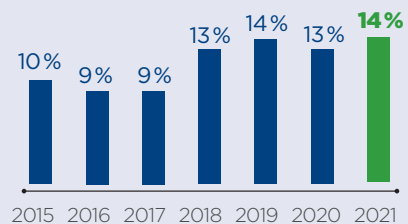
Consommation totale d'énergie rapportée au chiffre d'affaires
MWh par million d'euros



Consommation d'énergie de sources renouvelables
En GWh



Pourcentage de consommation d'énergie de sources renouvelables



3.5.4 Propagation d'épidémies nouvelles du fait du réchauffement climatique

L'incidence du réchauffement global sur les risques d'épidémies est une question complexe au cœur de la réflexion des scientifiques pour essayer d'anticiper les risques de futures épidémies. En 2019, une déclaration de consensus rédigée par 33 scientifiques de neuf pays a été publiée dans la revue *Nature Reviews Microbiology* afin de sensibiliser à cette problématique et de lancer un appel à l'action pour que la recherche sur les micro-organismes soit de plus en plus intégrée dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

L'une des premières conséquences du réchauffement climatique est de favoriser la multiplication des moustiques, qui se développent sous l'effet de la chaleur et de l'humidité. Avec des températures plus élevées et des étendues d'eau stagnante suite à des inondations, par exemple, ils prolifèrent et diffusent ainsi, par leurs piqûres, des maladies virales comme le paludisme ou la dengue. Des cas de ces maladies virales sont déjà recensés dans de nouvelles zones géographiques, par exemple des cas de chikungunya dans le sud de la France.

Une autre conséquence possible est liée aux inondations qui dégradent les conditions d'hygiène dans les zones touchées par des événements climatiques extrêmes (typhons, cyclones). La contamination des sources d'eau potable provoque notamment la recrudescence des cas de choléra ou de fièvres typhoïdes. La déforestation, conduisant inévitablement au réchauffement climatique, est aussi un facteur de risque quant à l'intrusion d'espèces animales en zone urbaine, lesquelles sont des réservoirs de virus qui pourraient être transmis à l'homme.

Dans ce contexte, bioMérieux a pour mission de mettre à disposition des autorités de santé, des professionnels de santé et des patients, de nouveaux tests capables de diagnostiquer rapidement et facilement ces maladies. À titre d'exemple, bioMérieux a lancé en 2021 trois tests entièrement automatisés, pour la détection de la dengue. Ces trois tests sérologiques sont recommandés par les directives internationales. Utilisés sur les plateformes VIDAS®, les tests VIDAS® DENGUE fournissent des résultats fiables et de meilleure qualité que les méthodes manuelles existantes. Ce niveau de performance répond au besoin médical d'un diagnostic précoce et précis de la dengue.

3.6 INTERAGIR AVEC L'ÉCOSYSTÈME DE LA SANTÉ DANS LE RESPECT DE L'ÉTHIQUE

3.6.1 Conformité réglementaire applicable aux produits

Les réglementations applicables à bioMérieux sont nombreuses, variées et évoluent rapidement au gré de leur mise en œuvre et transpositions locales (cf. § 1.4 et 2.2.3.2).

La Société doit notamment répondre aux obligations réglementaires suivantes :

- obligations telles que les normes ISO (notamment 9001 et 13485), MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*), UDI (*Unique Device Identifier*), IVDR (*In Vitro Diagnostic Regulation*), *Post-Market vigilance* ;
- réglementations locales et internationales notamment liées à la gestion des importations et exportations.

La mise en conformité avec les réglementations se fait conformément au Système de Management de la Qualité (SMQ). Le SMQ est intégré à la politique qualité de la Société appelée manuel global du système de management de la qualité, qui est placé sous la responsabilité du Comité qualité.

Ce Comité qualité est présidé par le Directeur exécutif qualité globale. Il est composé du management de la qualité représentant chaque partie de l'organisation (*pré-market, manufacturing & supply chain, post-market, industrie*) et de leur support opérationnel (système qualité & support et audit interne).

Le Comité qualité s'assure de la bonne performance du SMQ au travers d'une gouvernance qui s'appuie sur trois piliers :

- la définition et le suivi trimestriel d'indicateurs de performance (KPI) sur les processus du SMQ ;
- la revue de direction pour statuer sur l'efficacité du SMQ et identifier des risques/opportunités qui sont partagés avec le Comité qualité aux fins d'évaluation et de mise en œuvre de plans d'actions ;
- les audits internes, pour s'assurer de la robustesse des processus, des données ainsi que de la documentation afférente aux différentes exigences réglementaires applicables. Le Comité qualité fait une revue trimestrielle de l'état d'avancement du programme et des principaux points soulevés par les auditeurs.

Les objectifs qualité annuels sont définis en tenant compte des priorités déterminées par la Société. Ces objectifs sont approuvés par le Comité de direction. Leur mise en œuvre et leur suivi trimestriel se fait au travers d'une feuille de route qualité et d'outil de pilotage de type « Hoshin Kanri ».

Afin de maintenir son SMQ à jour, la Société a mis en place un Comité de veille réglementaire et normatif ayant pour but d'identifier, prioriser et suivre la mise en application des principales évolutions réglementaires et normatives à travers le Groupe.

La Société est par ailleurs soumise à des inspections régulières de la part des autorités réglementaires locales ou internationales.

PRINCIPALES INSPECTIONS DES AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES EN 2021

Les inspections ont toutes été passées avec succès et viennent alimenter les plans d'amélioration continue de la Société.

SITE	ORGANISME	
EUROPE	Marcy, Craponne, La Balme, Grenoble, Verniolle (France) et Florence (Italie)	GMED ^(a) : selon les référentiels MDSAP (<i>Medical Device Single Audit Program</i>), ISO 9001 et ISO 13485
	Combourg (France)	GMED ^(a) : selon le référentiel ISO 9001
	Combourg (France)	COFRAC ^(b) : selon le référentiel ISO 17025
	Tres Cantos (Espagne)	ENAC ^(c) : ISO 17025
	Tres Cantos (Espagne)	GMED ^(a) : selon les référentiels MDSAP, ISO 9001 et ISO 13485
AMÉRIQUE DU NORD	St. Louis et Durham (États-Unis)	GMED ^(a) : selon les référentiels MDSAP, ISO 9001 et ISO 13485
	Lombard (États-Unis)	GMED ^(a) : selon le référentiel ISO 9001
	BioFire Diagnostics – Salt Lake City (États-Unis)	BSI ^(a) : selon le référentiel MDSAP, ISO 9001 ISO 13485
AMÉRIQUE LATINE	Rio (Brésil)	GMED ^(a) : selon le référentiel ISO 9001 et ISO 13485

(a) Organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA.

(b) Comité français d'accréditation.

(c) Entidad Nacional de Acreditación.

3.6.2 Protection des données

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à plusieurs catégories de données à caractère personnel : celles de ses employés, celles de patients, et les données administratives de ses partenaires (notamment clients, fournisseurs, distributeurs, professionnels de santé).

bioMérieux a mis en place un réseau de représentants métiers au niveau de ses filiales et de ses fonctions globales. Ce réseau compte environ 85 personnes non dédiées uniquement à la protection des données, qui assurent le relais avec le délégué à la protection des données. Il est en charge de documenter l'ensemble des traitements de données personnelles au sein de leur périmètre pour assurer la mise en conformité au regard des réglementations concernant la protection des données dont le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) en Europe.

Concernant les données des patients, la confidentialité est assurée par le respect de réglementations particulièrement strictes aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act – HIPAA*) ainsi qu'en Europe (RGPD). Par ailleurs, les systèmes et les services commercialisés par la Société traitent, lors de leur utilisation quotidienne, des données patients. La Société doit s'assurer, dans le cadre de la conception et du support de ces systèmes, de respecter la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ces données ainsi que le respect des droits fondamentaux des patients concernés (cf. § 2.2.2.4).

Afin de répondre à ces enjeux, bioMérieux a développé un programme de protection des données à caractère personnel qui s'appuie sur :

- la politique globale de protection des données approuvée par la Direction Générale ;
- la nomination, officialisée auprès de la Commission nationale informatique et liberté (CNIL), d'un Délégué à la protection des données (DPO), rattaché à la directrice exécutive juridique, propriété intellectuelle et conformité ;
- la nomination d'un *Privacy Officer* aux États-Unis pour assurer la conformité aux réglementations de plusieurs États (Californie, Virginie, Colorado) ; un réseau de plus de 76 relais métiers du DPO, au sein des filiales, sites et fonctions globales, qui, formé à la réglementation, est en charge de veiller au respect de la conformité ;
- une formation en ligne au RGPD qui a pour objectif de sensibiliser les employés sur leurs droits.

La méthodologie appliquée pour la mise en conformité au RGPD est maintenant étendue aux autres sociétés du Groupe en dehors de l'Europe afin d'appliquer un niveau de protection au minimum identique à celui imposé par la réglementation européenne. En particulier, un réseau de DPO a été déployé dans les pays suivants : Australie, Argentine, Afrique du Sud, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Émirats arabes unis, États-Unis, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Philippines, Russie, Singapour, Turquie, Thaïlande et Vietnam.

En 2021, la Société a mis à jour sa politique :

- en étendant le périmètre de ses actions aux nouvelles réglementations applicables dans de nombreux pays ;
- en la traduisant en 16 langues afin de toucher tous les collaborateurs ;
- en communiquant sur les droits des personnes.

Les informations légales sur les traitements sont accessibles sur le site Internet institutionnel de la Société pour les tierces parties et sur son Intranet pour les employés.

Enfin, les traitements des données à caractère personnel sensibles (patients, employés) ont fait l'objet d'analyses d'impact pour la vie privée mettant en évidence les risques potentiels, leur priorisation et le suivi régulier des plans de remédiation.

La Société a mis en place un outil pour renforcer sa conformité aux réglementations en vigueur sur la protection des données à caractère personnel. Il permet notamment de :

- documenter plus précisément les traitements de données à caractère personnel ;
- standardiser la méthodologie et les pratiques ;
- évaluer, dès leur phase de conception, les impacts potentiels des nouveaux projets (concept de *Privacy by design*) ;
- réduire le nombre des évaluations de risques associés à ces traitements ;
- gérer plus rapidement les violations de données potentielles ;
- fournir de la visibilité au DPO grâce à des tableaux de bord consolidés ;
- répondre aux demandes de droits d'accès des personnes concernées.

L'outil couvre actuellement 67 filiales de bioMérieux.

Deux modules de formation destinés aux collaborateurs ayant un accès à des données patients ont été réalisés en 2021 concernant :



- la réglementation fédérale américaine HIPAA (*Health Insurance Portability and Accountability Act*) ; assignée à 1 381 personnes, elle a été réalisée à plus de 86 % ;
- la protection des données patients au niveau global ; assignée à 486 collaborateurs elle a été réalisée à plus de 88 %.

Aucune violation de donnée n'a été rapportée aux autorités compétentes en 2021.

3.6.3 Éthique des affaires

3.6.3.1 Éthique et conformité

Gouvernance et Programme Éthique et Conformité

À travers le programme Éthique et Conformité (le « Programme »), bioMérieux rappelle que les affaires doivent être pilotées dans le respect des lois et réglementations, mais aussi des valeurs et de la culture de la Société. bioMérieux attend de ses salariés et de ses partenaires le respect et le partage de ses valeurs.

Le Programme doit permettre à l'ensemble des salariés de bioMérieux de contribuer au développement de l'activité dans le respect de l'éthique des affaires, de la culture du Groupe et des règles qui lui sont applicables. Il est conçu pour prévenir les comportements contraires à l'éthique. Le Programme rappelle également les règles applicables en matière de lobbying (cf. § courant - Affaires publiques et gouvernementales).

La formation des salariés aux règles d'éthique des affaires est un élément phare de ce Programme, qui s'inscrit dans une démarche de prévention des risques.

En 2021, les principales priorités du Programme restent :

- le renforcement de la prévention de la corruption et du trafic d'influence, en conformité avec les nouvelles exigences de la loi Sapin II ;
- la sécurisation du réseau de distribution et des autres intermédiaires ;
- les relations avec les professionnels de la santé ;
- les règles d'exportation ;
- la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Ce Programme est sous la responsabilité de la directrice exécutive juridique, propriété intellectuelle et conformité à travers le département Éthique et conformité. La responsable globale de la Conformité s'appuie sur des responsables régionaux et locaux pour les trois principales filiales, ainsi que sur une équipe en charge du contrôle des exportations.

Les principes éthiques de la Société s'étendent partout où bioMérieux opère. Pour cette raison, chaque site ou filiale dispose de sa propre équipe Éthique et conformité locale (*Local*

Compliance Team ou LCT). Cette équipe est le relais de l'équipe centrale et a pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application du Programme. Elle s'assure également de l'application des directives internes Groupe, ainsi que des lois et procédures locales.

La Direction Générale, le Comité de Direction ainsi que le Conseil d'administration sont régulièrement informés du déroulement du Programme. Un Comité éthique et conformité regroupe plusieurs membres du Comité de Direction sous la coordination du Directeur Général Délégué. Il se réunit trimestriellement pour superviser le déroulement du Programme au sein du Groupe.

Le département Éthique et conformité est en charge de l'établissement, de la promotion et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société.

Le Programme inclut des formations en ligne actualisées chaque année. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les salariés aux réglementations et procédures internes applicables, leur permettant d'adopter une conduite éthique et intègre, dans leurs relations d'affaires et de travail.

bioMérieux met en œuvre régulièrement une campagne globale de formation et de sensibilisation au Code de bonne conduite pour l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi qu'une formation relative à la prévention de la corruption et du trafic d'influence. Par ailleurs, tous les nouveaux entrants reçoivent systématiquement trois cours obligatoires (le Code de bonne conduite, la lutte contre la corruption et trafic d'influence et les conflits d'intérêts).

En 2021, près de 24 000 formations en ligne ont été assignées aux salariés dans l'ensemble des filiales, incluant des cours sur le Code de bonne conduite, la lutte contre la corruption, le trafic d'influence et les conflits d'intérêt, ce dernier étant dispensé tous les trois ans. D'autre part, des cours sur les règles à suivre lors de la collaboration avec les distributeurs ou lors de la manipulation des données des patients ont aussi été dispensés aux employés concernés.



En 2021, le taux de réalisation des formations s'est élevé à :

- 86 % pour le Code de bonne conduite (contre 84 % en 2020) ;
- 90 % pour la lutte anti-corruption (contre 92 % en 2020) ;
- 93 % pour les conflits d'intérêt (contre 78 % en 2018).

Code de bonne conduite

La version actuelle du Code de bonne conduite ⁽¹⁾ couvre les risques inclus dans les dernières réglementations. Ces réglementations concernent notamment la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, la lutte contre le blanchiment d'argent, les relations avec les professionnels de santé et la protection des données à caractère personnel. Elle est disponible en 17 langues (français, anglais, chinois simplifié, chinois traditionnel, espagnol, allemand, portugais, italien, russe, coréen, japonais, grec, serbe, turc, thaï, polonais et arabe). Elle fait l'objet tous les ans d'une campagne globale de formation et de sensibilisation auprès de tous les collaborateurs. Le Code de bonne conduite prévoit que tout collaborateur qui enfreint une de ses règles, encourage ou autorise une infraction au Code, encourt des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de son contrat de travail.

La communication du Code est soutenue par :

- une formation sur son contenu dispensée à tous les collaborateurs ;
- sa mise en ligne sur le site Internet institutionnel de la Société et sur son Intranet ;
- la communication d'un exemplaire à chaque nouvel entrant chez bioMérieux.

Ce Code ainsi qu'un document regroupant les « Pratiques d'affaires applicables aux tiers » sont portés à la connaissance des partenaires extérieurs à qui le Groupe demande de respecter les principes éthiques des affaires. À cet effet, le Groupe inclut ces documents ou leur référence Internet en annexe de ses principaux contrats avec les fournisseurs et distributeurs afin de les rendre contractuellement engageants vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

bioMérieux est exposée à des risques de corruption et de trafic d'influence liés à son activité (cf. § 2.2.3.1).

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique s'inscrit dans une démarche de protection des patients en préservant sa réputation et les intérêts de ses actionnaires. bioMérieux opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives, de procédures et de standards qui correspondent aux normes déontologiques en vigueur. Ainsi, bioMérieux développe un programme de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, conformément aux réglementations en vigueur et principes du Pacte Mondial. En particulier, bioMérieux et ses collaborateurs s'engagent à agir contre la corruption et le trafic d'influence sous toutes leurs formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin d'emploi et de profession.

La Société a mis en conformité son programme anti-corruption et de trafic d'influence au regard de la loi Sapin II, en mettant en place des procédures adaptées.

Ce programme s'appuie, d'une part sur le Code de bonne conduite qui constitue les fondations du programme Éthique et conformité, et d'autre part sur le Manuel de prévention de la corruption ⁽²⁾. Ce manuel, accessible sur le site Internet institutionnel de la Société et sur son Intranet, vise à énoncer les attentes de la Société dans ses relations avec ses partenaires.

Par ailleurs, la Société a créé et diffusé en 2019 une nouvelle procédure et un nouvel outil interactif d'approbation des tiers pour identifier et, le cas échéant, écarter avant de les engager, les partenaires à risques en termes de corruption.

La Société a également développé un document décrivant les Pratiques d'affaires applicables aux tiers ainsi qu'une procédure préalable d'approbation des tiers afin d'une part de sensibiliser les partenaires au respect des règles de conduites éthiques de la Société dans les affaires et d'autre part, d'identifier parmi eux (au travers de formulaires à remplir et à l'aide d'un logiciel de *screening* automatique des partenaires) ceux avec lesquels la collaboration envisagée ou en cours peut être néfaste pour bioMérieux, au regard de leur profil ou historique lié à des risques de corruption ou de trafic d'influence.

Le programme de prévention de la corruption et du trafic d'influence vise à :

- promouvoir une conduite éthique dans les négociations commerciales ;
- former les collaborateurs aux règles internes et aux lois anti-corruption et de lutte contre le trafic d'influence ;
- permettre aux collaborateurs d'exprimer leurs questionnements dans ce domaine.

Avec l'aide des LCT du monde entier, le département éthique & conformité a réalisé une évaluation du risque de corruption auprès de 44 entités couvrant 88 pays. Les équipes de conformité et de gestion des risques ont travaillé à la définition de scénarios potentiels de corruption et de trafic d'influence s'appuyant sur :

- l'évaluation des risques effectuée en 2018 ;
- la consultation interne des fonctions clés et du Comité de direction ;
- des cas réels internes ;
- des cas réels externes ;
- les constatations de l'audit interne ;
- les données externes (OCDE, TRACE, etc.).

37 scénarios de corruption parmi huit sujets ont été identifiés :

- acquisition et investissements stratégiques ;
- gestion des clients ;
- interactions avec les HCPs ;
- gestion des distributeurs ;
- relations avec les autorités publiques/lobbying ;
- recherche ;
- gestion des fournisseurs ;
- contrôles et procédures internes.

Les membres du LCT ont réalisé l'évaluation avec la participation de collaborateurs de première ligne afin de fournir des informations de terrain pays par pays. En outre, 28 ateliers ont été organisés avec des fonctions mondiales.

Une enquête couvrant neuf sujets de risque a été remplie par 4 419 collaborateurs dans le monde. Le département éthique & conformité et un cabinet de conseil ont travaillé sur la définition de la sensibilisation des employés à la conformité et les principaux risques potentiels.

En réponse à l'évaluation du risque de corruption, toutes les filiales de bioMérieux et l'organisation Corporate déploient des plans d'action sur trois ans.

(1) https://www.biomerieux.com/sites/corporate/files/020572_-_attachment_3_-_code_de_bonne_conduite_-_fr.pdf

(2) https://www.biomerieux.com/sites/corporate/files/040268_-_att_2_-_manuel_de_prevention_de_la_corruption_-_fr_2.pdf

Ligne d'alerte professionnelle et recueil des signalements

bioMérieux s'appuie sur un dispositif d'alerte professionnelle accessible aux collaborateurs et aux tiers. Il répond aux exigences visées par la loi Sapin II et celle du 27 mars 2017 (n° 2017-399) dite loi Vigilance. Il est mentionné dans le Code de bonne conduite.

Afin que les collaborateurs puissent s'exprimer et remonter des situations d'alerte, des structures d'écoute et de conseil ont ainsi été mises en place (cf. § 2.2.3.1).

En particulier, tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de bonne conduite ou aux lois ou réglementations en général, doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des ressources humaines ou la Direction juridique et conformité.

Une ligne éthique, gérée indépendamment par un prestataire extérieur, a été déployée dans l'ensemble des pays où bioMérieux est présente. Ce service est accessible à toute personne, interne ou externe à la Société, souhaitant exprimer ses préoccupations. Il se compose d'une ligne téléphonique locale avec un interlocuteur parlant la langue native, ainsi qu'un site Internet sur lequel le signalement peut être effectué.

À cet effet, chaque collaborateur du Groupe reçoit une carte indiquant les coordonnées de ce service.

Les signalements remontés sont traités de façon anonyme par des équipes dédiées qui se chargent d'effectuer les diligences nécessaires pour répondre à chaque message. Un *reporting* et un suivi des cas traités sont effectués par le Comité éthique et conformité.

La Société ne tolère aucune menace ou représailles contre un collaborateur ayant fait en toute bonne foi une déclaration, refusé de violer la loi ou participé à une investigation.

Enfin, la Société a engagé les modifications nécessaires de ses procédures et de ses outils afin d'intégrer notamment le statut de lanceur d'alerte professionnelle défini par la loi Sapin II et la loi Vigilance.

Affaires publiques et gouvernementales

bioMérieux a créé, en 2018, la fonction Affaires publiques et gouvernementales. Son objectif est de faire connaître et reconnaître auprès des décideurs publics, en particulier les autorités de santé, la valeur médicale et économique apportée par le diagnostic *in vitro*, notamment dans le combat contre la résistance aux antibiotiques, pour une prescription appropriée des antibiotiques, contre les épidémies et les pathogènes émergents. Cette fonction a également comme mission de protéger, défendre et promouvoir les intérêts de la Société auprès des autorités publiques et institutionnelles.

Les Affaires publiques et gouvernementales s'attachent, en accord avec les décisions du Comité de Direction, à fournir les informations utiles susceptibles d'éclairer la prise de décision publique, en toute transparence, avec intégrité et dans le respect de la mission d'acteur de santé publique de la Société. Au regard de la valeur apportée par le diagnostic *in vitro*, il s'agit d'améliorer l'accès au marché et le financement des solutions de diagnostic, sur le long terme, en particulier pour les tests innovants, dans un environnement complexe (difficultés économiques des systèmes de santé, changements majeurs dans la pratique médicale et l'organisation des soins, réformes gouvernementales) et cela, au moyen d'une législation et d'une réglementation reflétant les spécificités sectorielles.

Depuis sa création, bioMérieux a développé des valeurs de conduite des affaires et s'applique à mener ses opérations dans le respect des standards d'intégrité les plus exigeants.

Dans cet esprit, bioMérieux a développé une Charte des Affaires Publiques et Gouvernementales. Cette charte décrit les missions de cette fonction. Elle précise les engagements de la Société pour garantir l'équité et la transparence des échanges avec les décideurs publics et institutionnels :

- respect des réglementations locales et des procédures internes (notamment le Code de bonne conduite et le Manuel de lutte contre la corruption) ;
- intégrité et transparence de la représentation dans les relations avec les décideurs publics ;
- déclaration des activités d'affaires publiques et gouvernementales aux autorités locales le cas échéant ;
- transmission d'informations justes et argumentées ;
- absence de conflit d'intérêts et de tolérance en matière de corruption ;
- interdiction des contributions politiques ;
- respect de la confidentialité.

Cette charte s'impose à toute personne, interne ou externe, expressément mandatée à cet effet qui doit certifier en avoir connaissance à travers un module de formation. Elle a été établie par les départements Affaires publiques et gouvernementales, Éthique et conformité et Juridique. La charte est publiée sur le site Internet de la Société (www.biomerieux.com). Elle fait l'objet de révisions et de mises à jour régulières.

En outre, bioMérieux a lancé en 2021 un programme de formation des personnes mandatées afin de partager un socle de connaissances commun, de les aider dans la compréhension de leur écosystème local et de leur permettre d'établir des relations de qualité, dans le respect de la Charte des Affaires Publiques et Gouvernementales.

Les exemples suivants illustrent l'action concrète de bioMérieux :

En France : CSF santé (Contrat Stratégique de Filière Industries et Technologies de Santé)

Projet industriel « antibiorésistance »

bioMérieux est le pilote d'un projet industriel dédié à l'antibiorésistance. Dans un contexte d'urgence de santé publique mondiale, ce groupe de travail a pour objectif de faire des propositions concrètes et argumentées aux autorités de santé françaises afin de (i) fédérer une filière industrielle « antibiorésistance », (ii) permettre le maintien sur le marché des produits de santé existants, (iii) favoriser le lancement de nouveaux produits à des conditions réglementaires et tarifaires satisfaisantes et pérennes pour tous les acteurs, et (iv) asseoir le rôle de la France dans la lutte contre l'antibiorésistance sur la scène internationale.

CSF santé « diagnostic *in vitro* »

bioMérieux est le co-pilote d'un projet industriel dédié au renforcement de la filière industrielle du diagnostic *in vitro*, structuré autour de deux axes complémentaires :

- identification de l'ensemble des acteurs et anticipation de l'évolution du marché français de la biologie ;
- sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du marché français et renforcement des moyens de production en France.

En Europe : MEDTECH Europe

bioMérieux est partie prenante aux différents groupes de travail dédiés aux « Affaires réglementaires » afin de permettre un passage harmonieux vers la nouvelle réglementation IVDR (*In Vitro Diagnostic Medical Devices Regulation* (EU) 2017/746) entrant en application à compter du 26 mai 2022.

La Société s'appuie sur des associations professionnelles dans son action :

- *Advanced Medical Technology Association* (Advamed) : cette association américaine assure la promotion des politiques favorisant les normes déontologiques les plus rigoureuses, l'approbation réglementaire rapide des nouveaux produits, leur remboursement à un tarif approprié et l'accès aux marchés internationaux ;
- le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic *In Vitro* (SIDIV) : cette organisation professionnelle représente les industriels du secteur en France. Elle les aide à défendre leurs intérêts en se positionnant comme l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics. La directrice des affaires publiques et gouvernementales de bioMérieux, Isabelle Tongio, a été renouvelée à la présidence du SIDIV en 2021 pour une période de un an ;
- Medtech Europe est une association européenne de l'industrie médicale dont Pierre Boulud, Directeur Général Délégué et Directeur exécutif des Opérations cliniques de bioMérieux, est membre du Conseil, et Isabelle Tongio, directrice des affaires publiques et gouvernementales de bioMérieux est membre du Comité affaires publiques ;

- *AMR Industry Alliance* est une initiative menée au niveau mondial, qui rassemble des acteurs industriels des sciences de la vie afin de répondre à l'appel des Nations Unies de 2016 pour combattre la résistance bactérienne aux antibiotiques. bioMérieux participe activement à cette organisation aux côtés d'autres compagnies du secteur pharmaceutique et du diagnostic *in vitro*.

La Société est également membre du G5 Santé, du Comité France Chine, et de l'Association française des entreprises privées (AFEP). Elle est membre fondateur de *French Care*.

Les montants des cotisations versées aux organismes professionnels s'élèvent en 2021 à 952 milliers d'euros.

Par ailleurs, les filiales de distribution du Groupe sont encouragées à adhérer au syndicat local de la profession. Les frais engagés ne sont pas matériels.

Enfin, la Société se conforme à ses obligations en déclarant ses activités françaises de représentation d'intérêt à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Marketing éthique

Le Code de bonne conduite rappelle que le but ultime des interactions de bioMérieux avec les professionnels de santé est d'améliorer la qualité des soins aux patients et la santé publique.

Ainsi, bioMérieux s'engage à :

- respecter l'ensemble des lois et les réglementations locales concernant la promotion et le marketing envers les professionnels de santé, les règles de bonne conduite du secteur (tels que promues par Advamed et Medtech) et les principes du Manuel de prévention de la corruption ;
- informer les professionnels de santé sur les produits de bioMérieux avec exactitude, transparence et loyauté ;
- promouvoir ses produits uniquement selon les indications d'utilisation locale approuvées et conformément à la législation du pays ;
- mener ses interactions avec les professionnels de santé avec intégrité, ne jamais offrir ou fournir un produit afin de l'influencer de manière inappropriée dans sa prescription et lutter contre la corruption sous quelque forme que ce soit ;
- se conformer impérativement aux législations nationales en vigueur obligeant à consigner et reporter au gouvernement tout transfert de valeur de la Société à un professionnel de santé ;
- organiser la comparaison des produits de la Société avec les produits de la concurrence de manière équitable, étayée et conforme à toutes les lois et réglementations applicables ;
- faire en sorte que les produits ou services de la Société ne soient pas étiquetés ou commercialisés de manière à les confondre avec ceux de ses concurrents et que les produits, services et employés des concurrents ne soient jamais dénigrés.

3.7 PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ET LE BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS

Les collaborateurs constituent la richesse de bioMérieux. Ainsi, la gestion des ressources humaines constitue un enjeu auquel bioMérieux attache une grande importance.

Environ 73 % des collaborateurs sont localisés en France et aux États-Unis. C'est pourquoi les actions décrites ci-dessous font essentiellement référence à ces deux pays. Ils sont les pilotes avant généralisation dans les autres pays du Groupe. Ces actions servent de référence pour la politique sociale que bioMérieux s'efforce d'appliquer à l'ensemble de ses collaborateurs en tenant compte des législations et cultures locales. Par exemple, les procédures de recrutement, la politique salariale, la politique formation et les entretiens annuels s'appliquent d'une manière identique à l'ensemble des salariés.

En accompagnant l'organisation, le management et les collaborateurs, l'ensemble des équipes ressources humaines (RH) a pour ambition d'offrir une expérience unique, incarnant l'état d'esprit de la Société « *Belong – Dare – Impact* », de développer le sentiment d'appartenance et l'engagement, de mobiliser les compétences nécessaires, et ainsi, d'amplifier l'impact de chacun au service de la mission de bioMérieux.

Pour réaliser cette ambition, l'organisation RH s'attache à apporter un service de proximité grâce aux partenaires RH locaux (sur un site, dans un pays ou un cluster), dont les rôles sont essentiels, et qui sont les interlocuteurs privilégiés des collaborateurs et managers pour tout sujet RH.

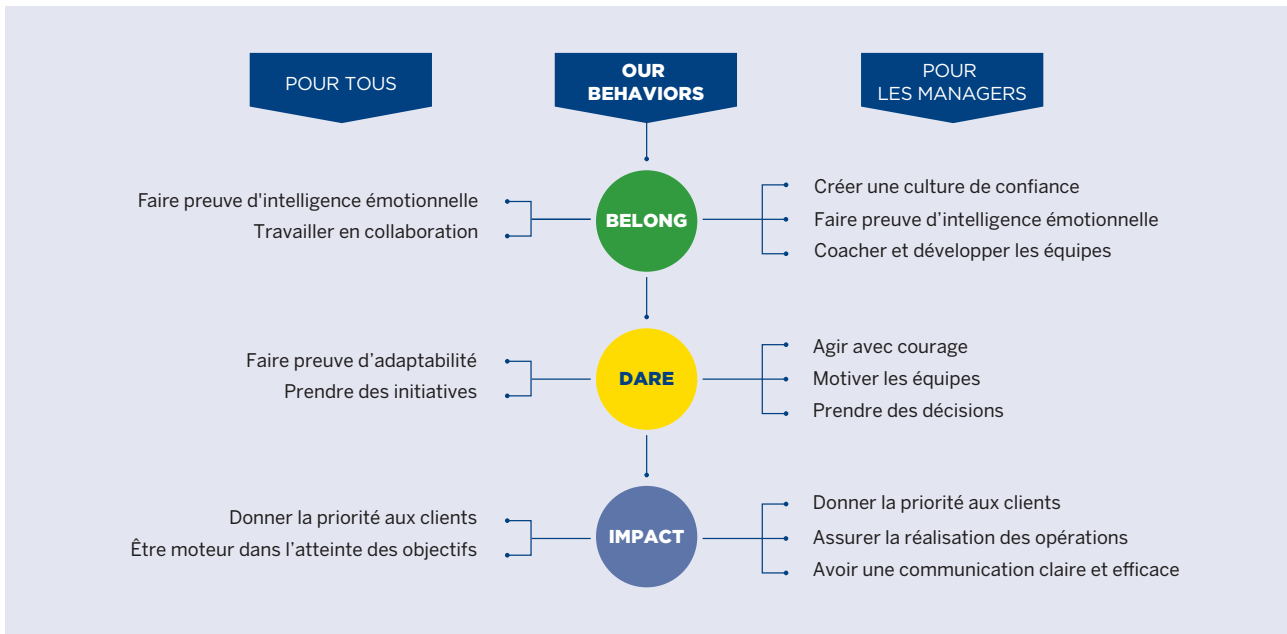
Tout au long de 2021, la nouvelle organisation ressources humaines s'est mise en place afin de s'adapter :

- à la nouvelle organisation de bioMérieux : les partenaires RH globaux (*Global Human Resources Business Partners*) sont les interlocuteurs RH privilégiés des membres du Comité de Direction sur leurs périmètres respectifs ;

- au besoin de cohérence et d'impulsion d'une dynamique harmonisée sur les principaux enjeux stratégiques RH, avec la création de Centres d'Expertise (CoEs) globaux et régionaux :
 - *Talent Acquisition CoE* pour identifier, attirer et sélectionner les candidats les plus adéquats pour bioMérieux,
 - *Employee Engagement CoE* pour assurer à nos collaborateurs une expérience engageante (intégration, soutien, reconnaissance, rémunération et avantages),
 - *Learning & Development CoE* pour soutenir le développement des collaborateurs (compétences, comportements, évolution de carrière),
 - *Performance CoE* pour soutenir les activités des équipes RH et Communication (management de projet, indicateurs de performance, processus, etc.) ;
- au projet de transition : une équipe commune a été créée, regroupant les équipes RH de bioMérieux, bioMérieux Inc. et de BioFire, sous un management unique.

Our Behaviors

Pour renforcer sa culture et favoriser le bien-être au travail, bioMérieux s'appuie sur *Our Behaviors*, un guide de référence disponible en 6 langues et permettant de traduire en action l'état d'esprit de la Société. *Our Behaviors* est un ensemble de compétences comportementales destiné à renforcer l'alignement entre les actions et la culture managériale, partout dans le monde.



Les évaluations individuelles ont évolué en 2021 afin de prendre en compte les compétences portées par *Our behaviors*. Elles permettent d'identifier celles qui sont la force du collaborateur et celles qu'il pourrait développer. Ce développement est matérialisé et structuré par un plan individuel qui décline les dimensions de savoir, savoir-faire et savoir-être.

Palmarès



bioMérieux a obtenu 15 certifications Top Employer, décernées par le *Top® Employers Institute*. Cette reconnaissance est le résultat de la stratégie *People and Culture*, dont le déploiement a permis d'être de nouveau certifiés Top Employer dans tous les pays et régions où bioMérieux a postulé. Avec un score global de 83,77 % obtenu en janvier 2022, contre 78,05 % l'année précédente, la performance de la Société est supérieure à la moyenne des entreprises certifiées tous domaines d'activité confondus.

Top Employer Europe : France, Belgique, Allemagne, Pologne, Espagne depuis 2020.

Top Employer Afrique : Afrique du Sud, Kenya, Égypte et Côte d'Ivoire en 2021.

Top Employer Chine depuis 2019.

Top Employer États-Unis depuis 2020.

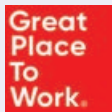
Top Employer Brésil en 2021.

En janvier 2022, bioMérieux a été classée numéro 1 des entreprises françaises préférées par les employés, avec la note de 4,7 sur 5.

Ces certifications témoignent de la qualité de la politique RH de bioMérieux et des initiatives prises par ses équipes. Elles signent également la reconnaissance de l'excellence des conditions de travail offertes aux collaborateurs et garantissent aux futurs candidats que l'environnement de travail au sein de bioMérieux répond aux meilleurs standards internationaux.



bioMérieux figure pour la 3^e année consécutive au Palmarès Universum France des entreprises françaises les plus attractives pour les futurs diplômés des écoles d'ingénieurs et de management. Ce classement 2021 est le résultat d'un sondage mené auprès de plus de 36 000 étudiants provenant de 169 écoles/universités et 137 domaines d'expertise très variés. En particulier, bioMérieux se classe dans le Top 100 pour les étudiants en écoles d'ingénieurs et IT.



La Région Amérique latine de bioMérieux a été récompensée dans tous les pays par la certification Great Place to Work.

Le Brésil a été le pionnier de cette démarche, avec la certification Great Place to Work obtenue il y a trois ans et des progrès réalisés chaque année. Le Mexique est certifié depuis 2 ans et a également fait d'excellents progrès, se classant 41^e au niveau national en 2021. La Colombie, l'Argentine et le Chili ont été certifiés en 2021 avec un excellent score.

Great Place to Work est une enquête qui mesure le niveau de confiance des salariés dans l'entreprise et dans ses dirigeants à travers cinq dimensions : crédibilité, respect, impartialité, fierté et collaboration. Cette certification est valable un an.

L'obtention de la certification Great Place to Work démontre que bioMérieux est une entreprise avec un haut niveau de confiance et d'engagement de la part de ses collaborateurs.

Gestion de la crise COVID-19

bioMérieux accompagne ses collaborateurs depuis 2020 pour traverser cette période.

Tous les éléments de rémunération, y compris la rémunération variable, ont été maintenus pour tous, y compris pour les salariés contraints de s'isoler et qui n'avaient pas la possibilité de télétravailler. Ainsi tous les collaborateurs, quelles que soient leurs situations, n'ont subi aucune modification quant à leurs revenus habituels du fait de la crise.

Un partenariat avec les plateformes *HealthAdvicare* et *Eutelmed*, sur lesquelles des psychologues fournissent une aide psychologique, a rapidement été mis en place dès le mois de mars 2020. Il a été maintenu toute l'année 2021. Ces services permettent à tout collaborateur du Groupe ainsi qu'à son entourage, de bénéficier notamment de consultations gratuites avec un psychologue.

Enfin, le Groupe poursuit sa mobilisation à travers ses cellules de crise COVID, qui communiquent de façon régulière, à l'attention de tous les collaborateurs.

GESTION DE LA CRISE COVID-19 : L'EXEMPLE DE LA FRANCE


bioMérieux a maintenu les rémunérations de tous ses collaborateurs, sans décalage, y compris ceux dont l'activité était suspendue. La Société n'a pas fait appel aux aides de l'État, en faisant le choix de ne pas percevoir les indemnités d'activité partielle.

En outre, les indemnités annexes ont été maintenues pour les collaborateurs en télétravail. La Société a donné la possibilité à ses collaborateurs de se faire tester/vacciner sur leur temps de travail.

3.7.1 Santé et sécurité des collaborateurs

3.7.1.1 Politique et organisation en matière de santé et sécurité

La démarche Santé et Sécurité de la Société est présentée ci-dessous. Elle est intégrée à la politique globale Santé, Sécurité et Environnement, telle que décrite au § 3.5.1 (Gouvernance et politique).



**UNE POLITIQUE
 SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT
 POUR TOUS, PARTOUT**

Acteur mondial du diagnostic *in vitro*, bioMérieux s'engage au service de la santé publique partout dans le monde. Pour assurer cette mission, l'entreprise doit veiller à préserver la sécurité et la santé de ses salariés, de ses clients, de ses fournisseurs, et partenaires scientifiques, ainsi qu'à respecter l'environnement.

Nous nous engageons ainsi à :

- Mettre à disposition de chaque salarié, partout dans le monde, un lieu de travail sûr et sain, Prévenir les blessures et les maladies professionnelles en éliminant les dangers et en réduisant les risques, notamment les troubles musculo-squelettiques.
- Minimiser l'utilisation de substances dangereuses dans les procédés et les produits, Préserver les ressources notamment l'énergie et l'eau, Protéger l'environnement par la prévention des risques de pollution, la réduction de l'empreinte carbone de nos activités et la diminution de la production de déchets.
- À satisfaire aux exigences légales et autres exigences, Intégrer la santé, la sécurité et la protection de l'environnement dans les processus qui jalonnent la vie de nos produits, Améliorer en continu notre système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement et nos performances dans ces domaines.
- Consulter et faire participer les travailleurs et, quand ils existent, leurs représentants.

Cette politique s'applique à tous les collaborateurs de bioMérieux.
 Elle est disponible pour tous les acteurs concernés, qu'ils soient internes ou externes à la Société.

Alexandre Mérieux
 PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
 Juillet, 2020

PIONEERING DIAGNOSTICS

bioMérieux a mis en place une méthodologie de gestion de la santé et de la sécurité au travail permettant d'obtenir des certifications internationales. Depuis mars 2021, la norme ISO 45001 remplace la norme OHSAS 18001.

En 2021, 80 % des principaux sites industriels sont certifiés ISO 45001. Les sites industriels de Durham, Lombard et St. Louis aux États-Unis ont obtenu la certification initiale ISO 45001 tandis que les sites de Craponne et Combourg (France) ont assuré la conversion de leur certificat de l'OHSAS 18001 vers l'ISO 45001.

3.7.1.2 Évaluation, prévention et maîtrise des risques professionnels

La Société mesure ses taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles à travers l'ensemble de ses activités. Ces événements sont pris en compte afin de prioriser les axes d'amélioration au fil du temps et de diminuer l'accidentologie. Un reporting des accidents du travail est réalisé, analysé mensuellement en Comité de Direction et affiché dans la Société.

Après avoir dépassé en 2020 l'objectif de sa stratégie SSE pour la période 2015-2020, bioMérieux s'est fixé de nouveaux objectifs à l'horizon 2025 :

- un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de 0,6 ;
- un taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux de 1,2.

Ces objectifs ambitieux nécessitent la mise en œuvre d'une nouvelle approche. Elle vise à rendre chaque collaborateur acteur de sa propre sécurité avec le support de sa hiérarchie, qui bénéficie d'un nouveau programme de Leadership HSE.



Objectif 2025 : réduction de 50 % du taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt par rapport à 2020, soit un taux inférieur ou égal à 0,6.

Résultat 2021 : +12 % par rapport à 2020 (taux de fréquence de 1,3).

Objectif 2025 : réduction de 50 % du taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables totaux par rapport à 2020, soit un taux inférieur ou égal à 1,2.

Résultat 2021 : +6 % par rapport à 2020 (taux de fréquence de 2,7).

La performance en matière d'accidents du travail 2021 est en ligne avec celle de l'année précédente, et confirme une véritable progression par rapport à 2019 et les années antérieures. Cette performance, comme celle de 2020, est représentative et n'est pas due à un effet de la crise de la COVID-19. En effet, les activités opérationnelles sur site et chez les clients sont maintenues et

réalisées dans un contexte plus contraignant qu'à l'ordinaire. Par ailleurs, l'indicateur relatif aux maladies professionnelles est principalement impacté par la très forte croissance d'activité du site de Salt Lake City, alors que des études d'aménagement des postes de travail sont en cours.

Principaux Indicateurs de sécurité ^(a)

	2021	2020	2019
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	1,3	1,2	2,1
Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux	2,7	2,6	4,0
Taux de gravité des accidents du travail	0,03	0,02	0,04
Nombre de maladies professionnelles	14	12	2

(a) Voir référentiel au § 3.9 pour le périmètre organisationnel couvert

La performance de bioMérieux résulte du déploiement par le département SSE de nombreux processus et outils déployés à l'échelle mondiale. À titre d'exemple :

- outil de signalement des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (environ 5 000 cas rapportés chaque année par l'ensemble des collaborateurs). Ainsi, les collaborateurs sont encouragés à exprimer leurs préoccupations quant à une situation pouvant générer un risque d'accident, d'atteinte aux personnes, de pollution, etc., via un programme intitulé *NearMiss*. Ce dispositif est accessible à tous les collaborateurs, notamment sur les téléphones portables depuis 2021 ;
- évaluation des risques à chaque poste de travail et mise à jour périodique ;
- inspections et audits des activités afin de vérifier l'adéquation des mesures de prévention ;
- campagnes de sensibilisation aux différents risques sous la dénomination *Proud to be a daily hero* afin de responsabiliser les employés sur les actes sécuritaires (ex : chutes dans les escaliers, chutes sur surfaces glissantes, chutes de plain-pied, etc.) ;

- bioMérieux déploie des programmes de formation spécifiques :
 - chaque nouvel arrivant suit une formation Santé et Sécurité adaptée au site et aux activités qu'il va conduire,
 - tous les employés qui ont une activité très spécifique doivent suivre des formations conduisant à une habilitation (électrique, cariste, travail par point chaud, travail en hauteur),
 - certains employés suivent une formation d'auditeur interne HSE et ISO 14001/ISO 45001,
 - d'autres formations peuvent être dispensées au cas par cas (transport de marchandises dangereuses, risque biologique, risque chimique, échauffements musculaires avant activités physiques, équipier de seconde intervention, Sauvetage Secourisme au Travail, etc.),
 - formations en ligne à la sécurité automobile pour ses collaborateurs se déplaçant chez les clients.

3.7.1.3 Bien-être au travail et promotion de la santé

La Société intègre la prévention des risques psycho-sociaux pour ses collaborateurs dans son processus d'évaluation des risques professionnels, et bénéficie principalement en Europe, de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. Ainsi, en France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales (cf. § 3.7.2).

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société prend en compte la santé de ses collaborateurs :

- tous les collaborateurs du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux) ;
- les sites favorisent la pratique du sport par la mise à disposition d'installations sportives ou par des subventions pour l'accès à une salle de sport ;
- la Société propose à ses collaborateurs, sur la plupart des sites, une prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière. En 2021, la Société a également proposé la vaccination contre la COVID-19 ;
- en France, les salariés et leur famille bénéficient d'un service de conciergerie médicale et de téléconsultation. Ce service permet entre autres, d'avoir accès à un médecin 24h/24 et 7j/7 ; en outre un service « second avis médical » est déployé depuis mars 2020 et permet à chaque salarié ou membre de sa famille d'avoir accès à un médecin spécialiste d'une maladie afin d'obtenir, rapidement et à distance, un second avis médical ;
- sur ses sites nord-américains, la Société déploie un programme pilote d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Ces initiatives sont déployées notamment à travers un centre médical dédié aux collaborateurs et leur famille à St. Louis. Ainsi, les collaborateurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de bilans de santé, de dépistages précoces du cancer, ainsi que de conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels. La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données personnelles ;
- les sites de St. Louis et de Durham ont mis en œuvre des initiatives pour sensibiliser les salariés et leurs proches aux mesures de santé publique prioritaires. Le centre bioMérieux *Live Well* offre aux 800 employés du site et à leur famille, des services de premiers soins. En outre, un programme digital d'aide à la perte de poids, *Real Appeal*, est proposé aux salariés ;
- aux États-Unis, les durées des congés paternité et maternité ont été respectivement étendues à deux et 12 semaines.

En France, les risques psycho-sociaux (RPS) sont suivis par des comités composés du responsable ressources humaines de site, du médecin du travail et de l'assistante sociale. Ces comités ont pour vocation d'étudier des situations personnelles ou collectives et de mettre en place des actions correctives immédiates. Les travaux de ce comité sont partagés avec la Commission centrale Santé Sécurité et Conditions de Travail. Tout au long de l'année 2021, ces comités se sont réunis pour continuer d'évaluer ces risques particuliers, de les suivre et de les traiter. Pour l'année 2022, l'ambition est de mettre en place un processus d'évaluation et de suivi pérennes.

La Société organise depuis plusieurs années des cycles de conférences sur plusieurs sites en France, abordant le thème des RPS. Ces conférences, animées par un médecin enseignant formateur spécialisé, s'inscrivent dans la réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs et la prévention. De plus, l'offre de formation interne a été étoffée avec un nouveau module d'une journée intitulé « Comment ne pas s'épuiser et être attentif à ses collaborateurs » destiné aux responsables de service.

Un programme d'évaluation des RPS a été déployé sur plusieurs années. La structuration se fait en cinq étapes : création d'un Comité de pilotage sur les RPS, diffusion d'un questionnaire de diagnostic à l'ensemble des salariés, analyse, interprétation et restitution des résultats, participation de salariés à des groupes de travail ciblés sur les thématiques identifiées, et élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions.

Depuis 2020, ce programme, qui a atteint sa dernière étape, a été ralenti par la crise sanitaire. Dans ce contexte, les RPS se sont transformés (mal-être en télétravail, sentiment d'isolement, perte de sens au travail...). En conséquence, la Société a mis en place un partenariat avec la plateforme Eutelmed, dans le monde entier, pour permettre à ses collaborateurs et leurs proches d'avoir accès à des psychologues gratuitement. Il s'agit d'un service de consultations individuelles, outils d'auto-évaluation et de prévention accessible 24h/24 et 7j/7 (téléphone, chat & messagerie sécurisée).

3.7.2 Une culture d'entreprise basée sur le dialogue social

Depuis sa création, bioMérieux a toujours favorisé un dialogue social très développé avec les instances représentatives du personnel, en France comme dans ses filiales.

Depuis 2019, un CSE d'établissement (CSEE) représente le personnel au sein de chaque établissement français. Les cinq CSEE en France se réunissent au moins une fois par mois et sont informés et consultés sur des sujets économiques, de santé et de sécurité de l'établissement. Un CSE Central a aussi été constitué regroupant 16 titulaires et 16 suppléants. Il se réunit au minimum une fois tous les deux mois (alors que l'obligation légale est d'une fois tous les six mois) et a pour mission de traiter des sujets intéressant l'ensemble de la Société. Les membres du Comité de Direction participent à ces réunions en fonction des sujets traités. Les thèmes abordés sont : la situation de la Société, son environnement, ses résultats financiers, la stratégie mondiale de la Société à cinq ans, sa politique de R&D, sa stratégie industrielle, les évolutions de l'organisation, le bilan social et le rapport égalité femmes/hommes, dans le contexte de l'application des accords d'entreprise. Dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, le dialogue social a été particulièrement soutenu. Ainsi, le CSE Central s'est réuni 19 fois en 2020 et 16 fois en 2021.

Il existe cinq commissions au niveau central qui dépendent du CSE Central, toutes composées de salariés élus et de représentants de la direction :

- la commission égalité professionnelle, notamment chargée du suivi de l'accord égalité professionnelle. Elle se réunit au moins deux fois par an ;
- la commission santé/prévoyance en charge de suivre les comptes du régime de mutuelle et de prévoyance. Elle vote les éventuelles augmentations de cotisation et se réunit au moins deux fois par an ;
- la commission logement en charge de suivre avec l'assistante sociale et Action logement les solutions de logement offertes aux salariés. Elle se réunit au moins une fois par an ;
- la commission formation en charge de suivre le plan de formation (élaboration et déroulé). Elle se réunit au moins trois fois par an ;
- la CSSCT Centrale en charge des questions relatives à la santé et aux conditions de travail des salariés. Elle se réunit deux fois par an.

Il existe également des commissions sur les sites avec la même composition paritaire :

- la commission handicap en charge de suivre l'application de l'accord handicap et de suivre les situations particulières ;
- la commission restauration en charge de suivre l'application de l'offre restauration sur les sites où il y a un restaurant d'entreprise. Elle est force de proposition dans l'amélioration du service proposé ;
- la CSSCT locale, existante même sur les sites n'ayant pas 300 salariés. Elle se réunit au moins 4 fois par an.

Par ailleurs, depuis 2008, un Comité d'entreprise européen intègre toutes les filiales européennes de bioMérieux. Malgré la crise sanitaire, le Comité européen s'est réuni 2 fois en 2021.

Les CSEE et le CSE Central sont chacun dotés d'une commission chargée de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des collaborateurs, même sur les sites où la présence d'une telle commission n'est pas obligatoire.

Les accords collectifs, négociés avec les syndicats représentatifs dans l'entreprise en France (CGT et CFDT), prévoient la constitution d'une commission de suivi, composée des signataires de l'accord. Ces commissions sont chargées de suivre l'application des accords et d'en faire des bilans réguliers. À titre d'exemple, la commission égalité professionnelle Femme/Homme et la commission Handicap suivent des indicateurs de performance chiffrés.

Les accords et avenants conclus en 2021 en France sont les suivants :

- un accord d'entreprise signé à l'unanimité, relatif à la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, les conditions de travail et l'égalité professionnelle ;
- le renouvellement de l'accord égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- l'organisation du télétravail post-crise. Cet accord d'une durée de deux ans entrera pleinement en vigueur à l'issue de la crise ;
- un avenant à l'accord relatif aux dons de jours de congés, pour intégrer les salariés aidants dans les bénéficiaires ;
- un accord sur le plan d'actionnariat salarié MySHARE décrit au § 3.7.4.2.

Des négociations pour le renouvellement de l'accord sur la politique d'aide aux salariés en situation de handicap, ainsi que celui de l'accord sur la qualité de vie au travail, ont été ouvertes fin 2021.

Début 2021, bioMérieux a signé un nouvel accord égalité professionnelle, applicable aux années 2021 à 2023. Ce nouvel accord crée notamment un congé second parent, lui permettant de bénéficier de quatre semaines de repos dans les quatre mois de la naissance de l'enfant.

bioMérieux s'est toujours attachée à favoriser la qualité de vie au travail de ses collaborateurs en assurant une meilleure flexibilité et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. À titre d'exemple, le recours aux horaires variables et au télétravail est encouragé. Les horaires de nuit et décalés bénéficient d'une attention particulière pour être constamment améliorés.

Dans le même esprit, en conséquence de la crise sanitaire, des négociations sur l'organisation du travail et notamment du télétravail, ont été initiées en décembre 2020 et ont donné lieu à un nouvel accord signé le 1^{er} novembre 2021. Il entrera en vigueur à l'issue de la crise sanitaire.

Certains accords signés par bioMérieux ont été reconnus, illustrant ainsi la qualité du dialogue social en France et encourageant la Société à poursuivre son engagement. À titre d'exemple, bioMérieux a reçu en décembre 2019 le prix d'argent du Dialogue Social délivré par les Trophées des leaders du capital humain (TLCH).

En 2021, bioMérieux a reçu le premier prix remis par Humpact dans la catégorie Politique d'emploi des salariés en situation de handicap, et le deuxième prix de l'accord le plus innovant pour l'accord Qualité de Vie au travail.

3.7.3 Gestion des effectifs et des compétences

3.7.3.1 Gestion de la performance et des carrières

Le développement des collaborateurs est un enjeu stratégique et sociétal pour bioMérieux. Il s'appuie sur la construction d'une relation de confiance et de dialogue entre les collaborateurs et les managers.

Un processus spécifique de gestion de la performance (PMP – Processus de Management de la Performance) s'applique à tous les collaborateurs du Groupe. Il s'agit d'un outil d'évaluation de la performance des collaborateurs sur l'année écoulée (maîtrise de la fonction et atteinte des objectifs) ainsi que d'un outil de développement (les souhaits et besoins individuels des collaborateurs sont identifiés) ; sur la base de ces entretiens bi-annuels, des actions nécessaires à l'amélioration de la performance collective et individuelle sont mises en place (cf. § 3.7 *Our Behaviors*). L'entretien de mi-année a pour objectif de définir le plan de développement des collaborateurs, notamment le plan de formation. L'objectif de ce nouvel outil est de développer la culture du *feedback*, d'évaluer les performances ainsi que la manière dont elles sont atteintes et d'augmenter la fréquence des échanges pour contribuer encore davantage au développement des collaborateurs.

Depuis plusieurs années, le Comité de Direction et la fonction ressources humaines animent le processus *Global Talent Pool & Succession Plan* afin d'identifier, développer et fidéliser les talents. En 2021, plus de 96 % des talents identifiés sont restés dans la Société. L'identification de ces collaborateurs à fort potentiel permet de bâtir les plans de succession sur les postes stratégiques. En collaboration avec Mérieux Université (cf. § 3.7.3.2), la Société a conçu des programmes et parcours spécifiques afin d'accompagner leur développement et leur prise de fonction.

En France, bioMérieux décline un Plan de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) dont l'objectif est d'identifier les tendances quantitatives et qualitatives d'évolution des besoins en compétences afin de guider la stratégie de formation et développement. Les principaux axes sont notamment :

- la maîtrise de nouvelles compétences métier (ventes, *supply chain*, médical), répondant aux évolutions des marchés, des technologies et de la digitalisation ;
- le renforcement des pratiques managériales, avec le déploiement du *Leadership Competency Model* « *Our Behaviors* ».

3.7.3.2 Formation

bioMérieux s'appuie sur deux piliers pour répondre aux besoins de développement des collaborateurs. D'une part, Mérieux Université a pour vocation de former les collaborateurs du groupe Institut Mérieux. D'autre part, bioMérieux bénéficie d'un département *Learning & Development* qui a pour objet d'être au plus proche des besoins spécifiques et locaux.

L'offre de Mérieux Université s'adresse à toutes les sociétés du Groupe. Elle est déployée dans quatre pôles régionaux en France, aux États-Unis, en Chine et au Brésil et regroupe :

- des programmes dédiés en Management et Leadership afin de diffuser une culture managériale commune entre les entités du groupe Institut Mérieux ;
- un programme d'intégration des nouveaux managers *New Leader Induction*, qui permet aux participants de mieux appréhender les enjeux du Groupe, sa stratégie, et de les fédérer autour d'une culture managériale commune ;
- le programme *Fit For the Future* a eu lieu pour la 8^e édition au dernier trimestre 2021. Il vise à accompagner le développement de managers dotés d'un fort potentiel d'évolution, notamment par la conduite de projets stratégiques ;
- des accompagnements individuels (*Coaching*, *DISC*, *360 Feedback*) et collectifs (*Teambuilding*).

Depuis 2020, le déploiement de l'offre de *e-learning* a été accéléré. Afin de soutenir le déploiement de *Our Behaviors* au sein de bioMérieux, Mérieux Université a conçu des parcours de formation à distance, ainsi que des ateliers clés en main pour les ressources humaines, pour chacune des neuf compétences clés des managers et des six compétences des employés. Par ailleurs, grâce à un partenariat avec Coursera, Mérieux Université met à disposition de certains de ses collaborateurs et de toute personne en transition professionnelle, des parcours certifiants de formation en ligne. Cette offre digitale est venue enrichir les solutions déjà existantes en matière d'apprentissage des langues et de développement des compétences bureautiques mises en place depuis 2019.

Chaque collaborateur de bioMérieux peut consulter l'intégralité de l'offre de formation par la plateforme *Learning Portal*, et ce, quelle que soit la modalité pédagogique (formation présentielle, *e-learning*, classe virtuelle, vidéo, etc.). Elle permet, au niveau mondial, d'accélérer la digitalisation des apprentissages et de répondre pour un large public et de manière plus réactive, aux compétences émergentes telles que l'adaptation aux nouveaux outils informatiques, les nouvelles réglementations ou les nouvelles méthodes de travail notamment collaboratives.

En outre, bioMérieux encourage l'autoapprentissage de ses salariés afin qu'ils puissent se former au-delà de leur métier. En 2022, une nouvelle interface du *Learning Portal*, plus ergonomique, sera lancée.

En lien avec Mérieux Université, bioMérieux développe des parcours spécifiques aux métiers (académies) afin de permettre aux équipes d'atteindre leurs objectifs. Elle a développé les académies Service clients et R&D qui viennent s'ajouter aux académies *Supply chain* et Finance déjà existantes.



En 2021, le total d'heures de formation s'est élevé à 233 476 heures. Il correspond à 19 heures en moyenne par salarié (contre 11 heures en 2020). Cette moyenne est de 10 heures en Amérique, de 23 heures en Asie-Pacifique et de 27 heures en EMOA.

Le taux de réalisation des formations par les collaborateurs en 2021 est de 93 %.

3.7.4 Attraction et rétention des talents

Fidéliser ses collaborateurs et attirer de nouveaux talents sont une priorité de bioMérieux. Dans cet esprit, la Société met en place de nombreuses actions favorisant un environnement de travail motivant et épanouissant pour tous ses collaborateurs dans le respect des cultures et des législations locales. La Société s'appuie sur une grille de rémunération attractive, et des

opportunités de mobilité interne, tout en veillant à la diversité et l'inclusion de chaque collaborateur. Enfin, bioMérieux a tissé au fil du temps, des liens étroits avec des grandes écoles et universités à travers le monde afin d'identifier et attirer des jeunes talents (cf. § 3.7.4.3).

3.7.4.1 Rémunérations

La politique de bioMérieux valorise la rémunération sous forme de salaire de base et de bonus, et met un accent tout particulier sur les éléments périphériques tels que la retraite, la prévoyance ou encore la santé.

Structure de rémunération	<p>Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. La classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local.</p> <p>Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, les collaborateurs du Groupe bénéficient d'une rémunération variable. Par ailleurs, les collaborateurs en France, aux États-Unis ainsi que les <i>Global leaders</i> et les <i>Talent poolers</i> bénéficient d'une rémunération variable pondérée sur les indicateurs liés aux performances économiques de la Société communiqués au marché.</p> <p>À titre d'exemple, la rémunération des collaborateurs de bioMérieux SA se compose à la fois d'une rémunération de base (salaire de base, prime d'ancienneté, primes et majorations diverses) et d'une rémunération variable, comprenant les dispositifs légaux et la prime sur objectifs, sur décision unilatérale de l'employeur. La Société envoie à chaque collaborateur français un bilan social individuel, qui récapitule l'ensemble de ses rémunérations et avantages sociaux.</p> <p>En 2021, la Société, accompagnée d'un cabinet de conseil, a mené une étude afin d'évaluer sa compétitivité et ses pratiques en matière de rémunération variable, de mieux recruter et de retenir les talents. Cette étude a révélé la nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de simplifier et de communiquer les schémas de rémunération variable ; • de mener une réflexion sur la prime d'objectifs (avec l'application du coefficient multiplicateur reflétant la performance du Groupe) (cf. § 4.3.1.2.2) ; • de réviser le cas échéant la rémunération variable de certains niveaux dans certains des pays et ; • de mieux encourager la différenciation dans l'évaluation de la performance. <p>Différentes propositions et simulations financières seront menées en 2022 afin de permettre l'application en 2023 des options retenues.</p>
Participation, intéressement et épargne salariale (France)	<p>Un accord de participation est en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale.</p> <p>L'accord d'intéressement dont bénéficient les salariés de bioMérieux SA depuis 2013, a été renouvelé pour les exercices 2019 à 2021. Cet accord inclut une augmentation de l'intéressement principal.</p> <p>La volonté de la Société est d'associer étroitement les salariés aux fruits de sa croissance, au travers de ces différents systèmes et des dispositifs d'épargne salariale mis à leur disposition, notamment en France : plan d'épargne d'entreprise (PEE), plan d'épargne retraite collectif (PERCO) ou futur plan d'épargne retraite (PER), et actionnariat. La Société encourage l'épargne de la rémunération variable collective sur ce dernier dispositif par un abondement. Le PERCO bénéficie d'un abondement de la Société qui peut aller jusqu'à 1,5 % de la rémunération annuelle brute des salariés.</p> <p>Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2021 au titre de l'intéressement (y compris forfait social) s'élève environ à environ 25 millions d'euros contre environ 23 millions d'euros en 2020.</p>
Actionnariat salarié	<p>L'introduction en Bourse de la Société, le plan d'épargne d'entreprise et plusieurs plans d'actionnariat salariés pour les salariés du Groupe menés au cours des dernières années, permettent aujourd'hui à près d'un collaborateur sur deux d'être actionnaire de bioMérieux (cf. § 7.4.2).</p> <p>Le plan d'actionnariat salariés MySHARE 2021 a été déployé auprès de toutes les filiales de la Société, sauf interdiction locale, en mai 2021. Il a rencontré un large succès, démontrant l'engagement des collaborateurs. Plus de 49 % des collaborateurs éligibles y ont souscrit avec une décote de 30 % sur la valeur du titre et un abondement à 100 % des 750 premiers euros versés.</p> <p>Le taux de participation en France a atteint 79 % et 33 % dans le reste du monde.</p>
Retraites complémentaires	<p>La Société porte une attention particulière à préparer la retraite de ses salariés : PER Entreprise (ex-article 83) en France, plan 401K aux États-Unis, mécanismes similaires dans d'autres pays. Cette politique différenciée est intégrée dans la présentation de la rémunération globale de collaborateurs lors de leur recrutement et joue un rôle dans l'attraction des talents.</p>

Attribution gratuite d'actions	Afin de retenir les talents de la Société, comprenant les <i>Global Leaders</i> ainsi que les personnes identifiées lors du processus <i>Talent Pool</i> , bioMérieux a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique d'attribution gratuite d'actions (cf. § 7.7). En 2021, la Société a revu sa politique d'attribution gratuite d'actions, selon les recommandations issues de l'étude menée sur sa politique de rémunération.
Congés	La plupart des filiales dans le monde ont une politique d'attribution de jours de congés supérieurs au minimum légal et récompensent la fidélité de leurs collaborateurs avec des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté.
Restauration d'entreprise	La Société propose des cafétérias d'entreprise sur la plupart de ses sites et apporte une contribution financière au prix du repas payé par le collaborateur dans certains pays. Ainsi, plus de 75 % des salariés dans le monde ont la possibilité de bénéficier d'un repas équilibré sur leur lieu de travail, permettant ainsi d'éviter certaines situations de précarité alimentaire pour ses collaborateurs.

À fin décembre 2021, la totalité des frais de personnel (salaires, charges sociales, intéressement et participation) s'est élevée à 1 140 millions d'euros contre 1 148 millions d'euros au 31 décembre 2020 (cf. note 20 du § 6.1.2).

3.7.4.2 Promotions et mobilité interne

La mobilité interne est considérée comme l'un des éléments essentiels de la réussite de la politique de l'emploi. Les enjeux des compétences et des évolutions des métiers à horizon trois-cinq ans sont abordés à plusieurs niveaux de la Société. Il existe des facteurs technologiques, avec l'impact accéléré du digital, mais aussi économiques, en rapport avec l'évolution des clients ou de la concurrence.

Grâce à sa présence mondiale et à sa diversification technologique, la Société peut offrir à ses collaborateurs des opportunités de développement professionnel et de mobilité interne. En outre, l'appartenance au groupe Institut Mérieux offre des possibilités de mobilité au sein de l'Institut et de ses filiales.

La politique mise en œuvre par bioMérieux consiste à favoriser les promotions internes en proposant l'accompagnement et les formations nécessaires à ces évolutions.

3.7.4.3 Attraction et rétention destinées aux profils juniors

bioMérieux poursuit son engagement en faveur du recrutement des jeunes actifs. Ainsi, bioMérieux est partenaire de grandes écoles et universités en France et à l'international, lui permettant de renforcer ses coopérations avec la recherche universitaire. Cette démarche s'inscrit dans la politique ressources humaines de la Société destinée à attirer des talents et des profils scientifiques correspondant à l'évolution de ses métiers.

À titre d'exemple, la Société entretient en France, des partenariats avec l'EMLYON, la Fondation Université Grenoble Alpes, l'INSA Lyon et l'ESTBB.



Volontariat International en Entreprise

bioMérieux est également engagée dans la formation des moins de 28 ans et propose chaque année à plusieurs candidats de réaliser une mission de 6 à 24 mois à l'international grâce au programme de Volontariat International en Entreprise (VIE).

3.7.4.4 Enquêtes de satisfaction des collaborateurs

En 2021, plusieurs enquêtes ont été menées auprès des collaborateurs afin de recueillir leur ressenti et leurs attentes sur leur vie professionnelle au sein de bioMérieux et de leur permettre de proposer des axes d'amélioration sur les sujets suivants :

En France :

- la parentalité, pour comprendre les besoins spécifiques des aidants familiaux. Cette étude a permis par exemple de mettre en place un nouveau service d'aide aux devoirs des enfants et de mener un appel d'offres pour des places en crèches ;
- la communication ressources humaines qui a favorisé la mise en place d'un outil de communication interne ;
- les nouveaux entrants dans le but d'analyser et d'améliorer le processus de recrutement et d'intégration ;
- l'égalité femme/homme ;
- la qualité de vie au travail pour alimenter la négociation d'un nouvel accord sur le bien-être au travail.

Aux États-Unis :

- l'engagement des employés, avec un taux de participation de 68 % (contre 64 % en 2019). Il en ressort un taux d'engagement des collaborateurs de 80 %. Différents groupes de discussion impliquant des collaborateurs ont été mis en place sur les axes identifiés au cours de cette enquête.

En Asie-Pacifique :

- l'engagement des employés, avec un taux de participation de 88 % (contre 85 % en 2019). Il est ressorti un taux de satisfaction moyen de 91 %. Différents groupes de discussion impliquant des collaborateurs ont été mis en place sur les axes identifiés au cours de cette enquête.

Au niveau mondial, suite à une enquête menée en 2020 sur les outils informatiques utilisés par les collaborateurs, la Société a amélioré les conditions du télétravail et simplifié le paysage des outils informatiques. Elle a également mis en place des services de proximité sur certains sites.

3.7.4.5 #LifeAtbioMerieux

bioMérieux s'est engagée dans des initiatives et événements qui rassemblent ses collaborateurs et leur propose des offres et des prestations innovantes. Cette démarche contribue au bien-être des salariés en permettant de décloisonner les organisations et de promouvoir le partenariat entre les équipes.

Le tableau ci-dessous retrace les événements les plus marquants des dernières années.

Conciergerie	Sur les sites de Craponne, Marcy l'Étoile, Campus de l'Étoile, Grenoble et La Balme, qui regroupent environ 89 % de ses employés en France, bioMérieux a ouvert un guichet multiservices permettant à ses collaborateurs de gagner du temps pendant leurs journées de travail. Environ 47 % d'entre eux sont inscrits. Ce guichet est financé par la Société. L'accès au service est gratuit pour chaque collaborateur, qui règle ses propres commandes, sur la base d'une grille de tarifs préférentiels.
Marché local bio	bioMérieux propose à ses employés, sur certains sites (Marcy l'Etoile, Craponne, La Balme), l'accès à un marché de producteurs locaux favorisant une agriculture biologique et respectueuse de l'environnement.
Family Days	Les sites de bioMérieux organisent régulièrement des événements visant à accueillir les familles des collaborateurs. En 2019, les sites français ont accueilli plus de 5 700 personnes (collaborateurs et leur famille) lors des journées portes ouvertes organisées sur chaque site permettant de découvrir les différents métiers de bioMérieux à travers des ateliers thématiques animés par des salariés bénévoles. Ces activités n'ont pas pu être renouvelées depuis le début de la crise sanitaire.
Santé et prévention	<ul style="list-style-type: none"> Des campagnes de vaccination gratuite contre la grippe sont proposées notamment aux collaborateurs des sites France, États-Unis et Asie-Pacifique, et contre la COVID-19 sur certains sites. En France et aux États-Unis, les salariés et leur famille bénéficient d'un service de conciergerie médicale et de téléconsultation. Ce service permet entre autres, d'avoir accès à un médecin 24h/24 et 7j/7.
Actions locales	Des initiatives impliquant ses collaborateurs sont menées par la Société à travers le monde.

3.7.4.6 Indicateurs relatifs à l'attraction et la rétention des talents



Nombre de collaborateurs ayant changé de niveau hiérarchique

Zones géographiques	2021		2020		2019	
	Nombre de promotions	% de l'effectif	Nombre de promotions	% de l'effectif	Nombre de promotions	% de l'effectif
France	441	11,8 %	388	10,6 %	353	9,7 %
Europe	65	4,8 %	61	4,6 %	71	5,5 %
Afrique	5	4,6 %	3	2,8 %	NA	NA
Amériques	328	5,7 %	310	5,4 %	496	9,7 %
Asie-Pacifique	30	3,4 %	53	6,3 %	47	6,0 %
TOTAL	869	7,3 %	815	7,0 %	967	8,9 %

Le pourcentage est calculé sur le nombre d'employés, détachés et expatriés, hors CDD et intérimaires.



Mouvements (entrées et sorties)

Entrées = 1 971	Sorties = 1 727	Sorties = 1 727
CDI = 1 689	Volontaires = 1 347	CDI = 1 557
CDD = 282	Involontaires = 380	CDD = 170



Taux d'absentéisme

Absentéisme : Valorisation/jours théoriques	2021			2020		
	Nb de jours d'absence	Nb de jours théoriques	%	Nb de jours d'absence	Nb de jours théoriques	%
Amériques ^(a)	38 630	1 248 946	3,1 %	22 690	1 204 013	1,9 %
États-Unis	37 621	1 101 948	3,4 %	21 393	1 101 930	1,9 %
Asie-Pacifique ^(b)	1 728	218 565	0,8 %	1 639	236 340	0,7 %
Chine	495	85 500	0,6 %	695	84 579	0,8 %
Europe ^(c)	55 231	1 054 565	5,2 %	64 553	1 119 842	5,8 %
France	48 353	802 855	6,0 %	57 311	827 018	6,9 %

(a) Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, Mexique.

(b) Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Singapour.

(c) Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Turquie.

3.7.5 Diversité et inclusion

bioMérieux évolue dans un environnement international et multiculturel qui s'exprime à travers une grande diversité et une inclusion particulièrement encouragées par la Société depuis sa création.

BIOMÉRIEUX A FORMALISÉ SA VISION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Au sein de bioMérieux, nous apprécions les différences. Celles des membres de nos équipes, de nos partenaires et de nos clients. Nous nous engageons à créer une culture d'appartenance et d'acceptation où tous se sentent respectés, soutenus et intégrés. Nous sommes convaincus que la diversité de nos équipes favorise l'innovation, la différenciation et nous permet de servir notre mission de santé publique. Nous croyons en la richesse de la différence pour soutenir la capacité de croissance et d'évolution de l'entreprise.

Ce sujet est une des priorités de la stratégie RSE de la Société. Il est régulièrement discuté en Conseil d'administration et en Comité de Direction.

bioMérieux a pour objectif de sensibiliser ses collaborateurs et managers à la diversité, considérée comme un vecteur de performance économique. Cette politique de diversité comprend des actions prenant en compte les spécificités locales des différents pays d'implantation de la Société et met en œuvre des processus ressources humaines afin de mesurer les évolutions dans ce domaine.

3.7.5.1 Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

bioMérieux s'appuie sur les accords « Égalité professionnelle femmes/hommes » qui sont renégociés tous les 3 ans. Ils ont permis de mettre en place des mesures dont l'objectif est de respecter l'égalité de rémunération et les conditions de travail entre les femmes et les hommes. Pour le Conseil d'administration et les instances dirigeantes, bioMérieux a défini une politique telle que décrite dans le § 4.2.6.3.

Un nouvel accord décrit dans le § 3.7.2 sur l'égalité femmes/hommes a été signé en janvier 2021 en France. À cette occasion le titre de cet accord a été élargi à la diversité et l'inclusion en plus de l'égalité femmes/hommes. Ce nouvel accord s'inscrit dans la continuité des actions prévues dans l'accord précédent signé en 2017 et insiste sur la mise en place d'outils de suivi d'indicateurs de performance revus par une commission *ad hoc* composée de la Direction et d'élus. Il met l'accent sur la formation de tous les acteurs internes, pour prévenir les propos et comportements sexistes, avec notamment un module de formation pour les managers, consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, cet accord prévoit des dispositions particulières pour les salariés engagés dans un protocole d'assistance médicale à la procréation et crée un congé second parent.

La Société organise notamment des événements sur des thèmes spécifiques tels que la santé des femmes, des formations sur la diversité aux États-Unis, et des sensibilisations à l'égalité femmes/hommes en France. bioMérieux dispose d'une politique de non-discrimination au titre de laquelle seules les compétences prévalent lors de l'examen d'une candidature interne ou externe pour un poste managérial.

L'INDEX ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : 93/100

Depuis mars 2019, les entreprises françaises sont tenues de publier leur index de l'égalité femmes/hommes et ce afin d'encourager l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Cet index est communiqué à leur Comité social et économique, à l'inspection du travail et doit être publié sur le site internet de la Société. Les entreprises se situant en dessous de 75 doivent mettre en place des mesures correctives pour atteindre ce score dans un délai de trois ans.

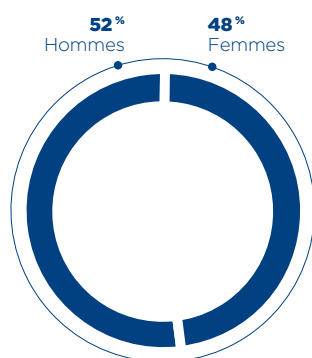
Cet index est calculé sur les cinq indicateurs suivants :

- l'écart de rémunération femmes/hommes ;
- l'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) ;
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

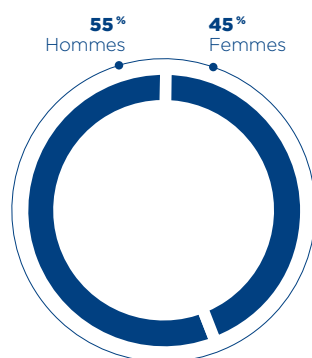
L'index a été publié sur le site internet de la Société en mars 2022. Il s'établissait à 93/100 en mars 2021.



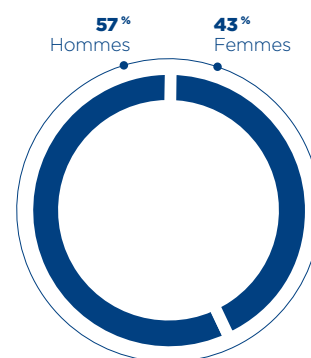
Répartition femmes/hommes au sein des effectifs cadres et des effectifs manager



EFFECTIF GLOBAL



EFFECTIF CADRE



EFFECTIF MANAGER
En France, 47 % des managers sont des femmes



Taux de promotions internes femmes/hommes

Zones géographiques	2021			2020		
	Nombre de promotions Femmes	% de promotion Femmes	Nombre total de promotions	Nombre de promotions Femmes	% de promotion Femmes	Nombre total de promotions
France	273	62 %	441	217	56 %	388
Europe	38	58 %	65	30	49 %	61
Afrique	4	80 %	5	0	0 %	3
Amériques	144	44 %	328	136	44 %	310
Asie-Pacifique	13	43 %	30	18	34 %	53
TOTAL	472	54 %	869	401	49 %	815

Note : les collaborateurs qui changent de niveau de salaire sans changer de niveau hiérarchique ne sont plus inclus dans le calcul de ces indicateurs.

3.7.5.2 Favoriser l'emploi et l'insertion des collaborateurs en situation de handicap

Un accord d'entreprise France est signé tous les quatre ans pour l'ensemble des sites français. Le dernier, datant de 2017, est en cours de renégociation. Cet accord prévoit un engagement de recrutement, toute nature de contrat confondue, et un budget dédié aux collaborateurs en situation de handicap permettant notamment, de favoriser le maintien dans leur poste.

Ainsi, la Société finance à hauteur de 257 000 euros, grâce notamment à cette contribution volontaire, une politique d'embauche, d'insertion et de formation des personnes en situation de handicap, et souhaite favoriser la sensibilisation et la formation des acteurs impliqués dans l'accueil de ces personnes. Elle participe également au maintien dans l'emploi par l'aménagement du poste de travail (environ 65 % du budget).

Dans le cadre des initiatives développées par la Société depuis de nombreuses années en faveur des personnes en situation de handicap, des journées « Handibio » sont organisées en France. Elles ont pour but de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au handicap.

Dans le cadre de l'accord Handicap et de l'engagement sociétal, bioMérieux renouvelle chaque année le programme #HandiBioRecrutement. Ce programme a pour objectif de favoriser l'embauche de travailleurs en situation de handicap au travers de deux actions : d'une part la sensibilisation à destination des managers pour les préparer à mener des entretiens avec des travailleurs en situation de handicap ; d'autre part, une journée annuelle dédiée au recrutement avec le soutien de partenaires locaux comme Cap'Emploi, les Groupements d'Employeurs Travailleurs Handicapés (GETH) et des écoles de la région. Cette journée, tenue en virtuel en 2021, permet de constituer un vivier de candidatures et de proposer des emplois, des alternances et des stages. Des contacts étroits sont noués avec différentes écoles pour le recrutement de jeunes en situation de handicap.

bioMérieux a été distinguée par Humpact qui lui a décerné le 7 décembre 2021, le Grand prix de l'emploi en France dans la catégorie « Personnes en situation de handicap » en reconnaissance des actions déployées en France pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les collaborateurs français reçoivent tous les trimestres une newsletter sur le handicap, intitulée « bioMérieux, tous Han'gagés ». Elle met en avant une action, un salarié, un département ou une association, en lien avec les handicaps.

Ainsi, la politique de bioMérieux en France et toutes les initiatives de sensibilisation, permettent d'améliorer le taux d'emploi de salariés en situation de handicap tel qu'il est mentionné dans la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH). En 2020, le taux d'emploi brut ⁽¹⁾ de salariés en situation de handicap était est de 6,12 % contre 6,07 % en 2019. Ce taux d'emploi est en constante progression et a permis à la France de dépasser le minimum de 6 % légal requis.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, bioMérieux travaille également avec les entreprises du secteur adapté afin de permettre à des personnes en situation de handicap d'avoir un emploi dans un milieu protégé.

Des politiques et des programmes d'emploi de personnes en situation d'handicap sont également mis en œuvre dans d'autres pays sur la base des réglementations locales. Les activités de sensibilisation au handicap sont également encouragées et soutenues.

En 2021, aux États-Unis un groupe de travail sur la diversité a parrainé un *Safe space* virtuel destiné à soutenir les collaborateurs en situation de handicap. Cette initiative s'ajoute à des initiatives menées également pour soutenir d'autres groupes de personnes défavorisés, elles ont permis d'ouvrir des discussions, de partager des conseils, de favoriser la cohésion d'équipe.



Répartition des collaborateurs en situation de handicap

Zones géographiques	% collaborateurs en situation de handicap/effectif 2021	% collaborateurs en situation de handicap/effectif 2020
France	ND ^(a)	6,12 %
Europe (hors France)	0,99 %	0,85 %
Amériques	4,02 %	3,62 %
Asie-Pacifique	0,00 %	0,00 %

(a) Le taux d'emploi 2021, qui devrait lui aussi être en augmentation, ne peut pas être communiqué à la date du présent document. En effet, l'URSSAF a décidé, sur son site Internet, que les employeurs devront déclarer leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) lors de sa déclaration des salaires d'avril 2022. Le taux de 2021 sera publié dans le document d'enregistrement universel 2022.

(1) Le taux d'emploi brut est un indicateur réglementaire qui bénéficie de majorations par rapport au pourcentage de collaborateurs en situation de handicap.

3.8 AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LES COMMUNAUTÉS

3.8.1 Achats durables et responsables

Afin d'optimiser sa politique d'achats de matières premières et de composants de ses produits, le Groupe a mis en place une organisation mondiale favorisant :

- une implication précoce de la fonction achats dans la phase de développement des produits ;
- des actions et des volumes gérés au niveau mondial ;
- une meilleure réactivité.

Fin 2020, la Société a conduit une étude de matérialité sur l'ensemble des enjeux RSE auprès de différentes parties prenantes (cf. § 3.2.2), dont les fournisseurs, ainsi qu'une cartographie des risques. Ces analyses ont permis de définir la feuille de route de la démarche RSE de la fonction Achats sur les 5 prochaines années. Cette démarche RSE s'inscrit dans la politique générale de la fonction achats, fonction clé au sein de bioMérieux en particulier du fait de son activité industrielle. Les risques associés sont décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » (cf. § 2.2.2.2).

La Société est engagée dans une logique de gestion durable de la relation avec ses partenaires. À cet effet, bioMérieux associe ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et les implique dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement, le progrès social et les droits fondamentaux de l'homme.

Les engagements et les exigences de bioMérieux vis-à-vis de ses fournisseurs sont décrits dans les documents « Pratiques d'affaires applicables aux Tiers » et « Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs ». Cette charte met en avant les aspects essentiels de la démarche d'achats responsables de la Société. Elle est publiée sur le site Internet de la Société (www.biomerieux.com).

bioMérieux conduit chaque année des formations visant à développer les compétences de la fonction achats en matière d'achats responsables, notamment sur :

- le Code de conduite et le Manuel de la prévention de la corruption (formation annuelle) ;
- le guide des achats responsables depuis 2021 ;
- les outils d'évaluation de maturité RSE des fournisseurs de la Société ;

En 2022, une formation sur la Fresque du Climat® sera ajoutée.

bioMérieux inclut, dans tous les contrats, des clauses liées aux obligations en matière d'éthique et de conformité, ainsi que celles spécifiques aux professionnels de santé. Les principes énoncés dans le guide des « Pratiques d'affaires applicables aux tiers » y sont également rappelés.

Par ailleurs, depuis 2018, bioMérieux a renforcé l'évaluation de ses fournisseurs en ajoutant des critères RSE en lien avec leurs activités, et en suivant annuellement la performance RSE des fournisseurs stratégiques.

En particulier :

- bioMérieux renforce le contrôle du respect de ses obligations de donneur d'ordre en matière de travail dissimulé sur le périmètre des fournisseurs français ;
- bioMérieux utilise, pour certains de ses produits, des matières premières d'origine animale. Cette utilisation s'inscrit dans le respect du guide des « Pratiques d'affaires applicables aux tiers » ;
- bioMérieux s'efforce, dans la mesure du possible, de ne pas utiliser de matières premières ou de composants contenant des minerais dont elle a connaissance qu'ils alimentent des conflits (*mineral conflicts*) ;
- L'outil SPM (*Supplier Performance Management*) est progressivement déployé depuis 2020. Il permet désormais un pilotage amélioré de la performance des fournisseurs. Intégrant notamment des critères RSE, son poids dans la note finale des fournisseurs est au minimum de 10 % ;
- Une étude est en cours, permettant d'évaluer la distance entre les sites de production de la Société et les sites de ses fournisseurs. La Société souhaite ainsi favoriser l'intégration locale de ses fournisseurs dans les communautés où elle est implantée.

En 2022, afin d'accompagner ses fournisseurs dans une démarche de développement de leur maturité RSE, bioMérieux ambitionne :

- de mettre en place un programme de formation à distance à leur intention ;
- de les encourager à adhérer à la démarche SBTi à partir de 2022.



bioMérieux a lancé en 2018 un processus d'évaluation RSE de ses fournisseurs en s'appuyant sur les services d'une agence de notation (Ecovadis). En 2021, la situation est la suivante :

- 367 fournisseurs, stratégiques pour la plupart, ont fait l'objet de notations Ecovadis représentant plus de 50,1 % des dépenses d'achats (contre 202 fournisseurs représentant plus de 34 % des dépenses d'achat en 2020).
- 307 fournisseurs ont atteint ou dépassé la note minimum attendue de 45 sur 100 (contre 154 en 2020).
- Des plans d'actions ont été demandés à 42 fournisseurs n'ayant pas atteint cette note minimale.
- La moyenne des notes des fournisseurs de bioMérieux s'élève à 57,2 (+0,8 point par rapport à 2020), alors que la moyenne d'Ecovadis est de 43,9 en 2021 (+1 point par rapport à 2020).

3.8.2 Gestion des distributeurs

Depuis 2021, le réseau de distributeurs de la Société est géré par une équipe globale composée de différents métiers. Elle s'appuie sur des relais dans les filiales pour faire évoluer la relation de partenariat avec les distributeurs et gérer plusieurs projets.

La nouvelle feuille de route fixée pour 2022-2025 a pour ambition de transformer ce réseau de commercialisation.

- Matrice de maturité et formations : cette démarche d'évaluation est basée sur 12 critères clés permettant le développement des compétences des distributeurs de la Société notamment dans les domaines suivants : éthique et conformité, logistique, qualité ou ressources humaines. Suite à cette évaluation, des plans d'actions ont été mis en place avec certains distributeurs. Des modules de formation concernant l'éducation médicale, la RSE ou encore la gestion des affaires publiques et gouvernementales ont été développés et seront déployés à partir de 2022.

- bioMérieux a informé ses distributeurs de l'importance de leur rôle dans sa stratégie RSE. Elle leur propose d'évaluer leur performance en matière de RSE grâce à la plateforme Ecovadis.
- Un nouvel outil de gestion de la valeur client (*Customer Value Management*) est en cours de déploiement avec un premier pilote en Thaïlande en 2021.
- Le nouvel outil de digitalisation des contrats a été déployé notamment pour les contrats de distribution, permettant la traçabilité du processus de validation, la signature électronique et un archivage numérique.
- La création du trophée bioSTAR récompensant les distributeurs qui se mobilisent pour soutenir et s'aligner avec les ambitions et les valeurs de bioMérieux.



En 2021, 86 % des distributeurs ont fait l'objet d'une évaluation incluant des critères RSE de leurs performances et compétences.

3.8.3 Politique fiscale de bioMérieux

bioMérieux mène une politique fiscale responsable. Par ses contributions fiscales, le Groupe contribue au développement socio-économique des pays dans lesquels il est implanté. La contribution fiscale de bioMérieux inclut une grande variété d'impôts directs et indirects, des taxes, des contributions sociales, ainsi que des droits de douane. L'approche fiscale de bioMérieux vise à s'assurer de la conformité à la législation et aux réglementations locales, dans la lettre comme dans l'esprit, ainsi qu'aux normes internationales applicables.

Conformément au Code de bonne conduite de bioMérieux, la politique fiscale du Groupe est définie selon les principes suivants :

Une fiscalité en cohérence avec l'activité

- La fiscalité de bioMérieux est une résultante de son activité et de ses choix opérationnels. bioMérieux ne dispose pas de structure dans des paradis fiscaux, et n'alloue pas de fonction/risque à des structures sans substance économique.
 - Aucune filiale du Groupe n'est localisée dans les juridictions suivantes : Andorre, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Bahrein, Barbade, Belize, Bermudes, Chypre, Curaçao, Fidji, Gibraltar, Guam, Îles Caïman, Îles Cook, Île de Man, Île Maurice, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Jersey, Luxembourg, Malte, Oman, Palaos, Panama, Porto Rico, Samoa, Samoa américaines, Seychelles, Trinité-et-Tobago ainsi que Vanuatu.
 - Par ailleurs, pour des raisons d'opérations commerciales, le Groupe possède des filiales ou des présences dans les juridictions fiscales suivantes offrant des dispositifs fiscalement attractifs : Émirats arabes unis, Hong Kong, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Singapour, Suisse et Taïwan. Le profit taxable dans ces pays est conforme aux recommandations de l'OCDE en matière de juste rémunération. bioMérieux ne transfère pas de la valeur dans des états à fiscalité privilégiée sans que cette valeur ne soit strictement liée à une substance économique.

- L'organigramme juridique des principales sociétés détenues par bioMérieux SA est disponible depuis de nombreuses années dans le § 1.2.4.2 Organigramme juridique.
- La politique du Groupe est de regrouper pour une gamme, autant que possible, les activités de R&D et les activités de production sur le même site. Les activités de R&D sont détaillées par pays dans le § 1.5.1.2 et celles de production dans le § 1.6.1.

Conformité

- bioMérieux s'assure que tous les impôts, taxes et prélèvements sont déclarés et acquittés en conformité aux lois et réglementations locales, et en adéquation avec les standards internationaux reconnus tels que les lignes directrices de l'OCDE. En outre, les filiales du groupe bioMérieux sont tenues d'appliquer le Code de bonne conduite qui promeut notamment l'intégrité financière de ses équipes ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent.

Un équilibre international

- bioMérieux dispose d'une politique de prix de transfert, mise à jour régulièrement, qui se conforme au principe du prix de pleine concurrence et de manière générale aux recommandations de l'OCDE. Cette politique est applicable à toutes ses opérations intragroupe transfrontalières.
- Pour l'établissement de ses prix de transfert, la Société a réalisé une analyse fonctionnelle rigoureuse de ses activités, afin de rémunérer chaque société du Groupe selon les fonctions exercées, les risques encourus, les actifs et les moyens utilisés. Cette analyse l'a amenée à identifier plusieurs sociétés « entrepreneurs principaux », selon les gammes de produits et services commercialisés. Ces « entrepreneurs principaux » sont situés de façon prépondérante en France et aux États-Unis. Ceux-ci reçoivent, conformément aux principes de l'OCDE, la rémunération résiduelle, c'est-à-dire le bénéfice ou les pertes restant une fois que toutes les entités participant au processus économique, notamment les sociétés commerciales, ont été justement rétribuées.

Coopération avec les autorités fiscales

bioMérieux favorise une communication ouverte et proactive avec les administrations fiscales de tous pays. bioMérieux contribue à l'élaboration annuelle du *Country by Country Reporting* (CbCR) qui est déclaré auprès de l'administration fiscale française par la société consolidante ultime, Compagnie Mérieux Alliance, société mère de l'Institut Mérieux. La France met actuellement les données du CbCR à disposition de 68 pays (dont les 27 pays de l'Union européenne, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Inde, le Japon et la Russie).

Le département fiscal reporte à la Direction financière du Groupe. Il s'appuie sur un réseau de correspondants internes et sur des conseils externes, en fonction des sujets à traiter. Ce département coordonne, sensibilise et soutient les Directions financières de chaque filiale du Groupe afin de s'assurer qu'elles atteignent le niveau de conformité requis par la politique et les standards du Groupe.

En matière d'impôts sur les résultats :

- La charge d'impôt du Groupe est expliquée dans la partie relative aux états consolidés (cf. § 6.1.2, note 25).

- Le taux de décaissement (décaissements d'impôt/résultat avant impôt) du Groupe s'établit à 23,9 %. Les décaissements d'impôt se répartissent comme suit dans les différentes régions d'implantation du Groupe :
 - Amérique du Nord : 127 millions d'euros ;
 - Europe/Moyen-Orient : 36 millions d'euros ;
 - Asie Pacifique : 13 millions d'euros ;
 - Amérique latine : 9 millions d'euros ;
 - Afrique : 1 million d'euros.

Pour les principaux pays d'implantation du Groupe, les montants sont les suivants :

- États-Unis : 126 millions d'euros ;
- France : 27 millions d'euros ;
- Chine : 3 millions d'euros.

Les crédits d'impôt recherche dont bénéficient les « entrepreneurs principaux », situés essentiellement en France et aux États-Unis, reflètent un engagement financier et humain important, permettant le maintien et le développement d'emplois hautement qualifiés au niveau local, garant d'un développement à long terme dans lequel les valeurs de bioMérieux s'inscrivent.

3.8.4 Philanthropie

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique et son expertise en biologie trouvent leurs racines dans l'histoire unique de la famille Mérieux. La Société entretient un esprit humaniste et responsable.

bioMérieux s'engage à travers des opérations de mécénat, à soutenir les actions de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux pour lutter contre les maladies infectieuses et venir en aide aux populations les plus vulnérables dans des pays à ressources limitées. La Société soutient également des projets solidaires répondant à différents besoins dans les territoires où elle est implantée.

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages <i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020	2019
Actions de mécénat	5 715	43 207	4 034
<i>Dont Fonds de dotation bioMérieux</i>		20 000	
<i>Dont Fondation Mérieux à titre exceptionnel</i>		12 000	
<i>Dont autre mécénat à titre exceptionnel</i>		3 870	
<i>Dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux</i>	2 000	2 000	2 000
<i>Dont Fondation Mérieux</i>	701	883	409
Parrainages et autres dons	248	337	326
TOTAL	5 963	43 544	4 360
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	4,1	33,5	3,5

3.8.4.1 Mécénat

Dans le contexte de la crise sanitaire, en 2021, bioMérieux a soutenu de multiples projets solidaires.

Mécénat, parrainage et dons portés par bioMérieux SA

En application de la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003, le Conseil d'administration de la Société décide de consacrer tous les ans une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat et s'engage à consacrer au moins 1 % du résultat net part du Groupe à des actions de mécénat.

Mécénat et autres engagements avec les communautés locales

bioMérieux s'implique dans la vie locale autour de ses sites et filiales. Cette solidarité territoriale se concrétise par l'engagement auprès des communautés locales et la participation à des initiatives sociales et culturelles, en partenariat avec des associations et ONG locales.

ÉGALITÉ DES CHANCES



bioMérieux met en œuvre une politique en faveur de l'emploi des jeunes en difficulté et de l'égalité des chances, au travers de partenariats avec des associations telles que Sport dans la Ville et Télémaque. Les collaborateurs peuvent assurer au sein de ces associations, des missions de bénévolat pour favoriser l'insertion professionnelle, le soutien pédagogique ainsi que l'accompagnement de projets spécifiques.

En 2021, bioMérieux a contribué à la construction d'un centre de vacances pour les jeunes accompagnés par Sport dans la Ville.

AIDE AUX PLUS VULNÉRABLES



bioMérieux, aux côtés d'une centaine d'autres entreprises de la région lyonnaise, est mobilisée pour soutenir le collectif l'Entreprise des Possibles qui vient en aide aux sans-abri et aux personnes les plus fragiles. Des modalités incitatives ont été mises en place pour faciliter l'engagement des collaborateurs de bioMérieux qui peuvent ainsi se porter volontaires par le don de congés payés et par la réalisation de missions de bénévolat. L'Entreprise des Possibles donne un accès direct aux besoins des associations soutenues par le collectif au travers d'une plateforme digitale.

En 2021, les salariés de bioMérieux ont donné 453 jours de congés payés. Avec l'abondement de bioMérieux à 100 %, ce don a permis le versement de 280 000 euros. Parmi les projets phares qui seront soutenus grâce à ces dons, celui de « la Halte des Femmes » proposera une solution de logement sécurisée pour jeunes mères sans domicile et leurs enfants, et l'ouverture à Lyon du premier site d'accueil et d'accompagnement de « grands marginaux » (personnes très désocialisées sans domicile fixe, depuis plus de 10 ans pour certaines). Il s'agira de l'une des premières structures de ce type en France.



bioMérieux soutient les activités de Bioforce, une association humanitaire lyonnaise née en 1983 sous l'impulsion du Dr Charles Mérieux, qui avait fait le constat qu'aucune intervention de solidarité n'était possible sans organisation logistique.

MÉCÉNAT CULTUREL

bioMérieux soutient des initiatives culturelles au sein des communautés locales où elle est implantée. La Société est mécène du Musée de Grenoble, du Musée des Confluences et du Musée des Beaux-Arts de Lyon, permettant ainsi l'acquisition d'œuvres d'intérêt patrimonial majeur. Ainsi, en 2019, bioMérieux a participé à l'acquisition, pour le Musée des Beaux-Arts de Lyon, d'une peinture d'Henri Matisse, « Katia en robe jaune ».

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents événements culturels, notamment le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire – France), un partenariat de plus de 30 ans, le Festival de Musique Baroque de Lyon (Rhône – France) et le Festival Lumière, festival cinématographique organisé chaque année à Lyon (France) par l'Institut Lumière.

3.8.4.2 Partage de valeurs au bénéfice des Fondations

bioMérieux contribue à l'engagement sociétal du Groupe en partageant la valeur créée, notamment au profit de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et de la Fondation Mérieux. Ces fondations familiales, indépendantes, luttent contre les maladies infectieuses affectant les pays en développement, en renforçant notamment leurs capacités de diagnostic. Au-delà du renforcement des capacités locales de biologie, elles agissent pour protéger les plus vulnérables, particulièrement les mères et leurs enfants.



LA FONDATION CHRISTOPHE ET RODOLPHE MÉRIEUX

Créée en 2001 par Chantal et Alain Mérieux, la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux est une fondation familiale indépendante, placée sous l'égide de l'Institut de France. Elle est, depuis 2005, l'actionnaire de référence de l'Institut Mérieux à hauteur d'un tiers. Elle a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs.

bioMérieux distribue des dividendes à l'Institut Mérieux. Une partie de ces dividendes est indirectement versée à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, seul actionnaire ultime à en bénéficier. Cela permet de financer les activités de cette fondation.

Afin de contribuer à une recherche de haut niveau dans les pays émergents, elle a mis en place le Prix Dr Christophe Mérieux, d'un montant de 500 000 euros. Décerné chaque année, ce prix a pour objectif de soutenir des chercheurs travaillant sur le terrain sur des pathologies spécifiques des pays en développement.

Pour consacrer l'essentiel de ses ressources au financement de ses projets, la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux s'appuie sur les équipes de la Fondation Mérieux en leur confiant la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions de terrain, en particulier pour des projets au bénéfice des mères et enfants.



LA FONDATION MÉRIEUX

Depuis sa création en 1967 par le Docteur Charles Mérieux, la Fondation Mérieux, fondation familiale indépendante reconnue d'utilité publique depuis 1976, lutte contre les maladies infectieuses dans les pays à ressources limitées.

Elle s'est fixée pour objectif de renforcer les capacités de diagnostic biologique souvent insuffisantes dans un grand nombre de pays victimes d'épidémies répétées. Son action privilégie le diagnostic, car il est un élément essentiel de la prise en charge des patients, et également un outil indispensable dans la surveillance et le contrôle des maladies.

La Fondation Mérieux articule son action autour de quatre priorités :

- accroître l'accès des populations vulnérables au diagnostic par le renforcement des laboratoires de biologie clinique dans les systèmes nationaux de santé ;
- renforcer les capacités locales de recherche appliquée par la formation des chercheurs, le développement de programmes collaboratifs et la création de Laboratoires Rodolphe Mérieux, transférés aux acteurs locaux ;
- développer l'échange de connaissances et les initiatives en santé publique en lien avec le Centre des Pensières ;
- agir pour la Mère et l'Enfant dans une approche de santé globale.

En 2021, à titre d'exemple, les réalisations des Fondations sont les suivantes :

La lutte contre la COVID-19

Historiquement engagée au plus près des acteurs de terrain dans la lutte contre les maladies infectieuses, la Fondation Mérieux s'est mobilisée dès les premières alertes épidémiques COVID-19 pour apporter une aide adaptée aux pays à ressources limitées avec lesquels elle travaille. À travers l'envoi massif de tests de diagnostic, la mise en place d'une étude dans les hôpitaux, le lancement ou l'élargissement de projets et l'accompagnement des autorités de santé locales, la Fondation a fait de la lutte contre la COVID-19 une priorité.

Pour développer ces actions et dans le but de renforcer sa présence dans les pays les plus touchés, la Fondation Mérieux a bénéficié du versement exceptionnel issu des dividendes de bioMérieux. Ce versement exceptionnel a permis de définir et de mettre en place quatre familles de projets autant dans la réponse d'urgence que dans le renforcement à long terme :

- construction et rénovation d'infrastructures ;
- dotation d'équipements supplémentaires pour les Laboratoires Rodolphe Mérieux et d'autres laboratoires partenaires sur le terrain ;
- développement de formations/partage de connaissances ;
- réalisation d'activités de recherche autour de la COVID-19.

Autres projets majeurs

- Le Laboratoire Rodolphe Mérieux de Goma (République démocratique du Congo) a démontré toute sa pertinence scientifique et son très bon positionnement géographique, notamment pour la lutte contre la COVID-19 ou la surveillance de la menace Ebola, qui n'a pas disparu.
- Le Laboratoire Rodolphe Mérieux de Tunis (Tunisie) a été inauguré au sein de l'Institut Pasteur de Tunis.
- Les travaux de construction du Laboratoire Rodolphe Mérieux de Casablanca (Maroc) ont été initiés.
- La plateforme diaTROPiX, dont la Fondation Mérieux est l'un des membres fondateurs, a été inaugurée. Elle a pour objectif de produire des tests rapides de qualité permettant de diagnostiquer la COVID-19 ainsi que des maladies tropicales négligées à des prix accessibles pour les pays à ressources limitées en Afrique.
- La première édition du cours Afro-ACDx, coorganisée avec l'Institut Pasteur de Dakar, s'est tenue au Sénégal en novembre : il s'agit du tout premier cours avancé sur le diagnostic pour l'Afrique francophone.

- L'usine container de production de compléments alimentaires NUTRISUD, financée par la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux pour lutter contre la malnutrition dans le sud de Madagascar en partenariat avec NUTRISET, a démarré son activité.
- La maternité Youssouf Issabré, située à Sirakoro (Mali) a été inaugurée en novembre. Elle permet d'accueillir des femmes et leurs nouveau-nés dans les meilleures conditions pour assurer les soins.

3.8.4.3 Engagement envers les communautés scientifiques locales

BIOASTER, l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), les Hospices Civils de Lyon (HCL) et bioMérieux ont formalisé une collaboration stratégique pour évaluer la capacité de la technologie de séquençage de troisième génération à devenir un nouvel outil de diagnostic des bactériémies, pour identifier rapidement les bactéries et prédire les résistances génétiques.

Laboratoires communs de recherche

En France

Depuis 2002, bioMérieux et les Hospices Civils de Lyon (HCL) collaborent dans le cadre de deux laboratoires communs de recherche au sein des Hôpitaux Lyon-Sud et Edouard-Herriot.

Ces deux laboratoires seront rassemblés en un lieu unique dans les prochaines années. En 2019, une feuille de route commune aux deux laboratoires a été arrêtée, axée sur trois domaines de recherche : le diagnostic des infections bactériennes sévères chez les enfants arrivant aux urgences ou hospitalisés en néonatalogie, l'étude des défaillances d'organes, en particulier le rein, et la validation de tests innovants permettant de caractériser le statut immunitaire des patients de réanimation.

Cette collaboration privilégiée entre bioMérieux et les HCL avait permis de réagir très rapidement et ensemble face à la crise sanitaire de la COVID-19. Des études cliniques de suivi du personnel soignant ou de patients de réanimation infectés par le virus SARS-CoV-2 ont été très rapidement mises en place pour mieux comprendre la physiopathologie de l'infection et la réponse immunitaire face à cette agression (cf. § 1.5.1.3).

Par ailleurs, bioMérieux a renforcé son engagement dans la lutte contre la COVID-19 en rejoignant le projet de Recherche Hospitalo-Universitaire en santé (RHU) COVIFERON (COVID-19 et interférons : de la découverte à la thérapie) qui vise à comprendre la réponse immunitaire de la voie de l'interféron lors de l'infection.

En Chine

En 2019, un nouveau laboratoire commun de recherche a été créé avec le *Shanghai Children Medical Center*. Il a lancé des études en cohérence avec les thématiques stratégiques des laboratoires communs de recherche lyonnais, en particulier l'immunomonitorage des enfants atteints de sepsis ou de maladies onco-hématologiques (traitement par CAR-T cells) (cf. § 1.5.1.3).

Éducation médicale

bioMérieux soutient et développe des programmes d'éducation médicale de haute qualité pour maintenir et améliorer les connaissances et les compétences des professionnels de la santé pour le bénéfice des patients.

En 2021, plus de 450 formations médicales ont été organisées dans le monde pour accroître les connaissances sur le rôle et la valeur du diagnostic dans le parcours de soins.

La Société soutient des activités d'éducation médicale, développées en collaboration avec des experts de premier plan, et des programmes d'éducation médicale indépendants, au moyen de subventions.

La Société développe de multiples collaborations avec des sociétés médicales et des organisations scientifiques reconnues, comme par exemple l'APSCMI (*Asia Pacific Society of Clinical Microbiology and Infection*) pour le développement d'une formation à distance à la microbiologie dans la pratique clinique. En 2021, bioMérieux compte près de 100 projets de collaboration éducative dans le monde.

Les activités d'éducation médicale de bioMérieux ont touché près de 50 000 professionnels de la santé, notamment des cliniciens, des spécialistes de laboratoire et des pharmaciens.

LE FONDS DE DOTATION BIOMÉRIEUX A ÉTÉ CRÉÉ EN DÉCEMBRE 2020 ET DOTÉ PAR BIOMÉRIEUX DE 20 MILLIONS D'EUROS.

Il œuvre en faveur de l'égalité des chances avec l'ambition de réduire les inégalités par et dans l'éducation afin de permettre à chacun de trouver sa place dans le monde. Convaincu que l'éducation est un puissant levier de changement pour générer un impact positif sur le monde, le fonds de dotation bioMérieux soutient, dans les géographies où les équipes de bioMérieux sont présentes, des structures qui accompagnent des enfants dès la première enfance puis dans la durée tout au long de leur parcours éducatif pour contribuer à rétablir l'égalité des chances. Parce qu'un soutien éducatif apporté aux enfants dès le plus jeune âge permet l'acquisition des savoirs fondamentaux ainsi qu'un développement émotionnel et cognitif essentiel pour leur avenir, le fonds souhaite notamment financer des projets accompagnant les plus jeunes avec la volonté de leur apporter la confiance, le goût et les moyens d'avancer.

Pour sa mise en œuvre opérationnelle, le fonds s'appuiera sur les salariés de bioMérieux qui pourront, sur la base du volontariat, proposer, choisir et suivre des projets locaux, coordonner plusieurs projets, prendre part à des initiatives ponctuelles bénévoles ou simplement soutenir et faire connaître les actions du fonds.

3.9 Périmètre et reporting des indicateurs extra-financiers

3.9.1 Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés

Le périmètre correspond à celui du groupe bioMérieux. La société Hybiome (450 collaborateurs au 31 décembre 2021) est intégrée dans le calcul des données HSE mais pas dans les données RH présentées dans le chapitre 3.

3.9.2 Collecte et consolidation des données

Les données Santé et Sécurité sont collectées mensuellement et les données environnementales trimestriellement auprès des représentants SSE des entités de la Société. Elles sont consolidées par l'équipe Corporate SSE.

En matière de Santé et Sécurité au travail, toutes les données consolidées sont en ligne avec les réglementations d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles de chaque pays concerné.

Ce reporting couvre toutes les entités du Groupe.

Les données ressources humaines sont collectées en fin d'année par l'intermédiaire des systèmes d'information utilisés par l'ensemble des entités du Groupe à l'exception des données d'absentéisme consolidées sur la base d'informations gérées localement.

Les données environnementales sont collectées par campagnes trimestrielles supervisées par un système d'information dédié pour les sites industriels et les 6 entités commerciales de

bioMérieux les plus importantes en terme d'effectifs (Durham Hamlin - États-Unis, Sao Paulo - Brésil, Kerlann - France, Madrid - Espagne, Basingstoke - Royaume-Uni et Shanghai - Chine). Les intensités environnementales des autres filiales (bureaux locaux) sont extrapolées à partir des intensités reportées pour Madrid, rapportées aux effectifs présents dans ces filiales pour ainsi couvrir 100 % du périmètre.

Cette approche se justifie devant la très faible contribution de ces filiales par rapport à l'intensité environnementale globale de l'entreprise et le besoin de recentrer le personnel de ces filiales sur des activités SSE opérationnelles alors qu'ils ne sont pas dédiés à cette activité. Pour rappel, ces filiales commerciales faisaient l'objet de la campagne de reporting avant 2018, et il avait été établi à l'époque leur contribution suivante :

- à 3,5 % en matière de production de déchets ;
- à 2,5 % en matière de consommation d'énergie ;
- à 1,6 % en matière de consommation d'eau.

3.9.3 Définition et mode de calcul des indicateurs

Informations sociales

Les données ci-dessous s'entendent hors Hybiome.

- Effectifs inscrits, embauches et départs : effectifs salariés, permanents et temporaires (hors stagiaires, VIE et intérimaires).
- Formation : ensemble des heures de formation enregistrées et réalisées dans les outils de gestion de la formation utilisés par l'ensemble des entités du Groupe, qu'il s'agisse d'*e-learning* ou de formations présentiels.
- Promotions : pour un collaborateur toujours présent à l'effectif au 31 décembre de l'année N, identification des évolutions de carrière avec un motif associé par rapport au 31 décembre de l'année N-1.
- Absentéisme : nombre de jours d'absence (hors congés maternité, paternité et congés liés à l'ancienneté) rapporté au nombre de jours travaillés théoriques (hors week-end, jours fériés, congés payés, RTT) et multiplié par les ETP annuels moyens. Seules les entités de plus de 50 ETP sont prises en compte.

Santé et sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.
- Les accidents sont catégorisés de la façon suivante : accident avec arrêt, accident sans arrêt et accident non enregistrable par l'entreprise. Cette dernière catégorie a été créée en 2017 afin d'assurer une meilleure harmonisation de comptage d'un pays à l'autre et regroupe les accidents pour lesquels bioMérieux considère n'avoir pas de leviers de prévention (ex : blessures pendant des activités d'équipe en dehors du lieu de travail ou pendant des activités personnelles menées

sur le lieu de travail, malaise non lié à l'activité professionnelle, intoxication alimentaire...).

- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail ayant eu lieu pendant l'année et ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus. Les jours de prolongation d'arrêt de travail sont comptabilisés sur le mois et l'année de survenance de l'accident.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.
- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.

Environnement

Les données des années précédentes peuvent être modifiées à la suite de régularisations.

Indicateurs concernant l'eau :

- consommation totale d'eau (milliers de m³). Les quantités d'eaux prélevées dans le milieu naturel (ex : eaux de nappe souterraine) et réinjectées dans ce milieu dans des conditions ne dégradant pas ce milieu ne sont pas intégrées à la consommation totale d'eau ;
- l'indicateur de performance suivi est la consommation d'eau totale des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en m³ par million d'euros) ;
- rejet des effluents industriels (milliers de m³).

Indicateurs concernant l'énergie :

- consommation totale d'énergie (GWh) ;
- consommation d'énergie de source renouvelable (GWh) ;
- l'indicateur de performance suivi est la consommation d'énergie totale (toutes sources d'énergies confondues) des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en MWh/million d'euros).

Indicateurs concernant les déchets :

- quantité totale de déchets produits (tonnes) ; les déchets occasionnels tels que les déchets inertes, déchets de construction/démolition et les déchets de sols contaminés, sont exclus de l'indicateur reporté au Chapitre 3. Ils sont cependant reportés par les entités de la Société et suivis, mais, constituant du passif, ils ne sont pas indicatifs de l'activité de la Société sur laquelle portent les efforts de réduction.

Les biens/matériaux devenus inutiles et réutilisés hors de l'entreprise sans re-traitement ne sont pas non plus considérés dans ce total ;

- déchets dangereux : quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes). Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs propriété(s) dangereuse(s) pour la santé ou l'environnement et qui nécessite un traitement particulier. Cette catégorie comprend par exemple les déchets chimiques, les déchets à risque infectieux, ou encore les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- taux de valorisation (matière ou énergétique) : l'indicateur suivi est le ratio, exprimé en pourcentage, du poids total de déchets recyclés, compostés, régénérés, ou incinérés avec récupération d'énergie rapporté au poids total de déchets.

Indicateurs concernant les émissions de gaz à effet de serre :

- l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre est réalisée à l'aide des méthodologies *GreenHouse Gas Protocol* et *Bilan Carbone®*.

Les indicateurs suivants sont évalués :

SCOPE	POSTE D'ÉMISSIONS	DONNÉES D'ENTRÉES	FACTEURS D'ÉMISSIONS
Scope 1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Consommations d'énergies fossiles collectées <i>via le reporting</i> environnemental	GHG Protocol
	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Émissions directes fugitives	Émissions de gaz réfrigérants après fuite accidentelle Ces données sont collectées <i>via le reporting</i> environnemental	IPCC 2016, <i>others</i>
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommations d'électricité collectées <i>via le reporting</i> environnemental	ADEME Facteurs AIB 2020 pour mix résiduels en Europe Facteurs mix résiduels aux États-Unis (e-green.org)
	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Consommations d'eau surchauffée collectées <i>via le reporting</i> environnemental	ADEME
Scope 3	Déplacements domicile-travail	Calcul des distances moyennes par site	ADEME
	Déplacements professionnels	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Locations de voiture	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Fret mondial	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Fret local	Données CO ₂ ou le produit masse x distance collectés auprès de nos fournisseurs selon le type de transport (air, route, mer)	Air : GHG Protocol Route : ADEME Mer : GHG Protocol
	Utilisation des produits	Consommation énergétique annuelle des équipements installés, par pays	ADEME
	Fin de vie des produits		

Les incertitudes sont calculées de la manière suivante :

- incertitude sur la donnée d'entrée : appréciation basée sur l'expérience et la pratique ;
- incertitude sur le facteur d'émission : reprise de la valeur fournie par le protocole utilisé sur le facteur.

3.10 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁽¹⁾.

(1) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions qualité, gestion des risques, ressources humaines, Hygiène santé et environnement, conformité et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (éthique des affaires, management des distributeurs, achats responsables et conformité réglementaire des produits), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : bioMérieux S.A. France (Grenoble) et bioMérieux U.S.A. (Lombard, Saint-Louis) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 10 % et 20 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests, 18 % des déchets, 20 % de l'énergie et 10 % des effectifs ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 21 février 2022

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés
Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Évolution des effectifs, répartition des effectifs par zone géographique.	Nouveaux accords sociaux.
Mouvements (entrées et sorties).	Accords de participation, d'intéressement et d'épargne salariale.
Taux d'absentéisme.	Talent Pool, Development Plan et Succession Plan.
Promotions / mobilité interne.	Résultats de la politique de formation avec Mérieux Université.
Répartition H/F globale et parmi les managers.	Résultats des politiques de diversité et d'égalité.
Certifications OHSAS 18001 et ISO 45001.	Organisation et système de management SSE (Santé Sécurité Environnement).
Nombre d'heures de formation et taux de réalisation des formations.	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt.	
Taux de gravité des accidents du travail.	
Nombre de maladies professionnelles.	

Informations environnementales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Nombre de sites certifiés ISO 14001.	
Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2.	
Émissions de gaz à effet de serre scope 3 (Achats de biens et services, transport aval et distribution de marchandises, déplacements domicile-travail, déplacements professionnels).	Résultats de la politique environnementale en matière de gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau.
Quantité totale de déchets générés, de déchets dangereux et de déchets recyclés.	Résultats initiaux du programme d'analyse de cycle de vie des produits.
Consommation d'eau publique et souterraine.	Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction).
Rejets dans l'eau.	
Consommation d'énergie et % d'énergie consommée issue de sources renouvelables.	

Informations sociétales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Certification ISO 9001 et ISO 13485.	Résultats préliminaires de la politique de gestion des distributeurs.
Nombre d'incidents ou de violations des données personnelles, taux de réalisation des formations sur les données personnelles pour les employés au contact des données patients.	Résultats des actions d'achats durables.
Nombre de fournisseurs évalués par une agence externe de notation sur des critères RSE et % de dépenses couvertes.	Résultats de la politique de protection des données personnelles.
Réalisation des formations dédiées à la lutte anti-corruption, la gestion des tiers et à l'application du code de bonne conduite.	Résultats de la politique de qualité des produits et de conformité réglementaire.
Pourcentage de distributeurs ayant fait l'objet d'une évaluation des performances et des compétences.	Résultats des politiques d'éthique des affaires.
Part des investissements en R&D dédiés à la lutte contre la résistance bactérienne.	Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale.

3.11 Plan de vigilance

bioMérieux publie pour la deuxième année consécutive son plan de vigilance, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (dite loi Vigilance). Cette loi prévoit l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de vigilance comportant des mesures de vigilance raisonnables propres à identifier et à prévenir les risques d'atteintes aux droits de l'Homme, aux libertés fondamentales, les dommages corporels ou environnementaux graves ainsi que les risques sanitaires résultant de leurs activités, de celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, qu'ils soient situés en France ou à l'étranger.

Le périmètre de ce plan couvre bioMérieux SA et ses filiales contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ainsi que les fournisseurs de rang 1 gérés par le département des achats, avec lesquels le Groupe entretient une relation commerciale.

Ce plan de vigilance permet à bioMérieux de consolider et de renforcer ses processus de prévention et de gestion des risques dans les domaines visés par la loi. Il lui permet également d'approfondir ses diligences auprès de ses sous-traitants, dans une démarche d'amélioration continue.

Le plan de vigilance est une composante de la RSE qui fait partie intégrante de la stratégie du Groupe depuis de nombreuses

années et est portée par les différents départements dans les projets initiés. Ainsi, le plan bénéficie des différentes initiatives mises en place (notamment analyse de matérialité, analyse de risques extra-financiers, mise en place de feuilles de route environnementales et sociales).

Ce plan a été élaboré avec l'ensemble des fonctions du Groupe dont RSE, Risques, Juridique, Éthique & conformité, HSE, Achats et Qualité.

Cartographie des risques – Note méthodologique

Depuis 2020, la Société a renforcé son processus d'analyse de risques relatif à la loi Vigilance. Afin de bénéficier d'une méthodologie robuste et objective, elle s'est associée à la société Verisk Maplecroft. Cette société est un acteur indépendant et reconnu en termes de risques sociaux, sociétaux et environnementaux. bioMérieux a bénéficié de l'expertise et des bases de données de Verisk Maplecroft, qui évalue les pays et les industries selon leur risque en matière de respect de l'environnement et des droits de l'Homme.

La cartographie des risques a été définie pour déterminer l'exposition de bioMérieux et de ses tiers (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs) aux risques d'atteintes graves sur les 13 thématiques suivantes :

Droits humains	Travail d'enfants et jeunes travailleurs
	Travail forcé
	Salaire décent
	Non-respect du temps de travail
	Discrimination sur le lieu de travail
	Liberté de réunion et d'association
Santé et sécurité au travail	Risque unique compilant les indicateurs nationaux
Environnement	Qualité de l'air
	Gestion des déchets
	Qualité de l'eau
	Stress hydrique
	Déforestation
	Émissions de CO ₂ liées à la consommation d'énergie

L'évaluation de chaque risque prend en compte trois composantes principales :

- le pays d'approvisionnement influant sur le niveau de risque des indicateurs analysés ;
- l'industrie dans laquelle évolue le tiers évalué (les indicateurs de risques fournis par Verisk Maplecroft sont adaptés en fonction de l'industrie afin de déterminer un profil de risque adéquat) ;
- le volume d'achat impactant la probabilité d'occurrence du risque.

Afin d'évaluer le risque global, les critères ci-dessus ont été pondérés selon l'importance décroissante suivante : pays d'approvisionnement et industrie (à pondération égale) puis volume d'achat.

L'analyse des risques a couvert l'ensemble des fournisseurs auprès desquels bioMérieux a effectué des achats au cours de l'année 2019 (année de référence afin de couvrir un exercice comptable complet). Plus de 14 000 fournisseurs ont ainsi été analysés afin d'évaluer leur exposition aux critères de risques précédemment détaillés.

En complément, l'analyse a été étendue aux distributeurs de bioMérieux à travers le monde.

Résultats de l'analyse de risques

L'évaluation des risques repose sur une vision du risque brut au regard des critères énoncés ci-dessus (pays d'approvisionnement, industrie, volume d'achat).

Il en résulte une cartographie des achats du Groupe permettant de classer les fournisseurs selon leur niveau de criticité.

L'évaluation a permis d'identifier certaines industries présentant un profil de risque prédominant dans la chaîne d'approvisionnement, dont notamment :

- pétrole et gaz ;
- extraction minière et métaux ;
- services de constructions et d'ingénierie ;
- hôtels et hébergements ;
- produits issus de l'agriculture.

Une analyse par facteur de risques met en lumière les éléments suivants comme étant les enjeux à adresser prioritairement :

- émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie ;
- stress hydrique ;
- santé et sécurité au travail ;
- salaire décent ;
- non-respect du temps de travail.

Ces éléments permettent à bioMérieux d'établir un plan d'action visant à réduire l'exposition résiduelle du Groupe aux risques présentés par sa chaîne d'approvisionnement.

Ce plan d'action spécifique est construit par les différentes fonctions concernées tout en s'appuyant sur les dispositifs de gestion des fournisseurs existants, notamment le processus de qualification fournisseurs, les revues de performance périodiques, les audits fournisseurs, les audits externes (EcoVadis, ProVigis, etc.), et les questionnaires externes d'évaluation des performances RSE/HSE de bioMérieux.

Gouvernance

bioMérieux s'est dotée d'un comité de pilotage opérationnel RSE (cf. § 3.1.4) qui a notamment pour rôle de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la loi Vigilance. Dans ce cadre, ce comité :

- définit la méthodologie et s'assure de la mise en œuvre de la cartographie des risques liés aux activités du Groupe et de ses fournisseurs ;
- analyse les résultats de la cartographie des risques ;
- s'assure de l'existence des plans d'action d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves et évalue leur efficacité ;
- s'assure de la mise en place d'un mécanisme d'alerte permettant le signalement d'éventuelles violations.

La cartographie des risques est revue périodiquement et mise à jour afin de prendre en compte l'évolution du périmètre des tiers couverts par l'analyse et la mise en œuvre des plans d'actions.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PLAN DE VIGILANCE

	DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES
CARTOGRAPHIE DES RISQUES			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Cartographie des risques extra-financiers (cf. § 3.3.1)		
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Cartographie des risques extra-financiers (cf. § 3.3.1) et analyse réalisée avec Verisk Maplecroft décrite ci-dessus		
PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE AU REGARD DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Ecovadis (cf. § 3.1.7)	Ecovadis (cf. § 3.1.7) <i>Reporting</i> des sites industriels, des filiales et des fonctions centrales (cf. § 3.5.3)	Ecovadis (cf. § 3.1.7) Système de management SSE (cf. § 3.7.1.1) Processus et outils de gestion de la santé et de la sécurité au travail (cf. § 3.7.1.2) Processus d'évaluation des risques professionnels (cf. § 3.7.1.2 et § 3.7.1.3) Évaluation des taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles (cf. § 3.7.1.2)
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Ecovadis (cf. § 3.8.1) <i>Screening</i> automatisé des tiers en fonction d'une grille de risque (cf. § 3.6.3.1) Procédure d'évaluation de certains fournisseurs et sous-traitants comprenant notamment des audits réguliers de qualification et vérification avant et pendant la relation contractuelle Questionnaire d'auto-évaluation des fournisseurs (avec engagement du respect du Code de bonne conduite de bioMérieux ou du fournisseur)		
ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Code de bonne conduite de bioMérieux (cf. § 3.6.3.1) Diversité (cf. § 3.7.5) : égalité professionnelle femmes/hommes, insertion des collaborateurs en situation de handicap	Code de bonne conduite de bioMérieux (cf. § 3.6.3.1) Politique globale SSE : Objectifs environnementaux (cf. § 3.5.1) Certification : ISO 14001 (cf. § 3.5.1)	Code de bonne conduite de bioMérieux (cf. § 3.6.3.1) Politique globale SSE : Objectifs santé et sécurité au travail (cf. § 3.7.1.1) Certification : ISO 45001 (cf. § 3.7.1.1)
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Code de bonne conduite (cf. § 3.6.3.1) Formulaire d'approbation des sous-traitants et pratiques d'affaires applicables aux tiers (cf. § 3.6.3.1) Charte relations fournisseurs responsables (cf. § 3.8.1) Article spécifique au sein des contrats : mention de la Charte des achats responsables et de la pratique des affaires applicables aux tiers		
MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Alerte professionnelle accessible aux employés et aux tiers (cf. § 3.6.3.1)		Alerte professionnelle accessible aux employés et aux tiers (cf. § 3.6.3.1) Outil de <i>reporting</i> des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (cf. § 3.7.1.2)
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Alerte professionnelle accessible aux employés et aux tiers (cf. § 3.6.3.1)		Outil de <i>reporting</i> des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (cf. § 3.7.1.2) pour les prestataires intervenants sur site
DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Comité de pilotage opérationnel RSE (cf. § 3.1) Suivi et renégociation des accords d'entreprise (cf. § 3.7.2 et 3.7.5)	Comité de pilotage opérationnel RSE (cf. § 3.1) Comité SSE (cf. § 3.3.3.1)	Comité de pilotage opérationnel RSE (cf. § 3.1) Comité SSE (cf. § 3.7.1.1)
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Revue des scores Ecovadis par le département des achats	Revue des scores Ecovadis par le département des achats	Revue des scores Ecovadis par le département des achats

3.12 TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE

En application du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 (taxonomie verte européenne), bioMérieux publie les indicateurs ci-dessous concernant l'éligibilité de ses opérations.

La taxonomie européenne désigne une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes », afin de permettre à l'Union Européenne d'atteindre ses objectifs, en conformité avec ses engagements découlant des accords de Paris de la COP21.

Une activité est classée comme durable si elle correspond à au moins l'un des six objectifs suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'activité doit contribuer substantiellement à un ou plusieurs de ses objectifs, sans causer de préjudice important aux autres objectifs.

Pour les activités de l'exercice 2021, la réglementation définit un périmètre réduit aux deux premiers objectifs.

Les indicateurs à publier sont les suivants :

- Chiffre d'affaires éligible/total du chiffre d'affaires consolidé ;
- Dépenses d'investissements éligibles/total consolidé des investissements ;
- Dépenses opérationnelles éligibles/total consolidé des dépenses opérationnelles.

La liste des activités éligibles a été définie dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021. Il est à noter que ce règlement cible les entreprises ayant une activité directement liée à un impact sur le changement climatique. Il s'agit par exemple des secteurs de la foresterie, des énergies renouvelables, du transport bas carbone, des ciments et aciers bas carbone. Du fait de son domaine d'activité et de la nature de ses opérations, les éléments éligibles identifiés pour la Société sont limités.

La Société est toutefois fortement engagée dans les actions visant à limiter le réchauffement climatique comme décrit dans le chapitre 3.5.

Indicateur chiffre d'affaires : aucune activité éligible n'est exercée par la Société.

- Résultat : 0 %

Indicateur dépenses d'investissements : les investissements de la Société sont en premier lieu constitués des instruments placés et des investissements industriels. Ils ne sont destinés à entrer dans la catégorie éligible que pour une portion non matérielle. Il s'agit de l'installation de panneaux solaires sur certains de ses sites, d'équipements pour la recharge de véhicules électriques, de pompes à chaleur et de travaux d'isolations des bâtiments.

- Résultat : 0,8 %

Indicateur dépenses opérationnelles : seules les dépenses relatives à l'entretien et la maintenance des investissements éligibles peuvent entrer dans l'assiette. La Société considère donc que la part de ces dépenses d'exploitation n'est pas matérielle.

- Résultat : 0 %



4.

GOVERNANCE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

4.1	Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise RFA	140
4.2	Organes d'administration et de direction RFA	141
4.2.1	Direction Générale et Comité de Direction	141
4.2.2	Présentation synthétique du Conseil d'administration	142
4.2.3	Composition du Conseil d'administration	144
4.2.4	Descriptif des mandats des administrateurs	146
4.2.5	Administrateurs indépendants, conflits d'intérêts et autres déclarations	154
4.2.6	Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration et de ses Comités	155
4.3	Rémunération des mandataires sociaux RFA	161
4.3.1	Politique de rémunération 2022 – Vote <i>ex ante</i>	162
4.3.2	Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de cet exercice aux dirigeants – Vote <i>ex post</i>	166
4.3.3	Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	175
4.3.4	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	178
4.3.5	Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	178
4.4	Principales opérations avec les apparentés RFA	178
4.4.1	Procédures d'évaluation des conventions courantes et des conventions réglementées	179
4.4.2	Description des principales entités apparentées	179
4.4.3	Contrats de service entre les membres du Conseil d'administration et la Société ou l'une de ses filiales	179
4.4.4	Description des opérations	180
4.4.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	182

4.1 PRINCIPES ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se conforme aux obligations légales, en matière de gouvernement d'entreprise. Elle a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF révisé en janvier 2020. Ce code est consultable en ligne sur le site Internet du MEDEF :

https://afep.com/wp-content/uploads/2020/01/Code-Afep_Medef-revision-janvier-2020_-002.pdf

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, et les recommandations du HCGE que la Société a décidé de ne pas suivre, sont exposées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPOSITIONS ÉCARTÉES

Détention d'actions par les administrateurs	Chacun des administrateurs disposait d'un nombre d'actions de la Société en conformité avec le règlement intérieur qui prévoit un minimum de détention de 10 actions.
Administrateurs indépendants	<p>M. Harold Boël est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, société consolidée par l'Institut Mérieux. Mme Marie-Paule Kieny est administrateur de la Fondation Mérieux, fondation indépendante reconnue d'utilité publique. Après en avoir débattu et avoir entendu la position du Comité ressources humaines et RSE, le Conseil d'administration considère que l'indépendance de M. Harold Boël et Mme Marie-Paule Kieny n'est pas remise en cause et qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts (cf. § 4.2.5).</p> <p>Toutefois, M. Harold Boël et Mme Marie-Paule Kieny s'abstiendront des débats et des votes qui se tiendront au sein du Conseil d'administration, au sujet de toutes circonstances relatives respectivement à Mérieux NutriSciences Corporation et à la Fondation Mérieux.</p>
Présence de l'administrateur représentant les salariés au Comité ressources humaines et RSE	<p>Le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société prévoit que le Comité ressources humaines et RSE est composé de trois administrateurs. La Société ne souhaite pas augmenter le nombre de membres de ce comité ou revoir sa composition considérant que son fonctionnement actuel est efficace. La Société évaluera la possibilité d'intégrer l'administrateur représentant les salariés lorsqu'un des membres actuels cessera d'être membre du comité.</p> <p>Par ailleurs, l'administrateur représentant les salariés participe aux réunions du Conseil d'administration où sont revues, débattues et décidées les questions relatives aux rémunérations des dirigeants. Plus généralement, le Comité ressources humaines et RSE rend compte de ses travaux, systématiquement, au Conseil et ses recommandations sont débattues lors des réunions du Conseil. Tous les administrateurs, y compris l'administrateur représentant les salariés, ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur les sujets abordés par le comité.</p>
Rémunérations variables annuelles des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	bioMérieux veille à indiquer avec précision, les indicateurs que le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE utilise pour déterminer puis évaluer la performance des dirigeants et ce, tout en tenant compte de la confidentialité de certaines données (cf. § 4.3).

4.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.2.1 Direction Générale et Comité de Direction

Unicité des fonctions – le Président Directeur Général

La Société a choisi de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'administration. Elle considère ce mode de gouvernance comme le plus adapté dans une société contrôlée et en particulier à son fonctionnement et à la préservation de ses intérêts. Les administrateurs ont confirmé, lors de l'auto-évaluation du Conseil, que l'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration était harmonieux avec cette organisation (cf. § 4.2.6.5).

Depuis le 15 décembre 2017, M. Alexandre Mérieux est Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégalement. Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limite particulière aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur telles que définies au § 4.2.6.2.

La Société veille à respecter les prérogatives de chaque organe social (Assemblée générale, Conseil d'administration et Direction Générale). Par ailleurs, des mesures, mises en place par la Société, permettent d'éviter toute centralisation des pouvoirs et favorisent le respect des règles de bonne gouvernance. Il s'agit notamment de :

- la répartition des pouvoirs entre le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ;
- la revue par le Conseil d'administration de toutes les questions majeures relatives à la Société ;
- la présence de cinq administrateurs indépendants au sein du Conseil ;
- la réunion des administrateurs indépendants, à leur demande, et au moins une fois par an.

Le Directeur Général Délégué

Sur proposition du Président Directeur Général, et par décision du Conseil d'administration du 25 février 2020, la Société s'est dotée d'un Directeur Général Délégué, M. Pierre Boulud. Il a été nommé pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} mars 2020. Il n'est pas administrateur de la Société. Ses pouvoirs sont aussi étendus que ceux du Président Directeur Général.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société validée par le Conseil d'administration. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels importants. Il revoit également les opérations, la situation réglementaire et de la qualité, la situation financière, les ventes, les effectifs et les principaux projets du Groupe. Ce comité se réunit tous les mois. Il est présidé par M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général, et est composé, à la date de publication du présent document d'enregistrement universel, de :

- M. Pierre Boulud, Directeur Général Délégué, Opérations Cliniques ;
- M. Guillaume Bouhours, Directeur exécutif, finance, achats, systèmes d'information ;
- M. Pierre Charbonnier, Directeur exécutif, qualité, *manufacturing & supply chain* ;
- M. François Lacoste, Directeur exécutif R&D ;
- Mme Valérie Leyldé, Directrice exécutive, ressources humaines et communication ;
- M. Mark Miller, Directeur exécutif, affaires médicales ;
- M. Yasha Mitrotti, Directeur exécutif microbiologie industrielle ;
- Mme Esther Wick, Directrice exécutive, juridique, propriété intellectuelle et conformité.

4.2.2 Présentation synthétique du Conseil d'administration



* En vertu de l'article L. 225-23 du Code de commerce, le pourcentage de femmes administrateurs est calculé hors l'administrateur représentant les salariés.

	Informations personnelles			Expérience		Position au sein du Conseil				
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées *	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil	Participation à des Comités du Conseil
M. Alexandre Mérieux <i>Président Directeur Général</i>	48 ans	H	Française	60	2		16/04/2004	2022	18 ans	Comité stratégique
M. Philippe Archinard <i>Administrateur non indépendant</i>	62 ans	H	Française	30	3		10/06/2010	2023	12 ans	Comité d'audit Comité stratégique
M. Jean-Luc Bélingard <i>Administrateur non indépendant</i>	73 ans	H	Française	60 150	4		15/09/2006	2022	16 ans	Comité stratégique (Pdt) Comité RH et RSE**
M. Frédéric Besème <i>Administrateur représentant les salariés</i>	65 ans	H	Française	2 940	1		17/05/2018	2022	4 ans	Comité stratégique
M. Harold Boël <i>Administrateur indépendant</i>	57 ans	H	Belge	150	2	✓	30/05/2012	2024	10 ans	Comité d'audit (Pdt) Comité stratégique
Mme Marie-Hélène Habert-Dassault <i>Administrateur indépendant</i>	56 ans	F	Française	57	4	✓	30/05/2012	2024	10 ans	Comité stratégique Comité RH et RSE**
Mme Marie-Paule Kieny <i>Administrateur indépendant</i>	66 ans	F	Française	180	1	✓	28/08/2017	2025	5 ans	Comité stratégique
Mme Agnès Lemarchand <i>Administrateur indépendant</i>	67 ans	F	Française	150	3	✓	28/05/2014	2023	8 ans	Comité d'audit Comité stratégique
Mme Fanny Letier <i>Administrateur indépendant</i>	42 ans	F	Française	30	2	✓	30/05/2017	2025	5 ans	Comité RH et RSE** (Pdte) Comité stratégique

* Incluant le mandat exercé au sein de bioMérieux.

** Comité ressources humaines et RSE

4.2.3 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Au 31 décembre 2021, il comptait neuf membres dont cinq sont indépendants et un est administrateur représentant les salariés.

Les administrateurs

L'Assemblée générale du 20 mai 2021 a renouvelé les mandats de Mmes Marie-Paule Kieny et Fanny Letier, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les mandats de Mme Marie-Hélène Habert-Dassault et M. Harold Boël, ont été renouvelés par l'Assemblée générale du

30 juin 2020 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2024 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les mandats de Mme Agnès Lemarchand et M. Philippe Archinard ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 23 mai 2019 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2023 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 23 mai 2022, le renouvellement des mandats de MM. Alexandre Mérieux et Jean-Luc Bélingard pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale, qui se tiendra en 2026, et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Biographie des administrateurs pour lesquels le renouvellement du mandat est proposé par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

M. Alexandre Mérieux

M. Alexandre Mérieux est l'arrière-petit-fils de l'ancien élève de Louis Pasteur, Marcel Mérieux, qui fonda en 1897 à Lyon un laboratoire où il mit au point les premiers sérums antitétaniques. Sous la direction de son fils, le Dr Charles Mérieux puis celle de son petit-fils Alain Mérieux, l'Institut Mérieux deviendra leader mondial des vaccins humains et vétérinaires. En 1994, Alain Mérieux se désengage de ces activités de vaccinologie et se recentre notamment sur le diagnostic *in vitro* avec bioMérieux. M. Alexandre Mérieux a repris le flambeau de bioMérieux en tant que Directeur Général Délégué en 2014. Il dirige à ce titre le Comité de Direction.

Âgé de 48 ans, il est Président Directeur Général de bioMérieux depuis le 15 décembre 2017.

M. Alexandre Mérieux est diplômé de l'Université de Lyon I en biologie et de *HEC Montreal Business School*.

De 1999 à 2004, il a effectué sa carrière au sein de Silliker Group Corporation, société du groupe Institut Mérieux devenue depuis Mérieux NutriSciences. Il a occupé des fonctions marketing aux États-Unis et en Europe avant de prendre une Direction marketing et de *business unit* en France.

Il a rejoint le groupe bioMérieux en 2005 où il a exercé les fonctions de directeur microbiologie industrielle. Puis entre 2011 et 2014, Alexandre Mérieux a été directeur de l'unité microbiologie et des opérations industrielles.

M. Alexandre Mérieux est Vice-Président de l'Institut Mérieux depuis décembre 2008. En 2009, il a pris la présidence de Mérieux Développement et préside le Conseil d'administration de Mérieux NutriSciences depuis 2013.

Le descriptif de ses mandats et fonctions est indiqué au § 4.2.4.

Il est administrateur de bioMérieux depuis 2004. Il est membre du Comité stratégique.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat de M. Alexandre Mérieux pour les raisons exposées ci-dessus. Il bénéficie d'une expertise forte en qualité de dirigeant de bioMérieux, société cotée, dans le domaine de la santé.

M. Jean-Luc Bélingard

Âgé de 73 ans, M. Jean-Luc Bélingard est un dirigeant d'entreprises français, notamment de bioMérieux dont il a été Président Directeur Général de 2011 à décembre 2017.

Il est diplômé de HEC et est titulaire d'un MBA de l'université Cornell (États-Unis).

Il a fait carrière au sein de l'industrie pharmaceutique, notamment chez Merck & Co. et Hoffmann-La Roche où il était membre du Comité exécutif du groupe et Directeur Général de Roche Diagnostics. Il a été membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre entre 1999 et 2001. De 2002 à 2010, il a exercé les fonctions de Président Directeur Général du groupe Ipsen, groupe pharmaceutique français présent sur plusieurs axes thérapeutiques dont l'oncologie, la neurologie et l'endocrinologie.

Le descriptif de ses mandats et fonctions est indiqué au § 4.2.4.

Il est administrateur de bioMérieux depuis 2006. Il est également membre du Comité ressources humaines et RSE et préside le Comité stratégique.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat de M. Jean-Luc Bélingard pour les raisons suivantes :

- administrateur depuis 15 ans et ancien dirigeant de bioMérieux, il bénéficie d'une excellente connaissance de la Société et de son marché, et apporte son expertise en tant que Président du Comité stratégique ;
- son expérience de dirigeant de grands groupes internationaux du domaine de la santé lui confère une excellente connaissance des enjeux de ce secteur.

L'administrateur représentant les salariés

M. Frédéric Besème a été nommé en qualité d'administrateur représentant les salariés au cours de l'année 2018 pour une période de quatre ans, soit jusqu'en 2022. L'Assemblée générale du 17 mai 2018 a modifié les statuts afin de prévoir les modalités de sa désignation par le Comité central d'entreprise (devenu Comité social et économique).

Le Président Fondateur

M. Alain Mérieux a été nommé Président Fondateur par le Conseil d'administration, en 2017. L'Assemblée générale du 20 mai 2021 l'a renouvelé dans cette fonction pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale, qui se tiendra en 2025, et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les statuts permettent

au Conseil d'administration de nommer, à titre honorifique, un Président Fondateur, personne physique, choisi parmi les anciens Présidents de la Société. M. Alain Mérieux est un ancien Président de la Société.

Le Président Fondateur est indéfiniment éligible. Il est convoqué à toutes les séances du Conseil et assiste aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Il doit pour autant adhérer au règlement intérieur du Conseil d'administration. Son droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'administration.

Les représentants du Comité social et économique central (CSEC)

Au nombre de quatre, ils sont convoqués à chaque séance du Conseil d'administration.


Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et ses comités au cours de l'exercice

Situation arrêtée le 1^{er} mars 2022.

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	N/A	N/A	Mmes Marie-Paule Kieny et Fanny Letier (20 mai 2021)
Comité d'audit	N/A	N/A	N/A
Comité ressources humaines et RSE	N/A	N/A	Mme Fanny Letier (20 mai 2021)
Comité stratégique	N/A	N/A	Mmes Marie-Paule Kieny et Fanny Letier (20 mai 2021)

4.2.4 Descriptif des mandats des administrateurs

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé, est reprise ci-dessous.

	<p>M. Alexandre MÉRIEUX</p> <p>PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE Administrateur non indépendant</p>	<p>Né le 15/01/1974 (48 ans) Nationalité : Française Première nomination : 16/04/2004 Échéance du mandat : 2022 Nombre d'actions dans la Société : 60</p>
---	---	--

PRINCIPALES EXPERTISES :

- Direction de grands groupes/sociétés cotées
- Environnement international
- Stratégie et M&A
- Secteur de la santé

M. Alexandre Mérieux est diplômé de l'Université de Lyon I en biologie et d'HEC Montreal Business School. De 1999 à 2004, il a effectué sa carrière au sein de Silliker Group Corporation, période durant laquelle il a occupé des fonctions marketing aux États-Unis et en Europe avant de prendre la Direction marketing et de *business unit* en France.

Il a rejoint le groupe bioMérieux en 2005 où il a exercé les fonctions de directeur microbiologie industrielle. Puis entre 2011 et 2014, Alexandre Mérieux a été directeur de l'unité microbiologie et des opérations industrielles. En avril 2014, il devient Directeur Général Délégué et dirige le Comité de Direction de bioMérieux, puis il est nommé Président Directeur Général par le Conseil d'administration le 15 décembre 2017. M. Alexandre Mérieux est Vice-Président de l'Institut Mérieux depuis décembre 2008. En 2009, il prend la présidence de Mérieux Développement et préside le Conseil d'administration de Mérieux NutriSciences depuis 2013.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2021

Au sein du Groupe ^(a) :

- Directeur Général Délégué et Vice-Président de l'Institut Mérieux
- Président de Mérieux Développement SAS, Mérieux NutriSciences Corp. (Chairman) (États-Unis)
- Directeur Général de Compagnie Mérieux Alliance
- Administrateur de IM US Holding (États-Unis)
- Gérant de SCI ACCRA
- Administrateur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et de la Fondation Mérieux
- Administrateur de Mérieux Equity Partners SAS
- Représentant de bioMérieux, Président du Fonds de dotation bioMérieux

À l'extérieur du Groupe ^(a)

- Administrateur de Plastic Omnium (France – société cotée)
- Représentant permanent de Mérieux Participations 2, administrateur de Financière Senior Cinq SAS (France) (anciennement Financière Senior Mendel SAS)
- Administrateur de la Fondation Jacques Chirac

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(a) :

- bioMérieux China Ltd (Chine), bioMérieux Shanghai Ltd (Chine), Sysmex bioMérieux Ltd (Japon), SGH

À l'extérieur du Groupe ^(a) :

Néant

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



M. Philippe ARCHINARD

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
 MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE
 Administrateur non indépendant

Né le 21/11/1959 (62 ans)

Nationalité : Française

Première nomination : 10/06/2010

Échéance du mandat : 2023

Nombre d'actions dans la Société : 30

PRINCIPALES EXPERTISES :

- Environnement international
- Direction de grands groupes/sociétés cotées
- Expertise scientifique
- Stratégie et M&A
- Finance/audit
- Secteur de la santé

M. Philippe Archinard est diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, et titulaire d'une thèse de doctorat en biochimie de l'université de Lyon, complété par le programme de management PMD de la *Harvard Business School*. Il a été Directeur Général de la société Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2004.

Il a ensuite été nommé Directeur Général de Transgene en 2004 et enfin Président Directeur Général en 2010. Depuis 2014, Philippe Archinard est Président de la Fondation de coopération scientifique BIOASTER, un institut de recherche technologique dédié à l'infectiologie et à la microbiologie. Il a été Président du pôle de compétitivité lyonnais, Lyon Biopôle durant 11 années. Il a cessé ses fonctions opérationnelles à Transgene tout en restant administrateur de cette société et occupe le poste de Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux depuis 2021.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2021

Au sein du Groupe ^(a) :

- Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux (France)
- Administrateur de Transgene SA (France – société cotée)
- Directeur Général de TSGH (France)
- Représentant permanent de TSGH, administrateur de ABL Inc. (USA)

À l'extérieur du Groupe ^(a) :

- Administrateur d'Erytech Pharma SA (France – société cotée)
- Président de BIOASTER (Fondation de coopération scientifique)
- Administrateur de NH Theraguix (France)
- Président du Comité de surveillance de Fabentech

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(a) :

- Président Directeur Général de Transgene SA (France – Société cotée – fin 2020)

À l'extérieur du Groupe ^(a) :

- Administrateur de CPE Lyon – Représentant de la FPUL (fin 2020)

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



M. Jean-Luc BÉLINGARD

PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE
MEMBRE DU COMITÉ RESSOURCES
HUMAINES ET RSE

Administrateur non indépendant

Né le 28/10/1948 (73 ans)

Nationalité : Française

Première nomination : 15/09/2006

Échéance du mandat : 2022

Nombre d'actions dans la Société : 60 150

PRINCIPALES EXPERTISES :

- Direction de grands groupes/sociétés cotées
- Environnement international
- Stratégie et M&A
- Secteur de la santé

M. Jean-Luc Bélingard est diplômé de HEC Paris et du MBA de *Cornell University* (États-Unis). Il a été Directeur Général de Roche Diagnostic et membre du Comité exécutif du groupe Roche de 1990 à 1999. Il a également été membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre entre 1999 et 2001, puis Président Directeur Général de la société IPSEN de 2001 à 2010, et Président Directeur Général de bioMérieux entre 2011 et 2017.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2021

Au sein du Groupe ^(a) :

- Administrateur et Vice-Président de l'Institut Mérieux (France)
- Administrateur de Transgene SA (France – société cotée)

À l'extérieur du Groupe ^(a) :

- Administrateur de Pierre Fabre SA (France)
- Administrateur de LabCorp of America (États-Unis – société cotée)
- Administrateur de Lupin (Inde – société cotée)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(a) :

- Administrateur de ABL Inc. (fin : 2018)

À l'extérieur du Groupe ^(a) :

- Administrateur de Stallergenes Greer (UK – société cotée – fin : 2019)

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



M. Frédéric BESÈME

MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE
Administrateur représentant les salariés

Né le 23/09/1956 (65 ans)

Nationalité : Française

Première nomination : 17/05/2018

Échéance du mandat : 2022

Nombre d'actions dans la Société : 2 940

PRINCIPALES EXPERTISES :

- Secteur de la santé
- RSE

M. Frédéric Besème est docteur en biologie (Université de Montpellier). Il a travaillé à l'INSERM de 1984 à 1987. Il a intégré la société bioMérieux en 1987, en qualité de chercheur en recherche et développement. Il a occupé différentes fonctions de représentation du personnel, délégué syndical et partenaire social (entre 1997 et 2016). Il a occupé le poste de Manager de la RSE entre 2016 et 2020. En sa qualité d'administrateur représentant les salariés depuis 2018, il a, conformément à la loi, abandonné l'ensemble de ses mandats de représentation du personnel et syndicaux au sein de bioMérieux. Pour l'exercice de son mandat d'administrateur, il a suivi, en 2018, une formation à l'Institut français des administrateurs (IFA).

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2021

Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant



M. Harold BOËL

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT
 MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE
 Administrateur indépendant ^(a)

Né le 27/08/1964 (57 ans)
 Nationalité : **Belge**
 Première nomination : **30/05/2012**
 Échéance du mandat : **2024**
 Nombre d'actions dans la Société : **150**

PRINCIPALES EXPERTISES :

- Environnement international
- Stratégie & M&A
- Finance/Audit
- Digitalisation et nouvelle économie

M. Harold Boël est titulaire d'un *Science Bachelor* en chimie de *Brown University* (États-Unis) et d'un diplôme d'ingénieur en science des matériaux de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il a exercé des fonctions de direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus. Il est *Chief Executive Officer* de la Sofina (Belgique – société cotée) depuis 2008.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2021

Au sein du Groupe ^(b) :

- Administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation (États-Unis)

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique – société cotée)
- Administrateur de Cognita (UK)
- Administrateur délégué de société de Participations Industrielles (Belgique)
- Président du Conseil de Domanoy (Belgique)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(b) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo France (société cotée – fin : septembre 2017)
- Administrateur de Caledonia Investment plc (UK – société cotée – fin : mai 2017)
- Administrateur de SODAVI (Belgique – fin : 2020)

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



**Mme Marie-Hélène
HABERT-DASSAULT**

MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE
MEMBRE DU COMITÉ RESSOURCES
HUMAINES ET RSE
Administrateur indépendant ^(a)

Née le 04/04/1965 (56 ans)
Nationalité : Française
Première nomination : 30/05/2012
Échéance du mandat : 2024
Nombre d'actions dans la Société : 57

PRINCIPALES EXPERTISES :

- Direction de grands groupes/sociétés cotées
- RSE
- Secteur de la santé

Mme Marie-Hélène Habert-Dassault est titulaire d'un DESS droit des affaires et fiscalité, d'un magistère de juriste d'affaires obtenu à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas en 1988 et d'un master stratégie et marketing à Sciences-Po en 1989. Elle a débuté sa carrière chez DDB Publicité à Londres comme conseil en *media planning*. Elle a rejoint le groupe Dassault en 1991 comme directrice adjointe à la communication. Depuis 1998, elle est directrice de la communication et du mécénat du groupe Dassault.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2021

Au sein du Groupe ^(b) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Présidente du Conseil de surveillance de GIMD
- Administrateur de Dassault Aviation SA ^(c) (France – société cotée) depuis 2014, Dassault Systèmes SA ^(c) (France – société cotée) depuis 2014 et Artcurial SA ^(c)
- Administrateur et Vice-Présidente de la Fondation Serge Dassault
- Vice-Présidente au Conseil de surveillance de Immobilière Dassault SA ^(c) (France – société cotée)
- Membre du Conseil de surveillance de Rond-Point Immobilier (SA)
- Gérant de H Investissements SARL, et de HDH Immobilière
- Administrateur de SIPAREX
- Administrateur de Fondation Fondamental
- Gérante de la SCI Duquesne
- Présidente et membre du Comité stratégique du HDF (SAS)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(b) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Membre du Conseil de surveillance de GIMD
- Présidente du Conseil de surveillance de Rond-Point Immobilier
- Vice-présidente du HDF
- Gérante de HDH

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(c) Sociétés contrôlées par GIMD au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Mme Marie-Paule KIENY

MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE
 Administrateur indépendant ^(a)

Née le **24/04/1955 (66 ans)**
 Nationalité : **Française**
 Première nomination : **28/08/2017**
 Échéance du mandat : **2025**
 Nombre d'actions dans la société : **180**

PRINCIPALES EXPERTISES :

- Stratégie et M&A
- RSE
- Secteur de la santé (santé mondiale, pays à revenus limités, recherche et développement)

Mme Marie-Paule Kieny a obtenu son doctorat en microbiologie à l'Université de Montpellier (France). Elle a publié plus de 350 articles et revues, principalement dans les domaines des maladies infectieuses, de l'immunologie, de la vaccinologie et des systèmes de santé.

Jusqu'en juin 2017, elle a occupé le poste de Sous-Directeur Général chargé des systèmes de santé et de l'innovation à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a notamment coordonné les efforts R&D de l'OMS pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest de 2014 à 2016, et conçu le plan directeur R&D de l'OMS (plan mondial de préparation contre les épidémies de maladies émergentes). Avant de rejoindre l'OMS, Mme Marie-Paule Kieny a occupé des postes de recherche de premier plan dans les secteurs public et privé en France. Elle est actuellement directrice de recherche à l'INSERM (Paris, France), en charge du Programme de recherche prioritaire sur les résistances aux antibiotiques initié par la France en 2019 dans le cadre du Programme d'investissement pour l'avenir. Elle représente également la France au Conseil d'administration de l'Initiative de programmation conjointe sur la résistance aux antimicrobiens, JPIAMR.

Entre mars et juillet 2020, elle a été membre du Comité d'analyse de la recherche et de l'expertise (CARE), mis en place par le Président Macron, pour conseiller le gouvernement sur les traitements, les vaccins et les tests contre la COVID-19. Depuis juin 2020, elle préside le Comité scientifique français sur le vaccin COVID-19.

Elle est Présidente du Conseil d'administration de l'Initiative Médicaments pour les Maladies Négligées (DNDI, Genève, Suisse) et de la *Medicines Patent Pool Foundation* (MPPF, Genève, Suisse). Elle est également Vice-Présidente du Conseil du *Global Antibiotic Research and Development Partnership* (GARDP, Genève, Suisse). Elle participe aux conseils scientifiques de plusieurs organisations actives dans le domaine de la santé. Elle est administrateur de la Fondation Mérieux.

Elle a reçu le titre d'officier de l'Ordre national du mérite, en France en 2021 et de chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur en France en 2016. Elle a reçu le titre de *doctor honoris causa* de l'Université autonome de Barcelone (Espagne) en 2019, et a été récompensée par le Prix International Inserm en 2017, le Prix Génération 2000-Impact Médecin en 1994 et le Prix Innovation Rhône-Poulenc en 1991.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2021

Au sein du Groupe ^(b) :

- Administrateur de la Fondation Mérieux

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Mme Agnès LEMARCHAND

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE
Administrateur indépendant ^(a)

Née le 29/12/1954 (67 ans)

Nationalité : Française

Première nomination : 28/05/2014

Échéance du mandat : 2023

Nombre d'actions dans la Société : 150

Principales expertises :

- Environnement international
- Direction de grands groupes/sociétés cotées
- Stratégie et M&A

Diplômée de l'École nationale supérieure de chimie de Paris (ENSCP) et du MIT (USA), et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Mme Agnès Lemarchand a débuté sa vie professionnelle avec différentes responsabilités opérationnelles au sein du groupe Rhône-Poulenc de 1980 à 1985.

Nommée en 1986 Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (IBF), elle crée en 1987 IBF Biotechnics aux États-Unis, filiale du groupe Rhône-Poulenc et de l'Institut Mérieux, dont elle est nommée Président Directeur Général.

En 1991, elle rejoint le groupe Ciments Français en tant que Directeur Général de Prodicat, filiale minéraux industriels qu'elle dirige de 1991 à 1996. Elle entre dans le groupe Lafarge en 1997, occupe la fonction de directeur de la stratégie de la branche Matériaux de Spécialités puis est nommée en 1999 Président Directeur Général de Lafarge Chaux. En 2004, elle reprend avec les dirigeants la filiale de Lafarge Chaux au Royaume-Uni et fonde Steetley Dolomite Limited dont elle assure la présidence exécutive pendant 10 ans avant de céder l'entreprise au groupe industriel Lhoist.

Mme Agnès Lemarchand a été membre du Conseil économique, social et environnemental (section des activités économiques) de 2012 à 2015. Elle est membre du Comité ESG de l'Institut français des administrateurs (IFA).

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2021

Au sein du Groupe ^(b) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Administrateur indépendant de Saint-Gobain (société cotée) ; Président du Comité RSE
- Administrateur indépendant de Solvay SA (Belgique – société cotée)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(b) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Président de Orchard SAS (octobre 2019)
- Membre du Conseil de surveillance de CGG (société cotée – fin : octobre 2017)

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Mme Fanny LETIER

PRÉSIDENTE DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES ET RSE
 MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE
 Administrateur indépendant ^(a)

Née le 15/03/1979 (42 ans)
 Nationalité : Française
 Première nomination : 30/05/2017
 Échéance du mandat : 2025
 Nombre d'actions dans la Société : 30

Principales expertises :

- Environnement international
- Direction de grands groupes/sociétés cotées
- Stratégie et M&A
- Finance/audit
- RSE
- Digitalisation

Mme Fanny Letier est diplômée de Sciences Politiques Paris, de l'ENA et de l'Institut français des administrateurs (IFA). Elle a été administrateur civil à la Direction Générale du Trésor (ministère des Finances) de 2004 à 2012, Secrétaire Générale du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) entre 2009 et 2012, directrice adjointe de cabinet du ministre du Redressement productif de 2012 à 2013, et directrice puis directrice d'investissement exécutive des fonds PME de Bpifrance entre 2013 et 2018. Elle est co-fondatrice de la société de gestion GENE0 Partenaires et de la société d'investissement GENE0 Capital Entrepreneur en 2019, et administrateur d'Aéroports de Paris et de France Invest.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2021

Au sein du Groupe ^(b) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Administrateur d'Aéroports de Paris (société cotée)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(b) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Administrateur de Nexans (société cotée – fin 2020)

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Adresse professionnelle des administrateurs

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège social de la Société à Marcy l'Étoile (Rhône).

Cumul des mandats

Les règles légales applicables en matière de cumul sont celles en vigueur au sein de la Société.

Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe

Conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/980 du 14 mars 2019, il est rappelé que M. Alexandre Mérieux est l'un des principaux actionnaires de la société Compagnie Mérieux Alliance, qui elle-même détient 100 % de la holding Institut Mérieux, actionnaire majoritaire de la Société, détenant 58,90 % du capital et 73,04 % des droits de vote de la Société au 28 février 2022 (cf. § 7.3.2 et 7.4.1).

4.2.5 Administrateurs indépendants, conflits d'intérêts et autres déclarations

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7	Critère 8
Alexandre Mérieux			✓	✓	✓			
Philippe Archinard		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jean-Luc Bélingard			✓	✓	✓		✓	✓
Frédéric Besème		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Harold Boël		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Marie-Hélène Habert-Dassault	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Marie-Paule Kieny	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Agnès Lemarchand	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fanny Letier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Tableau établi sur la base des informations transmises par chaque intéressé.

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son Groupe ;
- ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 1^{er} mars 2022, a pu prendre connaissance de l'analyse du Comité ressources humaines et RSE sur l'indépendance des administrateurs, selon les critères du Code AFEP-MEDEF. Après en avoir débattu, le Conseil d'administration a confirmé la qualification d'indépendance des cinq administrateurs suivants sur les neuf qui le composaient : M. Harold Boël et Mmes Marie-Hélène Habert-Dassault, Marie-Paule Kieny, Agnès Lemarchand et Fanny Letier.

En particulier, le Conseil d'administration a considéré comme indépendants M. Harold Boël, alors qu'il est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, société américaine détenue par l'Institut Mérieux, et Mme Marie-Paule Kieny, administrateur de la Fondation Mérieux (cf. § 4.1 et § ci-dessous).

Évaluation des conflits d'intérêts

Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2022 a évalué les liens d'affaires et les éventuels conflits d'intérêts pouvant naître des mandats de certains de ses administrateurs.

Alors que M. Harold Boël est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, le Conseil d'administration a considéré qu'il n'existait pas de conflits d'intérêts. En effet, les deux sociétés sont indépendantes et agissent chacune dans des domaines différents. Les relations commerciales existantes ne sont pas significatives et ne sont pas de nature à remettre en cause leur indépendance. Ainsi, M. Harold Boël s'abstiendra des débats et des votes qui se tiendront au sein du Conseil d'administration au sujet de toutes circonstances relatives à Mérieux NutriSciences Corporation.

Mme Marie-Paule Kieny est administrateur de la Fondation Mérieux. Le Conseil d'administration a également considéré qu'il n'existait pas de conflit d'intérêts de nature à remettre en question son indépendance. En effet, la Fondation Mérieux est une fondation indépendante, reconnue d'utilité publique. Elle perçoit des subventions notamment de la part de la Société et à ce titre, Mme Marie-Paule Kieny s'abstiendra des débats et des votes qui se tiendront au sein du Conseil d'administration au sujet de toutes circonstances relatives à la Fondation Mérieux.

Outre M. Harold Boël et Mme Marie-Paule Kieny, les administrateurs indépendants n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, il n'y a aucun conflit d'intérêts sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

Autres déclarations

À la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ;
- aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;

- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. Les conventions impliquant certains administrateurs font l'objet de la procédure des conventions réglementées et sont présentées au § 4.4.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'engagement pris par un membre du Conseil d'administration restreignant sa liberté de céder ses titres bioMérieux, autre que les règles d'inités et périodes non autorisées.

4.2.6 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration et de ses Comités

4.2.6.1 Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités en 2021

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité ressources humaines et RSE		Comité stratégique	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
M. Alexandre Mérieux	100 %	6/6	-	-	-	-	100 %	2/2
M. Philippe Archinard	100 %	6/6	100 %	5/5	-	-	100 %	2/2
M. Jean-Luc Bélingard	100 %	6/6	-	-	67 %	2/3	100 %	2/2
M. Frédéric Besème	100 %	6/6	-	-	-	-	100 %	2/2
M. Harold Boël	100 %	6/6	100 %	5/5	-	-	100 %	2/2
Mme Marie-Hélène Habert-Dassault	100 %	6/6	-	-	100 %	3/3	100 %	2/2
Mme Marie-Paule Kieny	100 %	6/6	-	-	-	-	50 %	1/2
Mme Agnès Lemarchand	50 %	3/6	100 %	5/5	-	-	50 %	1/2
Mme Fanny Letier	83 %	5/6	-	-	100 %	3/3	100 %	2/2
TAUX DE PARTICIPATION MOYEN	92,5 %		100 %		89 %		89 %	

CONSEIL D'ADMINISTRATION



1 administrateur

TAUX DE PRÉSENCE
83 %

Nombre de séances
5/6

7 administrateurs

TAUX DE PRÉSENCE
100 %

Nombre de séances
6/6

1 administrateur

TAUX DE PRÉSENCE
50 %

Nombre de séances
3/6

COMITÉ D'AUDIT



3 administrateurs

TAUX DE PRÉSENCE
100 %

Nombre de séances
5/5

COMITÉ STRATÉGIQUE



7 administrateurs

TAUX DE PRÉSENCE
100 %

Nombre de séances
2/2

2 administrateurs

TAUX DE PRÉSENCE
50 %

Nombre de séances
1/2

COMITÉ RESSOURCES HUMAINES ET RSE



2 administrateurs

TAUX DE PRÉSENCE
100 %

Nombre de séances
6/6

1 administrateur

TAUX DE PRÉSENCE
67 %

Nombre de séances
2/3

4.2.6.2 Fonctionnement du Conseil d'administration et son règlement intérieur

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration est responsable des relations avec les actionnaires. À ce titre, il travaille en étroite collaboration avec le département Relations investisseurs (cf. § 7.1). Le Président rend compte de ses activités au Conseil d'administration, le cas échéant.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les réunions se déroulent en présence des administrateurs ou par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication.

Les Comités du Conseil d'administration sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de compte rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports. Il n'est pas non plus tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

À la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel, le Conseil d'administration de la Société a constitué trois comités : le Comité d'audit, le Comité ressources humaines et RSE et le Comité stratégique, tels que décrits au § 4.2.6.7.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur, adopté en 2004 par le Conseil d'administration, et destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires, est mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Il est régulièrement mis à jour. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit que préalablement à l'acceptation de ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le

Conseil d'administration peut lui avoir apportés, des règles relatives au Conseil prévues par le Code AFEP-MEDEF (en particulier les règles déontologiques de l'administrateur), ainsi que du Code de bonne conduite boursier adopté par la Société, ceci afin de s'y conformer.

Le règlement intérieur prévoit également, notamment, que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner des administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers ; de la même façon, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position ;
- (v) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- (vi) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vii) est tenu à une obligation de loyauté ;
- (viii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société ; et
- (ix) doit fournir au Conseil l'ensemble des éléments d'informations relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature qui lui sont versés par la Société ou l'une des sociétés du Groupe et à ses mandats et fonctions dans toutes sociétés et autres personnes morales, y compris sa participation à tous comités de sociétés françaises ou étrangères.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre, et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Il prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

4.2.6.3 Politique de diversité au sein du Conseil d'administration et des instances dirigeantes

Sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE, le Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-10-2° du Code de commerce, a défini une politique de diversité au sein du Conseil d'administration et des instances dirigeantes.

Ainsi, le Conseil d'administration s'est fixé comme politique de promouvoir la diversité culturelle et internationale de ses membres, de rechercher un équilibre dans la répartition des compétences de ses membres, de leur âge et de leur expérience, ainsi que de leur domaine d'expertise (compétence en gestion, compétence médicale ou scientifique, connaissance des sociétés cotées) et de viser la parité femme/homme. Cette politique a pour objectif de permettre une représentation équilibrée et harmonieuse du Conseil, rendant possible des débats riches, variés et de qualité, au service de l'intérêt et de la stratégie de la Société.

Le Conseil s'attachera à mettre en œuvre cette politique à chaque renouvellement de mandat ou à chaque nouvelle nomination.

Il est toutefois rappelé que la Société se conforme à ses obligations légales. Le Conseil d'administration est composé de neuf membres :

- en conformité avec l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, quatre administrateurs sont des femmes : Mmes Marie-Hélène Habert-Dassault, Marie-Paule Kieny, Agnès Lemarchand, Fanny Letier ;
- conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la Société a modifié ses statuts en 2018, pour permettre la désignation d'un administrateur représentant les salariés par le Comité central d'entreprise devenu Comité social et économique central : M. Frédéric Besème a été nommé en cette qualité au cours de l'année 2018.

L'auto-évaluation dont le Conseil d'administration a débattu, témoigne d'un fonctionnement harmonieux du Conseil et de la contribution effective de chaque administrateur (cf. § 4.2.6.5).

En outre, la Société s'attache à renforcer la représentation des femmes au sein de son Comité de Direction. Elle recherche ainsi à promouvoir les femmes, sans discrimination, pour leur permettre d'accéder aux postes à plus forte responsabilité et à développer leurs compétences, si nécessaire. Le Comité de Direction sera renouvelé en priorité par la nomination de femmes jusqu'à l'atteinte de la parité sauf si les compétences recherchées ne le permettent pas. À la date du présent document d'enregistrement universel, le Comité de Direction est composé de deux femmes sur neuf membres.

Enfin, la Société supporte une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de ses postes à plus forte responsabilité. En particulier, en 2021, les femmes représentent environ 38 % des employés de bioMérieux dans les postes à plus forte responsabilité (niveaux 1 à 6, 10 % des effectifs), contre environ 37 % en 2020.

4.2.6.4 Travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à six reprises, il a notamment :

- arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels ainsi que les comptes semestriels ; approuvé les communiqués de presse correspondants ; préparé l'Assemblée générale et approuvé les différents rapports légaux ;
- approuvé le budget et a suivi son exécution trimestriellement ; procédé à la revue de la marche des affaires sociales ;

- entendu certains membres du Comité de Direction de la Société ; revu des projets majeurs de la Société ;
- étudié et approuvé, le cas échéant, les opportunités de *Business Development* ;
- entendu les comptes rendus et recommandations, le cas échéant, de ses comités ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- arrêté les principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021 (*Say on Pay ex ante*) et la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé (*Say on Pay ex post*) ;
- attribué gratuitement des actions à certains salariés du Groupe ; décidé des livraisons des actions attribuées gratuitement ; autorisé le principe de la mise en œuvre d'un plan d'actionnariat salarié ;
- évalué l'indépendance des administrateurs, les éventuels conflits d'intérêts et la contribution effective de chacun des administrateurs ; défini une politique de diversité du Conseil d'administration et des instances dirigeantes ;
- proposé le renouvellement du mandat de deux administrateurs et du Président Fondateur ;
- analysé les actions mises en œuvre en matière d'éthique et de conformité ;
- approuvé la mise à jour de la cartographie des risques ;
- suivi le projet de transformation en Société Européenne adopté lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2021 ;
- approuvé la création de nouvelles filiales ;
- autorisé une convention réglementée ; entendu le Comité d'audit sur l'évaluation des conventions courantes ;
- approuvé la délégation au Président Directeur Général pour 2022, en matière de cautions, avals et garanties, dans les nouvelles conditions de la loi.

4.2.6.5 Auto-évaluation du Conseil d'administration et évaluation de la contribution effective de chaque administrateur

Le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité, la préparation et l'efficacité des débats, au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2022, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position. Il a ainsi débattu à la suite de l'analyse préalable réalisée par le Comité ressources humaines et RSE des réponses reçues.

Le Conseil d'administration a confirmé que ses missions et attributions sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant, tant en termes de qualité que d'efficacité de ses réunions. Des axes d'amélioration sont proposés par la Société et le Conseil d'administration acte, l'année suivante, de leur mise en œuvre ou de la poursuite nécessaire des efforts, le cas échéant.

- Les administrateurs estiment qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement, information qui est par ailleurs jugée de qualité et envoyée dans les délais. Toutefois, ces délais pourraient toujours être améliorés.
- L'information fournie pour débattre des sujets est jugée comme ayant été présentée avec des analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision. À ce titre, les sessions extraordinaires sur des sujets spécifiques et l'information donnée au Conseil en amont des décisions sont très appréciées. Les administrateurs apprécient de participer aux débats lors du Comité stratégique, ce qui leur permet d'avoir une meilleure vision de la stratégie de la Société.
- Les administrateurs considèrent leur formation comme adéquate et apprécient la présentation régulière des membres du Comité de Direction lors des séances du Conseil d'administration, qui participe à leur formation continue. Les échanges avec le Comité de Direction doivent se poursuivre.
- Ils considèrent que le mode de gouvernance n'empêche pas un équilibre harmonieux des pouvoirs au sein du Conseil. Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications et le partage de connaissance. Ils considèrent avoir un accès suffisant à d'autres informations que celles fournies par la Direction Générale, et notamment au niveau du Comité d'audit.
- Ils estiment que la composition du Conseil est équilibrée. Ils considèrent également que les administrateurs indépendants remplissent les critères qualifiant leur indépendance (cf. § 4.2.5). Ils confirment l'importance d'une rencontre entre administrateurs indépendants en dehors des Conseils et ce, malgré la transparence et l'ouverture dont la Direction fait preuve et la qualité des dialogues au cours des réunions.
- Les membres des comités considèrent que les comités dont ils font partie fonctionnent bien, avec une fréquence et une durée des réunions pleinement satisfaisantes. Ils apprécient la qualité des travaux générés par les comités ainsi que la répartition des travaux entre les comités et le Conseil. Ils soulignent la grande qualité des débats au sein des comités ainsi que la bonne communication des informations.

Enfin, le Conseil d'administration a débattu de la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et ce, après avoir entendu l'analyse du Comité ressources humaines et RSE. Après avoir mis en avant les compétences individuelles et variées de chacun (environnement international, direction de grands groupes ou de sociétés cotées, stratégie et M&A, finance/audit, secteur de la santé, RSE, digitalisation) et la complémentarité de ses membres, le Conseil d'administration a conclu à la participation de chacun, dans son domaine d'expertise, participant à des débats de qualité. Ainsi, la forte contribution individuelle associée à une grande assiduité de chacun des administrateurs, constituent des critères caractérisant le bon fonctionnement du Conseil et une composition opportune.

4.2.6.6 Réunion entre administrateurs indépendants

Depuis 2018, la Société organise une réunion annuelle réunissant les administrateurs indépendants. Cette réunion peut se tenir à tout moment, à la demande des administrateurs concernés.

4.2.6.7 Fonctionnement et travaux des Comités du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations. Ils peuvent également faire appel à des consultants externes, le cas échéant.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

Le Comité d'audit

Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit, constitué en 2002, est composé, au 31 décembre 2021, de M. Harold Boël, son Président, Mme Agnès Lemarchand et M. Philippe Archinard. M. Harold Boël et Mme Agnès Lemarchand sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants.

En outre, tous ses membres présentent des compétences particulières en matière financière et comptable. Mme Agnès Lemarchand et MM. Harold Boël et Philippe Archinard, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes industriels, pour les premiers et pharmaceutiques pour le troisième, présentent des « compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L. 823-19 du Code de commerce et le rapport du groupe de travail sur le Comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010).

Fonctionnement – Missions

Le comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction financière, de la Direction juridique, propriété intellectuelle et conformité, de l'audit interne, des Relations investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes, et de façon exceptionnelle, la Direction Générale. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, le cas échéant. Le Comité d'audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé (i) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, (iii) de faire une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale, (iv) de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, (v) de suivre le respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance, (vi) d'approuver la fourniture de services autres que la certification des comptes et de (vii) procéder à la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

Travaux

Le Comité d'audit se réunit entre un et quatre jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu systématique de ses réunions. Il s'est tenu à cinq reprises en 2021.

Le Comité d'audit a notamment procédé à l'examen des comptes semestriels et annuels, incluant les annexes et les options de clôture et engagements hors bilan ainsi que le périmètre des sociétés consolidées. Il a ensuite procédé à la revue des communiqués de presse portant sur les comptes annuels et semestriels ainsi que sur les chiffres d'affaires trimestriels. Le comité a également examiné le projet de document d'enregistrement universel. Il a examiné la politique de change de la Société et sa mise en œuvre. Il a également pris connaissance du cadre de l'élaboration budgétaire. Il a revu les rapports d'audit interne, le bilan des missions d'audit interne et le plan d'action de l'année en cours. Il a considéré la mise en œuvre du plan d'action de la loi Sapin II et du règlement sur la protection des données personnelles. Il a revu le programme d'assurances de la Société et la cartographie des risques mise à jour, incluant les risques financiers et extra-financiers, ainsi que la méthodologie appliquée. Il a également étudié l'évolution du dispositif mis en œuvre en matière de sécurité informatique. Il a procédé à la revue des conventions courantes dans le cadre de la délégation reçue du Conseil d'administration. Enfin, le Comité d'audit a pré-approuvé les services réalisés par les Commissaires aux comptes autres que la certification des comptes et a approuvé, au cas par cas, des missions spécifiques.

Les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que sur leur indépendance et ont informé régulièrement le Comité d'audit des évolutions réglementaires et comptables.

Les Commissaires aux comptes ont également discuté, à huis clos, avec les membres du Comité d'audit.

Le Comité ressources humaines et RSE

Composition

Le Conseil d'administration a créé, en 2004, le Comité des rémunérations devenu, en 2010, le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations. En 2020, les missions du comité ont été élargies et celui-ci a été renommé Comité ressources humaines et RSE. Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, ce comité est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité ressources humaines et RSE était constitué, au 31 décembre 2021, de Mme Fanny Letier, qui en assure la présidence, de Mme Marie-Hélène Habert-Dassault et de M. Jean-Luc Bélingard. Mmes Marie-Hélène Habert-Dassault et Fanny Letier sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le comité est ainsi composé aux deux tiers de membres indépendants. Par ailleurs, le Président Directeur Général est associé aux travaux du comité sur les questions de sélection et de nomination d'administrateurs ainsi que sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Fonctionnement – Missions

Le Comité ressources humaines et RSE se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le comité a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il définit et met en œuvre une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible. Le comité revoit le plan de succession de l'ensemble des postes clés de la Société annuellement ; le Président Directeur Général peut participer pour en débattre avec le comité.

En matière de rémunération, le comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les rémunérations allouées aux administrateurs, les règles de répartition de ces rémunérations et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité ressources humaines et RSE est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le cas échéant, le comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président Directeur Général et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options ou attributions gratuites d'actions accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le comité.

En matière de RSE, le comité a pour mission de s'assurer de la prise en compte par la Société des sujets de RSE et de leur intégration dans sa stratégie.

Travaux

Le Comité ressources humaines et RSE s'est réuni trois fois en 2021. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : l'examen du renouvellement des mandats de deux administrateurs et du Président Fondateur, la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2021, à savoir le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les administrateurs, les éléments de rémunération *ex post*, les plans de succession des postes clés et des dirigeants mandataires sociaux, l'indépendance des administrateurs, la politique de diversité du Conseil d'administration et du Comité de Direction.

En outre, d'autres sujets ont été débattus et approuvés, le cas échéant, par le comité, tels que : les négociations salariales annuelles, la politique de rémunération des membres du Comité de Direction et celle appliquée à l'ensemble des salariés dans le Groupe (validation de la matrice de rémunération variable applicable aux salariés au titre de l'exercice 2021 et application d'un coefficient multiplicateur de 150 % applicable sur la rémunération variable 2020), le montant de l'intéressement 2020, la mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions, la validation des critères de performance des actions gratuites, la politique mise en œuvre pour les *talent pool* identifiés, et l'indice d'égalité professionnelle. Le Comité a également revu l'autoévaluation du Conseil d'administration. Il a également étudié la stratégie RSE.

En 2021, il n'y a eu aucune modification de l'enveloppe de rémunérations allouées aux administrateurs.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

Le Comité stratégique

Composition

Le Comité stratégique, créé en 2017, est composé d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Un Président veille au bon fonctionnement du comité.

Au 31 décembre 2021, tous les administrateurs étaient membres du Comité stratégique, à savoir Mmes Marie-Paule Kieny, Marie-Hélène Habert-Dassault, Agnès Lemarchand, et Fanny Letier, et MM. Alexandre Mérieux, Philippe Archinard, Harold Boël, Frédéric Besème et son Président M. Jean-Luc Bélingard.

Fonctionnement – Missions

Le comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, sur convocation de son Président. Le comité peut inviter des membres de la Direction de la Société et peut également faire appel à des experts extérieurs.

Le Comité stratégique a pour mission de débattre des principaux sujets stratégiques avec la Direction Générale, en particulier des évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, et d'orienter les choix stratégiques de la Société, tant en termes de technologies que de son modèle d'affaires.

Travaux

Le comité s'est réuni deux fois en 2021, afin de discuter du plan stratégique de la Société.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité stratégique fait un compte-rendu au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présente les observations qu'il juge utiles.

4.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations et les tableaux de ce chapitre ont été établis conformément à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, complétée par le décret n° 2019-1235 du même jour portant transposition de la directive « Droit des actionnaires » (*Shareholders' Rights Directive 2*, SRD 2).

Ils sont également conformes au Code AFEP-MEDEF et à son guide d'utilisation et respectent la recommandation de l'AMF n° 2012-02 (mise à jour au 3 décembre 2019), sur le « gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés référant au Code AFEP-MEDEF – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF » et la position recommandation n° 2021-02 de l'AMF « Guide d'élaboration des documents d'enregistrements universels ».

Ce chapitre précise :

- la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2022, à savoir le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué, et les administrateurs ;

- les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux.

Il reprend les dispositions des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9 et L. 22-10-34 du Code de commerce et est intégré au rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ces principes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2022, sur proposition du Comité ressources humaines et RSE. Il fera l'objet d'un vote lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2022.

À noter que la politique de rémunération des mandataires sociaux (Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et membres du Conseil d'administration) pour 2022 décrite ci-dessous fait l'objet d'un vote global, qui ne préjuge pas du résultat des votes individuels sur la manière dont cette politique est appliquée au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux membres du Conseil d'administration.

4.3.1 Politique de rémunération 2022 – Vote *ex ante*

4.3.1.1 Description générale

Sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE, le Conseil d'administration propose une politique de rémunération des mandataires sociaux (la « Politique ») conforme à l'intérêt social de la Société, qui contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

Ainsi, la rémunération des administrateurs tient compte de leur présence effective aux Conseils et aux Comités. En effet, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation au Conseil d'administration ou à un comité est prépondérante par rapport à la part fixe. Cette rémunération permet de favoriser l'investissement des administrateurs dans la stratégie de la Société. L'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs est également revue ponctuellement pour tenir compte de l'évolution de la composition du Conseil.

Par ailleurs, la politique de rémunération des mandataires sociaux prévoit explicitement que la rémunération variable sera liée à la performance court terme et long terme de la Société. La part de la rémunération fixe n'est revue qu'occasionnellement en s'assurant de sa cohérence avec la performance et les évolutions de la Société. La Société est attentive au respect de l'adéquation des conditions de rémunération de ses salariés et celles des mandataires sociaux.

Ainsi, pour définir la politique, le Conseil d'administration prend en compte :

- l'intérêt et la stratégie de la Société ;
- les performances et l'évolution de la Société et du dirigeant, le cas échéant, sur une base annuelle et pluriannuelle ;
- la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe ;
- la rémunération versée directement par l'Institut Mérieux, le cas échéant ;
- des analyses de pratiques de marché qui permettent de comparer le niveau et la structure de la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux avec ceux d'autres sociétés de taille comparable du SBF 120 (niveau et progression de la rémunération, positionnement et poids respectif de chacune des composantes de la rémunération) et des sociétés internationales opérant dans des métiers similaires ; et
- le cas échéant, des situations particulières qui peuvent donner lieu en cas de circonstances exceptionnelles à des rémunérations exceptionnelles.

Cette politique et ces éléments sont analysés et revus tous les ans par le Comité ressources humaines et RSE. Le comité formule ses recommandations au Conseil d'administration qui en débat en séance puis arrête les termes de la Politique.

Toute proposition de modification est étudiée par le Comité ressources humaines et RSE puis soumise pour approbation au Conseil d'administration. En particulier, les mandataires sociaux ne participent pas aux débats et évaluations de leur performance et sortent de séance, le cas échéant, et ce, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Sauf disposition contraire, la Politique est applicable à tous les mandataires sociaux, que leur mandat soit renouvelé en cours d'année ou qu'ils soient nouvellement nommés.

La Politique est sans modification par rapport à celle présentée en 2021 qui a été approuvée par l'Assemblée générale du 20 mai 2021 (cf. § 4.3.2.1), à l'exception de la rémunération variable annuelle.

Enfin, le Conseil d'administration peut déroger, de façon exceptionnelle, à la Politique en cas de modification de l'organisation de la Société ou de sa gouvernance.

4.3.1.2 Composantes de la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux pour l'exercice 2022

À la date de publication du présent document d'enregistrement universel, les dirigeants mandataires sociaux sont M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général et M. Pierre Boulud, Directeur Général Délégué.

La durée actuelle du mandat du Président Directeur Général est de quatre ans renouvelable, correspondant à la durée de son mandat d'administrateur. La durée des mandats d'administrateur en cours est également de quatre ans. Le mandat social du Directeur Général Délégué est fixé à trois ans. Tous les mandats sociaux sont révocables *ad nutum* par les actionnaires de la Société, et également par le Conseil d'administration. Le contrat de travail de M. Pierre Boulud, Directeur Général Délégué, est un contrat à durée indéterminée de droit français et prévoit un préavis de trois mois.

4.3.1.2.1 Rémunérations allouées aux administrateurs

Sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale une enveloppe globale pour la rémunération allouée aux administrateurs.

En particulier, le montant maximum des rémunérations allouées aux administrateurs s'élèvera à 500 000 euros par an, sous réserve de l'approbation de la 8^e résolution qui sera présentée à l'Assemblée générale de la Société le 23 mai 2022.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ADMINISTRATEURS

Les règles de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs ont été fixées par le Conseil d'administration du 15 décembre 2017. Le Conseil d'administration du 3 septembre 2019 a décidé de ne plus rémunérer les administrateurs pour leur participation aux Comités stratégiques. Ces décisions ont suivi les recommandations du Comité ressources humaines et RSE.

Ainsi, pour l'exercice 2022, la rémunération allouée aux administrateurs est répartie de la façon suivante :

En euros	Montant variable	
	Montant fixe annuel ^(a)	(par séance et par administrateur)
Conseil d'administration	5 000	5 000
Comité d'audit	2 000	4 000
Comité ressources humaines et RSE	2 000	3 000
Comité stratégique		Aucune rémunération

(a) Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs.

En conformité avec le Code AFEP-MEDEF, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation au Conseil d'administration ou à un comité est prépondérante par rapport à la part fixe.

4.3.1.2.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Principes généraux

Le Comité ressources humaines et RSE et le Conseil d'administration analysent la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans sa globalité en prenant en compte l'ensemble de ses composants :

- part fixe ;
- part variable annuelle ;
- part variable différée ;
- part variable pluriannuelle ;
- le cas échéant, rémunération exceptionnelle ;
- options de souscription d'actions et actions de performance entièrement conditionnelles ;
- rémunérations allouées aux administrateurs ;
- avantages en nature ;
- indemnités de départ ; et
- retraite complémentaire.

Par ailleurs, le Comité ressources humaines et RSE et le Conseil d'administration ont décidé :

- qu'aucune indemnité de non-concurrence ne serait versée en cas de départ ; et
- qu'aucune rémunération supplémentaire ne serait versée par une filiale du Groupe en dehors des rémunérations allouées aux administrateurs.

La rémunération fixe

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction et dans le domaine d'activité de la Société, l'ancienneté dans le Groupe, et les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

La rémunération fixe ne peut être revue qu'à des échéances longues – en principe deux à trois ans – hors révision globale des salaires appliquée à l'ensemble du personnel de la Société et sauf événement exceptionnel.

Par ailleurs, en sus de leurs fonctions au sein de la Société, les dirigeants mandataires sociaux peuvent exercer des fonctions au sein de l'Institut Mérieux, pour lesquelles ils peuvent être rémunérés, au titre d'un contrat de travail ou d'un mandat. Cette rémunération n'est pas refacturée à la société bioMérieux. La rémunération versée par l'Institut Mérieux est donc exclue du vote de l'Assemblée générale.

La rémunération fixe du Président Directeur Général s'élève à 500 000 euros bruts, depuis le 1^{er} avril 2020, contre 450 000 euros auparavant. Cette augmentation avait été justifiée par la mise en œuvre d'une nouvelle organisation de la Société permettant de renforcer son orientation client autour d'expertises métier. Il avait bénéficié d'une augmentation au 1^{er} juin 2018 de sa rémunération fixe qui était passée de 380 000 à 450 000 euros, consécutive à sa nomination en qualité de Président Directeur Général.

La rémunération fixe du Directeur Général Délégué est fixée depuis le 1^{er} mars 2020, à 510 000 euros, dont 450 000 euros au titre de son contrat de travail, et 60 000 euros au titre de son mandat social.

La rémunération variable annuelle

Principe applicable dans la Société

Le principe de rémunération variable applicable dans la Société est le suivant :

- La part variable est exprimée en pourcentage du salaire de base au 31 décembre de l'année. Ce pourcentage dépend du niveau de classification. Il s'agit d'une cible théorique de part variable lorsque le collaborateur atteint 100 % de ses objectifs individuels. Dans tous les cas, ces objectifs sont plafonnés à 120 % de réalisation. Ces objectifs individuels étaient applicables à tous les collaborateurs du Groupe ; la rémunération des dirigeants mandataires sociaux était soumise aux mêmes plafonds et mécanismes que l'ensemble des collaborateurs.
- Le coefficient multiplicateur de la Société (applicable à l'ensemble des collaborateurs français et américains hors forces de vente, des postes clés dits B200 et des dirigeants mandataires sociaux) défini selon une matrice arrêtée chaque année (matrice MBO). Cette matrice présentait plusieurs niveaux de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle courante contributive avec des hypothèses inférieures et supérieures aux objectifs communiqués par la Société en début d'exercice. Le croisement de chacune de ces variables définissait le pourcentage du coefficient multiplicateur applicable aux objectifs individuels (avec un minimum de 70 % et un maximum de 150 %). Cette matrice est fixée annuellement par le Comité ressources humaines et RSE et le Conseil d'administration.

La Société a décidé d'initier en 2021 une réflexion sur les règles applicables jusqu'à présent en matière de rémunération variable. Elle examine en particulier l'opportunité et les possibilités de mettre en place un dispositif permettant de partager les fruits de sa croissance avec l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde.

Application spécifique aux dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE, a défini une cible théorique de part variable pour chacun des dirigeants mandataires sociaux. Le Président Directeur Général bénéficie d'une cible de part variable de 100 % de sa rémunération fixe et le Directeur Général Délégué, d'une cible de part variable de 70 % de sa rémunération fixe.

Les objectifs des dirigeants mandataires sociaux sont ensuite fixés pour l'exercice en cours. Ces objectifs prennent en compte des critères de performance retenus en fonction de la stratégie de la Société.

Ils sont constitués d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui sont revus chaque année et définis en fonction des priorités stratégiques définies pour le Groupe. Ils sont arrêtés par le Conseil d'administration et sont détaillés ci-après pour l'exercice 2022.

La rémunération variable se calcule de la manière suivante :

$$\text{Salaire de base annuel au 31 décembre (bioMérieux)} \times \text{cible théorique de part variable} \times \% \text{ d'objectifs individuels atteints} \times \text{coefficient multiplicateur de la Société}$$

Le taux de réalisation des objectifs et le montant de la part variable seront déterminés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité ressources humaines et RSE, lors de la réunion au cours de laquelle seront arrêtés les comptes de l'exercice. Le Conseil d'administration pourra tenir compte des nouveaux dispositifs de rémunération variable qui seront adoptés pour l'exercice 2022 et qui seront applicables aux dirigeants mandataires sociaux et aux collaborateurs concernés.

Le Conseil d'administration débat de la performance du Président Directeur Général hors sa présence.
La Société ne prévoit pas de cas dans lesquels la rémunération variable devra être restituée.

► **Président Directeur Général**

La cible de part variable annuelle du Président Directeur Général est de 100 % de sa rémunération fixe au titre de son mandat social au sein de bioMérieux. Il ne bénéficie pas de rémunération variable indexée sur sa rémunération versée par l'Institut Mérieux.

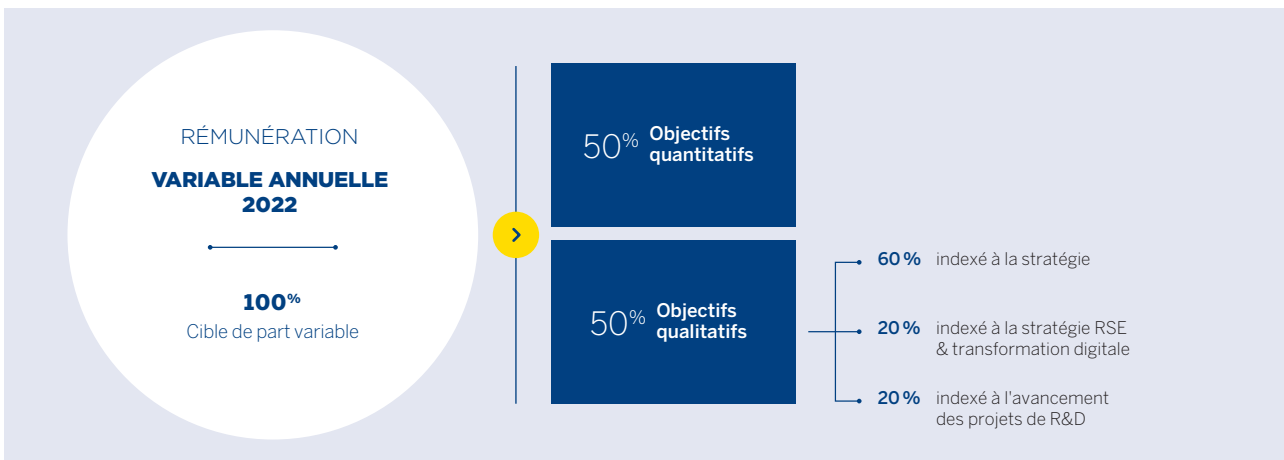
En 2022, les objectifs seront les suivants :

- les objectifs quantitatifs représentent 50 % de la cible de variable. Ils sont constitués des objectifs financiers communiqués par la Société, à savoir (i) une évolution annuelle des ventes comprise entre -7 et -3 % à taux de change et

périmètre constants, et (ii) un résultat opérationnel courant contributif compris entre 530 et 610 millions d'euros ;

- les objectifs qualitatifs représentent 50 % de la cible de variable. Ils sont constitués de critères liés (i) à la stratégie pour 60 %, tenant compte de l'exécution de la feuille de route de la Société (notamment *Business Development* et stratégie régionale), (ii) à la mise en oeuvre de la stratégie RSE et la transformation digitale pour 20 %, et (iii) à l'avancement des projets de R&D pour 20 % (exécution du portefeuille de projets).

La Société a décidé de ne pas communiquer le détail de certains critères pour des raisons de confidentialité.



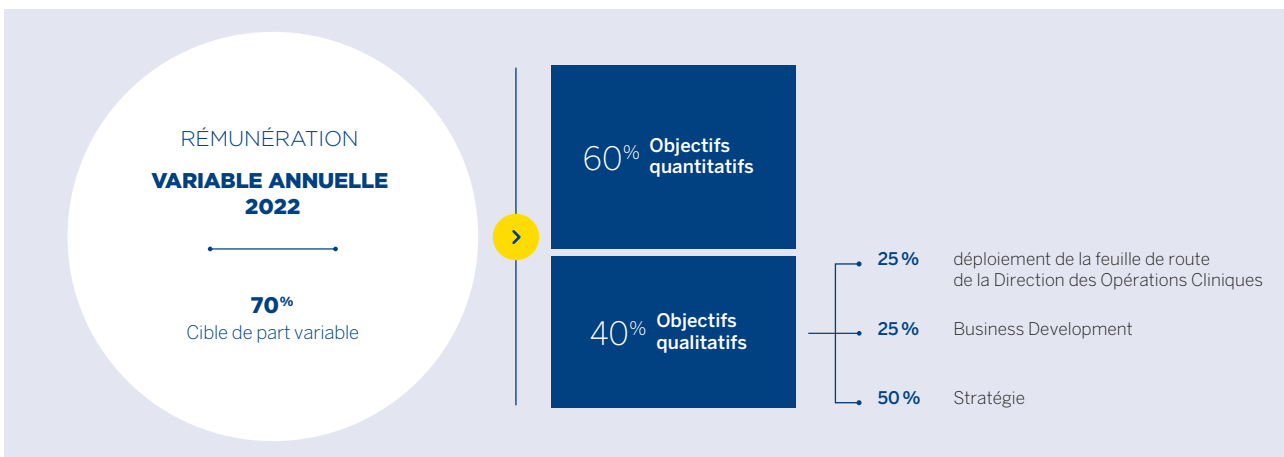
► **Directeur Général Délégué**

La cible de part variable annuelle du Directeur Général Délégué est de 70 % de sa rémunération fixe. En 2022, les objectifs seront les suivants :

- les objectifs quantitatifs représentent 60 % de la cible de variable. Ils sont constitués des objectifs budgétaires fixés par la Société pour la Direction des Opérations Cliniques, à savoir (i) la croissance annuelle des ventes, et (ii) le résultat opérationnel courant contributif ;

- les objectifs qualitatifs représentent 40 % de la cible de variable. Ils sont constitués de critères liés (i) au déploiement de la feuille de route de la Direction des Opérations cliniques pour 25 % (notamment programme Full Potential), (ii) au Business Development pour 25 %, et (iii) à la stratégie pour 50 %, tenant compte de l'exécution de la feuille de route de la Société (notamment stratégie régionale et lancement de produits).

La Société a décidé de ne pas communiquer le détail de certains critères pour des raisons de confidentialité.



Rémunération variable différée

Le Conseil d'administration peut décider d'une rémunération variable différée d'après des critères qualitatifs, des critères quantitatifs et sous condition de présence. En 2022, aucune rémunération variable différée ne sera proposée au Président Directeur Général ou au Directeur Général Délégué.

Rémunérations variables pluriannuelles

Des rémunérations variables pluriannuelles peuvent être mises en place pour les dirigeants mandataires sociaux. En 2022, aucune rémunération variable pluriannuelle ne sera proposée au Président Directeur Général ou au Directeur Général Délégué.

Rémunérations exceptionnelles

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier de rémunérations exceptionnelles dans des cas de performance spécifique ou de mise en œuvre particulièrement réussie de certains projets par lesdits dirigeants. En 2022, aucune rémunération exceptionnelle ne sera proposée au Président Directeur Général ou au Directeur Général Délégué.

Options de souscription d'actions et actions de performance

Principes généraux

Le niveau de l'attribution déterminé tient compte de l'ensemble des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des pratiques de marché suivies par des sociétés cotées comparables.

D'une façon générale, les proportions respectives d'options de souscription d'actions et d'actions de performance allouées varient selon le niveau de responsabilité et la performance des bénéficiaires, la proportion d'options de souscription d'actions et d'actions de performance croissant avec le niveau des responsabilités et la performance.

La valeur IFRS 2 de toute attribution est limitée à une année de rémunération fixe et variable cible, cette dernière correspondant à la rémunération obtenue lorsque les réalisations sont strictement en ligne avec les objectifs fixés. Le montant total des attributions annuelles aux mandataires sociaux ne doit pas excéder 2,5 % de l'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée générale pour les attributions d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites au sein du Groupe, ni 5 % de l'attribution totale annuelle (calculée, le cas échéant, en équivalent stock-options en cas d'attribution combinée d'options de souscriptions d'actions et d'actions de performance).

Respect d'équilibre et de mesure

L'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux et la levée des options de souscription d'actions et l'acquisition des actions de performance sont liées à des conditions de performance (internes et/ou externes) sérieuses et exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives. La condition de présence des dirigeants mandataires sociaux dans les effectifs de la Société, lors de la levée de l'option de souscription d'actions ou l'acquisition définitive des actions de performance, est nécessaire et formalisée dans le règlement du plan.

Le total des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance représente une faible part du capital.

Obligation de conservation des actions attribuées par la Société

Conformément à la loi et au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration fixe lors de leur attribution le nombre d'actions que le mandataire social ne peut pas céder :

- s'agissant des actions de performance, un nombre d'actions correspondant à 40 % des actions de performance, qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition ;
- s'agissant des options de souscriptions d'actions, un nombre d'actions issues de chaque levée d'options correspondant à 40 % du gain net théorique (après impôt et prélèvement sociaux) calculé à la date de la levée d'options.

Ces obligations de conservation cesseront trois ans après l'attribution ou au terme des fonctions des mandataires sociaux.

Compte tenu du niveau significatif d'obligations de conservation fixé, il n'y a pas lieu d'imposer une obligation d'acheter une quantité définie d'actions de la Société lors de la disponibilité des actions de performance tel que recommandé par le Code AFEP-MEDEF.

L'ensemble des actions détenues par les dirigeants mandataires sociaux, qu'elles soient ou non soumises à l'obligation de conservation ci-dessus, doivent être détenues au nominatif.

Par ailleurs, les lois et règles de conduite internes au Groupe, visant à prévenir les délits et manquements d'initié, interdisent toute cession d'actions durant une période de 60 jours calendaires précédant la date de la publication des comptes annuels et semestriels de la Société (cette période étant réduite à 21 jours calendaires s'agissant des résultats trimestriels). Cette obligation d'abstention de réaliser une ou plusieurs opérations sur les titres de la Société prend fin un jour franc après que l'information privilégiée ait été rendue publique de manière incontestable (communiqué de presse officiel, par exemple). Pendant les périodes autorisées, la consultation préalable de la Direction juridique en cas de doute sur la capacité à réaliser une opération est rappelée. Conformément au Code AFEP-MEDEF, le dirigeant mandataire social ne peut également pas exercer pendant ces périodes d'interdiction les options de souscriptions d'actions qui lui ont été attribuées, y compris s'il s'agit de levée simple d'options non suivie d'une cession des actions.

Les plans d'attributions gratuites d'actions de performance des dirigeants, comme tous ceux mis en œuvre au sein de la Société, prévoient expressément qu'il est interdit aux dirigeants mandataires sociaux de conclure des transactions financières qui auraient pour effet de couvrir le risque inhérent à ces attributions. L'interdiction s'applique pour toute la durée de la période d'acquisition des droits et, le cas échéant, pour toute période de conservation.

En 2022, aucune option de souscription d'action ni action de performance ne sera attribuée au Président Directeur Général. Le Directeur Général Délégué bénéficiera d'un total maximum d'attribution d'actions gratuites représentant environ 125 % de sa rémunération à sa date d'attribution.

Retraites complémentaires

Les retraites complémentaires des dirigeants sont les mêmes que celles dont bénéficient les cadres de la Société, à savoir une retraite dite PER Entreprise (ancien article 83), à cotisations définies.

Avantages en nature

Les dirigeants mandataires sociaux disposent d'un véhicule de statut.

Le Président Directeur Général bénéficie d'un véhicule de statut fourni par l'Institut Mérieux, non refacturé à bioMérieux. Cet élément est donc exclu du vote de l'Assemblée générale de 2022.

Le Directeur Général Délégué bénéficie d'un véhicule de statut.

Indemnités de départ

Le Conseil d'administration peut décider d'une indemnité de départ dans les conditions de marché et selon les règles du Code AFEP-MEDEF.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficient pas d'une indemnité de départ.

4.3.2 Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de cet exercice aux dirigeants – Vote ex post

Le paragraphe ci-dessous décrit l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux par bioMérieux ou l'une de ses filiales (le « Périmètre »), mais également celles versées par l'Institut Mérieux, société mère de bioMérieux. Au sens de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, seule la rémunération versée dans le Périmètre est soumise au vote des actionnaires. Les autres rémunérations sont communiquées dans un souci de transparence.

Sur l'exercice 2021, les mandataires sociaux sont les administrateurs, M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général et M. Pierre Boulud, Directeur Général Délégué.

Les rémunérations décrites ci-dessous concernent tous les administrateurs, y compris, le cas échéant, ceux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice 2021.

L'Assemblée générale du 20 mai 2021 s'est prononcée sur la politique de rémunération 2021 – vote ex ante. Les résultats des votes sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

4.3.2.1 Politique générale et vote par l'Assemblée générale – vote ex post global

La rémunération totale 2021, décrite ci-dessous respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale le 20 mai 2021.

Il est toutefois précisé que le montant des rémunérations variables 2020 des mandataires sociaux a fait l'objet d'une correction dans la formule de calcul telle que détaillée au § 4.3.3.

Cette politique contribue aux performances à long terme de la Société en associant une part importante de la rémunération variable du dirigeant mandataire social sur des priorités telles que la RSE, la R&D ou encore la réalisation de transformations d'envergure ou des opérations de croissance externe.

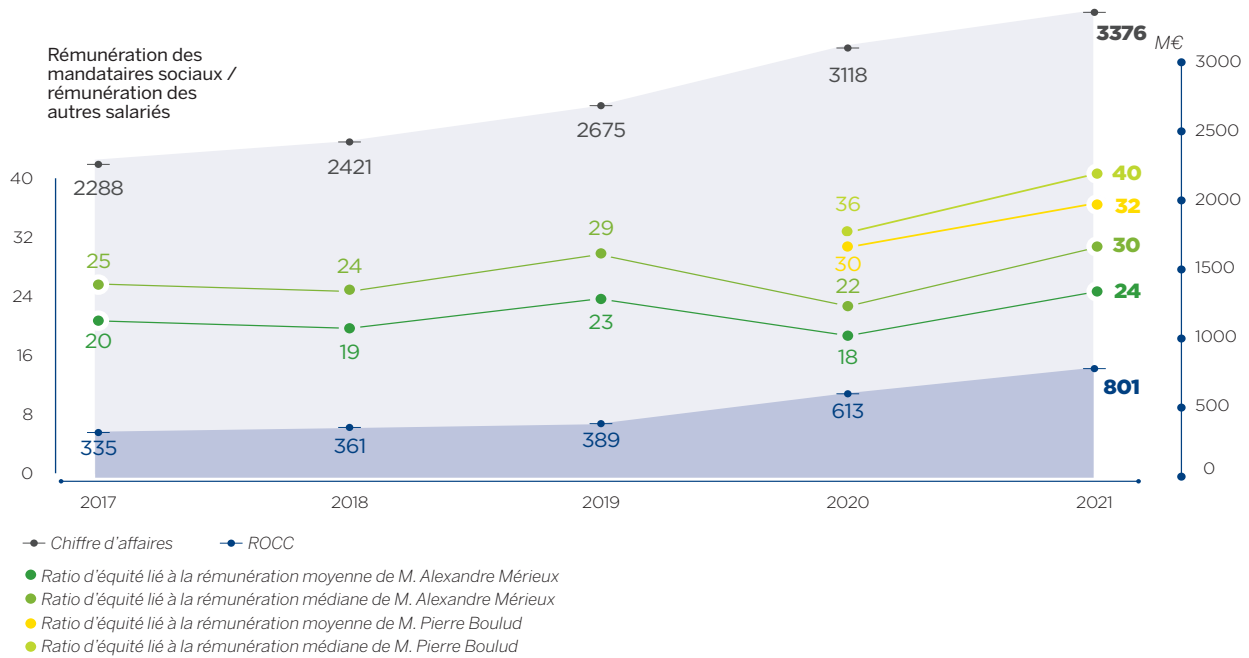
Résolutions	Politique mise au vote	Pourcentage de voix pour
12	Rémunération des mandataires sociaux	99,82 %
13	Rémunération du Président Directeur Général	91,05 %
14	Rémunération du Directeur Général Délégué	90,61 %
15	Rémunération des administrateurs	100 %

La Société continue de porter une attention particulière, le cas échéant, aux commentaires de ses actionnaires en les intégrant dans la mesure du possible et ce, dans un souci d'évolution continue (cf. § 7.1). En particulier, la Société a apporté plus de précisions à la description des critères de performance de la rémunération variable de ses dirigeants mandataires sociaux.

4.3.2.1.1 Ratios d'équité

En application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les informations relatives aux ratios d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société en France.

SYNTHÈSE DES RATIOS D'ÉQUITÉ



RÉSUMÉ DES RÉMUNÉRATIONS PERMETTANT LE CALCUL DES RATIOS D'ÉQUITÉ

	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération de M. Alexandre Mérieux ^(a)	997 800	997 800	1 271 833	1 012 500	1 435 000
Rémunération de M. Pierre Boulud ^(b)	N/A	N/A	N/A	1 658 519	1 932 309
Rémunération de M. Jean-Luc Bélingard ^(c)	3 527 922	N/A	N/A	N/A	N/A

(a) En qualité de Directeur Général Délégué jusqu'à décembre 2017 puis en sa qualité de Président Directeur Général depuis décembre 2017.

(b) En qualité de Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} mars 2020.

(c) En qualité de Président Directeur Général jusqu'à décembre 2017.

	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération moyenne des salariés	50 417	52 721	55 625	55 518	59 667
Rémunération médiane des salariés	40 277	42 032	44 171	45 612	48 520

La Société reproduit les informations requises dans le tableau ci-dessous conformément aux lignes directrices de l'AFEP actualisées en février 2021.

TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I-6° ET 7° DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

	2017	2018	2019	2020	2021	
Évolution (en %) de la rémunération par rapport à l'exercice précédent						
M. Alexandre Mérieux	2 %	0 %	27 %	-20 %	42 %	
M. Pierre Boulud	N/A	N/A	N/A	N/A	17 %	
M. Jean-Luc Bélingard	-39 %	N/A	N/A	N/A	N/A	
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE						
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés par rapport à l'exercice précédent	1 %	5 %	6 %	0,2 %	7 %	
M. Alexandre Mérieux	Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	20	19	23	18	24
	Évolution du ratio moyen par rapport à l'exercice précédent	1 %	-4 %	21 %	-20 %	32 %
M. Pierre Boulud	Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	N/A	N/A	N/A	30	32
	Évolution du ratio moyen par rapport à l'exercice précédent	N/A	N/A	N/A	N/A	8
M. Jean-Luc Bélingard	Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	70	N/A	N/A	N/A	N/A
	Évolution du ratio moyen par rapport à l'exercice précédent	-40 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés par rapport à l'exercice précédent	4 %	4 %	5 %	3 %	6 %	
M. Alexandre Mérieux	Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	25	24	29	22	30
	Évolution du ratio médiane par rapport à l'exercice précédent	-2 %	-4 %	21 %	-23 %	33 %
M. Pierre Boulud	Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	N/A	N/A	N/A	36	40
	Évolution du ratio médiane par rapport à l'exercice précédent	N/A	N/A	N/A	N/A	10 %
M. Jean-Luc Bélingard	Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	88	N/A	N/A	N/A	N/A
	Évolution du ratio médiane par rapport à l'exercice précédent	-42 %	N/A	N/A	N/A	N/A
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ						
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2 288	2 421	2 675	3 118	3 376	
Évolution par rapport à l'exercice précédent*	10,2 %	9,9 %	7,2 %	19,7 %	10,5 %	
Résultat opérationnel courant contributif (en millions d'euros)	335	361	389	613	801	
Évolution par rapport à l'exercice précédent	12,4 %	7,8 %	6,9 %	57,7 %	30,8 %	

* à devises et périmètre constants

Méthodologie du calcul des ratios

La méthodologie appliquée par la Société repose sur les lignes directrices actualisées par l'AFEP en février 2021.

Les ratios ont été calculés en tenant compte des éléments ci-dessous. Seule la société bioMérieux SA est prise en compte. Les rémunérations concernent celles versées par bioMérieux SA, à l'exclusion des rémunérations et avantages versés par l'Institut Mérieux le cas échéant.

Le calcul tient compte de 3 581 salariés au 31 décembre 2021.

La rémunération des mandataires sociaux comprend le salaire de base, le bonus et l'intéressement versés au cours de cette année ainsi que le total des actions gratuites attribuées au titre de l'année. En outre, elle exclut les avantages en nature, les contributions de l'article 83 ainsi que les rémunérations versées par d'autres sociétés le cas échéant. Ainsi, les rémunérations totales présentées dans ces ratios d'équité diffèrent des rémunérations présentées aux § 4.3.2.2, 4.3.2.3 et 4.3.3.

La valorisation des actions gratuites est réalisée conformément aux principes comptables IFRS.

L'évolution de la rémunération des mandataires sociaux entre 2020 et 2021 s'explique principalement par la rémunération variable individuelle (coefficient multiplicateur versé à 100 % en 2020 contre 150 % en 2021).

Calcul du numérateur

- Prise en compte des éléments **versés** au cours de 2021 : part fixe, part variable, rémunération exceptionnelle, primes exceptionnelles, rémunérations des administrateurs et avantages en nature.

- Prise en compte des éléments **attribués** au cours de l'année 2021 : attribution d'actions gratuites.

Seule la rémunération de bioMérieux SA est prise en compte (non prise en compte de la rémunération et des avantages en nature de l'Institut Mérieux, le cas échéant, dans le calcul des rémunérations).

Il est pris en compte la rémunération de :

- M. Alexandre Mérieux, en qualité de Directeur Général Délégué jusqu'en 2017 puis en sa qualité de Président Directeur Général depuis décembre 2017 ;
- M. Jean-Luc Bélingard, en qualité de Président Directeur Général jusqu'à décembre 2017 ;
- M. Pierre Boulud, depuis le 1^{er} mars 2020 seulement en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Calcul du dénominateur

- Prise en compte des éléments **versés** au cours de 2021 : part fixe, part variable (bonus au titre de 2020), rémunération exceptionnelle, épargne salariale (intéressement/supplément d'intéressement) et avantages en nature.
- Prise en compte des éléments **attribués** au cours de l'année 2021 : attribution gratuite d'actions.

Périmètre : ensemble des salariés de bioMérieux SA en CDI, CDD, CDD thésards et CDD CIFRE présents sur deux exercices ; les alternants, stagiaires, intérimaires et expatriés sont exclus.

4.3.2.1.2 Éléments de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2021

Sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE, les règles de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs, fixées par le Conseil d'administration du 15 décembre 2017, étaient les suivantes :

En euros	Montant fixe annuel ^(a)	Montant variable (par séance et par administrateur)
Conseil d'administration	5 000	5 000
Comité d'audit	2 000	4 000
Comité ressources humaines et RSE	2 000	3 000
Comité stratégique		Aucune rémunération

(a) Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ADMINISTRATEURS

Membres du Conseil	Rémunérations versées en 2021 (en euros)	Rémunérations versées en 2020 (en euros)
Alexandre Mérieux	35 000	30 000
Philippe Archinard	57 000	56 000
Jean-Luc Bélingard	43 000	41 000
Frédéric Besème	35 000	30 000
Harold Boël	57 000	60 000
Marie Hélène Habert-Dassault	46 000	41 000
Marie-Paule Kieny	35 000	25 000
Agnès Lemarchand	42 000	47 000
Fanny Letier	41 000	41 000
TOTAL	391 000	371 000

AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS (TABLEAU 3)

M. Jean-Luc Bélingard – administrateur

M. Jean-Luc Bélingard est administrateur et Vice-Président de l'Institut Mérieux. À ce titre, il a perçu une rémunération en qualité d'administrateur qui n'a pas été refacturée à bioMérieux. M. Jean-Luc Bélingard n'est pas salarié de bioMérieux.

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2021	Montants versés au titre de l'exercice 2020
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur ^(a)	43 000	41 000
Autres rémunérations ^(b)	25 000	25 000
TOTAL	68 000	66 000

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux.

(b) Rémunérations versées par l'Institut Mérieux au titre de son mandat d'administrateur.

M. Philippe Archinard – administrateur

M. Philippe Archinard est Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux depuis le 15 septembre 2020. Il est en charge de l'innovation technologique et des partenariats scientifiques. Il était auparavant Directeur du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux. Sa rémunération au titre de ses fonctions à l'Institut Mérieux est en partie refacturée à bioMérieux, dans le cadre de la convention de prestation de services entre les deux sociétés. M. Philippe Archinard n'est pas salarié de bioMérieux et la refacturation ne contrevient pas aux règles de cumul du contrat de travail et du mandat social. Les prestations

refacturées sont sans lien avec le mandat social de M. Philippe Archinard au sein de bioMérieux. Une partie de la rémunération de M. Philippe Archinard est directement versée par la société Transgene dont il était Président Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2020. Il reste membre du Conseil d'administration de Transgene.

La fixation de la rémunération brute variable de M. Philippe Archinard, versée l'année suivante, est basée sur sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2021	Montants versés au titre de l'exercice 2020
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur ^(a)	57 000	56 000
Autres rémunérations ^(b)	1 041 720	285 789
TOTAL	1 098 720	341 789

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux. Aucune rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur n'est versée à M. Philippe Archinard, au titre de son mandat d'administrateur au sein de l'Institut Mérieux.

(b) Rémunérations versées par l'Institut Mérieux :

- en 2021, 539 999,98 au titre de sa rémunération fixe, 486 000 euros au titre de sa rémunération variable, 8 316 euros au titre d'avantages en nature et 7 404,36 euros du PER entreprise (ancien article 83) ;
- en 2020, 139 961 au titre de sa rémunération fixe, 135 000 euros au titre de sa rémunération variable, 7 776 euros au titre d'avantages en nature et 3 052 euros du PER entreprise (ancien article 83).

M. Frédéric Besème – administrateur représentant les salariés

M. Frédéric Besème est Manager RSE au sein de bioMérieux.

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2021	Montants versés au titre de l'exercice 2020
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur ^(a)	35 000	30 000
Autres rémunérations ^(b)	89 677	87 653
TOTAL	124 677	117 653

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux.

(b) Rémunérations versées par bioMérieux au titre de son contrat de travail :

- en 2021, 78 040 euros au titre de sa rémunération fixe, 8 028 euros de sa rémunération variable et 3 608,61 euros du PER entreprise (ancien article 83) ;
- en 2020, 78 040 euros au titre de sa rémunération fixe, 7 804 euros de sa rémunération variable et 1 809 euros du PER entreprise (ancien article 83).

Autres administrateurs

Les autres administrateurs de la Société n'ont perçu aucune autre rémunération ou avantage de toute nature durant l'exercice 2021 de la part de la Société, des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle leur mandat est exercé, à l'exception des rémunérations allouées aux administrateurs visés ci-dessus.

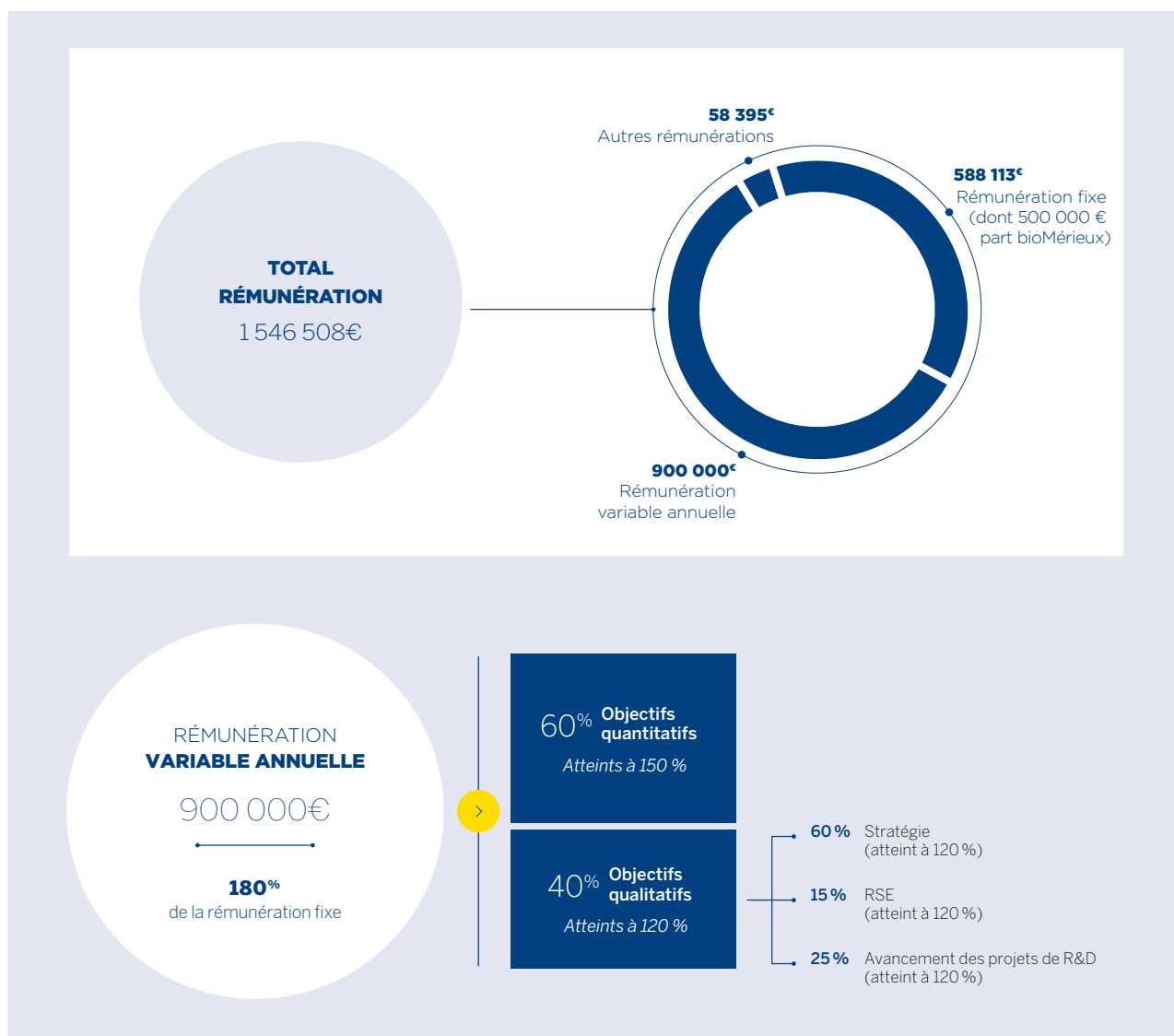
4.3.2.2 Vote ex post sur la rémunération du Président Directeur Général en 2021

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

M. Alexandre Mérieux en sa qualité de Président Directeur Général

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	588 113 €	La rémunération fixe totale au titre de l'exercice 2021 a été versée par la société Institut Mérieux pour 88 113 euros (non refacturée à bioMérieux) et 500 000 euros par la société bioMérieux.
Rémunération variable annuelle au titre de 2021 (dont le versement est sujet à l'approbation des actionnaires en 2022)	900 000 € (180 % de la rémunération fixe)	<p>La rémunération variable fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration, hors la présence du Président Directeur Général, sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE, sur la base de la performance réalisée par le Président Directeur Général.</p> <p>Conformément à la politique de vote <i>ex ante</i> 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> la cible de part variable annuelle du Président Directeur Général est de 100 % de sa rémunération fixe au titre de son mandat social au sein de bioMérieux ; la rémunération variable se calcule de la manière suivante : <i>Salaires de base annuel au 31 décembre (bioMérieux) x cible théorique de part variable x % d'objectifs individuels atteints x coefficient multiplicateur de la Société.</i> <p>Les objectifs quantitatifs préétablis représentent 50 % de sa rémunération variable et sont constitués des objectifs financiers communiqués par la Société, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> une croissance annuelle des ventes comprise entre 5 et 8 % à taux de change et périmètre constants ; et un résultat opérationnel courant contributif au même niveau que celui de 2020. <p>Au regard de la performance de la Société, le Comité ressources humaines et RSE a considéré que l'objectif quantitatif était largement dépassé. Afin de déterminer le pourcentage d'atteinte de ce critère, il a utilisé le résultat de la matrice MBO 2021 mis en place à mi-année. À ce titre, il a défini un coefficient multiplicateur de 150 % applicable à l'ensemble des collaborateurs éligibles.</p> <p>Ainsi, le Conseil d'administration a validé l'atteinte des objectifs quantitatifs à hauteur de 150 %.</p> <p>Les objectifs qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle de M. Alexandre Mérieux dans la Société. Ils représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. En particulier, trois critères avaient été retenus par le Conseil d'administration en 2021 : (i) la stratégie pour 60 %, tenant compte de l'exécution de la feuille de route de la Société (notamment finalisation du projet de transition BioFire, programmes stratégiques pour les opérations cliniques et les opérations industrie), (ii) l'amélioration des indicateurs RSE pour 15 % (exécution de la feuille de route présentée au Conseil d'administration en décembre 2020, incluant notamment le déploiement de la nouvelle ambition RSE, et (iii) l'avancement des projets de R&D pour 25 % (exécution du portefeuille de projets). La Société avait décidé de ne pas communiquer le détail de certains critères pour des raisons de confidentialité.</p> <p>Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 1^{er} mars 2022, sur recommandation du Comité des ressources humaines et RSE, a considéré que ces objectifs étaient remplis à 120 % en raison notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Stratégie. Cet objectif est atteint à 120 %, notamment grâce à la signature de l'accord de distribution co-exclusive en Europe de SPECIFIC REVEAL®, et à l'acquisition de Banyan Biomarkers ; RSE. Cet objectif est atteint à hauteur de 120 % en raison notamment (i) de l'obtention ou du renouvellement de nombreux labels et indices (tels que l'entrée dans le DJSI et la validation par le SBTi de la feuille de route de la Société), (ii) de la définition des indicateurs et objectifs RSE à horizon 2025 et 2030, et (iii) de la performance RSE en 2021. Avancement des projets de R&D. Cet objectif est atteint à 120 % du fait notamment (i) des lancements réussis de nouveaux produits (tels que EPISEQ SARS-COV-2®, VITEK MS PRIME®, les tests TB IGRA® et Dengue sur VIDAS®), et (ii) des jalons passés avec succès sur des projets R&D majeurs en cours. <p>Le montant de la rémunération variable est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société bioMérieux. Le montant de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2021 en 2022 à M. Alexandre Mérieux, en qualité de Président Directeur Général a été arrêté à 900 000 euros (soit 180 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de son mandat au sein de bioMérieux), calculé selon la formule rappelée plus haut :</p> <p>500 000 euros x 100 % (cible théorique de part variable) x 120 % (% des objectifs individuels réalisés) x 150 % (coefficient multiplicateur de la Société).</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2021. M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	35 000 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages	5 328 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'un véhicule de statut fourni par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	N/A	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Alexandre Mérieux n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	18 067 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon le PER Entreprise (ancien article 83), à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C, au titre de bioMérieux (17 400 euros) et au titre de l'Institut Mérieux (667 euros).



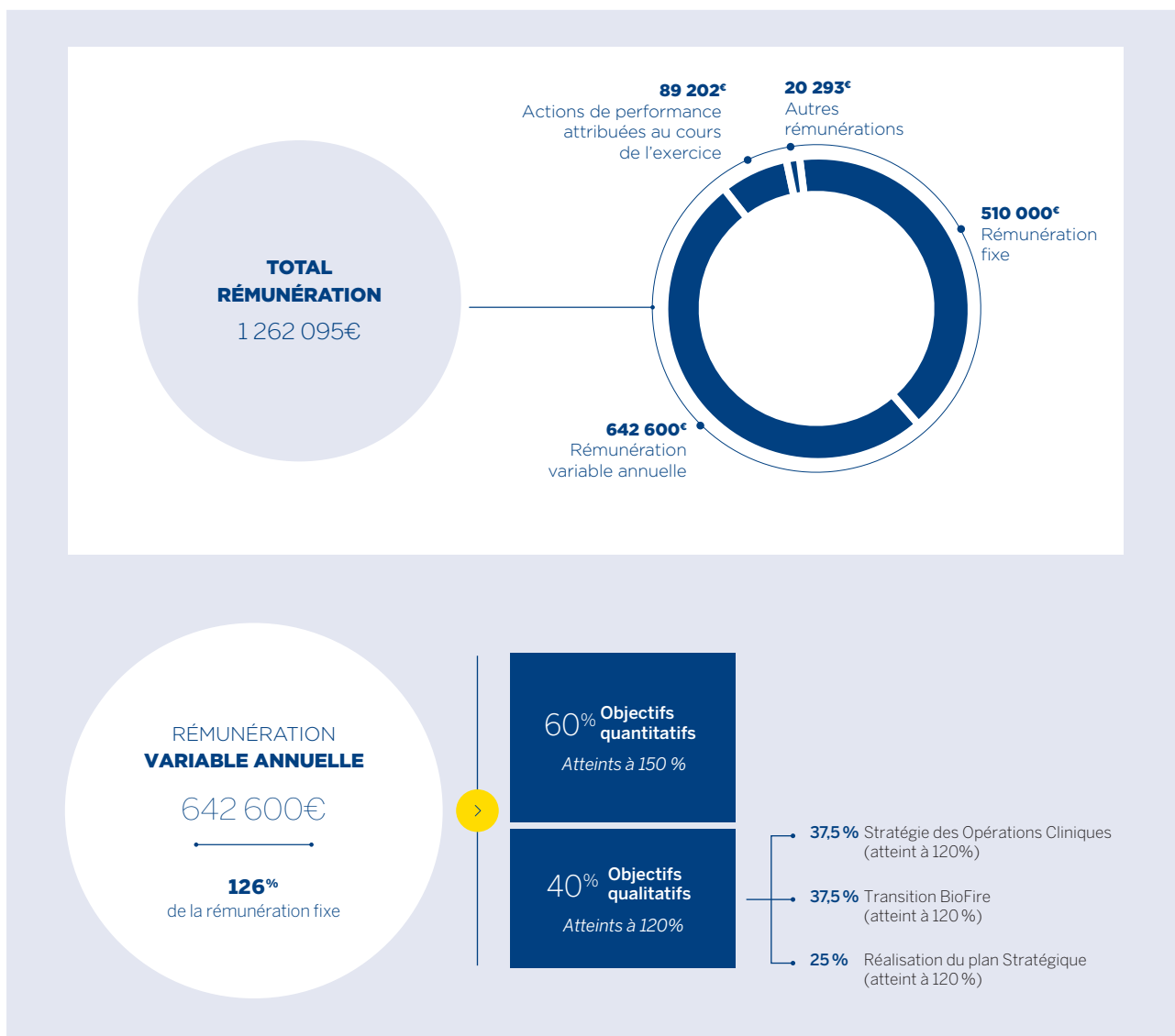
4.3.2.3 Vote ex post sur la rémunération du Directeur Général Délégué en 2021

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

M. Pierre Boulud en sa qualité de Directeur Général Délégué

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	510 000 €	La rémunération 2021 se décompose comme suit : 450 000 euros au titre de son contrat de travail et 60 000 au titre de son mandat social.
Rémunération variable annuelle 2021 (dont le versement est sujet à l'approbation des actionnaires en 2022)	642 600 € (126 % de la rémunération fixe)	<p>La rémunération variable fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE, sur la base de la performance réalisée par le Directeur Général Délégué.</p> <p>Conformément à la politique de vote ex ante 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> la cible de part variable annuelle du Directeur Général Délégué est de 70 % de sa rémunération fixe ; la rémunération variable se calcule de la manière suivante : <i>Salaire de base annuel au 31 décembre (bioMérieux) x cible théorique de part variable x % d'objectifs individuels atteints x coefficient multiplicateur de la Société</i> <p>Les objectifs quantitatifs représentent 60 % de la cible de variable. Ils sont constitués des objectifs budgétaires fixés par la Société pour la Direction des Opérations Cliniques, à savoir (i) la croissance annuelle des ventes, et (ii) le résultat opérationnel courant contributif.</p> <p>Au regard de la performance de la Société, le Comité ressources humaines et RSE a considéré que l'objectif quantitatif était largement dépassé. Afin de déterminer le pourcentage d'atteinte de ce critère, il a utilisé le résultat de la matrice MBO 2021 mis en place à mi-année. À ce titre, il a défini un coefficient multiplicateur de 150 % applicable à l'ensemble des collaborateurs éligibles.</p> <p>Ainsi, le Conseil d'administration a validé l'atteinte des objectifs quantitatifs à hauteur de 150 %.</p> <p>Les objectifs qualitatifs représentent 40 % de la cible de variable. Ils sont constitués de critères liés (i) au déploiement de la stratégie de la Direction des Opérations cliniques pour 37,5 % (Programme Full Potential avec notamment mise en œuvre des cinq initiatives-clés et coordination des interactions entre les équipes globales et locales), (ii) à la finalisation du projet de transition de BioFire pour 37,5 % (suivi du déploiement, communication interne, identification et gestion des risques du projet), et (iii) à la réalisation du plan stratégique pour 25 %. La Société avait décidé de ne pas communiquer le détail de certains critères pour des raisons de confidentialité.</p> <p>Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 1^{er} mars 2022, sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE, a considéré que ces objectifs étaient remplis à 120 %, en raison notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Stratégie des Opérations Cliniques. Cet objectif est atteint à 120 %, grâce à la réussite des initiatives menées dans le cadre du programme <i>Full Potential</i>. Transition BioFire. Cet objectif est atteint à 120 % notamment en raison (i) de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation commune, pour l'ensemble des départements, (ii) du déploiement d'outils et de processus harmonisés, et (iii) de la finalisation du projet en décembre 2021. Réalisation du plan stratégique. Cet objectif est atteint à 120 % notamment en raison de la signature de l'accord de distribution co-exclusive en Europe de SPECIFIC REVEAL® et de l'acquisition de Banyan Biomarkers. <p>Le montant de la rémunération variable est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société bioMérieux. Le montant de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2021 à M. Pierre Boulud, en qualité de Directeur Général Délégué a été arrêté à 642 600 euros (soit 126 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de son mandat au sein de bioMérieux), calculé selon la formule rappelée plus haut : 510 000 euros x 70 % (cible théorique de part variable) x 120 % (% des objectifs individuels réalisés) x 150 % (coefficient multiplicateur de la Société).</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Pierre Boulud ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Pierre Boulud ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Pierre Boulud ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	89 202 €	M. Pierre Boulud a bénéficié d'une attribution d'actions de performance de 7 625 titres au 31 août 2021 valorisés selon la méthode comptable IFRS 2 (valeur du titre 105 euros).
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	M. Pierre Boulud n'est pas administrateur de la Société.
Valorisation des avantages	1 782 €	M. Pierre Boulud bénéficie d'un véhicule de statut.
Indemnités de départ	N/A	M. Pierre Boulud ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Pierre Boulud n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	18 511 €	M. Pierre Boulud bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon le PER Entreprises (ancien article 83), à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.



4.3.2.4 Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

En 2021, la Société n'a pris aucun autre engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.3.3 Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les informations ci-dessous correspondent aux informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux figurant dans les recommandations de l'AMF qui ne sont pas déjà fournies ci-dessus.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES (TABLEAU 1)

M. Alexandre Mérieux – Président Directeur Général

En euros	2021	2020
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice *	1 528 441	1 509 394
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	1 528 441	1 509 394

* Rémunérations dues au titre de chaque exercice (rémunération fixe versée par bioMérieux SA ainsi que l'Institut Mérieux, rémunération variable, avantage en nature, rémunération allouée aux administrateurs, hors montant versé au titre du régime de retraite supplémentaire), soit une rémunération totale incluant le montant versé au titre du régime de retraite supplémentaire, de 1 546 508 €.

M. Pierre Boulud – Directeur Général Délégué

En euros	2021	2020
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice *	1 154 382	1 088 040
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice**	89 202	88 784
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	1 243 584	1 176 824

* Rémunérations dues au titre de chaque exercice (rémunération fixe versée par bioMérieux SA, rémunération variable, avantage en nature, rémunération allouée aux administrateurs, hors montant versé au titre du régime de retraite supplémentaire), soit une rémunération totale incluant le montant versé au titre du régime de retraite supplémentaire, de 1 262 095 €.

** Selon la méthodologie de calcul de la norme IFRS 2. En 2020, valorisation de la totalité des actions de performance acquises historiquement : 796 875 € dont 88 784 € au titre des actions acquises en 2020. En 2021, valorisation de la totalité des actions de performance acquises historiquement : 800 625 € dont 89 902 € au titre des actions acquises en 2021.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES (TABLEAU 2)

M. Alexandre Mérieux – Président Directeur Général

En euros	Montants de l'exercice 2021		Montants de l'exercice 2020	
	Attribués	Versés ^(a)	Attribués	Versés ^(a)
Rémunération fixe (bioMérieux)	500 000	500 000	487 500	487 500
Rémunération fixe (Institut Mérieux)	88 113	88 113	86 385	86 385
RÉMUNÉRATION FIXE TOTALE	588 113	588 113	573 885	573 885
Rémunération variable (bioMérieux) ^(b)	900 000 ^(f)	900 000 ^(c)	877 500 ^(c)	495 000
Rémunération variable (Institut Mérieux)	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
RÉMUNÉRATION VARIABLE TOTALE	900 000 ^(f)	900 000 ^(c)	877 500 ^(c)	495 000
Cible de variable sur le total en % (uniquement sur la part bioMérieux) ^(b)	100%	100 %	100 %	100 %
Rémunération variable réelle en % ^(b)	180 %	180 %	180 %	110 %
Rémunération variable maximale en % ^(b)	180 %	180 %	180 %	180 %
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	35 000	35 000	30 000	30 000
Avantages en nature ^(d)	5 328	5 328	5 509	5 509
TOTAL ^(e)	1 528 441	1 528 441	1 486 894	1 104 394
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant

(a) *Détail par exercice de rattachement. Représente la rémunération variable 2020 effectivement versée en 2021 ainsi que la rémunération variable 2019 effectivement versée en 2020.*

(b) *La rémunération variable est calculée sur le salaire au 31 décembre de l'année précédente. Tous les pourcentages sont calculés en fonction de cette base lorsqu'il s'agit des montants dus au titre de l'exercice.*

(c) *L'écart entre le montant de 877 500 euros de rémunération variable attribué en 2020 et le montant de 900 000 euros effectivement versé en 2021 s'explique par une correction effectuée dans la méthode de calcul lorsqu'elle a été mise en œuvre.*

(d) *Véhicule de statut fourni par la société Institut Mérieux.*

(e) *Ne prend pas en compte le montant versé au titre du régime de retraite complémentaire, contrairement aux montants indiqués au § 4.3.2.2.*

(f) *Rémunération variable attribuée en 2021 versée en 2022.*

M. Pierre Boulud – Directeur Général Délégué

En euros	Montants de l'exercice 2021		Montants de l'exercice 2020	
	Attribués	Versés ^(a)	Attribués	Versés ^(a)
Rémunération fixe (bioMérieux, y compris mandat social)	510 000	510 000	497 258	497 258
RÉMUNÉRATION FIXE TOTALE	510 000	510 000	497 258	497 258
Rémunération variable (bioMérieux) ^(b)	642 600 ^(h)	589 000 ^(c)	574 333 ^(c)	N/A ^(e)
Rémunération exceptionnelle	0	0	N/A	N/A
RÉMUNÉRATION VARIABLE TOTALE	642 600 ^(h)	589 000 ^(c)	574 333 ^(c)	N/A
Cible de variable sur le total en % (uniquement sur la part bioMérieux) ^(b)	70 %	70 %	70 %	N/A
Rémunération variable réelle en % ^(b)	126 %	115,5 %	115,5 %	N/A
Rémunération variable maximale en % ^(b)	126 %	126 %	N/A	N/A
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature ^(d)	1 782	1 782	1 782	1 782
TOTAL ^(f)	1 154 382	1 100 782	1 073 373	499 940
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(g)	89 202	N/A	88 784	N/A

(a) Détail par exercice de rattachement incluant sa rémunération versée en 2020 y compris celle perçue avant de devenir mandataire social le 1^{er} mars 2020.

(b) La rémunération variable est calculée sur le salaire au 31 décembre de l'année précédente. Tous les pourcentages sont calculés en fonction de cette base lorsqu'il s'agit des montants dus au titre de l'exercice. En 2021, le bonus versé au titre de 2020 est de 589 000 euros alors qu'il avait été attribué 574 333 euros. Cette différence s'explique par une correction de la méthode de calcul.

(c) L'écart entre le montant de 574 333 euros de rémunération variable attribué en 2020 et le montant de 589 000 euros effectivement versé en 2021 s'explique par une correction effectuée dans la méthode de calcul lorsqu'elle a été mise en œuvre.

(d) Véhicule de statut.

(e) La Société ne communique pas la rémunération variable versée en 2020 au titre de l'exercice 2019 en sa qualité de salarié non mandataire social.

(f) Ne prend pas en compte le montant versé au titre du régime de retraite supplémentaire, contrairement aux montants indiqués au § 4.3.2.3.

(g) Selon la méthodologie de calcul de la norme IFRS 2. En 2020, valorisation de la totalité des actions de performance acquises historiquement : 796 875 € dont 88 784 € au titre des actions acquises en 2020. En 2021, valorisation de la totalité des actions de performance acquises historiquement : 800 625 € dont 89 202 € au titre des actions acquises en 2021.

(h) Rémunération variable attribuée en 2021 versée en 2022.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU 6)

Nom	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ^(a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Pierre Boulud	EC 2021 A&B	7 625	89 202	31 août 2021	31 août 2024	Oui ^(b)
Pierre Boulud	200901 EC	6 375	88 784	1 ^{er} septembre 2020	1 ^{er} septembre 2023	Oui ^(b)

(a) Selon la méthodologie de calcul de la norme IFRS 2. En 2020, valorisation de la totalité des actions de performance acquises historiquement : 796 875 €, dont 88 784 € au titre des actions acquises en 2020. En 2021, valorisation de la totalité des actions de performance acquises historiquement : 800 625 € dont 89 202 € au titre des actions acquises en 2021.

(b) Les plans prévoient des conditions différenciées selon la tranche A ou la tranche B. La tranche A représente 60 % des actions dont les conditions d'attribution reposent sur la performance de la Société et la présence des salariés. La tranche B représente 40 % des actions dont les conditions d'attribution reposent sur la surperformance de la Société.

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES CI-DESSUS (TABLEAU 11)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ^(a)		Régime de retraite supplémentaire ^(b)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Alexandre Mérieux								
Président Directeur Général								
Premier mandat d'administrateur : 16/04/2004		✓	✓			✓		✓
Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2022								
M. Pierre Boulud								
Directeur Général Délégué								
Non administrateur	✓		✓			✓		✓
Premier mandat : 01/03/2020								
Fin de mandat : 01/03/2023								

(a) M. Alexandre Mérieux a une rémunération versée par l'Institut Mérieux, cette partie n'est pas refacturée à bioMérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de dirigeant mandataire social.

(b) M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire au titre de sa rémunération par l'Institut Mérieux, dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon PER Entreprises (ancien article 83), à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C. M. Alexandre Mérieux bénéficie également d'une retraite supplémentaire au titre de sa rémunération versée par bioMérieux. M. Pierre Boulud bénéficie d'une retraite supplémentaire (PER Entreprises – ancien article 83), à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

AUTRES TABLEAUX FIGURANT DANS LA RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

Les autres tableaux figurant dans la recommandation AMF n° 2021-02 ne sont pas repris.

Le tableau 4 (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe), le tableau 5 (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social), et le tableau 7 (Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social) sont sans objet, car aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée par l'un des dirigeants mandataires sociaux, et aucune action de performance n'a été attribuée ou n'est devenue disponible durant l'exercice.

Le tableau 8 (Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) et le tableau 9 (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) sont sans objet, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance n'ayant été réalisée par la Société respectivement au profit de ses mandataires sociaux et de ses dirigeants mandataires sociaux.

Le tableau 10 (Historique des attributions gratuites d'actions) figure au § 7.7.

4.3.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

4.3.5 Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Néant.

4.4 PRINCIPALES OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

4.4.1 Procédures d'évaluation des conventions courantes et des conventions réglementées

En application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, la Société a mis en place une procédure d'évaluation des conventions courantes et des conventions réglementées décrite dans une charte interne.

Cette charte, arrêtée par le Conseil d'administration le 12 décembre 2019, a été établie en concertation avec l'Institut Mérieux et les autres sociétés du Groupe. Elle a pour objectif (i) de définir les critères retenus par bioMérieux pour qualifier une convention de convention réglementée et ainsi la distinguer des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, (ii) de détailler, le cas échéant,

la procédure d'autorisation requise par la loi et (iii) de définir la méthodologie interne de contrôle des conventions. La charte est instaurée afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts et de respecter la transparence des conventions entrant dans le champ des conventions réglementées.

Le Conseil d'administration a délégué au Comité d'audit l'examen annuel de la charte et des conventions courantes. Le Comité d'audit lui en rend compte annuellement.

Cette charte est publiée sur le site internet de bioMérieux. Elle est mise à jour régulièrement sur recommandation du Comité d'audit.

4.4.2 Description des principales entités apparentées

La Société décrit ci-dessous les activités des principales entités avec lesquelles des conventions sont conclues.

Institut Mérieux

L'Institut Mérieux détient 58,9 % de bioMérieux (cf. § 1.2.4.1 et § 7.4.1).

Au 31 décembre 2021, M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général de la Société, est administrateur et Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux, M. Philippe Archinard, administrateur, est Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux et M. Jean-Luc Bélingard, administrateur, est également administrateur et Vice-Président de l'Institut Mérieux (cf. § 4.2.4). Ainsi, ils ne prennent pas part au vote de toutes les conventions avec cette société.

L'Institut Mérieux s'est donné pour mission de lutter contre les maladies infectieuses et les cancers, dans une vision mondiale et de long terme.

Avec ses filiales, il développe des approches complémentaires pour répondre aux enjeux de santé publique d'aujourd'hui : de la prévention des risques sanitaires aux traitements innovants des maladies, en passant par l'étape clé du diagnostic.

L'Institut Mérieux ancre son action dans une longue tradition entrepreneuriale en biologie industrielle. L'engagement de la famille Mérieux au service de la biologie remonte en effet à 1897 avec la création de l'Institut Mérieux par Marcel Mérieux, élève de Louis Pasteur.

Pionnier de la biologie industrielle, l'Institut Mérieux défend un modèle d'entrepreneuriat qui donne du sens à la performance, avec une seule raison d'être, faire avancer la santé publique mondiale.

L'activité de l'Institut Mérieux est ainsi consacrée à :

- réinvestir dans ses filiales et participations pour innover et préparer l'avenir ;
- des actions sociétales, en soutenant notamment l'engagement des Fondations Mérieux, deux fondations familiales indépendantes dédiées à la lutte contre les maladies infectieuses dans les pays défavorisés.

Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

Détenant un tiers du capital, la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux est l'actionnaire de référence de l'Institut, garant d'une vision humaniste et de long terme.

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France, est actionnaire de référence de

l'Institut Mérieux à hauteur de 32 % (cf. § 1.2.4.1). Ses principales actions sont décrites au § 3.8.4.2.

Au 31 décembre 2021, M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général, est administrateur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux (cf. § 4.2.4). Ainsi, il ne prend pas part au vote de toutes les conventions avec cette société.

Fondation Mérieux

La Fondation Mérieux est une fondation familiale indépendante reconnue d'utilité publique et créée en 1967. Elle lutte contre les maladies infectieuses dans les pays en développement. Ses principales actions sont décrites au § 3.8.4.2.

Au 31 décembre 2021, M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général, et Mme Marie-Paule Kiény, administrateur, sont administrateurs de la Fondation Mérieux (cf. § 4.2.4 et § 4.2.5). Ainsi, ils ne prennent pas part au vote de toutes les conventions avec cette société.

Mérieux NutriSciences

Mérieux NutriSciences est une société du groupe Institut Mérieux (cf. § 1.2.4.1).

Au 31 décembre 2021, M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général, et M. Harold Boël, administrateur, sont respectivement Chairman et administrateur de Mérieux NutriSciences Corp. (cf. § 4.2.4 et § 4.2.5). Ainsi, ils ne prennent pas part au vote de toutes les conventions avec cette société.

Mérieux NutriSciences fournit une large gamme de solutions analytiques et expertes au secteur alimentaire tout au long de la chaîne de valeur de ses clients. Elle propose du conseil, de l'audit et des formations qui vont au-delà des contrôles analytiques. Forte de son appartenance à l'Institut Mérieux et de son héritage Silliker, Mérieux NutriSciences est reconnue pour son expertise en matière de sécurité alimentaire depuis plus de 50 ans. Son expertise scientifique et son expérience dans le secteur alimentaire permettent de fournir les meilleures solutions pour relever les défis de la sécurité, de la qualité et de la durabilité des aliments. Au fil des années, son expertise s'est étendue à d'autres secteurs dont les activités ont un impact quotidien sur la santé des consommateurs, tels que les secteurs de l'eau et de l'environnement, de l'agrochimie, des biens de consommation, de la pharmacie et des cosmétiques.

4.4.3 Contrats de service entre les membres du Conseil d'administration et la Société ou l'une de ses filiales

Il n'existe pas de convention de prestations de services entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction et des organes de surveillance, d'une part, et la Société ou l'une de ses filiales, d'autre part, prévoyant l'octroi d'avantages. Il existe des conventions de prestations de service entre bioMérieux et certaines sociétés du Groupe, ayant des dirigeants communs, telles que décrites ci-dessous.

4.4.4 Description des opérations

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2020 et la description des transactions avec des parties liées figurent respectivement au § 4.4.5 et aux § 6.1.2 (note 30.2) et § 6.2.2 (note 21.3) du document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2021.

Pour l'exercice 2021, les transactions avec les parties liées sont décrites dans le présent document au § 6.1.2 (note 30.2) et au § 6.2.2 (note 21.3).

En particulier, en 2021, les conventions suivantes, hors du champ d'application des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38, se sont poursuivies :

- une convention de prestations de conseil et de services entre l'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société

bioMérieux SA, et la société bioMérieux Inc. pour un montant s'élevant à 3,3 millions d'euros ;

- une convention de prestations de conseil et de services entre l'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA, et la société BioFire Diagnostic, pour un montant s'élevant à 4,2 millions d'euros.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2021 est présenté ci-après (cf. § 4.4.5). Une convention a été autorisée au cours de l'exercice et d'autres se sont poursuivies. Le détail de ces conventions est repris dans le tableau ci-dessous. Les nouvelles conventions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2022.

LISTE DES CONVENTIONS AUTORISÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2021 ET SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MAI 2022

Contrat-cadre de mécénat

Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

Contrat-cadre signé le 20 décembre 2021.

L'enveloppe annuelle de mécénat, inchangée depuis 2017, est de 2 000 000 euros (cf. § 3.8.4.1).

Motivations du Conseil d'administration :

Ce contrat-cadre de mécénat précise la nouvelle procédure de réception des dons par l'Institut de France qui abrite la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, conformément aux textes applicables.

Il s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la Société et souligne l'engagement fort de bioMérieux, entreprise responsable, au service de la santé publique et auprès des plus défavorisés, dans le cadre de missions d'intérêt général. Il est motivé par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient la Société.

LISTE DES CONVENTIONS QUI SE SONT POURSUIVIES EN 2021

Le Conseil d'administration de décembre 2021, lors du réexamen annuel des conventions, a confirmé, après en avoir débattu, que les conventions et avenants antérieurement autorisés répondaient toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son autorisation préalable et ainsi que son autorisation donnée antérieurement était maintenue.

Avenant au contrat de prestation de services

Institut Mérieux

Avenant signé le 18 février 2021 ; contrat initialement signé le 23 avril 2015, modifié par voie d'avenant en 2019.

Le contrat définit les règles de refacturation à bioMérieux des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du Groupe. Ces services consistent en (i) des missions récurrentes d'assistance effectuées au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe Institut Mérieux dans le domaine administratif, scientifique et en matière de représentation des sociétés du groupe Institut Mérieux, tant en France qu'à l'étranger ; et (ii) des missions effectuées, de façon permanente ou plus ponctuelle, au seul bénéfice de bioMérieux.

L'avenant de 2019 a modifié (i) la liste des services rendus, en ajoutant les fonctions audit interne (en fonction des missions réellement réalisées pour le compte de bioMérieux), risques et conformité, qui sont portées par l'Institut Mérieux ; (ii) les règles de refacturation à bioMérieux des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du Groupe. Les marges applicables sont modifiées conformément aux règles de l'OCDE, en appliquant une marge de 8 % sur l'ensemble des frais engagés par l'Institut Mérieux, à l'exception des frais engagés par l'Institut Mérieux, à la demande d'une autre entité, pour des raisons pratiques et administratives (*pass-through costs*) qui continueront d'être facturés à prix coûtant et des frais engagés par l'Institut Mérieux pour la réalisation de prestations spécifiques purement administratives au bénéfice d'une entité du Groupe et qui seront refacturés avec l'application d'une marge de 5 %.

Avenant au contrat de prestation de services

Institut Mérieux

Il est par ailleurs rappelé que l'Institut Mérieux souhaite renforcer sa Direction audit Groupe, comprenant l'audit interne, les risques et la conformité, afin de poursuivre un objectif de cohérence des processus, de gestion des risques et de sécurisation de l'Institut Mérieux et de toutes ses sociétés contrôlées et ce, pour répondre à l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Cette nouvelle organisation permet à bioMérieux de ne plus gérer d'un point de vue administratif, les collaborateurs de cette équipe qui sont désormais salariés de l'Institut Mérieux et qui sont refacturés à bioMérieux pour le temps passé aux seules missions réalisées pour elle. Depuis 2019, le coût pour bioMérieux est globalement équivalent, à périmètre constant, compte tenu de la simplification, pour bioMérieux, de la gestion des collaborateurs de ce département. Cette modification n'entraîne aucun changement pour le Comité d'audit de bioMérieux et ses missions. Le Comité d'audit continue à approuver le plan d'audit et à suivre sa réalisation, à recevoir les rapports d'audit et plus généralement à entendre le responsable de l'audit interne, invité à chacune des sessions du Comité d'audit.

Depuis 2019, dans un souci de transparence et afin de permettre à bioMérieux de définir ses propres règles de refacturation à ses filiales, l'Institut Mérieux facture à bioMérieux l'ensemble des services devant être supportés par bioMérieux et ses filiales, selon la clé de répartition applicable, à charge pour bioMérieux de refacturer directement ses filiales, sans mark-up.

Ce nouvel avenant modifie la clé d'allocation utilisée pour les seules refacturations des services d'audit interne : (i) les coûts correspondant à des missions à caractère exceptionnel et spécifiques à une des sociétés du groupe Institut Mérieux, dès lors qu'elles dépassent un certain seuil de matérialité seront facturées directement à la société concernée, sans ventilation ; et (ii) tous les autres coûts correspondant aux autres missions effectuées par l'Institut Mérieux au bénéfice de ses filiales seront affectés à chaque société du groupe Institut Mérieux sur le fondement de deux (2) critères : effectifs et nombre de pays dans lesquels la société réalise plus de deux (2) millions d'euros de chiffre d'affaires.

Motivations du Conseil d'administration :

Le contrat avait été justifié en 2015 par l'intérêt de la Société de bénéficier du soutien de l'Institut Mérieux qui dispose de personnel de compétences de haut niveau notamment en matière de stratégie, de relations publiques et de ressources humaines et également en matière scientifique, industrielle, juridique et financière. En sa qualité de société holding animatrice, l'Institut Mérieux fournit son assistance aux sociétés du Groupe ; il en résulte une efficacité et une cohérence qui seraient difficilement atteintes en l'absence d'une structure assurant la coordination des politiques de chaque société du Groupe dont bioMérieux. C'est la contrepartie de l'appartenance au groupe Institut Mérieux.

Ce nouvel avenant est justifié par la volonté de mieux refléter les ressources et les services d'audit interne réellement mises à la disposition de bioMérieux et des autres sociétés du groupe Institut Mérieux. En particulier, cette modification devrait se traduire par une diminution des coûts d'audit interne pour bioMérieux.

Convention de mécénat et son avenant

Fondation Mérieux

Contrat initialement signé le 11 mars 2011, modifié par voie d'avenant en 2015.

L'enveloppe annuelle est votée par le Conseil d'administration (cf. § 3.8.4.1).

Motivations du Conseil d'administration :

Ce mécénat s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la Société et est motivé par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires des fondations, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient la Société.

Accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du groupe Mérieux

Institut Mérieux, Mérieux NutriSciences, Thera, ABL, Transgene, Mérieux Développement, Fondation Mérieux

Contrat signé en 2017.

L'accord prévoit que les frais de rupture des contrats de travail et/ou de départ à la retraite de salariés ayant travaillé pour les sociétés du Groupe, et dont l'ancienneté a été reprise sans compensation, soient répartis selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition est réalisée désormais au prorata de la rémunération versée par chaque société du groupe Mérieux ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture.

Motivations du Conseil d'administration :

La Société partage les frais de rupture des contrats de travail de ses salariés, avec chacune des entités du groupe Mérieux, dans lesquelles lesdits salariés ont également été employés et ce, en fonction de règles et conditions communes.

Contrat de prestations de services et son avenant

Fondation Mérieux

Contrat initialement signé le 1^{er} janvier 2011, amendé en 2015.

Motivations du Conseil d'administration :

La Société met à disposition de la Fondation Mérieux des compétences et des ressources nécessaires à certains de ses besoins, afin que cette dernière mène à bien ses missions d'utilité publique, que la Société finance par ailleurs dans le cadre de contrats de mécénat.

4.4.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

Personne concernée

M. Alexandre Mérieux, président-directeur général.

Nature et objet

Le conseil d'administration du 16 décembre 2021 a autorisé la refonte de la convention de mécénat au profit de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, par laquelle votre société accorde un soutien financier à cette dernière.

Votre société procède à des dons en faveur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, dans le cadre de ses actions de mécénat.

Modalités

La contribution annuelle de votre société au titre de cette convention est sans changement par rapport à la précédente convention et s'élève à € 2 000 000. Le mécénat auprès de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux avait été augmenté en 2017, passant de € 1 325 000 à € 2 000 000. L'enveloppe de ces dons est déterminée et votée annuellement en conseil d'administration, le conseil d'administration de votre société confirmant en décembre la contribution de l'année suivante.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre société a enregistré une charge concernant des dons au profit de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux d'un montant global de € 2 000 000.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : Cette convention de mécénat est motivée par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, dans le domaine de la santé publique dans lequel intervient votre société.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Fondation Mérieux

Personne concernée

M. Alexandre Mérieux, président-directeur général.

1) Avenant au contrat de mécénat conclu en date du 8 mars 2011

Nature et objet

Le contrat de mécénat au profit de la Fondation Mérieux conclu en date du 8 mars 2011, a été autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014 et a pris effet le 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Votre société procède à des dons en nature et affecte certains de ses salariés à la réalisation de missions au profit de la Fondation Mérieux dans le cadre des actions de mécénat de votre société. L'enveloppe totale de ces dons et allocations de compétences est déterminée et votée annuellement en conseil d'administration.

Modalités

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre société a enregistré une charge d'un montant global de € 739 288 au titre de dons au profit de la Fondation Mérieux.

2) Avenant au contrat de service conclu en date du 1^{er} janvier 2011

Nature et objet

Le contrat de prestations de services rendus par votre société à la Fondation Mérieux, a été autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014 et a pris effet le 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Votre société apporte son support sur le plan humain à la Fondation Mérieux par l'affectation de certains de ses salariés aux missions de la Fondation, en matière de biologie, ainsi que par la fourniture d'un support administratif et informatique. Ces prestations de services sont rémunérées conformément à la réglementation applicable au prix de transfert intragroupe, correspondant à l'application d'une marge de 8 % au remboursement des coûts de services, hors services de biologie (qualifiés de recherche et développement aux termes de la réglementation des prix de transfert), et d'une marge de 10 % au remboursement des coûts de services de biologie.

Modalités

Votre société a enregistré un produit de € 6 573,08 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec l'Institut Mérieux, les sociétés Mérieux NutriSciences, Transgène, ABL, Théra Conseil, Mérieux Développement et la Fondation Mérieux, sociétés du groupe Mérieux

Personnes concernées

MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général), Harold Boël (administrateur indépendant), JeanLuc Bélingard et Philippe Archinard (administrateurs).

Nature et objet

Un accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du groupe Mérieux, a été autorisé par le conseil d'administration du 28 février 2017 et a pris effet le 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Modalités

Cet accord prévoit que les frais de rupture des contrats de travail et/ou de départ à la retraite des salariés ayant travaillé pour les sociétés du groupe, et dont l'ancienneté a été reprise sans compensation, soient répartis selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition se fait au prorata de la rémunération versée par chaque société du groupe ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale le 20 mai 2021, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 15 mars 2021.

Avec l'Institut Mérieux

Personnes concernées

MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général) et Jean-Luc Bélingard (administrateur).

Nature et objet

Un avenant au contrat de prestations de services rendus par l'Institut Mérieux conclu le 23 avril 2015 a été autorisé par le conseil d'administration du 25 février 2020 et signé en date du 1^{er} mars 2021.

Modalités

Cet avenant au contrat de prestations de services conclu entre votre société et sa société mère, a pour objet de modifier la clé d'allocation utilisée pour les seules refacturations des services d'audit interne. Le contrat prévoit une clé de répartition du coût des services rendus à l'ensemble des sociétés du groupe Institut Mérieux qui se fonde sur trois critères : la masse salariale, le chiffre d'affaires et l'actif immobilisé de chaque société. Cette clé d'allocation reste applicable sauf pour les services d'audit interne qui seront facturés, dans le cadre de cet avenant, de la façon suivante :

- les coûts correspondant à des missions spécifiques à caractère exceptionnel à une des sociétés du groupe Institut Mérieux, dès lors qu'elles dépassent un certain seuil de matérialité, seront facturés directement à la société concernée, sans ventilation ; et
- tous les autres coûts correspondant aux autres missions effectuées par l'Institut Mérieux au bénéfice de ses filiales seront affectés à chaque société du groupe Institut Mérieux sur le fondement de deux critères : les effectifs et le nombre de pays dans lesquels la société réalise plus de deux millions d'euros de chiffre d'affaires.

Un premier avenant avait été autorisé par le conseil d'administration du 20 décembre 2018, ayant pour objet de modifier la liste des services rendus ainsi que les règles de refacturation à votre société des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du groupe Institut Mérieux.

Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre société a enregistré une charge d'un montant de € 11 436 772 et un produit de € 7 571 890, dont € 4 225 123 de la société BioFire Diagnostics et € 3 346 767 de la société bioMérieux Inc.

Lyon, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Mechin

Sylvain Lauria



5.

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2021

5.1 Examen de la situation financière et des résultats	186
5.1.1 Chiffre d'affaires	186
5.1.2 Situation financière	188
5.1.3 Autres informations	189
5.2 Trésorerie et capitaux	190
5.2.1 Capitaux	190
5.2.2 Source et montant des flux de trésorerie	190
5.2.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	190
5.2.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	190
5.2.5 Sources de financement attendues	190
5.3 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	190
5.4 Investissements	191
5.4.1 Principaux investissements réalisés	191
5.4.2 Principaux investissements en cours	191
5.4.3 Principaux investissements à venir	191
5.5 Information sur les tendances et les objectifs	192
5.5.1 Événements intervenus depuis la clôture	192
5.5.2 Perspectives pour l'exercice 2022	192

5.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

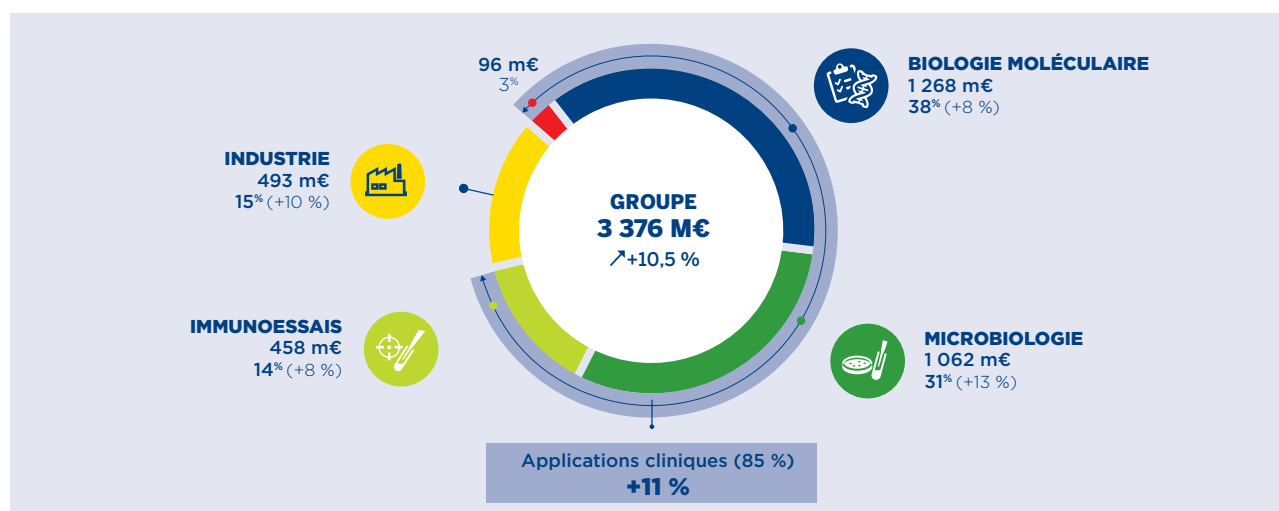
5.1.1 Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires de bioMérieux a atteint 3 376 millions d'euros contre 3 118 millions d'euros en 2020, soit une croissance organique de 10,5 %. La croissance publiée en euros s'est élevée à 8,3 %. Les effets de change ont été défavorables à hauteur de 69 millions d'euros, principalement du fait de la dévaluation du dollar américain et de certaines devises d'Amérique latine.

Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros)

CHIFFRE D'AFFAIRES – 31 DÉCEMBRE 2020	3 118	
Effets de change	-69	-2,2 %
Variation de périmètre	0	0 %
Croissance organique, à taux de change et périmètre constants	+327	+10,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES – 31 DÉCEMBRE 2021	3 376	+8,3 %

L'évolution de l'activité d'une année sur l'autre et par application est résumée ci-après :



- Dans le domaine clinique, qui représente plus de 85 % des ventes totales du Groupe, les ventes ont atteint près de 2 884 millions d'euros, en progression de plus de 10 %.
 - En biologie moléculaire, la gamme BIOFIRE® a enregistré une progression de plus de 14 % au cours de l'exercice, portée par l'utilisation toujours exceptionnelle des panels respiratoires dans le cadre de la pandémie de COVID-19, et le développement commercial des autres panels. La progression de la base installée a également été importante et environ 4 700 unités ont été déployées au cours de la même période, portant ainsi la base installée totale BIOFIRE® à environ 22 000 unités, soit une croissance de 27 %. Les autres gammes de biologie moléculaire, NUCLISENS® et ARGENE®, aussi utilisées pour lutter contre la pandémie, se sont inscrites en recul par rapport au niveau exceptionnel de 2020.
 - En microbiologie, l'activité a repris fortement au cours de l'exercice, au-dessus du niveau pré-pandémique. La performance commerciale a été portée par les gammes VITEK® et BACT/ALERT®. Les ventes de réactifs, comme les ventes d'équipements ont bénéficié d'une croissance à deux chiffres.
- Dans le domaine des immunoessais, la performance a été remarquable au cours des trois premiers trimestres. Elle a été soutenue par la progression de VIDAS® pour les tests sérologiques SARS-CoV-2, les tests à haute valeur médicale mais aussi par la reprise de l'activité sur les tests de routine. Ces résultats ont été partiellement compensés par un quatrième trimestre en retrait du fait de l'impact de la *Field Corrective Action* maintenant résolue liée à un problème qualité sur les matières premières et par la baisse des tests PCT aux États-Unis.
- Le chiffre d'affaires des applications industrielles, qui représente près de 15 % des ventes du Groupe, s'est élevée à 493 millions d'euros, en progression de plus de 10 % par rapport à l'année précédente. La croissance a été robuste pour la vente de réactifs sur les deux segments agroalimentaire et pharmaceutique, et particulièrement forte pour les ventes d'instruments.

L'évolution de l'activité d'une année sur l'autre et par zone géographique, est résumée ci-après :

Chiffre d'affaires par région (en millions d'euros)	12 mois 2021	12 mois 2020	Variation à données publiées	Variation à devises et périmètre constants
Amérique	1 668,7	1 588,9	+5,0 %	+8,8 %
• Amérique du Nord	1 488,7	1 428,6	+4,2 %	+7,7 %
• Amérique latine	180,0	160,3	+12,3 %	+19,3 %
EMOA ^(a)	1 127,0	1 024,8	+10,0 %	+10,5 %
Asie-Pacifique	580,4	504,6	+15,0 %	+15,5 %
TOTAL GROUPE	3 376,2	3 118,2	8,3 %	+10,5 %

(a) Europe, Moyen-Orient et Afrique.

- Le chiffre d'affaires de la région Amérique (49 % du CA total du Groupe) atteint 1 669 millions d'euros, en hausse de 9 % d'une année sur l'autre.
 - En Amérique du Nord (44 % du CA total du Groupe), la croissance a été dynamisée par la gamme de biologie moléculaire BIOFIRE® et les gammes de microbiologie, partiellement compensée par le recul des immunoessais lié à la baisse des ventes pour les tests de dosage de la procalcitonine.
 - En Amérique latine, la croissance des ventes a été remarquable, marquée par une solide progression des ventes des gammes de microbiologie et de la gamme VIDAS®, notamment pour les tests utilisés dans la lutte contre la COVID-19.
- En Europe – Moyen-Orient – Afrique (33 % du CA total du Groupe), le chiffre d'affaires a atteint 1 127 millions d'euros, en hausse de 11 % par rapport à l'année précédente.
 - En Europe (27 % du CA total du Groupe), l'activité a été vigoureuse dans la plupart des pays de la zone, toujours portée par la forte demande pour la gamme BIOFIRE® et les gammes de microbiologie. Les autres gammes de biologie moléculaire NUCLISENS® et ARGENE® sont en baisse par rapport au niveau exceptionnel de 2020.
 - La zone Russie – Moyen-Orient – Afrique bénéficie de la croissance à deux chiffres en Russie, en Turquie et dans le réseau des distributeurs. Elle est positive dans la quasi-totalité du territoire.
- En Asie-Pacifique (17 % du CA total du Groupe), les ventes ont atteint 580 millions d'euros en 2021, en augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. L'activité a continué à être particulièrement remarquable au Japon grâce à la progression de la gamme BIOFIRE®. La croissance a été soutenue en Inde et en Asie du Sud-Est. Satisfaisante en Chine, elle a toutefois été impactée par la baisse des immunoessais au dernier trimestre.

5.1.2 Situation financière

5.1.2.1 Compte de résultat

Résultat opérationnel courant contributif

Au terme de l'année 2021, le résultat opérationnel courant contributif s'est établi à 801 millions d'euros en croissance de 31 % d'une année sur l'autre, soit une marge opérationnelle courante contributive de 23,7 % des ventes. Ce résultat inclut environ 33 millions d'euros d'impacts de change défavorables et aucun effet significatif de changement de périmètre de consolidation. Il comprend aussi la charge enregistrée au titre des plans de rémunération variable aux États-Unis indexés sur le cours de l'action de bioMérieux (*phantom share plans*) qui s'élève à 2 millions d'euros contre 44 millions d'euros en 2020.

- À fin décembre 2021, la marge brute a atteint 1 964 millions d'euros, soit 58,2 % du chiffre d'affaires, en amélioration par rapport aux 56,2 % constatés à fin décembre 2020. L'augmentation du taux de marge brute est principalement due à l'effet favorable de l'évolution du mix produit dans le contexte de la forte croissance des ventes de réactifs de la gamme BIOFIRE® et à la progression générale des volumes.
- Les charges commerciales et les frais généraux se sont élevés à 818 millions d'euros, soit 24,2 % du chiffre d'affaires contre 25,3 % l'année précédente. Cette amélioration est principalement due à des économies opérationnelles, les frais de déplacement et de marketing étant restés modérés dans le contexte de la pandémie.
- Les frais de R&D ont atteint 389 millions d'euros, soit 11,5 % du chiffre d'affaires, à comparer à 399 millions d'euros, soit 12,8 % du chiffre d'affaires en 2020. Ce recul d'environ 1 % à taux de change et périmètre constants est le reflet de l'effort particulier de développement des paramètres COVID-19 en 2020 et de l'impact significatif du plan d'actionnariat aux États-Unis la même année.
- Les autres produits de l'activité ont été d'environ 45 millions d'euros sur l'année, à comparer à 47 millions d'euros en 2020, du fait du recul des crédits d'impôt recherche.

Produits et charges opérationnels non courants

Pour rappel, le Groupe avait décidé en 2020 de soutenir des actions de solidarité pour un montant total de 42 millions d'euros comptabilisés en produits et charges opérationnels non courants. Ce montant se décomposait en 22 millions d'euros de mécénat exceptionnel et 20 millions de solde initial pour la création du Fonds de dotation bioMérieux.

Résultat opérationnel

La charge d'amortissement des actifs revalorisés à la date d'acquisition de BioFire a atteint 17 millions d'euros en 2021, quasiment stable d'une année sur l'autre. Ainsi, le résultat opérationnel courant du Groupe s'est élevé à 784 millions d'euros en 2021, en hausse de 32 % par rapport aux 595 millions d'euros enregistrés en 2020.

Résultat de l'ensemble consolidé

La charge financière nette a représenté 10 millions d'euros en 2021, en baisse par rapport à 2020 où elle s'était élevée à 29 millions d'euros. Le coût de l'endettement financier net a été de 7 millions d'euros en 2021, contre 25 millions d'euros l'année précédente, principalement grâce au refinancement réalisé en 2020, et les autres produits et charges financiers se sont élevés à 2,7 millions d'euros, à comparer à 3,5 millions d'euros en 2020.

Au 31 décembre 2021, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe a atteint 22,7 %, à comparer à 23,2 % en 2020, grâce à la réduction du taux d'impôt sur les sociétés en France, combiné avec la hausse significative des ventes exports depuis le territoire américain.

Au total, le résultat net part du Groupe s'est établi en 2021 à 601 millions d'euros, en hausse de 49 % rapport aux 404 millions d'euros de 2020.

5.1.2.2 Flux de trésorerie

Génération de trésorerie libre (*free cash-flow*)

L'EBITDA a atteint 1 032 millions d'euros en 2021, soit 30,6 % du chiffre d'affaires, en hausse de 25 % comparés aux 824 millions d'euros de 2020. Cette hausse reflète la progression du résultat opérationnel courant contributif.

Les décaissements d'impôt ont représenté 185 millions d'euros, en hausse par rapport aux 116 millions d'euros versés l'année précédente, du fait de la croissance des résultats.

Au cours de l'année 2021, le besoin en fonds de roulement a augmenté de 38 millions d'euros. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- le niveau de stock a progressé de 62 millions d'euros en 2021, en ligne avec l'activité ;
- les créances clients ont diminué de 24 millions d'euros, en lien avec l'amélioration du délai moyen de recouvrement ;
- les dettes fournisseurs ont augmenté de 24 millions d'euros, du fait de la croissance de l'activité ;
- les autres éléments du besoin en fonds de roulement ont progressé de 24 millions d'euros, en raison de la réduction des dettes sociales, suite au dernier paiement du plan d'actionnariat aux États-Unis en 2021.

Les décaissements liés aux investissements ont représenté environ 9 % du chiffre d'affaires, soit 290 millions d'euros au terme de l'année 2021 contre 278 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Les investissements principaux sont constitués de la construction d'un immeuble de bureaux à Salt Lake (États-Unis), de l'augmentation de capacité et l'automatisation croissante de l'activité industrielle de BioFire, ainsi que la construction de deux nouveaux sites à Suzhou (Chine).

Dans ce contexte, le cash-flow libre a atteint le niveau record de 541 millions d'euros en 2021 contre 328 millions d'euros en 2020.

Variation de l'endettement net

Les acquisitions d'immobilisations financières, incluant le rachat de la part de minoritaires, se sont élevés à 33,5 millions d'euros en 2021, en lien avec l'acquisition de Banyan et l'investissement dans Specific Diagnostics par le biais d'un *Convertible Promissory Note*.

Un dividende de 73 millions d'euros a été remis en trésorerie dans la première moitié de l'exercice 2021, soit 0,62 euro par action.

Ainsi, la trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2021 s'est établie à 341 millions d'euros, contre un endettement net de 92 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette trésorerie nette inclut la dette réactualisée au titre des contrats de location pour un montant de 96 millions d'euros (IFRS 16).

5.1.3 Autres informations

Effectif

Au 31 décembre 2021, l'effectif global du Groupe s'élevait à environ 13 000 collaborateurs contre environ 12 800 à fin décembre 2020.

Marquage CE du test NEPHROCHECK® sur VIDAS®

Le 3 février 2021, bioMérieux a annoncé le marquage CE de NEPHROCHECK® un test innovant capable de détecter le stress rénal chez les patients présentant un risque d'insuffisance rénale aiguë (IRA).

Le panel BIOFIRE® Respiratory 2.1 (RP2.1) avec SARS-CoV-2 obtient l'autorisation De Novo de la FDA

Le 18 mars 2021, bioMérieux a annoncé l'obtention de l'autorisation De Novo de la FDA pour le test BIOFIRE® RP2.1 de BioFire Diagnostics, sa filiale spécialisée dans les tests moléculaires syndromiques des maladies infectieuses. Concomitamment à l'autorisation De Novo, l'EUA accordée par la FDA le 1^{er} mai 2020 pour ce panel est abrogée.

Marquage CE du test TB IGRA® sur VIDAS®

Le 24 mars 2021, bioMérieux a annoncé le marquage CE de son test innovant et entièrement automatisé VIDAS® TB-IGRA (Interferon-Gamma Release Assay) pour le diagnostic des infections tuberculeuses latentes.

Marquage CE de 3 immunoessais sur VIDAS® permettant de diagnostiquer la dengue

Le 7 avril 2021, bioMérieux a annoncé le marquage CE de ses tests pour le diagnostic de la dengue : VIDAS® DENGUE NS1 Ag, VIDAS® Anti-DENGUE Ig et VIDAS® Anti-DENGUE IgG.

Marquage CE du nouveau système d'identification par spectrométrie de masse : VITEK® MS PRIME

Le 30 avril 2021, bioMérieux a annoncé le marquage CE de VITEK® MS PRIME, la nouvelle génération de VITEK® MS MALDI-TOF, le système de spectrométrie de masse pour l'identification microbienne en routine, en quelques minutes.

Marquage CE de la nouvelle génération de test sérologique semi-quantitatif VIDAS® SARS-COV-2 IgG II

Le 7 mai 2021, bioMérieux a annoncé le marquage CE de la nouvelle génération de test sérologique VIDAS® SARS-COV-2 IgG. Celui-ci permet une interprétation semi-quantitative du taux d'anticorps chez les personnes ayant été exposées au virus SARS-CoV-2, à l'origine de la COVID-19.

Lancement de EPISEQ® SARS-COV-2

Le 24 juin 2021, bioMérieux a annoncé le lancement de EPISEQ® SARS-COV-2, une solution applicative génomique destinée à répondre au besoin des laboratoires de microbiologie pour l'identification et le reporting de données relatives aux variants du SARS-CoV-2, à partir des données de séquençage.

Accord de distribution co-exclusive en Europe du système d'antibiogramme rapide SPECIFIC REVEAL®

Le 29 juin 2021, bioMérieux et Specific Diagnostics ont annoncé la distribution en Europe par bioMérieux du système récemment lancé REVEAL Rapid AST. Le système REVEAL Rapid AST fournit des résultats d'antibiogramme pour les infections du sang en cinq heures en moyenne, directement à partir d'une hémoculture positive. Il permet ainsi au clinicien d'optimiser rapidement la thérapie prescrite au patient, que ce soit pour utiliser un antibiotique plus ciblé et moins coûteux, ou pour sélectionner un traitement plus adapté en cas d'infection multirésistante.

Acquisition de Banyan Biomarkers

Le 16 juillet 2021, bioMérieux a procédé à l'acquisition de 100 % de Banyan Biomarkers, société innovante de biomarqueurs développant des tests sanguins pour aider au diagnostic des traumatismes crâniens. Depuis 2017, bioMérieux a maintenu une participation minoritaire dans Banyan Biomarkers, et avec cette acquisition, bioMérieux renforce encore son engagement dans le développement de solutions innovantes de diagnostic *in vitro* dédiées au domaine de l'urgence.

Marquage CE du test NEPHROCLEAR™ CCL14

Le 21 octobre 2021, Baxter et bioMérieux annoncent le marquage CE de ce test pour prédire l'insuffisance rénale aiguë sévère persistante. Ce test peut être utilisé pour aider à la prise de décision clinique et le parcours de soins, à l'instant le plus adapté. Les deux sociétés ont l'intention de lancer la commercialisation du test en Europe occidentale en 2022.

Les tests moléculaires bioMérieux détectent efficacement le variant Omicron du SARS-CoV-2

Le 1^{er} décembre 2021, bioMérieux confirme qu'à ce jour ses tests moléculaires BIOFIRE® et ARGENE® amplifient et détectent efficacement l'infection par le SARS-CoV-2 avec le variant Omicron, et ce avec une performance inchangée. Cette confirmation intervient dans le cadre du suivi rapproché de l'émergence de chaque variant préoccupant et des analyses *in silico* internes approfondies réalisées par la Société.

Responsabilité Sociale d'Entreprise

Le 14 décembre 2021, bioMérieux annonce avoir récemment obtenu une série de reconnaissances officielles de la part d'acteurs extérieurs indépendants. Celles-ci comprennent la validation par la *Science Based Targets initiative* (SBTi) des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de bioMérieux, l'intégration de la Société dans le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) aux niveaux Monde et Europe et le maintien à la première place de son secteur d'activité dans l'indice Euronext Vigeo Eiris.

Société européenne

La transformation de bioMérieux en société européenne ainsi que les termes du projet de transformation ont été approuvés par l'Assemblée générale le 20 mai 2021 sur proposition du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration souhaite s'assurer de la continuité des opérations de bioMérieux et de la neutralité du changement

de forme sociale sur les activités du Groupe. Une analyse des formalités requises dans certaines juridictions en raison du changement de forme sociale est actuellement en cours. Ainsi et dans ce contexte, le Conseil d'administration a décidé de reporter l'immatriculation de la Société sous sa forme de société européenne.

5.2 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

5.2.1 Capitaux

Cf. tableau des variations des capitaux propres consolidés au § 6.1.1 et note 14 du § 6.1.2.

5.2.2 Source et montant des flux de trésorerie

La trésorerie nette au 31 décembre 2021 ressort à 341 millions d'euros, contre un endettement net de 92 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les commentaires concernant le cash-flow figurent au § 5.1.2.2.

Le tableau de flux de trésorerie consolidé figure au § 6.1.1.

5.2.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

La Société a annoncé, le 29 juin 2020, l'émission d'un placement privé de 200 millions d'euros en format Euro PP auprès d'un investisseur européen de premier rang. L'emprunt obligataire 2013 à échéance le 14 octobre 2020 a été remboursé pour un montant de 300 millions d'euros.

En outre, elle bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué non tirée de 500 millions d'euros arrivant à échéance le 26 janvier 2024. Enfin, en 2015, elle a signé un contrat de crédit-bail d'un montant de 45 millions d'euros à l'origine, d'une durée de

12 ans, en vue de financer l'extension de son site de Marcy l'Étoile. Afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose d'un programme d'émission de titres négociables à court terme (NEU CP) de 500 millions d'euros et d'un programme d'émission de titres négociables à moyen terme (NEU MTN) de 500 millions d'euros également.

Les détails et caractéristiques de ces financements figurent en note 16.3 du § 6.1.2.

5.2.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Cf. note 16.6 du § 6.1.2.

5.2.5 Sources de financement attendues

D'une façon générale, les investissements industriels courants sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés au § 6.1.1).

5.3 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

À la connaissance de la Société, aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2021, à l'exception des informations mentionnées au § 5.5 du présent document d'enregistrement universel.

5.4 INVESTISSEMENTS

5.4.1 Principaux investissements réalisés

L'année 2021 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets majeurs :

- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : livraison d'un nouveau bâtiment administratif et mise en service des projets d'automatisation de la production des réactifs BIOFIRE® afin d'en augmenter les capacités.
- Shanghai (Chine) : réalisation et mise en service du projet de réaménagement des locaux de production afin d'y accueillir une activité de production de lots d'essais.

- Saint-Vulbas (France) : poursuite du projet d'extension des capacités de notre centre international de distribution logistique.
- Combourg (France) : poursuite du projet de restructuration du site afin d'améliorer et d'augmenter sa capacité d'accueil.

Dans ce contexte, les investissements se sont élevés à 290 millions d'euros. Ils représentent ainsi environ 9 % du chiffre d'affaires. Ils s'établissaient à 278 millions d'euros au 31 décembre 2020 (incluant les variations de dettes sur acquisition d'immobilisations).

5.4.2 Principaux investissements en cours

En 2022, la Société prévoit un effort d'investissement global d'environ 9 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

La Société poursuit le développement de ses capacités de production afin de répondre à la demande de ses clients.

- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : poursuite des projets d'automatisation de la production des réactifs BIOFIRE® afin d'en augmenter les capacités.
- St. Louis (Missouri, États-Unis) : poursuite du plan d'automatisation et augmentation de capacité des lignes de production de cartes VITEK® 2.
- Durham (Caroline du Nord, États-Unis) : lancement d'un projet de restructuration et d'augmentation des capacités de production.

- Suzhou (Chine) : le projet de construction d'un nouveau bâtiment de production se poursuit conformément aux plans.
- Suzhou (Chine) : finalisation du projet de construction d'un nouveau site qui permettra d'accueillir l'ensemble des activités de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd.
- Florence (Italie) : lancement d'un projet de nouveau bâtiment dans le cadre de la restructuration du site.
- La Balme (France) : lancement d'un projet de nouveau bâtiment afin d'augmenter la capacité d'accueil des équipes R&D.

D'une façon générale, les investissements sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 6.1.1).

5.4.3 Principaux investissements à venir

Outre les projets en cours, bioMérieux poursuivra l'adaptation et l'amélioration de son outil de production industrielle.

5.5 INFORMATION SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS

5.5.1 Événements intervenus depuis la clôture

ARPEGE obtient un financement public de près de 9 millions d'euros pour combattre l'antibiorésistance

Le 6 janvier 2022, la Société annonce que ce consortium pluridisciplinaire dont elle fait partie a obtenu ce financement. Ce projet a pour ambition de développer un ensemble de solutions visant à renforcer la capacité des établissements de santé à lutter contre l'antibiorésistance. Le financement public a été reçu dans le cadre de l'appel à projet « PSpC », opéré pour le compte de l'État français par Bpifrance.

5.5.2 Perspectives pour l'exercice 2022

En 2022, la croissance des ventes en microbiologie et en industrie devrait rester solide, et la progression des ventes de panels non respiratoires de la gamme BIOFIRE® devrait être forte, soutenue par la croissance remarquable de la base installée BIOFIRE® ces deux dernières années. En faisant l'hypothèse que la pandémie de COVID-19 deviendrait endémique au cours de l'année, la demande de panels respiratoires ainsi que celle pour les tests d'immunoessais liés à la COVID-19 se ralentirait. Par conséquent, les ventes totales du Groupe devraient évoluer entre -7 % et -3 %, à taux de change et périmètre de consolidation constants, soit un total de 3,2 à 3,3 milliards d'euros en 2022.

À la lumière de cette évolution, et en prenant en compte la reprise progressive des activités commerciales pour soutenir la croissance future, le résultat opérationnel contributif devrait être compris entre 530 et 610 millions d'euros, à taux de change courants.



6.

ÉTATS FINANCIERS

6.1 Comptes consolidés <small>RFA</small>	194
6.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021	194
6.1.2 Notes annexes	199
6.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	258
6.2 Comptes sociaux <small>RFA</small>	261
6.2.1 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021	261
6.2.2 Notes annexes	263
6.2.3 Analyse des résultats et autres informations financières	289
6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	293

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS

6.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021

Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
REVENUS		3 376,2	3 118,2
Coût des ventes		-1 412,5	-1 364,5
MARGE BRUTE		1 963,8	1 753,7
AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ	19	44,6	46,9
Charges commerciales		-575,7	-589,3
Frais généraux		-242,6	-200,0
Recherche et développement		-389,0	-398,8
TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS		-1 207,2	-1 188,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF		801,2	612,5
Amortissements des actifs liés à l'acquisition de Biofire ^(a)	23	-16,9	-17,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		784,3	595,1
Autres produits et charges opérationnels non courants	24	0,0	-42,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		784,3	552,8
Coût de l'endettement financier net	22.2	-7,1	-25,0
Autres produits et charges financiers	22.3	-2,7	-3,5
Impôts sur les résultats	25	-175,6	-121,5
Entreprises associées		-0,7	-0,2
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		598,2	402,7
Part des minoritaires		-2,9	-1,7
PART DU GROUPE		601,1	404,4
Résultat net de base par action		5,08 €	3,42 €
Résultat net dilué par action		5,06 €	3,41 €

(a) Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel et compte tenu de la taille significative de BioFire, les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

Résultat global

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de l'ensemble consolidé		598,2	402,7
Éléments recyclables en résultat		161,0	-155,5
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	(a)	-2,3	-0,4
Effet d'impôt		0,70	0,21
Variation de la réserve de conversion	(b)	162,6	-155,3
Éléments non recyclables en résultat		1,8	4,3
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(c)	0,7	-1,0
Effet d'impôt		0,0	0,1
Réévaluation des avantages au personnel	(d)	1,3	6,5
Effet d'impôt		-0,2	-1,4
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		162,8	-151,2
RESULTAT GLOBAL		761,0	251,4
<i>Part des minoritaires</i>		1,2	-2,6
PART DU GROUPE		759,8	254,0

(a) *Variation de la part efficace des instruments financiers de couverture.*

(b) *La variation des écarts de conversion en 2021 est essentiellement liée à la dépréciation de l'Euro face aux autres devises et notamment le dollar.*

(c) *Les variations de la juste valeur des actifs financiers concernent les titres non consolidés pour lesquels le Groupe a opté pour une variation de la juste valeur en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (cf. note 7).*

(d) *cf. note 15.3.*

Bilan consolidé

Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	4	411,5	430,7
Écarts d'acquisition	5	669,5	629,4
Immobilisations corporelles	6.1	1 100,8	939,0
Actifs au titre des droits d'utilisation	6.2	124,0	129,6
Actifs financiers non courants	7	61,1	50,6
Participations dans les entreprises associées		0,9	0,0
Autres actifs non courants		12,6	14,3
Impôt différé actif	25.3	29,1	72,6
ACTIFS NON COURANTS		2 409,6	2 266,3
Stocks et en-cours	8	634,6	541,9
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	9	590,6	597,9
Autres créances d'exploitation	11	117,8	82,2
Créance d'impôt exigible	11	43,1	42,3
Créances hors exploitation	11	9,5	8,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	803,5	389,2
ACTIFS COURANTS		2 199,2	1 661,6
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	13	8,0	0,0
TOTAL ACTIF		4 616,8	3 927,8

Passif

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2021	31/12/2020
Capital	14	12,0	12,0
Primes et Réserves	14	2 510,0	2 014,8
Résultat de l'exercice		601,1	404,4
CAPITAUX PROPRES GROUPE		3 123,2	2 431,1
INTÉRÊTS MINORITAIRES		51,4	50,2
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		3 174,6	2 481,3
Emprunts & dettes financières long terme	16	362,8	352,4
Impôt différé passif	25.3	61,1	105,8
Provisions	15	62,5	64,4
PASSIFS NON COURANTS		486,4	522,7
Emprunts & dettes financières court terme	16	99,7	128,9
Provisions	15	51,5	51,4
Fournisseurs et comptes rattachés	17	239,5	207,1
Autres dettes d'exploitation	17	448,4	451,7
Dettes d'impôt exigible	17	67,4	44,3
Dettes hors exploitation	17	49,3	40,5
PASSIFS COURANTS		955,8	923,8
PASSIFS RELATIFS À DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	13	0,0	0,0
TOTAL PASSIF		4 616,8	3 927,8

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net de l'ensemble consolidé		598,2	402,7
• Participations dans les entreprises associées		0,7	0,2
• Coût de l'endettement financier net		7,1	25,0
• Autres produits et charges financiers		2,7	3,5
• Charge d'impôt		175,6	121,5
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation - provisions non courantes		231,0	210,8
• Produits et charges non courants et amortissements du prix d'acquisition de Biofire		16,9	59,7
EBITDA (avant produits et charges non récurrents)	16.1	1 032,2	823,5
Autres produits et charges opérationnels non courants (hors DAP exceptionnels, plus et moins values sur cessions d'immobilisations)		0,0	-42,3
Autres produits et charges financiers (hors provisions et cessions d'immobilisations financières)		-2,7	-3,6
Dotations nettes aux provisions d'exploitation pour risques et charges		-2,3	16,3
Variation de la juste valeur des instruments financiers		0,4	0,6
Rémunérations en actions		12,4	9,9
Élimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité		7,8	-19,1
Variation des stocks		-62,4	-82,9
Variation des créances clients		23,6	-80,4
Variation des dettes fournisseurs		24,2	4,7
Variation des autres BFRE		-23,5	72,4
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation ^(a)		-38,1	-86,2
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation		-1,0	5,0
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers		2,7	0,5
Variation du besoin en fonds de roulement		-36,4	-80,7
Versement d'impôt		-185,4	-115,9
Coût de l'endettement financier net	22.2	-7,1	-25,0
FLUX LIÉS A L'ACTIVITÉ		811,1	582,8
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-290,1	-277,5
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		20,0	24,7
Encaissements liés aux autres immobilisations financières		-0,4	-2,3
CASH FLOW LIBRE ^(b)		540,6	327,7
Décassements / encaissements liés aux prises de participation minoritaire		-3,3	-6,3
Incidence des variations de périmètre		-33,5	-3,8
FLUX LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-307,3	-265,2
Augmentation de capital souscrite par les intérêts minoritaires		0,0	1,6
Rachats et reventes d'actions propres		-3,8	-18,4
Distributions de dividendes aux actionnaires		-73,1	-22,5
Flux provenant des nouveaux emprunts		18,2	292,0
Flux provenant des remboursements d'emprunts		-68,3	-426,5
Variation d'intérêts sans prise ni perte de contrôle		0,0	-2,4
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		-127,0	-176,2
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		376,8	141,4
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE		371,3	264,0
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie		39,2	-34,1
TRÉSORERIE NETTE À LA CLOTURE		787,3	371,3

(a) y compris dotations (reprises) des provisions courantes

(b) Le cash flow libre disponible est défini comme le flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales

Les commentaires sur l'évolution de la trésorerie nette du Groupe sont présentés en note 16.

La variation des flux de trésorerie liés à l'exercice 2021 n'a pas été impactée par des transactions spécifiques liées à la crise sanitaire telles que des décalages de dettes ou allègements de loyers notamment.

Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Part du Groupe									Part des minoritaires	
	Capital	Primes et Réserves consolidées (a)	Réserves de conversion	Variation de la juste valeur (b)	Gains et pertes actuariels (c)	Actions propres	Rémunération en actions	Total Primes et Réserves	Résultat net	Total	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019	12,0	1 933,3	14,5	30,6	-64,9	-3,9	9,4	1 919,1	272,8	2 203,9	50,7
Résultat global de l'exercice			-154,4	-1,1	5,2			-150,4	404,4	254,0	-2,6
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		272,8						272,8	-272,8	0,0	
Distribution de dividendes (d)		-22,5						-22,5		-22,5	
Actions propres		1,0				-19,2		-18,2		-18,2	
Rémunération en actions (e)							9,9	9,9		9,9	
Plan de souscription d'actions (f)								0,0		0,0	
Variation des pourcentages d'intérêts (f)		2,4						2,4		2,4	2,1
Autres variations (g)		17,5		-15,6			-0,4	1,6		1,6	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020	12,0	2 204,5	-140,0^(h)	13,9	-59,7	-23,1	18,9	2 014,7	404,4	2 431,1^(h)	50,2
Résultat global de l'exercice			158,5	-0,9	1,1			158,7	601,1	759,8	1,2
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		404,4						404,4	-404,4	0,0	
Distribution de dividendes (d)		-73,1						-73,1		-73,1	
Actions propres		-13,0				12,8		-0,2		-0,2	
Rémunération en actions (e)							12,3	12,3		12,3	
Plan de souscription d'actions (f)		-6,2						-6,2		-6,2	
Variation des pourcentages d'intérêts (f)								0,0		0,0	
Autres variations (g)		25,5		-16,4			-9,7	-0,6		-0,6	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021	12,0	2 542,2^(h)	18,5^(h)	-3,4	-58,6	-10,3	21,5	2 510,1	601,1	3 123,2^(h)	51,4

(a) Dont Primes : 63,7 millions d'euros

(b) Dont variation de la juste valeur des titres Labtech, Dynavax et GNEH et des instruments financiers de couverture. Recyclage de la dépréciation des titres Dynavax en réserves suite à leur cession.

(c) Gains et pertes actuariels sur engagements envers le personnel depuis la mise en place d'IAS 19R

(d) Dividendes par action : 0,62 euro en 2021 contre 0,19 euro en 2020. Les titres ne donnant pas droit à dividende s'élèvent à 95 843 au 31 décembre 2021 contre 214 682 au 31 décembre 2020

(e) La valeur de l'avantage lié à l'attribution d'actions gratuites est étalée sur la période d'acquisition des droits

(f) La variation des pourcentages d'intérêts part du groupe correspond en 2020 à (i) la variation du put sur minoritaires Hybiome ainsi que (ii) la dilution du Groupe sur Hybiome de -0,30%.

(g) En 2021, cette variation correspond au reclassement suite à l'attribution d'actions gratuites, au reclassement de la cession Quanterix 2019 de variation de juste valeur à réserves.

et enfin de l'impact de la cession de la participation de Banyan

En 2020, cette variation correspond au reclassement suite à l'attribution d'actions gratuites et au reclassement de la cession Quanterix 2019 de variation de juste valeur à réserves.

(h) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA y compris résultat de l'exercice: 1 211,1 millions d'euros

(i) Réduction de juste valeur des actions relative à la condition d'incessibilité suite au plan d'actionnariat salarié

(j) Cf. note 14.2 Réserves de conversion

6.1.2 Notes annexes

bioMérieux est un des leaders mondiaux du domaine du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels). Il est présent dans plus de 160 pays à travers une implantation dans 44 pays et un large réseau de distributeurs.

La société mère bioMérieux est une société anonyme dont le siège social est situé à Marcy-l'Étoile (69280) et dont les actions sont cotées sur Euronext Paris, compartiment A.

La transformation de bioMérieux en société européenne ainsi que les termes du projet de transformation ont été approuvés par l'Assemblée générale le 20 mai 2021 sur proposition du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration souhaite s'assurer de la continuité des opérations de bioMérieux et de la neutralité du changement de forme sociale sur les activités du groupe. Une analyse des formalités requises dans certaines juridictions en raison du changement de forme sociale est actuellement en cours. Ainsi et dans ce contexte, le Conseil d'administration a décidé de reporter l'immatriculation de la Société sous sa forme de société européenne.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2022.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2022.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

NOTE 1	Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs	200	NOTE 18	Paiements fondés sur des actions	238
NOTE 2	Principes comptables généraux	202	NOTE 19	Autres produits et charges de l'activité	240
NOTE 3	Résultat opérationnel courant et information sectorielle	205	NOTE 20	Frais de personnel	240
NOTE 4	Immobilisations incorporelles	210	NOTE 21	Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	240
NOTE 5	Écarts d'acquisition	212	NOTE 22	Charge financière nette	241
NOTE 6	Immobilisations corporelles, actifs liés aux droits d'utilisation et autres créances de location financement	215	NOTE 23	Amortissements des actifs liés à l'acquisition de BioFire	242
NOTE 7	Actifs financiers non courants	220	NOTE 24	Autres produits et charges opérationnels non courants	242
NOTE 8	Stocks et en-cours	222	NOTE 25	Impôt sur les résultats et impôts différés	243
NOTE 9	Créances clients et actifs liés aux contrats clients	223	NOTE 26	Honoraires des Commissaires aux comptes	245
NOTE 10	Passifs liés aux contrats clients	224	NOTE 27	Instruments financiers : actifs et passifs financiers	246
NOTE 11	Autres créances	224	NOTE 28	Gestion des risques	249
NOTE 12	Disponibilités et équivalents de trésorerie	225	NOTE 29	Engagements hors bilan	253
NOTE 13	Actifs et passifs destinés à être cédés	225	NOTE 30	Transactions avec les parties liées	254
NOTE 14	Capitaux propres et résultat par action	226	NOTE 31	Événements postérieurs à la clôture	254
NOTE 15	Provisions – Actifs et passifs éventuels	227	NOTE 32	Consolidation	254
NOTE 16	Endettement net – Trésorerie	232	NOTE 33	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2021	255
NOTE 17	Fournisseurs et autres dettes	237			

NOTE 1 ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1 Évolutions du périmètre de consolidation

Le 16 juillet 2021, bioMérieux a acquis l'intégralité des titres de la société Banyan Biomarkers Inc., basée à San Diego (USA). La société a développé un test de biomarqueurs sanguins pour les dépistages de lésions cérébrales.

Cette acquisition de l'intégralité du capital de Banyan Biomarkers Inc. fait suite à une première collaboration entre les sociétés qui s'était matérialisée début 2017 par la signature d'un partenariat qui octroyait à bioMérieux les droits de développer et commercialiser mondialement les marqueurs dont Banyan est propriétaire, pour une utilisation sur sa plateforme VIDAS® dans le domaine du diagnostic *in vitro*. Cet accord s'était traduit financièrement par une prise de participation au capital de la société pour 7,7 millions d'euros, soit 22,62 % du capital.

L'acquisition des titres non détenus a été réalisée pour un montant de 19,6 millions d'euros. Les clauses d'ajustements du prix d'acquisition ont été jugées hautement improbables à la date d'acquisition.

La filiale a été consolidée par intégration globale à compter de sa date de prise de contrôle donnant lieu à la reconnaissance d'une technologie nette d'impôts différés passifs pour 9,5 millions d'euros, d'actifs d'impôts différés pour 4,2 millions d'euros et d'un goodwill provisoire de 11,7 millions d'euros. Ce dernier reflète principalement les synergies spécifiques attendues avec la plateforme VIDAS®.

Depuis la date d'acquisition, la société a généré un résultat opérationnel non significatif. L'impact de l'intégration de la société Banyan dans les comptes du Groupe étant non significatif, la période comparative n'a pas été retraitée.

1.2 Évènements significatifs de l'exercice

1.2.1 COVID-19

De par son implantation internationale et sa mission de santé publique, le Groupe a poursuivi sa mobilisation dans la lutte contre la crise sanitaire COVID-19 sur l'exercice 2021.

Les principaux impacts liés à la crise COVID-19 ont été les suivants en 2021 :

- le Groupe a enregistré une hausse de son activité sur les gammes de diagnostic d'infections respiratoires en biologie moléculaire en comparaison avec l'exercice 2020 grâce à la demande soutenue pour les panels respiratoires dans le contexte de la diffusion du variant Delta et de l'apparition anticipée de plusieurs autres pathogènes respiratoires ;
- le Groupe a constaté une demande supplémentaire pour certains de ses tests d'immunoessais servant au diagnostic et au suivi des patients atteints de la COVID-19 ;
- le Groupe enregistre un retour à la croissance sur toutes les autres gammes ;
- le Groupe a continué à avoir un niveau de dépenses commerciales (congrès, promotion, publicité, marketing) et de voyages très inférieur au rythme de dépenses antérieur à la pandémie ;
- comme en 2020, les rémunérations variables et certains frais opérationnels, notamment de transport et logistique, sont restés à des niveaux élevés.

Pour rappel, sur l'exercice 2020, les impacts financiers de la crise COVID-19 avaient favorisé le résultat opérationnel courant contributif du Groupe d'environ 174 millions d'euros. Cet impact était dû à la fois à un surcroît net d'activité, à des économies de dépenses de voyages et d'autres frais commerciaux (congrès, promotion, publicité), compensés par une hausse des rémunérations variables et de certains frais opérationnels. Sur l'exercice 2021, l'incidence de ces impacts, jugée globalement favorable, ne peut pas être estimée avec fiabilité sur les comptes du Groupe.

Autres informations

À l'instar de l'exercice 2020, le Groupe n'a pas eu d'interruption d'activité ni de fermeture de site et n'a fait appel à aucune mesure de soutien public.

De même, la pandémie COVID-19 ne s'est pas traduite par une dégradation du risque de crédit, ni du risque de liquidité significatif : le Groupe n'a pas constaté de dégradation significative du risque client et sa structure financière reste solide.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021 ont fait ressortir des pertes de valeur, sans lien direct avec la pandémie de COVID-19, dont les résultats sont détaillés en notes 4.2 et 5.3.

Les pertes de valeur ont été reconnues en résultat opérationnel courant.

Conformément aux recommandations de l'AMF et de la CNCC, le Groupe n'a pas présenté l'impact de la COVID-19 sur des lignes spécifiques des états financiers primaires.

1.2.2 Plan d'actionnariat salarié mondial MyShare

Sur l'exercice 2021, les salariés de bioMérieux ont eu la possibilité d'acquérir des actions existantes de bioMérieux à des conditions préférentielles. Le lancement de ce plan d'actionnariat salarié, dénommé « MyShare », s'inscrit dans la volonté d'associer davantage les salariés à la performance du Groupe.

L'offre d'actions, autorisée par le Conseil d'administration du 17 décembre 2020, a été proposée à tous les salariés éligibles résidant dans un pays autorisant cette opération (cf. note 18.4 pour le détail du plan).

L'impact de MyShare constitue une charge de personnel de l'ordre de 10 millions d'euros sur l'exercice 2021.

1.2.3 Signature d'un accord de distribution dans le cadre d'un partenariat renforcé avec Specific Diagnostics

Un accord de distribution co-exclusive, concernant l'Europe où le système d'antibiogramme rapide REVEAL a obtenu le marquage CE-IVD, a été signé en 2021 avec la société Specific Diagnostics.

En outre, bioMérieux a investi 15,2 millions d'euros par le biais d'emprunts convertibles pour soutenir les activités commerciales. En 2019, bioMérieux avait participé à une levée de fonds de Specific Diagnostics, aux côtés d'autres investisseurs. Après cette transaction, bioMérieux détient environ 7,4 % de son capital. Les titres restent non consolidés.

1.3 Suivi des événements significatifs de 2020

Hormis la crise sanitaire COVID-19, débutée en 2020 et dont les effets ont perduré en 2021 (cf. note 1.2.1), les événements significatifs de l'exercice 2020 ont été les suivants :

- actions de mécénat dans le but de soutenir les actions solidaires se traduisant par 42,2 millions d'euros d'autres produits ou charges opérationnels non courants sur l'exercice 2020. Ils correspondaient, d'une part, au mécénat exceptionnel lié à la pandémie de COVID-19 pour 22,2 millions d'euros et, d'autre part, à la dotation initiale pour 20 millions d'euros du fonds de dotation bioMérieux créé en décembre 2020 ;
- émission le 29 juin 2020 d'un emprunt obligataire Euro PP de 200 millions d'euros constaté au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- liquidation du régime de retraite à prestation définie pour les salariés de bioMérieux Inc. qui s'était traduite par une charge de 4,9 millions de dollars US soit 4,3 millions d'euros, comptabilisée intégralement en résultat opérationnel courant contributif en 2020 ;
- la part résiduelle de l'obligation avait été directement versée aux participants du plan qui en avaient fait le choix. La différence entre le montant versé et l'obligation résiduelle à la date de versement conformément aux dispositions du plan a

eu pour conséquence l'enregistrement d'un produit de 11,4 millions de dollars US, soit 9,9 millions d'euros comptabilisé intégralement dans les autres éléments du résultat global ;

- suite à plusieurs opérations sur le capital de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd durant l'exercice 2020, le Groupe a été dilué de 0,3 %, portant sa participation à 66,7 % des actions de Hybiome ;
- les intérêts minoritaires inclus dans le calcul de la dette de put avaient eux aussi été dilués suite à ces opérations, ayant pour conséquence de réduire cette dette de 5,2 millions d'euros en contrepartie des capitaux propres-part du Groupe à la clôture de l'exercice 2020 ;
- l'intégration de Lianjian Anhua Biomedical (Chine) suite à son acquisition par Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co.Ltd pour 4 millions d'euros et permettant au Groupe de dégager un goodwill de 0,3 million d'euros en 2020 ;
- sorties pour motifs de liquidation ou fusion des filiales suivantes du périmètre de consolidation : filiales AES Canada Inc. (États-Unis), Yan Set Development (Chine), ABG Stella Inc. (États-Unis), Bacterial Barcodes Inc. (États-Unis), Hyglos et Hyglos Invest (Allemagne).

Ces événements n'ont pas eu d'incidence sur les comptes 2021.

1.4 Information à données comparables sur les variations de périmètre

Aucune information à données comparables n'est donnée sur le compte de résultat, l'opération de croissance externe intervenue en 2021 n'ayant pas d'impact significatif.

L'impact des variations de périmètre est présenté sur une ligne spécifique du tableau des flux de trésorerie et des tableaux de mouvements de l'annexe.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2021. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission européenne, et applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 sont présentés ci-après :

- amendements d'IFRS 4, prolongation de l'exemption temporaire à l'application d'IFRS 9 ;
- amendements d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 ;
- amendements d'IFRS 16 sur les concessions de loyers applicables pour les concessions de loyers obtenues après le 30 juin 2021.

Ces amendements et décisions n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, les décisions rendues par l'IFRIC IC en 2021, et notamment celle portant sur l'attribution des avantages aux périodes de services rendus par les bénéficiaires de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

bioMérieux a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entrèrent en vigueur après le 31 décembre 2021, notamment :

- textes adoptés et applicables par anticipation en 2021 – Entrée en vigueur obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - amendements à IAS 16, Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue ; IAS 37 « Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat » ; IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel » ;
 - améliorations des normes 2018-2020 suivantes : IAS 41 « Impôts dans les évaluations de la juste valeur » ; IFRS 1 « Filiale devenant un nouvel adoptant » ; IFRS 9 « Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 % » ; IFRS 16 « Avantages incitatifs à la location » ;
- textes non encore adoptés, mais applicables par anticipation en 2021, car interprétant des textes déjà adoptés – Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 ou différée :
 - amendement IAS 1 « Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant » ;
 - amendement IAS 1 « Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables » ; et mise à jour Guide d'application pratique de la matérialité (« IFRS Practice Statement 2 : Making Materiality Judgements ») ;
 - amendement IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » ;
 - amendement IFRS 10 et IAS 28.

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB, qui entrèrent en vigueur pour les exercices ouverts à

compter du 1^{er} janvier 2023, et pour lesquels le processus d'adoption par l'UE est en cours, sont les suivants :

- amendement IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction » ;
- IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance », avec amendements.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes consolidés.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2021, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant »/ « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments « courants ».

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction à l'exception de la présentation sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant, de l'impact net des amortissements des actifs liés à l'acquisition de BioFire.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie.

Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui font varier la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, notamment l'évaluation des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des actifs financiers non courants, la détermination de la durée des contrats de location, les provisions, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au regard de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

bioMérieux n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 15.3), et de celle liée aux écarts de conversion.

La pandémie liée à la COVID-19 ne s'est pas traduite au 31 décembre 2021 par des changements d'estimation significatifs, ni par une augmentation des incertitudes liées à certains éléments affectant les comptes malgré les incertitudes générales liées à l'environnement économique.

Suite à l'achèvement du programme « Vision 2020 », bioMérieux a renouvelé ses engagements en matière de responsabilité et d'impact sur l'environnement en définissant des objectifs de réduction de son empreinte écologique à l'horizon 2025 (comme indiqué dans le chapitre 2, note 2.2.2.6 du document d'enregistrement universel 2021). Le Groupe a

2.1 Présentation du compte de résultat

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme indicateur principal de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes. Les charges et produits non courants en sont exclus. Comme indiqué ci-dessus, l'amortissement des actifs constatés dans le cadre

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont bioMérieux détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles bioMérieux détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une

2.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception des filiales indiennes, pour lesquelles une situation est établie et auditée à la date de clôture du Groupe.

2.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture ;
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice ;
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique ;
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

développé un plan d'action ambitieux d'amélioration de son impact environnemental incluant l'éco-conception, l'émission de gaz à effet de serre, la gestion des ressources et la gestion des déchets.

À ce stade, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif sur les comptes, en lien avec la réglementation environnementale actuelle, telles que la modification de la durée d'utilité des actifs non courants, la modification des business plans, la constatation d'une provision pour risques, ou encore la prise en compte d'un risque crédit.

de l'allocation du prix d'achat de BioFire sont présentés sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant, comme les années précédentes. Les produits et charges opérationnels non courants ne comprennent pas d'éléments liés à la COVID-19 (cf. détail en note 24).

entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de co-entreprises ni d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 33.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

L'Argentine est considérée comme un pays hyper-inflationniste depuis le 1^{er} juillet 2018, au regard des critères définis par la norme IAS 29. Par conséquent, le Groupe a analysé le traitement requis par la norme à savoir la conversion du bilan et du compte de résultat 2021 au cours de clôture.

L'impact n'étant pas significatif, le Groupe n'a pas effectué de retraitement pour bioMérieux Argentine.

Lors de la cession d'une société étrangère conduisant à une perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées précédemment en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat consolidé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion/parts du Groupe.

Aucune cession de filiale étrangère n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

COURS MOYENS

1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL	CAD
2021	1,18	129,87	0,86	7,63	6,38	1,48
2020	1,14	121,83	0,89	7,87	5,89	1,53
2019	1,12	122,00	0,88	7,74	4,41	1,49

COURS DE CLÔTURE

1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL	CAD
2021	1,13	130,40	0,84	7,19	6,31	1,44
2020	1,23	126,50	0,90	8,02	6,37	1,56
2019	1,12	122,00	0,85	7,82	4,52	1,46

2.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2021, l'écart de conversion qui en résulte est comptabilisé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 27.1 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

NOTE 3 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET INFORMATION SECTORIELLE

3.1 Produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

La crise liée à la COVID-19 n'a pas eu d'impact sur le mode de reconnaissance des revenus en 2021.

3.1.1 Revenus

Les revenus sont constitués de produits provenant de la vente de biens et de services au sens de la norme IFRS 15 et de produits issus de la location d'équipements au sens de la norme IFRS 16.

Les principes de comptabilisation des revenus définis par la norme IFRS 15 sont définis sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- l'identification du contrat ;
- l'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- la détermination du prix global du contrat ;
- l'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- la comptabilisation du revenu lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

En pratique, les règles de reconnaissance des revenus selon les principales obligations de performance identifiées sont présentées ci-après :

● Ventes de réactifs :

Le revenu lié aux ventes de réactifs est constaté lorsque la société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date d'expédition.

● Ventes d'équipements :

Le revenu lié aux ventes d'équipements est constaté lorsque la société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date de livraison ou la date d'installation selon la complexité de l'équipement.

● Location d'équipements :

Le revenu constitué de produits issus de la location d'équipements et des contrats de location-financement au sens de la norme IFRS 16 est constaté en revenu de manière linéaire sur la durée du contrat, pour la valeur actualisée à la date de mise en place du contrat.

Les contrats ont une durée moyenne comprise entre trois et cinq ans.

● Contrats de location-financement :

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 6.3).

● Contrats de mise à disposition d'équipements :

Les contrats de mise à disposition d'équipements sont liés à d'autres services (fourniture de réactifs, prestations de maintenance, garantie étendue). Ils sont considérés comme un contrat à éléments multiples.

L'analyse des critères définis par la norme a conduit à considérer que les contrats de mise à disposition d'équipements sont des contrats de location et non de cession.

L'application de la norme conduit à indiquer en annexe aux comptes consolidés une ventilation du revenu en fonction des différentes composantes d'un contrat à éléments multiples (ventes de réactifs, loyers implicites...), sans venir modifier le montant du revenu.

● Contrats de prestations de services :

Les prestations de services correspondent essentiellement à des prestations de formation, de service après-vente, et de maintenance. Les prestations de formation et de services après-vente sont constatées en revenu lorsque les services sont réalisés. L'analyse effectuée selon la norme IFRS 15 a conduit à constater les prestations de maintenance de manière linéaire sur la durée du contrat de maintenance, sans changement par rapport au précédent traitement. Un produit constaté d'avance est comptabilisé lorsque les prestations de maintenance sont facturées d'avance.

● Garanties :

La majorité des contrats incluant un équipement comporte systématiquement une garantie. Le client n'a pas l'option d'acheter la garantie, il ne s'agit donc pas d'une garantie procurant un service, mais constitue une assurance et non une obligation de prestation distincte. Elle est comptabilisée selon IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » (cf. note 15.2).

Les contrats d'extension de garantie peuvent quant à eux être souscrits par le client et apportent bien un service additionnel. Cette prestation remplit les critères pour être considérée comme une obligation de performance distincte. L'obligation de performance est reconnue en tant que telle conformément aux dispositions d'IFRS 15.

● Retours :

Il n'existe pas d'obligations spécifiques en matière de retours lorsque les produits vendus ne sont pas défectueux.

● Conditions de règlement :

Les opérations liées aux ventes de réactifs et cessions d'équipements sont réglées aux conditions définies dans les contrats, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Les délais de règlement sont habituellement compris entre deux et trois mois.

Les contrats clients qui comportent une composante financement sont les contrats de location simple, location financement, et mise à disposition d'équipements. Dans ces cas, les règlements interviennent en fonction de l'échéancier défini contractuellement.

Les conditions de règlement n'ont pas été modifiées avec la crise de la COVID-19.

Les modalités de reconnaissance du revenu ne font pas appel à des jugements significatifs.

Par ailleurs, l'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'actifs au titre des coûts marginaux d'obtention du contrat ou aux coûts d'exécution des contrats, ni de points spécifiques au titre de la distinction agent / principal.

Le Groupe intervient comme principal dans sa relation avec ses clients.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du revenu en fonction des différentes catégories de revenus, conformément à la norme IFRS 15.

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Ventes d'équipements	296,3	313,2
Ventes de réactifs	2 794,6	2 548,5
Ventes de services	196,3	178,2
Locations d'équipements ^(a)	51,1	50,5
Autres revenus	37,9	27,7
REVENUS	3 376,2	3 118,2

(a) Les locations d'équipements comprennent les locations ainsi que la quote-part du revenu lié aux ventes de réactifs requalifiées en loyers pour les contrats de mise à disposition d'équipements (cf. supra).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du revenu.

La ventilation sectorielle du revenu est donnée dans les notes 3.4 et 3.5. La ventilation par technologie est indiquée en note 3.6. L'analyse effectuée selon IFRS 15 n'a pas conduit à présenter d'autres ventilations du revenu.

3.1.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits sont principalement constitués des redevances et des subventions. Les règles de reconnaissance des autres produits sont présentées ci-après :

- autres produits liés aux contrats clients : ils sont constitués de redevances rétrocédées ; l'analyse des contrats de licences selon la norme IFRS 15 a conduit à considérer qu'ils donnaient un droit d'accès à la propriété intellectuelle. L'obligation de performance étant remplie progressivement, le revenu est constaté sur la durée du contrat ;
- autres produits non liés aux contrats clients : ils correspondent principalement aux subventions de recherche perçues et aux crédits d'impôts recherche, assimilés à des subventions selon la norme IAS 20 (cf. note 19).

3.2 Charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production ;
- les amortissements, les pertes de valeur associées aux actifs incorporels technologiques et informatiques liés aux ventes ainsi que les éventuelles pertes de valeur des écarts d'acquisition non significatives. Au titre de l'exercice 2021, l'impact des pertes de valeur s'élève à 26 millions d'euros ;
- les redevances payées liées à des produits commercialisés ;
- les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux ;
- la charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients ;
- les coûts des Services Après-Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges opérationnelles

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Juridique, Finance) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services.

Les frais de recherche et développement (hors frais de conception de logiciels) incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la recherche et développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont présentées en autres produits de l'activité (cf. note 3.1.2).

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.

Autres informations relatives aux charges courantes

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Dans le cadre des engagements long terme envers le personnel, le coût des services rendus et le coût financier net du rendement du fonds sont constatés en résultat opérationnel courant.

La C.V.A.E. (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la C.F.E. (cotisation foncière des entreprises) sont présentées en charges opérationnelles car la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du Groupe est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Les écarts de change liés aux transactions sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, revenu, coût des ventes et frais financiers). La présentation des écarts de change liés aux instruments dérivés est indiquée en note 28.

3.3 Résultat opérationnel courant contributif et résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme un de ses indicateurs principaux de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes tels que définis dans les notes 3.1 et 3.2. Les charges et produits d'exploitation non courants (tels que définis dans la note 24.1) en sont exclus, ainsi que l'amortissement des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de BioFire.

Les amortissements des écarts de réévaluation constatés lors de l'acquisition de BioFire sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant. Les amortissements des autres acquisitions antérieures n'ont pas été retraités car ils ont été considérés comme non significatifs.

Le résultat opérationnel courant est la somme du résultat opérationnel courant contributif et des frais liés à l'amortissement des actifs liés à l'acquisition de la société BioFire (cf. note 23).

3.4 Information sectorielle

3.4.1 Information par secteur d'activité

En application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et suite au changement d'organisation interne avec deux grandes directions dédiées aux applications cliniques et aux applications industrielles, le Groupe présente depuis 2020 deux secteurs opérationnels au sein du diagnostic *in vitro*.

31 DÉCEMBRE 2021

<i>En millions d'euros</i>	Applications cliniques	Applications industrielles	Autres	Groupe
Revenus	2 883,7	492,5	0,0	3 376,2
Marge brute	1 714,0	245,9	3,8	1 963,8
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-978,4	-186,4	2,2	-1 162,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	735,6	59,6	6,0	801,2
<i>en % du revenu</i>	26 %	12 %		

31 DÉCEMBRE 2020

<i>En millions d'euros</i>	Applications cliniques	Applications industrielles	Autres	Groupe
Revenus	2 663,5	454,6	0,0	3 118,2
Marge brute	1 553,7	200,8	-0,8	1 753,7
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-962,0	-169,2	-10,1	-1 141,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	591,7	31,7	-10,9	612,5
<i>en % du revenu</i>	22 %	7 %		

Conformément à la norme IFRS 8, une information sur le revenu et les actifs par zone géographique est communiquée en note 3.4.2 en suivant les mêmes principes comptables que ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

Aucune information bilantielle n'est communiquée aux dirigeants opérationnels.

L'amélioration de la marge opérationnelle des applications cliniques résulte de la croissance des ventes de panels respiratoires dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, malgré des problèmes de qualité sur un substrat présent dans les tests d'immunoessais, désormais résolus.

3.4.2 Information par zone géographique

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité. Le Groupe réalise ses ventes au sein de la zone Moyen-Orient – Afrique dans un ensemble hétérogène de pays, de façon majoritaire par le biais de distributeurs ou d'agents, et

dans quelques pays *via* ses filiales locales de distribution. Les distributeurs et agents sont pour la plupart en relation directe avec la société française bioMérieux SA, d'où le regroupement avec la zone Europe.

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie en suivant les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

31 DÉCEMBRE 2021

<i>En millions d'euros</i>	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
Revenus	1 668,5	1 124,0	580,4	3,3	3 376,2
Coût des ventes	-510,4	-436,5	-255,8	-209,7	-1 412,5
Marge brute	1 158,1	687,5	324,6	-206,4	1 963,8
<i>en % du revenu</i>	69 %	61 %	56 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-271,5	-168,1	-92,9	-630,0	-1 162,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	886,5	519,4	231,7	-836,4	801,2
<i>en % du revenu</i>	53 %	46 %	40 %		

(a) Dont revenu France : 222,3 millions d'euros.

31 DÉCEMBRE 2020

<i>En millions d'euros</i>	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
Revenus	1 588,2	1 021,9	504,6	3,5	3 118,2
Coût des ventes	-523,1	-426,1	-248,3	-167,0	-1 364,5
Marge brute	1 065,1	595,8	256,3	-163,5	1 753,7
<i>en % du revenu</i>	67 %	58 %	51 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-312,2	-167,0	-88,7	-573,3	-1 141,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	752,9	428,8	167,6	-736,8	612,5
<i>en % du revenu</i>	47 %	42 %	33 %		

(a) Dont revenu France : 218,8 millions d'euros.

31 DÉCEMBRE 2021

<i>En millions d'euros</i>	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	11,4	23,1	2,0	375,0	411,5
Écart d'acquisition				669,5	669,5
Immobilisations corporelles	513,4	357,9	35,4	194,0	1 100,8
Actifs au titre des droits d'utilisation	50,4	58,5	15,1		124,0
Besoin en fonds de roulement					
Stocks et en-cours	292,1	206,9	135,6		634,6
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	250,3	264,0	76,4		590,6
Fournisseurs et comptes rattachés	-77,2	-19,2	-143,2		-239,5

(a) Dont actifs non courants en France : 397,8 millions d'euros.

31 DÉCEMBRE 2020

<i>En millions d'euros</i>	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	13,8	18,5	3,0	395,4	430,7
Écart d'acquisition				629,4	629,4
Immobilisations corporelles	424,6	222,9	47,1	244,4	939,0
Actifs au titre des droits d'utilisation	56,9	59,0	13,6		129,6
Besoin en fonds de roulement					
Stocks et en-cours	259,8	199,9	82,2		541,9
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	254,1	273,1	70,7		597,9
Fournisseurs et comptes rattachés	-42,5	-64,4	-100,2		-207,1

(a) Dont actifs non courants en France : 376,3 millions d'euros.

Les régions comprennent les activités commerciales, correspondant principalement aux revenus réalisés dans chacune de ces zones géographiques, avec le coût des ventes s'y rapportant et les frais opérationnels nécessaires à la réalisation de ces activités. Les régions comprennent également les coûts non répartis des sites de production qui y sont situés. Les revenus sont un contributif net consolidé ne comprenant pas les revenus intercompagnies avec les autres zones.

La rubrique « Corporate » comprend principalement les coûts de recherche supportés par les unités Clinique et Industrie, ainsi que les coûts des fonctions centrales du Groupe et les revenus issus des contrats de collaboration de recherche et développement de tests compagnons.

Les immobilisations incorporelles inscrites dans la colonne Corporate correspondent principalement aux écarts d'acquisition et aux technologies acquises par le Groupe.

3.5 Information par technologie et application

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des revenus par technologie et application :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Applications cliniques	2 883,6	2 663,5
Biologie moléculaire	1 267,9	1 207,1
Microbiologie	1 062,3	950,6
Immunoessais	457,6	428,3
Autres gammes	95,8	77,5
Applications industrielles	492,5	454,6
TOTAL	3 376,2	3 118,2

Les autres gammes incluent principalement l'activité de la filiale BioFire Defense dont les revenus se sont élevés à 79,5 millions d'euros en 2021 contre 70,2 millions d'euros en 2020.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1 Principes comptables

4.1.1 Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

L'activation des frais de développement afférents à des projets en cours à la date d'acquisition de la société se poursuit jusqu'à la date de début de commercialisation des gammes concernées par les projets.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle, des logiciels informatiques et des relations client. Elles sont toutes à durée de vie définie et sont comptabilisées initialement :

- en cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition ;
- en cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie ;
- en cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée :

- de 5 à 20 ans pour les brevets, licences, technologies ;
- de 10 ans pour les progiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP » ;
- de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques ;
- de 10 à 15 ans pour les relations client.

Les logiciels sont amortis à partir du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant) dans chacune des filiales.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 24.1). Dans le cas des logiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.

4.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2019	671,7	220,2	58,8	950,8
Écarts de conversion	-37,9	-7,5	-4,5	-49,9
Acquisitions/Augmentations	0,2	5,6	10,7	16,5
Variation de périmètre	0,0	0,0	2,3	2,3
Cessions/Diminutions	-1,8	-8,3	-3,5	-13,6
Reclassements	0,2	-2,8	5,2	2,6
31 DÉCEMBRE 2020	632,5	207,3	68,9	908,6
Écarts de conversion	43,3	5,0	2,7	51,0
Acquisitions/Augmentations	0,1	8,1	6,7	14,9
Variation de périmètre ^(a)	12,3	0,0	0,0	12,3
Cessions/Diminutions	0,0	-1,6	-0,5	-2,1
Reclassements	36,7	9,1	-45,1	0,7
31 DÉCEMBRE 2021	724,8	227,9	32,7	985,3

(a) Liée à l'acquisition de la société Banyan Biomarkers (cf. note 1.1).

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2019	270,3	165,9	6,2	442,3
Écarts de conversion	-15,2	-5,3	-0,2	-20,7
Dotations	46,5	19,6	1,9	67,9
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises/Cessions	-1,6	-8,3	-3,2	-13,1
Reclassements	0,2	0,0	1,2	1,4
31 DÉCEMBRE 2020	300,2	171,9	5,8	477,9
Écarts de conversion	17,4	4,3	0,2	22,0
Dotations	57,8	16,9	1,6	76,2
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises/Cessions	0,0	-1,7	-0,4	-2,1
Reclassements	0,0	0,0	-0,1	-0,1
31 DÉCEMBRE 2021	375,3	191,4	7,1	573,9

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2020	332,3	35,4	63,1	430,7
31 DÉCEMBRE 2021	349,5	36,5	25,5	411,5

Les reclassements correspondent essentiellement aux immobilisations en-cours mises en service sur l'exercice. La valeur brute des immobilisations incorporelles en cours représente 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 42,7 millions d'euros en 2020. Cette évolution s'explique principalement par la mise en service d'une technologie liée à la commercialisation du nouveau système VITEK® MS PRIME.

La revue des indices de perte de valeur sur les actifs à durée de vie définie telle que définie dans la note 5.2 a conduit le Groupe à constater une dépréciation sur un actif technologique à hauteur de 24 millions d'euros en 2021. Pour rappel, les dépréciations constatées en 2020 s'élevaient à 13 millions d'euros.

NOTE 5 ÉCARTS D'ACQUISITION

5.1 Principes comptables

En application d'IFRS 3 révisée, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (revenus, résultats...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les intérêts minoritaires sont évalués lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

En cas d'option de vente (*put*) portant sur des intérêts minoritaires, sans que ceux-ci ne renoncent à leurs droits et avantages associés, une dette financière est constatée pour sa valeur actualisée en contrepartie des réserves, sans modification des écarts d'acquisition. À chaque clôture, les variations de juste valeur de la dette, déterminées selon les dispositions contractuelles, sont constatées en contrepartie des capitaux propres part du Groupe. L'incidence de la désactualisation, quant à elle, est enregistrée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Écarts d'acquisition », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. À la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. note 5.2). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 5.2 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

5.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les écarts d'acquisition, ainsi que les autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie (non applicable sur les exercices présentés) font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les UGT correspondent soit à des entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels, principalement des sites de production, et incorporels, essentiellement des technologies, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie). Le détail des UGT est indiqué en note 5.3.

Aucune modification d'UGT n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession.

En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché, et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini de 2,0 %.

Les flux de trésorerie ne comprennent pas les investissements de croissance externe, ni les restructurations non engagées.

Le taux utilisé pour actualiser les flux correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) ; il est calculé en prenant en compte un taux sans risque (taux des OAT), la prime de risque du marché actions et le coefficient bêta (permettant d'ajuster le risque global du marché actions sur le risque sectoriel). Une prime de risque spécifique est prise en compte dans certains cas, pour tenir compte essentiellement du risque technologique et du risque propre au marché à l'instar d'une prime de risque pays afin de tenir compte de l'exposition de chaque UGT aux risques macroéconomiques. Le CMPC est rapproché de celui calculé par les analystes qui suivent le titre bioMérieux. Les taux calculés pour les principales UGT (gammes technologiques) sont compris entre 7,2 % et 13,0 % en 2021, et entre 7,7 % et 14,0 % en 2020. La fourchette haute retenue en 2021 porte sur l'UGT CLIA. Ces taux s'entendent après impôt. La prise en compte d'un CMPC avant impôt, appliqué à des flux avant impôt, conduirait à un résultat identique.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles (cf. note 5.3).

La crise liée à la COVID-19 n'a pas conduit à modifier les modalités de calcul des tests de dépréciation, ni à constater de dépréciations complémentaires significatives liées à la pandémie. Le risque est traduit en priorité dans les prévisions, comme précédemment. L'analyse n'a pas conduit le Groupe à introduire de nouveaux critères de sensibilité, ni à modifier les fourchettes des tests de sensibilité.

Dans le cas où la valeur d'utilité de ces unités est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation est alors imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, la provision excédentaire étant imputée sur les autres actifs de l'unité, sauf si elle conduit à une valeur nette comptable de ces actifs inférieure à leur juste valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 24.1). Elles ne sont pas réversibles dans le cas des écarts d'acquisition liés aux sociétés intégrées globalement, sauf en cas de cession.

Impacts liés à l'application de la norme IFRS 16

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Dans l'attente des précisions attendues sur les modalités pratiques de réalisation des tests de dépréciation intégrant le retraitement d'IFRS 16, et compte tenu des nombreuses difficultés pratiques identifiées, les tests de dépréciation ont

été réalisés en intégrant, comme en 2020, dans la valeur comptable de l'UGT l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée à l'obligation locative, sans modification du calcul du taux d'actualisation et des flux de trésorerie prévisionnels.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés 2020, l'application de la norme IFRS 16 ne devrait en principe pas avoir d'impact significatif dans le cas d'une valeur recouvrable déterminée par rapport à des flux de trésorerie prévisionnels.

5.3 Évolution

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

UGT	En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Applications industrielles		188,6	184,9
	AES	117,1	117,1
	Invisible Sentinel	45,4	41,9
	PML (États-Unis)	11,8	11,8
	bioMérieux Allemagne (Hyglos)	5,7	5,7
	BTF (Australie)	5,1	5,1
	Advencis	2,9	2,9
	CEERAM	0,5	0,5
Biologie moléculaire		158,3	147,5
	BioFire	138,6	127,9
	Argène	19,3	19,3
	RAS Lifesciences	0,4	0,4
Bactériologie		143,6	141,5
	AB bioMérieux (Suède)	60,2	61,5
	Organon Teknika	52,3	51,0
	bioMérieux Inc (Vitek+ Bacterial Barcodes)	14,6	12,4
	Applied Maths	11,4	11,4
	Bacterial Barcodes (États-Unis)	0,0	0,0
	MDI (États-Unis)	1,9	1,9
	bioMérieux Espagne	1,8	1,8
	bioMérieux Biological products	1,4	1,4
CLIA		129,5	120,5
	Hybiome	129,3	120,3
	Lianjian Anhua Biomedical	0,3	0,3
Immunoessais		45,2	30,5
	Astute Medical Inc	33,0	30,5
	Banyan Biomarkers *	12,2	
Entités		4,3	4,4
	bioMérieux Grèce	1,7	1,7
	bioMérieux Pologne	1,6	1,6
	bioMérieux Afrique du Sud	1,1	1,1
VALEUR NETTE		669,5	629,4

* Goodwill provisoire au 31 décembre 2021.

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2019	652,5
Écarts de conversion	-23,4
Variation de périmètre ^(a)	0,3
31 DÉCEMBRE 2020	629,4
Écarts de conversion	33,0
Variation de périmètre ^(b)	11,7
Pertes de valeur ^(c)	-4,6
31 DÉCEMBRE 2021	669,5

(a) Liée à l'acquisition de Lianjian Anhua Biomedical.

(b) Liée à l'acquisition de Banyan Biomarkers (cf. note 1.1).

(c) Liée à la perte de valeur de l'UGT CLIA.

Il n'existait aucun écart d'acquisition provisoire au 31 décembre 2020. Le goodwill provisoire au 31 décembre 2021 correspond au goodwill de Banyan Biomarkers (cf. note 1.1).

La réalisation des tests de dépréciation effectués conformément aux règles définies dans la note 5.1 a conduit à comptabiliser une perte de valeur sur l'écart d'acquisition de l'UGT CLIA pour un total de 4,6 millions d'euros en 2021, ainsi qu'une perte de valeur sur un actif isolé (cf. notes 4.2 et 6.1.2).

Les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur réalisés sur les principales unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

UGT	2021			2020		
	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Applications industrielles	188,6	7,2 %	2,0 %	184,9	7,7 %	1,5 %
Biologie moléculaire	158,3	7,7 %	2,0 %	147,5	8,9 %	2,0 %
Bactériologie	143,6	7,4 %	2,0 %	141,5	7,8 %	1,5 %
CLIA	129,5	13,0 %	2,0 %	120,5	14,0 %	2,0 %
Immunoessais	45,2	8,4 %	2,0 %	30,5	8,3 %	1,5 %

(a) Valeur nette des écarts d'acquisition affectés à l'UGT.

Les hypothèses de croissance des revenus et de la marge opérationnelle ont été déterminées pour chaque UGT en fonction de nos meilleures estimations à la date de réalisation des tests. Elles tiennent compte du niveau de maturité de nos produits et des marchés visés, mais également des perspectives de développement et d'innovation de nos gammes.

Une analyse de sensibilité cumulée sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 50 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et les taux de marge opérationnelle (baisse de 100 points de

base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été menée pour l'ensemble des UGT. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire pour aucune des unités génératrices de trésorerie, à l'exception de l'unité génératrice de trésorerie CLIA, pour laquelle serait enregistrée une dépréciation complémentaire de 23 millions d'euros.

Comme indiqué ci-dessus, la pandémie n'a pas conduit à modifier les analyses de sensibilité.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES, ACTIFS LIÉS AUX DROITS D'UTILISATION ET AUTRES CRÉANCES DE LOCATION FINANCEMENT

6.1 Immobilisations corporelles

6.1.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

La norme IAS 23 « Coût d'emprunts » ne conduit pas à activer d'intérêts significatifs, le Groupe ayant peu d'endettement relatif à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

- matériel et outillages : 3 à 10 ans ;
- instruments : 5 à 10 ans ;
- gros œuvre : 30 à 40 ans ;
- second œuvre et installations : 10 à 20 ans.

Les durées d'amortissement des immeubles sont adaptées à chaque composant.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 5.2) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 24.1).

Contrats de location

En tant que bailleur : lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

6.1.2 Analyse des variations des immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 DÉCEMBRE 2019	38,9	553,9	524,2	404,9	178,9	185,3	1 886,2
Écarts de conversion	-2,0	-30,5	-26,1	-19,6	-8,5	-6,8	-93,5
Variations de périmètre				0,0		2,2	2,2
Acquisitions/ Augmentations		6,5	23,7	81,7	13,0	126,9	251,8
Cessions/Diminutions	0,0	-2,6	-19,8	-54,7	-14,5		-91,5
Reclassements	14,4	118,7	34,1	0,1	9,2	-177,7	-1,2
31 DÉCEMBRE 2020	51,3	646,0	536,2	412,5	178,1	130,0	1 954,0
Écarts de conversion	2,3	30,8	25,4	7,5	7,5	9,0	82,6
Acquisitions/ Augmentations		32,2	35,1	79,5	20,6	110,7	278,1
Cessions/Diminutions		-2,6	-12,6	-47,9	-11,2		-74,2
Reclassements	0,9	36,4	42,3	3,6	8,3	-92,6	-1,2
31 DÉCEMBRE 2021	54,5	742,7	626,4	455,2	203,4	157,1	2 239,3

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 DÉCEMBRE 2019	2,3	282,0	329,3	249,9	127,9		991,4
Écarts de conversion	-0,1	-11,3	-13,9	-11,3	-5,6		-42,1
Dotations	0,3	43,8	39,0	36,6	16,5		136,2
Cessions/Diminutions	0,0	-2,5	-19,8	-30,8	-14,4		-67,6
Reclassements		-2,9	-0,6	-0,1	0,7		-3,0
31 DÉCEMBRE 2020	2,5	309,0	334,0	244,3	125,2		1 015,0
Écarts de conversion	0,1	11,1	13,0	4,6	4,7		33,6
Dotations	0,3	38,4	41,3	42,8	16,5		139,3
Cessions/Diminutions		-2,6	-12,8	-28,2	-10,9		-54,5
Reclassements		3,3	-1,1	0,8	2,1		5,2
31 DÉCEMBRE 2021	2,9	359,3	374,3	264,3	137,6		1 138,5

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 DÉCEMBRE 2019	36,6	271,9	194,9	155,0	51,0	185,3	894,8
31 DÉCEMBRE 2020	48,8	337,0	202,2	168,2	52,9	130,0	939,0
31 DÉCEMBRE 2021	51,6	383,4	252,1	190,9	65,8	157,1	1 100,8

Les immobilisations en cours concernent principalement la construction d'un nouveau campus à Suzhou, la seconde partie du nouveau bâtiment administratif à Salt Lake City ainsi que l'extension d'un bâtiment de stockage en France.

Une partie du nouveau bâtiment administratif à Salt Lake City a été mise en service en septembre 2021 pour environ 65 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, des sites administratifs aux États-Unis et en Belgique ont été reclassés en actifs destinés à être cédés pour 8,0 millions d'euros.

6.2 Actifs au titre des droits d'utilisation (côté preneur)

6.2.1 Principes comptables

Retraitement côté preneur

La norme IFRS 16 ne fait pas la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif associé au droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous. Comme prévu par la norme, le Groupe a retenu certaines mesures de simplification, notamment celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17.

En pratique, l'analyse a majoritairement conduit à retraiter les contrats de location immobilière et de location de véhicules.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui entrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif est présenté sur une ligne distincte du bilan ; le passif est présenté au sein des dettes financières.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt implicite pour les contrats de location, anciennement qualifiés de location-financement et le taux d'emprunt marginal pour les autres contrats de location. Le taux d'emprunt marginal est calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux duration tenant compte du profil de versement des loyers, et non à un taux à maturité, conformément aux recommandations de l'IFRS IC de septembre 2019.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée :

- de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ;
- de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Conformément à l'interprétation IFRS IC de novembre 2019, le Groupe tient compte de la date jusqu'à laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

Ainsi, en pratique :

- il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, il n'existe pas de clause susceptible d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus qu'insignifiante, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable, et il n'existe pas d'autres incitations économiques à renouveler les contrats de location ;
- les durées retenues pour les principaux contrats de location correspondent :
 - en France : à une période exécutoire de neuf ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de trois ans et certitude d'exercer les options de prolongation après trois et six ans,
 - dans les autres pays, la durée est celle indiquée au contrat sauf si la décision de renouvellement est uniquement à la main du preneur. Dans ce cas, la durée retenue est de 20 ans à compter de la date de première location pour les locations immobilières ;
- le Groupe n'a pas bénéficié d'allègements sur les loyers liés à la crise sanitaire sur les exercices présentés ;
- les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers est fixe. Des options d'achats existent pour les contrats de crédit-bail ;
- les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées en 2021 ;
- les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la durée attendue d'utilisation du bien (y compris la part liée à l'utilisation du terrain), en cas d'option d'achat à un prix avantageux. Dans les autres cas, ces actifs sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus ;
- les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur une durée qui est en pratique proche de la durée du contrat. Pour information, leur valeur nette comptable est non significative ;
- le Groupe a fait le choix de constater un impôt différé sur les retraitements des contrats de location.

6.2.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
31 DÉCEMBRE 2019	36,1	143,4	29,4	6,1	214,9
Écarts de conversion	-2,9	-4,6	-1,6		-9,0
Acquisitions/Augmentations	0,2	28,2	8,6		36,9
Cessions/Diminutions	-0,6	-14,5	-7,9	-0,2	-23,2
Reclassements		-0,4			-0,4
31 DÉCEMBRE 2020	32,8	152,1	28,4	5,9	219,2
Écarts de conversion	2,1	3,4	0,6	0,0	6,1
Variations de périmètre					
Acquisitions/Augmentations		18,0	11,2	0,8	30,0
Cessions/Diminutions	-9,1	-14,6	-7,8	-0,2	-31,6
Reclassements	-0,4	-12,4	-0,8	-1,9	-15,5
31 DÉCEMBRE 2021	25,5	146,5	31,7	4,6	208,2

Amortissements <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
31 DÉCEMBRE 2019	4,4	59,5	14,5	5,9	84,4
Écarts de conversion	-0,5	-2,2	-0,7	0,0	-3,4
Dotations	0,8	16,0	7,8	0,2	24,8
Cessions/Diminutions	-0,5	-10,9	-7,0	-0,2	-18,6
Reclassements		2,5			2,5
31 DÉCEMBRE 2020	4,2	64,9	14,6	5,9	89,6
Écarts de conversion	0,3	1,7	0,3	0,0	2,2
Variations de périmètre					
Dotations	0,7	18,5	8,6	0,1	27,9
Cessions/Diminutions	-1,7	-14,1	-6,1	-0,2	-22,0
Reclassements		-10,8	-0,8	-1,9	-13,5
31 DÉCEMBRE 2021	3,5	60,1	16,6	4,0	84,3

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
31 DÉCEMBRE 2019	31,6	83,8	14,9	0,2	130,5
31 DÉCEMBRE 2020	28,6	87,2	13,8	0,0	129,6
31 DÉCEMBRE 2021	22,0	86,4	15,1	0,6	124,0

Les augmentations sont principalement liées à de nouveaux contrats. Les diminutions sont principalement liées à des contrats arrivés à échéance. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16 et compte tenu de la nature des mouvements, les augmentations et diminutions liées aux contrats de location ne sont pas reportées dans les flux d'investissements du tableau des flux de trésorerie.

Le tableau ci-après présente les actifs liés à des contrats de location-financement :

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
31 DÉCEMBRE 2019	2,7	39,4			42,1
31 DÉCEMBRE 2020	2,7	36,5			39,2
31 DÉCEMBRE 2021	2,7	32,3			35,0

La charge de loyers liée aux contrats non retraités est non significative sur les exercices présentés.

6.3 Créances de location-financement

6.3.1 Principes comptables

Contrats de location-financement

En tant que preneur : un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Certaines ventes d'instruments sont réalisées *via* des contrats de location-financement (cf. note 6.1). La durée habituelle des contrats est de cinq ans.

6.3.2 Évolution

Les créances de location-financement totalisent 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

<i>En millions d'euros</i>	À moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Valeur brute des créances de location financement	8,6	13,3	0,0	21,9
Intérêts à recevoir	-0,6	-0,7	0,0	-1,3
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	7,9	12,6	0,0	20,6
Provision pour dépréciation	-0,4			-0,4
VALEUR NETTE ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR	7,5	12,6	0,0	20,2

La part à moins d'un an est présentée en créances clients (cf. note 9), celle à plus d'un an en autres actifs non courants pour 12,6 millions d'euros.

Les règles de dépréciation appliquées sont présentées en note 9.

NOTE 7 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

7.1 Principes comptables

Les actifs financiers non courants incluent les titres non consolidés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées en note 27.

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en trois catégories :

- Actifs financiers évalués au coût amorti :

Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts, dépôts et cautionnements ;

- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global :
 - les variations de juste valeur recyclables en résultat : ce sont des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de percevoir des flux contractuels et la vente des actifs, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Le Groupe ne détient aucun actif significatif entrant dans cette catégorie,
 - les variations de juste valeur non recyclables en résultat (option irréversible prise à la date d'acquisition) : il s'agit des actifs stratégiques pour le Groupe. Ils correspondent aux titres de participation non consolidés ;

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit des titres détenus par le Groupe à des fins de transaction. Cette catégorie n'est pas utilisée sur les exercices présentés, le Groupe ayant décidé d'opter à ce jour pour la constatation en autres éléments du résultat global non recyclables.

Actifs évalués au coût amorti

Le coût amorti est déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif tel que défini par la norme IFRS 9. Ce taux est déterminé lors de la mise en place du contrat lié.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des trois niveaux de juste valeur définis en note 27.1.

Dans les cas exceptionnels où la juste valeur des actifs financiers ne peut être déterminée de manière fiable (absence d'informations récentes, fourchette large des évaluations...), le coût sera considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'est intervenu sur les exercices présentés.

La ventilation des autres actifs financiers pour lesquels le Groupe a opté pour cette présentation sont présentés distinctement dans le tableau ci-après.

7.2 Évolution

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances	27,5	10,7
Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	33,6	39,9
TOTAL	61,1	50,6

Les prêts et créances comprennent notamment l'octroi d'emprunts convertibles à la société Specific Diagnostics pour 15,2 millions d'euros (cf. note 1.2.3), une caution destinée à couvrir les engagements de retraite en Allemagne pour 2,8 millions d'euros et l'octroi d'un prêt de bioMérieux Inc. envers ABL Inc. pour 1,2 million d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Variation de juste valeur constatée		Valeur nette
		en OCI	Dépréciations	
31 DÉCEMBRE 2019	35,2	6,9	-0,2	41,9
Écarts de conversion	-1,5		0,0	-1,5
Acquisitions/Augmentations	12,8		-0,1	12,7
Cessions/Diminutions	-1,5		0,1	-1,4
Variation de la juste valeur		-1,0		-1,0
31 DÉCEMBRE 2020	45,0	5,9	-0,2	50,6
Écarts de conversion	2,0		0,0	2,0
Acquisitions/Augmentations	18,7		0,0	18,6
Cessions/Diminutions	-18,8		8,0	-10,8
Variation de la juste valeur		0,7		0,7
31 DÉCEMBRE 2021	46,7	6,6	7,8	61,1

Les augmentations correspondent principalement à l'octroi d'emprunts convertibles à la société Specific Diagnostics pour 15,2 millions d'euros (cf. note 1.2.3).

Les diminutions concernent la société Banyan Biomarkers dont l'intégralité des titres a été rachetée (cf. note 1.1), ainsi qu'à la cession des titres Dynavax et à la liquidation d'une société dont les titres étaient totalement dépréciés.

La variation de la juste valeur enregistrée en autres éléments du résultat global concerne les titres GNEH (holding de Geneuro) et Labtech.

Le tableau de synthèse ci-dessous présente la variation de la juste valeur des titres non consolidés au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020 :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020			31/12/2021			
	VNC	Dont variation de JV par résultat	Dont variation de JV par autres éléments du résultat global	VNC	Dont variation de JV par résultat	Dont variation de JV par autres éléments du résultat global	Dont variation de recyclage de JV par réserves
Banyan Biomarkers	7,7			0,0			
Qvella	7,0			7,0			
Sino French Innovations	5,0			5,0			
Accellix	4,1			4,4			
Pertinence Invest	4,0			4,0			
Specific Diagnostics	4,1			4,4			
GNEH	2,6		-0,8	3,3		0,7	
Labtech/LBT Innovations	0,8		-0,2	0,7		0,0	
Autres titres	4,7		0,0	4,8	0,0	0,0	0,0
TOTAL	39,9		-1,0	33,6	0,0	0,7	0,0

Les variations de juste valeur des titres classés en niveau 3 sont présentées en note 27.1.

La variation de juste valeur constatée par résultat en 2021 concerne des titres qui ont été liquidés sur l'exercice et qui étaient totalement dépréciés.

NOTE 8 STOCKS ET EN-COURS

8.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis

sont valorisés au coût réel de production incorporant les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

8.2 Évolution

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières	263,8	216,3
En-cours de production	51,7	56,3
Produits finis et marchandises	361,7	312,3
VALEURS BRUTES	677,2	584,9
Matières premières	-18,9	-15,2
En-cours de production	-4,5	-3,6
Produits finis et marchandises	-19,2	-24,2
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	-42,6	-43,0
Matières premières	244,9	201,1
En-cours de production	47,2	52,7
Produits finis et marchandises	342,5	288,1
VALEURS NETTES	634,6	541,9

Les stocks liés à l'instrumentation représentent 18,8 % de la valeur brute.

Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2021.

En l'absence d'arrêt ou de forte réduction d'activité des centres de production, le Groupe n'a pas été confronté à une sous-activité importante sur la période de fabrication.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à modifier les modalités de dépréciation des stocks, comme en 2020. Notamment, la pandémie liée à la COVID-19 n'a pas généré de risques significatifs d'obsolescence, de rotation, ou de valeur réalisable nette des stocks.

NOTE 9 CRÉANCES CLIENTS ET ACTIFS LIÉS AUX CONTRATS CLIENTS**Créances clients et créances de location-financement**

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	633,7	632,1
Dépréciation	-43,1	-34,2
VALEUR NETTE	590,6	597,9

18,6 % des créances clients du Groupe concernent des factures dues par des administrations publiques et dont la date de règlement peut excéder l'échéance théorique.

Les créances clients sont constatées au coût amorti, qui en pratique correspond au coût. Il n'existe pas d'autres actifs financiers comportant une composante financement significative.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrats d'affacturage déconsolidants.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois sauf contrats de location, contrats de location-financement et contrats de mise à disposition.

Les créances nettes échues de plus de 60 jours relatives à des sociétés privées et aux organismes publics représentent 11,7 % de l'encours client en 2021 contre 12,2 % en 2020.

Le poids des dotations nettes aux créances douteuses et des créances irrécouvrables représente 9,7 millions d'euros soit 0,29 % des revenus.

Les créances clients comprennent la part court terme des créances de location-financement (cf. note 6.3).

Créances et actifs liés aux contrats clients	31/12/2020	Variation de périmètre	Variation valeurs brutes	Variation des provisions	Changement de méthode	Effet de change	31/12/2021
Créances de location-financement long-terme	14,3		-2,7			1,1	12,8
ACTIFS NON COURANTS	14,3		-2,7	0,0	0,0	1,1	12,8
Créances de location-financement	7,3		-0,2	-0,1	0,0	0,6	7,5
Créances clients	590,6	0,2	-15,4	-7,8	0,0	15,4	583,1
Autres actifs liés aux contrats clients	0,0						0,0
ACTIFS COURANTS	597,9	0,2	-15,7	-7,9	0,0	16,0	590,6

La partie des provisions sur les créances de location-financement est non significative (cf. note 6.3).

Dépréciations des créances clients

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont comptabilisées pour tenir compte des pertes attendues et sont constatées selon le modèle suivant :

- clients douteux : provision au cas par cas ;
- clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards de règlement, litiges...) : provision individuelle et statistique ;
- clients sans indice de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client...) dans le cadre du processus de revue mensuelle du risque crédit client, en fonction des informations obtenues sur le client.

Le risque crédit est apprécié à chaque clôture, et tient compte des garanties reçues, le cas échéant.

La pandémie liée à la crise de la COVID-19 ne s'est pas traduite par une augmentation significative du risque client constatée ou anticipée dans les prochains mois. Notamment, les délais de règlement clients et les défaillances sont restés stables.

L'analyse effectuée n'a ainsi pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre, comme en 2020.

Accords de compensation

Néant.

Autres actifs liés aux contrats clients

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

NOTE 10 PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS CLIENTS

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances de paiement reçues et aux prestations de maintenance facturées d'avance sur les contrats de service (cf. note 17). Le revenu afférent est constaté en résultat sur la période de réalisation des services.

Passifs liés aux contrats clients	Notes	31/12/2020	Variation de périmètre	Variation valeurs brutes	Variation des provisions	Reclassement	Variation des écarts de conversion	31/12/2021
Provisions pour garantie long-terme	15	1,5	0,0		0,0	-0,1	0,0	1,3
PASSIFS NON COURANTS		1,5	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	1,3
Provisions pour garantie court-terme	15	11,4			-4,8	0,1	0,6	7,4
Avances reçues sur créances clients	17	13,9		9,6			1,8	25,3
Avoir à établir	17	16,1		-4,5			0,7	12,4
Produits facturés d'avance	17	68,7	0,0	10,6		0,0	4,7	84,0
PASSIFS COURANTS		110,1	0,0	15,7	-4,8	0,0	7,9	129,1

NOTE 11 AUTRES CRÉANCES

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes	28,2	20,3
Charges constatées d'avance	23,9	20,7
Autres créances d'exploitation	65,7	41,3
VALEUR NETTE CRÉANCES D'EXPLOITATION	117,8	82,2
CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE	43,1	42,3
Créances hors exploitation	9,5	8,0
VALEUR NETTE CRÉANCES HORS EXPLOITATION	9,5	8,0

Les avances et acomptes progressent de 7,9 millions d'euros dont 4,3 millions d'euros en lien avec le versement de la seconde partie d'une avance d'un contrat de licence signé en 2020.

Les autres créances liées à des contrats clients ne sont pas significatives.

Les autres créances d'exploitation comprennent principalement les crédits d'impôt recherche à recevoir (24,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 12,6 millions fin 2020) et les créances fiscales.

Les créances hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés actifs (7,5 millions d'euros en 2021, contre 7,3 millions d'euros en 2020, cf. note 27.2).

NOTE 12 DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**12.1 Principes comptables**

Ce poste comprend à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie.

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur juste valeur, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 27).

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

Les valeurs mobilières de placement et les autres équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture, selon la définition donnée en note 7.

Il n'existe pas d'autres actifs financiers courants.

12.2 Évolution

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	547,1	313,5
Placement de trésorerie auprès de l'Institut Mérieux ^(a)	170,4	51,4
Placement de trésorerie auprès de GNEH	1,4	1,4
Placements de trésorerie	84,6	23,0
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	803,5	389,2

(a) Ces placements sont liquides et peuvent être remboursés dans un délai maximum de quatre jours ouvrés.

Les placements de trésorerie sont investis sous forme de compte à terme ainsi que sous forme de SICAV pour un montant de 13,0 millions d'euros en 2021, comme en 2020.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1^{er} rang. L'analyse effectuée conformément à IFRS 13 n'a pas conduit à constater d'ajustements au titre du risque de non-recouvrement de ces actifs financiers (cf. note 28.5).

Les placements de trésorerie sous forme de SICAV sont les suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
Libellé	SICAV BNP PARIBAS SIGNATURE PART CLASSIC	SICAV BNP PARIBAS SIGNATURE PART CLASSIC
Montant	13 millions d'euros	13 millions d'euros
Classification	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « Disponibilités et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

NOTE 13 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS**13.1 Principes comptables**

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs nets dont le recouvrement est attendu par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont reclassés sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net à leur juste valeur nette des frais de cession (cf. note 5.2).

13.2 Évolution

Au 31 décembre 2021, le Groupe étudie la possibilité de vendre des sites administratifs aux États-Unis (7,6 millions d'euros) et en Belgique (0,4 million d'euros) dont la valeur nette comptable a été reclassée en actifs destinés à être cédés. Ces actifs ne présentent pas de risque de dépréciation, la valeur de vente potentielle couvrant leur valeur nette comptable.

En janvier 2022, un bâtiment aux États-Unis a été vendu à un prix supérieur à la valeur nette comptable (cf. note 31).

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

14.1 Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, dont 72 559 499 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

Hormis les actions gratuites (cf. note 18.2), il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2021.

Il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

14.2 Réserves de conversion

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Dollars ^(a)	61,9	-81,7
Amérique latine	-23,1	-21,6
Europe – Moyen-Orient – Afrique	-41,0	-36,4
Autres pays	23,8	-1,3
TOTAL	21,6	-141,1

(a) Dollars américain et de Hong Kong.

Les réserves de conversion part du Groupe s'élèvent à 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre -140,0 millions d'euros l'an passé.

14.3 Actions propres

La Société a conclu un accord avec un prestataire d'investissement, visant à surveiller la liquidité du marché réglementé de ses actions. Dans ce contexte, elle est amenée à acheter, détenir et revendre de faibles quantités de ses propres actions. En outre, elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 18.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de Bourse, ou pour être attribuées au titre des plans d'attribution d'actions, sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 décembre 2021, la société mère détient 16 734 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice, 339 932 actions propres ont été achetées et 336 347 ont été cédées.

Autres actions propres

Au 1^{er} janvier 2021, la Société détenait 201 533 actions propres. Au cours de l'exercice, la Société a acheté 350 000 actions et a définitivement attribué 472 424 actions destinées aux actions gratuites aux salariés et aux actions liées au plan de souscription d'actions (cf. notes 18.2 et 18.4).

Au 31 décembre 2021, la Société détient au total 79 109 actions d'autocontrôle destinées aux attributions d'actions gratuites autorisées par l'Assemblée générale.

14.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires portent essentiellement sur la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering pour 51,3 millions d'euros soit 33,3 %. L'incidence de la part des minoritaires sur les agrégats clés du Groupe n'est pas significative sur l'exercice.

14.5 Autres éléments du résultat global

Les principaux éléments qui composent le résultat global sont les variations de juste valeur des actifs financiers pour lesquels les variations de juste valeur sont constatées dans cette rubrique (cf. note 7), les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies, les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, la variation des écarts de conversion provenant des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères et les variations de valeur des actifs corporels ou incorporels (si option exercée pour la juste valeur).

Les autres éléments du résultat global sont ventilés en distinguant les éléments composant les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat net, de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net.

14.6 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'actions gratuites et des actions d'autocontrôle détenues à des fins de régularisation du cours de Bourse). Le nombre moyen pondéré d'actions est de 118 265 377 au 31 décembre 2021 contre 118 146 538 au 31 décembre 2020.

Le résultat dilué par action est obtenu à partir du nombre d'actions défini dans le résultat de base et augmenté du nombre moyen pondéré d'actions potentielles à émettre et qui auraient un effet dilutif sur le résultat. Le nombre de ces dernières est de 118 893 289 au 31 décembre 2021 contre 118 652 069 au 31 décembre 2020.

NOTE 15 PROVISIONS – ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

15.1 Principes comptables

En application de la norme IAS 37 « Provisions – passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les provisions pour restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions à long terme sont actualisées lorsque l'impact est significatif et que la date de résolution est connue.

Les passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans la note 15.5 sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Les actifs éventuels significatifs figurent dans la note 15.5 lorsque leur réalisation est probable.

15.2 Évolution des provisions

<i>En millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données	Restructurations	Litiges	Autres R&C	Total
31 DÉCEMBRE 2019	57,8	7,1	0,4	7,0	36,9	109,3
Dotations	8,5	22,2	6,6	2,4	13,5	53,2
Reprises avec objet	-6,4	-14,6	-0,4	-2,7	-5,2	-29,3
Reprises sans objet	-0,1	-1,0	0,0	-0,3	-6,2	-7,6
Dotations nettes	2,0	6,6	6,2	-0,6	2,1	16,3
Écarts actuariels	-6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,7
Autres variations	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Écarts de conversion	-0,6	-0,9	-0,4	-0,2	-0,8	-2,9
31 DÉCEMBRE 2020	52,4	12,9	6,2	6,1	38,2	115,8
Dotations	2,9	16,3	2,2	3,6	10,6	35,5
Reprises avec objet	-1,7	-19,5	-1,6	-2,5	-8,3	-33,6
Reprises sans objet	-0,3	-1,5	-1,7	-0,1	-0,5	-4,1
Dotations nettes	0,9	-4,8	-1,2	1,0	1,7	-2,3
Écarts actuariels	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,2
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,1	0,0	-0,2	0,0
Écarts de conversion	0,2	0,6	0,5	0,2	0,3	1,7
31 DÉCEMBRE 2021	52,3	8,8	5,6 ^(a)	7,3 ^(b)	40,0 ^(b)	114,1

(a) Correspond principalement au projet de transition de bioMérieux Inc. et de BioFire, ainsi que du transfert de siège social nord-américain à Salt Lake City.

(b) Cf. note 15.4.

Les provisions pour garanties sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement (cf. note.3.1.1).

La pandémie liée à la COVID-19 n'a pas conduit à mettre en œuvre de plans de restructurations.

15.3 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

15.3.1 Principes comptables

15.3.1.1 Avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

15.3.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement France et Allemagne) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France et Japon) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires, conformément à la norme IAS 19 révisée, présentée ci-après :

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont énoncées en note 15.3.2 ci-après.

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19R, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2021 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (euro, dollar et livre sterling) a été retenue, prenant

en compte les durations moyennes de nos plans lorsqu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds.

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 15.3.8).

Le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 14 (plafonnement et cotisations minimum).

De même, la décision rendue par l'IFRIC IC en avril 2021, portant sur l'attribution des avantages aux périodes de services rendus par les bénéficiaires de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe. En effet, les conventions collectives applicables au sein du Groupe, et répondant aux trois critères définis par l'IFRS IC, ne prévoient pas de plafonds ni de tranches d'acquisition des droits.

15.3.1.3 Autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque leur impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

15.3.2 Hypothèses retenues

Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement la France. Ces engagements sont déterminés par des actuaires en utilisant un certain nombre d'hypothèses.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	France	
	31/12/2021	31/12/2020
Taux de croissance attendu des salaires	2,50 %	2,00 %
Taux d'actualisation	1,00 %	0,90 %
Duration moyenne des régimes	12,6	12,6

Le taux de rendement attendu des fonds correspond au taux d'actualisation des engagements de retraites, conformément à IAS 19 révisée, en fonction de la duration calculée.

15.3.3 Décomposition des provisions pour avantages au personnel

	31/12/2021	31/12/2020
<i>En millions d'euros</i>		
Avantages postérieurs à l'emploi	35,7	36,7
Primes médailles du travail	16,6	15,7
TOTAL PROVISIONS AVANTAGES LONG TERME AU PERSONNEL	52,3	52,4

15.3.4 Évolution des provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi

	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
<i>En millions d'euros</i>					
31 DÉCEMBRE 2020	74,9	-39,6	35,3	1,4	36,7
Coût des services rendus	4,8		4,8	0,0	4,8
Coût financier	0,7	-0,4	0,3	0,1	0,4
Départs à la retraite	-2,7	0,8	-1,8	-0,1	-1,9
Liquidation régime	0,0	0,0	0,0		0,0
Cotisation	0,0	-3,4	-3,4		-3,4
Impact résultat opérationnel	2,8	-2,9	-0,1	0,0	-0,1
Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	1,0	-1,9	-0,9	-0,3	-1,2
Autres mouvements dont effets de change	0,8	-0,6	0,2	0,1	0,3
31 DÉCEMBRE 2021	79,5	-45,0	34,5	1,2	35,7

(a) Fonds et versements programmés.

	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
<i>En millions d'euros</i>					
31 DÉCEMBRE 2019	268,1	-226,6	41,5	1,5	43,0
Coût des services rendus	3,8		3,8	0,0	3,8
Coût financier	3,7	-3,3	0,5	0,1	0,5
Départs à la retraite ^(b)	-99,9	98,4	-1,5	0,0	-1,5
Liquidation régime ^(b)	-103,6	107,2	3,6		3,6
Cotisation	0,0	-5,8	-5,8		-5,8
Impact résultat opérationnel	-196,0	196,5	0,6	0,1	0,6
Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	6,3	-13,0	-6,7	0,0	-6,7
Autres mouvements dont effets de change	-3,3	3,4	0,1	-0,1	-0,1
31 DÉCEMBRE 2020	74,9	-39,6	35,3	1,4	36,7

(a) Fonds et versements programmés.

(b) Dont incidences de la liquidation du régime de retraite à prestation définie pour les salariés de bioMérieux Inc pour -98,0 millions d'euros en départs à la retraite et -103,0 millions d'euros sur le changement de régime. Cf. note 1.3.

15.3.5 Charge nette de l'exercice des avantages postérieurs à l'emploi

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coûts des services	4,8	3,8
Rendement des fonds	-0,4	-3,3
Coûts financiers sur engagement	0,7	3,7
TOTAL	5,1	4,3

15.3.6 Engagement net par pays

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021		
	France	Autres pays	Total
Valeur actualisée des engagements	46,2	33,4	79,6
Juste valeur des fonds ^(a)	-30,8	-14,2	-45,0
Provision de retraite	15,4	19,2	34,6
Couverture des frais médicaux des salariés retraités	0,0	1,1	1,1
Autres avantages long terme			0,0
TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	15,4	20,3	35,7
Médailles du travail	16,6	0,1	16,6
TOTAL PROVISION POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME	32,0	20,4	52,3

(a) Fonds ou versement programmé.

15.3.7 Informations sur les actifs financiers

Les actifs financiers concernent principalement la France.

15.3.7.1 Allocation des fonds

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
	France	France
Actions	2,6	1,4
Obligations	25,0	23,6
Autres	3,2	2,0
TOTAL	30,8	27,0

15.3.7.2 Rendement réel des fonds

	Rendement 2021	Rendement 2020
France	2,7 %	2,1 %

15.3.8 Autres informations

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

<i>en %</i>	Paiements futurs de prestations <i>(en % de l'engagement net)</i>
Inférieur à 1 an	6 %
De 1 à 5 ans	30 %
Plus de 5 ans	64 %

Cet échéancier est proche de celui calculé en 2020.

Une partie de ces paiements sera financée par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 6,9 % environ sur le montant des engagements (soit 5,3 millions d'euros).

15.4 Autres provisions

15.4.1 Provisions pour litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont les plus importants sont résumés ci-après. Sur la base des informations dont il dispose, le Groupe estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels le Groupe est impliqué s'élève à 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 (hors litiges fiscaux détaillés en note 15.4.2).

En dehors des litiges fiscaux expliqués ci-dessous, les litiges incluent principalement des contentieux avec des distributeurs suite à la résiliation de leurs contrats de distribution. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par les distributeurs a été provisionné.

15.4.2 Contentieux et risques fiscaux

Les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux en matière d'impôt sur le revenu sont enregistrés sur la ligne « Dette d'impôt exigible » (cf. note 17), les intérêts de retard sont enregistrés sur la ligne « Autres dettes » (cf. note 17).

Les pénalités relatives à ces litiges et risques sont quant à elles enregistrées en « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Au 31 décembre 2021, les risques fiscaux (comprenant les différents éléments listés ci-dessus) s'élèvent à 10,9 millions d'euros. Ils couvrent principalement le litige fiscal italien.

Litige fiscal et procédure amiable (MAP) en Italie

À l'issue de deux contrôles fiscaux en Italie au titre respectivement des exercices 2004 à 2007 et 2009 à 2010, la société bioMérieux Italia a fait l'objet de notifications de redressement relatives aux prix de transfert et à la quote-part de frais communs mis à la charge de la filiale italienne.

Dans le cadre de ce litige, le Groupe a demandé l'ouverture de deux procédures amiables (Mutual Agreement Procedure) entre les autorités compétentes en France et en Italie : l'une relative à la période 2004 à 2007 et l'autre relative à la période 2009-2010.

Ces procédures ont été ouvertes sur le fondement de la Convention européenne d'arbitrage du 23 juillet 1990 telle que modifiée par le protocole du 25 mai 1999. Le but de ces procédures est de se prémunir contre le risque de double imposition par les différents États membres en raison de la correction à la hausse des bénéfices d'une de ces entreprises dans un État membre (en matière de prix de transfert). Cette neutralisation ne concerne pas les pénalités ni les intérêts de retard.

15.5 Actifs et passifs éventuels

Tests de diagnostic de la maladie de Lyme

Le 14 octobre 2016, bioMérieux, comme d'autres industriels, avait été assignée devant le tribunal de grande instance de Paris en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme. La procédure civile, initiée par 45 demandeurs, en comptait 93 suite à la jonction de deux nouvelles assignations identiques. En décembre 2021, le tribunal judiciaire de Paris a rejeté toutes les prétentions adverses. Au 28 février 2022, cette décision n'avait pas fait l'objet d'un appel.

Pour la période 2004 à 2007, les autorités compétentes française et italienne ont trouvé un accord amiable au cours de l'exercice 2016. Cet accord qui a été accepté par le Groupe, supprime le redressement de 2004 et limite les bases des redressements ultérieurs. Au 31 décembre 2021, l'administration italienne n'avait pas émis d'avis d'imposition relatif aux redressements maintenus au titre de 2005, 2006 et 2007 suite à l'accord MAP de 2016. Les avis de mise en recouvrement ont été reçus en février 2022 (cf. note 31).

Pour la période 2009 à 2010, un accord entre l'Italie et la France a été trouvé en septembre 2020. Par cet accord, les autorités italiennes ont abandonné l'intégralité des redressements initiaux.

En parallèle, les redressements effectués sur les flux commerciaux entre l'Italie et la filiale américaine du Groupe (ainsi que sur d'autres éléments tels que la quote-part de frais communs) continuent de faire l'objet d'un contentieux de droit local italien pour la période 2004 à 2007 d'une part, puis pour la période 2009 & 2010 d'autre part. Concernant la période 2004 à 2007, après une décision défavorable en appel, le Groupe a formé en mai 2020 un recours devant la Cour Suprême. La durée de cette procédure ne peut pas être estimée à ce stade. Concernant la période 2009-2010, aucune décision n'a encore été prise en première instance.

Au 31 décembre 2021, un passif correspondant à la meilleure estimation des conséquences des procédures restant en cours figure dans les comptes du Groupe.

Le 9 février 2022, bioMérieux Italia a reçu des avis de mise en recouvrement relatifs à la période 2004-2007, dont ceux de la MAP, pour 12 millions d'euros (cf. note 31).

15.4.3 Autres provisions pour risques et charges

US Medical Networks, LLC

En 2019, BioFire Diagnostics avait été assignée par la société US Medical Networks, LLC qui lui avait demandé l'arrêt de l'utilisation de logiciels et de fichiers clients, réputés lui appartenir. Le différend a été résolu de manière définitive au cours de l'année 2021.

Manovra Sanità

Cette loi, votée en août 2015 en Italie, prévoit que les fournisseurs de santé prennent en charge à hauteur de 40 % le différentiel entre le budget de dépenses de santé de chaque province et les dépenses réelles encourues. À ce jour, aucun décret d'application n'a été voté. Toutefois, conformément à la pratique de place, la provision pour risque enregistrée à compter de l'exercice 2016 a été mise à jour au 31 décembre 2021.

Autres provisions pour risques

Elles portent sur divers risques identifiés ainsi que sur les coûts liés à l'arrêt de l'exploitation de certaines gammes.

NOTE 16 ENDETTEMENT NET – TRÉSORERIE

16.1 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité ;
- les flux liés aux activités d'investissement ;
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant de la trésorerie nette des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation, et tiennent compte des dettes sur immobilisations/créances sur cessions d'immobilisations.

La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices.

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements. L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Méthode additive développée		
• Résultat net	598,2	402,7
• Produits et charges non courants et amortissements du prix d'acquisition de BioFire	16,9	59,7
• Coût de l'endettement financier net ^(a)	7,1	25,0
• Autres produits et charges financiers	2,7	3,6
• Charge d'impôt	175,6	121,5
• Participations dans les entreprises associées	0,7	0,2
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation – provisions non courantes	231,0	210,8
EBITDA (AVANT PRODUITS ET CHARGES NON RÉCURRENTS)	1 032,2	823,5
Méthode additive simplifiée		
• Résultat Opérationnel Courant Contributif ^(b)	800,5	612,5
• Participations dans les entreprises associées	0,7	0,2
• Amortissements d'exploitation	231,0	210,8
EBITDA (AVANT PRODUITS ET CHARGES NON RÉCURRENTS)	1 032,2	823,5

(a) La variation entre les deux exercices provient du dénouement de l'ancien emprunt obligataire remboursé sur le second semestre 2020 ainsi qu'à la reconnaissance d'une dette complémentaire auprès de la BPI en 2020 (dette qui n'a pas évolué de manière significative en 2021).

(b) Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors charge d'amortissement des actifs incorporels de BioFire reconnus dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition.

Le cash flow libre disponible est un indicateur clé pour le Groupe. Il est défini comme le flux de trésorerie provenant de l'exploitation ainsi que le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.

16.2 Commentaires sur le tableau de flux de trésorerie

Flux liés à l'activité

L'EBITDA a atteint 1 032 millions d'euros en 2021, soit 30,6 % du chiffre d'affaires, en hausse de 25,4 % comparé aux 824 millions d'euros de 2020. Cette hausse reflète la progression du résultat opérationnel courant contributif et des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

Les décaissements d'impôt ont représenté 185 millions d'euros, en hausse par rapport aux 116 millions d'euros versés l'année précédente, essentiellement du fait de la croissance des résultats.

Au cours de l'année 2021, le besoin en fonds de roulement d'exploitation a augmenté de 38 millions d'euros. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- le niveau de stock a progressé de 62 millions d'euros en 2021, en ligne avec l'activité ;

- les créances clients ont diminué de 24 millions d'euros, en lien avec l'amélioration du délai de recouvrement et ce, malgré la progression des ventes ;
- en corrélation avec l'activité, les dettes fournisseurs ont légèrement augmenté de 24 millions d'euros ;
- les autres éléments du besoin en fonds de roulement se dégradent de 24 millions d'euros, du fait de la forte baisse des dettes fiscales et sociales liée notamment au paiement des rémunérations variables indexées sur le cours de l'action (*phantom share plans*) pour 36 millions d'euros compensée par la hausse des rémunérations variables.

Au terme de l'exercice 2021, la génération de trésorerie d'exploitation a atteint 811 millions d'euros, en hausse de 39 % par rapport aux 583 millions d'euros enregistrés sur l'exercice précédent.

Flux liés aux opérations d'investissement

Comme attendu, les décaissements liés aux investissements ont représenté environ 9 % du chiffre d'affaires, soit 290 millions d'euros au terme de l'année 2021 contre 278 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Parmi les investissements principaux, il convient de mentionner l'accroissement de la capacité de production de BioFire à Salt Lake City, la construction d'un site de production à Suzhou ainsi que la construction d'un nouveau site pour Hybiome.

Dans ce contexte, le cash-flow libre a atteint 541 millions d'euros en 2021 contre environ 328 millions d'euros en 2020.

Les acquisitions de participations minoritaires et prises de contrôle se sont élevées à 34 millions d'euros en 2021, liées à l'acquisition de la société Banyan pour 19 millions d'euros (cf. note 1.1) et à l'octroi de deux emprunts convertibles envers la société Specific Diagnostics pour 15 millions d'euros (cf. note 1.2.3).

16.3 Évolution de la dette

Aucune dette financière n'est constatée ou réestimée à sa juste valeur, à l'exception des dettes liées aux compléments de prix, constatées et réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définie contractuellement (cf. note 27) et d'une dette auprès de la BPI dans le cadre d'un programme de recherche.

Aucune restructuration de dettes n'est intervenue sur les exercices présentés. De même, les dettes en cours au 31 décembre 2020 n'avaient pas fait l'objet de restructurations dans le passé.

Au 31 décembre 2021, après la distribution de 73,1 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA, l'excédent de trésorerie nette du Groupe s'élève à 341,1 millions d'euros principalement constitué par une trésorerie nette de 787 millions d'euros compensé par l'emprunt obligataire décrit ci-dessous et des dettes sur obligations locatives liées à la norme IFRS 16 (96 millions d'euros).

Flux liés aux opérations de financement

La société a versé un dividende de 73,1 millions d'euros en forte hausse par rapport à l'année dernière. Du fait du contexte exceptionnel lié à la COVID-19, l'Assemblée générale avait décidé en 2020 de réduire exceptionnellement le dividende dans le but de soutenir des actions solidaires.

Pour rappel, en juin 2020, bioMérieux avait souscrit un nouvel emprunt obligataire de 200 millions en format Euro PP auprès d'un investisseur européen de premier rang.

IFRS 16

Conformément aux dispositions de la norme, les flux de financement ne comprennent que les remboursements de la dette liés aux obligations locatives et s'élèvent à 30,0 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 30,5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les intérêts versés liés aux dettes financières sur obligations locatives sont présentés en flux d'exploitation, comme les autres intérêts versés sur emprunts.

En juin 2020, bioMérieux avait contracté un emprunt obligataire pour un montant de 200 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables dans 7 ans avec un coupon annuel de 1,5 % et 55 millions d'euros remboursables dans 10 ans avec un coupon annuel de 1,9 % (cf. note 1.3).

Cet emprunt figure au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif intégrant les frais d'émission, pour un montant de 199,6 millions d'euros.

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2021 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros mis en place en 2017 et dont la maturité a été portée à janvier 2024 suite à l'exercice de deux options d'extension.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose de deux programmes d'émission de titres négociables. Un programme à court terme qui présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	500 000 000,00 euros
Durée	Inférieure à 1 an
Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
Devise d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
Agent domiciliataire	CACEIS Corporate Trust
Arrangeur	Credit Agricole Corporate and Investment Bank
	Aurel BGC
	BNP Paribas
	BRED Banque Populaire
Agents placeurs	Credit Agricole Corporate and Investment Bank
	Crédit Mutuel – CIC
	Natixis
	Société Générale
	ING Belgium Succursale France

Puis un second programme à moyen terme qui présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	500 000 000,00 euros
Durée	Supérieure à 1 an
Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou la contrevaieur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
Devise d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
Agent domiciliataire	CACEIS Corporate Trust
Arrangeur	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC
	BNP Paribas
	BRED Banque Populaire
	Credit Agricole Corporate and Investment Bank
	Credit Industriel et Commercial
	Natixis
	Société Générale

Le dossier de présentation financière relatif aux programmes d'émission de titres négociables peut être consulté sur le site de la Banque de France (www.banque-france.fr).

16.4 Échéancier de la dette financière nette

L'échéancier fait apparaître la dette nette ou trésorerie nette. Cet agrégat non normé correspond à la somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à trois mois, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées.

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	Variation de périmètre	Reclassements non courants à courant	Augmentation	Diminution	Variation au tableau des flux de trésorerie	Autres mouvements ^(d)	Écart de conversion	31/12/2021
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES									
Dettes financières non courantes	49,6		-1,0	12,9	0,0	11,9	0,0	4,0	65,6
Passifs non courants liés aux contrats de location	103,2		-22,2		0,0	-22,2	12,9	3,6	97,6
Emprunts obligataires	199,6			0,0		0,0			199,6
Actifs au titre des droits d'utilisation IFRS16	0,0					0,0			0,0
Dettes sur acquisition de titres non courantes									0,0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	352,4	0,0	-23,2	13,0	0,0	-10,3	12,9	7,6	362,8
DETTES FINANCIÈRES COURANTES									
Emprunts obligataires courants	0,0				0,0	0,0			0,0
Dettes financières part à moins d'un an	51,6		1,0	5,2	-13,3	-7,1	0,1	4,0	48,6
Passifs courants liés aux contrats de location	24,4		22,2		-30,0	-7,8	7,4	0,7	24,8
Billets de trésorerie	35,0				-25,0	-25,0			10,0
Dettes sur acquisition de titres part à moins d'un an	0,0								0,0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	111,0	0,0	23,2	5,2	-68,3	-39,9	7,6	4,7	83,4
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (B)	463,5	0,0	0,0	18,2	-68,3	-50,1	20,5	12,3	446,1
TRÉSORERIE NETTE									
Disponibilités	313,5	0,6		225,2		225,8		7,8	547,1
Placements de trésorerie	23,0			61,3		61,3		0,3	84,6
Comptes courants	52,8			162,3	-43,3	119,1		0,0	171,8
Disponibilités et équivalents de trésorerie ^(a)	389,2	0,6	0,0	448,8	-43,3	406,2	0,0	8,1	803,5
Concours bancaires courants ^(b)	-17,9			-29,4		-29,4		31,1 ^(c)	-16,3
TRÉSORERIE NETTE (A)	371,3	0,6	0,0	419,4	-43,3	376,8	0,0	39,2	787,3
ENDETTEMENT NET (B) - (A)	92,1	-0,6	0,0	-401,3	-25,1	-426,9	20,5	-26,9	-341,1

(a) Cf. note 12.2.

(b) Les concours bancaires courants respectent les principes de la norme IAS 7, c'est-à-dire qu'ils sont remboursables à vue.

(c) Ce montant inclut les impacts liés au cash pool.

(d) Les autres mouvements sont liés aux nouveaux contrats de location non présentés en flux de financement conformément à la norme.

Au 31 décembre 2021, les dettes financières non courantes sont principalement constituées de l'endettement relatif aux obligations locatives (cf. note 16.5), de l'emprunt obligataire contracté en 2020 pour 199,6 millions d'euros et du put sur minoritaires d'Hybiome pour 29,1 millions d'euros.

Les dettes financières courantes sont principalement constituées :

- des titres négociables à court terme pour 10 millions d'euros ;
- de l'emprunt contracté par Shanghai correspondant à un crédit revolving pour 29,0 millions d'euros ;

- de la part à moins d'un an de l'endettement relatif aux obligations locatives (cf. note 16.5 ci-après).

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2022, n'a été signé avant le 31 décembre 2021.

16.5 Incidence des passifs liés aux contrats de location dans les emprunts et dettes financières

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes liées aux contrats de location	122,3	127,7
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	26,8	30,3
Part à plus de cinq ans	47,9	57,6
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	7,2	11,1
Entre un à cinq ans	49,7	45,6
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	15,9	15,4
À moins d'un an	24,8	24,5
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	3,8	3,8

Seules les diminutions d'emprunts sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie.

Le montant des intérêts financiers enregistrés au titre des contrats de location selon IFRS 16 s'élève à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Comme indiqué en note 6.2.1, il n'y a pas eu sur l'exercice d'aménagement significatif de loyers. En outre, les composantes du loyer non intégrées dans le calcul de l'obligation locative, conformément à la norme IFRS 16 (ex : loyers variables...), ne sont pas significatives.

16.6 Exigibilité anticipée des dettes financières

En cas de changement de contrôle effectif de la Société tel que défini dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué ainsi que le nouveau placement privé obligataire souscrit en juin 2020 sont assujettis à l'unique ratio : « endettement net/résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation », calculé hors incidence de l'application de la norme IFRS 16. Ce ratio, ne devant pas excéder 3,5, est respecté au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, en janvier 2017, bioMérieux SA a renégocié ce prêt syndiqué afin de porter son montant à 500 millions d'euros *in fine* en 2024.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2021 sont essentiellement constituées de billets de trésorerie, de financements locaux court terme, des plans d'actions livrables en trésorerie et de la dette financière relative aux contrats de location de biens immobilisés. Aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

16.7 Taux d'intérêt

La dette du Groupe, avant mise en place des couvertures, est à taux fixe pour 66 % (295,6 millions d'euros) et le reste à taux variable (150,5 millions d'euros).

Au 31 décembre 2021, la dette à taux fixe est composée :

- des dettes sur obligations locatives (96,0 millions d'euros) à un taux qui correspond pour l'essentiel à des taux d'emprunt marginal (cf. note 6.3.1) ;
- et de l'emprunt obligataire pour 199,6 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables dans six ans avec un coupon annuel de 1,5 % et 55 millions d'euros remboursables dans neuf ans avec un coupon annuel de 1,902 %.

La partie à taux variable de la dette est essentiellement basée sur le taux de la devise plus une marge.

16.8 Décomposition de l'endettement net (trésorerie nette) par devise

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Euro	346,0	317,5
Yuan chinois	49,4	5,1
Yen japonais	4,0	1,0
Réal brésilien	3,3	3,4
Peso mexicain	2,1	7,5
Roupie indienne	0,6	6,1
Won sud-coréen	0,6	3,8
Rand sud-africain	0,3	3,8
Zloty polonais	0,1	-1,2
Lire turque	-0,4	-2,7
Couronne tchèque	-0,8	-1,2
Peso chilien	-0,9	1,8
Peso argentin	-1,3	-1,8
Couronne danoise	-1,5	-1,9
Couronne norvégienne	-1,7	-2,2
Nouveau dollar de Taiwan	-1,8	-1,7
Franc suisse	-2,1	-2,0
Dollar de Hong Kong	-3,4	-1,2
Livre anglaise	-3,7	-8,8
Couronne suédoise	-4,3	-3,1
Dollar canadien	-5,7	-0,3
Rouble russe	-15,9	-5,7
Dollar australien	-18,2	-7,0
Dollar singapourien	-27,0	0,7
Dollar US	-657,8	-218,3
Autres devises	-1,0	0,8
TOTAL	-341,1	92,2

16.9 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes, bioMérieux SA peut être amenée à émettre une garantie à première demande au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

Les contrats de couverture sont présentés en note 27.

NOTE 17 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	239,5	207,1
Avances et acomptes	25,3	13,9
Dettes fiscales et sociales	317,9	327,4
Produits constatés d'avance	84,0	68,7
Autres dettes	21,2	41,7
Autres dettes d'exploitation	448,5	451,7
Dettes d'impôt exigible ^(a)	67,4	44,3
Dettes sur immobilisations	32,5	21,9
Autres	16,9	18,7
DETTES HORS EXPLOITATION	49,3	40,5

(a) Les dettes d'impôt exigibles incluent l'évaluation des risques fiscaux selon IFRIC 23. Conformément à cette interprétation, les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux (hors pénalités et intérêts de retard) sont enregistrés en dettes d'impôt exigible (cf. note 15.4.2).

Le détail des autres passifs liés aux contrats clients est présenté en note 10.

Les dates d'échéance des dettes d'exploitation et hors exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de certains produits constatés d'avance. Les autres dettes hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés passifs (10,9 millions d'euros en 2021, contre 10,5 millions d'euros en 2020, cf. note 27.2).

NOTE 18 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

18.1 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

Les transactions rémunérées en actions concernent les plans d'attribution d'actions gratuites de bioMérieux SA décidés par les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2017, du 17 mai 2018, du 23 mai 2019, du 30 juin 2020 et du 23 mai 2021.

La synthèse de la description des plans est présentée ci-après.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. À chaque arrêté, jusqu'à la fin de la période d'acquisition, la probabilité d'acquisition des droits est appréciée pour tenir compte du respect des conditions de présence et de performance. Les variations éventuelles sont enregistrées en résultat. À la fin de la période d'acquisition des droits, le montant de la charge cumulée est ajusté sur le montant effectivement acquis, et maintenue dans un compte de réserves spécifiques.

Ce compte de réserve spécifique est soldé en cas d'exercice ou de caducité des droits.

Lorsque le plan de paiement en actions se dénoue en trésorerie, la juste valeur du plan est mise à jour à chaque clôture pendant la période d'acquisition des droits. La contrepartie de la charge constatée sur la période d'acquisition des droits est enregistrée en dettes.

En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », l'économie d'impôt correspondante constatée dans les comptes sociaux est rattachée dans les comptes consolidés à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée.

18.2 Plans d'attribution d'actions gratuites

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				
	2017	2018	2019	2020	2021
Attributions initiales	32 016	169 685	266 189	126 103	175 315
Attributions annulées	2 153	23 941	75 861	15 390	24 082
Actions remises sur l'exercice 2021	29 863	110 744	0	0	0
Actions restant à remettre au 31 décembre 2021	0	35 000	190 328	110 713	151 233

Au cours des exercices 2017 à 2021, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition des droits allant de trois à quatre ans. Les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de présence, et pour certains plans, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur les revenus et le résultat opérationnel ou à l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de deux ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de quatre ans.

En 2021, une charge nette de 14,2 millions d'euros a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions y compris les charges liées aux cotisations patronales (contre une charge nette de 11,8 millions d'euros en 2020).

Au 31 décembre 2021 :

- pour 441 921 actions gratuites, la société a considéré que les conditions de performances seraient atteintes ;
- pour 45 354 actions gratuites, la société a considéré que les conditions de performance ne sont pas atteintes.

Compte tenu des 79 109 actions détenues au 31 décembre 2021 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devrait racheter au maximum 362 812 actions supplémentaires pour un montant de 45,3 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2021.

La juste valeur des actions correspond au cours de Bourse à la date d'attribution des plans.

18.3 Paiements fondés sur des actions livrables en trésorerie

Le Groupe a mis en place en 2015, 2016 et 2017 des plans de rémunération variable aux États-Unis indexés sur le cours de l'action de bioMérieux (*phantom shares*). Ces primes sont assimilables à des plans d'attribution d'actions gratuites livrables en trésorerie. L'incidence en trésorerie au 31 décembre 2021 est un décaissement de 35,6 millions d'euros. L'impact au

compte de résultat est une charge de 2 millions d'euros en 2021 contre 44 millions d'euros en 2020.

Ces plans étant arrivés à échéance en 2021, il n'existe plus de dette au 31 décembre 2021, contre une dette de 32,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

18.4 Plan d'options de souscription d'actions

Description du plan d'options de souscription d'actions « MyShare »

En 2021, les salariés du Groupe éligibles ont pu participer à une offre réservée au sein d'un plan d'actionnariat salarié, dénommé « MyShare ». L'offre a été mise en œuvre sous la forme d'une cession d'actions propres. Le Groupe a proposé aux salariés d'acquérir des actions avec décote et abondement directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE. Les sommes investies sont bloquées pendant quatre ans ou cinq ans sauf cas de déblocage anticipé prévu par la loi et peuvent présenter un risque de perte en capital. Les principales caractéristiques du plan sont :

- décote de 30 % sur le prix de référence de l'action qui correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action bioMérieux constatés lors des vingt (20) jours de bourse précédant le 3 mai 2021 ;
- abondement de bioMérieux de 100 % du montant des souscriptions jusqu'à 750 euros par salarié ;
- en contrepartie, les fonds sont bloqués sur une durée de cinq ans pour les salariés français et quatre ans pour les salariés internationaux.

Impacts comptables

Le prix de souscription du plan « MyShare » est défini par la moyenne des cours d'ouverture de l'action bioMérieux constatés lors des vingt (20) jours de bourse précédant le 3 mai 2021. Le prix de référence, fixé à 108,58 euros, est diminué de 30 % soit 76,01 euros.

La charge comptable du plan correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription. La juste valeur tient compte de la condition d'incessibilité des titres, soit quatre ans pour les salariés internationaux et cinq ans pour les salariés français.

La charge comptabilisée d'environ 10 millions d'euros au titre du plan correspond :

- au coût de l'abondement bioMérieux pour 4,0 millions d'euros ;
- à la différence entre la valeur d'une action incessible et le prix de souscription pour 4,7 millions d'euros ;
- à des cotisations patronales et des frais divers.

La valeur d'une action incessible est calculée en tenant compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque : 0,1 %, taux de refinancement pour un salarié : 4,0 %, et taux d'emprunt de l'action : 0,5 %.

NOTE 19 AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Redevances nettes reçues	2,7	3,5
Crédits d'impôt recherche	26,2	30,0
Subventions de recherche	5,5	3,1
Autres	10,2	10,3
TOTAL	44,6	46,9

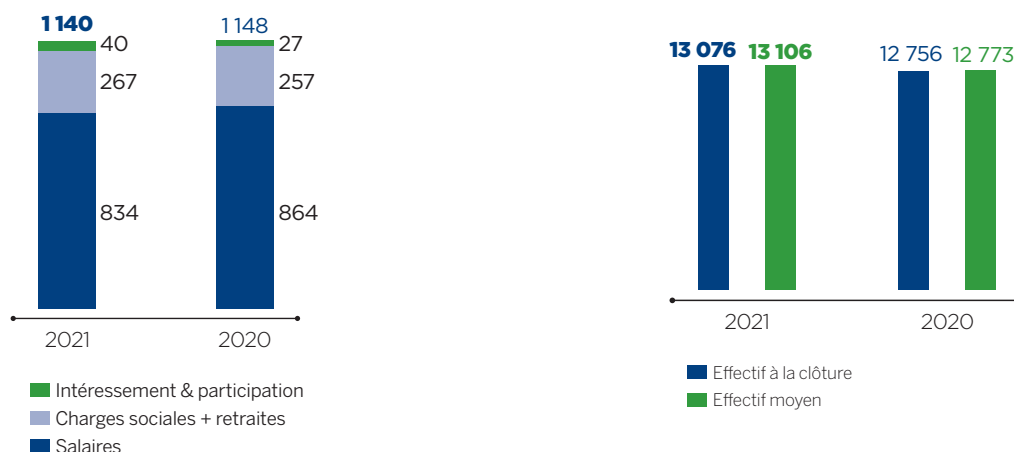
Les autres produits liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux redevances perçues.

Les subventions de recherche sont en hausse et comprennent une subvention perçue par Astute Medical Inc. d'un montant de 4,2 millions d'euros.

Les autres produits incluent principalement des loyers aux États-Unis à Durham pour 5,6 millions d'euros et un remboursement de taxes au Brésil pour 1,5 million d'euros.

En application d'IAS 20, bioMérieux présente le crédit d'impôt recherche comme une subvention inscrite au sein des « autres produits de l'activité ».

NOTE 20 FRAIS DE PERSONNEL



À taux de change constants, les frais de personnel sont en hausse en comparaison à l'exercice 2020. En outre, en 2020, les frais de personnel incluaient la quote-part de la juste valeur des rémunérations fondées sur les actions (*phantom shares*). Ces plans sont arrivés à échéance en 2021 (cf. note 18.3).

Les charges sociales prennent en compte les cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (4,9 millions d'euros).

L'intéressement concerne uniquement bioMérieux SA.

NOTE 21 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Amortissements des immobilisations	247,8	228,4
Provisions	-1,7	15,7
Dépréciation des actifs courants	12,3	15,9
Dépréciation des immobilisations financières	-0,6	0,7
TOTAL	257,8	260,7

Les dotations aux amortissements se composent de 241,6 millions d'euros de dotations incluses dans le résultat opérationnel courant contributif, et de 16,9 millions d'euros constatés au titre de l'amortissement de la juste valeur des actifs reconnus dans le cadre de l'acquisition de BioFire.

NOTE 22 CHARGE FINANCIÈRE NETTE

22.1 Principes comptables

Les charges et produits financiers sont présentés sur deux lignes distinctes :

- Le « **Coût de l'endettement financier net** » inclut d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie.
- Les « **Autres produits et charges financiers** » comprennent notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les charges et produits d'actualisation, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

22.2 Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Frais financiers ^(a)	-6,6	-22,3
Instruments dérivés de couverture de change	3,1	0,8
Écarts de change	-1,1	-0,7
Intérêts sur dette de location	-2,5	-2,6
TOTAL	-7,1	-25,0

(a) La variation entre les deux exercices provient du dénouement de l'ancien emprunt obligataire remboursé sur le second semestre 2020 ainsi qu'à la reconnaissance d'une dette complémentaire auprès de la BPI en 2020 (dette qui n'a pas évolué significativement en 2021).

Les frais financiers comprennent principalement les intérêts au titre de l'emprunt obligataire.

22.3 Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur créances de location financement	1,7	1,5
Dépréciation et cession de titres non consolidés	0,6	-0,6
Instruments dérivés de couverture de taux de change ^(a)	-6,3	-5,8
Autres	1,3	1,4
TOTAL	-2,7	-3,5

(a) Correspond à l'effet report/déport des ventes à terme et de l'effet de la valeur temps des options de change, pour lesquels le Groupe n'a pas retenu la possibilité de les traiter en tant que coût de couverture.

Les instruments dérivés de couverture de taux de change correspondent principalement à la part non efficace sur opérations commerciales.

22.4 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement,

soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Revenus	-0,2	-0,3
Coûts des ventes	-11,4	0,9
Financier	-1,1	-0,7
TOTAL	-12,6	-0,2

NOTE 23 AMORTISSEMENTS DES ACTIFS LIÉS À L'ACQUISITION DE BIOFIRE

Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel, compte tenu de la taille de la transaction, les frais relatifs à l'acquisition des deux sociétés BioFire Diagnostics et BioFire Defense, intégrées pour la première fois aux comptes consolidés du 30 juin 2014, ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

Cette ligne comprend désormais les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat (technologies) pour 16,9 millions d'euros à fin décembre 2021.

Sur l'exercice 2020, le montant des amortissements des actifs acquis s'élevait à 17,5 millions d'euros.

La différence entre les deux exercices s'explique par l'effet de change.

NOTE 24 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

24.1 Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment, lorsqu'ils sont significatifs, les produits nets de cessions d'actifs immobilisés (hors instruments), les coûts de restructuration et les dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 5).

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

24.2 Évolution

Au 31 décembre 2021, les produits et charges opérationnels non courants sont non significatifs.

Pour rappel, au 31 décembre 2020, les autres produits ou charges opérationnels non courants s'élevaient à 42,2 millions d'euros et correspondaient au mécénat exceptionnel lié à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à la dotation initiale au fonds de dotation bioMérieux créé en décembre 2020, dans le but de soutenir des actions solidaires.

NOTE 25 IMPÔT SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS**25.1 Principes comptables**

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt (hors crédits d'impôt recherche (cf. note 3.2)), sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...);
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...);
- des retenues à la source anticipées au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant ;
- de la détermination de la juste valeur des actifs et passifs des sociétés acquises.

Les variations d'impôts différés sont constatées en résultat, ou en autres éléments du résultat global, en fonction de la comptabilisation du retraitement sous-jacent.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires ne sont constatés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Cette règle est en pratique appréciée, notamment dans le cas de déficits fiscaux reportables, par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction retenues sur les deux années suivantes au plus. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations...).

Les impôts différés au bilan sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif et au passif du bilan consolidé. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés uniquement dans la mesure où bioMérieux dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, d'une part, et où les actifs et les passifs d'impôts différés concernent des impôts relevant d'une même juridiction fiscale d'autre part.

25.2 Analyse de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux
Impôt théorique au taux de droit commun français	220,0	28,4 %	167,9	32,0 %
• Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers	-27,3	-3,5 %	-38,9	-7,4 %
• Incidence des différences permanentes	-10,3	-1,3 %	-0,2	0,0 %
• Impôts de distribution et taxe sur les dividendes versés	2,4	0,3 %	0,7	0,1 %
• Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	0,8	0,1 %	1,6	0,3 %
• Incidence des crédits d'impôts (CIR) présentés en résultat opérationnel	-6,9	-0,9 %	-8,6	-1,6 %
• Crédits d'impôt (autres que crédits d'impôt recherche)	-2,7	-0,4 %	-1,0	-0,2 %
• Utilisation d'actifs d'impôt antérieurs	-0,4	-0,1 %	0,0	0,0 %
CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT	175,6	22,7 %	121,5	23,2 %

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France s'élève à 28,41 %, en baisse par rapport à 2020 (32,02 %).

Au 31 décembre 2021, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe atteint 22,7 % contre 23,2 % au terme de l'exercice 2020.

En 2021, le TEI du Groupe continue de bénéficier de la déduction *Foreign-Derived Intangible Income* (FDII) aux États-Unis pour un montant de 12,5 millions d'euros. L'augmentation de ce bénéfice s'explique par la très forte hausse du revenu réalisé par les États-Unis à l'export. Le TEI a également été impacté en 2021 par :

- les effets positifs liés à la prise en compte d'une décote d'incapacité sur le plan d'actionnariat salarié pour 1,8 million d'euros et à des ajustements sur années antérieures pour 1 million d'euros ;
- l'effet négatif de provisions pour risques fiscaux pour 2,3 millions d'euros.

Ces effets non récurrents n'ont pas d'impact sur le taux effectif d'impôt du Groupe puisqu'ils se neutralisent.

Pour rappel, en 2020, le TEI du Groupe avait également bénéficié de la déduction *Foreign-Derived Intangible Income* (FDII) aux États-Unis, qui représentait une économie d'impôt de 7,5 millions d'euros.

Il avait également été significativement impacté par :

- l'évolution favorable du litige fiscal en Italie : un accord amiable avait été trouvé en septembre 2020 entre les autorités compétentes italiennes et françaises dans le cadre

de la MAP (*Mutual Agreement Procedure*) initiée par le Groupe au titre des exercices 2009 et 2010. Sur cette base, certaines provisions avaient été reprises et avaient généré un impact positif sur le TEI de 3,7 millions d'euros ;

- l'effet négatif du mécénat exceptionnel et de la dotation initiale au fonds de dotation bioMérieux en France (impact négatif sur le TEI de 8,9 millions d'euros). Le mécénat exceptionnel (pour la France, 15,9 millions d'euros de mécénat exceptionnel, en sus des 7,3 millions d'euros correspondant au budget pour les opérations habituelles de mécénat) et la dotation initiale au fonds de dotation (20 millions d'euros) ne permettent en effet pas de bénéficier d'un produit d'impôt puisque :
 - les dons sont non déductibles fiscalement,
 - la réduction d'impôt mécénat se trouve plafonnée à un pourcentage du revenu et est donc limitée à une partie seulement des dons.

Retraité de ces deux effets non récurrents, le taux effectif d'impôt du Groupe se serait élevé à 22,3 % en 2020.

La charge d'impôt se répartit ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Impôt courant	181,4	129,1
Impôt différé	-5,8	-7,6
TOTAL	175,6	121,5

25.3 Évolution des impôts différés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS) NETS À L'OUVERTURE	-33,2	-42,2
Écarts de conversion	-3,9	2,8
Variations de périmètre	1,4	0,0
Variations par le résultat	4,0	7,7
Autres éléments du résultat global ^(a)	-0,3	-1,0
Autres mouvements	-0,1	-0,5
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS) NETS À LA CLÔTURE	-32,0	-33,2

(a) Liée à l'acquisition de *Banyan Biomarkers* – cf. note 1.1.

À l'actif, les impôts différés résultent principalement :

- de différences temporaires d'imposition dues notamment à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks ;
- d'écritures des autres éléments du résultat global correspondant aux écritures de juste valeur des instruments financiers (0,7 million d'euros en 2021) et aux impôts différés rattachés aux écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite (-1 million d'euros en 2021).

Au 31 décembre 2021, les impôts différés actifs non reconnus, principalement sur des déficits fiscaux, s'élèvent à 25,8 millions d'euros. Ils représentent une économie potentielle d'impôt de 7,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, les impôts différés actifs non reconnus, principalement sur des déficits fiscaux, s'élevaient à 26,3 millions d'euros. Ils représentaient une économie potentielle d'impôt de 7,5 millions d'euros.

Au passif, les impôts différés proviennent principalement de la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés provenant principalement du groupe d'intégration fiscale des États-Unis (48,2 millions d'euros) et d'Hybiome (6,8 millions d'euros).

NOTE 26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	31/12/2021							31/12/2020						
	Ernst & Young		Grant Thornton		Autres		Total	Ernst & Young		Grant Thornton		Autres		Total
Certification des comptes	1 163	93 %	604	100 %	228	60 %	1 996	1 152	90 %	603	98 %	207	100 %	1 962
• bioMérieux SA	169	13 %	165	27 %			334	161	13 %	158	26 %		0 %	318
• filiales intégrées globalement	994	79 %	439	73 %	228	60 %	1 661	991	77 %	446	73 %	207	100 %	1 644
Services autres que la certification des comptes	93	7 %	1	0 %	132	35 %	226	130	10 %	11	0 %			130
Audit	1 256	100 %	605	100 %	361	95 %	2 222	1 282	100 %	614	100 %	207	100 %	2 103
Juridique, fiscal, social	0	0 %	0	0 %	21	5 %	21	0	0 %	0	0 %	0		0
Autres	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0	0 %	0	0 %	0		0
Autres prestations	0	0 %	0	0 %	21	5 %	21	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0
TOTAL	1 256	100 %	605	100 %	381	100 %	2 243	1 282	100 %	614	100 %	207	100 %	2 103

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

27.1 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : actifs financiers non courants, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex. : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

Actifs financiers

La norme IFRS 9 ventile les actifs financiers en trois catégories. Ces catégories sont décrites dans la note 7 « Actifs financiers non courants ».

Les actifs financiers courants (hors actifs liés aux dérivés) sont uniquement des actifs évalués au coût amorti.

Passifs financiers

Les dettes financières sont constatées au coût amorti, à l'exception des dettes sur compléments de prix, réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définies contractuellement.

Les autres passifs financiers intégrés dans les autres rubriques du passif courant et non courant concernent essentiellement les dettes fournisseurs, et sont constatés au coût amorti, qui en pratique correspond au coût.

Pour information les seuls passifs comportant une composante financement significative sont les engagements de fin de carrière, et des passifs liés aux indemnités de départ en Italie.

Reclassements d'actifs et de passifs financiers

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Instruments dérivés

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de taux et de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9, et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

En pratique, les instruments de couverture correspondent principalement à des produits simples couvrant un seul risque (swaps, ventes à terme, options...), dont les principales caractéristiques (taux de référence, échéances de versement des intérêts...) sont adossées aux éléments couverts.

Les instruments de couverture sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (IFRS 13). La juste valeur des instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées sur des données de marché observables (taux d'intérêt, cours de change, volatilité implicite observable). La juste valeur correspond généralement à un niveau 2 de juste valeur.

La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat. Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert ;
- les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises, principalement sous forme d'opérations à terme) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois niveaux (cf. note 27.2), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

27.2 Évolution

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 catégories « extra-comptables » (cf. note annexe 27.1), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

	31 décembre 2021						
	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
<i>En millions d'euros</i>							
Actifs financiers							
Titres non consolidés		33,6			33,6	33,6	1 – 3
Autres immobilisations financières			27,5		27,5	27,5	-
Autres actifs non courants			12,6		12,6	12,6	-
Instruments dérivés – actifs				7,5	7,5	7,5	2
Clients et comptes rattachés			590,6		590,6	590,6	-
Autres créances			28,2		28,2	28,2	-
Disponibilités et placements de trésorerie	803,5				803,5	803,5	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	803,5	33,6	658,9	7,5	1 503,5	1 503,5	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire ^(a)			199,6		199,6	199,6	1
Autres financements			163,2		163,2	163,2	2
Instruments dérivés – passifs				10,9	10,9	10,9	2
Dettes financières courantes			99,7		99,7	99,7	2
Fournisseurs et comptes rattachés			239,5		239,5	239,5	-
Autres passifs courants			163,0		163,0	163,0	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	865,0	10,9	875,9	875,9	

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 27.1).

Les actifs et passifs financiers constatés à la juste valeur concernent en pratique essentiellement certains titres, les placements de trésorerie et les instruments dérivés. Dans les autres cas, la juste valeur est indiquée pour information dans le tableau ci-dessus.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2021 excepté le reclassement de la catégorie 2 à 1 sur l'emprunt obligataire compte tenu de l'absence de cotation externe.

Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 9) et les actifs financiers non courants (cf. note 7).

31 décembre 2020							
En millions d'euros	Actifs à la	Titres non	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
	valeur par résultat (hors dérivés)	consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global					
Actifs financiers							
Titres non consolidés		39,9			39,9	39,9	1 – 3
Autres immobilisations financières			10,7		10,7	10,7	-
Autres actifs non courants			14,3		14,3	14,3	
Instruments dérivés – actifs				7,3	7,3	7,3	2
Clients et comptes rattachés			597,9		597,9	597,9	-
Autres créances			20,3		20,3	20,3	-
Disponibilités et placements de trésorerie	389,2				389,2	389,2	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	389,2	39,9	643,2	7,3	1 079,6	1 079,6	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire ^(a)			199,6		199,6	206,5	2
Autres financements			152,8		152,8	152,8	2
Instruments dérivés – passifs				10,5	10,5	10,5	2
Dettes financières courantes			128,9		128,9	128,9	2
Fournisseurs et comptes rattachés			207,1		207,1	207,1	-
Autres passifs courants			146,2		146,2	146,2	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	834,6	10,5	845,1	852,0	

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Au 31 décembre 2021, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 (cf. note 27.1) s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Titres non consolidés
31 DÉCEMBRE 2019	27,1
Changement de niveau 3 à 2	
Gains et pertes enregistrés en résultat	
Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global	
Acquisitions	9,3
Cessions	
Variations de périmètre, change et divers	
31 DÉCEMBRE 2020	36,5
Changement de niveau 3 à 2	
Gains et pertes enregistrés en résultat	
Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global	
Acquisitions	0,0
Cessions	-0,2
Variations de périmètre, change et divers ^(a)	-6,8
31 DÉCEMBRE 2021	29,5

(a) Correspond principalement à Banyan (Cf. note 1.1).

NOTE 28 GESTION DES RISQUES**28.1** Risque de change**28.1.1** Politique du Groupe

Plus des deux tiers de l'activité du Groupe étant exercés en dehors de la zone Euro, ses revenus, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Les revenus subissent, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 46 % des revenus en 2021) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux États-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant ainsi éliminer en partie les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation.

Les devises autres que l'euro et le dollar représentent 31 % des revenus du Groupe. Cependant, les coûts encourus dans ces autres devises étant limités, le résultat d'exploitation du Groupe est largement exposé aux variations de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 7 % des revenus du Groupe. Cette exposition ne devient donc significative que si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. En fonction de leur disponibilité et de leur coût, le Groupe peut avoir recours à des instruments de couverture pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement principalement facturées dans leur devise par les entités de production (sauf impossibilité réglementaire), ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur ces dernières.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couvertures lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant. Toutefois, lorsque ces couvertures sont amenées à être prorogées en cours de prêt, leur débouclage et remise en place simultanée déclenchent la comptabilisation de gains ou pertes de change qui s'annulent en cumulé sur la durée du prêt, mais peuvent entraîner des gains ou pertes de change significatifs sur un exercice donné.

Outre l'impact sur les résultats du Groupe, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. À ce jour, le Groupe ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme, et en des couvertures optionnelles (avec une échéance inférieure à 12 mois au 31 décembre 2021). Le détail des couvertures est présenté en note 28.1.3.

Le Groupe n'a pas identifié une augmentation significative des risques (risques de liquidité, risques de crédit...) liés à la pandémie COVID-19.

28.1.2 Exposition des revenus au risque de change

En millions d'euros

	31/12/2021		31/12/2020	
Zone Euro	806	24 %	760	24 %
Autres devises				
Dollars ^(a)	1 555	46 %	1 506	48 %
Renminbi	233	7 %	207	7 %
Roupie indienne	78	2 %	67	2 %
Livre anglaise	82	2 %	65	2 %
Yen japonais	86	3 %	64	2 %
Dollar canadien	64	2 %	58	2 %
Won coréen	42	1 %	39	1 %
Dollar australien	35	1 %	31	1 %
Real brésilien	32	1 %	28	1 %
Autres devises	363	11 %	311	10 %
SOUS-TOTAL	2 570	76 %	2 377	76 %
TOTAL	3 376	100 %	3 118	100 %
Sensibilité	-26		-24	

(a) Dollars des États-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur les revenus d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

Éléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 10 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	-80,7	-54,0
Capitaux propres ^(a)	-230,2	-176,0

(a) Conversion au taux de clôture.

Exposition des créances et des dettes

La position du Groupe au 31 décembre 2021 sur le dollar américain et sur les quatre principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

En millions de devises	USD	CNY	CAD	JPY	GBP
Actifs en devises	49	388	25	2 156	14
Passifs en devises	-8	-12	0	-1	-3
Position de change avant couverture	40	376	25	2 156	11
Couverture	7	85	3	1 020	4
Position de change après couverture	33	290	22	1 136	7
En millions d'euros					
Position de change après couverture	29	40	16	9	9
SENSIBILITÉ	-2,6	-3,7	-1,4	-0,8	-0,8

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 10 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2021, après prise en compte des couvertures.

Exposition des dettes financières

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros.

La politique du Groupe est de favoriser les financements intercompagnies dans la devise de la filiale ; ces prêts sont généralement couverts par des contrats de swaps de change. Lorsqu'il est difficile d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devises locales.

28.1.3 Instruments de couverture

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2021, mises en place dans le cadre de la politique de couverture du risque de change, sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2021 En millions d'euros	Échéances		Valeur de marché 2021 ^(a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
• change à terme	142,3	0,0	-0,4
• options	0,0	0,0	0,0
TOTAL	142,3	0,0	-0,4
Couvertures de transactions commerciales futures			
• change à terme	527,6	0,0	-4,4
• options	13,5	0,0	-0,2
TOTAL	541,1	0,0	-4,6
Dérivés non qualifiés de couverture	20,4	0,0	0,0
TOTAL	20,4	0,0	0,0

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2021.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2020 étaient les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2020 <i>En millions d'euros</i>	Échéances		Valeur de marché 2020 ^(a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
• change à terme	63,8	0,0	-0,6
• options	0,0	0,0	0,0
TOTAL	63,8	0,0	-0,6
Couvertures de transactions commerciales futures			
• change à terme	458,9	0,0	-1,4
• options	2,2	0,0	0,0
TOTAL	461,1	0,0	-1,4

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2020.

Il n'y a pas de couverture sur les investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2021.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2021 ont une échéance inférieure à 12 mois.

Le tableau ci-après présente la synthèse des instruments de couverture détenus par le Groupe, ainsi que leur variation de juste valeur :

<i>En millions d'euros</i>	Nature de la couverture	Montant notionnel de la couverture à la clôture	Juste valeur de l'instrument de couverture à la clôture		Variation de juste valeur de l'instrument de couverture sur l'exercice	
			actif	passif	dont part constatée en résultat	dont part constatée en OCI
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux					
Dette en EUR	options de taux					
Risque de change						
Créances commerciales en devises	ventes à terme	142,3		-0,4	0,9	-2,3
Dettes commerciales en devises	achats à terme					
Créances commerciales en devises	options					
Créances financières en devises	ventes à terme	47,1		-0,2		
Dettes financières en devises	achats à terme	422,5	1,5			
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux					
Risque de taux d'intérêts USD						
Prêt en \$	cross currency swaps					
Risque de change						
Ventes commerciales futures en devises	ventes à terme	527,6		-4,4		
Achats commerciaux futurs en devise	achats à terme					
Ventes commerciales futures en devises	options	13,5	-0,2			
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE						
	ventes à terme	20,4		-0,0		

Le Groupe ne détient pas d'instruments entrant dans la catégorie des couvertures d'investissement net.

28.2 Risque de crédit

Réalisant des revenus dans plus de 160 pays auprès d'organismes publics d'états et de clients privés, bioMérieux est exposé à un risque de non-paiement des créances.

La gestion du risque de crédit comprend l'examen préalable de la situation financière pour déterminer une limite de crédit, la mise en place ponctuellement de garanties ou assurances, ainsi que le suivi du délai de règlement et les retards de paiements.

L'impact de la pandémie sanitaire sur le risque de crédit est non significatif en 2021.

La politique du Groupe en terme de dépréciation des créances client est décrite dans la note 9.

28.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 16.4.

L'impact de la pandémie sanitaire sur le risque de liquidité est non significatif en 2021.

Les flux de trésorerie prévisionnels du nouveau placement privé décomposé en deux souches, du crédit-bail immobilier et les paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2021 de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
EuroPP 7 ans ^(a)	-2,2	-8,7	-147,2
EuroPP 10 ans ^(a)	-1,0	-4,2	-59,2
CBI (TVA comprise)	-4,6	-18,6	-8,1

(a) Flux contractuels de nominal et d'intérêts.

28.4 Risque de taux d'intérêt

28.4.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

Un emprunt obligataire à taux fixe a été mis en place sur l'exercice 2020 pour 199,6 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables dans 7 ans avec un coupon annuel de 1,5 % et 55 millions d'euros remboursables dans 10 ans avec un coupon annuel de 1,902 %. Aucune couverture n'est donc adossée à ce financement.

Un crédit-bail immobilier indexé à taux variable portant sur un notionnel à l'origine de 44,4 millions d'euros a été mis en place

en 2016 pour le financement du Campus de l'Étoile. Aucune couverture n'est adossée à ce financement. Le capital restant dû au 31 décembre 2021 est de 25,4 millions d'euros.

28.4.2 Instruments de couverture et sensibilité

Sensibilité du résultat liée aux variations du coût de la dette nette induite par des variations de taux d'intérêt court terme

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est non significatif.

28.5 Risque de contrepartie

Le Groupe n'est pas exposé à ce jour à un risque de crédit significatif. Comme indiqué ci-dessus, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur le risque de crédit. Au 31 décembre 2021, tout comme au 31 décembre 2020, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à répartir ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non-recouvrement des actifs.

Toujours dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit en lien avec la juste valeur des instruments financiers. Compte tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change au 31 décembre 2021, et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

NOTE 29 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2020 (cf. note 29 de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2020) à l'exception de ceux vis-à-vis de la société Specific Diagnostics. En effet, compte tenu du récent contrat de distribution (cf. note 1.2.3), bioMérieux a contracté un engagement minimum d'achat d'environ 16 millions d'euros sur la durée du contrat.

Les engagements reçus et donnés, en cours au 31 décembre 2021, sont les suivants :

29.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Suite à des opérations d'acquisition cession, le Groupe est soumis à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante, ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

29.2 Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 16.3.
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 27.

29.2.1 Engagements donnés

- Les garanties bancaires données par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 150 millions d'euros au 31 décembre 2021.

29.2.2 Engagements reçus

- bioMérieux SA bénéficie au 31 décembre 2021 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros, ayant fait l'objet d'avenants en 2018 portant sa maturité à janvier 2024 (5 ans avec possibilité de prolongation deux fois une année dont une restant à exercer) (cf. note 16.2).

29.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

29.3.1 Engagements donnés

- bioMérieux Inc. et bioMérieux SA ont conclu avec des tiers, différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (1,2 million d'euros).
- Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille 79 109 actions en couverture, aurait à acquérir 362 812 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 45,3 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2021.
- Dans le cadre de la construction de sa nouvelle usine, bioMérieux Suzhou Biotech en Chine, s'est engagé pour 22,9 millions d'euros auprès de fournisseurs.
- Dans le cadre de la construction de sa nouvelle usine, Hybiome en Chine, s'est engagé pour 40,3 millions d'euros auprès d'institutions bancaires.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 3,2 millions d'euros. bioMérieux SA s'est engagée à participer à une levée de fonds dans la société ATI à hauteur de 0,1 million d'euros.

29.3.2 Engagements reçus

- Les autres engagements reçus s'élèvent à 5,9 millions d'euros.

NOTE 30 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

30.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2021 au titre des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction) s'élève à 10,6 millions d'euros.

Rémunérations des dirigeants <i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Salaires de base	3,4	3,3
Rémunérations variables	3,9	2,1
Retraites	0,0	0,0
Avantages en nature	0,2	0,2
Actions gratuites	3,1	2,0
Rémunérations allouées aux administrateurs	0,1	0,0
Indemnité de départ	0,0	2,3
TOTAL	10,6	9,9

30.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

- L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2021, a assuré des prestations de services et recherche pour le groupe bioMérieux s'élevant à 11,8 millions d'euros sur l'exercice, refacturées à bioMérieux Inc. pour 3,3 millions d'euros et BioFire pour 4,2 millions d'euros. Les sociétés du groupe bioMérieux ont refacturé à l'Institut Mérieux 1,8 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte (bioMérieux SA pour 1,3 million d'euros et bioMérieux Inde pour 0,5 million d'euros).
- Le Groupe a fourni aux sociétés du groupe Mérieux NutriSciences Corp, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux, des réactifs et des instruments pour un montant de 14,1 millions d'euros en 2021.
- La société Thera Conseil, détenue à 99,2 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1,3 million d'euros au titre de 2021.
- bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2,0 millions d'euros à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux.
- La société ABL détenue à 99,5 % par l'Institut Mérieux, a facturé des matières premières à bioMérieux SA pour 1,9 million d'euros au cours de l'exercice 2021. À l'inverse, bioMérieux Inc. a refacturé à la société ABL Inc. 2,6 millions d'euros. Par ailleurs, la société ABL bénéficie également d'un prêt de 1,4 million de dollars souscrit auprès de bioMérieux Inc.
- bioMérieux SA a facturé, au cours de l'exercice 2021, des prestations pour 2,4 millions d'euros à la société Mérieux Université, qu'elle détient à hauteur de 40 % ; les 60 % restants étant détenus par l'Institut Mérieux (40 %) et Mérieux NutriSciences (20 %). À l'inverse, elle a versé 4,9 millions d'euros à Mérieux Université au titre d'honoraires de formation.

NOTE 31 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ARPEGE

Le 6 janvier 2022, bioMérieux a annoncé sa participation au consortium français pluridisciplinaire ARPEGE (« AppRoche théraPeutique Économique & diaGnostique de l'antibiorésistancE ») dont l'ambition est de développer un ensemble de solutions visant à renforcer la capacité des établissements de santé à lutter contre l'antibiorésistance.

Litige fiscal et procédure amiable (MAP) en Italie

Le 9 février 2022, bioMérieux Italie a reçu des avis de mise en recouvrement relatifs à la période 2004-2007, dont ceux de la MAP, pour 12 millions d'euros.

Vente d'un bâtiment aux États-Unis

En janvier 2022, un bâtiment aux États-Unis a été vendu pour un montant de 10 millions de dollars (cf. note 13).

Offensive militaire de la Russie contre l'Ukraine

Compte tenu du caractère limité des activités de bioMérieux en Russie, en Biélorussie et en Ukraine (autour de 1% du chiffre d'affaires et autour de 2 % du résultat opérationnel courant contributif), le groupe ne s'attend pas à des conséquences défavorables significatives liées à la guerre ou aux mesures de sanctions adoptées par différents pays à l'encontre de la Russie (restrictions des exportations, fermeture de l'espace aérien et potentielles mesures de clôture des systèmes de communication interbancaire).

NOTE 32 CONSOLIDATION

bioMérieux est consolidée, par intégration globale, dans la Compagnie Mérieux Alliance (17, rue Bourgelat, 69002-Lyon).

NOTE 33 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les variations de périmètre sur l'exercice 2021 sont présentées en note 1.1.

		2021 ^(a)	2020	2019
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Étoile – France R.C.S. Lyon B 673 620 399			
AB bioMérieux	Dalvägen 10 169 56 Solna, Stockholm – Suède	100 %	100 %	100 %
ABG STELLA	1105 N Market St Suite 1300 Wilmington, Delaware 19801 – États-Unis			100 %
AES Canada Inc	500 boul. Cartier Ouest, suite 262 H7V 5B7 Laval, QC – Canada			100 %
Applied Maths Inc	11940 Jollyville Road, Suite 115N Austin, Texas 78759 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
Applied Maths NV	Keistraat 120 9830 Sint-Martens-Latem Belgique	100 %	100 %	100 %
Astute Medical Inc	3550 General Atomics Court Building 02/620 San Diego, CA 92121 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
Bacterial Barcodes Inc	425 River Road – Athens – GA 30602 – États-Unis			100 %
Banyan Biomarkers Inc	16470 West Bernardo Drive, Suite 100 San Diego, California 92127	100 %		
BioFire Defense LLC	1209 Orange Street Wilmington, DE 19801 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
BioFire Diagnostics LLC	1209 Orange Street Wilmington, DE 19801 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique du Sud	1st Floor, 44 on Grand Central, 1 Bond Street, cnr Grand Central Boulevard, Midrand 1682 – Afrique du Sud	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique occidentale	Avenue Joseph Blohorn – 08 BP 2634 Abidjan 08 – Côte d'Ivoire	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Algérie	Bois des cars 2 – Lot 11 1 ^{er} étage – 16302 Dely Ibrahim Alger – Algérie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 – D 72622 Nürtingen – Allemagne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Argentine	Edificio Intecons – Arias 3751 3 ^{er} piso – C1430CRG Buenos Aires – Argentine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Asia Pacific Pte Ltd.	11 – Biopolis Way, Helios, Unit #10-05 138667 – Singapore	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Australie	Unit 25B, Parkview Business Centre – 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 – Australie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 95-B, A-1230 Wien – Autriche	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Belgique	Media Square – 18-19 Place des Carabiniers 1030 Bruxelles – Belgique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Benelux BV	Regus – Amersfoort A1, Databankweg 26, 3821 AL Amersfoort – Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá – CEP 22713 320 Rio de Janeiro – RJ – Brésil	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Canada	7815 boulevard Henri Bourassa – West – H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) – Canada	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chili	Seminario 131 – Providencia – Santiago – Chili	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chine	19/Floor Billion Plaza 8 Cheung Yue Street – Kowloon – Hong Kong	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Colombie	Carrera 7 N° 127-48 – Oficina 806 – Bogota DC – Colombie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Corée	1st & 2nd floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku – Séoul – Corée	100 %	100 %	100 %
bioMérieux CZ	Hvezdova 1716/2b – Praha 4 – 140 78 – République tchèque	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Danemark	Lautruphøj 1-3, DK- 2750, Ballerup – Danemark	100 %	100 %	100 %

		2021 ^(a)	2020	2019
bioMérieux Égypte	Room 2, Unit 23, 2 nd Floor, Star Capital Tower A2, Citystars, Heliopolis, Cairo, Égypte	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Egypt Distribution Co. LLC	Room No. 2, Unit No. 23, 2nd Floor, Tower 2A, Star Capital, City Stars, Heliopolis, Cairo, Égypte	100 %	100 %	
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 – 47 – 28034 Madrid – Espagne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Finlande	Tekniikantie 14 FI-02150 Espoo – Finlande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 – 15232 Halandri – Athens – Grèce	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Hong Kong Investment	19/Floor Billion Plaza 8 Cheung Yue Street – Kowloon – Hong Kong	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Hongrie	Vaci ut 175 – 1138 Budapest – Hongrie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street – Durham NC 27712 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operative Ind. Estate – New Delhi 110 044 – Inde	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Italie	Bagno a Ripoli, Via di Campigliano, 58 – 50012 Ponte a Ema – Firenze – Italie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Japon Ltd	Akasaka Tameike Tower 2F, 2-17-7, Akasaka, Minato-ku, Tokyo	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Kenya	Delta Office Suites, Land Reference No. 4393/27, Waiyaki Way, P. O. Box 30333 – 00100 – G.P.O Nairobi – Kenya	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Malaisie	Dataran Prima 47301 Petaling Jaya, Selangor darul Ehsan – Malaisie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso – Mexico 01080, DF – Mexique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Moyen-Orient	DHCC Al Baker Building 26 – Office 107 – P.O. Box 505 201 Dubaï – Émirats Arabes Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Norvège	Nydalsveien 28 P.B. 4814 Nydalen – N-0484 Oslo – Norvège	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Philippines	1004, 20 th Drive Corporate Center, McKinley Business Park, Bonifacio Global City, Taguig City PHILIPPINES ZIP CODE 1634	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Pologne	ul. Gen. J. Zajączka 9 – 01-518 Warszawa – Pologne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Portugal	Av. 25 de Abril de 1974, N°23-3° – 2795-197 LINDA A VELHA Portugal	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke Hampshire RG 22 6HY – Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Russie	1 st Nagatinskiy proezd, 10, str.1, business center « Newton Plaza » – Moscow 115 533 – Russie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park – Pudong New District – Shanghai – 201315 – Chine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Shanghai Company Ltd.	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park – Pudong New District – Shanghai – 201315 – Chine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Singapour	11 – Biopolis Way – Helios – Unit # 10-04 – 138667 – Singapour	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suède	Hantverksvagen 15 – 43633 Askim – Suède	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suzhou Biotech Co. Ltd	Jiangsu Suzhou New District County Township Hong Xi Rd Village No.148.	100 %	100 %	100 %
bioMérieux SRB doo	Belgrade Office Park, Djordja Stanojevica 12/III, Nouveau Belgrade, 11070 Belgrade – Serbie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc – Case Postale 2150 – 1202 Genève – Suisse	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Thaïlande	3195/9 Vibulthani Tower, 4 th floor – Rama IV Road – Klongton – Klongtoey – Bangkok 10110 – Thaïlande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Turquie	Isiklar Cad. NO 29, Atasehir – 34750 Istanbul – Turquie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Vietnam	loor 10, Vinaconex Tower, 34 Lang Ha, Lang Ha ward, Dong Da District, Hanoi – Vietnam	100 %	100 %	100 %

		2021 ^(a)	2020	2019
BTF Pty Limited	PO Box 599 – North Ryde BC – NSW Australia 1670 – Australie	100 %	100 %	100 %
Cambridge Biotech	365 Plantation Street One Biotech Park Worcester, MA 01605 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
Huilai	Room 8738, Building 1, No. 1758, Luchaogang Road, Nanhui New Town, Pudong New District – Chine	100 %	100 %	100 %
Hyglos Invest GmbH	Am Neuland 3 – 82347 Bernried am Starnberger See Allemagne			100 %
Hyglos GmbH	Am Neuland 3 – 82347 Bernried am Starnberger See Allemagne			100 %
Invisible Sentinel	3711 Market St., Ste. 910 Philadelphia, PA 19104 États-Unis	100 %	100 %	100 %
Mérieux Université	113 Route de Paris – 69160 Tassin-La-Demi-Lune – France	40 %	40 %	40 %
Quercus Scientific NV	Keistraat 120 9830 Sint-Martens-Latem Belgique	100 %	100 %	100 %
RAS Lifesciences	Plot N° 13, 4-7-18/13/2, Raghavendra Nagar, Nacharam, Hyderabad – 500 076 – Inde	100 %	100 %	100 %
SSC Europe	ul. Gen. J. Zajączka 9 – 01-518 Warszawa – Pologne	100 %	100 %	100 %
Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co Ltd	Building 4, No. 8, Jinfeng Road, Suzhou High-tech Zone – Chine	67 %	67 %	67 %
Suzhou Lianjian Anhua Biomedical Co. Ltd	Room 120, Building 1, No. 18 Madun Road, Suzhou New District, Chine	67 %	67 %	
Yan Set Invest Development	19/F Billion Plaza, 8 Cheung Yue Street Cheung Sha Wan Kowloon – Hong Kong			100 %

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêt, excepté sur Suzhou Lianjian Anhua Biomedical Co. Ltd, où il est de 100 %.

6.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

► Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

► Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 8239 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

► Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les écarts d'acquisition s'élèvent à M€ 669,5 et représentent 15 % du bilan de votre groupe.

Comme décrit dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, à la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie (UGT) en fonction des synergies attendues pour votre groupe. Votre groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation systématiques des UGT et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de cinq ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions dans le contexte actuel et du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de marge opérationnelle, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et des taux d'actualisation qui leur sont appliqués.

Notre réponse

Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans l'équipe d'audit afin d'examiner les tests de dépréciation réalisés par la direction, et nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les principes et les méthodes de détermination des indices de pertes de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ;
- analyser, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini) ;
- prendre connaissance des prévisions et des perspectives commerciales des entités juridiques ou des gammes, au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes aux réalisations effectives correspondantes ;
- par sondages, rapprocher de la comptabilité les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation et tester l'exactitude des calculs arithmétiques des évaluations retenues par votre groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

► Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

► Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet GRANT THORNTON était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

► Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

► **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Mechin

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Lauria

6.2 COMPTES SOCIAUX

6.2.1 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021

Bilan

Actif

<i>En millions d'euros</i>	Note	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Actif immobilisé :			
• Immobilisations incorporelles	3.1	174,5	178,0
• Immobilisations corporelles	3.2	298,8	273,6
• Participations et créances rattachées	3.3	779,2	741,2
• Autres immobilisations financières	3.3	15,2	13,3
TOTAL		1 267,8	1 206,1
Actif circulant :			
• Stocks et en-cours	4	183,8	170,9
• Clients et comptes rattachés	5	480,2	405,7
• Autres créances d'exploitation	5	52,8	44,0
• Créances hors exploitation		18,7	31,7
• Disponibilités et cash pooling	6	727,0	342,6
TOTAL		1 462,5	994,8
• Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,6	0,7
• Prime de remboursement des obligations		0,0	0,0
• Écart de conversion actif	7	3,4	5,1
TOTAL ACTIF		2 734,3	2 206,7

Passif

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres :			
• Capital		12,0	12,0
• Primes		63,5	63,5
• Réserves		925,5	974,8
• Provisions réglementées et subventions		72,1	64,3
• Résultat de l'exercice		205,6	23,8
TOTAL	8	1 278,8	1 138,5
Provisions	9	82,0	76,8
Dettes			
• Emprunts et dettes financières	10	886,1	611,7
• Fournisseurs et comptes rattachés	11	227,4	185,8
• Autres dettes d'exploitation	11	196,8	167,6
• Dettes hors exploitation		62,0	25,7
TOTAL		1 372,3	990,8
• Écart de conversion Passif	7	1,3	0,7
TOTAL PASSIF		2 734,3	2 206,7

Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Ventes marchandises et produits finis	1 199,2	1 097,7
Produits activités annexes	257,5	203,4
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 456,8	1 301,1
Production stockée (encours + produits finis)	-28,5	12,5
Production immobilisée	14,2	4,7
PRODUCTION ACTIVITÉ	1 442,4	1 318,3
Achats	-562,5	-513,2
Variations stocks M.P./instruments	41,1	15,2
Services extérieurs	-370,5	-328,1
VALEUR AJOUTÉE	550,5	492,2
Impôts, taxes et assimilés	-17,0	-23,5
Salaires et charges	-357,7	-328,0
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	175,8	140,7
Amortissements et provisions	-77,5	-87,8
Autres produits et charges d'exploitation	-24,8	-39,1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	73,6	13,8
Charges et produits financiers	0,7	-9,5
Produits et charges des participations	154,5	41,2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	228,8	45,5
Résultat exceptionnel	-8,0	-40,1
Participation des salariés	-2,0	
Impôt sur les bénéfices	-13,1	18,4
RÉSULTAT NET	205,6	23,8

6.2.2 Notes annexes

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399. Elle est constituée, depuis son origine, en France.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Étoile (69280).

NOTE 1	Principes comptables généraux	264	NOTE 11	Fournisseurs et dettes d'exploitation	281
NOTE 2	Événements significatifs de l'exercice	264	NOTE 12	Charges à payer et produits à recevoir	281
NOTE 3	Immobilisations	265	NOTE 13	Chiffre d'affaires	282
NOTE 4	Stocks	272	NOTE 14	Frais de recherche et développement	283
NOTE 5	Clients et créances d'exploitation	273	NOTE 15	Charges et avantages du personnel	283
NOTE 6	Disponibilités	274	NOTE 16	Frais financiers nets	284
NOTE 7	Écarts de conversion	275	NOTE 17	Résultat exceptionnel	284
NOTE 8	Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions	276	NOTE 18	Impôt sur les sociétés	285
NOTE 9	Provisions pour risques et charges	277	NOTE 19	Instruments de couverture	286
NOTE 10	Endettement net	278	NOTE 20	Engagements hors bilan	287
			NOTE 21	Parties liées	288

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes sont établis conformément aux règlements n° 2015-06 et n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif, et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002 – Lyon).

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 Impact de la crise économique et sanitaire liée à la COVID-19

Pour la seconde année consécutive la Société enregistre une progression significative de son activité sur les gammes de diagnostic d'infections respiratoires en biologie moléculaire, sans impact significatif sur le taux de marge brute.

Les mesures de confinement ont entraîné de fortes baisses des dépenses de voyages et une réduction d'autres frais commerciaux (congrès, promotion, publicité) en 2020. En 2021, ces dépenses sont restées en ligne avec l'exercice précédent.

Par ailleurs, la Société n'a pas eu d'interruption d'activité ni de fermeture de site en 2021 et 2020. Elle n'a fait appel à aucune mesure de soutien public et n'a par conséquent pas été concernée par l'interdiction de distribuer des dividendes en 2020.

2.2 Problème qualité de substrats immunoessais

Le segment des immunoessais a été affecté par des problèmes de qualité sur des substrats, désormais résolus. L'intégralité des coûts a été pris en charge dans le résultat opérationnel sur l'exercice 2021.

2.3 Transformation en société européenne

La société mère bioMérieux est une société anonyme dont le siège social est situé à Marcy l'Étoile (69280) et dont les actions sont admises sur NYSE Euronext Paris – compartiment A. Un projet de transformation en Société Européenne est en cours. Ce changement de forme sociale a été approuvée par l'Assemblée

générale le 20 mai 2021 sur proposition du Conseil, après avis des instances représentatives du personnel en France. Cette transformation sera effective lors de son enregistrement au Greffe, après décision du Conseil d'administration ayant acté de la fin des négociations du Groupe Spécial de Négociation.

2.4 Évolution du portefeuille de titres

En 2021, bioMérieux SA a souscrit à plusieurs prises de participation et augmentations de capital des titres en portefeuille, pour un montant total de 56,6 millions d'euros, parmi lesquelles l'augmentation de capital de ses filiales pour 31,2 millions d'euros, dont bioMérieux Suzhou Biotech pour 27,4 millions d'euros, et l'acquisition par voie de distribution des titres de bioMérieux Australie pour 23,8 millions d'euros.

bioMérieux SA a par ailleurs cédé ses participations dans les sociétés Banyan Biomarkers et Dynavax, dégageant des moins-values pour 0,6 million d'euros inscrites en résultat exceptionnel.

Ces événements sont détaillés en note 3.3.

2.5 Plan d'actionnariat salarié

En 2021, les salariés du Groupe éligibles ont pu participer à une offre réservée au sein d'un plan d'actionnariat salarié, dénommé « MyShare ». Les salariés ont bénéficié d'un prix de souscription des actions à 76,01 euros décoté de 30 % par rapport au prix de référence (108,58 euros) et d'un abondement de 100 % du montant des souscriptions jusqu'à 750 euros par salarié. Les salariés du Groupe ont souscrit à 279 825 actions (dont

163 466 actions par les salariés français), et la Société a livré 331 818 actions (dont 191 825 actions pour les salariés français) en prenant en compte la décote et l'abondement. Le coût du plan constaté en résultat d'exploitation s'élève à 8,9 millions d'euros. Le coût du plan pour les salariés des autres sociétés du Groupe a été totalement refacturé aux filiales et n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation.

2.6 Évènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS**3.1 Immobilisations incorporelles****3.1.1 Principes comptables**

En application du règlement ANC n° 2015-06, les malis techniques issus des opérations de fusions ont été affectés en janvier 2016 à des comptes d'immobilisations incorporelles spécifiques et relatifs aux fonds de commerce tel que les fonds commerciaux, la technologie et les relations clients.

Les fonds de commerce historiques et les actifs issus de l'affectation des malis techniques de fusion ne constituent pas des éléments individuels autonomes pouvant générer leurs propres flux de trésorerie. Ils sont intrinsèquement attachés aux usines, à l'effort de R&D qui soutient la gamme acquise, à la technologie, aux forces commerciales qui contribuent à distribuer les gammes de produits à travers l'ensemble des canaux de distribution du Groupe.

Les fonds de commerce sont donc regroupés avec les autres actifs de la gamme technologique à laquelle ils sont rattachés afin de constituer un ensemble homogène et autonome. En pratique les tests conduisent à regrouper les actifs servant les mêmes typologies de clients (laboratoires de microbiologie industriels) ou de problématique santé (pathologie/détection de pathogènes : microbiologie, biologie moléculaire, ou immunoessais). Un test de dépréciation systématique est réalisé à partir des groupes d'actifs proches des regroupements identifiés au niveau du Groupe (UGT), lorsque leur analyse a mis en évidence leur fongibilité (suivi et gestion groupée des fonds de commerce par gamme technologique et typologie de clients).

À la clôture de chaque exercice, la valeur nette des groupes d'actifs ainsi identifiés est comparée à la valeur actuelle des actifs déterminée à partir des flux nets de trésorerie actualisés générés par ces actifs (dont les fonds de commerce). Une dépréciation est enregistrée si une perte de valeur est constatée.

Les immobilisations incorporelles incluent également des logiciels informatiques acquis ou développés en interne, amortis sur 3 à 10 ans selon leur durée probable d'utilisation, et des brevets et licences amortis sur les durées contractuelles ou légales d'utilisation. En pratique, cela conduit à appliquer principalement une durée de 5 ans. Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Enfin, les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

3.1.2 Évolution**Composition***En millions d'euros*

	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Frais de recherche et développement	14,2	14,2	0,0	0,1
Logiciels	111,0	86,5	24,5	18,2
Fonds de commerce et fonds commerciaux	142,0	9,5	132,5 ^(a)	138,1
Brevets et Technologies	43,8	36,0	7,8 ^(b)	9,5
Relations clients	5,4	3,3	2,1	2,5
Autres immobilisations incorporelles	8,2	5,6	2,6 ^(c)	3,3
Immobilisations en cours	5,0		5,0	6,3
TOTAL	329,5	155,0	174,5	178,0

(a) Dont fonds commerciaux liés à l'affectation des malis de fusion : 130,4 millions d'euros.

(b) Dont technologies liées à l'affectation des malis de fusion : 7,4 millions d'euros.

(c) Dont droits de distribution de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd : 2,6 millions d'euros.

Variations <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2020	316,5	138,5	178,0
Acquisitions/Augmentations	14,6	17,3	-2,8
Cessions/Diminutions	-1,6	-0,9	-0,7
31 DÉCEMBRE 2021	329,5	155,0	174,5

L'augmentation des immobilisations incorporelles en valeur brute sur l'exercice correspond principalement à l'acquisition de logiciels et à des frais de développement de solutions informatiques pour 14,5 millions d'euros.

Les malis techniques sont ventilés et affectés comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
AES CHEMUNEX			
Fonds commerciaux	111,0		111,0
Technologie	12,5	9,5	3,0
Relation clients	5,4	3,3	2,1
TOTAL	128,9	12,8	116,1
ARGENE			
Fonds commerciaux	19,4		19,4
Technologie	12,8	9,3	3,6
TOTAL	32,2	9,3	23,0
CEERAM			
Technologie	2,4	1,6	0,8
TOTAL	2,4	1,6	0,8
ADVENCIS			
Technologie	2,6	2,6	
TOTAL	2,6	2,6	
TOTAL	166,1	26,3	139,9

3.2 Immobilisations corporelles

3.2.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au règlement sur les actifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

Ainsi, pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque groupe de composants :

Durées d'amortissements	Comptable	Fiscale
Gros œuvre	30 à 40 ans	Linéaire 30 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans	Linéaire 15 ans

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Durées d'amortissements	Comptable	Fiscale
Matériels et outillages	3 à 10 ans	Dégressif 5 à 10 ans
Instruments *	3 à 10 ans	Dégressif 3 à 5 ans

* Instruments placés ou utilisés en interne.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers.

3.2.2 Évolution

Composition

En millions d'euros

	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2021	31/12/2020
Terrains et agencements	17,8	1,2	16,6	16,7
Constructions	307,4	191,8	115,6	115,2
Matériels et outillages	256,5	180,0	76,4	63,8
Instruments immobilisés	60,1	33,2	27,0	20,2
Autres immobilisations	58,0	45,1	13,0	13,3
Immobilisations en-cours	50,2		50,2	44,3
TOTAL	750,1	451,3	298,8	273,6

Variations

En millions d'euros

	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2020	696,8	423,2	273,6
Acquisitions/Augmentations	63,2	38,0	25,2
Cessions/Diminutions	-10,0	-10,0	0,0
31 DÉCEMBRE 2021	750,1	451,3	298,8

Les principaux investissements de l'exercice correspondent aux placements d'instruments chez les clients ou pour une utilisation interne à hauteur de 12,4 millions d'euros, aux constructions en cours d'une extension du bâtiment de stockage à Saint-Vulbas pour un montant de 6,6 millions d'euros, d'un bâtiment de recherche et développement à La Balme pour 4,2 millions d'euros et d'une extension d'un bâtiment industriel à Combourg pour 4,1 millions d'euros.

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée dans un premier temps en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêt. Ceux-ci peuvent être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques). Selon le contexte économique et financier de la filiale, la valeur d'utilité peut également être estimée en prenant en compte le chiffre d'affaires, les dettes financières et les éventuels actifs technologiques et immobiliers associés. Enfin, compte tenu de la spécificité de certaines participations, l'évaluation de la valeur d'utilité peut dans certains cas être réalisée en estimant la valeur de l'entreprise sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, ou en se basant sur des données financières observables de marché.

Les participations minoritaires détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées selon une méthode multicritère faisant intervenir les perspectives économiques, la situation nette de la participation ou la valorisation retenue sur la base d'investissements récents dans ces participations.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de Bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

3.3.2 Évolution

Composition

En millions d'euros

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Titres de participation	880,5	120,1	760,4	723,1
Autres titres immobilisés	17,0	4,0	13,0	11,6
Créances rattachées	18,9		18,9	18,1
Autres	2,3	0,1	2,2	1,7
TOTAL	918,6	124,1	794,4	754,5

Variations

En millions d'euros

	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2020	876,4	121,9	754,5
Acquisitions / Augmentations	59,3	13,8	45,5
Cessions / Diminutions	-17,1	-11,5	-5,6
31 DÉCEMBRE 2021	918,6	124,1	794,4

Mouvements des titres de participation

En 2021, bioMérieux SA a souscrit à plusieurs prises de participation et augmentations de capital de ses titres de participation en portefeuille :

- augmentation du capital de bioMérieux Suzhou Biotech Co. Ltd pour 27,4 millions d'euros (200 millions de Yuan chinois), non versée au 31 décembre 2021 ;
- acquisition par voie de distribution des titres détenus par bioMérieux Inc., de 100 % des titres de bioMérieux Australie pour un montant de 23,8 millions d'euros ;
- augmentation du capital de bioMérieux Diagnostik AS (Turquie) pour un montant de 2,2 millions d'euros ;
- augmentation du capital de Mériex Université pour un montant de 1,6 million d'euros.

bioMérieux SA a par ailleurs cédé sa participation dans Banyan Biomarkers, à sa filiale bioMérieux Inc. pour 7,1 millions d'euros, dégageant ainsi une moins-value de 0,6 million d'euros en résultat exceptionnel.

L'augmentation des dépréciations des immobilisations financières correspond aux dépréciations constatées sur les titres de Quercus Scientific NV pour 11,8 millions d'euros consécutives à l'annonce de l'arrêt progressif de la commercialisation des produits de sa filiale Applied Maths, la filiale sans activité AB bioMérieux pour 1,1 million d'euros et Mériex Université pour 0,7 million d'euros. Les reprises sur dépréciations de titres de participation concernent bioMérieux Brésil pour 2,2 millions d'euros, bioMérieux Argentine pour 0,7 million d'euros et les titres de GNEH pour 0,7 million d'euros.

Mouvements des autres titres immobilisés

En 2021, bioMérieux SA a souscrit à l'emprunt obligataire convertible émis par la société Qvella pour 1,5 million d'euros, ainsi qu'au fonds ATI pour 0,1 million d'euros.

La société a également cédé sa participation dans la société Dynavax pour 0,1 million d'euros, valorisée historiquement pour 0,7 million d'euros et totalement dépréciée. La cession n'a pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice.

Enfin, la société Tafkak (Knome) a été liquidée ; les titres d'une valeur brute de 7,3 millions d'euros étant totalement dépréciés, la liquidation n'a pas d'impact sur le résultat.

3.3.3 Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-après.

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Devises en millions	Devises en millions	En %	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	Devises en millions	Devises en millions	En millions d'euros	
A – FILIALES (JUSQU'À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR BIOMÉRIEUX)											
AB bioMérieux	SEK	0,2	47,4	100,0 %	74,2	4,6	0,0	0,0	-0,3	1,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Afrique Occidentale	CFA	180,0	-119,5	100,0 %	0,3	0,3	0,0	0,0	-418,6	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	24,0	100,0 %	3,8	3,8	0,0	118,5	4,2	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Algérie	DZD	58,0	100,4	100,0 %	0,6	0,6	0,0	30,6	19,4	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Argentine	ARS	15,4	637,2	99,1 %	8,3	5,6	0,0	2 021,1	154,9	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Asie Pacifique	SGD	0,0	27,3	100,0 %	0,0	0,0	0,0	436,5	27,8	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Autriche	EUR	0,1	1,5	100,0 %	0,1	0,1	0,0	19,7	0,9	0,8	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Australie	AUD	1,6	7,5	100,0 %	23,8	23,8	0,0	54,3	1,3	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Colombie	COP	0,5	26,5	100,0 %	2,2	2,2	0,0	111,6	-0,1	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Brésil	BRL	136,8	-88,6	100,0 %	49,7	17,0	0,0	213,3	10,5	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Belgique	EUR	0,3	2,4	100,0 %	0,3	0,3	0,0	30,2	1,6	1,5	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Benelux	EUR	0,0	5,7	100,0 %	0,1	0,1	3,3	114,4	1,4	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Canada	CAD	1,3	4,7	100,0 %	20,5	20,5	0,0	94,3	1,8	1,5	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	8 223,5	100,0 %	3,1	3,1	0,0	26 113,1	1 937,2	0,2	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Chine	HKD	971,6	174,9	100,0 %	112,4	112,4	0,1	263,2	7,1	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	16 938,3	100,0 %	0,7	0,7	0,0	57 228,5	5 273,2	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Danemark	DKK	0,5	11,8	100,0 %	0,5	0,5	0,0	77,4	5,0	0,3	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Espagne	EUR	0,2	36,9	100,0 %	0,6	0,6	0,0	100,3	3,3	3,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Égypte	EGP	0,2	-30,9	100,0 %	0,0	0,0	3,3	149,2	-6,5	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Égypte Distribution	EGP	0,0	0,0	49,0 %	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Finlande	EUR	0,0	2,0	100,0 %	0,1	0,1	0,6	10,8	0,9	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Grèce	EUR	2,0	4,1	100,0 %	4,1	4,1	0,0	17,2	0,8	0,5	01/01/21-31/12/21

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Devises en millions	Devises en millions	En %	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	Devises en millions	Devises en millions	En millions d'euros		
bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	316,3	100,0 %	0,0	0,0	0,3	2 190,1	115,8	0,2	01/01/21-31/12/21
bioMérieux HK Investment	HKD	0,7	0,1	100,0 %	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,1	0,3	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Inde	INR	66,0	2 274,2	99,9 %	2,9	2,9	0,0	7 107,0	762,5	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Inc	USD	0,0	1 342,7	100,0 %	397,5	397,5	52,6	1 113,1	194,4	125,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Italie	EUR	9,0	24,4	100,0 %	12,8	12,8	0,0	142,4	8,1	8,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Japon	JPY	0,5	1,0	100,0 %	15,4	15,4	6,7	11,2	0,3	1,4	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Kenya	KES	18,3	32,1	100,0 %	0,2	0,2	0,0	0,0	15,3	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Malaisie	MYR	0,1	0,3	100,0 %	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Moyen Orient	AED	0,1	2,8	100,0 %	0,0	0,0	0,8	0,0	0,7	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Norvège	NOK	2,8	11,5	100,0 %	0,3	0,3	0,0	85,6	6,7	0,2	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Philippines	PHP	10,3	-10,8	100,0 %	0,2	0,2	0,0	799,9	-15,7	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Pologne	PLN	0,4	33,9	100,0 %	1,5	1,5	0,0	120,9	5,5	0,2	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Portugal	EUR	1,6	7,3	100,0 %	2,0	2,0	0,0	20,9	0,4	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux République tchèque	CZK	0,2	14,2	100,0 %	0,0	0,0	0,5	963,3	2,1	0,2	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Russie	RUB	55,7	1 050,0	100,0 %	1,3	1,3	0,0	3 723,4	730,9	2,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux South Africa	ZAR	50,0	98,1	100,0 %	5,4	5,4	5,6	445,6	11,8	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Suède	SEK	0,5	17,1	100,0 %	0,2	0,2	0,0	328,8	6,0	0,2	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Suisse	CHF	0,4	3,3	100,0 %	0,6	0,6	0,0	37,0	2,1	1,9	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Suzhou Biotech Co.	CNY	600,0	-61,1	100,0 %	78,7	78,7	0,0	0,0	-38,1	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	59,5	100,0 %	0,9	0,9	0,0	437,6	1,9	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Turquie	TRY	23,3	142,3	100,0 %	5,0	5,0	0,0	246,3	39,8	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux UK	GBP	0,0	11,9	100,0 %	1,2	1,2	0,0	85,1	5,3	8,3	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Vietnam	VND	6,3	2,1	100,0 %	0,2	0,2	0,0	0,0	0,5	0,0	01/01/21-31/12/21
bioMérieux Serbie	RSD	1,2	20,9	100,0 %	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	0,0	01/01/21-31/12/21

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Devises en millions	Devises en millions	En %	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	Devises en millions	Devises en millions	En millions d'euros	
bioMérieux Singapour	SGD	0,1	6,0	100,0 %	0,1	0,1	1,8	15,5	0,7	0,0	01/01/21-31/12/21
BTF	AUD	4,1	29,6	100,0 %	13,6	13,6	0,0	32,9	14,8	7,4	01/01/21-31/12/21
Quercus Scientific	EUR	3,9	4,2	100,0 %	19,9	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/21-31/12/21
TOTAL FILIALES					865,4	748,6					
B – PARTICIPATION (5 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR BIOMÉRIEUX)											
GNEH	EUR	22,5	-5,1	18,9 %	4,2	3,2	1,4	0,0	0,0	0,0	01/01/20-31/12/20
Lumed Inc	CAD	1,8	-0,7	16,2 %	0,7	0,7	0,0	1,2	0,4	0,0	01/06/19-31/05/20
Mérieux Université	EUR	5,7	-3,4	40,0 %	3,2	0,9	0,0	6,1	-0,3	0,0	01/01/21-31/12/21
Qvella	CAD	0,0	-57,6	5,8 %	7,0	7,0	0,0	0,3	-16,5	0,0	01/07/19-30/06/20
Théra conseil	EUR	0,5	0,5	0,8 %	0,0	0,0	0,0	2,4	-0,1	0,0	01/01/20-31/12/20
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION					15,1	11,8					
C – AUTRES TITRES											
Amorçage Technologique Investissement	EUR	31,3	-10,9	2,6 %	0,8	0,8	0,0	0,0	0,5	0,0	01/01/20-31/12/20
Avesthagen	INR	76,1	-705,6	3,5 %	1,4	0,0	0,0	72,1	85,7	0,0	01/04/20-31/03/21
Innovaprep	USD	3,7	-1,7	3,5 %	0,4	0,0	0,0	1,1	0,2	0,0	01/01/20-31/12/20
Labtech system	AUD	43,5	-18,7	3,4 %	1,3	0,6	0,0	1,1	-7,3	0,0	01/07/20-30/06/21
Lyon Biopôle	EUR	1,0	-1,1	0,0 %	0,3	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	01/01/20-31/12/20
My Cartis	EUR	2,5	-0,2	1,6 %	1,2	0,0	0,0	0,1	-0,3	0,0	01/01/20-31/12/20
Pertinence Invest 2	EUR	6,1	-0,8	8,0 %	4,0	4,0		0,0	-0,8	0,0	26/03/20-31/12/20
Sino French (Innovations) Fund II	EUR	291,9	-19,5	0,8 %	5,0	5,0	0,0	0,0	-17,9	0,0	01/01/20-31/12/20
Supernova 2	EUR	23,0	-6,0	1,3 %	1,0	1,0	0,0	0,0	-1,7	0,0	01/01/20-31/12/20
TOTAL AUTRES TITRES					15,4	11,5					
TOTAL GÉNÉRAL					895,9	771,8					

NOTE 4 STOCKS

4.1 Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières, consommables et marchandises sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

4.2 Évolution

Stocks

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières	46,6	44,9
En cours de production	27,7	31,5
Produits finis et marchandises	126,1	111,4
TOTAL VALEUR BRUTE	200,3 ^(a)	187,8
Dépréciations	-16,5 ^(b)	-16,9
TOTAL VALEUR NETTE	183,8	170,9

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation et pièces détachées afférentes pour 44 millions d'euros contre 38 millions d'euros en 2020.

(b) Dont des dépréciations spécifiques liées à la crise sanitaire pour 5,1 millions d'euros en 2021 contre 6 millions d'euros en 2020 (dépréciations de matières en raison de la baisse de prévisions de ventes de certaines références, et produits obsolètes en raison des nouvelles références intégrant les tests COVID-19).

NOTE 5 CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION**5.1 Principes comptables**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

5.2 Évolution**Clients et comptes rattachés**

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	496,7	419,4
Dépréciation ^(a)	-16,5	-13,8
VALEUR NETTE	480,2	405,7

(a) Dont dépréciation des clients export pour 14 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2020, en raison du contexte économique et des risques rencontrés en particulier en Afrique et au Moyen-Orient.

L'augmentation des créances clients s'explique principalement par la hausse des créances intragroupe au 31 décembre 2021, corrélée à la progression du chiffre d'affaires.

Autres créances d'exploitation

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes	24,1 ^(a)	19,8
Charges constatées d'avance	8,5 ^(b)	7,8
Autres créances d'exploitation	20,2 ^(c)	16,3
TOTAL VALEUR BRUTE	52,8	44,0

(a) Dont 13,7 millions d'euros d'avance versée en 2020 et 2021 dans le cadre d'un contrat de licence signé en 2020, consommée à hauteur de 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette avance sera imputée sur les redevances futures des neuf prochaines années, 9,5 millions d'euros sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2021.

(b) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des achats de services extérieurs.

(c) Dont créance de TVA pour 17,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Échéances des créances clients et des autres créances

Valeur nette en millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Clients	480,2	405,7
• Créances à moins d'un an	480,2	405,7
Autres créances d'exploitation	52,8	44,0
• Créances à moins d'un an	36,0	38,3
• Créances à plus d'un an	16,7	5,7

NOTE 6 DISPONIBILITÉS

6.1 Principes comptables

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Les mouvements de cash pooling sont valorisés au cours moyen du mois. En fin de mois, les comptes de cash pool sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation est comptabilisée en contrepartie des charges et des produits financiers en tenant compte des couvertures de change liées à ces positions.

6.2 Évolution

Disponibilités

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Placements de trésorerie	83,8	44,5
Cash pooling	242,6 ^(a)	134,7
Disponibilités et instruments financiers	400,5 ^(b)	163,4
TOTAL	727,0	342,6

(a) La variation du cash pooling est commentée en note 10.4.

(b) La variation des disponibilités est expliquée avec le tableau de variation de l'endettement net en note 10.1.

Les placements de trésorerie se composent des éléments suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
Libellé	Actions propres	Actions propres
Montant	8,2 M€	21,5 M€
Classification	Actions	Actions
Code Isin	FR0010096479	FR0010096479
Libellé	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT
Montant net	13,0 M€	13,0 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085
Libellé	Compte à terme	Compte à terme
Montant	62,7 M€	10,0 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin		

Parmi les placements à court terme figurent 79 109 actions achetées dans le cadre de la mise en place d'un programme de couverture destiné à garantir le coût des différents plans d'attribution gratuite d'actions.

NOTE 7 ÉCARTS DE CONVERSION**7.1 Principes comptables**

En application du règlement ANC 2015-05, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen mensuel. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achats et de ventes).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Lorsque pour les opérations commerciales dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourants à une position globale de change, le montant de la dotation pour risque de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains. Cette estimation de pertes prend en compte, le cas échéant, le cours de couverture lié aux instruments dérivés associés à ces opérations.

Les écarts de change concernant les flux financiers sont comptabilisés en charges et produits financiers. Les écarts de conversion concernant le cash pooling sont reconnus en résultat ainsi que l'instrument de couverture de façon symétrique à l'élément couvert.

7.2 Écarts de conversion actifs*En millions d'euros*

	31/12/2021	31/12/2020
Sur éléments d'exploitation	1,2	2,2
Sur dettes et créances financières	2,2	2,9
TOTAL	3,4	5,1

7.3 Écarts de conversion passifs*En millions d'euros*

	31/12/2021	31/12/2020
Sur éléments d'exploitation	1,3	0,7
Sur dettes et créances financières	0,0	0,0
TOTAL	1,3	0,7

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES ET PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

8.1 Principes comptables

Les subventions d'investissement sont enregistrées dans les capitaux propres. La Société a choisi d'échelonner sur plusieurs exercices une subvention finançant une immobilisation amortissable. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

8.2 Évolution des capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, avec 190 920 719 droits de votes dont 72 559 499 actions portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, la Société détient :

- 16 734 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe. Au cours de l'exercice 2021, elle a acheté 339 932 actions propres et en a cédé 336 347.
- 79 109 actions d'autocontrôle achetées dans le cadre d'un programme de couverture des différents plans d'attribution gratuite d'actions. Au 31 décembre 2021, ces actions ne sont pas affectées précisément à un plan. Au cours de l'exercice 2021, la Société a acheté 350 000 actions et en a attribué 472 424.

Variation des capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves & Report à Nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	12,0	63,5	998,6	64,2	0,1	1 138,5
Résultat de l'exercice			205,6			205,6
Distribution de dividendes			-73,1			-73,1
Mouvement des provisions réglementées				6,2	1,6	7,7
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	12,0	63,5	1 131,2	70,4	1,7	1 278,8

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				
	2017	2018	2019	2020	2021
Attributions initiales	32 016	169 685	266 189	126 103	175 315
Attributions annulées	2 153	23 941	75 861	15 390	24 082
Actions remises sur l'exercice 2021	29 863	110 744	0	0	0
Actions restant à remettre au 31/12/2021	0	35 000	190 328	110 713	151 233

Au cours des exercices 2017 à 2021, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions soumises à des conditions de présence et éventuellement de performance au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux. Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ou quatre ans. En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le résultat opérationnel, ou sur l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation

peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2021, après prise en compte des refacturations des actions gratuites, une charge nette de 11,4 millions d'euros a été constatée en résultat d'exploitation, contre une charge nette de 11,9 millions d'euros l'année précédente.

Compte tenu des 79 109 actions détenues au 31 décembre 2021, la Société devra racheter 408 165 actions supplémentaires pour un montant de 51 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2021 pour servir les plans existants.

8.3 Évolution des provisions réglementées

Provisions réglementées <i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Total
31 DÉCEMBRE 2020	61,0	3,2	64,2
Dotations	16,6	0,8	17,3
Reprises	-11,0	-0,2	-11,2
31 DÉCEMBRE 2021	66,6	3,8	70,4

NOTE 9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**9.1 Principes comptables**

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06).

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

9.2 Évolution

Provisions <i>En millions d'euros</i>	Autres avantages au personnel ^(a)	Garanties données ^(b)	Autres provisions ^(c)	Total
31 DÉCEMBRE 2020	30,3	0,9	45,6	76,8
Dotations	1,6	0,7	27,5	29,8
Reprises avec objet		-0,9	-23,7	-24,6
Reprises sans objet			-0,1	-0,1
Dotations nettes	1,6	-0,1	3,7	5,2
31 DÉCEMBRE 2021	32,0	0,7	49,3	82,0

(a) La provision pour « Autres avantages au personnel » comprend les indemnités de fin de carrière, les primes d'ancienneté et médailles du travail ainsi que la mutuelle.

(b) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(c) Provision pour attribution gratuite d'actions de 35,6 millions d'euros (dont dotation de 19,3 millions d'euros et reprise de 16,5 millions d'euros en 2021), provision pour pertes de change de 3,5 millions d'euros, provisions pour litiges commerciaux de 1,9 million d'euros, provision pour plan d'accompagnement retraite de 1,7 million d'euros, et autres provisions pour charges pour 6,5 millions d'euros.

9.3 Provisions pour retraite et avantages assimilés**9.3.1 Principes comptables**

Le Groupe applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables et retient pour ses comptes statutaires les principes de l'IAS 19 révisée en juin 2011, à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

9.3.2 Évolution

	Indemnités de fin de carrière		Primes de médailles du travail	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée des engagements	46,2	41,6	16,6	15,7
Juste valeur des actifs de couverture	30,8	27,0		
PROVISION NETTE	15,4	14,7	16,6	15,7

En 2021, la Société a procédé à un versement de 3 millions d'euros au fond de couverture des indemnités de fin de carrière.

Les engagements de retraite et assimilés sont déterminés par des actuaires en utilisant les hypothèses suivantes :

	Indemnités de fin de carrière		Primes de médailles du travail	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Taux de croissance des salaires	2,50 %	2,00 %	2,50 %	2,00 %
Taux d'actualisation	1,00 %	0,90 %	0,80 %	0,60 %
Mobilité du personnel ^(a)	0 % à 5 %	0 % à 5 %	0 % à 5 %	0 % à 5 %
Duration moyenne	14	16	9	10

(a) Selon l'âge et statut (cadre, non cadre).

NOTE 10 ENDETTEMENT NET

10.1 Tableau de variation de l'endettement net

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelles que soient leurs échéances, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations ;
- les flux liés aux investissements ;
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

L'endettement net correspond à la position financière de la société vis-à-vis des tiers financeurs en dehors des dettes d'exploitation. Cet agrégat est déterminé par la somme des dettes obligataires et bancaires (court, moyen et long termes) et des comptes courants créditeurs, diminuée des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des comptes courants débiteurs.

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	205,6	23,8
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	69,9 ^(a)	106,4 ^(b)
Résultat sur opérations en capital	8,5	0,5
Subventions d'investissement	-0,1	
Capacité d'autofinancement	283,9	130,7
Augmentation des stocks	-12,5 ^(c)	-27,7
Augmentation des créances clients	-73,4 ^(d)	-26,3
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	60,8 ^(e)	33,3
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	-25,2	-20,8
Variation de la créance nette d'impôt	18,2 ^(f)	-9,3
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	2,3	-2,2
Variation totale du besoin en fonds de roulement	-4,6	-32,3
FLUX LIÉS À L'ACTIVITÉ	279,3	98,3
Investissements	-77,8 ^(g)	-54,4
Produits de cessions d'immobilisations	9,4 ^(h)	2,0
Variation de la dette nette fournisseurs d'immobilisations	3,1	-10,0
Acquisitions titres de participations, sousc. augm. de capital net de réductions	-27,6 ⁽ⁱ⁾	-52,4 ⁽ⁱ⁾
Variation nette des avances et prêts aux filiales	^(k)	46,9 ^(l)
Variation nette des autres immobilisations financières	-3,8	-3,8
FLUX LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-96,7	-71,7
Distribution des dividendes	-73,1	-22,5 ^(m)
Subvention investissement	1,7	
Fonds propres	-71,4	-22,5
Variation de l'endettement net (hors influence des fluctuations de change)	111,2	4,2
Analyse de la variation de l'endettement net		
Endettement net à l'ouverture	269,1	274,1
Incidence des fluctuations de change	1,2	-0,9
Variation de l'endettement net :	-111,2	-4,2
• Endettement confirmé	-23,9	-111,3
• Disponibilités et autres concours bancaires courants	-87,2	107,1
ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE	159,1	269,1

(a) Dont amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 53,9 millions d'euros, dotations nettes des provisions réglementées pour 6,2 millions d'euros, des provisions pour risques et charges pour 5,2 millions d'euros, sur actifs circulants pour 2,4 millions d'euros et des dépréciations des titres et participations pour 2,2 millions d'euros.

(b) Dont amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 53,7 millions d'euros, dotation nette de provisions pour risques et charges pour 24,6 millions d'euros, des dépréciations des titres et participations pour 12,3 millions d'euros, sur actifs circulants pour 11,9 millions d'euros et des provisions réglementées pour 3,9 millions d'euros.

(c) La variation des stocks est détaillée en note 4.2.

(d) Dont clients Groupe pour -92,3 millions d'euros, clients export pour +17 millions d'euros, et clients domestiques pour +2 millions d'euros.

(e) Dont dettes nettes fournisseurs pour +37,8 millions d'euros, clients créditeurs pour +15,3 millions d'euros, créances et dettes fiscales et sociales pour +8,2 millions d'euros, et autres créances et dettes d'exploitation pour -0,5 million d'euros.

(f) Dont impôt net de crédit d'impôts pour +13,1 millions d'euros, encaissement des CIR 2016 et 2017 pour +6,6 millions d'euros, liquidation d'IS 2020 pour +0,8 million d'euros (excédent versé), diminués des paiements et acomptes versés sur 2021 pour -2,4 millions d'euros.

(g) Dont immobilisations incorporelles pour 14,6 millions d'euros (cf. note 3.1) et corporelles pour 63,2 millions d'euros (cf. note 3.2).

(h) Dont cessions de titres de participation (Banyan Biomarkers pour -7,1 millions d'euros), cessions de logiciels pour -1,6 million d'euros et diverses cessions d'immobilisations corporelles pour -0,7 million d'euros.

(i) Dont prise de participation dans la filiale bioMérieux Australie pour -23,8 millions d'euros, augmentations de capital des filiales bioMérieux Turquie pour -2,2 millions d'euros et Mérieux université pour -1,6 million d'euros. L'augmentation de capital de bioMérieux Suzhou Biotech réalisée en 2021 pour 27,4 millions d'euros n'est pas encore versée au 31 décembre 2021.

(j) Dont augmentation du capital de bioMérieux Suzhou Biotech pour -31,3 millions d'euros, prise de participation de bioMérieux Canada pour -20,5 millions d'euros et Qvella pour -0,6 million d'euros.

(k) Aucun remboursement de prêts intragroupes en 2021.

(l) Dont remboursement de la totalité du prêt de bioMérieux Inc pour +49,2 millions d'euros, diminué du nouveau prêt octroyé à bioMérieux Égypte pour -2,3 millions d'euros.

(m) En 2020, réduction exceptionnelle de 50 % du dividende de l'année et allocation de ces sommes au soutien d'actions solidaires sur décision du Conseil d'administration de juin 2020.

10.2 Financement de la dette

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 500 millions d'euros. Après deux extensions exercées en 2018, la date de maturité de ce prêt initialement fixée en janvier 2022 a été reportée en janvier 2024.

Le 29 juin 2020, bioMérieux a émis une nouvelle obligation de 200 millions d'euros en format Euro PP auprès d'un investisseur européen de premier rang. Ce placement privé se décompose en deux souches : l'une de 145 millions d'euros à 7 ans et l'autre de 55 millions d'euros à 10 ans, portant un coupon annuel global de 1,61 %.

Le crédit syndiqué et l'obligation Euro PP sont assujettis au respect du ratio unique « endettement net du groupe bioMérieux / résultat opérationnel courant avant amortissement et dotation des frais d'acquisition du groupe bioMérieux » qui ne doit pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2021.

bioMérieux SA bénéficie également de titres de créances négociables à hauteur de 10 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2020.

10.3 Évolution

Composition des dettes financières

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires	201,6	201,6
Concours bancaires courants et instruments financiers	1,2	1,1
Cash pooling	653,8	355,6
Autres dettes financières	29,4	53,3
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	886,1	611,7

bioMérieux SA a réalisé des travaux de recherche et développement dans le cadre d'un programme de recherche désigné « ADNA » (« Avancées diagnostiques pour de nouvelles approches thérapeutiques »), pour le développement d'une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrés sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme a été coordonné par l'Institut Mérieux en partenariat avec les sociétés Transgène, Genosafe et l'association Genethon. En contrepartie, bioMérieux SA a reçu des subventions et des aides remboursables pour des montants

respectivement de 16,1 millions d'euros et 7,5 millions d'euros. En cas de succès commercial des produits issus de cette recherche, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé relatif à ces produits, puis verser un intéressement jusqu'en 2030 (3,4 % du chiffre d'affaires des produits concernés). Ces avances remboursables, comprises dans la ligne des autres dettes financières, s'élèvent à 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 14,2 millions d'euros de dettes à plus d'un an).

10.4 Échéancier de la dette

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
À plus de cinq ans	204,1 ^(a)	205,7
Entre un an et cinq ans	14,3	12,4
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN	218,4	218,0
À moins d'un an	667,7 ^(b)	393,6
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	886,1	611,7
Placements de trésorerie	-83,8	-44,5
Disponibilités et instruments financiers actifs	-643,2 ^(c)	-298,1
ENDETTEMENT NET	159,1	269,1

(a) Dont emprunt obligataire de 200 millions d'euros.

(b) Dont Cash pooling pour 653,8 millions d'euros, contre 355,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 (parmi laquelle une dette auprès de BioFire de 580,7 millions d'euros contre 301,8 millions d'euros au 31 décembre 2020).

(c) Dont Cash pooling pour 242,6 millions d'euros, contre 134,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 (parmi laquelle une créance sur l'Institut Mérieux de 170,4 millions d'euros contre 51,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 et une créance sur bioMérieux Inc. de 52,6 millions d'euros contre 49,8 millions d'euros au 31 décembre 2020).

NOTE 11 FOURNISSEURS ET DETTES D'EXPLOITATION

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs	227,4	185,8
Dettes fiscales et sociales	162,7	149,1
Produits constatés d'avance	6,5 ^(a)	5,8
Autres dettes	27,6	12,7
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	196,8	167,6

(a) Dont contrats de location et maintenance pour 4 millions d'euros, et ventes de réactifs et d'instruments pour 2,5 millions d'euros.

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs		
Dettes à moins d'un an	227,4	185,8
TOTAL	227,4	185,8
Autres dettes d'exploitation		
Dettes à moins d'un an	196,5	167,2
Dettes à plus d'un an	0,3	0,5
TOTAL	196,8	167,6

NOTE 12 CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

Charges à payer et produits à recevoir <i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes financières diverses	9,8	8,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71,3	58,6
Dettes fiscales et sociales	148,0	133,6
Autres dettes d'exploitation	24,2	10,0
Autres dettes hors exploitation	14,7	9,3
TOTAL CHARGES À PAYER	267,9	220,1
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	22,8 ^(a)	28,8

(a) Dont factures à établir clients pour 19 millions d'euros contre 25,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 et intérêts courus sur prêts accordés aux filiales pour 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1,7 million d'euros au 31 décembre 2020.

NOTE 13 CHIFFRE D'AFFAIRES

13.1 Principes comptables

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- la société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Pour les produits, ces critères sont remplis à l'expédition des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de services (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes, et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

13.2 Évolution

Ventilation du Chiffre d'Affaires

En millions d'euros

	France	Export	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Ventes de marchandises	12,6	141,1	153,7	145,7
Production vendue de biens	181,3	838,7	1 020,0	929,0
Production vendue de services	25,0	258,2	283,2	226,5
TOTAL	218,8	1 238,0	1 456,8	1 301,1

Chiffre d'Affaires par zones géographiques

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
France & Dom Tom	222,3	218,6
Europe, Afrique, Moyen-Orient	661,4	569,4
Amérique du Sud	51,8	45,1
Amérique du Nord	153,3	135,4
Asie Pacifique	153,6	166,1
Autres activités annexes non ventilées	214,5	166,5
TOTAL	1 456,8	1 301,1

NOTE 14 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des amortissements des projets de recherche et développement inscrits à l'actif consécutivement à la fusion avec les sociétés AES Chemunex et CEERAM, ces projets étant totalement amortis au 31 décembre 2021.

Les frais de recherche et développement enregistrés sur l'exercice 2021 s'élèvent à 135,1 millions d'euros, contre 135,2 millions d'euros l'exercice précédent.

NOTE 15 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL**15.1 Évolution**

Frais de personnel <i>En millions d'euros</i>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Salaires	225,1	207,4
Intéressement	20,9	19,4
Charges sociales et autres charges de personnel	111,8	101,3
TOTAL	357,7	328,0

En application de la formule légale, le bénéfice net imposable de l'exercice 2021 a permis de dégager une participation aux bénéfices de l'entreprise pour les salariés d'un montant de 2 millions d'euros (hors forfait social).

Par ailleurs, le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction salariés de la Société) au titre de l'exercice 2021 à raison de leurs fonctions, est constitué de jetons de présence pour 0,4 million d'euros, et de rémunérations fixes et variables pour 10,5 millions d'euros.

15.2 Effectifs

Répartition de l'effectif <i>En ETP</i>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
EFFECTIF MOYEN		
Cadre	1 898	1 828
Agent de maîtrise	55	53
Employé	30	36
Technicien	1 228	1 190
Ouvrier	587	590
TOTAL	3 798	3 697

NOTE 16 FRAIS FINANCIERS NETS

16.1 Principes comptables

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

16.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Charges financières nettes	-2,0 ^(a)	-8,4
Dépréciation des titres	-10,2 ^(b)	-12,3
Provisions pour risques et charges financiers	0,6	-0,7
Revenus des titres de participation	164,2 ^(c)	54,1
Écarts de change	2,7	-1,1
TOTAL	155,2	31,7

(a) Dont charge financière de 1,1 million d'euros supportée au titre du programme ADNA détaillé en note 20.2, contre 4,1 millions d'euros en 2020.

(b) Dont dotation nette de 10 millions d'euros sur les titres de participation en 2021, contre 12 millions d'euros en 2020 et 0,2 million d'euros sur les autres titres immobilisés en 2021, contre 0,3 million d'euros en 2020.

(c) Dont distribution de bioMérieux Inc pour 125 millions d'euros (20,5 millions d'euros en 2020) comprenant 23,8 millions d'euros pour les titres de bioMérieux Australie et bioMérieux UK pour 8,3 millions d'euros (aucun dividende en 2020).

16.3 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Exploitation	-3,9	-6,2
Financier	2,7	-1,1
TOTAL	-1,2	-7,3

NOTE 17 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	Produits	Charges	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Sorties et cessions d'immobilisations	17,4	17,9	-0,5	-0,6
Provisions réglementées	11,2	17,3	-6,2	-3,9
Autres produits et charges exceptionnels	13,8	15,1	-1,3	-35,7
TOTAL	42,4	50,4	-8,0	-40,1

Les autres produits exceptionnels tiennent compte de la reprise de provision pour attribution gratuite d'actions pour 13,7 millions d'euros, les autres charges exceptionnelles du mali de sortie des actions propres pour 15,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, des dépenses de mécénat exceptionnelles avaient été engagées par bioMérieux SA et comptabilisées en autres produits et charges exceptionnels pour 35,9 millions d'euros.

NOTE 18 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

18.1 Évolution

L'impôt sur les sociétés est une charge nette de 13,1 millions d'euros en 2021 contre un produit net de 18,4 millions d'euros l'année précédente.

bioMérieux a initié une demande de correction de l'impôt déclaré en 2019 conduisant à provisionner le montant dû à l'administration fiscale française au 31 décembre 2021.

Au titre de l'exercice 2021, la Société a comptabilisé différents crédits d'impôt pour un montant total de 22,1 millions d'euros, dont un crédit d'impôt recherche estimé à 18,4 millions d'euros pour l'année 2021 et un crédit d'impôt mécénat de 3,3 millions d'euros. Ces différents crédits d'impôt constituent au 31 décembre 2021 l'essentiel des créances hors exploitation et ont une échéance de moins d'un an.

Un contrôle fiscal vérifiant les exercices 2019 et 2020 est en cours.

18.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>En millions d'euros</i>	Avant impôt	Impôt	31/12/2021 Après impôt	31/12/2020
Résultat courant	228,8	-6,3	222,5	62,5
Résultat exceptionnel	-8,0	2,2	-5,8	-38,8
Participation des salariés	-2,0		-2,0	
Ajust. années antérieures		-9,0	-9,0	0,1
RÉSULTAT COMPTABLE	218,8	-13,1	205,6	23,8

18.3 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net de l'exercice	205,6	23,8
Impôt sur les bénéfices	-13,1	18,4
Résultat avant impôt	218,8	5,4
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	-6,2	-3,9
Total des évaluations fiscales dérogatoires	-6,2	-3,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔT HORS INCIDENCE DES ÉVALUATIONS DÉROGATOIRES	224,9	9,3
Impôt sur les bénéfices	-13,1	18,4
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires	1,8	1,3
IMPÔT TOTAL	-14,9	17,2
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	210,1	26,5

18.4 Évolution de la charge fiscale future

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021 Taux 25,83 %	31/12/2020 Taux 28,41 %
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	18,2	18,2
Amortissement des œuvres d'art	0,3	0,3
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS À PAYER	18,5	18,6
Provisions et charges non déductibles	-13,7	-10,4
Écarts de conversion passif	-0,3	-0,2
TOTAL IMPÔTS PAYÉS D'AVANCE	-14,0	-10,6
Crédits d'impôts reportables ^(a)	-13,8	-14,6
TOTAL CHARGE (+) / PRODUIT (-) FUTUR D'IMPÔTS	-9,3	-6,7

(a) En application des dispositions prévues par le Code général des impôts, le montant des dons effectués au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général éligibles au crédit d'impôt mécénat en 2020 a été plafonné à 5 pour mille du chiffre d'affaires de l'année. Les dépenses excédant ce plafond sont reportées partiellement sur les 5 années suivantes et ouvrent droit au crédit d'impôt après imputation des dépenses de mécénat de l'année dans la limite du plafond fiscal.

NOTE 19 INSTRUMENTS DE COUVERTURE

19.1 Principes comptables

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

19.2 Risque de change

Au vu de la forte activité de bioMérieux SA exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, son résultat et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

La politique actuelle de bioMérieux SA est de se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, bioMérieux SA a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2021).

Les instruments de couverture utilisés sont adossés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, adossés à partir des cours au 31 décembre 2021, sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- ventes à terme s'élevant à 52,9 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales ;
- ventes à terme s'élevant à 47,1 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières ;
- achats à terme s'élevant à 422,5 millions d'euros destinés à la couverture de dettes financières.

Par ailleurs, des opérations de couverture de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2022. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 217,4 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2021 de l'ensemble des couvertures budgétaires représente une perte latente de 4,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères.

La valeur de marché au 31 décembre 2021 des couvertures financières représente un gain latent de 1,3 million d'euros.

À titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

	31/12/2021		31/12/2020	
	12 mois	%	12 mois	%
<i>En millions d'euros</i>				
Zone Euro	867,9	60 %	781,0	60 %
Autres				
Dollar US	166,8	11 %	158,6	12 %
Dollar Singapour	104,3	7 %	3,1	0 %
Livre anglaise	71,5	5 %	51,1	4 %
Couronne tchèque	35,9	2 %	34,2	3 %
Couronne suédoise	29,7	2 %	21,9	2 %
Rouble russe	29,3	2 %	9,3	1 %
Franc suisse	24,8	2 %	25,7	2 %
Yuan chinois	18,1	1 %	62,8	5 %
Rand sud-africain	14,0	1 %	9,9	1 %
Livre turque	13,6	1 %	13,8	1 %
Autres devises	80,8	6 %	129,7	10 %
TOTAL	1 456,8	100 %	1 301,1	100 %

19.3 Risque de taux

19.3.1 Exposition au risque de taux

Une obligation à taux fixe Euro PP a été mise en place en juin 2020. Cette obligation est composée d'une souche de 145 millions d'euros à 7 ans qui porte un coupon annuel de 1,50 % et l'autre de 55 millions d'euros à 10 ans qui porte un coupon annuel de 1,902 %. La Société n'est pas exposée au risque de taux sur cette dette financière.

Le crédit-bail immobilier d'un montant de 45 millions d'euros mis en place en 2015 pour le financement du Campus de l'Étoile est indexé à taux variable. Au 31 décembre 2021, aucune couverture n'est adossée à ce financement.

19.3.2 Instruments de couverture

Au 31 décembre 2021, bioMérieux SA n'a pas de couverture de taux d'intérêts.

NOTE 20 ENGAGEMENTS HORS BILAN**20.1 Engagements financiers****20.1.1 Engagements donnés**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Avals, cautions et garanties	138,7 ^(a)	128,4
Crédit-bail et loyers	30,3	33,8
TOTAL	169,0	162,2

(a) Dont entreprises liées pour 137,6 millions d'euros.

En 2018, bioMérieux SA s'est porté garant d'un prêt souscrit par bioMérieux Shanghai, dans le cadre du financement de l'acquisition de la majorité des actions composant le capital de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd. Cet engagement s'élève à 62,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La Société est également engagée dans diverses actions de mécénat pour un montant total de 1,2 million d'euros sur une durée de 4 ans et pour un montant annuel de 2 millions d'euros renouvelable chaque année auprès de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

Crédit-bail <i>En millions d'euros</i>	Valeur	Redevances		Dotation aux amortissements	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrain	2,3	0,2	1,0		
Construction	42,1	3,7	19,3	2,4	12,9
TOTAL	44,4	3,9	20,3	2,4	12,9

Crédit-bail <i>En millions d'euros</i>	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Terrains	0,2	0,8	0,3	1,3	
Construction	3,7	14,6	6,4	24,7	
TOTAL	3,9	15,4	6,7	26,0	

20.1.2 Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banque	500,0	500,0
TOTAL	500,0	500,0

20.2 Engagements en recherche et développement

Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élèvent à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2021.

20.3 Engagements liés aux autres titres

bioMérieux SA s'est engagée auprès de la société Amorçage Technologique Investissement (ATI) à répondre à de nouveaux appels de fonds à concurrence d'un montant de 0,1 million d'euros.

NOTE 21 PARTIES LIÉES

21.1 Entreprises liées : postes du bilan

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	892,4	851,3
Créances d'exploitation	388,7	287,9
Créances Hors exploitation	0,0	2,2
TOTAL CRÉANCES	388,7	290,1
TOTAL DISPONIBILITÉS ^(a)	242,6	134,7
Dettes d'exploitation	145,1	94,0
Dettes Hors exploitation	0,1	0,0
Dettes financières ^(b)	653,8	355,6
TOTAL DETTES	799,1	449,6

(a) Avances faites aux filiales au titre de la trésorerie centralisée.

(b) Avances reçues des filiales au titre de la trésorerie centralisée.

21.2 Entreprises liées : charges et produits financiers

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Dépréciation nette des reprises des titres de participation	-10,0	-12,0
Revenus des titres de participation	164,2	54,1
Autres produits et charges financiers	-2,3	18,0
TOTAL	151,8	60,2

Les autres produits et charges financiers tiennent compte des intérêts nets perçus sur les prêts et cash pool (2,1 millions d'euros), des reprises nettes des pertes latentes sur les prêts intragroupes (0,8 million d'euros) et des reprises aux provisions pour risques financiers sur titres (0,6 million d'euros), diminués des pertes de change, nettes de couvertures, réalisées sur le cash pooling et autres opérations financières intragroupe (-5,8 millions d'euros).

21.3 Transactions entre parties liées

L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2021, a assuré des prestations de services et de recherche à bioMérieux SA, s'élevant à 11,8 millions d'euros sur l'exercice, refacturées à bioMérieux Inc. pour 3,3 millions d'euros et BioFire pour 4,2 millions d'euros. bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 1,3 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Les sociétés du Groupe Mérieux NutriSciences Corporation, détenues majoritairement par l'Institut Mérieux ont été refacturées à hauteur de 3,9 millions d'euros, principalement au titre de prestations de services et de ventes de réactifs. À l'inverse, les sociétés du groupe Mérieux NutriSciences Corporation ont refacturé à bioMérieux SA 0,2 million d'euros au titre de prestations de services et honoraires.

La société Théra Conseil, détenue à 99,2 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1,3 million d'euros au titre de 2021. À l'inverse, bioMérieux SA a facturé à la société Théra Conseil 0,1 million d'euros de locations.

bioMérieux SA a versé, au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2 millions d'euros à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux. La société a également mis à disposition du personnel au titre de mécénat de compétence pour 0,9 million d'euros.

bioMérieux SA a versé 4,9 millions d'euros à Mérieux Université, détenue à 40 % par bioMérieux SA, 40 % par l'Institut Mérieux et à 20 % Mérieux NutriSciences Corporation, au titre d'honoraires de formation et lui a refacturé 2,4 millions d'euros de prestations.

La société ABL Inc., détenue à près de 100 % indirectement par l'Institut Mérieux, a facturé des fournitures de matières premières à bioMérieux SA pour 2 millions d'euros. bioMérieux SA a refacturé aux autres sociétés du groupe ABL des instruments et réactifs pour 0,2 million d'euros.

Les sociétés du groupe Pierre Fabre ont été facturées pour un montant de 0,6 million d'euros au titre de ventes d'instruments et de réactifs.

La société Bioaster a facturé 1,7 million d'euros de frais de recherches à bioMérieux SA qui a pour sa part refacturé 0,1 million d'euros de prestations.

bioMérieux SA a fait un don de 0,1 million d'euros à la Fondation pour l'Université de Lyon.

La société Banyan Biomarkers Inc. a facturé à bioMérieux SA 0,1 million d'euros de matières premières et fournitures.

La société Saint Gobain a facturé à bioMérieux SA 0,1 million d'euros de matières premières et fournitures.

bioMérieux SA a refacturé Mérieux Equity Partners à hauteur de 0,3 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Enfin, la société Biofortis a facturé 0,1 million d'euros de prestations et honoraires à bioMérieux SA qui a pour sa part refacturé 0,1 million d'euros de réactifs.

6.2.3 Analyse des résultats et autres informations financières

6.2.3.1 Chiffre d'affaires et situation financière

Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1 456,8 millions d'euros contre 1 301,1 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 12 %.

La progression du chiffre d'affaires est principalement influencée par la croissance de 11,6 % des ventes aux filiales dans le contexte de la croissance des ventes du Groupe et la hausse de 9,9 % des ventes sur le marché export et de 1,7 % sur le marché domestique en raison de la vente de références spécifiques à la détection de la COVID-19.

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 175,8 millions d'euros, soit 12,1 % du chiffre d'affaires. Il affiche une hausse de 35,1 millions d'euros, soit 24,9 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance d'activité qui génère une valeur ajoutée supérieure de 58,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, compensée en partie par l'augmentation des frais de personnel de 29,7 millions d'euros. Les impôts et taxes diminuent de 6,5 millions d'euros.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, augmente de 59,9 millions d'euros passant de 13,8 millions d'euros en 2020 à 73,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La variation du résultat d'exploitation s'explique par la hausse de l'excédent brut d'exploitation de 35,1 millions d'euros, combiné à la baisse des autres produits et charges d'exploitation de 14,3 millions d'euros en raison de la baisse des redevances payées et de la baisse des amortissements et provisions de 10,3 millions d'euros, qui résulte principalement de la diminution des dépréciations de stocks pour 6,7 millions d'euros (en raison des dépréciations constatées en 2020 dans le contexte pandémique COVID-19) et de la baisse des dépréciations d'immobilisations de 3,9 millions d'euros.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 155,2 millions d'euros en 2021, contre 31,7 millions d'euros l'année précédente.

Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des produits des participations de 110 millions d'euros, dont 104,5 millions d'euros provenant de bioMérieux Inc.

Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 228,8 millions d'euros, contre 45,5 millions d'euros l'année précédente.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2021 affiche une perte de 8 millions d'euros contre une perte de 40,1 millions au 31 décembre 2020, soit une amélioration de 32,1 millions d'euros, en raison principalement des charges de mécénat exceptionnel comptabilisées en 2020 pour 35,9 millions d'euros.

Participation des salariés

Une participation aux bénéfices à verser aux salariés est constatée au 31 décembre 2021 pour 2 millions d'euros. Aucune participation n'avait été dégagée sur l'exercice précédent.

Impôt et crédit d'impôt

L'impôt sur les bénéfices s'élève à une charge nette de 13,1 millions d'euros, contre un produit net de 18,4 millions d'euros, au 31 décembre 2020.

La charge d'impôt de 26,2 millions d'euros (contre 4,5 millions d'euros en 2020) est compensée en partie par les crédits d'impôt dont principalement le crédit d'impôt recherche provisionné s'affichant à 18,4 millions d'euros (contre 19,3 millions d'euros en 2020), et le crédit d'impôt mécénat de 3,3 millions d'euros (contre 3 millions d'euros en 2020). Au 31 décembre 2021, une provision pour impôt liée à des ajustements de prix de transfert a été constatée pour un montant de 7,5 millions d'euros, venant augmenter le montant de charge nette d'impôt.

Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 205,6 millions d'euros contre 23,8 millions d'euros l'exercice précédent, soit une croissance de 181,8 millions d'euros. Il représente 14,1 % du chiffre d'affaires contre 1,8 % au 31 décembre 2020.

Investissements

Les investissements en actifs incorporels représentent 14,6 millions d'euros concernant principalement les frais d'acquisition de logiciels et de développements de solutions informatiques.

Les investissements corporels, s'élevant à 63,2 millions d'euros, ont porté principalement sur les placements d'instruments chez les clients ou pour une utilisation interne à hauteur de 12,4 millions d'euros, sur des constructions en cours d'une extension du bâtiment de stockage à Saint-Vulbas pour un montant de 6,6 millions d'euros, d'un bâtiment de recherche et développement à La Balme pour 4,2 millions d'euros et d'une extension d'un bâtiment industriel à Combourg pour 4,1 millions d'euros.

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) augmentent de 42,2 millions d'euros en valeur brute, en raison principalement de souscriptions et augmentations de capital de filiales (dont bioMérieux Suzhou Biotech Co. Ltd. pour 27,4 millions d'euros et bioMérieux Australie pour 23,8 millions d'euros), compensées partiellement par la cession des titres de la société Taftak Knome pour un montant de 7,3 millions d'euros en raison de sa liquidation (titres totalement dépréciés).

6.2.3.2 Affectation du résultat et dépenses non déductibles

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit la somme de 205 625 092,05 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 58 336 420,17 euros, qui constituent le bénéfice distribuable s'élevant à 263 961 512,22 euros, de la manière suivante :

- une somme de 10 000 000 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 865 000 000,28 euros à 875 000 000,28 euros ;
- une somme de 26 960,00 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 993 092,58 euros à 1 020 052,58 euros ;
- une somme de 100 607 037,00 euros est distribuée à titre de dividendes, soit 0,85 euro pour chacune des 118 361 220 actions composant le capital social ; le dividende sera mis en paiement le 8 juin 2022 ;
- le solde soit 153 327 515,22 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « Report à nouveau ».

En l'état actuel de la législation fiscale française, les dividendes distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont taxés en deux temps :

- lors de leur paiement, ils sont soumis, sur leur montant brut, à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % perçu à titre d'acompte d'impôt sur le revenu (article 117 *quater* du Code général des impôts), et à des prélèvements sociaux de 17,2 %. Les contribuables modestes peuvent demander à être dispensés du PFNL ;
- l'année suivante, ils sont soumis :
 - à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % (prélèvement forfaitaire unique),

- ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, un abattement de 40 % (article 158, 3 2° du Code général des impôts) est applicable.

Le PFNL de 12,8 %, prélevé l'année du paiement, est imputable sur cet impôt sur le revenu. L'excédent est, le cas échéant, restituable.

Les sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois précédents exercices, sont décrites au § 7.6.

Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts d'un montant de 655 923 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA. L'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 180 379 euros.

6.2.3.3 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (article R. 225-102 du Code de commerce)

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2017
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (<i>en euros</i>)	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes ^(a)	118 361 220	118 361 220	118 361 220	118 361 220	118 361 220
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (<i>en euros</i>)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 456 769 994	1 301 088 081	1 258 157 229	1 188 752 991	1 137 563 972
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	290 693 609	112 241 543	164 775 272	135 210 344	167 690 845
Impôts sur les bénéfices ^(b)	13 129 696	-18 444 155	1 139 111	-562 410	-2 294 743
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 031 081	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	205 625 092	23 812 951	119 592 999	75 140 870	109 199 429
Résultat distribué ^(c)	100 607 037	73 383 956	22 488 632	41 426 427	40 242 815
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	0
III. RÉSULTATS PAR ACTION (<i>en euros par action</i>)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,33	1,10	1,38	1,15	1,44
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,73	0,20	1,01	0,63	0,92
Dividende attribué à chaque action	0,85	0,62	0,19	0,35	0,34
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice ^(d)	3 798	3 697	3 674	3 649	3 554
Montant de la masse salariale de l'exercice (<i>en euros</i>)	245 899 960	228 271 773	215 921 602	211 591 174	199 088 838
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) (<i>en euros</i>)	111 759 753	99 680 527	93 736 765	101 882 387	88 884 116

(a) Le nombre d'actions a été multiplié par trois en 2017 suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

(b) Les montants négatifs correspondent à des produits d'impôt.

(c) Sous réserve du dividende non versé aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement.

(d) Hors stagiaires et VIE, données corrigées par rapport à celles précédemment publiées par souci d'homogénéisation du dénombrement des effectifs.

6.2.3.4 Information sur les délais de paiement

Dettes fournisseurs au 31 décembre 2021 par dates d'échéance

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, les factures reçues non réglées au 31 décembre 2021 dont le terme est échu, se décomposent comme suit :

Factures fournisseurs (hors Groupe)

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	79	15	88	41	261	405
Montant total des factures concernées (TTC)	698 310	319 240	1 149 377	217 821	832 186	2 518 624
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,12 %	0,05 %	0,21 %	0,04 %	0,15 %	0,45 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues			119			
Montant total des factures exclues (TTC)			767 903			
(C) DÉLAI DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉ (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel : de 0 à 45 jours fin de mois, selon le contrat					

Factures fournisseurs (hors Groupe et Groupe)

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	79	29	92	46	279	446
Montant total des factures concernées (TTC)	698 310	522 186	1 247 988	2 557 184	946 285	5 273 643
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,07 %	0,05 %	0,12 %	0,27 %	0,09 %	0,53 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues			122			
Montant total des factures exclues (TTC)			806 050			
(C) DÉLAI DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉ (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel : de 0 à 60 jours fin de mois, selon le contrat pour les fournisseurs					

Créances clients au 31 décembre 2021 par dates d'échéance

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, les factures émises non réglées au 31 décembre 2021 dont le terme est échu se décomposent comme suit :

Factures clients (hors Groupe)

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	2 746	1 860	1 460	731	2 954	7 005
Montant total des factures concernées (TTC)	5 479 741	3 429 050	3 647 285	442 231	816 656	8 335 223
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	1,21 %	0,76 %	0,81 %	0,10 %	0,18 %	1,85 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues			2 377			
Montant total des factures exclues (TTC)			16 380 295			
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :		France : entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets			

Factures clients (hors Groupe et Groupe)

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	2 758	2 049	1 577	793	3 417	7 836
Montant total des factures concernées (TTC)	3 121 726	10 636 372	1 667 568	599 525	6 087 435	18 990 901
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0,20 %	0,69 %	0,11 %	0,04 %	0,40 %	1,23 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues			2 393			
Montant total des factures exclues (TTC)			18 148 181			
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :		France : entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets			

6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

► Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

► Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

► Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de M€ 760,4 au 31 décembre 2021 et représentent 27,8 % du bilan de la société.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Comme indiqué dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit :

- en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêté, éventuellement corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques) ;
- en tenant compte de la spécificité de certaines participations, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou en se basant sur des données financières observables de marché.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées (flux de trésorerie, taux d'actualisation, etc.).

Dans ce contexte et du fait de l'incertitude inhérente à certains éléments, telle que la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la méthode d'évaluation retenue et les éléments chiffrés sur lesquels elle repose.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, le cas échéant corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés, nos travaux ont consisté principalement à examiner la concordance des actifs nets utilisés avec les comptes des entités concernées, ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à étudier si les ajustements opérés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles présentées par la direction dans le cadre du processus budgétaire ;
- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture et d'établissement des comptes ;
- procéder à une évaluation du taux retenu pour l'actualisation des flux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

► Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

► Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

► Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

► Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

► Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet GRANT THORNTON était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

► Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

► **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Façoise Mechin

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Lauria



7.

CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

7.1	Dialogue actionnarial	298
7.2	Principales informations relatives aux statuts <small>RFA</small>	298
7.2.1	Objet social	298
7.2.2	Droits et privilèges attachés aux actions	299
7.3	Historique du capital social <small>RFA</small>	300
7.3.1	Montant du capital souscrit	300
7.3.2	Répartition du capital	300
7.4	Description de l'actionnariat <small>RFA</small>	301
7.4.1	Contrôle de l'émetteur par l'Institut Mérieux	301
7.4.2	Actionnariat salarié	301
7.4.3	Actions détenues par l'émetteur en propre – Descriptif du programme de rachat d'actions	301
7.4.4	Autres opérations réalisées par les actionnaires	303
7.4.5	Capital autorisé mais non émis	306
7.5	bioMérieux en Bourse en 2021	307
7.5.1	Marché des actions bioMérieux	307
7.5.2	Évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux au cours de l'année 2021 en euros comparée aux indices de référence	307
7.5.3	Historique de l'évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux	308
7.6	Politique de distribution des dividendes <small>RFA</small>	308
7.7	Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions et les attributions d'options de souscription <small>RFA</small>	308
7.8	Autres valeurs mobilières émises par la société <small>RFA</small>	311
7.9	Dispositions retardant un changement de contrôle <small>RFA</small>	311
7.10	Contrats importants	311

7.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Dans un souci de dialogue permanent, la Société s'attache à entretenir et à renforcer la confiance de ses actionnaires en les informant de la vie de la Société et ce, de façon régulière, transparente et accessible. bioMérieux porte une attention particulière au dialogue avec ses actionnaires. Ce dialogue permet de mieux comprendre leurs attentes et de résoudre, le cas échéant, d'éventuels désaccords.

La Société s'inscrit, depuis toujours, dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi, pour répondre aux besoins exprimés, elle enrichit régulièrement et dans la mesure du possible, ses contenus, notamment en matière de gouvernance, de rémunérations et de préparation de son Assemblée générale. Les actionnaires peuvent retrouver les supports d'informations tels que le document d'enregistrement universel, le rapport annuel, les publications financières au sein de la rubrique dédiée aux investisseurs sur le site internet de bioMérieux (www.biomerieux.com).

Au-delà du dialogue formel constitué par le vote en Assemblée générale, la volonté de dialogue et d'écoute de la Société se traduit principalement par l'organisation de nombreuses rencontres avec les investisseurs institutionnels. Ces réunions permettent aux actionnaires ou investisseurs intéressés par la Société de dialoguer avec les dirigeants et d'approfondir les questions liées à son activité, à sa stratégie, à sa performance ou encore à ses perspectives (risques et opportunités).

Le département Relations investisseurs organise environ 250 à 300 échanges et réunions chaque année (hors période de pandémie), avec les investisseurs et analystes financiers, principalement en Europe et aux États-Unis où se situe la grande majorité de son actionnariat. En 2021, dans le contexte de la crise sanitaire, les réunions se sont principalement tenues par visio-conférence.

7.2 PRINCIPALES INFORMATIONS RELATIVES AUX STATUTS

7.2.1 Objet social

L'article 2 des statuts prévoit que la Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé ;
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits ;
- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière ;
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre ;
- de fournir toutes prestations de services se rapportant à l'organisation des systèmes bioMérieux comprenant notamment l'automatisation de laboratoires, l'achat de matériels, le montage et les logiciels adaptés ; de proposer des formations à l'attention de tout professionnel dans le domaine de la santé, relatives aux principaux domaines de la biologie industrielle et médicale ; et
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

7.2.2 Droits et privilèges attachés aux actions

7.2.2.1 Répartition statutaire des bénéfices

L'article 10 des statuts prévoit que chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

L'article 22 précise que sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves soumises à la disposition de l'Assemblée générale peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

L'article 23 des statuts précise que les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

7.2.2.2 Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins (article 20 des statuts).

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire. Le droit de vote double a été approuvé par l'Assemblée générale en 1999. Cette politique vise à favoriser un actionariat pérenne partageant la vision à long terme de la Société et de sa stratégie.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

7.2.2.3 Forme des actions et identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées (article 8 des statuts).

La Société a la possibilité de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

7.3 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

7.3.1 Montant du capital souscrit

Le capital de la Société n'a pas été modifié au cours des trois dernières années.

Le nombre d'actions émises est de 118 361 220 (toutes les actions sont de même catégorie). Le 19 septembre 2017, bioMérieux a procédé à une division par trois de la valeur nominale de son action, à la suite d'une décision du Conseil d'administration du 29 août, prise sur délégation de l'Assemblée générale mixte du 30 mai de la même année, ayant entériné cette décision (18^e résolution). Le nombre d'actions émises est ainsi passé de 39 453 740 à 118 361 220.

Le montant du capital émis est de 12 029 370 euros, entièrement libéré. L'Assemblée générale du 19 mars 2001 a supprimé la référence à la valeur nominale de l'action.

À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel :

- il n'existe aucun titre non représentatif du capital ;
- aucun nantissement d'action n'a été notifié à la Société ;
- il n'existe aucun autre titre pouvant donner accès au capital de la Société ;
- il n'existe aucune option sur le capital de tout membre du Groupe.

7.3.2 Répartition du capital

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat ^(a)	Situation au 28/02/2022				Situation au 28/02/2021				Situation au 29/02/2020			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^(e)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^(e)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^(e)	% des droits de vote
Institut Mérieux ^(b)	69 720 270	58,90	139 440 540	73,04	69 720 270	58,90	139 440 540	73,06	69 720 270	58,90	139 440 540	70,65
SITAM Belgique ^(c)	5 440 410	4,60	5 440 410	2,85	5 440 410	4,60	5 440 410	2,85	6 040 410	5,10	12 080 820	6,12
Sofina SA	2 046 857	1,73	4 093 714	2,15	2 046 857	1,73	4 093 714	2,14	2 506 857	2,12	5 013 714	2,54
Salariés ^(d)	860 200	0,73	1 399 850	0,73	724 724	0,61	1 219 574	0,64	756 124	0,64	1 250 974	0,63
Autodétention	113 809	0,10	0,00	0,00	224 365	0,19	0,00	0,00	62 039	0,05	0,00	0,00
Public	40 179 674	33,95	40 432 596	21,19	40 204 594	33,97	40 664 441	21,31	39 275 520	33,19	39 568 990	20,05
TOTAL	118 361 220	100	190 807 110	100	118 361 220	100	190 858 679	100	118 361 220	100	197 355 038	100

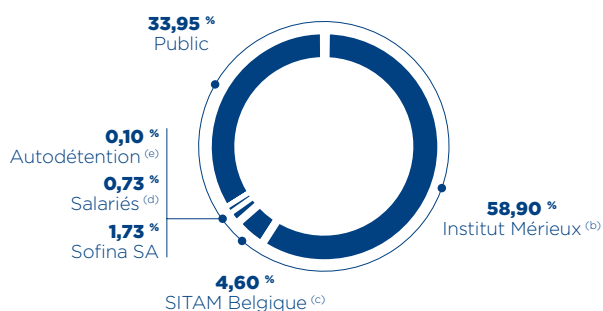
(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau, à l'exception de deux autres actionnaires de référence : SITAM Belgique et Sofina SA (dont le CEO, M. Harold Boël est administrateur de la Société). Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Anciennement GIMD – Groupe Industriel Marcel Dassault, suite à un apport par GIMD à sa filiale SITAM Belgique (précédemment dénommée Dassault Belgique Aviation).

(d) Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du seul FCPE OPUS CLASSIC.

(e) Les droits de vote théoriques correspondent aux droits de vote réels.



La situation de l'actionnariat au nominatif n'a pas varié de manière significative depuis le 29 février 2020. Les écarts entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote sont liés à l'existence d'un droit de vote double. À ce jour, toutes les actions détenues par Institut Mérieux et Sofina SA bénéficient d'un droit de vote double.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

7.4 DESCRIPTION DE L'ACTIONNARIAT

7.4.1 Contrôle de l'émetteur par l'Institut Mérieux

L'Institut Mérieux, société holding appartenant à la famille Mérieux, par l'intermédiaire de Compagnie Mérieux Alliance, détient au 28 février 2022, 58,90 % du capital et 73,04 % des droits de vote de la Société (cf. § 1.2.4.1). Par conséquent, l'Institut Mérieux peut adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale.

Malgré cette position majoritaire de l'Institut Mérieux, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de

manière abusive. En effet, le Conseil d'administration est composé de cinq membres indépendants sur neuf (§ 4.2.5) et il a évalué son propre fonctionnement comme satisfaisant (cf. § 4.2.6.5).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord (pacte d'actionnaires, action de concert et/ou autres) dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

7.4.2 Actionnariat salarié

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021, les salariés détiennent environ 1 437 000 actions, soit environ 1,21 % du capital (incluant l'ensemble des actions détenues dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic).

Au 28 février 2022, les salariés détiennent environ 1 425 000 actions, soit environ 1,20 % du capital (incluant l'ensemble des actions détenues dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic).

En 2021, la Société a proposé un nouveau plan d'actionnariat à ses salariés (*MySHARE 2021*) par lequel, sur autorisation du Conseil d'administration, elle a offert la possibilité d'acheter des actions bioMérieux à un prix préférentiel, les collaborateurs ayant bénéficié d'une décote et d'un abondement (cf. § 3.7.4.1). Un plan identique avait été proposé en 2019.

Aux États-Unis, aucun plan d'actions fantômes n'existe à ce jour.

7.4.3 Actions détenues par l'émetteur en propre – Descriptif du programme de rachat d'actions

7.4.3.1 Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions

Les Assemblées générales mixtes du 30 juin 2020 et du 20 mai 2021 ont autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 95 843 actions, soit 0,08 % du capital.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 30 juin 2020 et du 20 mai 2021, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- En exécution du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF conclu entre la Société et la société ODDO BHF, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement.

Nombre d'actions achetées	339 932
Cours moyen des achats	107,54 €
Nombre d'actions vendues	336 347
Cours moyen des ventes	108,36 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2021	16 734
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	2 069 870 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2021	2 090 077 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation du cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,01 %

L'acquisition d'actions par la société ODDO BHF répond exclusivement à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

- Dans le cadre de contrats de mandat conclus avec la société Natixis dans l'objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, ainsi que dans le cadre du plan d'actionnariat MyShare (cf. § 3.7.4.1), conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale.

Nombre d'actions achetées		350 000
Cours moyens des achats		107,90 €
Nombre d'actions vendues		0
Cours moyen des ventes		/
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2021		79 109
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat		8 187 934 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2021		9 880 714 €
Valeur nominale des actions		/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de livraison d'actions gratuites ou en vue du plan d'actionnariat salarié MyShare	
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture		0,07 %

Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel.

7.4.3.2 Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

En application de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent paragraphe constitue le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2022.

Objectifs du programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue des objectifs suivants : (i) assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action bioMérieux par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux décisions de l'Autorité des Marchés Financiers ; (ii) assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocation d'actions au titre d'un Plan Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe ; (iii) procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ; (iv) conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et (v) mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat

- Titres concernés : actions ordinaires.
- Pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2022 : 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant).
- Pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5 %.
- Prix d'achat unitaire maximum : le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 250 euros par action (hors frais d'acquisition).
- Montant global maximum du programme : le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 2 959 030 500,00 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions autodétenues par la Société). Le Conseil d'administration pourrait toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Répartition par objectif des actions détenues par la Société en date du 28 février 2022

Au 28 février 2022, le capital de la Société est composé de 118 361 220 actions. À cette date, la Société détient 113 609 actions, soit 0,10 % du capital :

- dont 34 500 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec ODDO BHF. Les actions ainsi acquises par la société ODDO BHF l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- dont 79 109 actions dans le cadre de contrats de mandat conclus avec la société Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe.

Les achats, ventes et transferts de titres ci-dessus ont été réalisés, pour répondre à deux des objectifs des programmes autorisés par les Assemblées générales mixtes des 30 juin 2020 et 20 mai 2021, à savoir assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le

cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF et remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe, ou de la remise d'actions en vue du plan d'actionariat salariés *MyShare* 2021. La Société n'a procédé à l'annulation d'aucune action au cours des 24 derniers mois et n'a acquis aucune action avant le 16 avril 2014, date d'entrée en vigueur du nouveau régime des programmes de rachat d'actions issu du règlement (UE) 596/2014 et de la directive 2014/57/UE (ensemble les dispositions « Abus de marché »).

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de publication du présent descriptif de programme de rachat d'actions.

Durée du Programme

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2022, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de l'Assemblée générale mixte, soit jusqu'au 22 novembre 2023.

7.4.4 Autres opérations réalisées par les actionnaires

7.4.4.1 Franchissements de seuils

Obligations des actionnaires

La loi impose à tout actionnaire l'obligation d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») du franchissement des seuils légaux et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans les délais légaux.

Par ailleurs, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non-résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

Franchissements de seuils déclarés à la Société au cours de l'exercice 2021

Actionnaires	Date	Description du franchissement de seuil
Amundi	9 mars 2021	seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la hausse
	1 ^{er} juin 2021	seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la baisse
	26 juillet 2021	seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la hausse
Jupiter Asset Management Limited	1 ^{er} février 2021	seuil statutaire de 1 % des droits de vote franchi à la baisse
	6 août 2021	seuil statutaire de 1 % des droits de vote franchi à la baisse
Candriam	31 mai 2021	seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote franchi à la hausse
	28 octobre 2021	seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote franchi à la hausse
BlackRock Investment Management Limited	4 janvier 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
	11 janvier 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	2 février 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	3 février 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
	11 février 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	23 février 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
	25 février 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	3 mars 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
	5 mars 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	26 avril 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
	28 avril 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	10 mai 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
	17 mai 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	19 mai 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
	20 mai 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	26 mai 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
	1 ^{er} juin 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	9 juin 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
	10 juin 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la baisse
	15 juin 2021	seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse
AXA S.A	4 octobre 2021	seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la baisse
Financière de l'Échiquier	23 août 2021	seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la hausse
	2 décembre 2021	seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la baisse

Franchissements de seuils déclarés à la Société en 2022 jusqu'à la date de publication du présent document d'enregistrement universel

Actionnaires	Date	Description du franchissement de seuil
Candriam Luxembourg	11 février 2022	seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote franchi à la baisse
	8 mars 2022	seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote franchi à la hausse

7.4.4.2 Opérations réalisées par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

La Société a été informée des opérations sur titres suivantes réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2021 et déclarées selon les modalités décrites par l'Autorité des marchés financiers :

Nombre de titres acquis :	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Esther Wick : <ul style="list-style-type: none"> – Acquisition de 1 800 actions gratuites le 28 février 2021. – Acquisition de 1 000 actions gratuites le 6 septembre 2021. – Acquisition de 213 actions gratuites le 6 septembre 2021. – Acquisition de 1 000 actions gratuites le 6 septembre 2021.
Nombre de titres cédés :	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), personne étroitement liée à Mme Marie-Hélène Habert-Dassault, administrateur de bioMérieux et membre du Conseil de surveillance de GIMD : <ul style="list-style-type: none"> – Cession de 17 000 options de vente pour un montant unitaire de 3,3170 euros, le 28 avril 2021. – Cession de 17 000 options de vente pour un montant unitaire de 3,7370 euros, le 30 avril 2021. – Cession de 17 000 options de vente pour un montant unitaire de 3,2566 euros, le 4 mai 2021. – Cession de 17 000 options de vente pour un montant unitaire de 4,7760 euros, le 20 mai 2021. – Cession de 17 000 options de vente pour un montant unitaire de 4,4500 euros, le 21 mai 2021.
Nombre de titres souscrits : néant.	
Nombre de titres échangés : néant.	

7.4.5 Capital autorisé mais non émis

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation Expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (en millions d'euros)	Utilisations des autorisations (en millions d'euros)
Autorisation du Conseil pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues (20 ^e résolution)	AG 20 mai 2021 18 mois 19 novembre 2022	10 % du capital par période de 24 mois	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires <i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières (21^e résolution)</i>	AG 20 mai 2021 26 mois 19 juillet 2023	4 210 (augmentations de capital) ^(a) 1 000 (émissions de valeurs mobilières représentatives de créances) ^(b)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires <i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières (22^e résolution)</i>	AG 20 mai 2021 26 mois 19 juillet 2023	4 210 (augmentations de capital) ^(a) 1 000 (émissions de valeurs mobilières représentatives de créances) ^(b)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier <i>Augmentation de capital par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription (23^e résolution)</i>	AG 20 mai 2021 26 mois 19 juillet 2023	20 % du capital par an ^(a) 1 000 (émissions de valeurs mobilières représentatives de créances) ^(b)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le nombre d'actions en cas d'augmentation de capital <i>Vise les actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances à émettre (25^e résolution)</i>	AG 20 mai 2021 26 mois 19 juillet 2023	15 % de l'émission initiale dans la limite des plafonds ^{(a)(b)}	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription <i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières (26^e résolution)</i>	AG 20 mai 2021 26 mois 19 juillet 2023	10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(a)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (27 ^e résolution)	AG 20 mai 2021 26 mois 19 juillet 2023	4, 210 ^(a) à compter de l'AG du 20 mai 2021	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission par les filiales ou la maison mère de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des valeurs mobilières de la Société (28 ^e résolution)	AG 20 mai 2021 26 mois 19 juillet 2023	4 210 (augmentations de capital) ^(a) 1 000 (émissions de valeurs mobilières représentatives de créances) ^(b)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital au profit des salariés adhérents au PEE <i>Émissions réservées aux salariés (30^e résolution)</i>	AG 20 mai 2021 26 mois 19 juillet 2023	3 % ^(a) du capital au jour de l'AG du 20 mai 2021	Non utilisé
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (29 ^e résolution)	AG 20 mai 2021 38 mois 19 juillet 2024	10 % du capital (au jour de la décision du Conseil d'administration)	175 315 actions ^(c)

(a) Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de 4 210 280 euros de nominal.

(b) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 1 milliard d'euros de nominal.

(c) Conseil d'administration du 31 août 2021.

7.5 BIOMÉRIEUX EN BOURSE EN 2021

7.5.1 Marché des actions bioMérieux

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 60®, SBF 120®, CAC Mid & Small®, CAC All-tradable® et CAC All-Share®. En outre, bioMérieux a intégré de nouveaux indices depuis 2017, notamment MSCI France Index et STOXX® Europe 600. La Société figure au compartiment « A » d'Euronext et elle est admise au SRD (service de règlement différé).

L'engagement social, sociétal et environnemental de bioMérieux est reconnu, depuis plusieurs années, par des agences de notation extra-financière (cf. § 3.1.7).

À fin décembre 2021, le cours de clôture de l'action bioMérieux s'établissait à 124,90 euros contre 115,40 euros à fin décembre 2020, et la capitalisation boursière de bioMérieux atteignait 14,8 milliards d'euros. En 2021, 34 838 855 titres ont été échangés sur la plateforme Euronext contre 34 971 950 en 2020.

Au cours de l'année 2021, la liquidité moyenne du titre a été la suivante (source : Thomson Reuters Eikon) :

- cours moyen de clôture : 107,66 euros ;
- volume moyen journalier : 135 034 titres ;
- journée de transaction moyenne : 14,4 millions d'euros environ.

7.5.2 Évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux au cours de l'année 2021 en euros comparée aux indices de référence



	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Cours mini	114,10	103,50	102,50	97,50	92,66	88,86	91,86	98,86	98,20	95,96	103,55	113,95
Cours max	132,10	130,80	113,00	114,95	99,82	98,84	101,00	107,80	116,40	112,30	133,20	129,60
Dernier cours	127,50	105,20	108,50	98,92	94,02	98,00	100,55	103,85	98,56	110,05	125,20	124,90

Source : Thomson Reuters Eikon, données extraites le 10 janvier 2022.

7.5.3 Historique de l'évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux

Périodes	Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Dernier cours (en euros)
2021	133,20	88,86	124,90
2020	144,8	75,00	115,40
2019	83,15	53,10	79,35
2018	83,15	53,10	57,50
2017	74,80	47,52	74,69

Source : Thomson Reuters Eikon, cours recalculé post-division par 3 du nominal.

7.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

Pour répondre aux enjeux de solidarité et de responsabilité sans précédents qu'imposait la situation, le Conseil d'administration a décidé, mi-2020, de réduire exceptionnellement de moitié le dividende 2019, qu'il avait initialement fixé à 0,38 euro

par action. La différence, soit environ 22 millions d'euros, a été destinée à des actions de solidarité dans ses pays d'implantation (cf. § 3.8.4.1).

En 2022, le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2022, un dividende de 0,85 euro par action, portant à 100,6 millions d'euros le montant total qui serait distribué le 8 juin 2022.

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Dividende distribué (en euros) *	Dividende par action (en euros) *
31/12/2020	73 383 956,40	0,62
31/12/2019	22 488 632,00	0,19
31/12/2018	41 426 427,00	0,35

* La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

7.7 RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS ET LES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce. Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société, ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2021. À la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2021, dans le cadre de plans

d'attributions gratuites d'actions fixés par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a attribué, après consultation du Comité ressources humaines et RSE, 175 315 actions, durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À ce titre, la Société a procédé à une attribution gratuite d'actions à un mandataire social au titre de son mandat détenu dans la Société. Ainsi, le Conseil d'administration a attribué gratuitement à M. Pierre Boulud, Directeur Général Délégué, 7 625 actions (plan EC 2021 A&B).

Les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2021 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (en euros)
31 août 2021	175 315	105,00

Les actions attribuées gratuitement et non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2021 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Cours de l'action (en euros)	Société qui emploie le bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées	Catégorie de bénéficiaires
31 août 2021		bioMérieux SA	35 250	8 membres du Comité de Direction dont 1 mandataire social
TOTAL PLAN EC 2021 (A&B)	105,00		35 250	8 MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DONT 1 MANDATAIRE SOCIAL
31 août 2021		Astute Medical Inc.	1 751	6 employés
		BioFire Diagnostics LLC	24 076	164 employés
		bioMérieux Afrique Occidentale et Centrale SA	280	4 employés
		bioMérieux Argentina	422	4 employés
		bioMérieux Asia Pacific Pte. Ltd.	1 035	6 employés
		bioMérieux Australia P/L	650	4 employés
		bioMérieux Benelux SA	1 284	4 employés
		bioMérieux Brasil Industria e Comercio de Produtos Laboratoriais SA	1 204	6 employés
		bioMérieux Canada Inc.	476	1 employé
		bioMérieux Chile Spa	1 237	6 employés
		bioMérieux China Ltd.	1 081	4 employés
		bioMérieux China Ltd. (Taiwan branch)	156	2 employés
		bioMérieux Colombia SAS	266	2 employés
		bioMérieux Deutschland GmbH	546	6 employés
		bioMérieux Diagnostik AS	266	2 employés
		bioMérieux España SA	1 503	8 employés
		bioMérieux Hellas SA	1 081	4 employés
		bioMérieux Inc.	31 454	144 employés
		bioMérieux India Pvt. Ltd.	2 056	10 employés
		bioMérieux Italia S.p.a	5 845	10 employés
		bioMérieux Japan Ltd	908	6 employés
		bioMérieux Korea Co.	891	6 employés
		bioMérieux Mexico SA de CV	781	6 employés
		bioMérieux Moyen Orient FZ-LLC	156	2 employés
		bioMérieux Polska Sp.z.o.o	266	2 employés
		bioMérieux Portugal Lda	251	4 employés
		bioMérieux SA	51 994	260 employés
		bioMérieux Saudi Arabia	156	2 employés
		bioMérieux Shanghai Biotech co. Ltd	266	2 employés
		bioMérieux Shanghai Co. Ltd.	4 287	22 employés
		bioMérieux Singapore Pte. Ltd.	688	6 employés
		bioMérieux SSC Europe Sp.z.o.o	469	2 employés
		bioMérieux Suisse SA	124	2 employés
		bioMérieux Thailand Ltd.	90	2 employés
		bioMérieux UK Ltd	1 905	8 employés
		Invisible Sentinel Inc.	164	2 employés
TOTAL PLAN TPGL 2021 (A&B)	105,00		140 065	731 TALENT POOL & GLOBAL LEADERS
TOTAL GÉNÉRAL			175 315	739

Durée de la période d'acquisition

Dans les plans d'attribution gratuite d'actions 2021, une période d'acquisition de trois ans est prévue, à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires ne puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

Critères et conditions d'attribution

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité ressources humaines et RSE, d'attribuer gratuitement des actions qui seront définitivement acquises. (i) sous condition de présence et (ii) sous conditions de présence et de performance.

Livraison des titres

À l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration.

Durée de la période de conservation

Les plans d'attribution gratuite d'actions 2021 ne prévoient aucune période de conservation.

Droits des bénéficiaires

En cas d'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

Historique des attributions gratuites d'actions (tableau 10)

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2021, l'ensemble des modalités des attributions gratuites d'actions et d'actions de performance, sous réserve de la réalisation de conditions de présence et pour certaines attributions, de conditions de performance fixées par le Conseil d'administration de la Société :

Date d'Assemblée	Nom du plan	Date du Conseil	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Nombre de bénéficiaires	Dont à mandataire social	Date d'acquisition des actions	Date de fin de période de conservation	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice
20 mai 2021	Plan EC et TPGL 2021	31 août 2021	175 315	366	1	31 août 2024	31 août 2024	1 743	0	173 572
30 juin 2020	Plan EC 2020	1 ^{er} septembre 2020	29 000	8	1	1 ^{er} septembre 2023	1 ^{er} septembre 2023	0	0	29 000
30 juin 2020	Plan TPGL 2020	1 ^{er} septembre 2020	97 026	335	0	1 ^{er} septembre 2023	1 ^{er} septembre 2023	8 172	0	88 854
17 mai 2018	Plan Invisible Sentinel ^(a)	26 février 2019	22 300	10	0	26 février 2022	26 février 2022	22 300	0	0
17 mai 2018	Plan EXCOM 2019	26 février 2019	80 510	12	0	26 février 2022	26 février 2022	27 469	0	53 041
17 mai 2018	Plan BioFire 2019	26 février 2019	26 250	7	0	26 février 2022	26 février 2022	15 051	0	11 199
17 mai 2018	Plan Global Leader/TP 2019	3 septembre 2019	137 129	357	0	3 septembre 2022	3 septembre 2022	11 727	0	125 402
17 mai 2018	Plan Global Leader ^(b) 2018	20 décembre 2018	8 412	39	0	20 décembre 2021	20 décembre 2021	1 574	6 838	0
17 mai 2018	Plan Global Leader ^(c) 2018	4 septembre 2018	105 273	211	0	4 septembre 2021	4 septembre 2021	13 346	91 927	0
17 mai 2018	Plan Global Leader ^(b) 2018	17 mai 2018	15 000	1	0	17 mai 2022	17 mai 2022	0	0	15 000
17 mai 2018	Plan EXCOM 2018	17 mai 2018	20 000	1	0	17 mai 2022	17 mai 2022	0	0	20 000
26 mai 2016	Plan Global Leader BFX 2018	27 février 2018	21 000	7	0	27 février 2021	27 février 2021	9 000	12 000	0
26 mai 2016	Plan OPUS International	15 décembre 2017	7 716	417	0	15 décembre 2021	15 décembre 2021	2 108	5 608	0
26 mai 2016	Plan Global Leader ^(b) 2017	28 février 2017	9 300	2	0	28 février 2021	28 février 2021	0	9 300	0
26 mai 2016	Plan Global Leader 2017	28 février 2017	15 000	1	0	28 février 2021	28 février 2021	5	14 955	0

(a) En raison de la non atteinte des conditions de performance du plan, aucune action ne sera livrée au titre de ce plan.

(b) Actions gratuites attribuées sous conditions de performance.

(c) Actions gratuites attribuées sous conditions de performance sauf 24 200 actions sous seules conditions de présence.

(d) Période de deux ans additionnelle pour les bénéficiaires français.

Attributions d'actions de performance au cours de l'exercice 2021 aux salariés

Au cours de l'exercice 2021, les 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe auxquels ont été attribuées le plus d'actions de performance ont bénéficié d'un nombre total de 25 503 actions.

7.8 AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ

Outre les actions émises par la Société tel qu'indiqué au § 7.3.1 et les attributions gratuites d'actions (cf. § 7.7), la Société a émis, fin juin 2020, une nouvelle obligation de 200 millions d'euros en format Euro PP auprès d'un investisseur européen de premier rang. Ce placement privé se décompose en deux souches : l'une de 145 millions d'euros à sept ans et l'autre de 55 millions d'euros à 10 ans, portant un coupon annuel global de 1,61 %. Réalisée à des conditions très favorables pour

bioMérieux, cette émission privée permet au Groupe d'allonger la maturité de sa dette et de poursuivre sa stratégie de diversification de ses sources de financement. Ce financement de long terme permet à bioMérieux de satisfaire les besoins généraux de la Société et de poursuivre sa stratégie de croissance. Le produit de cette émission a été utilisé pour refinancer la dette publique émise en 2013 pour un montant de 300 millions d'euros arrivant à échéance en octobre 2020.

7.9 DISPOSITIONS RETARDANT UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Les éléments qui participent à retarder, le cas échéant, un changement de contrôle sont les suivants :

- répartition du capital : bioMérieux est une société contrôlée (cf. § 7.3.2 et 7.4.1) ;
- existence de droits de vote double (cf. § 7.2.2.2) ;
- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : franchissements de seuil (cf. § 7.4.4.1) ;
- en outre, il n'existe aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société ;
- mécanisme de contrôle prévu dans un système d'actionnariat du personnel : il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux à la suite de son introduction en Bourse, dénommé « OPUS Classic » ; des plans d'actionnariat salariés sont mis en place régulièrement (MyShare – cf. § 3.7.4.1) ;
- pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2021 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions ; cette autorisation sera renouvelée sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2022 (cf. § 7.4.3) ;
- délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions (cf. § 7.4.5) ;
- clauses de changement de contrôle : certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle.

PRINCIPAUX CONTRATS INCLUANT UNE CLAUSE DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	8 banques	Prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros, ayant fait l'objet d'un avenant en janvier 2019 portant sa maturité à janvier 2024 (prêt de 5 ans à l'origine avec 2 options d'extension d'un an chacune qui ont toutes les 2 été exercées)
EuroPP	1 investisseur	Obligation d'un montant de 200 millions d'euros à maturité à 7 ans et 10 ans
Crédit-bail immobilier	2 établissements financiers	Financement de l'extension du site de Marcy l'Étoile pour un montant de 45 millions d'euros et d'une durée de 12 ans
Contrat de licence	Brahms	PCT et fourniture de matières premières
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-proBNP

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres.

7.10 CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux dernières années, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.



8.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 Informations générales sur la Société	314
8.2 Personnes responsables du document d'enregistrement universel <small>RFA</small>	314
8.2.1 Nom et fonction des responsables	314
8.2.2 Attestation des personnes responsables	314
8.2.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière	314
8.3 Responsable du contrôle des comptes	315
8.4 Documents accessibles au public	315
8.5 Calendrier financier prévisionnel 2022	315

8.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux.

Il n'est pas déclaré de nom commercial. Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « Société », « bioMérieux » ou le « Groupe ».

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399. Elle est constituée, depuis son origine, en France.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Étoile (69280) - France.

La Société a été constituée le 13 décembre 1967, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société (article 5 des statuts) pour la porter à 99 ans, soit jusqu'au 15 avril 2103.

L'exercice social de la Société s'ouvre au 1^{er} janvier pour se clôturer au 31 décembre de chaque année.

Son code APE est 2059 Z.

La Société est identifiée pour ses opérations sous les numéros suivants :

- Code : BIM ;
- Code ISIN : FR0013280286 ;
- Code LEI : 549300AK8Y0LBIQ4T071.

La Société est joignable au +33 (0)4 78 87 20 00.

Son adresse internet est www.biomerieux.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).

PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX UTILISÉS PAR LA SOCIÉTÉ

	Facebook	https://www.facebook.com/biomerieux
	Twitter	https://twitter.com/biomerieux
	YouTube	https://www.youtube.com/user/bioMerieuxTV
	LinkedIn	https://www.linkedin.com/company/biomerieux
	Instagram	https://www.instagram.com/life.at.biomerieux

8.2 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

8.2.1 Nom et fonction des responsables

M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général de bioMérieux.

8.2.2 Attestation des personnes responsables

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les informations sont reprises dans le présent document d'enregistrement universel selon la table de concordance

détaillée en Annexe 1, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Marcy l'Étoile, le 16 mars 2022

Le Président Directeur Général

Alexandre Mérieux

8.2.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière

M. Guillaume Bouhours, Directeur exécutif, finance, achats, systèmes d'information.

bioMérieux

69280 Marcy-l'Étoile – France

Téléphone : + 33 (0)4 78 87 20 00

8.3 RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Cabinet Ernst & Young et Autres

Tour Oxygène – 10, boulevard Vivier-Merle 69003 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 puis renouvelée par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La société Ernst & Young et Autres est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Ernst & Young et Autres est représentée par M. Sylvain Lauria.

Cabinet Grant Thornton

44, quai Charles-de-Gaulle 69006 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2017 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société Grant Thornton est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Grant Thornton est représentée par Mme Françoise Méchin.

8.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- Pour l'exercice 2020 :
 - les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.1.1 et § 6.1.2 (pages 206 à 268) et au § 6.1.3 (pages 269 à 272),
 - les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.2.1 et § 6.2.2 (pages 273 à 300) et au § 6.2.4 (pages 305 à 307),
 - l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 5.1 (pages 198 à 201),
 - les investissements figurant au § 5.4 (page 202) ;

du document d'enregistrement universel de l'exercice 2020 déposé auprès de l'AMF en date du 17 mars 2021, sous le n° D.21-0136.

- Pour l'exercice 2019 :
 - les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.1.1 et § 6.1.2 (pages 160 à 235) et au § 6.1.3 (pages 236 à 239),
 - les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.2.1 et § 6.2.2 (pages 240 à 270) et au § 6.2.4 (pages 275 à 277),
 - l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 5.1 (pages 152 à 155),
 - les investissements figurant au § 5.4 (page 156) ;

du document d'enregistrement universel de l'exercice 2019 déposé auprès de l'AMF en date du 20 mars 2020, sous le n° D.20-0152.

Les autres informations de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2021.

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Étoile.

Conformément à la Position-Recommandation de l'AMF DOC-2016-08, les communiqués de la Société et les rapports annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site Internet de la Société et archivés pendant les durées requises.

De manière générale, et conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du même règlement, ainsi que les statuts à jour de la Société sont disponibles sur le site Internet www.biomerieux.com de la Société.

8.5 CALENDRIER FINANCIER PRÉVISIONNEL 2022

Date	Événement
27 avril 2022	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2022
23 mai 2022	Assemblée générale
31 août 2022	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2022 et résultats semestriels au 30 juin 2022
26 octobre 2022	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2022

La Société se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment ce calendrier.



ANNEXES

ANNEXE 1. Tables de concordance	318
ANNEXE 2. Autres initiatives et indicateurs extra-financiers suivis par la Société	327
Autres initiatives environnementales suivies par la Société	327
Autres indicateurs suivis par la Société	328
ANNEXE 3. Lexiques	329
Termes scientifiques	329
Indicateurs alternatifs de performance et termes financiers	331

ANNEXE 1. TABLES DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Elle permet d'identifier les informations prévues par les Annexes I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980	Chapitre(s)	Page(s)
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1. Les personnes responsables	8.2.1	314
1.2. Déclaration des personnes responsables	8.2.2	314
1.3. Déclaration d'expert	NA	
1.4. Attestations relatives aux informations provenant de tiers	NA	
1.5. Déclaration de l'autorité compétente	NA	
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Identité des Commissaires aux comptes	8.3	315
2.2. Changements éventuels	NA	
3. Facteurs de risques		
3.1. Description des risques importants	2.1/2.2	62/63
4. Information concernant l'émetteur		
4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	8.1	314
4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de la Société	8.1	314
4.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	8.1	314
4.4. Siège social, forme juridique, législation applicable et site internet	8.1	314
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités		
5.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.2	30
5.1.2. Nouveaux produits	1.2.3/5.1.3	33/189
5.2. Principaux marchés	1.2.1	26
5.3. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	NA	
5.4. Stratégie et objectifs	1.3/5.5.2	49/192
5.5. Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.5.2/2.2.1.5/ 2.2.2.2	56/69/71
5.6. Position concurrentielle	1.2.2.4	32
5.7. Investissements		
5.7.1. Investissements importants réalisés	5.4.1	191
5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes	5.4.2	191
5.7.3. Coentreprises et participations significatives	1.2.4.2	49
5.7.4. Questions environnementales relatives aux immobilisations corporelles	3.5.1/3.12	97/138
6. Structure organisationnelle		
6.1. Groupe dont fait partie l'émetteur	1.2.4.1	47
6.2. Filiales importantes de l'émetteur	1.2.4.2	48
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1. Situation financière	5.1	186
7.1.1. Exposé de l'évolution et résultat des activités	5.1/5.2	186/190
7.1.2. Évolutions futures probables et activités en matière de recherche et de développement	1.5.1	53
7.2. Résultat d'exploitation		
7.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	5.1.2	188
7.2.2. Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.1.1	186

Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980	Chapitre(s)	Page(s)
8. Trésorerie et capitaux		
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	5.2.1	190
8.2. Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	5.2.2	190
8.3. Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	5.2.3	190
8.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux	5.2.4	190
8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux futurs investissements et immobilisations corporelles	5.2.5	190
9. Environnement réglementaire		
9.1. Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs affectant l'activité de l'émetteur	1.4/2.2.3.2/ 3.6.1	51/77/105
10. Informations sur les tendances		
10.1. Informations sur les :		
a) principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement universel ;	5.5.1	192
b) changements significatifs de performance financière du Groupe entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement universel (ou déclaration négative appropriée).	NA	
10.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	5.5.2	192
11. Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1. Prévision ou estimation du bénéfice	NA	
11.2. Déclaration sur les principales hypothèses fondant l'estimation ou prévision	NA	
11.3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques et aux méthodes comptables de l'émetteur	NA	
12. Organes d'administration, de direction et Direction Générale		
12.1. Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des membres des organes d'administration et de direction, mention des principales activités qu'ils exercent en dehors de la Société et expertise et expérience en matière de gestion	4.2.3/4.2.4/ 4.2.5	144/146/154
a) Autres mandats		
b) Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins		
c) Faillite, mise sous séquestre, placement sous administration judiciaire ou liquidation à laquelle un des membres des organes d'administration ou de direction a été associé au cours des cinq dernières années au moins		
d) Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre l'un des membres des organes d'administration ou de direction par des autorités statutaires ou réglementaires		
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.4/4.2.5	146/154
13. Rémunération et avantages		
13.1. Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction	4.3.1/4.3.2/ 4.3.3	162/166/175
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.5	178
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1. Dates d'expiration des mandats actuels	4.2.1/4.2.2/ 4.2.3/4.2.4	141/142/144/ 146
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	4.4.2/4.4.3/ 4.4.4	179/180/180
14.3. Les Comités du Conseil	4.2.2/4.2.3/ 4.2.6.7	142/144/159
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	4.1	140
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise et modifications futures de la composition des organes d'administration, de direction et des comités	4.2.3	144

Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980	Chapitre(s)	Page(s)
15. Salariés		
15.1. Nombre de salariés	Annexe 2	328
15.2. Participations et stock-options	7.7	308
15.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.7.4.1/7.4.2	118/301
16. Principaux actionnaires		
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du document d'enregistrement universel	7.3.2	300
16.2. Existence de droits de vote différents	7.2.2.2/7.3.2	299/300
16.3. Détention ou contrôle de l'émetteur	7.4.1	301
16.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.9	311
17. Transactions avec des parties liées		
17.1. Détail des transactions avec des parties liées conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement universel	4.4	179
18. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1. Informations financières historiques		
18.1.1. Informations financières historiques auditées	8.4	315
18.1.2. Changement de date de référence comptable	NA	
18.1.3. Normes comptables	6.1.2 (note 2)	202
18.1.4. Changement de référentiel comptable	NA	
18.1.5. Contenu minimal des informations financières auditées	6.1.1/6.1.2/ 6.2.1/6.2.2	194/199/ 261/263
18.1.6. États financiers consolidés	6.1.1/6.1.2	194/199
18.1.7. Date des dernières informations financières	5.1	186
18.2. Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles, le cas échéant incluant le rapport d'audit ou d'examen	NA	
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1. Rapport d'audit	6.1.3/6.2.4	258/293
18.3.2. Autres informations auditées contenues dans le document d'enregistrement universel	NA	
18.3.3. Sources des informations financières non auditées	NA	
18.4. Informations financières <i>pro forma</i>		
18.4.1. Description de l'influence des modifications significatives de valeurs brutes	NA	
18.5. Politique en matière de dividendes		
18.5.1. Description de la politique en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable	7.6	308
18.5.2. Montant du dividende par action	7.6	308
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage		
18.6.1. Procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière ou rentabilité de l'émetteur	2.3	81
18.7. Changement significatif de la situation financière		
18.7.1. Description de tout changement significatif de la situation financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice ayant audité ou publié des états financiers	5.3	190

Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980	Chapitre(s)	Page(s)
19. Informations complémentaires		
19.1. Capital social		
19.1.1. Actions non représentatives du capital	7.3.1	300
19.1.2. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	7.4.3	301
19.1.3. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.8	311
19.1.4. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou toute augmentation de capital	7.4.5	306
19.1.5. Capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel	7.4.5	306
19.1.6. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	7.3	300
19.2. Acte constitutif et statuts		
19.2.1. Registre et numéro d'entrée dans le registre ainsi qu'objet social de l'émetteur	7.2.1	298
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action	7.2.2	299
19.2.3. Dispositions statutaires ou autres qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer, d'empêcher un changement de contrôle	7.9	311
20. Contrats importants	7.10	311
21. Documents disponibles		
a) Statuts	7.2/8.4	298/315
b) Rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert	NA	
c) Indication du site web sur lequel les documents peuvent être consultés	8.1	314

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Elle permet d'identifier les principales informations prévues par le rapport financier mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
Comptes annuels sociaux	6.2.1/6.2.2	261/263
Comptes annuels consolidés	6.1.1/6.1.2	194/199
Rapport de gestion	Cf. table de concordance entre le document d'enregistrement universel et le rapport de gestion	
Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.2.2	314
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux	6.2.4	293
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés	6.1.3	258

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Elle comporte ci-après tous les éléments requis par les articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II, L. 233-26 et R. 225-102 du Code de commerce.

Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
I. Activité		
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	5.1/5.2/6.2.3	186/190/289
Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé	5.1.2/5.4.1/ 5.4.2/6.2.3.1	188/191/191/ 289
Évolution prévisible de la Société et du Groupe	5.5.2	192
Événements importants de la Société et du Groupe survenus après la clôture	5.5.1	192
Activités de la Société et du Groupe en matière de recherche et de développement	1.5.1	53
Liste des succursales existantes	1.2.4.2	47
Prises de participations significatives dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française	1.2.4.2	47
Activités et résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés dont elle assure le contrôle	5.1/6.2.2 (note 3.3.3)	186/269
Indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel avec renvoi aux montants indiqués dans les comptes annuels et explications supplémentaires y afférentes	3/5.1	83/186
II. Facteurs de risques		
Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés	2	61
Objectifs et politique de la Société et du Groupe en matière de gestion des risques financiers, y compris la politique de couverture	2.5	82
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	2.2.2.6/3.5	75/97
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	2.4	79
Exposition de la Société et du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.2.3.3/ 6.1.2 (note 28)	78/249
III. Informations juridiques et actionariat		
Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.3.2	300
Modifications intervenues au cours de l'exercice	7.3.2	300
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (autocontrôle)	1.2.4.2/6.2.2 (note 3.3.3)	47/269
Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat ainsi que leur valeur nominale, motifs des acquisitions effectuées et fraction du capital qu'elles représentent	7.4.3	301
Éléments de calcul et résultats d'ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions éventuels pour les valeurs mobilières donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	7.4.5	306
État de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés gérées collectivement (PEE ou FCPE) et les actions nominatives détenues directement par eux à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs (plans d'actionariat, privatisations...)	7.4.2/7.7	301/308
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	7.7	308
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants	7.7	308

Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
IV. Informations à caractère financier		
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.2.3.3	290
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues	NA	
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes	6.2.3.4	291
Montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices et montant des revenus distribués exigibles à l'abattement ainsi que montant de ceux qui ne le sont pas, ventilés par catégories d'actions	7.6	308
Montant des prêts inter-entreprises (prêts de moins de deux ans à des micro-entreprises, PME et ETI avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant)	NA	
Informations relatives à l'acquisition par la Société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	7.4.3	301
Restrictions imposées par le Conseil d'administration en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	4.3.1.2.2/7.7	163/308
Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	4.3.1.2.2/7.7	163/308
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la Société	7.4.4.2	305
V. Informations sociales et environnementales		
Informations sociales	3.7	111
Informations environnementales	2.2.2.6/3.5	75/97
Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable	3.8.4	125
Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement	NA	

TABLE DE CONCORDANCE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Elle reprend les informations requises en application des articles L. 225-102-1, L. 22-10-36, R. 22-10-29 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
1. Modèle d'affaires	3.2	89
1.1. Organisation et structure		
1.1.1. Organigrammes	1.2.4	47
1.1.2. Gouvernance	4.2	141
1.2. Marchés sur lesquels elle opère		
1.2.1. Industrie du diagnostic <i>in vitro</i>	1.2.1	26
1.2.2. Domaines de compétences	1.2.2.1	30
1.3. Activités principales		
1.3.1. Recherche et développement	1.5.1	53
1.3.2. Production	1.6.1	57
1.3.3. Réseau commercial	1.2.2.2	31
1.4. Positionnement dans la filière		
1.4.1. Concurrence	1.2.2.4	32
1.4.2. Clients	1.2.2.3	31
1.4.3. Fournisseurs	3.8.1	124
1.4.4. Réglementations	1.4	51
1.5. Produits et services	1.2.3	33
1.6. Chiffre d'affaires et indicateurs de performance	5.1	186
1.7. Objectifs et stratégies		
1.7.1. Tendances du marché et perspectives de croissance	1.2.1.4	27
1.7.2. Stratégie de bioMérieux	1.3	49
1.7.3. Tendances et objectifs de bioMérieux	5.5.2	192
2. Information sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale		
2.1. Description des principaux risques extra-financiers	3.3	87
2.2. Présentation des politiques appliquées au regard de ces risques	3.3.2 à 3.8	92
2.3. Résultat de politiques dont les indicateurs clés de performance	3.4 à 3.8	92
3. Autres informations requises conformément au décret d'application de la transposition de la directive européenne (n° 2017-1265)		
3.1. Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et des usages des biens et services qu'elle produit	3.5	97
3.2. Économie circulaire	3.5.1	97
3.3. Lutte contre le gaspillage alimentaire	3.5.3.2	101
3.4. Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	3.7.2	116
3.5. Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées	3.7.5	121
3.6. Engagements sociétaux en faveur du développement durable	3.8.4	125
4. Autres informations requises conformément à la loi sur l'alimentation durable (loi n° 2018-938)		
4.1. Lutte contre la précarité alimentaire et respect d'une alimentation responsable, équitable et durable	NA	
4.2. Respect du bien-être animal	NA	
5. Autres informations requises conformément à la loi sur la lutte contre la fraude (loi n° 2018-898)	3.8.3	125

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Elle comporte tous les éléments requis par les articles L. 22-10-8 à L. 22-10-11 et L. 225-100 du Code de commerce.

Thème	Chapitre(s)	Page(s)
I. Code de gouvernement d'entreprise		
Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, lieu où ce code peut être consulté et, le cas échéant, règles retenues en complément des exigences requises par la loi	4.1	140
II. Composition et organisation des travaux du Conseil d'administration		
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (Président du Conseil d'administration ou Directeur Général)	4.2.1	141
Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.1/4.2.6.2	141/157
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	4.2.4/4.2.6.2	146/157
Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil		
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.5	154
Les Comités du Conseil/composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.2.6.7	159
Application du principe de diversité au sein du Conseil (représentation équilibrée des femmes et des hommes, nationalités, âge, qualifications et expériences professionnelles)	4.2.6.3	158
Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes assistant régulièrement la Direction Générale dans l'exercice de ses missions et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité	4.2.6.3	158
Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	4.4.3	180
Procédure mise en place par le Conseil d'administration des sociétés cotées afin d'évaluer le respect des conditions portant sur les conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales	4.4.1	179
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre les mandataires sociaux ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société et une autre société contrôlée par la première, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	4.4.2/4.4.4/ 4.4.5	179/180/182
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	7.4.5	306
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoi aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	7.2.2	299
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.9	311

Thème	Chapitre(s)	Page(s)
III. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux		
Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société qui la contrôle	4.3.2	166
Éléments variables de la rémunération des membres des organes d'administration et de direction à partir de l'application de critère de performance extra-financière	4.3.1.2.2/ 4.3.2.2	163/171
Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	4.3.2.4	175
Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux Président, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués	4.3.1	162
Niveau de rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués au regard de la rémunération moyenne des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux, et évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices	4.3.2.1.1	167
Niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et de chaque Directeur Général Délégué au regard de la rémunération médiane des salariés de la Société et des mandataires sociaux, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices	4.3.2.1.1	167
Montant de la rémunération totale versée et avantages de toute nature des membres des organes d'administration et de direction, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	4.3.2	166
Projets de résolution établis par le Conseil d'administration afin que soient approuvés les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Présidents et Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués en raison de leur mandat (<i>say on pay</i>)	4.3.1/4.3.2	162/166
Éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice écoulé à ces mêmes dirigeants	4.3.2.2/ 4.3.2.3	171/173
Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.5	178

ANNEXE 2. AUTRES INITIATIVES ET INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS SUIVIS PAR LA SOCIÉTÉ

Autres initiatives environnementales suivies par la Société

Rejets dans l'eau

- Sur les sites de production les plus importants de la Société, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. Les sites de Craponne et Marcy l'Étoile (France) exploitent des installations de prétraitement de leurs eaux usées sur site avant rejet dans le réseau alimentant la station d'épuration municipale à laquelle ils sont reliés, dans le but d'assurer le respect des paramètres définis par leurs conventions de rejet.
- Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la résistance aux antibiotiques, bioMérieux met en œuvre sur ses sites industriels, des mesures pour collecter à la source et faire éliminer dans des filières spécifiques les préparations contenant des antibiotiques utilisées en production ou en R&D.
- Le site de Marcy l'Étoile a fait l'objet d'une surveillance RSDE (programme français de réduction des substances dangereuses dans l'eau) du paramètre Mercure. Un arrêté préfectoral complémentaire en 2015 a validé l'efficacité des mesures prises par bioMérieux pour supprimer la présence du mercure dans ses effluents, et a ainsi mis fin à cette surveillance.

Rejets au sol

- Les produits chimiques consommés sur les sites de la Société sont stockés sur des systèmes de rétention, pour éviter l'atteinte du milieu naturel en cas de fuite. Dans l'ensemble, les quantités de produits chimiques ne nécessitent pas de stockage en grand conditionnement mais plutôt en flacons/bidons. Les sites de la Société sont équipés de dispositifs de rétention ou de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie afin de prévenir leur déversement dans le milieu naturel.

Rejets dans l'air ⁽¹⁾

- La Société ne dispose pas d'installation générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs ; par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet au niveau Groupe. Les émissions de SO₂ et NO_x liées au fonctionnement des chaudières des sites sont suivies localement, conformément aux obligations réglementaires applicables.

Gestion du papier

Des initiatives sont mises en œuvre sur tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l'incitation à des pratiques d'impression raisonnée.

- Une solution d'impression permettant une consommation mieux maîtrisée du papier a été déployée. L'utilisation de papier recyclé est encouragée.

- Plus largement, la Société s'attache à modifier ses processus pour substituer les supports électroniques aux supports papier. Un système de gestion électronique des documents sous contrôle Qualité avec circuit de revue et d'approbation électronique est en place depuis 2010. Cette solution permet à tout collaborateur d'accéder aux documents originaux par l'intermédiaire d'une interface Web. Elle permet ainsi de réduire significativement l'utilisation, la circulation et la conservation de supports papier.
- L'utilisation de consommables papier relatifs aux produits (notices, étiquettes) a été réduite. Ainsi, la suppression des notices d'instructions qui accompagnent les réactifs se poursuit et concerne l'ensemble des réactifs lorsque cela est autorisé par la réglementation locale de destination du réactif ; les notices électroniques deviennent téléchargeables sur la bibliothèque technique de la Société.

Biodiversité

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. De longue date, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. C'est donc tout naturellement, que plusieurs sites ont travaillé depuis 2015 avec leurs sous-traitants en charge de l'entretien des espaces verts pour améliorer cette gestion dans un souci de préservation de l'environnement, avec suppression du recours aux produits phytosanitaires, aménagement de zones sans tonte, paillage des arbres et massifs, choix réfléchis des essences d'arbres, l'installation de ruches et hôtels à insectes, etc.

La Société a signé en 2021 un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour ses sites français, et avec Birdlife pour ses sites italien et espagnol. Ces associations vont réaliser un diagnostic des sites de Combourg, Grenoble, La Balme, Craponne, Marcy l'Étoile, Campus de l'Étoile, Verniolle, Saint-Vulbas, Montcelard (France), Tres Cantos (Espagne), et Florence (Italie) pour évaluer le potentiel de biodiversité des terrains et leurs spécificités naturelles, et ensuite apporter des conseils pour assurer une gestion écologique et un suivi annuel de la biodiversité.

En 2016, bioMérieux a acquis la société Hyglos, détentrice d'une technique innovante de dosage des endotoxines. Par cette acquisition, bioMérieux peut désormais proposer une alternative, préservant ainsi une espèce protégée. Auparavant, pour de tels dosages, il fallait utiliser du sang de limules, crabes en voie de disparition. Dans le cadre de ses activités vétérinaires, bioMérieux est amenée à tester l'efficacité de ses tests sur des populations animales. Néanmoins, ces études sont faites *ex vivo* et n'affectent pas l'intégrité physique des animaux testés.

(1) Hors émissions de gaz à effet de serre, traitées au § 3.5.3.1.

Autres indicateurs suivis par la Société ⁽¹⁾

	2021	2020	2019	2018
INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES				
Évolution Globale des effectifs ⁽²⁾				
Effectifs fin de période (<i>en nombre de collaborateurs</i>)	12 379	12 128	11 399	10 812
Effectifs fin de période (<i>en Équivalent Temps Plein</i>)	12 228	11 972	11 225	10 645
EMOA	43 %	43 %	45 %	46 %
AMERICAS	47 %	47 %	45 %	43 %
ASPAC	10 %	10 %	10 %	11 %
Effectifs par genre et tranche d'âge				
Effectifs Femmes	48 %	48 %	48 %	48 %
< 25	2 %	2 %	2 %	2 %
25-34	13 %	13 %	13 %	13 %
35-44	15 %	14 %	14 %	15 %
45-54	11 %	11 %	12 %	12 %
55 et +	7 %	7 %	7 %	7 %
Effectifs Hommes	52 %	52 %	52 %	52 %
< 25	2 %	2 %	2 %	2 %
25-34	14 %	15 %	15 %	14 %
35-44	15 %	15 %	16 %	16 %
45-54	12 %	12 %	12 %	12 %
55 et +	8 %	8 %	8 %	8 %
Effectifs en temps partiel (%)				
Hommes	0,7 %	0,7 %	0,9 %	0,8 %
Femmes	4,2 %	4,4 %	5,1 %	5,2 %
Effectifs sous contrat temporaire (%)	4	4	4	5
INDICATEURS HSE				
Nombre d'accidents mortels liés au travail	0	0	0	0
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	32	28	44	40
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	34	32	41	39
Nombre de jours perdus	659	488 ⁽³⁾	917	900
Nombre d'accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » avec ou sans arrêt	20	25	22	22
Taux de fréquence des accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » totaux	0,8	1,1	1,1	1,2

(1) Voir référentiel au § 3.9 pour le périmètre organisationnel couvert.

(2) Comme indiqué au § 3.9, les effectifs ne comprennent pas les collaborateurs de la société Hybiome (450 personnes au 31 décembre 2021)

(3) Données 2020 mises à jour en 2021 – cf. § 3.7.1.2.

ANNEXE 3. LEXIQUES

Termes scientifiques

Acide nucléique : l'acide nucléique est une molécule d'origine naturelle présente dans la plupart des cellules et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques : l'ADN et l'ARN.

Amplification : technique le plus souvent à base d'enzymes, permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.

AMR : *Antimicrobial resistance* (résistance antimicrobienne) : capacité des bactéries à résister aux effets d'un antibiotique qui était autrefois capable de traiter les infections causées par ces bactéries.

AMS : *Antimicrobial stewardship* (gestion des antimicrobiens) : programme qui vise à garantir que le bon antibiotique est administré au bon patient au bon moment, avec la bonne dose et la bonne voie, causant le moins de tort possible au patient et aux futurs patients. En termes réalistes, il s'agit d'une approche multidisciplinaire qui vise à faire en sorte que les patients bénéficient des traitements antibiotiques les plus efficaces, tout en limitant les effets secondaires et les coûts des traitements inutiles.

Antibiogramme : analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.

Antibiotique : substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.

Anticorps : molécule protéique complexe produite par le système immunitaire pour détecter et neutraliser les agents pathogènes, en particulier les virus.

Antigène : macromolécule reconnue par un anticorps ou des cellules du système immunitaire d'un organisme et provoquant chez ce dernier une réaction immunitaire.

Antimicrobien : famille de substances qui tuent ou ralentissent la croissance des microbes tels les bactéries (activité antibactérienne), les mycètes (activité antimycosique), le virus (activité antivirale), ou les parasites (activité antiparasitaire).

ADN : acronyme de « Acide Désoxyribonucléique ». Longue molécule formée d'un enchaînement de nucléotides constitués d'un sucre (désoxyribose), d'un groupe phosphate et d'une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la guanine notée G, la thymine notée T, la cytosine notée C et qui est le support de l'information génétique.

ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) : agence réglementaire française d'évaluation, d'expertise et de décision en matière de sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé.

ARN : acronyme de « Acide Ribonucléique ». Polymère similaire à l'ADN ayant notamment un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre est, dans le cas de l'ARN, un ribose.

Bactérie : micro-organisme unicellulaire dépourvu de chlorophylle et visible uniquement au microscope. Les bactéries sont des organismes qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.

Bactérie multi-résistante : une bactérie est dite multi-résistante aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elle n'est plus sensible qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.

Bactériémie : elle se définit par la présence d'une bactérie pathogène dans le sang circulant, authentifiée par des hémocultures positives. Cette présence peut être éphémère ou chronique et peut être accompagnée de signes cliniques ou non.

Biochimie : science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.

Biologie moléculaire : technologie permettant l'analyse de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

Chromogénique : se dit d'une molécule générant dans certaines conditions une coloration. Liée à un substrat enzymatique et incorporée dans un milieu de culture, elle permet de révéler un métabolisme enzymatique particulier et d'orienter ainsi l'identification de la bactérie cultivée.

Consommable : accessoire à usage unique, généralement utilisé dans un instrument d'analyse.

Contaminant : substance qui est présente là où elle ne devrait pas se trouver.

Cytomégalovirus : virus responsable d'infections passant le plus souvent inaperçues. Son caractère pathogène survient surtout chez des patients dont les défenses immunitaires sont faibles. Virus appartenant à la famille des herpès virus comprenant (entre autres) herpès simplex virus (HSV) ou herpès virus hominis (HVH), cytomégalovirus (CMV), virus varicelle zona (VSV), virus Epstein-Barr (EBV).

Cytométrie : comptage des cellules.

Cytométrie de flux : technique permettant de faire défiler à grande vitesse au sein d'une veine liquide, des cellules, particules ou molécules à travers le faisceau d'un laser. La lumière réémise (par diffusion ou fluorescence) permet de classer la population suivant plusieurs critères et de les trier.

Diagnostic *in vitro* : examens réalisés à l'extérieur du corps humain à l'aide d'outils de diagnostic.

Enzyme : macromolécule protéique qui accélère une réaction biochimique.

Entérobactéries : famille de bacilles (bactéries) mis en évidence par la coloration gram négative, de nature aérobie et anaérobie (nécessitant ou pas l'apport d'oxygène pour vivre et se reproduire).

Extraction : désigne les étapes qui permettent d'extraire les acides nucléiques des cellules qui les contiennent et de les rendre utilisables par les techniques de biologie moléculaire comme l'amplification.

FDA (Food and Drug Administration) : Agence réglementaire américaine des produits alimentaires et médicamenteux.

Gram : technique de coloration qui permet de mettre en évidence les propriétés de la paroi bactérienne et d'utiliser ces propriétés pour distinguer et classer les bactéries. On parle de bactéries gram positives ou bactéries gram négatives.

Hémoculture : est un examen sanguin essentiel en maladie infectieuse. Il consiste en un prélèvement de sang veineux, qui est ensuite mis en culture afin de mettre en évidence la présence ou l'absence de germes.

Immunoessais : détection de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène/anticorps.

IVD : abréviation de diagnostic *in vitro*.

Listeria : genre bactérien qui peut provoquer la listériose, maladie infectieuse potentiellement grave chez les nouveau-nés, les femmes enceintes ou les sujets faiblement résistants.

Marqueur : élément qui permet de détecter la substance sur laquelle il est fixé. Un marqueur biologique (bio-marqueur) est une substance qui, une fois dosée, peut aider au diagnostic d'une pathologie.

Méticilline : pénicilline semi-synthétique essentiellement utilisée contre le staphylocoque doré non résistant.

Microbiologie : étude des micro-organismes comprenant entre autres les virus, bactéries et les champignons.

Micro-organisme : organisme vivant de taille microscopique.

Milieu de culture : composition nutritive, simple ou composée, sous forme liquide ou solide, utilisée pour maintenir ou accroître le développement d'une espèce microbienne dans des conditions biologiques adéquates.

MRSA : bactérie de type *Staphylococcus aureus* résistante à la méticilline.

NMPA (National Medical Products Administration) : agence réglementaire chinoise des produits alimentaires et médicamenteux, ex-CFDA (*China Food and Drug Administration*).

Nosocomiale : maladie contractée à l'hôpital ou dans un établissement de soins, par un malade qui n'en était pas atteint lors de son admission.

OMS (Organisation mondiale de la santé) : autorité directrice dans le domaine de la santé des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies.

Panel de tests : groupe d'analyses médicales prédéterminé et utilisé comme une aide au diagnostic et au traitement de maladies.

Parasite : organisme vivant qui se nourrit, s'abrite ou se reproduit en établissant une interaction durable avec un autre organisme (l'hôte).

Pathogène : agent biologique responsable d'une maladie infectieuse. Les agents infectieux peuvent être des virus, des bactéries ou des parasites.

PCR (polymerase chain reaction) : l'amplification en chaîne par polymérase, ou réaction en chaîne par polymérase, est une méthode de biologie moléculaire d'amplification génique *in vitro*, qui permet de dupliquer en grande quantité (avec un facteur de multiplication de l'ordre du milliard), une séquence d'ADN ou d'ARN connue, à partir d'une faible quantité initiale. Il s'agit d'une méthode particulièrement adaptée pour détecter la présence de virus.

POC (point of care) – POCT (point of care testing) : services offerts au chevet du patient, incluant en particulier les analyses de diagnostic.

Procalcitonine : marqueur précoce et spécifique d'infection bactérienne.

Protéine : élément de base de toutes cellules vivantes. Une macromolécule biologique composée par une ou plusieurs chaîne(s) d'acides aminés liés entre eux par des liaisons peptidiques.

Salmonelle : les salmonelles appartiennent au genre des entérobactéries *Salmonella*. Elles provoquent deux types de maladies : des gastro-entérites par intoxication alimentaire (salmonellose), et des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes.

Sepsis : réaction excessive du système immunitaire et du système de coagulation de l'organisme à une infection. Cette réaction est marquée par une inflammation généralisée et par des troubles de la coagulation du sang, qui peuvent rapidement entraîner la défaillance d'un organe (sepsis sévère) et, dans bien des cas, le décès.

Séquençage de l'ADN : détermination de l'ordre d'enchaînement des nucléotides pour un fragment d'ADN donné.

Spectrométrie de masse : technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions.

Staphylocoque : genre bactérien gram positif, se présentant le plus souvent en amas sous forme de grappe.

Substrat : molécule utilisée comme produit de départ, qui, après s'être liée au site actif d'une enzyme, est transformée en un ou plusieurs produits.

Syndrome : ensemble de signes cliniques et de symptômes qu'un patient est susceptible de présenter lors de certaines maladies.

Syndrome coronarien aigu : diminution du calibre des artères coronaires qui réduit le débit sanguin et induit un défaut d'oxygénation du muscle myocardique.

Test Multiplex : test capable de rendre des résultats sur un grand nombre de pathogènes, dans le même test, par opposition à un test monoplex, portant sur un seul pathogène et lowplex portant sur un petit nombre de pathogènes, soit en pratique 2 à 4 cibles.

Typage : méthode pouvant aider à l'évaluation de la compatibilité entre deux individus, leurs organes, leurs tissus ou leurs sangs. Technique utilisée pour caractériser les bactéries.

Virus : micro-organisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, encagé dans une capsid protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique.

Indicateurs alternatifs de performance et termes financiers

Dette nette : somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à trois mois, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmée. APM

Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA) : somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation. APM

Effet de change : les effets de change sont déterminés en convertissant les données de la période en cours au taux de change moyen de l'année précédente de la période en comparaison. En pratique, les taux de change utilisés peuvent être les taux moyens communiqués par la BCE ou les taux couverts lorsque des instruments de couverture ont été mis en place.

ETP/FTE : Équivalent Temps Plein/*Full Time Employee* APM

Génération de Trésorerie Libre (*Free Cash Flow* ou *Cash-Flow Libre*) : flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales. APM

Résultat Opérationnel Courant Contributif (ROCC) : résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition. APM

Résultat Opérationnel Courant (ROC) : résultat opérationnel hors éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

Variation de périmètre :

Les effets des variations de périmètre sont déterminés :

- pour les acquisitions de la période, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées durant la période par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- pour les acquisitions de la période précédente, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de la période précédente ;
- pour les cessions de la période, en ajoutant aux ventes de la période le montant des ventes réalisées par les entités cédées la période précédente, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur la période en cours ;
- pour les cessions de la période précédente, en ajoutant aux ventes de la période les ventes réalisées durant la période précédente par les entités cédées.

Conception et réalisation : **côtécorp.**

bioMérieux S.A. • 69280 Marcy l'Étoile • France • Tél. : + 33 (0)4 78 87 20 00 • Fax : +33 (0)4 78 87 20 90

www.biomerieux.com

BIOMÉRIEUX S.A

69280 Marcy l'Étoile • France
Tel. : + 33 (0)4 78 87 20 00
Fax : +33 (0)4 78 87 20 90
www.biomerieux.com

- AFRIQUE DU SUD
- ALGÉRIE
- ALLEMAGNE
- ARGENTINE
- AUSTRALIE
- AUTRICHE
- BELGIQUE
- BRÉSIL
- CANADA
- CHILI
- CHINE
- COLOMBIE
- CORÉE
- CÔTE D'IVOIRE
- DANEMARK
- ÉGYPTE
- ÉMIRATS ARABES UNIS
- ESPAGNE
- ÉTATS-UNIS
- FINLANDE
- FRANCE
- GRÈCE
- HONGRIE
- INDE
- ITALIE
- JAPON
- KENYA
- MALAISIE
- MEXIQUE
- NORVÈGE
- PAYS-BAS
- PHILIPPINES
- POLOGNE
- PORTUGAL
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
- ROYAUME-UNI
- RUSSIE
- SERBIE
- SINGAPOUR
- SUÈDE
- SUISSE
- THAÏLANDE
- TURQUIE
- VIETNAM

03-22 / Document et photos non contractuels ; bioMérieux se réserve le droit de modifier les caractéristiques indiquées sans préavis / BIOMÉRIEUX, le logo BIOMÉRIEUX, API, ARGENE, BACT/ALERT, BLUE LINE, CHROMID, ETEST, FILMARRAY, GENE-UP, RAPIDEC, R-GENE, VIDAS, VIRTUO et VITEK sont des marques utilisées, déposées et/ou enregistrées appartenant à bioMérieux, à l'une de ses filiales ou à l'une de ses sociétés / BRAHMS PCT est une marque appartenant à Thermo Fisher Scientific Inc. et ses filiales / WASP, WASP Walk Away Specimen Processor et WASPLab sont des marques appartenant à COPAN Italia / Les autres marques et noms de produits mentionnés dans ce document sont des marques commerciales de leurs détenteurs respectifs / Photos : N. Bouchut, F. Dubray, J.P. Mesguen, bioMérieux, GettyImages, Shutterstock, Adobe Stock, Unsplash, théra, Renaud Araud – TJ Archi / bioMérieux S.A. - 673 620 399 RCS Lyon / Imprimé en France sur du papier recyclé / Design & Création graphique couverture : théra / Conception & Réalisation : Coté Corp.